



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Les membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, dont le mandat a été reconduit en application de la résolution [2528 \(2020\)](#), ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément au paragraphe 4 de ladite résolution, le rapport final sur leurs travaux.

Le rapport a été communiqué le 7 mai 2021 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo, qui l'a examiné le 20 mai 2021.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Coordinatrice du Groupe d'experts
sur la République démocratique du Congo
(Signé) Virginie **Monchy**

(Signé) Nelson **Alusala**
Expert

(Signé) Mélanie **De Groof**
Experte

(Signé) Gora **Mbaye**
Expert

(Signé) Sophia **Pickles**
Experte

(Signé) Maia **Trujillo**
Experte



Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Résumé

La population civile a continué de subir une violence perpétuelle dans l'est de la République démocratique du Congo et a manifesté son désespoir en partie par des émeutes et des manifestations contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la communauté internationale et les autorités congolaises, notamment depuis mars 2021. Des groupes armés ont continué d'opérer pratiquement en toute impunité dans l'est de la République démocratique du Congo durant la période considérée.

Au Nord-Kivu, malgré les opérations menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), le groupe armé Forces démocratiques alliées (*Allied Democratic Forces*, ADF) s'est reconstitué et a intensifié ses attaques, en particulier dans le secteur de Rwenzori. Les ADF ont recouru davantage à des engins explosifs improvisés contre les FARDC et les civils. La participation de combattants des ADF extérieurs à la République démocratique du Congo a contribué à de modestes progrès sur le plan des techniques de fabrication d'engins explosifs improvisés. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'établir que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) soutenait directement les ADF ou exerçait un commandement et un contrôle sur eux, bien que les ADF aient cherché à projeter un alignement sur l'EIIL.

Les ADF ont attaqué et enlevé des agriculteurs, dont bon nombre cultivaient du cacao, sur l'ensemble du territoire de Beni, et ont mené, avec leurs collaborateurs, des actes isolés de récolte, de vol et de négoce de cacao. Certains membres des FARDC ont, pour leur part, récolté le cacao dans les champs abandonnés par la population et l'ont passé en contrebande en Ouganda.

Un cas de trafic de munitions entre certains membres des FARDC et des membres de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) a révélé une mauvaise gestion des stocks et un risque de détournement au profit de groupes armés. Une attaque meurtrière au cours de laquelle des écogardes de l'ICCN ont été tués a illustré la façon dont des groupes armés visaient l'ICCN, notamment pour obtenir des armes. L'embuscade tendue à des membres du personnel diplomatique et du Programme alimentaire mondial (PAM), dont certains ont été enlevés ou tués, le 22 février 2021, a été une nouvelle manifestation de l'insécurité persistante dans la partie est de la République démocratique du Congo.

De violents accrochages entre des groupes armés, impliquant principalement des combattants des factions de Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) et du Collectif des mouvements pour le changement (CMC), se sont poursuivis dans les territoires de Masisi, de Rutshuru, de Walikale et dans le sud de Lubero, ce qui a entraîné des renversements d'alliances et de graves abus contre les civils. Les FARDC ont continué de se servir de la faction Bwira comme supplétif pour combattre certains groupes armés. Les FARDC et la faction Bwira ont collaboré pour exploiter l'or dans la mine de Matungu.

Les activités illicites dans les secteurs des minerais d'étain, de tantale et de tungstène se sont poursuivies. Le Groupe d'experts a confirmé des accrochages armés dans les mines autour de Rubaya en 2020 et de la fraude dans les mines de

coltan dans la zone, ce qui soulève des questions quant à l'efficacité des efforts déployés par le Gouvernement et le secteur privé pour régler ces questions.

En Ituri, l'absence de progrès vers un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration concernant les factions de la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) a concouru à la dégradation graduelle de la situation humanitaire et de la sécurité dans le territoire de Djugu. Les attaques contre des bases des FARDC, le détournement d'armes leur appartenant et le trafic transfrontalier ont eu pour résultat l'augmentation de l'utilisation par des factions de la CODECO d'armes légères et de petit calibre. Des combattants de la faction Bon Temple dirigée par Tuwo ont commis des actes de viol collectifs, de mariage forcé et d'esclavage sexuel dans le secteur aurifère de Banyali-Kilo. Le Groupe d'experts a également confirmé que des combattants de la CODECO avaient tué des civils, notamment des enfants. Des factions de la CODECO ont attaqué et occupé des mines d'or et pillé des comptoirs de négoce de l'or dans le territoire de Djugu, notamment à Mongbwalu, un centre aurifère.

Dans le territoire d'Irumu, la Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) a mené des attaques meurtrières visant les forces de sécurité de la République démocratique du Congo et principalement des civils n'appartenant pas à l'ethnie bira et utilisé des enfants comme combattants. Le groupe d'autodéfense Zaïre a continué d'opérer dans les territoires d'Irumu et de Djugu et a participé à des accrochages avec la FPIC et des factions de la CODECO et à des attaques contre des civils des ethnies bira et lendu. Des éléments du groupe Zaïre ont procédé à de l'extraction d'or et défendu des mines d'or dans les deux territoires.

En parallèle, des membres des forces de sécurité de la République démocratique du Congo déployés dans les territoires de Djugu et d'Irumu ont commis des exactions, y compris des violences sexuelles liées au conflit, en particulier contre les ethnies lendu et bira, considérées comme étant respectivement affiliées à la CODECO et à la FPIC.

Le Groupe d'experts a confirmé la présence illégale de membres des FARDC dans des zones d'exploitation aurifère dans les territoires de Djugu, d'Irumu et de Mambasa, où des coopératives locales, travaillant avec des sociétés d'exploitation semi-industrielle appartenant à des investisseurs individuels chinois, ont extrait de l'or.

Quatorze mois après la signature de l'accord de paix entre le Gouvernement congolais et le Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration était toujours au point mort. Le FRPI a continué d'exiger que les conditions de l'accord soient remplies, en particulier pour ce qui est de l'amnistie, de l'intégration dans les FARDC et du versement d'allocations. Les parties prenantes ont continué de s'employer à sauver le processus.

Dans le Sud-Kivu, les violents accrochages et attaques se sont intensifiés dans les Hauts-Plateaux des territoires de Fizi, d'Uvira et de Mwenga, principalement entre les Twirwaneho, qui sont devenus un groupe armé organisé, et une nouvelle coalition ad hoc de groupes Maï-Maï, dont les Maï-Maï Yakutumba faisaient partie. Les groupes Maï-Maï et Twirwaneho ont obtenu des armes et des munitions, notamment au moyen d'attaques contre les FARDC, de trafic dans le pays et du détournement des armes des FARDC. La collusion entre quelques-uns de ces groupes et des membres des FARDC ont alimenté le conflit. Les attaques contre les civils et les affrontements armés ont entraîné des déplacements en masse et l'ethnicisation de l'espace géographique. Des

combattants du groupe Twirwaneho et de la coalition des Maï-Maï ont commis des violences sexuelles liées au conflit et ont procédé à des enlèvements. Certains propos ont incité à la discrimination, à l'hostilité et à la violence.

Les Maï-Maï Apa Na Pale, dirigés par Mundus Munanga Babuyu, ont continué de faire partie de la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo (CNPSC) et d'être de très proches alliés de Yakutumba.

Les Maï-Maï Yakutumba ont continué de tirer profit de l'abattage, de la taxation et du commerce illégaux du séquoia, notamment par l'intermédiaire de réseaux criminels. Le Groupe d'experts a remonté la trace de séquoia provenant des réserves forestières du Sud-Kivu, qui étaient sous le contrôle des Maï-Maï Yakutumba, et des réseaux criminels dans le sud du territoire d'Irumu et la province du Kongo-Central (anciennement Bas-Congo) jusqu'à la Belgique et la Chine, qui en étaient les destinations finales. Les Maï-Maï Yakutumba ont également tiré profit de l'exploitation minière et de la taxation de sites aurifères dans les zones de Misisi et de Nyange, depuis lesquelles l'or était exporté vers Doubaï et Hong Kong.

Les groupes armés burundais Résistance pour un État de droit (RED-Tabara) et le Front national de libération (FNL) ont continué d'occuper des bases arrière dans les Hauts-Plateaux d'Uvira. RED-Tabara a souvent déplacé ses positions pour esquiver les opérations des FARDC. Le FNL a essuyé des pertes en octobre 2020 durant les opérations des FARDC dans les territoires de Mwenga et d'Uvira.

Les factions Raïa Mutomboki de Hamakombo et Butachibera ont étendu la taxation imposée aux populations locales qui voulaient accéder aux forêts du territoire de Kalehe à la suite d'une collaboration avec les factions Raïa Mutomboki de Lance et Kachamba et ont ainsi doublé les taxes.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Nord-Kivu	7
A. Forces démocratiques alliées	7
B. Secteur du cacao : implication de certains membres des Forces armées de la République démocratique du Congo et impact des groupes armés	13
C. Trafic de munitions par des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo et de l'Institut congolais pour la conservation de la nature dans le territoire de Beni	15
D. Accrochages et renversement d'alliances des groupes armés dans les territoires de Masisi, de Rutshuru, du sud de Lubero et de Walikale	16
E. Participation armée et contrebande d'étain, de tantale et de tungstène	19
F. Embuscade, enlèvement et assassinat de membres du personnel diplomatique et du Programme alimentaire mondial	22
G. Attaques visant des écogardes de l'Institut congolais pour la conservation de la nature pour leurs armes	23
III. Ituri	24
A. Factions de la Coopérative pour le développement du Congo-CODECO	24
B. Force patriotique et intégrationniste du Congo	28
C. Groupe Zaïre	29
D. Exactions contre des civils par des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la Police nationale congolaise dans les territoires de Djugu et d'Irumu	31
E. Front de résistance patriotique de l'Ituri	33
F. Présence illégale de membres des Forces armées de la République démocratique du Congo dans les mines d'or	34
IV. Sud-Kivu	34
A. Les Maï-Maï Yakutumba	34
B. Conflit dans les Hauts-Plateaux des territoires de Mwenga, de Fizi et d'Uvira	35
C. Maï-Maï Apa Na Pale	40
D. Résistance pour un État de droit-Tabara	41
E. Front national de libération	41
F. Participation des groupes armés aux secteurs de l'or, du bois d'œuvre et du charbon de bois	42
V. Recommandations	46
Annexes*	49

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Introduction

1. Les membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, dont le mandat a été prorogé par la résolution [2528 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, ont été désignés par le Secrétaire général le 20 juillet 2020 (voir [S/2020/726](#)).

2. Le rapport final du Groupe d'experts est présenté en application du paragraphe 4 de la résolution [2528 \(2020\)](#). Donnant suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 8 de sa résolution [2360 \(2017\)](#) et renouvelée dans sa résolution [2528 \(2020\)](#), le Groupe d'experts a continué d'échanger des informations avec les groupes d'experts sur la Libye, le Mali, la République centrafricaine et le Soudan du Sud.

Coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

3. Le Groupe d'experts remercie la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) de son précieux soutien et de la collaboration dont elle a fait montre pendant la période considérée.

Suite donnée aux demandes d'information du Groupe d'experts

4. À la suite de la nomination de ses membres, le Groupe d'experts s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement, des acteurs du secteur privé et des représentants d'organisations de cinq pays (voir annexe 1). Il a adressé en tout 85 demandes d'information à des États Membres, des organisations internationales et des entités privées, au cours de son mandat. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait reçu que 26 réponses (voir annexe 2).

5. Le Groupe d'experts regrette le nombre globalement bas et la tardiveté des réponses fournies par les États Membres, y compris ceux de la région, et le secteur privé, aux demandes officielles d'information qu'il leur avait adressées, et note qu'elles lui sont essentielles pour ses enquêtes.

Méthode de travail

6. Le Groupe d'experts a appliqué les règles de preuve recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)). Il a fondé ses conclusions sur des documents et, dans la mesure du possible, sur des observations de première main faites directement sur les lieux par les experts eux-mêmes.

7. Compte tenu de la nature du conflit en République démocratique du Congo, rares sont les documents qui apportent la preuve irréfutable de transferts d'armes, de recrutement, de la responsabilité du supérieur hiérarchique dans les cas de violations graves des droits de l'homme ou de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le Groupe d'experts a donc dû s'en remettre aux déclarations de témoins oculaires de membres des populations locales, d'ex-combattants et de combattants actuels de groupes armés. Il a également pris en compte le témoignage averti d'agents de l'État et d'officiers militaires de pays de la région des Grands Lacs et d'autres pays, ainsi que des sources des Nations Unies. Il a corroboré les informations en se servant d'au moins trois sources indépendantes et fiables.

8. Le présent rapport couvre les enquêtes menées jusqu'au 23 avril 2021.

Mise à jour sur les personnes visées par des sanctions

9. Le 23 novembre 2020, deux ans après le début du procès, la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu à Goma a prononcé son verdict dans l'affaire mettant en cause Ntabo Ntaberi Sheka (CDi.029), faisant l'objet de sanctions et commandant du groupe armé Nduma défense du Congo (NDC), et ses trois co-accusés. La Cour a reconnu Sheka coupable des crimes de guerre de meurtre, esclavage sexuel, viol, enrôlement d'enfants et pillage, ainsi que de création et de participation à un mouvement insurrectionnel et d'association de malfaiteurs. Sheka a été condamné à la prison à perpétuité.

Mise à jour sur les meurtres de membres du Groupe d'experts en mars 2017

10. Les procédures pénales dans l'affaire des meurtres de Michael J. Sharp et de Zaida Catalán en 2017 sont en cours. Le Groupe d'experts insiste sur la nécessité d'identifier tous les auteurs de ces actes et ceux responsables de la disparition des trois Congolais qui accompagnaient les experts, notamment les réseaux d'appui dont ils ont bénéficié, d'établir quelles étaient leurs motivations et de les traduire en justice rapidement.

II. Nord-Kivu

A. Forces démocratiques alliées

11. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a confirmé un niveau élevé de violence et d'attaques contre des civils par des groupes armés dans le territoire de Beni, qui se sont étendues vers le sud du territoire d'Irumu (province d'Ituri). Depuis la fin de 2020, le secteur de Rwenzori a connu une flambée d'attaques contre les forces de sécurité de la République démocratique du Congo et les civils, notamment les exploitants de cacao. Les Forces démocratiques alliées (*Allied Democratic Forces*, ADF) (CDe.001), ayant à leur tête Seka Baluku (CDi.036), visé par les sanctions, ont été la principale source de violence dans la zone. Malgré les opérations des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (voir [S/2020/1283](#), par. 9) et les efforts de la MONUSCO, les ADF se sont reconstituées à l'aide d'un recrutement intensifié, d'un système d'appui bien organisé et d'une maîtrise supérieure du terrain, y compris par l'emploi plus fréquent d'engins explosifs improvisés, qui ont amoindri les capacités des FARDC. Le Groupe d'experts a mené plus de 140 entretiens avec des ex-combattants, des personnes ayant été enlevées, des victimes et des témoins, des membres des FARDC et des policiers, des représentants d'autorités locales, des négociants de cacao, des sources de la société civile, des chercheurs, des sources des Nations Unies et du corps diplomatique.

Sites et direction des Forces démocratiques alliées

12. Les ADF ont opéré dans les zones recensées dans le précédent rapport (voir [S/2020/1283](#), par. 10), ont conservé leur mobilité et se sont dispersées en groupes, du fait des opérations en cours des FARDC¹. En conservant leur mobilité, les ADF cherchaient notamment à détourner et à perturber les opérations militaires des FARDC. De petits groupes chargés de l'approvisionnement et des opérations offensives des ADF vivaient dans des sites provisoires et se déplaçaient

¹ Sources : cinq ex-combattants, six personnes ayant été enlevées, six membres des FARDC, des policiers, sept chercheurs, des sources de la société civile et de la MONUSCO.

fréquemment. D'autres s'installaient dans des camps semi-permanents qu'ils quittaient lorsqu'ils estimaient que les FARDC ou la MONUSCO les avaient repérés. Selon des ex-combattants, des personnes ayant été enlevées, les FARDC et la MONUSCO, il y avait une concentration de camps provisoires et semi-permanents dans le secteur de Rwenzori et dans le sud du territoire d'Irumu durant la période considérée.

13. Deux ex-combattants qui avaient fui les ADF au début de 2021, des sources des FARDC, des représentants d'autorités locales, des sources de la société civile et de la MONUSCO et des chercheurs ont signalé que bien que Madina, le camp de base des ADF, était probablement toujours à la frontière des territoires de Beni et d'Irumu, entre Bango et Lese (voir [S/2020/1283](#), par. 10), il pouvait avoir été déplacé au sein de cette zone (voir annexe 3). Baluku et d'autres chefs principaux des ADF se trouvaient à Madina, tout comme d'autres combattants, des femmes et des enfants. Il existait au moins cinq autres camps semi-permanents : au nord de la route Mbau-Kamango, à Mamove, dans la forêt de Mayangose et deux autour de Mwalika, dans une zone appelée Domaine (voir [S/2019/469](#), par. 18). Ces sites correspondaient largement aux bastions des ADF avant les opérations des FARDC en 2019 (voir [S/2019/974](#), par. 22), ce qui démontre la résilience des ADF et la difficulté qu'ont eu les FARDC à conserver le contrôle des territoires repris aux ADF.

14. Les chefs des ADF identifiés précédemment (voir [S/2020/482](#), par. 35 et 36) étaient toujours en vie, ne participant généralement pas aux combats. Baluku était toujours le principal chef et le commandant des ADF à qui les autres chefs et commandants rendaient des comptes (voir annexe 4). Les ADF ont conservé la structure de commandement et de contrôle rigide observée depuis 2019 (voir [S/2019/469](#), par. 21). Plusieurs ex-combattants et personnes ayant été enlevées ont expliqué que toutes les opérations et les principales activités de ravitaillement s'étaient déroulées sur ordre direct de Baluku ou par l'intermédiaire de son adjoint, Lukwago Hood, dit Pierro.

15. Cependant, une faction dissidente des ADF, composée d'une trentaine de combattants, dirigée par Muzaya, ancien commandant militaire au camp de Mwalika, par Benjamin Kisokeranio, proche conseiller de Jamil Mukulu (CDi.015), visé par les sanctions, et par Hassan Nyanzi, fils de Mukulu, a été depuis 2019 active principalement dans le parc national des Virunga, près de la rivière Semuliki (voir annexe 5).

Recrutement

16. Les opérations des FARDC et l'arrestation de plusieurs collaborateurs et combattants des ADF tout au long de 2020 ont réussi à réduire les effectifs et à restreindre provisoirement les chaînes de réapprovisionnement des ADF, les poussant à intensifier le recrutement et les attaques². Les ADF ont continué³ de recourir à trois méthodes principales de recrutement : le recrutement forcé, essentiellement au moyen de la capture de civils lors d'attaques, la duperie et le recrutement de plein gré par la propagande et la cooptation, les deux dernières méthodes ayant servi également à recruter des individus hors du territoire de Beni ou des frontières de la République démocratique du Congo (voir annexe 6).

² Sources : des ex-combattants, des personnes ayant été enlevées, des membres des FARDC, des policiers, des représentants d'autorités locales, des sources de la société civile, des chercheurs et des sources diplomatiques et de l'ONU.

³ Voir [S/2015/19](#), par. 16 à 24 ; et [S/2018/1133](#), par. 8 à 17.

L'évasion de la prison de Beni, orchestrée par les ADF (voir par. 28), a également été conçue comme un effort de recrutement massif.

Armes, engins explosifs improvisés, drones et formation militaire

Fournitures d'armes et formation militaire

17. Des vidéos récentes, des photographies et du matériel inspectés par le Groupe d'experts montrent que les ADF étaient équipées de fusils d'assaut de type AK, d'armes automatiques PKM, de lance-grenades et de grenades RPG-7, de mortiers de 60 mm, de mitrailleuses lourdes, de radios Motorola et d'uniformes militaires (voir annexe 7 et S/2019/469, annexe 12). Des machettes et des couteaux ont également été utilisés au cours des tueries, des décapitations et des mutilations (voir annexe 8). Dans les camps des ADF, l'armement était stocké dans des huttes spécifiques sous le contrôle de Kikute et Mzee Yakubu à Madina et d'Amigo à Mwalika (voir par. 13). Douze ex-combattants, 5 personnes ayant été enlevées et 15 sources des FARDC ont confirmé que la principale source de fournitures d'armements étaient les attaques contre les plus petites positions des FARDC et des soldats (voir annexe 28). Ces attaques n'étaient conduites que si les besoins en réapprovisionnement devenaient urgents. Le trafic d'armements transfrontalier depuis l'Ouganda s'est poursuivi (voir S/2020/482, par. 39)⁴. Aucune des sources du Groupe, qui comprenaient des ex-combattants proches des chefs des ADF, n'a cité la participation de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), de manière directe ou indirecte, aux transferts d'armements aux ADF (voir par. 31).

18. Sept ex-combattants des ADF et des personnes ayant été enlevées ont confirmé que la manipulation des armes et les techniques de combat ou d'embuscade continuaient de faire partie de l'entraînement de base des recrues des ADF, tout comme les préceptes de l'islam, et la plupart ont cité Rafiki et Amisi Kasadha, alias Mzee Wako ou Kalume, en tant qu'instructeurs militaires à Madina (voir S/2019/469, par. 33 à 36). Des instructeurs dans des camps plus petits, tels qu'Amigo à Mwalika/Domaine, ont parfois envoyé des recrues des ADF à Madina en vue d'une formation avancée. La durée habituelle des formations principalement de 10 à 30 recrues variait entre une semaine et trois mois, selon les opérations en cours, après quoi les recrues étaient envoyées attaquer des villages et des camps des FARDC (voir annexe 9).

Fabrication et emploi d'engins explosifs improvisés et présence de drones de surveillance

19. Durant la période considérée, une augmentation des attaques commises à l'aide d'engins explosifs improvisés a été enregistrée, en particulier dans les zones où opéraient les ADF, conformément à la tendance à la hausse qui avait été précédemment signalée (voir S/2020/1283, par. 12 à 14). De novembre 2020 à mars 2021, 36 incidents impliquant au total 64 engins explosifs improvisés suspectés ou confirmés, ont été confirmés par le Groupe d'experts. Les zones autour de Kainama et d'Eringeti le long de la frontière du Nord-Kivu et de l'Ituri ont été en particulier contaminées par les engins explosifs improvisés ces derniers mois, ce qui correspondait à un renforcement de la présence et des attaques des ADF dans le sud du territoire d'Irumu et dans le nord du territoire de Beni (voir annexe 10). Le Groupe d'experts l'attribue notamment à l'intention des ADF de

⁴ Sources : des ex-combattants, des personnes ayant été enlevées, des sources de la société civile, des membres des FARDC, des responsables du Gouvernement et des analystes.

sécuriser les routes de liaison se trouvant géographiquement proches de la frontière ougandaise (voir par. 24)⁵.

20. Des engins explosifs improvisés ont été positionnés principalement pour viser les FARDC. De novembre 2020 à mars 2021, au moins 45 membres des FARDC ont été tués ou blessés dans l'explosion d'engins improvisés. Des rescapés, des personnes ayant été enlevées, des ex-combattants des ADF, des membres du personnel médical et des sources des FARDC ont expliqué que les engins explosifs improvisés avaient été posés le long de sentiers lors d'attaques afin d'empêcher les FARDC de poursuivre les assaillants et de couvrir le retrait des ADF. Des engins explosifs improvisés ont également été posés le long des voies d'accès afin de viser les patrouilles pédestres des FARDC et les civils s'approchant des camps des ADF (voir annexe 11). Des personnes ayant été enlevées et des ex-combattants ont signalé que les engins explosifs improvisés faisaient partie des armements organiques des unités des ADF et étaient transportés systématiquement durant les déplacements.

21. Le Groupe d'experts a également confirmé une forte augmentation du nombre de blessés parmi les civils du fait de l'explosion d'engins improvisés suspectés ou confirmés. De novembre 2016 au 15 novembre 2020, aucun cas de civil blessé par des engins explosifs improvisés n'a été répertorié dans l'est de la République démocratique du Congo (voir [S/2020/1283](#), par. 12). De novembre 2020 à mars 2021, au moins 12 civils ont été tués ou blessés dans l'explosion d'engins improvisés (voir annexe 12). Les civils étaient soit des victimes collatérales d'engins explosifs improvisés qu'ils ont eux-mêmes actionnés ou étaient visés directement par les ADF, notamment lorsque les engins explosifs improvisés étaient posés dans des champs agricoles dans les zones d'opérations des ADF. Dans ces cas, l'objectif était d'empêcher les civils d'approcher, de contraindre les agriculteurs et les populations locales à quitter la zone contaminée ou d'empêcher les récoltes, selon des ex-combattants et des personnes ayant été enlevées (voir par. 32).

22. D'après les recherches menées sur le terrain, notamment à Kainama (territoire d'Irumu), les ADF ont utilisé des dispositifs piégés (voir annexe 13). Le 28 janvier 2021, un soldat des FARDC a été blessé dans l'explosion d'un engin improvisé dans un champ de Budaki, à Kainama, alors qu'il soulevait le corps d'un civil, victime d'une attaque des ADF, qui avait été piégé au moyen d'un engin explosif improvisé. Un ex-combattant en détention a indiqué que les ADF prévoient d'acquérir la technologie de fabrication de bombes-suicides. Le Groupe d'experts ne peut cependant pas exclure la possibilité que cette allégation fasse partie d'efforts visant à relier les ADF à l'EIL.

23. Six ex-combattants des ADF et des personnes ayant été enlevées ont confirmé la présence et l'utilisation d'au moins deux drones de surveillance par les ADF au camp de Madina. En mars 2021, la MONUSCO a signalé la présence d'un drone volant près d'un camp des ADF entre Tchabi et Ndalya (territoire d'Irumu). Des ex-combattants et des personnes ayant été enlevées ont déclaré que Meddie Nkalubo, alias « Punisher », pilotait le drone et était un fabricant d'engins explosifs improvisés (voir annexes 4 et 14 ; et [S/2019/469](#), annexe 6).

24. Des personnes ayant été enlevées et des ex-combattants ont déclaré que les engins explosifs improvisés avaient été montés ou assemblés dans les camps des ADF, principalement à Madina et Mamove. La majorité des composants (piles, explosifs et détonateurs) provenaient de l'Ouganda (voir [S/2020/482](#), par. 39). Des cartouches vides étaient recueillies sur les champs de bataille, réutilisées et placées

⁵ Ibid.

dans des casseroles pour amplifier l'explosion des engins improvisés. Des mortiers et des projectiles de grenades ayant servi dans des systèmes de déclenchement ont été volés aux FARDC (voir annexe 15). Même si quelques engins explosifs improvisés télécommandés ont été observés, la plupart de ceux qui ont été documentés récemment avaient été activés par la victime (voir [S/2020/1283](#), par. 12 à 14).

25. Des progrès modestes sur le plan des techniques de fabrication d'engins explosifs improvisés ont été attribués à la participation de combattants des ADF de l'extérieur, en particulier du Burundi, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie, par des personnes ayant été enlevées et des ex-combattants (voir [S/2020/1283](#), par. 12 à 14). Abwakasi et Seka Kahumi ont été cités en tant que fabricants de bombes (voir annexes 4 et 16). Durant la période considérée, le Groupe d'experts n'a pas observé de marquages spécifiques sur des engins explosifs improvisés et n'a pas été informé de fiches techniques trouvées par les FARDC à Madina ou dans d'autres camps dont les ADF s'étaient emparés, pouvant indiquer une participation directe ou indirecte de l'EIL dans la fabrication et la pose d'engins explosifs improvisés (voir [S/2020/1283](#), par. 12 à 14). Les enquêtes du Groupe d'experts ont confirmé que des engins explosifs improvisés avaient été installés à des fins tactiques, offensives, défensives et de harcèlement, plutôt que comme un outil terroriste.

Attaques contre des civils dans le Rwenzori

26. Si les attaques contre les civils se sont poursuivies sur l'ensemble du territoire de Beni et dans le sud de l'Ituri, le Groupe d'experts a noté une augmentation particulière des attaques dans le secteur de Rwenzori depuis la mi-2020, un secteur qui avait été relativement épargné par le passé (voir par. 17 et 32). Depuis juin 2020, au moins 50 attaques ont été signalées et ont entraîné le décès de plus de 250 civils et le déplacement de milliers d'autres⁶. Sur la base de visites sur le terrain et de plus de 70 témoignages, le Groupe d'experts a conclu que les ADF avaient commis la majeure partie de ces attaques (voir annexe 17).

27. Le Groupe d'experts a enquêté sur deux des attaques perpétrées par les ADF à Nzenga et Lose Lose (Rwenzori), respectivement les 11 et 28 décembre 2020. Elles montrent la façon dont les ADF ont conduit des attaques à des fins de réapprovisionnement, de représailles ou éventuellement pour des raisons idéologiques, notamment en visant des non-musulmans (voir annexe 18). Elles illustrent également les diverses méthodes et tactiques des ADF, dont l'utilisation d'éclaireurs, les enlèvements, les assassinats et les attaques indiscriminés contre des civils, les destructions et les pillages, comme indiqué précédemment⁷. Ces actes constituent des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et sont passibles de sanctions, aux termes des dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 7 de la résolution [2293 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, telles que reconduites dans sa résolution [2528 \(2020\)](#). Si les ADF recouraient habituellement à des tactiques d'attaques éclairs (voir [S/2020/482](#), par. 40), Lose Lose est le premier cas répertorié d'occupation d'une localité durant quelques jours par les ADF.

Évasion de la prison de Beni

28. Le 20 octobre 2020, une attaque contre Kangbaya, la prison de Beni, a causé l'évasion massive de plus de 1 300 des 1 455 détenus qui s'y trouvaient⁸. D'après

⁶ Sources de la MONUSCO.

⁷ Voir [S/2015/797](#), par. 84 à 91 ; [S/2019/469](#), par. 109 à 115 ; [S/2020/482](#), par. 137 à 140.

⁸ Voir [S/2020/1283](#), annexe 3.

plus de 30 témoignages d'ex-combattants, de détenus, d'évadés, de personnes ayant été enlevées, de membres des forces de sécurité de la République démocratique du Congo et du personnel pénitentiaire, de représentants de la société civile, de chercheurs et de sources diplomatiques et de la MONUSCO, le Groupe d'experts a établi que l'attaque avait été organisée par les ADF et menée par les commandants Amigo et Mulalo (voir annexe 19), dans le but de libérer des combattants et des collaborateurs du groupe⁹ et de recruter à grande échelle (voir par. 16).

Idéologie, propagande des ADF et liens avec l'EIIL¹⁰

29. Tout en restant un groupe secret, les ADF ont diffusé depuis 2016 un nombre croissant de vidéos dans les médias sociaux, mettant en avant leur formation, leurs capacités militaires, les affrontements avec les FARDC, leurs prêches et leurs discussions internes¹¹. La diffusion des vidéos a commencé peu après l'arrestation en 2015 de Mukulu et a servi à des fins opportunistes et de propagande, consolidant la mobilisation extérieure et le recrutement régional des ADF, tout en renforçant la discipline, l'unité et le moral du groupe¹².

30. Le Groupe d'experts a analysé plus de 45 vidéos de 2006 à 2020, montrant que les ADF cherchaient clairement à projeter un alignement avec l'EIIL¹³, notamment une interprétation radicale de l'islam, comme le fait de tuer des non-musulmans, tout en soulignant un changement par rapport à leur objectif initial, à savoir lutter contre le Gouvernement ougandais (voir annexe 20). Le fait que Baluku prête allégeance à l'EIIL dans une vidéo de juillet 2019 en est une illustration. Baluku est allé plus loin, dans une vidéo de septembre 2020, en déclarant que les ADF n'existaient plus et constituaient à présent une Province d'Afrique centrale de l'État islamique (ISCAP). Un ex-combattant a confirmé que Baluku avait fait une déclaration analogue dans un sermon prononcé au début de 2020 à Madina, qui visait à remonter le moral des ADF durant les opérations des FARDC. Lui et d'autres ex-combattants ont déclaré que plusieurs vidéos des ADF et d'autres vidéos des affiliés de l'EIIL au Mozambique et en Afrique de l'Ouest étaient régulièrement diffusées dans les camps des ADF. Malgré ces tentatives de référence à l'EIIL, certaines vidéos récentes publiées par les ADF ne faisaient pas allusion à l'EIIL et certaines vidéos diffusées dans les camps montraient des prêches et les punitions infligées aux personnes qui avaient tenté de fuir, telles que des décapitations. Par ailleurs, la radicalité des discours des ADF, leurs textes, positions et pratiques d'endoctrinement dataient déjà de l'époque où Mukulu dirigeait le mouvement¹⁴. De plus, malgré le nombre élevé d'attaques des ADF contre des civils, les ADF n'ont pas systématiquement tué des non-musulmans.

⁹ Estimés de 100 à 260, ce que le Groupe d'experts n'a pas pu confirmer. Cependant, selon des ex-combattants se trouvant dans la prison, les combattants actifs des ADF en détention étaient moins de 50.

¹⁰ Le 10 mars 2021, le Département d'État des États-Unis d'Amérique a désigné les ADF comme une organisation terroriste étrangère, considérant que les ADF étaient associées à l'EIIL et faisaient partie de sa « Province d'Afrique centrale », et les ont qualifiées « d'État islamique d'Iraq et de Syrie-République démocratique du Congo (EIIL-RDC) ». Voir www.state.gov/state-department-terrorist-designations-of-isis-affiliates-and-leaders-in-the-democratic-republic-of-the-congo-and-mozambique.

¹¹ Certaines communications des ADF ont été diffusées au moyen de bandes, de fichiers audio et de messages, plutôt que dans les médias sociaux (voir S/2019/469, par. 33).

¹² Confirmé également par plusieurs ex-combattants avec lesquels le Groupe d'experts s'est récemment entretenu.

¹³ Voir S/2019/469, par. 33.

¹⁴ Voir S/2015/19, par. 132, 133 et 137 ; S/2016/466, par. 60 ; S/2016/1102, par. 43 ; S/2018/531, par. 151 ; S/2019/469, par. 14, 31, 37, 97 et 98.

Les objectifs des attaques étaient surtout stratégiques, à savoir se réapprovisionner en produits et en armes, détourner les opérations des FARDC ou lancer des représailles à la suite de telles opérations.

31. En parallèle, l'EIIL a continué de revendiquer la responsabilité des attaques des ADF dans le territoire de Beni et en Ituri, revendications dont le nombre a atteint un niveau important en décembre 2020 et en février 2021. Ces communications étaient mutuellement bénéfiques¹⁵, complétant et amplifiant la propagande locale des ADF et suggérant que l'EIIL avait une portée internationale accrue. Le Groupe d'experts a cependant continué d'observer des décalages entre les communications et la réalité sur le terrain (voir [S/2020/1283](#), par. 16). Quelques heures après l'attaque de Lose Lose du 28 décembre, l'EIIL a diffusé une vidéo avant toute publication par les médias locaux congolais, ce qui pourrait indiquer une amélioration de l'efficacité des voies de communications entre l'EIIL et les ADF. Le Groupe d'experts n'a cependant pas trouvé de preuves concluantes d'un commandement et d'un contrôle de l'EIIL sur les opérations des ADF, ou un encore d'un appui direct aux ADF sur les plans financier, humain ou matériel (voir par. 25).

B. Secteur du cacao : implication de certains membres des Forces armées de la République démocratique du Congo et impact des groupes armés

Attaques des ADF contre des exploitants de cacao

32. Durant la période considérée, les ADF ont tué par machette ou par balle plus d'une centaine d'agriculteurs qui se trouvaient aux champs sur l'ensemble du territoire de Beni, dont beaucoup cultivaient le cacao, et en ont enlevé des centaines d'autres, les contraignant parfois à cultiver pour leur compte (voir annexe 21 ; par. 21 ; [S/2020/1283](#), par. 18 à 20 ; [S/2020/482](#), par. 137 à 142 ; et [S/2017/672](#), par. 54 et 55). Des attaques visant des agriculteurs se sont déroulées dans le Rwenzori, autour d'Oicha, dans des champs le long de la route Mbau-Kamango (voir [S/2019/469](#), par. 109 à 119) et, à partir de la mi-2020, dans la partie sud d'Irumu. Les ADF, qui ont conduit les attaques, ont évoqué l'éviction des terres et la propriété foncière, au cours des attaques menées dans le Rwenzori (voir annexe 22)¹⁶.

33. Les ADF et leurs collaborateurs ont procédé à des actes isolés de récolte, de vol et de commerce de cacao, en particulier dans le Rwenzori¹⁷. Le Groupe d'experts n'a cependant pas trouvé élément de preuve indiquant que les ADF avaient procédé au commerce de cacao à grande échelle et de manière systématique, durant la période considérée¹⁸. Les négociants de cacao ont occasionnellement été pris pour cibles durant les attaques des ADF dans des zones urbaines. Au moins quatre négociants ont fait l'objet d'attaques armées, de menaces et d'enlèvements et leurs locaux ont été pillés par des assaillants armés non identifiés.

¹⁵ Sources : des ex-combattants, des sources de la société civile, des chercheurs et des sources diplomatiques et de la MONUSCO.

¹⁶ Source : un ex-combattant, une personne ayant été enlevée, deux témoins oculaires et le représentant d'un syndicat agricole.

¹⁷ Sources : deux personnes ayant été enlevées, deux témoins oculaires, des rapports de la société civile et des preuves photographiques.

¹⁸ Trois récents ex-combattants ont noté le désintérêt des ADF pour le cacao, disant que le groupe gagnait de l'argent par d'autres moyens.

Récolte et commerce de cacao par les FARDC

34. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec 31 exploitants de cacao des zones de Beni et de Rwenzori qui n'avaient pas cultivé leurs champs de cacao en 2020 et au début de 2021, de crainte d'attaques armées de la part des ADF, des Maï-Maï, d'assaillants armés non identifiés et de membres des FARDC (voir [S/2020/1283](#), par. 20 et 21). Seize cultivateurs ont déclaré que la majorité de leur cacao avait été récoltée par des membres des FARDC ou des jeunes non identifiés en tenue militaire ou en civil.

35. Le Groupe d'experts a confirmé les déclarations de 11 témoins oculaires selon lesquels certains soldats commando des FARDC sous la direction du Major John Zero-Zero du 312^e bataillon de commandos, alias Major Tipi Zero-Zero¹⁹, ont récolté du cacao en 2020 et en 2021 dans des champs abandonnés autour de Halungupa, Bulongo et Mutwanga, aidés parfois de civils. Le Groupe d'experts n'avait pas réussi à contacter le Major Zero-Zero au moment de l'établissement du présent rapport. Pour d'autres preuves de l'implication des FARDC, se reporter à l'annexe 23. Un porte-parole des FARDC a déclaré au Groupe d'experts que si les épouses des soldats pouvaient faire du commerce, les membres des FARDC, eux, n'y étaient pas autorisés.

Production, exportation et contrebande de cacao

36. Au moins 3 des 19 exportateurs officiels de cacao ont cherché à identifier les exploitants auprès desquels ils s'étaient approvisionnés en 2020. Une association commerciale et une coopérative avaient identifié leurs sous-acheteurs. Le nombre global d'exploitants et de champs sur l'ensemble du territoire de Beni n'était cependant pas connu (voir annexe 24). Quatre négociants ont décrit des ventes régulières par des intermédiaires, sans procéder à des vérifications de la chaîne de contrôle du cacao. Bien que certains exportateurs aient décrit des efforts pour identifier et éviter les vendeurs, membres des FARDC, trois ont admis avoir acheté du cacao à des membres des FARDC et d'autres ont déclaré qu'il leur était très difficile de savoir ce qu'il en était.

37. Des membres des FARDC ont facilité la contrebande transfrontière de cacao vers l'Ouganda, en collusion avec certains agents des frontières congolais. Dans un cas, trois individus ont confirmé séparément que le Capitaine Kyomba du 312^e bataillon de commandos des FARDC gérait un dépôt avec un civil en vue d'exporter du cacao de Halungupa. Le Groupe d'experts n'a pas réussi à contacter le Capitaine Kyomba au moment de l'établissement du présent rapport. Des camions transportaient chaque semaine du cacao pour le compte de membres des FARDC ou accompagnés par eux, sur la route nationale 4 (RN4) en 2020 et en 2021²⁰. Un ancien contrebandier de cacao a décrit comment, jusqu'en 2019, il avait versé 750 dollars en espèces par camion à un commandant des FARDC pour faire passer du cacao en contrebande la nuit en Ouganda à travers la rivière Lubiliha.

38. Cinq personnes ayant une connaissance de première main ont déclaré que le cacao passé en contrebande parvenait, entre autres, à Bwere et Bundibugyo (Ouganda) où les négociants apposaient des certificats d'origine ougandaise, notamment à des fins d'exportation. En 2020, les exportations de cacao de la République démocratique du Congo vers des destinations mondiales ont totalisé

¹⁹ À ne pas confondre avec le lieutenant-colonel Joseph Nganzole Olikwa, alias Tipi Ziro Ziro (voir par. 97).

²⁰ Sources : cinq témoins oculaires à Oicha et Mavivi.

plus de 47 500 tonnes²¹. Un peu moins de 34 500 tonnes ont été exportées par Kasindi (territoire de Beni)²² dont 10 % ont été officiellement exportés en Ouganda. Se reporter à l'annexe 25 pour plus de détails.

C. Trafic de munitions par des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo et de l'Institut congolais pour la conservation de la nature dans le territoire de Beni

39. Le Groupe d'experts a confirmé des saisies en 2021 de 83 boîtes de munitions et d'un sac contenant diverses munitions pour armes automatiques PKM et fusils d'assaut de type AK, qui avaient fait l'objet d'un trafic entre certains membres des FARDC et des écogardes de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) du Parc national de la Garamba. Les munitions ont été saisies par la justice militaire congolaise, qui a arrêté cinq officiers et trois soldats des FARDC, quatre écogardes de l'ICCN et un civil, pour vente et trafic de munitions de guerre. Le Groupe d'experts a inspecté les munitions (voir annexe 26) et s'est entretenu avec les officiers des FARDC, les écogardes de l'ICCN et le civil arrêtés, ainsi qu'avec les procureurs militaires, des agents de police et cinq individus qui avaient connaissance du dossier.

40. Sur les 83 boîtes de munitions, 5 ont été saisies le 13 mars 2021 à la résidence du Capitaine des FARDC, Zine Boda, de la 32^e brigade de réaction rapide à Mambango, au sud de la ville de Beni. Boda a affirmé que la responsabilité du trafic de munitions relevait d'un écogarde de l'ICCN, Kambale Sharife Idioka. Kambale a déclaré au Groupe d'experts que le directeur adjoint de l'ICCN à Garamba, Alhadji Somba, lui avait ordonné d'acheter 85 boîtes de munitions aux FARDC à des fins de formation et de déploiement opérationnel dans le Parc national de la Garamba. Somba a admis avoir été au courant de l'achat de munitions par Kambale.

41. Kambale a contacté Boda en vue de l'achat des boîtes de munitions. Boda a contacté, à son tour, son supérieur hiérarchique, le Colonel des FARDC Zima Musiki, chef S4 du 32^e bataillon de réaction rapide. Kambale a dit au Groupe d'experts qu'il s'était mis d'accord avec Zima pour l'achat d'au moins 34 boîtes et avait versé de 55 à 60 dollars par boîte²³. Kambale, Boda et le sous-lieutenant Deba des FARDC ont confirmé que le marché avait bien été conclu. Zima a remis à Boda et à Deba 300 et 200 dollars, respectivement, à partir d'un versement de 2 000 dollars en espèces, reçu de Kambale, qui avait également fait plusieurs transferts par téléphone mobile à Zima pour payer les munitions. Les boîtes de munitions étaient stockées à la résidence de Somba à Beni (voir annexe 27).

42. Kambale a confirmé que depuis 2018, sa hiérarchie l'avait régulièrement dépêché à Beni pour l'achat de munitions. Plusieurs détenus ont déclaré qu'en 2018 et en 2019, des munitions avaient été achetées notamment auprès de l'unité des FARDC basée à Nyaleke, à l'est de la ville de Beni. Le Groupe d'experts a obtenu des documents et des enregistrements audio, indiquant l'approvisionnement régulier de munitions par le Parc national de la Garamba, à travers des filières des FARDC, et la supervision par Somba de ces achats. L'administration du Parc national de la Garamba a expliqué qu'elle n'avait pas autorisé cet achat particulier de munitions ni n'en avait connaissance mais que

²¹ Statistiques de la Base de données Comtrade des Nations Unies.

²² Données officielles d'exportation, examinées par le Groupe d'experts.

²³ Le Colonel Zima a nié toute implication dans le trafic de munitions.

des achats officieux de munitions avaient été une pratique régulière par le passé, étant donné que les demandes officielles n'étaient pas honorées par les autorités compétentes.

43. Cette affaire révèle une mauvaise gestion des stocks de la part des brigades et des unités des FARDC concernées²⁴. De plus, les écogardes de l'ICCN ont effectué des achats de munitions qui contournaient les procédures de requêtes officielles de l'ICCN, qui auraient dû être adressées à la Maison militaire de la Présidence. Cela représente un risque significatif de détournement vers des groupes armés. Les munitions qui ont fait l'objet d'un trafic correspondaient à certains types de munitions utilisés par les ADF (voir annexe 28). Le Groupe d'experts n'a cependant pas pu confirmer les allégations selon lesquelles des écogardes de l'ICCN avaient fourni des armes et des munitions aux ADF, ne disposant pas d'éléments démontrant que des individus des FARDC ou de l'ICCN impliqués dans cette affaire de trafic avaient des liens quelconques avec les ADF.

D. Accrochages et renversement d'alliances des groupes armés en territoires de Masisi, de Rutshuru, du sud de Lubero et de Walikale²⁵

44. Depuis le précédent rapport (voir S/2020/1283, par. 29), des accrochages répétés et des attaques de représailles entre des groupes armés se sont poursuivis, principalement concernant le contrôle territorial dans les territoires de Masisi, de Rutshuru, de Walikale et dans la partie sud de Lubero, qui sont des zones riches en minerais et offrent des bénéfices financiers considérables (voir par. 54 à 56 et annexe 29). Les groupes armés ont rivalisé pour obtenir ce contrôle, notamment à la suite du vide laissé par la scission au sein du Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R)²⁶. Les accrochages ont entraîné un réalignement des positions des groupes armés et des alliances et ont eu de graves répercussions sur la population.

Dynamiques et renversement d'alliances au sein des groupes armés

45. Malgré les combats qui les avaient opposés dans le passé, la faction NDC-R Bwira et les Forces patriotiques populaires/Armée du peuple (FPP/AP) dirigées par « Kabido » (voir annexe 30) se sont alliées en janvier 2020 pour combattre la faction NDC-R Guidon à Walikale et dans le sud de Lubero²⁷.

46. En parallèle, à la fin de février 2021, la faction Guidon a formé une alliance souple²⁸ avec plusieurs groupes armés contre lesquels elle s'était battue précédemment, dont les Maï-Maï Mandaima²⁹ et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) de Janvier Karahiri et les Nyatura Abazungu

²⁴ La 32^e brigade de réaction rapide des FARDC basée à Mambango était équipée par la base de soutien logistique avancée de Kisangani, qui a conduit une mission pour évaluer le stock manquant.

²⁵ Sources : plus de 70 chefs de groupes armés, des combattants, des ex-combattants et des individus proches des factions Bwira et Guidon, le CMC/FDP, les FDLR, des sources de la société civile, des représentants d'autorités locales, des sources des FARDC, de la PNC et des sources diplomatiques et de l'ONU.

²⁶ Voir S/2020/1283, par. 25 à 27.

²⁷ Sources : des combattants de la faction Bwira et des individus proches des factions du NDC-R, des représentants d'autorités nationales et locales, des chercheurs et des sources diplomatiques, de la société civile et de l'ONU.

²⁸ Ibid., et personnes proches de l'APCLS et d'Abazungu, des soldats des FARDC et des policiers.

²⁹ Voir S/2018/531, par. 82.

de Jean-Marie³⁰, tous les deux membres du Collectif des mouvements pour le changement (CMC). Cette alliance, appelée « Alpha 60 » ou « A60 », visait à l'emporter sur les opérations militaires de la faction Bwira, les FPP/AP et les FARDC. Entre-temps, les FPP/AP ont également collaboré avec le CMC, y compris l'APCLS³¹, ce qui dénote des alliances de circonstance.

Affrontements entre les FARDC et la faction Bwira avec le CMC/FDP, l'APCLS et les FDLR

47. À partir de novembre 2020, la faction Bwira, utilisée comme supplétif par les FARDC (voir [S/2020/1283](#), par. 34), a eu des affrontements avec l'APCLS autour de Nyabiondo et de la ville de Masisi et avec le CMC/Forces de défense du peuple (CMC/FDP), principalement autour de Kalembe, tous deux en territoire de Masisi³². Inversement, à partir de la fin de novembre 2020, les combattants de la faction Bwira ont également participé aux opérations des FARDC contre l'APCLS en territoire de Masisi et, à partir de janvier 2021, contre CMC/FDP et les Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes Abacunguzi (FDLR-FOCA) principalement dans la chefferie de Bwito (territoire de Rutshuru) (voir annexe 31).

48. Les opérations des FARDC contre le CMC/FDP et les FDLR-FOCA dans la chefferie de Bwito, un bastion clef (voir [S/2017/1091](#), par. 15 ; [S/2020/482](#), par. 12), ont entraîné la fuite de plusieurs combattants du territoire de Rutshuru qui se sont réfugiés dans le territoire de Masisi, où ils ont rejoint l'APCLS³³. Dans le territoire de Masisi où ces groupes s'étaient renforcés et avaient étendu leur contrôle, après la scission au sein du NDC-R, ils ont résisté aux opérations des FARDC et de la faction Bwira (voir annexe 32).

Accrochages entre les factions Bwira et Guidon, participation des FARDC et repositionnement de Guidon

49. Après une brève accalmie dans les combats (voir [S/2020/1283](#), par. 28), de violents affrontements autour du contrôle territorial entre les factions Bwira et Guidon ont repris en janvier 2021, parfois avec la participation des FPP/AP, en particulier autour de Bukumbirwa, riche en minerais, dans la partie sud du territoire de Lubero³⁴. Même si elles ont principalement combattu l'APCLS et le CMC/FDP, les FARDC se sont également servies de la faction Bwira comme supplétif contre la faction Guidon. Le Groupe d'experts a obtenu les minutes d'une réunion de coordination de novembre 2020 entre un commandant de bataillon des FARDC et des commandants de la faction Bwira, concernant la planification d'opérations contre la faction Guidon. Également, en février 2021, un document officiel des FARDC a cité Bwira en tant que « collaborateur du secteur opérationnel SOKOLA II » (voir annexe 33).

³⁰ Voir [S/2019/469](#), par. 54, concernant les accrochages précédents entre le NDC-R et le CMC, notamment l'APCLS et Nyatura Jean-Marie.

³¹ Sources : des sources de la société civile, des chercheurs, des sources de la MONUSCO, des personnes proches de la faction Guidon et des FPP/AP.

³² Source : un combattant de la faction Bwira, des dirigeants de la faction Guidon, du CMC/FDP et des FDLR, des sources de la société civile, des représentants d'autorités nationales et locales, des chercheurs, des FARDC et des sources diplomatiques et des sources de la MONUSCO.

³³ Ibid.

³⁴ Sources : des chefs de la faction Guidon et des personnes proches du groupe, des sources de la société civile, des représentants d'autorités nationales et locales, des chercheurs, des sources des FARDC et des sources diplomatiques et de l'ONU.

50. Guidon Shimiray Mwiswa (CDi.033), qui est sous le coup de sanctions, a tiré profit de l'absence virtuelle d'opérations des FARDC contre lui à la fin de 2020 pour se reconstituer et reprendre le contrôle de secteurs stratégiques et de sites miniers à Walikale et dans le sud de Lubero³⁵.

51. Cet accès renouvelé à des ressources économiques et l'appui constant d'une partie de la population a permis à Guidon de renforcer le recrutement et le ravitaillement (voir annexe 34) et de se réorganiser, ce qui l'a aidé à mettre en échec la faction Bwira et la coalition FPP/AP à plusieurs occasions. De plus, plusieurs officiers de la faction Bwira ont fait défection pour rejoindre la faction Guidon, notamment « Tondeuse », avec 25 combattants, en avril 2021 (voir annexe 35)³⁶.

Conséquences pour les civils

52. Les affrontements, embourbés dans une logique de représailles, ont dégradé davantage la situation humanitaire et de la sécurité dans les territoires de Masisi, Rutshuru, Walikale et dans le sud de Lubero et entraîné les meurtres et le déplacement de civils, qui ont été régulièrement pris entre des tirs croisés et des représailles. Ils ont également été victimes d'intimidation pour collaboration présumée avec le camp adverse et d'autres abus commis par toutes les parties, tels que des arrestations arbitraires et l'extorsion³⁷.

53. Comme indiqué précédemment³⁸, plusieurs groupes armés dans la zone, notamment des factions du NDC-R et du CMC/FDP, ont continué d'utiliser des enfants comme porteurs d'armes lourdes et légères et comme combattants (voir annexe 36), ce qui constitue un acte passible de sanctions, conformément aux dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 7 de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité, telles que reconduites par sa résolution 2528 (2020).

Mines de Matungu

54. À compter d'octobre 2020 jusqu'au début de février 2021 et en collaboration avec des membres des FARDC du 3404^e régiment Sokola II (voir par. 49), la faction Bwira a pris le contrôle de Matungu, une importante mine d'or dans le territoire de Walikale (voir annexe 37). La mine, où travaillaient au moins 2 500 creuseurs artisanaux³⁹, était précédemment contrôlée par Guidon (voir S/2020/1283, par. 28). Les autorités minières congolaises ont enregistré la présence de membres des FARDC à Matungu et du NDC-R (faction non précisée) dans 22 autres mines d'or de Walikale (voir annexe 38). La production d'or de Walikale faisait l'objet d'un négoce au Rwanda, via Bukavu, et en Ouganda (voir annexe 39). Le Code minier congolais et la réglementation militaire interdisent la présence des FARDC dans les sites miniers.

55. Guidon n'a pas réussi à reprendre Matungu durant les affrontements avec les FARDC au début de 2021. Auparavant, en octobre 2020, il avait menacé des

³⁵ Sources : des chefs, des combattants et des ex-combattants des factions Bwira et Guidon, du CMC/FDP et des FDLR, des personnes proches de ces groupes, des sources de la société civile, des représentants d'autorités nationales et locales, des sources des FARDC et des sources diplomatiques et de l'ONU.

³⁶ Sources : un combattant de la faction Bwira, des chercheurs et des sources de la société civile et de la MONUSCO.

³⁷ Sources : des sources de la société civile, des représentants d'autorités nationales et locales, des chercheurs, des sources de l'ONU, et des chefs, ex-combattants et combattants de la plupart des groupes dans la zone, qui s'accusent mutuellement d'avoir commis ces actes.

³⁸ Voir S/2015/19, par. 118 à 130 ; S/2018/531, par. 79 ; S/2020/482, annexe 66.

³⁹ Sources : deux témoins oculaires et des sources de l'ONU.

négociants de Matungu lors d'une tentative de couper l'approvisionnement de biens de subsistance et d'étouffer toute activité⁴⁰.

56. Le Groupe d'experts a enquêté sur une attaque menée le 29 octobre 2020 contre des négociants qui se rendaient à pied à Matungu (voir annexe 40) qui a été exploitée par les factions Bwira et Guidon, chacune cherchant à ternir la réputation de l'autre. Le Groupe d'experts n'a pas réussi à déterminer quel camp avait perpétré l'attaque, au moment de l'établissement du présent rapport.

E. Participation armée et contrebande d'étain, de tantale et de tungstène

57. Les activités illicites dans les secteurs de l'étain, du tantale et du tungstène se sont poursuivies, créant des défis quant à l'intégrité des systèmes de traçabilité et l'exercice du devoir de diligence, concernant la chaîne d'approvisionnement, mis en place dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

58. Même si l'implication d'éléments armés dans les mines d'étain, de tantale et de tungstène a progressivement diminué, le Groupe d'experts a documenté des activités armées dans certaines mines où des programmes de diligence raisonnable ont été mis en place, ainsi que des activités de fraude et de contrebande transfrontière d'étain et de tantale non étiquetés, comme signalé par le Groupe d'experts depuis 2012 (voir annexe 41).

Affaire de Rubaya

59. À la suite de l'intensification des accrochages armés durant la période considérée, le Groupe d'experts a enquêté sur des faits survenus dans des mines de coltan autour de la localité de Rubaya (territoire de Masisi). La production de coltan dans la zone de Rubaya pourrait représenter au moins 15 % des réserves primaires mondiales⁴¹. Le coltan de Rubaya, qui a été une source de financement du conflit durant les guerres qu'a connues le pays (voir S/2009/603, par. 175, 215 et 230), est lié à des tensions anciennes, notamment des conflits fonciers (voir annexe 42).

60. Le Groupe d'experts a interrogé 61 personnes travaillant dans des mines de coltan de Masisi ou y étant liées, notamment des creuseurs, des représentants d'autorités, des négociants, des ex-combattants, des habitants, des membres des FARDC, des policiers et des sources de l'ONU et a consulté 67 documents et 39 vidéos.

Affrontements armés, distribution d'armes et abus

61. Dans les mines de coltan situées sur la concession PE4731 appartenant à la Société minière de Bisunzu (SMB) (voir S/2020/1283, par. 44 ; et S/2020/482, par. 102 et 103) utilisant le programme d'approvisionnement responsable Better Mining⁴², plus de sept affrontements armés se sont produits en 2020 entre des membres de la Police des mines et hydrocarbures (PMH) stationnés sur la

⁴⁰ Sources : deux habitants de Walikale et un rapport local du 28 octobre-3 novembre sur l'attaque.

⁴¹ Sources : quatre analystes du secteur. D'après une étude de 2021, la production cumulée de la République démocratique du Congo et du Rwanda totalisait quelque 44 % de la production mondiale jusqu'en 2019.

⁴² Précédemment connu sous le nom de Better Sourcing Programme (voir S/2020/482, par. 93, 102 et 103). Better Mining est le nom donné au mécanisme d'assurance en amont de RCS Global, basé sur une analyse des minerais qui se veut agnostique.

concession PE4731 et des individus armés, y compris des membres de la Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi (COOPERAMMA). La COOPERAMMA est membre de l'Initiative de la chaîne d'approvisionnement en étain⁴³ de l'Association internationale de l'étain (voir S/2020/482, par. 93 et annexe 48).

62. Treize creuseurs, deux négociants et six représentants d'autorités ont décrit la façon dont la PMH et des hommes armés, y compris des membres de la COOPERAMMA, avaient tiré en l'air et participé à des tirs croisés tout au long de 2020 dans des mines telles que Rukaza/Luwowo (également une mine de tourmaline, voir annexe 43) et Gakombe, sur la concession PE4731⁴⁴. Neuf témoins oculaires ont vu Shamamba Barugaruke Enoch, membre de la COOPERAMMA, parmi les assaillants, au cours des accrochages.

63. Onze témoins oculaires ont décrit la façon dont, à la fin de 2019 et au milieu de 2020, les membres de la COOPERAMMA, Shamamba et Gahanga, ont distribué des machettes et des fusils d'assaut de type AK à des creuseurs à Gakombe et Rukaza/Luwowo pour qu'ils s'en servent au cours de ces accrochages (voir à l'annexe 44 les réponses des personnes et de la société).

64. Le député national Justin Ndayishimiye, ancien membre de la COOPERAMA, et Robert Seninga, ancien président de la COOPERAMMA, membre et ensuite chef de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu (voir S/2011/345, annexe 5), avaient été présents à Rubaya, et étaient au courant d'au moins une distribution aux environs de mai 2020, selon sept témoins oculaires. Seninga était membre de l'entité visée par les sanctions Tous pour la paix et le développement (CDe.008). La réponse de Seninga figure à l'annexe 44. Ndayishimiye n'avait pas fourni de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

65. Dans le même temps, la PMH stationnée sur la concession PE4731 a commis de violents actes contre les creuseurs (voir S/2020/1283, par. 44). Neuf individus ont décrit comment ils avaient été battus et détenus dans une « prison » ou des cellules souterraines sur la concession PE4731 par la PMH ou avaient été témoins de coups et blessures. Le Groupe d'experts a confirmé deux décès (voir annexe 45).

66. En novembre 2020, des hommes armés identifiés par quatre témoins oculaires comme appartenant à la PMH ont incendié une vingtaine de petites échoppes et d'habitations à Kwa Rutivumbura, près de la mine de Luwowo. La Société minière de Bisunzu a nié toute responsabilité dans les actes commis par la PMH et contesté les faits (voir annexe 46, comprenant la réponse de la Société minière de Bisunzu).

Fraude minière entre les concessions

67. La fraude minière a continué entre les concessions PE4731 et PE76, appartenant à la Société aurifère du Kivu et du Maniema (SAKIMA SA), malgré l'amélioration de la procédure d'étiquetage des minerais, proposée au titre de l'Initiative de la chaîne d'approvisionnement en étain (voir S/2020/482, par. 97).

68. Treize creuseurs des sites de Mululu, Bihula, Nyagisenye et Mutanga sur la concession PE76 ont décrit leurs propres activités de trafic de coltan à la

⁴³ Voir www.itsci.org/.

⁴⁴ Sources : sept témoins, la correspondance officielle et des preuves photographiques.

concession PE4731 et celles de réseaux de femmes et de certains membres de la COOPERAMMA (voir annexe 47)⁴⁵.

69. Le Groupe d'experts a évalué les niveaux officiels de production de coltan aux sites de la concession PE76 et noté que la production enregistrée y avait été élevée, comparée aux activités minières observées dans beaucoup de sites, dont Nyagisenyi, Mululu, Bihula et Birambo (voir annexe 48). Il a noté que la fraude minière constatée entre les concessions pourrait signifier que des minerais associés aux accrochages armés et aux abus sur la concession PE4731 avaient contaminé les chaînes d'approvisionnement de la concession PE76, constituant un risque. Le Groupe d'experts a donc examiné les rapports sur la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement de 2020 qui étaient disponibles au public, concernant les sociétés qui avaient acheté du coltan de la concession PE76, à savoir la Coopérative des artisans miniers du Congo (CDMC) et SOGECOM Sarl.

70. Le Groupe d'experts a également établi que Christoph Huber (voir S/2009/603, par. 175 à 177, 214 et 215 et annexes 78, 79, 81 et 85) et John Crawley avaient travaillé avec la CDMC en 2020 (voir S/2009/603, par. 176, 177, 214, 215)⁴⁶ et leur a écrit au sujet de leurs efforts de diligence raisonnable concernant la chaîne d'approvisionnement du coltan de Rubaya. Huber a nié avoir travaillé avec la CDMC, laquelle a déclaré que Huber ne finançait ni n'avait de lien avec la CDMC du point de vue de la gestion ou de l'organisation. Crawley n'avait pas répondu au moment de l'établissement du présent rapport. Le Groupe d'experts a enfin examiné les rapports de diligence raisonnable établis par les sociétés internationales qui avaient négocié du coltan de Rubaya en 2020. On trouvera des réponses complètes et des analyses à l'annexe 49.

71. Le Groupe d'experts note que toutes les parties qui achètent, négocient ou financent des minerais des zones touchées par les conflits ou des zones de risque élevé ont la responsabilité d'examiner en amont les informations sur la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement et de s'engager dans une atténuation appropriée des risques. Malgré les progrès enregistrés globalement, les événements répétés à Rubaya soulèvent des questions quant à l'efficacité et à la rigueur des efforts diligentés par le Gouvernement et de l'atténuation des risques entreprise par les entreprises s'approvisionnant dans la région. Le Groupe d'experts souligne que les réactions du marché influent sur les moyens de subsistance de milliers de mineurs artisanaux et que le retrait du marché de gros en réponse à un problème n'est pas une solution responsable ou une mesure de stabilisation. Un dialogue renouvelé et transparent, négocié sous l'égide d'une partie neutre et associant toutes les parties, afin d'aborder, en particulier, les questions foncières sous-jacentes à Rubaya, est également nécessaire.

Autres cas de contamination de la chaîne d'approvisionnement et de contrebande

72. Le Groupe d'experts a confirmé plusieurs cas de tentative de fraude de coltan et de cassitérite non étiquetés en 2020, à partir de mines dans le territoire de Masisi à destination de Goma et a constaté que des camions transportaient généralement, tous les 15 jours, des quantités de 10 à 30 sacs pesant une dizaine de kilogrammes chacun, afin de mieux dissimuler la marchandise (voir

⁴⁵ Confirmé également par trois représentants d'autorités provinciales, deux représentants d'autorités nationales et deux membres de la société civile.

⁴⁶ Sources : quatre commerçants et trois personnes ayant des informations de première main de l'affaire.

S/2019/469, par. 149)⁴⁷, en empruntant des itinéraires qui avaient été précédemment signalés (voir S/2019/469, par. 151 et 152). Un contrebandier arrêté en décembre 2020 à Sake, à 30 kilomètres de Goma, qui faisait passer 9,4 kilogrammes de coltan non étiqueté depuis Rubaya (voir annexe 50), faisait partie de ce réseau de contrebande.

73. Des minerais non étiquetés du Nord-Kivu ont également été transportés au Sud-Kivu à des fins d'exportation. Certains négociants du Nord-Kivu, dont ceux qui faisaient des achats autour de Nyabiondo et de Rubaya, ont préféré vendre du coltan non étiqueté dans le Sud-Kivu où, d'après eux, les ventes informelles étaient plus faciles et le prix par kilogramme plus élevé⁴⁸. Quatre négociants établis à Kalungu, dans le territoire de Kalehe (Sud-Kivu) (voir S/2019/469, par. 151) qui ont acheté du coltan non étiqueté dans le territoire de Masisi ont tenu les mêmes propos (voir annexe 51). Ils ont montré au Groupe d'experts sept sacs de cassitérite et quatre de wolframite non étiquetés qui attendaient d'être vendus, pesant chacun de 15 à 20 kilogrammes, en provenance des mines de Numbi (territoire de Kalehe) (voir annexe 52).

74. La contrebande transfrontière de tantale et d'étain non étiquetés vers le Rwanda s'est poursuivie. Trois propriétaires de dépôts improvisés dans la périphérie de Goma, Minova et Kalungu (voir S/2019/469, par. 152) ont informé le Groupe d'experts que leurs principaux acheteurs de coltan et de cassitérite étaient des négociants établis à Goma qui vendaient ces minerais au Rwanda. Deux représentants d'autorités minières du Nord-Kivu et un officier de justice ont indiqué que les contrebandiers utilisaient de faux compartiments dans des camions qui ont été interceptés à la frontière de Goma-Rubavu. Le cas en mars 2021 d'un camion transportant 24 sacs de coltan en est une illustration. Le lac Kivu a continué d'être utilisé comme voie de contrebande vers le Rwanda (voir S/2019/469, par. 159), comme l'ont décrit trois contrebandiers qui faisaient passer illégalement de l'étain, du tantale et du tungstène depuis le territoire de Kalehe vers le Rwanda (voir annexe 53). Une autorité rwandaise a déclaré qu'aucun cas de contrebande de minerais en provenance de la République démocratique du Congo n'avait été signalé de novembre 2020 à avril 2021.

F. Embuscade, enlèvement et assassinat de membres du personnel diplomatique et du Programme alimentaire mondial

75. Le matin du 22 février 2021, un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM), constitué de deux voitures transportant sept hommes, dont l'ambassadeur d'Italie en République démocratique du Congo, est tombé dans une embuscade tendue par sept hommes, dont certains en tenue militaire et cinq armés de fusils d'assaut de type AK, au lieu-dit les « Trois Antennes », sur la route Goma-Kibumba (RN2) (voir annexe 54). Un des chauffeurs congolais du PAM a été exécuté sur le champ, tandis que les six autres ont été contraints de suivre les assaillants dans la brousse du parc national des Virunga⁴⁹ où attendait un deuxième groupe d'assaillants. Peu après, le deuxième groupe a attaqué les huit

⁴⁷ Sources : quatre négociants non enregistrés et trois chauffeurs de camion, opérant entre Goma et Masisi.

⁴⁸ Sources : quatre responsables miniers du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, des agents de la Commission nationale de lutte contre la fraude minière (CNLFM) et du Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (SAEMAPE) et un officier de l'Agence nationale de renseignements (ANR).

⁴⁹ Deux des sept personnes enlevées, un Congolais et un Italien, qui se trouvaient près des véhicules et de la brousse, ont été libérées pratiquement sur le champ.

écogardes de l'ICCN qui protégeaient la construction d'une ligne électrique. Des tirs croisés ont suivi, durant lesquels un assaillant du premier groupe a tiré volontairement sur l'ambassadeur d'Italie et son garde du corps italien. Le garde du corps est mort sur le coup, tandis que l'ambassadeur est décédé en chemin vers l'hôpital.

76. Le jour de l'attaque, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a publié un communiqué attribuant la responsabilité des faits aux FDLR (voir annexe 55), ce que les FDLR ont réfuté immédiatement, tout comme le CMC. Le Groupe d'experts a mené des enquêtes sur place à Kibumba et s'est entretenu avec 42 sources, dont des témoins oculaires, des personnes qui avaient été arrêtées, des représentants d'autorités locales, des sources diplomatiques, des sources de l'ICCN, des FARDC, du CMC/FDP et des FDLR et il a analysé des enregistrements vidéo et des preuves documentaires et photographiques. Il n'a néanmoins pas été en mesure d'établir l'identité des auteurs de l'attaque. Des enquêtes nationales et internationales sont en cours.

G. Attaques visant des écogardes de l'Institut congolais pour la conservation de la nature pour leurs armes

77. En 2020 et 2021, des attaques de groupes armés contre des écogardes de l'ICCN, parfois meurtrières, ont été fréquentes dans le Nord-Kivu, tout particulièrement le long de l'axe Goma-Beni (RN2). En 2020, 15 gardes de l'ICCN ont été tués et 15 armes classiques volées au cours de trois attaques mortelles dans le Nord-Kivu (voir annexe 56).

78. Le 10 janvier 2021, sept écogardes de l'ICCN qui effectuaient des patrouilles pédestres de routine à Kabuhendo, dans la zone de Nyamilima (territoire de Rutshuru), sont tombés dans une embuscade. Six d'entre eux ont été tués (voir annexe 57). Les assaillants ont volé cinq fusils d'assaut de type AK et une mitrailleuse PKM, qu'ils ont exhibés par la suite devant les caméras de manière provocante, durant des patrouilles aériennes de l'ICCN (voir annexe 58).

79. Trois jours plus tard, le 13 janvier 2021, un homme blessé, arrêté par des écogardes de l'ICCN, a déclaré au Groupe d'experts qu'il avait fait partie d'un groupe Maï-Maï commandé par Kadimanche, qui relevait directement du chef des Maï-Maï, Paluku Muhukambuto Jackson (voir [S/2018/531](#), par. 102 et 103 ; [S/2017/1091](#), par. 38 à 45)⁵⁰. Selon cet homme, une trentaine de combattants du groupe de Kadimanche, transportant des armes, notamment 10 fusils d'assaut de type AK et 2 armes automatiques PKM, dont certaines volées aux écogardes de l'ICCN, avaient essayé de détruire la barrière électrique installée par l'ICCN à Nyamilima le 10 janvier 2021. Cela a été confirmé par l'ICCN, les FARDC et des sources judiciaires (voir annexe 59).

⁵⁰ Sources : un combattant Maï-Maï, des documents de la police, des sources et des documents de l'ICCN, des sources de la MONUSCO et un communiqué de presse du parc national des Virunga.

III. Ituri

A. Factions de la Coopérative pour le développement du Congo-CODECO

80. Les conclusions dans la présente section se fondent sur des entretiens menés avec 170 personnes appartenant à diverses communautés dont des témoins, des victimes, des représentants d'autorités provinciales, locales et minières, d'organisations non gouvernementales, des sources de la société civile, des chefs ou des combattants de l'Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais/Coopérative pour le développement du Congo (URDPC/CODECO), de la Force de défense contre la balkanisation du Congo (FDBC), de l'Armée des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais/CODECO (ARDPC/CODECO), des représentants du secteur privé, des creuseurs et des sources des FARDC, de l'Agence nationale de renseignements (ANR), de la Police nationale congolaise (PNC) et de l'ONU, ainsi que des observations du Groupe d'experts, des enregistrements vidéo et des preuves photographiques et documentaires.

Absence de progrès vers un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et ses conséquences

81. Depuis la précédente période considérée et malgré le retour de la délégation désignée par le Président Tshisekedi (voir [S/2020/1283](#), annexe 21) à Kinshasa pour des consultations à la fin de janvier 2021, il y a eu peu de progrès vers un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en ce qui concerne les factions de la CODECO, appartenant en majorité à la communauté lendu. Dans ce contexte d'absence de tout processus clair pour répondre à leurs demandes (voir annexes 60 et 61), les six factions, qui ont signé des actes d'engagement unilatéraux de cessez-le-feu, ont continué de constituer une menace contre les civils de toutes les communautés. Depuis février 2021, la situation sur les plans humanitaire et de la sécurité s'est dégradée graduellement dans le territoire de Djugu et risque d'empirer si aucun processus approprié de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'est engagé.

82. Au moins quatre de ces factions, l'URDPC/CODECO (voir annexe 62), l'ARDPC/CODECO (voir annexe 63), l'Armée de libération du Congo/CODECO (ALC/CODECO) et la FDBC ont continué de s'attaquer aux civils, y compris au moyen d'une augmentation de la taxation forcée sur les routes et dans les marchés, de contributions forcées, d'un système de justice parallèle, de vols (voir annexe 64 ; [S/2020/1283](#), annexe 21 ; et [S/2019/274](#), par. 91 et annexe 32), et de l'exploitation illégale de l'or, ce qui a notamment causé de nombreux meurtres à Mongbwalu, dans le secteur de Banyali-Kilo, riche en or, du 16 au 20 février 2021 (voir annexe 65 ; et par. 95 à 99)⁵¹.

83. Les rivalités en cours entre les chefs des factions de la CODECO, la concurrence autour des ressources et les accrochages qui en ont résulté ont entraîné la destruction d'habitations et de centres de santé, des pillages, des meurtres et des déplacements de population, en particulier au début de décembre 2020, lorsque l'URDPC/CODECO a délogé l'ARDPC/CODECO de son quartier

⁵¹ Sources : des témoins oculaires, des habitants, des représentants d'autorités locales, des chefs et des combattants de la FDBC, de l'URDPC/CODECO et de l'ARDPC/CODECO, un journaliste et des sources de la société civile, de la PNC, des FARDC, de l'ONU et de l'ANR, des preuves photographiques, des enregistrements vidéo et les observations du Groupe d'expert.

général à Ala (Walendu-Pitsi) et en janvier 2021, lorsque la FDBC a délogé la faction Bon Temple de son quartier général à Nyangaray (Walendu-Djatsi) (voir annexe 66)⁵².

Violences sexuelles liées aux conflits

84. Les actes de violences sexuelles liées au conflit par des combattants de factions de la CODECO, qui ont été nombreux en 2020 et 2021, sont restés largement impunis. Typiquement, des femmes et des filles ont subi des viols individuels ou collectifs alors qu'elles menaient des activités de subsistance quotidiennes, fuyaient des attaques ou étaient contraintes de transporter des biens pillés par des assaillants (voir annexe 67 pour d'autres cas de viols)⁵³.

85. En particulier, des combattants du groupe armé Bon Temple dirigés par Tuwo (voir annexe 68) ont commis des viols collectifs, des mariages forcés et de l'esclavage sexuel dans le secteur de Banyali-Kilo riche en or (voir annexe 69 ; et S/2020/1283, par. 48). Durant des attaques brutales distinctes contre Bunzenzele et Liseyi (voir S/2020/1283, annexe 33), entre avril et août 2020, au cours desquelles de nombreux civils ont été tués, des combattants du groupe Bon Temple ont enlevé neuf femmes et une fille de 12 ans, dont six Nyali et une Lendu. Ils ont soumis quatre d'entre elles à un viol collectif, alors qu'elles transportaient des biens pillés ou à leur arrivée dans les bastions de Bon Temple à Nyangaray ou Ngoto. Deux ont été contraintes à des mariages forcés avec des combattants durant plusieurs mois. Une a été violée par six combattants durant deux semaines et a décrit ces actes comme étant de la torture. Sept autres combattants qui ont violé la femme lendu ont déclaré qu'ils l'avaient fait pour la punir d'avoir un mari hema⁵⁴. Deux victimes ont expliqué qu'à Nyangaray, une Hema et une Mubira, qui avaient également été enlevées, avaient été violées et soumises à des mariages forcés⁵⁵.

86. En mai 2020, des combattants du groupe Bon Temple ont enlevé une fille de 13 ans qui était allée chercher de l'eau près d'Itendeyi dans le secteur de Banyali-Kilo. Ils l'ont soumise à un viol collectif au moins 10 fois avant de l'utiliser pour des travaux domestiques durant des mois, les blessures infligées durant les viols collectifs étant trop graves pour qu'ils continuent de la violer. En octobre ou en novembre 2020, huit combattants du « général Tuwo » ont tendu une embuscade à deux jeunes femmes hema qui ramassaient du bois sur la colline de Dii (Walendu-Djatsi). L'une d'entre elle a été violée par trois combattants qui l'ont tuée par la suite, avec son bébé. L'autre a été violée par deux combattants, mais est parvenue à s'enfuir. D'autres femmes avaient été violées auparavant dans la même zone⁵⁶.

Meurtre de civils, notamment d'enfants

87. Si les attaques meurtrières contre des civils ont diminué depuis les actes d'engagement unilatéraux de cessez-le-feu (voir S/2020/1283, par. 47), le 30 novembre 2020, au cours d'une attaque portant leur marque, cinq combattants

⁵² Sources : des chefs et combattants de la FDBC, de l'URDPC/CODECO et de l'ARDPC/CODECO, des représentants d'autorités locales et des sources d'ONG, de l'ANR et de l'ONU, des preuves photographiques et les observations du Groupe d'experts.

⁵³ Sources : 13 victimes de viols, le personnel médical et des sources d'ONG, d'une organisation de la société civile et de l'ANR.

⁵⁴ Ils avaient auparavant tué son mari et deux de leurs enfants, âgés de 2 et de 4 ans.

⁵⁵ Sources : quatre victimes de viols, des représentants d'autorités provinciales et locales, des sources d'ONG et de l'ANR et des preuves photographiques et documentaires.

⁵⁶ Sources : la victime, un représentant d'une autorité locale, des sources d'ONG et de l'ANR.

de la CODECO ont tué et mutilé quatre femmes et six enfants de moins de 10 ans, tous Hema, à l'aide de machettes dans les villages de Tsa, Meble Mbele et Bando, à proximité de Bule (chefferie de Bahema-Badjere). Une femme a été éventrée et son fœtus arraché, tandis qu'une autre a eu les mains amputées. Deux autres enfants ont été blessés. Les témoins ont déclaré que les assaillants étaient venus du groupement de Gokpa (Walendu-Djatsi), où l'URDPC/CODECO avait une position⁵⁷.

88. Les combattants de l'ALC/CODECO, dirigés par Justin Maki Gesi, alias « le petit loup de la montagne » (voir S/2020/1283, par. 50 et annexe 21), ont tué quatre civils lendu, trois hommes et une femme, en septembre ou en octobre 2020 près d'Ezekere (Walendu-Tatsi). Durant les meurtres, les combattants ont accusé leurs victimes d'être des sorciers et de les avoir trahis au profit des FARDC⁵⁸.

89. Ces actes de violence sexuelle et ces meurtres sont passibles de sanctions, en application des dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 7 de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité, telles que reconduites dans sa résolution 2528 (2020).

Armements

90. Les combattants de l'ARDPC/CODECO, de l'URDPC/CODECO, de l'ALC/CODECO et du groupe Bon Temple ont mené des attaques à l'aide de machettes, d'arcs et de flèches, de mitrailleuses, de fusils d'assaut de type AK et de lance-grenades RPG-7. Certains étaient en tenue militaire. Les armes et les uniformes étaient semblables à ceux des FARDC (voir S/2020/1283, annexe 28 ; S/2019/974, par. 75 et 83). Des membres de la délégation présidentielle, des commandants des FARDC, des ex-combattants, des dirigeants locaux et des sources de la société civile et de la MONUSCO ont indiqué que les factions de la CODECO utilisaient de plus en plus ces armes classiques, qu'elles exhibaient ouvertement dans des zones peuplées (voir annexe 70 ; et S/2020/1283, annexe 21).

91. La majeure partie du matériel militaire des factions de la CODECO provenait d'attaques contre des bases et des soldats des FARDC⁵⁹. Les FARDC en Ituri ont déclaré au Groupe d'experts qu'en 2020, 172 de leurs membres avaient été tués et 130 fusils d'assaut de type AK, sept lance-grenades RPG-7, sept armes automatiques PKM, cinq mitrailleuses de 12,7 mm, un mortier et un lance-roquettes multiples de 107 mm de type 63 avaient été pillés au cours d'attaques, principalement par des factions de la CODECO. Le volume actuel d'armements pillés est probablement plus élevé, étant donné que ces nombres ne comprennent pas les attaques contre la 31^e brigade. Durant les premiers mois de l'année 2021, les attaques de la CODECO contre les FARDC avaient repris (voir annexe 70).

92. Les factions de la CODECO ont réussi à envahir plusieurs positions des FARDC. L'URDPC/CODECO a même affirmé que « bientôt les hélicoptères finiront leurs courses entrain (sic) nos mains », à la suite d'une attaque, le 8 mai 2020, contre les FARDC à Ritsi (Walendu-Djatsi), lorsque 105 fusils d'assaut de type AK, cinq armes automatiques PKM, trois lance-grenades RPG-7, un mortier, un lance-roquettes de 107 mm et des munitions ont été pillés (voir annexe 71). Le

⁵⁷ Sources : sept témoins oculaires, un représentant d'une autorité locale, des sources de la société civile, d'ONG et de l'ONU et des preuves photographiques.

⁵⁸ Sources : des témoins oculaires et un représentant d'une autorité locale.

⁵⁹ Sources : deux commandants et des collaborateurs de la CODECO, des représentants d'autorités locales et des sources de la société civile et des FARDC.

porte-parole de l'URDPC/CODECO a réaffirmé que son groupe avait participé à l'attaque, dans une conversation téléphonique avec le Groupe d'experts, lequel a cependant établi que le groupe Bon Temple, lié à l'URDPC/CODECO, avait pris des armes des FARDC durant l'attaque du 8 mai (voir annexe 72).

93. Des transactions illégales avec certains soldats et commandants des FARDC désireux de gagner de l'argent ont été une autre source d'armement pour les factions de la CODECO⁶⁰. En 2020 et en 2021, plusieurs soldats des FARDC et des civils, dont quatre interrogés par le Groupe d'experts, ont été arrêtés pour leur implication dans un tel trafic. Deux femmes arrêtées dans le cadre de transferts illicites en 2020 ont décrit le rôle précis de certaines collaboratrices de la CODECO dans la contrebande de munitions, notamment, dans une affaire de transfert par des membres du 112^e bataillon des FARDC basé à Pimbo (territoire de Djugu) (voir annexe 73).

94. Deux Sud-Soudanais armés et un Congolais ont été arrêtés en possession de munitions à Mahagi et Kengezi (territoire d'Aru), en février 2021 (voir annexe 74).

Or

95. En 2020 et 2021, des combattants de l'URDPC/CODECO, du groupe Bon Temple et de la FDBC ont attaqué et occupé des mines d'or et pillé des centres de commerce de l'or dans la partie ouest du territoire de Djugu à Banyali-Kilo et à Walendu-Djatsi et à l'ouest d'Iga-Barrière (Bahema-Nord), notamment sur la colline de Dii (voir par. 85 et 86). À partir de la mi-2020, des combattants de l'URDPC/CODECO et de la FDBC ont creusé dans les mines d'or se trouvant autour de Mongbwalu, un des centres d'exploitation aurifère les plus importants du territoire de Djugu. Avec une production artisanale estimée à 50 kilogrammes par semaine⁶¹, l'or de Mongbwalu avait été précédemment une source importante de financement du conflit durant les guerres de l'Ituri (voir S/2005/30, par. 117 et 127 à 134).

96. De juin 2020 environ à janvier 2021, jusqu'à 5 000 combattants de la CODECO, dont beaucoup avaient été des creuseurs artisanaux préalablement, sont arrivés graduellement à Saio, l'ancien quartier de Kilo-Moto⁶² (voir S/2005/30, par. 131). Beaucoup se sont mis à creuser dans les mines de Mongbwalu. Depuis janvier 2021, jusqu'à 2 000 individus, dont la plupart étaient des combattants de l'URDPC/CODECO mêlés à ceux de la FDBC et à des civils, ont occupé la zone d'exclusion appartenant aux Mongbwalu Gold Mines (MGM) et extrait de l'or, jusqu'à la mi-février 2021⁶³, en collaboration avec certains membres des FARDC et de la PMH (voir annexe 75, notamment la réponse des Mongbwalu Gold Mines).

97. Les combattants de l'URDPC/CODECO ont imposé des taxes aux négociants d'or qui opéraient autour de Mongbwalu et qui ont également été victimes d'attaques armées (voir annexe 76 et par. 82). Des habitants et des négociants d'or de Mongbwalu ont déclaré que parmi les assaillants se trouvaient des bandits non identifiés, y compris des combattants de la CODECO et des membres des FARDC appartenant au 312^e bataillon, « unité hindoue » du

⁶⁰ Sources : des commandants de la CODECO, des responsables des FARDC et du renseignement, des sources de la société civile, des chercheurs et des trafiquants arrêtés.

⁶¹ Sources : trois responsables miniers et deux analystes locaux. Les estimations englobent Mongbwalu et les mines alentour.

⁶² Sources : sept témoins oculaires et trois ex-combattants de l'URDPC/CODECO.

⁶³ Sources : deux ex-combattants de l'URDPC/CODECO, trois témoins oculaires et le représentant d'une autorité locale.

Lieutenant-Colonel Joseph Nganzole Olikwa, alias Tipi Ziro Ziro. Le Groupe d'experts a contacté Olikwa mais n'a pas obtenu de réponse.

98. En 2020 et 2021, l'homme d'affaires et négociant d'or, Ndele Bachebandey, et d'autres hommes d'affaires ont donné de la nourriture et des fonds aux combattants de l'URDPC/CODECO qui exploitait de l'or dans le site de Kpangba, sur la colline de Malanga⁶⁴, et ont négocié la production d'or (voir annexe 77). Le Groupe d'experts a écrit à Bachebandey mais n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

99. L'or produit autour de Mongbwalu tout au long de la présente période a été vendu à des négociants, notamment à Iga-Barrière, Bunia et Kampala (Ouganda). Yake Byahuranga à Iga-Barrière fondait et coulait l'or provenant de Mongbwalu et l'exportait en Ouganda. Constantin Malo Lombela Ndjelo (voir S/2020/482, par. 62), Banga Ndjelo et Exodus Dhena Kondo Adelard (voir S/2020/482, par. 62 et 113) ont également acheté de l'or de Mongbwalu⁶⁵. Toute aide apportée à des personnes ou à des entités, notamment des groupes armés ou des réseaux criminels, participant à des activités de déstabilisation ou du commerce illicites de ressources naturelles, dont l'or, est passible de sanctions, conformément aux dispositions de l'alinéa g) du paragraphe 7 de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité, telles que réaffirmées par la résolution 2360 (2017) du Conseil et reconduites par la résolution 2528 (2020). Un représentant de Banga Ndjelo a nié avoir fait des achats de Mongbwalu et dit que les négociants avaient procédé à des achats à Dala et Mambasa et à des ventes légales à Doubaï. Le Groupe d'experts a cherché à contacter Byahuranga, Lombela et Adelard mais n'avait pas pu les joindre au moment de l'établissement du présent rapport.

100. Les trois comptoirs d'or enregistrés de l'Ituri n'avaient exporté officiellement que 14,213 kilogrammes d'or en 2020. La construction de la raffinerie Equinoxe SARL était au point mort (voir annexe 78). La contrebande d'or à grande échelle d'Ituri à destination de l'Ouganda s'est poursuivie, tandis que les exportations d'or d'Ouganda avaient augmenté de 29 % en 2019, totalisant près de 36 tonnes (voir annexe 79).

B. Force patriotique et intégrationniste du Congo

101. Les conclusions dans la présente section sont fondées sur des entretiens avec 37 personnes appartenant à des communautés diverses, dont des témoins, des victimes, des représentants d'autorités locales et minières, des creuseurs, le secteur privé, des ONG et des sources de la société civile, des FARDC, de l'ANR, de la PNC et de la MONUSCO, ainsi que des observations du Groupe d'experts, des enregistrements audio et des preuves photographiques et documentaires.

Zone des opérations et utilisation d'enfants

102. La Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC), appartenant en majorité à la communauté bira, a continué d'être un des groupes armés les plus actifs dans le territoire d'Irumu (voir S/2020/1283, par. 48 et annexe 29), ses activités armées s'intensifiaient contre les forces de sécurité de la République démocratique du Congo et les civils dans la périphérie de Bunia à partir de janvier

⁶⁴ Sources : deux témoins oculaires, des habitants de Mongbwalu, un ex-combattant de l'URDPC/CODECO, un négociant d'or et des images vidéo.

⁶⁵ Sources : trois négociants, trois représentants d'autorité minières et quatre personnes ayant connaissance du dossier.

2021. Cela a exacerbé les tensions au sein de la population de Bunia et déclenché des opérations des FARDC.

103. La structure de la FPIC a continué à manquer de clarté. Plusieurs sources ont cité l'ex-candidat à la présidence de 2018, Radjabho Tababho Soborabo, du parti politique Congolais unis pour le changement, comme fondateur du groupe⁶⁶. La FPIC comprenait plusieurs femmes et utilisait des adolescents de 15 ans et plus, comme combattants⁶⁷. Pour plus d'informations relatives à la participation de la FPIC aux activités d'extraction de l'or, se reporter à l'annexe 80.

Attaques et représailles contre les civils

104. À compter de mai 2020, la FPIC a mené plusieurs attaques meurtrières dans le territoire d'Irumu, visant les forces de sécurité de la République démocratique du Congo et principalement des civils n'appartenant pas à l'ethnie bira, en particulier des Hema, ce qui a entraîné des déplacements forcés. Le 20 octobre 2020, la FPIC a attaqué la ville d'Irumu et incendié le bureau administratif du territoire et le poste de police. Deux agents de la PNC, deux combattants de la FPIC, trois membres des FARDC, deux femmes et un enfant ont été tués durant l'attaque. Une femme, violée par deux combattants, a identifié le combattant de la FPIC qui avait ordonné son viol⁶⁸. La ville d'Irumu était encore pratiquement vidée de sa population durant la visite du Groupe d'experts à la fin de janvier 2021. L'attaque avait été précédée d'une série d'incidents entre les Bira et les Hema (voir annexe 81).

105. La FPIC a obtenu une partie de son armement lors d'attaques contre les FARDC et la PNC, en particulier à Marabo le 4 mai 2020 et dans la ville d'Irumu (voir annexe 71)⁶⁹. Le Groupe d'experts a reçu des informations contradictoires au sujet d'une coalition présumée entre la FPIC et l'ALC/CODECO, le groupe Bon Temple et des dissidents du FRPI. Le Groupe n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de confirmer la nature exacte de cette possible coalition.

106. Les civils bira ne soutenant pas la FPIC étaient considérés comme des traîtres et risquaient des représailles⁷⁰. Deux sources bira ont indiqué qu'à la fin d'octobre 2020, la FPIC avait tué un acteur bira de la société civile qui avait condamné les activités de la FPIC autour de l'axe Mwenga-Nkunda-Walu. Ces sources et une troisième avaient reçu des appels téléphoniques, des textos et des messages par WhatsApp, dont certains ont été montrés au Groupe d'experts, dans lesquels ils étaient qualifiés de traîtres et qui comportaient des menaces de mort.

C. Groupe Zaïre

107. Les constatations dans la présente section se fondent sur des entretiens avec au moins 70 personnes appartenant à de communautés diverses, dont des témoins, des victimes, des représentants d'autorités locales et minières, des creuseurs, des

⁶⁶ Sources : un représentant d'une ONG, quatre représentants d'autorités locales et des sources de la société civile, de l'ANR et de la MONUSCO. Toutes les sources ont dit que Soborabo se trouvait à l'étranger.

⁶⁷ Sources : deux témoins oculaires, le représentant d'une autorité locale, des sources de la société civile et de l'ANR et des preuves photographiques.

⁶⁸ Sources : des témoins oculaires, quatre représentants d'autorités locales et des sources de la société civile et de la MONUSCO et des documents officiels de la République démocratique du Congo.

⁶⁹ Sources : un témoin oculaire, des sources des FARDC et de la MONUSCO et des documents officiels de la République démocratique du Congo.

⁷⁰ Sources : trois représentants d'autorités locales et des sources de la société civile.

sources du secteur privé, des ONG, des sources de la société civile, des chefs et des combattants de l'URDPC/CODECO et de la FDBC, un ex-élément du groupe Zaïre et des sources des FARDC, de la PNC, de l'ANR et de la MONUSCO et des preuves documentaires.

Zones d'opérations, affrontements armés avec la FPIC et les factions de la CODECO et attaques contre les civils

108. Le groupe d'autodéfense Zaïre, appartenant en majorité à la communauté hema, a délibérément maintenu un profil public bas et est resté secret sur son organisation et sa structure, malgré l'intensification de ses activités armées, dont des exactions contre les civils, dans les territoires de Djugu et d'Irumu (voir [S/2020/1283](#), par. 49, annexes 29 et 30).

109. Durant la période considérée, le groupe Zaïre a maintenu des bastions à Sota et Shari (territoire d'Irumu) et à Dala, Mbidjo et Dhego (territoire de Djugu), où le chef du groupe, Zawadi, était basé⁷¹ (voir annexe 82). Le groupe Zaïre a bloqué l'accès à ces zones aux civils lendu et bira, qui ne pouvaient s'y rendre sans mettre leur vie en danger⁷². Par exemple, deux Bira, un homme et son fils, ont fui Dala après que des éléments du groupe Zaïre ont tué son employé lendu et menacé de les tuer tous les deux. Le groupe Zaïre a continué de vérifier l'origine ethnique des personnes et d'imposer des taxes aux postes de contrôle⁷³. Deux témoins oculaires ont décrit des patrouilles armées nocturnes du groupe Zaïre à Iga-Barrière et à Nizi (territoire de Djugu) durant l'année 2020. Des éléments du groupe Zaïre portaient des machettes et un nombre croissant de fusils d'assaut de type AK.

110. Le groupe Zaïre a participé à des affrontements armés avec la FPIC et les factions de la CODECO. Les 15 et 16 mars 2021, des éléments du groupe Zaïre et des combattants de l'URDPC/CODECO se sont battus à Tchele (territoire de Djugu), durant de violents accrochages auxquels les FARDC ont également participé⁷⁴, et qui ont entraîné des déplacements de population et le décès de neuf civils, selon un ex-élément du groupe Zaïre et des sources de l'ANR et de la MONUSCO. Une source hema a également déclaré que des éléments du groupe Zaïre étaient venus de Sota pour combattre la FPIC durant l'attaque du 20 octobre 2020 contre la ville d'Irumu (voir par. 104 et 105). Les éléments du groupe Zaïre ont commencé à attaquer les FARDC et la PNC, selon une source de l'ANR et le représentant d'une autorité locale. Six sources ont dénoncé des attaques du groupe Zaïre contre des civils bira et lendu⁷⁵.

Or

111. Durant la période considérée, des éléments du groupe Zaïre ont exploité de l'or et protégé des mines d'or, notamment autour de Dala, Mabanga, Nizi et Iga-Barrière (territoire de Djugu) et autour de Bazakala (Babelebe) et de Batale

⁷¹ Selon un ex-élément du groupe Zaïre, un habitant local, le représentant d'une ONG, un représentant de l'autorité minière, l'ANR et des documents du renseignement militaire.

⁷² Selon une victime, deux représentants d'autorités locales, des sources de la société civile, un habitant, un journaliste, un ex-élément du groupe Zaïre et des sources de l'ANR et de la MONUSCO.

⁷³ Selon trois habitants locaux, quatre représentants d'autorités locales, le représentant d'une ONG, des sources de la société civile, un combattant de la FDBC, un ex-élément du groupe Zaïre et des sources de l'ANR et de la MONUSCO.

⁷⁴ Le Groupe d'experts a déjà confirmé que les FARDC s'étaient servis d'éléments du groupe Zaïre en tant qu'éclaireurs (voir [S/2020/1283](#), par. 49).

⁷⁵ Selon deux représentants d'autorités locales, un combattant de la FDBC, une ONG et des sources de la société civile et de la MONUSCO.

(Baboa Bokoe) (territoire d'Irumu). Trois personnes ayant connaissance du dossier ont confirmé que Zawadi, le chef du groupe Zaïre, était un orpailleur artisanal (voir S/2020/1283, annexe 30) qui contrôlait la mine de Nyaka, dans le groupement de Dhego (territoire de Djugu), à 20 kilomètres de Dala.

112. Le groupe Zaïre a assuré la défense de Wili Wili, une large mine dotée de plus de 20 excavatrices mécanisées près de Mabanga (territoire de Djugu), durant une attaque de la CODECO menée le 15 mars 2021. Le site, dont la quantité de production d'or n'était pas connue des autorités minières, appartenait à Mambo Kamaragi (voir S/2020/482, par. 62), alias Roffe. Deux témoins oculaires ont confirmé que de jeunes hema avaient protégé la coopérative minière de Kamaragi (COMISARA), aux côtés de 10 à 20 membres des FARDC⁷⁶. Le Groupe d'experts a écrit à Kamaragi et n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

D. Exactions contre des civils par des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la Police nationale congolaise en territoires de Djugu et d'Irumu

113. Les conclusions dans la présente section sont fondées sur des entretiens avec 52 personnes appartenant à des communautés diverses dont des témoins oculaires, des victimes, des représentants d'autorités locales, des ONG et des sources de la société civile, des FARDC, de l'ANR, de la PNC et de l'ONU, des observations du Groupe d'experts et des preuves photographiques et documentaires.

114. Des membres des forces de sécurité de la République démocratique du Congo déployés dans les territoires de Djugu et d'Irumu ont commis des exactions, y compris des violences sexuelles liées au conflit (voir annexe 83), en particulier contre les populations bira et lendu considérées comme étant affiliées, respectivement, à la FPIC et aux factions de la CODECO (voir S/2020/1283, par. 51 ; et S/2019/274, par. 93 à 95, 98 et 99 et annexe 32). Certains de ces actes pourraient constituer des crimes de guerre et sont passibles de sanctions en application des dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 7 de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité, telles que reconduites dans sa résolution 2528(2020).

115. Durant les opérations menées contre des factions de la CODECO dans des groupements lendu de Njukpa, Linga, Buba, Dhendo et Laudjo (Walendu-Pitsi) de mars au moins jusqu'à la fin de juin 2020, des membres des FARDC, dont les 3308^e et 3201^e régiments du 2^e bataillon, ont détruit et pillé systématiquement des habitations, des centres de santé et des écoles, vidé des villages lendu de leurs habitants et empêché l'acheminement de l'aide humanitaire (voir annexe 84)⁷⁷. La violence a culminé avec l'exécution de 13 civils lendu à Gudjo/Ngaludza le 25 juin 2020 (voir S/2020/1283, par. 51)⁷⁸.

⁷⁶ Le Code minier congolais et la réglementation militaire interdisent la présence des FARDC dans les sites miniers.

⁷⁷ Sources : six représentants d'autorités locales, deux ONG et des sources de la société civile, des FARDC et de l'ONU, des preuves documentaires et photographiques et les observations du Groupe d'experts. Voir également https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/bcnudh_-_maj_sur_la_situation_des_droits_de_l'homme_en_ituri_mai-novembre_2020.pdf, par. 23, et 25 et 26 (consulté pour la dernière fois le 14 avril 2021).

⁷⁸ Le Major Bindu Sandoka, alias Major Patrick, qui commandait les troupes du 3 308^e régiment du 2^e bataillon, impliquées dans les exécution, est en détention depuis le 13 janvier 2021.

116. De manière similaire, des membres des FARDC ont commis des exactions durant les opérations contre l'ALC/CODECO du 24 octobre à la mi-novembre 2020 et, par la suite, jusqu'à la fin de janvier 2021 au moins, dans les villages lendu autour d'Ezekere (Walendu-Tatsi), où le groupe armé était officiellement pré-cantoné. Le commandant de la troisième zone de défense, le général Philemon Yav, a supervisé les opérations qui comprenaient des membres du bataillon commandos d'intervention ainsi que des 3308^e, 1301^e et 3202^e régiments du 2^e bataillon⁷⁹. Des membres des FARDC ont contraint les habitants à fuir leur foyer, les ont empêchés d'accéder à leurs villages et à leurs champs, jusqu'à la fin du mois de janvier 2021 au moins, et ont bloqué l'accès à l'aide humanitaire durant deux semaines⁸⁰.

117. Plusieurs femmes lendu qui avaient tenté de regagner leurs villages et leurs champs ont été victimes de violences sexuelles. À son retour à Ezekere, alors qu'elle était interpellée par huit membres des FARDC, une femme de 70 ans a été sévèrement battue et dévêtue, a subi des attouchements à la poitrine et a été soumise à une tentative de viol, après avoir confirmé qu'elle était lendu⁸¹. Quatre femmes ont été violées par des membres des FARDC lors de deux incidents distincts, entre novembre et décembre 2020, alors qu'elles retournaient dans leurs villages respectifs, Kambutso et Ladile, pour chercher de la nourriture. Deux ont été libérées après avoir donné de l'argent à leurs deux violeurs⁸².

118. Plusieurs sources ont expliqué que des membres des FARDC avaient tiré sur des civils qui fuyaient les hostilités et en avaient tué plusieurs⁸³. En octobre ou en novembre 2020, deux sources ont été témoins d'exécutions sommaires de deux femmes de 60 ans de leur famille par des membres des FARDC qui entraînent à Kambutso, au cours de deux incidents séparés⁸⁴. Dans leurs récits, les témoins ont mentionné, de façon consistante, le pillage systématique des biens de la population et la destruction partielle de leurs habitations et de leurs centres de santé par des membres des FARDC⁸⁵. Le général Yav a dit ne pas avoir connaissance de tels actes et qu'il vérifierait avec ses subordonnés.

119. Depuis au moins le mois d'octobre 2020, des membres des FARDC et de la PNC ont procédé à des arrestations arbitraires ou infligé de mauvais traitements à des hommes lendu ou bira suspectés d'être affiliés à la CODECO ou à la FPIC dans la zone élargie de Bunia et dans le territoire d'Irumu⁸⁶. Un Lendu a indiqué que lui et trois autres Lendu avaient été battus à Ladile, juste avant les opérations à Ezekere, par deux soldats des FARDC, après avoir déclaré qu'ils ignoraient où se trouvait le camp des « rebelles ». Des membres de la PNC et des FARDC ont procédé à des arrestations massives à Kotoni et Lengabo, dont des mineurs, respectivement en décembre 2020 et en janvier 2021⁸⁷. Plusieurs des personnes arrêtées ont subi des mauvais traitements et ont dû verser de l'argent en échange de leur libération (voir annexe 85).

⁷⁹ Trois membres du bataillon d'intervention faisaient l'objet d'une enquête et étaient détenus au motif de pillage.

⁸⁰ Sources : cinq témoins oculaires, le représentant d'une ONG et sept habitants.

⁸¹ Sources : la victime et deux habitants.

⁸² Sources : deux victimes de viols et un habitant.

⁸³ Sources : trois témoins oculaires, une source de l'ANR et un représentant d'une ONG.

⁸⁴ Sources : deux témoins et un représentant d'une autorité locale.

⁸⁵ Sources : 10 témoins oculaires, deux représentants d'autorités locales, six habitants, des sources d'ONG et de l'ANR et des preuves documentaires.

⁸⁶ Sources : un témoin oculaire, un habitant et des sources d'ONG et de l'ANR.

⁸⁷ Sources : six témoins oculaires, deux représentants d'ONG, cinq représentants d'autorités locales et des sources de la société civile, des FARDC, de la PNC et de l'ONU.

120. Le Groupe d'experts craint que les sévices répétés de la part de certains membres des forces de sécurité ne fassent que renforcer la méfiance des populations lendu et bira à l'égard des forces de sécurité en général, accentuer les tensions et encourager l'adhésion à des groupes armés.

E. Front de résistance patriotique de l'Ituri⁸⁸

121. Depuis la signature de l'accord de paix du 28 février 2020 et le désarmement et la démobilisation de 31 combattants du FRPI le 31 octobre 2020 (voir [S/2020/1283](#), par. 45 et 46), le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration du FRPI est enlisé.

122. Le 29 décembre 2020, les dirigeants du FRPI ont signé des « résolutions » (voir annexe 86) avec la délégation présidentielle, dans lesquelles le FRPI s'est notamment déclaré disposé à poursuivre le processus de désarmement, affirmant qu'il ne pouvait pas réunir, d'ici au 31 décembre 2020, ses combattants qui étaient dispersés, demandant plus de temps pour le faire, ainsi que le versement d'un seul mois au lieu des neuf mois d'arriérés non-payés et une réunion avec la participation de toutes les parties au processus afin de s'entretenir des modalités pour aller de l'avant et d'un calendrier.

123. Le 8 mars 2021, des chefs du FRPI, notamment le chef d'état-major, le « général » Mbadhu Adirodu Richard, ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils continuaient d'exiger la libération de tous les prisonniers cités à l'annexe 87, ainsi que leur intégration aux FARDC, même si des évaluations individuelles étaient requises dans certains cas (voir annexe 88), une décision sur l'amnistie par l'Assemblée nationale comme prévu dans l'accord de paix, et la reprise de l'appui aux combattants au camp de Gety. Au moment de l'établissement du présent rapport, ces demandes restaient en suspens.

124. Durant une réunion du 20 mars 2021 avec toutes les parties prenantes concernées par le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration du FRPI, à laquelle le FRPI n'a pas participé, les parties ont reconnu qu'il importait que le processus soit un succès, ont évalué dans quelle mesure il avait avancé et ont proposé la mise en place d'un calendrier modifié et des conditions précises (voir annexe 89).

125. Depuis l'attaque du 30 septembre 2020 du FRPI à Gety et alentour (voir [S/2020/1283](#), par. 45), le nombre et l'ampleur des atteintes à la sécurité par le FRPI étaient restés relativement limités, malgré des incidents isolés. Le 8 mars 2021, le Groupe d'experts a franchi un poste de contrôle du FRPI sur la route principale entre Bunia et Gety, à Lorobi, où des combattants exigeaient une taxe de 200 francs congolais⁸⁹ aux motocyclistes, de 1 000 francs congolais aux petits véhicules et de 2 000 francs congolais aux camions (voir annexe 90).

⁸⁸ Sources : trois habitants de Gety, trois sources ayant connaissance du processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration et des sources des FARDC, du FRPI et de la MONUSCO.

⁸⁹ Au 31 mars 2021, un dollar valait 1 976,8 francs congolais. Voir <https://www.fiscal.treasury.gov/files/reports-statements/treasury-reporting-rates-exchange/treasury-reporting-rates-of-exchange-as-of-march-31-2021.pdf> (consulté pour la dernière fois le 31 mars 2021).

F. Présence illégale de membres des Forces armées de la République démocratique du Congo dans les mines d'or

126. Le Groupe d'experts a confirmé la présence illégale de membres des FARDC dans sept mines d'or dans les territoires de Djugu, d'Irumu et de Mambasa. Dans six des mines, des coopératives locales ont extrait de l'or avec des entreprises minières semi-industrielles appartenant à des investisseurs individuels chinois, dont quatre ont été attaquées par des factions de la CODECO durant la période considérée. Le Groupe d'experts a confirmé une présence illégale des FARDC dans les secteurs miniers exploités par la société Gold Dragon Ressources RDC, gérée par Wang Bin, et dans les sites exploités par Kimia Mining Investment Sarl (voir [S/2016/1102](#), par. 69 à 75), gérés par Lin Hao, notamment sur une concession appartenant à MCC Ressources et à Cong Maohuai, dans la réserve de faune à okapis, où toute activité minière est illégale. On trouvera plus de détails sur ces cas et les réponses des sociétés à l'annexe 91.

IV. Sud-Kivu

A. Les Maï-Maï Yakutumba

127. Malgré leur affaiblissement et quelques défections, les Maï-Maï Yakutumba, dirigés par William Amuri Yakutumba, ont continué d'être un des groupes armés les plus actifs dans les provinces du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika (voir [S/2020/1283](#), par. 67). Yakutumba a conservé la direction et le contrôle de fait de la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo (CNPSC) et s'est appuyé sur les dirigeants de la Coalition (voir [S/2018/531](#), par. 49) pour conserver le contrôle territorial. La Coalition comprenait des groupes Maï-Maï, dont les Maï-Maï Echilo, les Maï-Maï Réunion, les Maï-Maï René, les Maï-Maï Ngalyabatu, les Maï-Maï Mulumba Marehunu, les Maï-Maï Malaika (voir [S/2020/482](#), par. 49), les Maï-Maï Napata et les Maï-Maï Apa Na Pale (voir par. 139).

128. Durant la période considérée, il a été estimé que les Maï-Maï Yakutumba comptaient de 400 à 600 combattants armés⁹⁰. Après la scission de l'ancien adjoint Alonda Bitu, alias Alida (voir [S/2020/1283](#), par. 67) et la défection, le 4 avril 2021, d'un autre adjoint, Hercule Moussa, le commandement de la structure du groupe a changé, comme indiqué à l'annexe 92. Hercule a quitté le groupe avec plusieurs combattants et des armes et tenté d'emmener avec lui d'autres groupes Maï-Maï dont celui d'Alida et de Apa Na Pale. Les combattants Yakutumba n'étaient pas tous armés. Ils avaient des fusils d'assaut de type AK, des armes automatiques PKM, des lance-grenades RPG-7, des mitrailleuses légères, des mortiers de 60 mm et des grenades à main⁹¹.

129. Au début de janvier 2021, Yakutumba a établi un nouveau quartier général à Kongwe, à 5 kilomètres au nord de Kipupu, dans le secteur d'Itombwe, pour se rapprocher des opérations armées contre les groupes armés Banyamulenge dans les Hauts-Plateaux (voir par. 139)⁹², mais a conservé une mobilité active entre ce

⁹⁰ Sources : deux combattants actifs, trois membres de la société civile, trois habitants du secteur proche de Yakutumba et des sources des FARDC et de la MONUSCO.

⁹¹ Sources : deux combattants actifs, trois membres de la société civile, trois habitants et deux journalistes.

⁹² Sources : deux habitants proches du groupe armé, deux chercheurs, trois membres de la société civile, deux journalistes, des humanitaires et des sources de la MONUSCO.

quartier général, Mayi-Ndombe (secteur de Lulengue), Makol et Magembwe (territoire de Fizi).

130. Les Maï-Maï Yakutumba ont continué de générer des revenus financiers des membres de la communauté bembe à l'intérieur et à l'extérieur de la République démocratique du Congo⁹³, de l'exploitation du séquoia et de l'or (voir par. 165) et des taxes sur la pêche (voir S/2018/531, par. 63).

B. Conflit dans les Hauts-Plateaux des territoires de Mwenga, de Fizi et d'Uvira

131. Les conclusions dans la présente section sont fondées sur des entretiens avec 99 personnes appartenant à des communautés diverses, des chefs, des combattants et des ex-combattants des groupes Twirwaneho et Gumino et des Maï-Maï Ebuela, des personnes proches d'eux, des personnes déplacées, des témoins oculaires, des victimes, des analystes, des représentants d'autorités locales, des sources d'ONG, des FARDC, de la PNC, de l'ONU, des sources médicales et diplomatiques, des observations du Groupe d'experts, des enregistrements vidéo et des preuves photographiques et documentaires.

132. La situation humanitaire et de la sécurité dans les Hauts-Plateaux des territoires de Fizi, d'Uvira et de Mwenga (Hauts-Plateaux) s'est dégradée depuis 2019 (voir S/2019/974, par. 30 à 33) au cours d'un cycle de représailles qui a entraîné la destruction de villages, des meurtres de civils, des viols, des déplacements en masse et des vols de bétail, concentrés en particulier autour de Minembwe, Mikenge et Bijombo. Des accrochages et des représailles auxquels participaient parfois des membres des FARDC se sont intensifiés, avec la présence de coalitions de groupes armés, principalement liés aux ethnies babembe, bafuliiru, banyindu et bavira, d'une part, et banyamulenge, d'autre-part. Les causes et les facteurs du conflit sont complexes et vont au-delà des tensions ethniques ou des hostilités intercommunautaires. L'accès aux terres et aux ressources y joue également une part, comme la transhumance, les vols de bétail (voir annexe 93) et la gouvernance locale, bien que l'appartenance ethnique soit exploitée de plus en plus par les deux camps pour justifier la mobilisation et le recours à la force.

Makanika, chef du groupe Twirwaneho

133. Tout au long de 2019, tandis que les attaques contre des civils banyamulenge et les combats s'intensifiaient, des groupes et des individus banyamulenge ont commencé à se mobiliser dans des villages des Hauts-Plateaux sous la bannière des Twirwaneho⁹⁴, qui signifie « défendons-nous » en kinyamulenge (voir annexe 94 pour plus de détails). Parallèlement, les Twirwaneho ont été renforcés par des transferts de combattants du groupe armé Gumino (voir S/2018/1133, par. 36 à 48) et par des jeunes Banyamulenge de la diaspora régionale, communément appelés « les Android »⁹⁵. Les Twirwaneho ont également reçu une

⁹³ Sources : Ibid., ainsi qu'un individu proche des groupes Maï-Maï, des sources de la société civile et des documents dont dispose le Groupe d'experts.

⁹⁴ Sources : des chefs, des combattants et des ex-combattants des Twirwaneho, des personnes proches d'eux, des sources de la société civile, des personnes déplacées, des chercheurs, des représentants d'autorités locales et des sources des FARDC et de l'ONU.

⁹⁵ Nom donné par la population locale, étant donné que la majorité était arrivée dans les Hauts-Plateaux munie de téléphones portables Android.

aide financière importante de certains Banyamulenge vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la République démocratique du Congo⁹⁶.

134. Les Twirwaneho sont devenus progressivement un groupe armé organisé et coordonné. L'arrivée du déserteur des FARDC, le Colonel Michel Rukunda, alias Makanika, dans les Hauts-Plateaux au début de 2020 pour prendre le commandement des Twirwaneho a renforcé cette évolution⁹⁷. Makanika a déclaré au Groupe d'experts qu'il avait fait défection et s'était rendu dans les Hauts-Plateaux pour protéger les droits des Banyamulenge (voir annexe 95).

135. Au sein des Twirwaneho, le Groupe d'experts a répertorié l'existence d'un groupe de base avec une structure de commandement et de contrôle définie⁹⁸, établi par Makanika. Ce groupe de base a récemment été renforcé par des membres des FARDC qui avaient fait défection (voir par. 142) et de nouveaux combattants recrutés aux niveaux local, national, régional et à l'étranger, presque exclusivement au sein de l'ethnie banyamulenge. Ces recrutements, dont certains étaient forcés, se sont intensifiés à partir de la mi-2020 (voir annexe 96).

136. Le groupe de base des Twirwaneho a été appuyé par une base civile qui a continué de vivre dans les villages et fait office de groupe de réserve. Ces civils disposaient d'armements et pouvaient être facilement mobilisés pour mener des opérations armées, en appui du groupe de base.

137. L'arrivée de Makanika a amélioré la force et la capacité militaire globale de Twirwaneho participer à des affrontements et de lancer des attaques contre d'autres groupes armés, les FARDC et parfois les populations civiles⁹⁹. Les affrontements et les attaques ont augmenté à partir de la mi-2020 (voir annexe 97 et par. 146)¹⁰⁰.

Coalition de Maï-Maï

138. Le Groupe d'experts a recensé une douzaine de groupes armés Maï-Maï et d'autodéfense, liés aux communautés babembe, bafuliiru, banyindu et bavira, actifs dans les Hauts-Plateaux (voir annexe 98). Ces groupes se sont fragmentés et multipliés et ont opéré au sein de plusieurs coalitions fluides depuis des années, y compris avec des groupes armés venant d'en dehors des Hauts-Plateaux. Ils se décrivaient souvent comme des « autochtones »¹⁰¹.

139. Depuis la fin de 2020, Yakutumba et Ebuela¹⁰² ont rassemblé les coalitions des Maï-Maï existantes, notamment la CNPSC (voir par. 127), les Forces des patriotes pour la défense du Congo-Mouvement de libération (FPDC-ML),

⁹⁶ Sources : des chefs, des combattants et des ex-combattants des Twirwaneho, des personnes proches d'eux, des personnes déplacées, des sources de la société civile, des FARDC, des représentants d'autorités locales, des chercheurs et des sources diplomatiques et de la MONUSCO.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Malgré les démentis des chefs Twirwaneho, qui ont affirmé être un groupe civil d'autodéfense.

⁹⁹ Sources : des chefs, des combattants et des ex-combattants des groupes Twirwaneho et Gumino et des Maï-Maï Ebuela, des personnes proches d'eux, des sources de la société civile, des personnes déplacées, des chercheurs, des représentants d'autorités locales, des sources des FARDC et de la PNC et des sources diplomatiques et de l'ONU.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Sources : des chefs et des combattants des groupes, y compris au moyen des communications publiques, des chefs des Twirwaneho, des sources de la société civile, des personnes déplacées, des chercheurs, des représentants d'autorités locales et des sources des FARDC et de la MONUSCO.

¹⁰² Voir [S/2018/531](#), par. 49 et 69.

dirigées par Ebuela (voir annexe 99), et les Forces armées « Biloze Bishambuke » (FABB), dirigées par Assini Mbakani (voir annexe 100). Bien que cette coalition ad hoc plus large n'était pas strictement sous une seule structure de commandement et de contrôle¹⁰³, la nouvelle alliance leur a permis de renforcer les communications, de coordonner leurs actes, de mener des opérations conjointes contre les groupes Twirwaneho et Gumino (voir annexe 101) et d'appuyer mutuellement chaque membre de la coalition en cas d'attaque. Les groupes Maï-Maï impliqués étaient mobiles et pouvaient se regrouper rapidement, ce qui renforçait leurs effectifs et leur force militaire.

140. Les groupes Maï-Maï ont également mené, conjointement ou séparément, des attaques contre les civils banyamulenge, souvent pendant des vols de bétail, qui constituaient pour les groupes Maï-Maï une ressource financière clef (voir par. 144 et 146)¹⁰⁴.

Fournitures d'armes à des groupes armés dans les Hauts-Plateaux

141. Des groupes Maï-Maï et les Twirwaneho se sont renforcés militairement (voir annexe 102). Ils ont obtenu des armes et des munitions, notamment par des attaques contre des bases et des soldats des FARDC (voir annexe 103). Ces attaques se sont intensifiées dans les Hauts-Plateaux depuis le début de 2020, coïncidant avec l'arrivée de Makanika dans le secteur (voir par. 134 et annexe 95)¹⁰⁵.

142. Le groupe Twirwaneho s'est également renforcé sur le plan militaire à la suite de la défection de plusieurs officiers et soldats des FARDC qui ont rejoint le groupe de Makanika, parfois avec des armes, tel que le colonel Charles Sematama à la fin de février 2021, ainsi qu'avec des armes fournies à Makanika par des civils banyamulenge locaux (voir annexe 104). En mars 2020, Makanika planifiait de construire une bande d'atterrissage clandestine pour importer de l'armement et autres ressources afin de soutenir le groupe Twirwaneho, qui opérait dans une zone reculée. Les FARDC ont interrompu la construction de la bande d'atterrissage en juin 2020 (voir annexe 105).

143. Par ailleurs, les groupes Maï-Maï et les Twirwaneho ont renforcé leurs stocks d'armes et de munitions au moyen de trafic dans le pays et du détournement des armes des FARDC¹⁰⁶. Un procureur militaire a déclaré au Groupe d'experts que 46 membres des FARDC, dont bon nombre appartenaient à la 12^e brigade de réaction rapide opérant dans les Hauts-Plateaux, avaient été arrêtés en raison de ce trafic entre la fin de 2019 et la fin de 2020. On trouvera à l'annexe 106 plusieurs exemples de soldats et de commandants des FARDC suspectés de participer au trafic d'armes ou arrêtés pour cette raison.

144. Plusieurs membres des FARDC étaient également de connivence avec des groupes Maï-Maï lorsque ces derniers ont attaqué des villages banyamulenge et volé du bétail. Six sources des FARDC, des chefs de la société civile, des chefs

¹⁰³ Sources : des sources de la société civile, des personnes déplacées, des chercheurs, des représentants d'autorités locales et des sources des FARDC et de la MONUSCO.

¹⁰⁴ Sources : des chefs, des combattants et des ex-combattants des groupes Twirwaneho et Gumino, des sources de la société civile, des personnes déplacées, des chercheurs, des représentants d'autorités locales et des sources des FARDC et de l'ONU.

¹⁰⁵ Sources : des officiers des FARDC, des représentants d'autorités locales, Makanika, des sources de la MONUSCO, des chercheurs et des documents officiels déposés auprès du Groupe d'experts.

¹⁰⁶ Sources : des officiers des FARDC, des documents officiels de la République démocratique du Congo qui ont été déposés auprès du Groupe d'experts, des membres de la société civile, des représentants d'autorités locales, des chercheurs et des sources de la MONUSCO.

locaux banyamulenge, des personnes proches de chefs Maï-Maï, des chercheurs et des sources de la MONUSCO ont cité le Général Dieudonné Batenchi Muhima, commandant de la 12^e brigade de réaction rapide à Minembwe depuis mars 2020, comme étant un élément déterminant de l'appui apporté par les FARDC à des groupes Maï-Maï. Le Groupe d'experts n'a pas pu joindre Muhima (voir annexe 107).

145. La collusion entre des groupes armés dans les Hauts-Plateaux et certains soldats et commandants des FARDC, notamment l'aide logistique et les armes fournies par des officiers des FARDC aux groupes armés, constitue une violation du régime de sanctions au regard des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité, telles que reconduites dans sa résolution 2528 (2020), et a contribué à perpétuer et à alimenter le conflit dans la région.

Exactions contre des civils et propos incendiaires

146. À partir de février 2019¹⁰⁷, les attaques et les affrontements armés par la coalition des Maï-Maï et le groupe Twirwaneho ont abouti à une division de l'espace géographique selon l'appartenance ethnique (voir annexe 108). Les attaques consistaient systématiquement à incendier des habitations, des centres de santé et des écoles, à contraindre les populations à se déplacer¹⁰⁸, à piler, y compris des vaches, principalement à des civils banyamulenge, et comptaient des meurtres, notamment des chefs locaux et des vachers banyamulenge¹⁰⁹.

Violences sexuelles liées au conflit et enlèvements

147. La coalition des Maï-Maï et le groupe Twirwaneho ont mis en œuvre une stratégie d'enlèvements et de viols ciblés et, parfois, de meurtres de femmes pour empêcher l'accès aux champs, obstruant effectivement l'accès à la nourriture¹¹⁰. Cela a également entravé radicalement la liberté de circulation de la population.

148. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec sept femmes babembe et bafuliiru, qui avaient toutes été violées par un à trois combattants du groupe Twirwaneho¹¹¹ dans des champs autour de Kamambo, Mikalati, Kitasha et Marunde de mai à décembre 2020¹¹². Deux avaient été retenues captives pendant une nuit. La plupart des violeurs ont cité l'appartenance ethnique de leurs victimes et leurs liens supposés avec les Maï-Maï et leur ont dit dans trois cas de ne pas revenir dans cette zone, en ajoutant que tous les Babembe en seraient expulsés. Les victimes avaient été témoins ou avaient connaissance du viol d'au moins 12 autres femmes bafuliiru ou babembe par des combattants du groupe Twirwaneho dans des circonstances analogues. Le Groupe d'experts a reçu des informations sur d'autres viols, enlèvements ou meurtres par des combattants du groupe

¹⁰⁷ Les attaques se sont intensifiées en septembre 2019 à la suite du meurtre d'un chef local munyindu par des combattants du groupe Gumino.

¹⁰⁸ Certains villageois qui avaient été prévenus d'une attaque imminente ont quitté leur village à titre préventif.

¹⁰⁹ Sources : cinq personnes déplacées, cinq représentants d'autorités locales, cinq ONG et des sources médicales et de l'ONU.

¹¹⁰ Sources : deux représentants d'autorités locales, sept ONG, des sources de la société civile et des sources médicales et de l'ONU.

¹¹¹ Trois ex-combattants du groupe ont déclaré que les Twirwaneho interdisaient le viol.

¹¹² Mekanika, trois ex-combattants du groupe Twirwaneho, une personne déplacée, deux ONG, des sources médicales et des FARDC ont confirmé la présence des Twirwaneho ou de patrouilles dans ces lieux.

Twirwaneho de femmes bafuliiru et babembe de Mikenge¹¹³ et du camp de déplacés de Bijombo¹¹⁴ au second semestre de 2020.

149. En parallèle, en avril 2020, autour de Kivumu, des combattants Maï-Maï ont tué deux femmes banyamulenge, mutilé leurs corps, notamment au niveau de la poitrine et des parties génitales, à l'aide de machettes, et en ont enlevé une troisième. Au moment de la relâcher, au bout de quelques jours, ils lui ont dit de quitter la République démocratique du Congo. Les femmes faisaient partie d'un groupe banyamulenge plus grand, qui avait été initialement escorté aux champs par des membres du 123^e bataillon des FARDC de la 12^e brigade de réaction rapide, mais qui les avaient abandonnés en chemin. Un Banyamulenge, qui faisait partie du groupe, a également été tué par les Maï-Maï¹¹⁵. En janvier 2020, des combattants Maï-Maï ont enlevé une autre femme banyamulenge dans les champs de Kivumu et l'ont retenue captive pendant deux jours.

150. Les deux parties¹¹⁶ ont commis des violences sexuelles liées au conflit durant des attaques et des affrontements¹¹⁷. Par exemple, deux à six combattants Maï-Maï bafuliiru ont violé trois femmes banyamulenge près de Rugezi durant une attaque en octobre 2019¹¹⁸.

Recrutement et utilisation d'enfants armés

151. La coalition des Maï-Maï et le groupe Twirwaneho ont recruté et utilisé des enfants dont certains n'avaient que 12 ans, notamment comme combattants ou escortes, pour tenir les points de contrôle ou accomplir des tâches domestiques. Certains portaient des armes¹¹⁹. Une victime babembe de viol a vu des adolescents de plus de 16 ans, membres des Twirwaneho, en train de violer d'autres femmes. Une Banyamulenge a indiqué que durant une attaque des Maï-Maï contre son village, des adolescents d'au moins 15 ans avaient été utilisés pour voler des vaches et incendier des habitations.

152. Tous ces actes sont passibles de sanctions au regard des dispositions des alinéas d) et e) du paragraphe 7 de la résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité, telles que reconduites dans sa résolution 2528 (2020).

Incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence

153. Une pléthore de discours et de récits incendiaires sur des questions d'identité et d'appartenance nationale a contribué à alimenter le conflit dans les Hauts-Plateaux. Des sources interrogées ont décrit ou manifesté un fort sentiment anti-banyamulenge parmi bon nombre de membres des populations babembe, bafuliiru, banyindu et bavira, dont des chefs communautaires et des dirigeants politiques¹²⁰. Les Banyamulenge étaient souvent considérés comme des Rwandais plutôt que comme des Congolais et qualifiés de « Banyarwandais soi-disant

¹¹³ Sources : une personne déplacée et des sources médicales, d'ONG et de la MONUSCO.

¹¹⁴ Sources : deux personnes déplacées, un représentant d'une autorité locale, des sources de la société civile et des sources médicales et de la MONUSCO.

¹¹⁵ Sources : un témoin oculaire, une ONG et des sources des FARDC et des preuves photographiques.

¹¹⁶ Certains membres des FARDC ont également commis des viols (voir annexe 109).

¹¹⁷ Sources : Sources d'ONG et des sources médicales et de la MONUSCO. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'identifier les auteurs de tous les viols qu'il a confirmés.

¹¹⁸ Sources : un témoin oculaire, une victime, et des sources d'ONG et des FARDC.

¹¹⁹ Sources : quatre témoins oculaires, six ex-combattants du groupe Twirwaneho, et des sources d'ONG et de la MONUSCO.

¹²⁰ Sources : six ONG, le représentant d'une autorité locale et des sources de la société civile, des FARDC et de l'ONU.

Banyamulenge ». La responsabilité des exactions commises par des groupes armés était régulièrement attribuée à la communauté tout entière (voir annexes 110 à 112).

154. Les violents propos anti-banyamulenge se sont intensifiés et propagés, notamment par l'intermédiaire de discours politiques, des médias classiques et des médias sociaux¹²¹, après l'installation temporaire du bourgmestre de la commune de Minembwe le 28 septembre 2020. À cette occasion, Justin Bitakwira, un ancien ministre chargé par le Président Tshisekedi d'entreprendre une mission de paix dans les Hauts-Plateaux, a fait un discours de 23 minutes dans lequel il a nié que les Banyamulenge soient déjà des citoyens congolais. Il a, entre autres, accusé les Banyamulenge de vouloir dominer la République démocratique du Congo et d'avoir oublié leurs crimes, les mettant en garde que l'histoire prendrait sa revanche et que les Banyamulenge seraient « enlevés sans savoir où [aller] », s'ils n'arrêtaient pas de mentir et s'ils ne se repentaient pas (voir annexe 113).

155. En avril 2021, John Kasimbira, alias Makanaki, chef des Maï-Maï Makanaki, actif dans les Hauts-Plateaux (voir annexes 98 et 101), a promis, dans une vidéo postée dans les médias sociaux, d'« écraser » tous les Banyamulenge et ceux qui s'alliaient à eux (voir annexe 114). Une Banyamulenge qui avait été déplacée a expliqué qu'avant l'attaque commise par la coalition des Maï-Maï contre son village en octobre 2019, de jeunes Bafuliiru avaient dit qu'ils tueraient les Banyamulenge et enverraient ceux qui resteraient au Rwanda, puisqu'ils étaient tous rwandais. Dans le contexte des Hauts-Plateaux, les déclarations susmentionnées pourraient, au moins, constituer une incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence¹²² et seraient donc passibles de sanctions au regard des dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 7 de la résolution [2293 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, telles que reconduites dans sa résolution [2528 \(2020\)](#).

C. Maï-Maï Apa Na Pale

156. Mundus (ou Mundis) Munanga Babuyu, un déserteur des FARDC (voir annexe 115), a créé les Maï-Maï Apa Na Pale¹²³ en 2016 à la suite d'attaques par des milices bantoues contre des camps de déplacés hébergeant des populations twa. Mundus a rejoint la CNPSC en mai 2017 et a continué de recevoir des ordres de Yakutumba (voir [S/2018/531](#), par. 49 et [S/2020/1283](#), par. 68).

157. En 2018, Mundus a créé la coalition Forces armées pour le changement au Congo (FACC) à la suite de la démobilisation de plusieurs de ses combattants. La coalition est restée composée de six petits groupes se trouvant sous son commandement, à savoir Perci Moto Moto, auquel Mundus appartenait avant de rejoindre les FARDC, les Maï-Maï Kabeke, le Mouvement 42, les Maï-Maï Kisanola¹²⁴, les Maï-Maï Cœur de lion et les Maï-Maï Fimbo Na Fimbo¹²⁵. Les FACC, dont ces groupes, comptaient quelque 200 combattants, appartenant en majorité à la communauté twa, qui n'étaient pas tous armés. Au moment de

¹²¹ Sources : deux ONG et des sources de la MONUSCO.

¹²² Voir le paragraphe 2 de l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

¹²³ « Ici et là, difficile à localiser » en swahili.

¹²⁴ « Peigne » en lingala.

¹²⁵ « Fouet » en swahili et en lingala.

l'établissement du présent rapport, les trois principaux adjoints de Mundus étaient Soleil, Cinq sur Cinq et Bitonto.

158. Le quartier général du groupe se trouvait à Kodo (territoire de Kalemie), à la frontière des provinces du Maniema et du Sud-Kivu. Le groupe opérait principalement au nord de Nyunzu et de Kalemie (province du Tanganyika) ainsi que dans la zone de Kabambare (province du Maniema) et dans le territoire de Fizi (voir annexe 116)¹²⁶ où il a continué de commettre des abus contre les civils¹²⁷. Le groupe possédait des fusils d'assaut de type AK, des armes automatiques PKM, des lance-grenades RPG-7 et des grenades à main¹²⁸.

D. Résistance pour un État de droit-Tabara

159. Durant la période considérée, le groupe armé burundais Résistance pour un État de droit-Tabara (RED-Tabara), dirigé par le « général » Kisiga Ndagizimana Gervé (voir S/2019/469, par. 80) avait une structure de commandement militaire composée comme suit : le « colonel » Ndayishimiye Sore, l'adjoint de Kisiga ; « S2 » Kaliyope Geremi ; « S3 » Dogita Ali ; Birakiza Egid, commandant du bataillon 1 ; John Bikore, commandant du bataillon 2 ; et Mapigano, commandant du bataillon 3 (voir S/2019/469, par. 81). Le groupe a essayé d'éviter les affrontements durant les opérations des FARDC en changeant de position¹²⁹.

160. RED-Tabara comptait quelque 300 combattants, tous citoyens burundais, situés dans le nord-ouest d'Uvira, une zone qui constituait leur base arrière. Le groupe avait son quartier général à Masango et disposait de deux autres positions à Kitavugambegere et Kiriama (voir annexe 117 et S/2019/469, par. 82 et 84)¹³⁰.

161. Quatre ex-combattants, quatre habitants connaissant le dossier et deux représentants de la société civile ont déclaré que RED-Tabara possédait des fusils d'assaut de type AK, des armes automatiques PKM, des lance-grenades RPG-7, des mitrailleuses de 12,7 mm, des mortiers de 60 mm et des grenades à main.

162. Le groupe était allié sur le plan militaire aux Maï-Maï Illunga, un membre de la coalition des Maï-Maï combattant les groupes Twirwaneho et Gumino (voir par. 138 à 140 et S/2019/469, par. 88), et avait échangé des informations avec les Maï-Maï Kisangala. Les parties au conflit dans les Hauts-Plateaux se sont accusées mutuellement de collaborer avec des groupes armés étrangers, dont RED-Tabara et le Front national de libération.

E. Front national de libération¹³¹

163. Durant la période considérée, le groupe armé burundais FNL, dirigé par le « chef d'état-major » Aloys Nzabampema, était basé dans les territoires d'Uvira

¹²⁶ Sources : deux habitants proches du groupe armé, un chercheur, des sources de la société civile, des sources humanitaires et de la MONUSCO.

¹²⁷ Sources : deux habitants proches du groupe armé, un chercheur, des sources de la société civile, des sources humanitaires et de la MONUSCO.

¹²⁸ Sources : deux habitants, dont un proche du groupe armé et des sources de la société civile et de la MONUSCO.

¹²⁹ Sources : quatre ex-combattants de RED-Tabara, quatre habitants, dont deux proches du groupe armé, deux chercheurs, un journaliste et trois membres de la société civile.

¹³⁰ Sources : trois chercheurs, deux villageois habitant dans le secteur du groupe armé et des sources humanitaires, de la société civile et des FARDC.

¹³¹ Sources : deux ex-combattants, deux chercheurs, trois habitants, dont un proche du groupe armé, et deux membres de la société civile.

et de Mwenga, qui constituaient sa base arrière (voir annexe 118 et S/2019/469, par. 76). Le 24 octobre 2020, les FARDC ont pris le quartier général du FNL dans le village de Naombe (territoire de Mwenga) et la position du FNL à Nyaburunda, dans le groupement Bijombo (territoire d'Uvira)¹³². Par conséquent, les combattants du FNL se sont réfugiés dans la forêt de Nabombe et ont conservé des positions à Mushule, dans le groupement de Katala (territoire d'Uvira) et sont retournés dans la forêt de Nyaburunda à la fin de février 2021.

164. La structure de commandement militaire se présentait comme suit : l'adjoint de Nzabampema, le « général » Paul Ndajimana ; le « colonel » Sergio, officier chargé des opérations et du renseignement (« G3 » et « G2 ») ; le « colonel » Meltos, officier en charge de l'administration (« G1 ») ; et le « major » Eric, officier chargé de la logistique (« G4 »). Le groupe comptait quelque 300 combattants burundais (voir annexe 119)¹³³ mais avait perdu plus de 50 combattants durant les opérations des FARDC, notamment du fait des désertions engendrées par des conditions de vie difficiles dans la brousse. Les combattants FNL ont souvent pillé les récoltes, à la suite des opérations des FARDC qui ont réduit leurs capacités d'acheter des denrées aux marchés locaux. Le FNL utilisait des armes semblables à celles de RED-Tabara. La désertion était passible de mort (voir annexe 120).

F. Participation des groupes armés aux secteurs de l'or, du bois d'œuvre et du charbon de bois

Or

Les Maï-Maï Yakutumba

165. Les Maï-Maï Yakutumba contrôlaient des parties du secteur de l'or à Misisi et Baraka (territoire de Fizi), comme indiqué précédemment (voir S/2020/1283, par. 70 et 71), notamment la taxation dans les sites miniers dont Mitondo, Makungu et Kuwa à Nyange, ainsi qu'à la colline de Kachanga (voir annexe 121)¹³⁴. Alida (voir par. 128) s'est séparé de Yakutumba du fait, en partie, de désaccords portant sur la distribution des recettes de l'or, comme l'avait fait Ebuela (voir par. 129) en 2016.

166. L'or de Yakutumba et de ses factions dissidentes a fait l'objet d'un négoce international, notamment aux Émirats arabes unis et à Hong Kong (Chine) par des négociants d'or enregistrés ou non-enregistrés dans le Sud-Kivu. En décembre 2020, Avanish Sarl, une maison d'exportation d'or, enregistrée et basée à Bukavu, a exporté 5,103 kilogrammes d'or provenant de Mitondo, de Makungu et de Kachanga, via le Rwanda, à Al-Hallaq Jewellery LLC à Doubaï¹³⁵. Dans un autre cas, KMC Sarl, également une société enregistrée d'exportation d'or établie à Bukavu, a exporté 4,795 kilogrammes d'or provenant de Kuwa et de la colline de Kachanga à Gold Fun Corporation Ltd sise à Hong Kong, via le Rwanda¹³⁶.

167. La Mission permanente du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies a cependant informé le Groupe d'experts que RwandAir n'avait pas de trace de ces cargaisons, même si les certificats de la Conférence internationale sur la

¹³² Sources : des sources des FARDC, quatre habitants et deux membres de la société civile.

¹³³ Sources : des ex-combattants, des habitants et deux membres de la société civile.

¹³⁴ Sources : trois officiers de sécurité gouvernementaux, quatre négociants et quatre motocyclistes.

¹³⁵ Sources : deux officiers des mines, un agent de l'ANR et six négociants qui avaient versé des taxes d'accès aux Maï-Maï Yakutumba.

¹³⁶ Ibid.

région des Grands Lacs (CIRGL) accompagnant les exportations précisait que toutes deux avaient été envoyées par le Rwanda (voir annexe 122), une contradiction qui avait été signalée précédemment (voir S/2020/1283, par. 70).

168. Les autorités minières congolaises ont déclaré que les informations fournies par les exportateurs sur les certificats d'exportation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs au sujet des destinataires finaux de l'or étaient souvent difficiles à confirmer, étant donné que la plupart des bénéficiaires n'avaient pas répondu aux questions concernant la réception de l'or. Par exemple, en 2020, un seul bénéficiaire sur sept (Tasha Gold and Jewels Trading LLC) avait déclaré au Groupe d'experts avoir reçu l'or (voir S/2020/1283, par. 70 et annexe 51).

Réseaux criminels

169. De gros volumes d'or produits à Misisi n'ont pas été enregistrés. Certains s'étaient vu imposer des taxes par les Maï-Maï Yakutumba durant le transport des roches aurifères à Baraka¹³⁷, avant d'être exportés au Burundi et en République-Unie de Tanzanie. Les Maï-Maï Yakutumba ont exigé des taxes d'au moins trois coopératives de négoce d'or établies à Baraka : la Coopérative minière de traitement des déchets (COMITRAID), la Coopérative minière de Kimbi (COOMIKI) et la Coopérative d'exploitation minière et de recyclage des régions aurifères (CEMIRERA)¹³⁸. D'après les informations examinées par le Groupe d'experts, les trois coopératives avaient, à elles seules, produit plus de 8,6 kilogrammes d'or fondu¹³⁹, alors que les statistiques officielles de la production d'or pour l'ensemble du secteur minier de l'or à Mutambala, dont Baraka faisait partie, avait enregistré juste un peu moins de 3,8 kilogrammes (voir annexe 123). L'or produit à Baraka était illégalement exporté au Burundi et en République-Unie de Tanzanie du fait de la facilité de la logistique, de l'absence de contrôle, de prix plus élevés et d'un paiement plus rapide, comparés à Bukavu¹⁴⁰.

170. Dans un autre cas, un contrebandier présumé transportant quatre barres d'or a été arrêté le 17 mars 2021 à la frontière Bukavu-Cyangugu en route vers le Rwanda. L'or pesait 8 kilogrammes au total et provenait d'intermédiaires liés à Yakutumba, opérant dans les mines de Nyange et de la colline de Kachanga (voir annexe 124), selon la Direction générale des migrations, la Commission nationale de lutte contre la fraude minière, des agents de l'ANR et un document judiciaire examiné par le Groupe d'experts.

171. La Congo Gold Raffinerie (voir annexe 125 ; et S/2020/482, par. 89) était toujours en construction et pourrait éventuellement éloigner la production d'or du Sud-Kivu de la contrebande et la rapprocher d'un commerce réglementé.

Implication de membres des FARDC et de la PNC

172. Comme précédemment (voir S/2020/1283, par. 71 et 72), certains membres des FARDC de la 33^e région militaire ont participé à des activités liées à l'or. En mars 2021, certains membres des FARDC ont occupé un puit nouvellement découvert dans la mine d'or de Luhihi (territoire de Kabare) durant environ deux

¹³⁷ Les roches ont été transportées à Baraka avant d'être traitées car si les lingots d'or avaient été produits à Misisi, ils auraient été exposés à un risque plus élevé de vol par des groupes armés.

¹³⁸ Sources : visites du Groupe d'experts à Baraka, des responsables miniers établis à Baraka, un officier de sécurité, un officier des FARDC et deux négociants.

¹³⁹ Les trois n'ont pas fourni de statistiques sur la production aux autorités minières, d'après trois officiers des mines.

¹⁴⁰ Voir note de bas de page 140.

semaines¹⁴¹. Des membres des FARDC, appuyés par certains membres de la PNC, vendaient l'or à des négociants établis à Bukavu tous les deux jours, ce qui a poussé le bureau du Gouverneur du Sud-Kivu à émettre un décret ordonnant l'évacuation immédiate et la fermeture du site minier de Luhihi (voir annexe 126)¹⁴². Dans un autre cas, en mars 2021, le Colonel Manassé de la 33^e région militaire des FARDC, du bataillon 21042 de la Compagnie spéciale, a ordonné à ses troupes d'entreprendre une surveillance de 72 heures des activités minières dans les mines de Makungu, Mitondo et Milanga, dans la zone de Misisi, et de collecter l'or extrait par des civils pour son compte (voir annexe 127)¹⁴³. Le Colonel Manassé a nié toute responsabilité.

Séquoia et charbon de bois

173. Le Groupe d'experts a établi que les réseaux criminels opérant dans des parties du Sud-Kivu continuaient de financer leurs activités à partir de l'extraction et du commerce du séquoia (voir [S/2020/1283](#), par. 73 à 75). Entretemps, les factions Raïa Mutomboki ont élargi et intensifié le commerce du charbon de bois et la taxation des civils qui voulaient accéder aux forêts.

Séquoia

174. Le séquoia, notamment de Baraka et de Kalemie, était illégalement récolté et négocié à Kalemie (Tanganyika) et ensuite au Burundi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, sans le paiement des redevances de licences annuelles et de taxes aux autorités congolaises, comme l'ont confirmé quatre négociants de séquoia non agréés dans la ville d'Uvira et des exploitants des ports de Kalundu, Kivovo et Kasenga/Olga House (voir annexe 128), qui étaient les points de sortie du bois. Le manifeste des bateaux au départ de Kalundu en novembre 2020 a montré que la plupart des 24 navires figurant sur la liste faisaient la navette entre Uvira et Kigoma (République-Unie de Tanzanie) (voir annexe 129).

175. Les exploitants portuaires ont déclaré que même des exportateurs agréés devaient faire leurs achats auprès de négociants non agréés et de réseaux criminels s'approvisionnant auprès de groupes armés, car la plupart des processus d'exploitation du séquoia en amont étaient affectés par des groupes armés et des réseaux criminels. Les visites effectuées par le Groupe d'experts dans les ports ont révélé l'absence de mesures élémentaires de lutte contre la contrebande. La direction des ports a admis que l'imposition de contrôles détournerait leurs clients vers leurs concurrents, car l'objectif principal des ports était d'offrir des services à tous ceux qui pouvaient les financer.

176. Le Groupe d'experts a établi que Global Web International Corporation, une société congolaise d'export, exportait du séquoia en provenance de réseaux criminels liés aux Maï-Maï Yakutumba. Les réseaux ont rémunéré les Maï-Maï Yakutumba pour obtenir un accès aux réserves de Ngandja (voir [S/2020/1283](#), par. 74 et 75), de Lwama-Kivu et d'Itombwe et ont vendu le séquoia au Burundi, à la Chine et à la République-Unie de Tanzanie¹⁴⁴. Global Web International Corporation a exporté du bois d'œuvre, notamment une cargaison du 6 novembre 2020 d'une valeur de 716 928 francs congolais du port de Baraka à la République-

¹⁴¹ Source : un officier de l'ANR, un négociant d'or établi à Luhihi et un représentant d'une autorité provinciale minière.

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ Sources : deux officiers des mines établis à Misisi, deux négociants et un document.

¹⁴⁴ Sources : trois négociants de séquoia à Uvira, un responsable gouvernemental à Baraka et un spécialiste de l'environnement établi à Bukavu.

Unie de Tanzanie (voir annexe 130)¹⁴⁵. Un agent de Global Web International Corporation a confirmé la cargaison qui, d'après la déclaration d'exportation, avait été négociée par Acrep Transit (voir annexe 131). Le Groupe d'experts a contacté les autorités tanzaniennes pour obtenir un complément d'informations et n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

177. Dans deux autres cas, la même société a exporté du séquoia dont des groupes armés ont tiré profit. La première exportation a été effectuée en octobre 2020 à Jiangsu Animal By-Product Import and Export Group Corporation (Jiangsu Corporation) en Chine pour du séquoia dont la valeur a été estimée à 50 000 dollars et qui a été fourni par des intermédiaires des Maï-Maï Yakutumba¹⁴⁶ et récolté dans la réserve de Ngandja (voir annexe 132). Le bois a transité par le Burundi vers l'Ouganda, où Skyfat Tannery Co. Ltd, une société affiliée à Jiangsu Corporation, l'a exporté en Chine par le Kenya (voir annexe 133). Dans le deuxième cas, la société a exporté 20 mètres cubes de séquoia le 19 février 2020 à Jiangsu Corporation en utilisant un certificat d'exportation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (voir annexe 134). Il avait été récolté par des réseaux criminels dans le sud du territoire d'Irumu, où plusieurs groupes armés étaient actifs¹⁴⁷. Le Groupe d'experts a contacté Jiangsu Corporation mais n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

178. Dans un autre cas, en novembre 2020, Global Web International Corporation a exporté 18 tonnes de séquoia provenant du Kongo-Central (anciennement Bas-Congo) à Impex Potra en Belgique¹⁴⁸ (voir annexe 135), selon deux exploitants forestiers non agréés ayant connaissance du dossier et un responsable forestier posté à Kinshasa. Les sources ont confirmé que les exploitants forestiers non agréés opérant dans les deux provinces du Kongo-Central et de l'Équateur avaient fourni du séquoia à Global Web International Corporation. Le Groupe d'experts a contacté Impex Potra mais n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

Charbon de bois

179. Depuis octobre 2020, la demande locale de charbon de bois a augmenté dans le territoire de Kalehe (voir S/2020/1283, par. 81 et 82), incitant les factions Raïa Mutomboki de Hamakombo et Butachibera à travailler aux côtés des factions Raïa Mutomboki de Lance et Kachamba, pour maximiser la taxation de l'accès aux forêts des civils, en particulier dans la zone de Nyakassesse. Cela a incité les groupes armés à doubler les taxes pour l'accès aux forêts de 500 francs congolais à 1 000 francs congolais par personne par jour, en ce qui concerne les charbonniers, et de 10 000 francs congolais à 20 000 francs congolais par jour, en ce qui concerne les bûcherons¹⁴⁹. Les groupes armés ont enlevé des membres des

¹⁴⁵ Sources : les visites du Groupe d'experts dans cinq commerces de séquoia non agréés dans la ville d'Uvira et les déclarations d'exportation.

¹⁴⁶ Sources : un spécialiste de l'environnement dans le Sud-Kivu, un responsable forestier établi à Baraka et deux négociants en séquoia ayant connaissance du dossier.

¹⁴⁷ Sources : un responsable forestier en Ituri, un officier des douanes et un négociant en bois d'œuvre à Bunia ayant connaissance du dossier.

¹⁴⁸ Le Règlement Bois de l'Union européenne interdit de placer du bois récolté de manière illégale sur le marché de l'Union européenne et exige des exploitants qu'ils agissent dans le respect des normes de diligence raisonnable pour éviter que le bois illégal entre dans leur chaîne d'approvisionnement. Voir : <https://eia-global.org/subinitiatives/eu-timber-regulation-entr>.

¹⁴⁹ Sources : trois négociants de Bunyakiri et une victime de pillage par des combattants de Hamakombo.

communautés qui ne pouvaient pas payer les taxes, pour exiger d'eux des rançons en espèces. Par exemple, le 21 décembre 2020, dans le village de Kalenga, les combattants de Bunyakiri et de Hamakombo ont volé du bétail et enlevé deux hommes, qui ont été libérés par la suite après le versement d'une rançon d'un montant inconnu¹⁵⁰. L'augmentation des taxes par des groupes armés a entraîné une hausse des prix du charbon de bois de Bunyakiri au marché de Bukavu¹⁵¹.

V. Recommandations

180. Le Groupe d'experts formule les recommandations ci-après.

Au Gouvernement de la République démocratique du Congo

181. Le Groupe d'experts recommande que le Gouvernement de la République démocratique du Congo :

a) prenne des mesures urgentes pour protéger la population civile dans les territoires de Djugu et d'Irumu, conformément aux normes relatives aux droits humains et au droit international humanitaire, quelle que soit l'ethnie d'origine, et empêche les forces de sécurité de la République démocratique du Congo de viser collectivement une ethnie en raison des actes d'un individu ou d'un groupe (voir par. 113 à 120) ;

b) prenne des mesures urgentes pour prévenir et condamner l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence, en particulier pour ce qui est de la situation dans les Hauts-Plateaux, et poursuive les auteurs d'une telle incitation, conformément aux normes du droit international des droits de l'homme relatives aux droits à la liberté d'expression et d'association (voir par. 153 à 155) ;

c) enquête et poursuive, en tant que de besoin :

i) les personnes, dont des membres des FARDC et de la PNC, responsables de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dont les violences sexuelles liées au conflit, dans les territoires de Djugu, d'Irumu et de Beni et dans les Hauts-Plateaux au cours de procédures qui garantissent pleinement les droits à un procès équitable (voir par. 26, 27, 32, 82 à 89, 103 à 106, 110, 113 à 120 et 146 à 155) ;

ii) les réseaux criminels impliqués dans la contrebande de séquoia des réserves de Lwama-Kivu, de Ngandja et d'Itombwe (voir par. 174 à 178) ;

d) veille à ce que les conditions permettant aux combattants du FRPI de rester dans les sites de pré-cantonement soient remplies, en attendant qu'une décision soit prise sur les conditions d'amnistie et d'intégration dans les FARDC des combattants du FRPI concernés (voir par. 121 à 125) ;

e) établisse et applique sans tarder, distinctement du processus de désarmement du FRPI, une politique globale et claire de désarmement, de démobilisation et de réintégration, avec des ressources et des garanties suffisantes pour assurer le respect du principe de responsabilité, concernant les factions de la CODECO (voir par. 81 à 83) ;

¹⁵⁰ Sources : Ibid., et des sources de la MONUSCO.

¹⁵¹ Sources : deux des grossistes en charbon de bois établis à Bukavu et un transporteur de charbon de bois qui a transporté du charbon de Bunyakiri à Bukavu.

f) redouble d'efforts pour trouver une ouverture afin d'engager des négociations avec les ADF en vue de leur démobilisation, de leur désarmement, de leur réintégration et de leur rapatriement, selon que de besoin (voir par. 11 à 31) ;

g) alloue les ressources nécessaires sur les plans technique et du renseignement, afin d'accroître l'efficacité des opérations militaires contre les ADF (voir par. 11 et 19 à 25) ;

h) redouble d'efforts et prene des mesures urgentes pour remédier à l'appui apporté par des membres des FARDC à des groupes armés dans les Hauts-Plateaux, en particulier au moyen du détournement d'armes et de munitions (voir par. 143 à 145) ;

i) veille au respect des procédures officielles d'obtention d'armes et de munitions concernant l'ICCN et fasse en sorte que les autorités compétentes y donnent suite en temps voulu (voir par. 39 à 43) ;

j) donne les moyens nécessaires pour permettre aux autorités minières de vérifier l'authenticité des coordonnées des bénéficiaires de l'or, fournies par les exportateurs, sur les certificats d'exportation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, avant toute exportation (voir par. 168) ;

k) établisse un registre ou une base de données transparents d'exploitants et de négociants de cacao dans le territoire de Beni et, de façon plus générale, afin de les identifier et d'éviter le commerce illicite de cacao (voir par. 34 à 38) ;

l) engage un dialogue renouvelé et transparent, sous l'égide d'une partie neutre, en associant toutes les parties, afin d'apaiser les tensions à Rubaya (voir par. 59 à 74).

Au Gouvernement et à la MONUSCO

182. Le Groupe d'experts recommande que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO élaborent, en parallèle des opérations militaires, une stratégie globale de protection des civils contre les attaques des groupes armés dans le territoire de Beni et au sud du territoire d'Irumu (voir par. 11 à 33).

Au Conseil de sécurité

183. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité donne pour mandat à la MONUSCO de perfectionner ses capacités de contrer les engins explosifs improvisés, notamment sur les plans de la sensibilisation, de la recherche, de la détection et des capacités d'intervention sur les engins explosifs improvisés, ainsi que ses enquêtes et l'exploitation scientifique de base liées aux engins explosifs improvisés (voir par. 19 à 25).

Aux institutions des Nations Unies et à la MONUSCO

184. Le Groupe d'experts recommande que les institutions des Nations Unies et la MONUSCO :

a) soutiennent le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour perfectionner la connaissance des FARDC, leur capacité d'établir des rapports, d'évaluer les menaces et de neutraliser les engins explosifs improvisés, plus particulièrement pour les membres des FARDC qui opèrent dans des zones contaminées par les ADF (voir par. 19 à 25) ;

b) soutiennent le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour accroître l'éducation de base des civils dans les zones contaminées par des engins explosifs improvisés installés par les ADF et assistent les civils à repérer les zones présumées dangereuses (voir par. 19 à 25).

Annexes

Annex 1

Organizations and entities the Group officially met with during its mandate

Organisations et entités que le Groupe a officiellement rencontrées pendant son mandat

GREAT LAKES REGION / REGION DES GRANDS LACS

Democratic Republic of the Congo / République démocratique du Congo

Agence nationale de renseignement (ANR)

Auditorat militaire

Centre d'évaluation, d'expertise et de certification (CEEC)

Commission nationale de lutte contre la fraude minière (CNLFM)

Direction générale des douanes et accises (DGDA)

Direction générale des migrations (DGM)

Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC)

Ministère des mines

Police des mines et hydrocarbures (PMH)

Police nationale congolaise (PNC)

Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (SAEMAPE)

Organizations

Embassy of United Kingdom / Ambassade du Royaume Uni

Embassy of France / Ambassade de France

Embassy of United States of America / Ambassade des États-Unis d'Amérique

Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) / Bureau de la coordination des affaires humanitaires

United Nations Joint Human Rights Office (UNJHRO) / Bureau conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'homme (BCNUDH)

United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUSCO) / Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations World Food Programme (WFP) / Programme alimentaire mondial

OUTSIDE THE GREAT LAKES REGION / EN DEHORS DE LA REGION DES GRANDS LACS

Belgium / Belgique

Government / Gouvernement

Ministry of Foreign Affairs / Ministère des affaires étrangères

Ministry of Defense / Ministère de la défense

France

Government / Gouvernement

Ministry of Foreign Affairs / Ministère des affaires étrangères

Ministry of Defense / Ministère de la défense

Organizations

Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) / Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

United States of America

Organizations

United Nations Department of Peace Operations / Département des opérations de paix des Nations Unies

United Nations Office of the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict / Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflits armés des Nations unies

United Nations Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict / Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

Kenya

Organizations

Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region / Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

Annex 2

Group's official communications

Communications officielles du Groupe

During this mandate, the Group addressed 85 official communications to Member States, international organizations, entities and individuals (including multiple communications to some of the same addresses).

For the letters sent during this mandate, the Group received responses from the Governments of South Africa, Sweden, Switzerland, Turkey, and Zambia. The Group also received a response from the Governor of Ituri (Democratic Republic of the Congo).

For the letters sent during this mandate, the Group did not receive responses from the Governments of Belgium, the Democratic Republic of the Congo, Kenya, Mozambique, Tanzania, and United Kingdom.

The Group received responses from Burundi, China, Rwanda et Uganda, only to some of the letters it sent during this mandate.

The Group received responses from the following international organizations, entities and individuals: Better Mining, Coopérative des artisans miniers du Congo (CDMC), International Tin Association (ITA) Ltd, International Criminal Court Registrar, Halcyon Inc, Christoph Huber, Mosston Engineering Ltd, Robert Seninga, RwandAir Limited, SOGECOM Sarl, Star Dragon Corporation Ltd, Tasha Gold and Jewels Trading LLC, Tullow Oil Plc.

The Group did not receive responses from the following entities and individuals: ABSA Bank, Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi (COOPERAMMA), Ding Sheng sprl, Fametal Mining and Resources Holding Group Ltd, Al-Hallaq Jewellery LLC, Gold Dragon Ressources, Gold Fun Corporation, Impex Potra, Jiangsu Animal By-Product Import and Export Group Corp, Juba Express, John Crawley, Justin Ndayishimiye, Kimia Mining and Investment, Mambo Kamaragi, MCC Resources, Mile Dragic Cooperation, Oriental Resources Congo Sarl, Moneyland Ltd, Ndele Bachebandey, Rawbank, Skyfat, Tropical Bank, Turkish Post Office, Vodacom DRC, and Sakima SA.

Au cours de ce mandat, le Groupe a adressé 85 communications officielles aux États membres, aux organisations internationales, entités et individus (y compris de multiples communications à certains destinataires).

Pour les lettres envoyées durant ce mandat, le Groupe a reçu des réponses des Gouvernements d'Afrique du sud, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de la Zambie. Le Groupe a aussi reçu une réponse du Gouverneur de l'Ituri (République Démocratique du Congo).

Pour les lettres envoyées durant ce mandat, le Groupe n'a pas reçu de réponse des Gouvernements de la Belgique, de République Démocratique du Congo, du Kenya, du Mozambique, de la Tanzanie et du Royaume Uni.

Le Groupe a reçu des réponses du Burundi, de la Chine, du Rwanda et de l'Ouganda à seulement certaines des lettres qu'il a envoyées pendant son mandat.

Le Groupe a reçu des réponses des organisations internationales, entités et individus suivants : Better Mining, Coopérative des artisans miniers du Congo (CDMC), International Tin Association (ITA) Ltd, le Greffe de la Cour pénale internationale, Halcyon Inc, Christoph Huber, Mosston Engineering Ltd, Robert Seninga, RwandAir Limited, SOGECOM Sarl, Star Dragon Corporation Ltd, Tasha Gold and Jewels Trading LLC, Tullow Oil Plc.

Le Groupe n'a pas reçu de réponses des entités et individus suivants : ABSA Bank, Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi (COOPERAMMA), Ding Sheng sprl, Fametal Mining and Resources Holding Group Ltd, Al-Hallaq Jewellery LLC, Gold Dragon Ressources, Gold Fun Corporation, Impex Potra,

Jiangsu

Animal By-Product Import and Export Group Corp, Juba Express, John Crawley, Justin Ndayishimiye, Kimia Mining and Investment, Mambo Kamaragi, MCC Resources, Mile Dragic Cooperation, Oriental Resources Congo Sarl, Moneyland Ltd, Ndele Bachebandey, Rawbank, Skyfat, Tropical Bank, Turkish Post Office, Vodacom DRC, and Sakima SA.

Annex 3

Information on ADF main camps

Information sur les principaux camps ADF

At the time of drafting, there were at least five main ADF camps: one in Mamove, one north of the Mbau-Kamango road, one in the Mayangose forest and two around Mwalika in “Domaine” and Madina. As explained in para. 13, they were semi-permanent camps and can be relocated as necessary, although usually within a limited perimeter.¹ Most of these camps were inhabited by combatants as well as by women and children, the main one being Madina, which according to recent testimonies hosted over 200 persons in early 2021. The camps usually had 5-10 combatants positioned on the outskirts to warn and protect them in case of attacks. The division of tasks and responsibilities within the camps was well organized, usually enforced through a culture of fear and harsh discipline as previously reported (see [S/2019/469](#), para. 35). All camps had a mosque and/or a large prayer area, sometimes also called *risala*, which was a gathering place particularly for Islamic teaching but also for important preaching, information and public punishments (see [S/2015/19](#), annex 8). Depending on their size, some camps also had schools for Qur’anic teaching, as well as a clinic and prison (see [S/2014/428](#), paras. 31-33 and annex 8).

Madina

As previously reported, Madina, also sometimes called Madina at Tauheed Wau Mujahedeen (MTM)² by ADF, refers to ADF headquarters, regardless of its location. Since at least 2008, when ADF first established Madina camp,³ it has at least moved positions five times due to FARDC operations. However, ADF continued calling it Madina. It is now referred to as Madina 5 by ADF and located at the limit between Beni and southern Irumu territories, between Bango and Lese (see para. 13). According to two ex-combatants and a former abductee, Madina was still subdivided into four smaller camps,⁴ each led by an ADF commander: Kajaju, Whisper, Bango and “HQ” (as in headquarters). Baluku resided at HQ which was located in the middle of the other camps.⁵ Lumisa (see annex 4) headed up Bango camp.

According to several ex-combatants and former abductees, living conditions in Madina were extremely difficult, particularly regarding food supplies given the high number of persons to feed within the camp. As a result, many inhabitants spent most of their time gathering food outside the camp, sometimes during missions that lasted for days and were far away. Three ex-combatants explained that one of the missions to steal hundreds of cows in Boga in 2019, ordered by Baluku, gathered combatants from various camps. Also, combatants were often sent from Madina to other camps to collect goods, and conversely combatants from other camps were regularly sent to Madina to bring supplies collected during operations/attacks or through collaborators. Division and allocation of supplies and goods between and within camps was carefully monitored at the highest level and through record keeping (see [S/2014/428](#), para. 34).

Irungu / Mwalika / Domaine

Irungu, often referred to as Mwalika and/or Domaine,⁶ is one of the oldest ADF camps, which also kept its name throughout the years. Located near Mwalika⁷ within an area called Domaine near Issale in the Virunga National Park, usually by the Semuliki river, it was also composed of several nearby camps, including advanced positions. It was regularly moved and even disbanded on at least two occasions in 2012 (see [S/2015/19](#), annex

¹ Several ex-combatants and abductees explained that they were ordered to hide whenever a drone or a helicopter would pass over their camps. After the second or third passage, they were ordered to move. For example, a former abductee explained that her camp changed locations four times in two months in Mwalika. Others explained that when someone escaped, ADF often changed locations fearing being traced back by FARDC. See also [S/2019/469](#), annex 35.

² Translation: “The city of monotheism and holy warriors.”

³ It was also called Nadui before being definitively called Madina.

⁴ See [S/2019/469](#), annex 4.

⁵ He was previously in Kajaju’s camp, see [S/2019/469](#), annex 4.

⁶ Other names were Karuamba, used by ex-combatants and FARDC to refer to Irungu/Mwalika.

⁷ Ex-combatants and former abductees. See also [S/2019/469](#), para. 18.

8) and in 2014. Amigo was the main commander in Irungu/Mwalika. According to three ex-combatants, in 2018, Baluku ordered Amigo to reestablish the camp, given its strategic location and function for ADF. Indeed, since at least 2009, Irungu/Mwalika was mainly used as a transit and training camp for new recruits⁸ coming from Uganda and other countries through the Kasindi border crossing or through Goma and South Kivu via Butembo, before being transferred to Madina (see [S/2019/469](#), para. 29 and annex 8). The main trainers were Amigo and before the split, Muzaya (see para. 18). Irungu/Mwalika also provided an important part of the food and agricultural supplies of ADF as it was located in the middle of fields, where Amigo managed field distribution through collaborators (see annex 22). ADF demanded a portion of harvests from farmers in exchange for access to the park and protection.

The other main Irungu/Mwalika camp was headed by Abwakasi,⁹ alias Jundi (see para. 25 and annex 4 and [S/2019/469](#), annex 7). Located at a 30-minute walk beyond Amigo's camp deeper into the Park, the trainings were conducted there. According to two ex-combatants, Baluku also ordered Abwakasi, who was previously in Madina, to establish a camp near Amigo's to relieve him from a heavy workload.

In early 2020, part of Irungu/Mwalika camps were taken by FARDC (see [S/2020/482](#), para. 33), however ADF recently returned to this location. According to an ex-combatant who left Irungu/Mwalika early in 2021, there were about 300 persons in each camp, including women and children, in addition to new recruits. Other important ADF commanders in Irungu/Mwalika included Mzee Mubindo and Kikute (see annex 4).

Mamove

A relatively new camp, Mamove was first established around 2014 by Amigo after leaving Irungu and served as a main logistical resupply hub. According to several ex-combatants, given its proximity to bigger towns such as Oicha and Beni, collaborators easily accessed Mamove, directly bringing food and goods. Attacks were also often conducted on nearby villages. Some of these supplies were then regularly brought by combatants to Madina, while combatants from other camps, such as Mapobu, travelled to Mamove to collect some of the goods.

Mayangose

ADF has been operating in Mayangose since at least 2012, from where the armed group conducted a series of attacks in 2013 (see [S/2013/433](#), annex 41). In 2017, Mulalo established a mobile unit near Lahe (see [S/2019/469](#), annex 5) from where he led attacks in the area for resupply or to chase away FARDC and civilians to allow ADF movements between Madina and Mwalika camps. The camp was a transit point for new recruits and abductees before travelling to Mwalika or Madina. Mulalo remained in the area until mid/end-2020 when he moved to Rwenzori. However, according to several ex-combatants, the camp still existed at time of drafting.

Mapobu

Situated on the Mbau-Kamango road, the camp was also used as a logistical hub (see [S/2019/469](#), para. 20). Mzee Mugonza was the commander of the camp, which according to ex-combatants and former abductees was relatively large with at least five advanced positions and hosting over 200 combatants and dependents in 2020.

Au moment de la rédaction du rapport, il existait au moins cinq principaux camps des ADF, à Mamove, au nord de la route Mbau-Kamango, dans la forêt de Mayangose et deux autour de Mwalika dans le « Domaine » et Madina. Comme expliqué au paragraphe 13, il s'agissait de camps semi-permanents qui pouvaient être

⁸ Already in 2010, the Group mentioned that training was conducted in Mwalika camp in 2009, including by foreign trainers from Pakistan and Morocco. See [S/2010/596](#), para. 111.

⁹ Although Amigo has overall responsibility for the all the camps in the area.

relocalisés si nécessaire, bien qu'ils restaient généralement dans un périmètre limité.¹⁰ La plupart de ces camps étaient habités par des combattants ainsi que par des femmes et des enfants, le principal étant Madina, qui, selon de récents témoignages, accueillait plus de 200 personnes début 2021. Ces camps avaient généralement des positions avancées autour d'eux avec cinq à dix combattants pour les avertir et les protéger en cas d'attaques. La répartition des tâches et des responsabilités au sein des camps était bien organisée, généralement dans le cadre d'une culture de peur et de discipline sévère, comme indiqué précédemment (voir [S/2019/469](#), par. 35). Tous les camps avaient une mosquée et/ou une grande zone de prière, parfois aussi appelée *risala*, lieu de rassemblement en particulier pour l'enseignement islamique mais aussi pour d'importantes prédications, informations et punitions publiques (voir [S/2019/469](#), annexe 8). Selon la taille du camp, certains avaient également des écoles d'enseignement coranique, ainsi qu'une clinique et une prison (voir [S/2014/428](#), par. 31 à 33 et annexe 8).

Madina

Comme indiqué précédemment, Madina, également parfois appelée Madina at Tauheed Wau Mujahedeen (MTM)¹¹ par les ADF, désigne le quartier général des ADF, quel que soit l'endroit où il se trouve. En effet, depuis au moins 2008, lorsque les ADF ont établi leur camp de Madina,¹² il a été au moins déplacé cinq fois en raison des opérations des FARDC, mais les ADF ont continué à l'appeler Madina. Le camp est désormais dénommé Madina 5 par les ADF et serait situé à la limite des territoires de Beni et du sud d'Irumu, entre Bango et Lese (voir par. 13). Selon deux ex-combattants et une personne ayant été enlevé, Madina était toujours subdivisée en quatre camps¹³ plus petits, chacun dirigé par un commandant des ADF: Kajaju, Whisper, Bango et « QG » (pour « quartier général ». Le QG était situé au milieu des autres camps et était l'endroit où Baluku résidait. Lumisa (voir annexe 4) dirigeait le camp de Bango.

Selon plusieurs ex-combattants et des personnes ayant été enlevées, les conditions de vie à Médina étaient extrêmement difficiles, notamment concernant l'approvisionnement en nourriture compte tenu du nombre élevé de personnes à nourrir dans le camp. En conséquence, beaucoup d'entre eux passaient la plupart de leur temps à collecter de la nourriture à l'extérieur du camp, parfois lors de missions qui duraient plusieurs jours et qui étaient éloignées. Trois ex-combattants ont expliqué que l'une de ces missions consistait à voler des centaines de vaches à Boga en 2019, sur ordre de Baluku, et avait rassemblé des combattants de divers camps. En outre, les combattants étaient souvent envoyés de Madina vers d'autres camps pour collecter des marchandises, et inversement, des combattants d'autres camps étaient régulièrement envoyés à Madina pour apporter l'approvisionnement collecté lors d'opérations/attaques ou par l'intermédiaire de collaborateurs. La division et la répartition de la nourriture et des biens entre les camps et à l'intérieur de ceux-ci était soigneusement contrôlée au plus haut niveau et grâce à la tenue de registres (voir également [S/2014/428](#), par. 34).

Irungu / Mwalika / Domaine

Irungu, souvent appelé Mwalika et/ou Domaine,¹⁴ est l'un des plus anciens camps ADF, qui a également gardé son nom au fil des ans. Situé près de Mwalika¹⁵ dans une zone appelée Domaine près d'Issale dans le Parc nationale des Virunga, généralement au bord de la rivière Semuliki, il était également composé de plusieurs camps à proximité, y compris des positions avancées. Irungu/Mwalika a été régulièrement déplacé et même dissout à au moins deux reprises en 2012 (voir [S/2015/19](#), annexe 8) et en 2014. Amigo était le commandant principal à Irungu/Mwalika. Selon trois ex-combattants, en 2018, Baluku avait ordonné à Amigo de ré-établir

¹⁰ Plusieurs ex-combattants et personnes enlevées ont expliqué qu'on leur avait ordonné de se cacher chaque fois qu'un drone ou un hélicoptère passait au-dessus de leurs camps. Après le deuxième ou le troisième passage, ils avaient reçu l'ordre de déplacer le camp. Par exemple, une personne ayant été enlevée a expliqué que son camp avait changé de lieu quatre fois en deux mois à Mwalika. D'autres ont expliqué que lorsque quelqu'un s'échappait, les ADF changeaient souvent de lieu de peur d'être retrouvé par les FARDC.

¹¹ « La ville du monothéisme et des guerriers saints ».

¹² Madina s'appelait aussi Nadui avant de s'appeler définitivement Madina.

¹³ Voir [S/2019/469](#), annexe 4.

¹⁴ D'autres noms tel que Karuamba étaient utilisés par les ex-combattants et les FARDC pour se référer à Irungu/Mwalika.

¹⁵ Ex-combattants et personnes ayant été enlevés. Voir également [S/2019/469](#), par. 18.

le camp, compte tenu de son emplacement et fonction stratégiques pour les ADF. En effet, depuis au moins 2009, Irungu/Mwalika était principalement utilisé comme camp de transit et d'entraînement pour les nouvelles recrues¹⁶ en provenance d'Ouganda et d'autres pays via le poste frontière de Kasindi ou via Goma et le Sud Kivu via Butembo, avant d'être transférés à Madina (voir [S/2019/469](#), par. 29 et annexe 8). Les principaux formateurs étaient Amigo et, avant la scission d'une faction dissidente, Muzaya (voir par. 18). Irungu a également fourni une part importante des approvisionnements alimentaires et agricoles des ADF étant situé au milieu des champs, où Amigo gérait la distribution des terrains par l'intermédiaire de collaborateurs (voir annexe 22). Les ADF exigeaient une partie de la récolte des membres de la population agricole en échange d'un accès au parc et d'une protection.

L'autre camp principal d'Irungu/Mwalika était dirigé par Abwakasi,¹⁷ alias Jundi (voir par. 25, annexe 4 et [S/2019/469](#), annexe 7). Situé à environ 30 minutes de marche après le camp d'Amigo plus profondément dans le parc, les formations y étaient dispensées. Selon deux ex-combattants, Baluku avait aussi ordonné à Abwakasi, qui se trouvait auparavant à Madina, d'établir un camp près d'Amigo pour le soulager de sa lourde charge de travail.

Début 2020, une partie des camps d'Irungu/Mwalika avait été prise par les FARDC (voir [S/2020/482](#), par. 33). Toutefois, les ADF sont récemment retournés vers cet endroit. Selon un ancien combattant qui a quitté Irungu/Mwalika début 2021, il y avait environ 200-300 personnes dans chaque camp, y compris des femmes et des enfants, sans compter les nouvelles recrues. Les autres commandants importants des ADF à Irungu/Mwalika comprenaient Mzee Mubindo et Kikute (voir annexe 4).

Mamove

Camp relativement nouveau, Mamove a été établi pour la première fois en 2014 par Amigo après avoir quitté Irungu et a servi de centre principal de réapprovisionnement logistique. Selon plusieurs ex-combattants, étant donné sa proximité avec de plus grandes villes telles que Oicha et Beni, les collaborateurs pouvaient facilement accéder à Mamove, apportant directement de la nourriture et des biens. Des attaques à partir de ce camp étaient également souvent menées contre les villages voisins. Certains de ces approvisionnements étaient ensuite régulièrement apportés par des combattants à Madina, tandis que des combattants d'autres camps, comme Mapobu, se rendaient à Mamove pour récupérer une partie des biens.

Mayangose

Les ADF ont opéré à Mayangose depuis au moins 2012, à partir d'où ils ont mené une série d'attaques en 2013 (voir [S/2013/433](#), annexe 41). En 2017, Mulalo a établi son unité mobile près de Lahe (voir [S/2019/469](#), annexe 5) à partir d'où il avait mené des attaques dans la région pour se réapprovisionner ou pour chasser les FARDC et les civils afin de permettre les mouvements des ADF entre les camps de Madina et de Mwalika. Le camp était ainsi un point de transit pour les nouvelles recrues et les personnes enlevées avant de se rendre à Mwalika ou à Madina. Mulalo est resté dans la zone jusqu'à la mi/fin 2020 lorsqu'il s'est relocalisé à Rwenzori. Cependant, selon plusieurs ex-combattants, le camp existait toujours au moment de la rédaction.

Mapobu

Situé sur la route Mbau-Kamango, le camp était également utilisé comme centre logistique (voir [S/2019/469](#), par. 20). Mzee Mugonza était le commandant du camp, qui, selon les ex-combattants et personnes enlevées, était relativement important avec au moins cinq postes avancés. Il hébergeait plus de 200 combattants et personnes à charge en 2020.

¹⁶ En 2010 déjà, le Groupe avait évoqué la tenue de formations dans le camp de Mwalika en 2009, notamment par des formateurs étrangers du Pakistan et du Maroc. Voir [S/2010/596](#), par. 111.

¹⁷ Bien qu'Amigo avait la responsabilité globale de tous les camps de la région.

Annex 4

ADF leadership

Leadership des ADF

On the basis of interviews conducted by the Group with ex-combatants, former abductees, victims and eyewitnesses of attacks, FARDC officers, researchers, UN and diplomatic sources as well as documentary evidence such as videos and photographs, currently active ADF leaders were identified and described as follows:

Sur la base d'entretiens menés par le Groupe avec des ex-combattants, de personnes ayant été enlevées par les ADF, des victimes et des témoins oculaires d'attaques, des officiers des FARDC des chercheurs, des sources de l'ONU et diplomatiques ainsi que des preuves documentaires telles que des vidéos et des photographies, les dirigeants actifs actuels des ADF ont été identifiés et décrits comme suit:



Seka Baluku, alias Musa (CDi.036). Ugandan, from Kasese and a member of the 8,000, an elite society of senior ADF leaders (see [S/2015/19](#), annex 10). At the time of drafting he was still the overall commander of ADF, maintaining tight control over ADF commanders and combatants. He consolidated power following Mukulu's arrest in 2015. Several ex-combatants and former abductees explained how most ADF operations and activities were ordered by Baluku, often through his deputy Mzee Pierro. Described as reserved and mainly praying or preaching, Baluku still decided on punishments carried out in Madina, similar to when he served as ADF's chief Islamic "judge", prior to Mukulu's arrest (see [S/2015/797](#), paras. 9-12). He was described as having no mercy as a "judge". As at 20 April 2021, he was living in Madina camp.

Seka Baluku, alias Musa (CDi.036). Ougandais, originaire de Kasese et membre des 8 000, un groupe d'élites de hauts gardés ADF (voir [S/2015/19](#), annexe 10). Au moment de la rédaction du rapport, il était toujours le commandant général des ADF et gardait un contrôle étroit sur les commandants et les combattants des ADF. Il avait consolidé son pouvoir après l'arrestation de Mukulu en 2015, et plusieurs ex-combattants et personnes enlevées ont expliqué comment la plupart des opérations et activités des ADF étaient ordonnées par Baluku, souvent par l'intermédiaire de son adjoint Mzee Pierro. Décrit comme réservé et principalement priant ou prêchant, il a continué de décider des punitions infligées à Madina, de façon similaire à lorsqu'il était « juge » islamique en chef des ADF, avant l'arrestation de Mukulu (voir [S/2015/797](#), par. 9-12). Il a été décrit comme n'ayant aucune pitié en tant que « juge ». À la date du 20 avril 2021, il vivait dans le camp de Madina.



Mzee Pierro, alias Lukwago Hood. Ugandan and member of the 8,000, approximately 65 years old. Most ex-combatants and former abductees described him as Baluku's deputy and ADF's army commander, responsible for all commanders and ADF combatants' deployments and operations (upon Baluku's instructions). An ex-

combatant told the Group that he was often seen talking on the radio, giving orders. Contrary to what was reported in 2019 (see [S/2019/469](#), annex 6), he was not killed in 2018 and lived in Madina at the time of drafting.

Mzee Pierro, également connu sous le nom de Lukwago Hood. Ougandais et membre des 8000, âgé d'environ 65 ans. La plupart des ex-combattants et personnes ayant été enlevées l'ont décrit comme l'adjoint de Baluku et commandant de l'armée des ADF, responsable de tous les déploiements et opérations des commandants et des combattants des ADF (sur instruction de Baluku). Un ex-combattant a déclaré au Groupe l'avoir souvent vu parler à la radio, donnant des ordres. Contrairement à ce qui était rapporté en 2019 par le Groupe (voir [S/2019/469](#), annexe 6), il n'a pas été tué en 2018 et vivait à Madina au moment de la rédaction.



Mzee Wa Kazi alias **Lumisa or Lumwisa**. Ugandan, approximately 60 years old. Currently commander of the Bango camp in Madina. In charge of receiving and handling recruits and abductees, including “*bazanas*” (slaves) (see [S/2015/19](#), para. 6) and women in general, for whom he decided their spouses. Seen, in recent ADF videos and photographs, preaching or discussing (see annex 20).

Mzee Wa Kazi également connu sous le nom de **Lumisa ou Lumwisa**. Ougandais, environ 60 ans. Actuellement commandant du camp de Bango à Madina. Chargé de recevoir et de gérer les recrues et les personnes enlevées, y compris les « *bazanas* » (esclaves) (voir [S/2015/19](#), par. 6) et les femmes en général, pour lesquelles il décidait d'avec qui les marier. Vu en train de prêcher ou de discuter dans des vidéos et photographies récentes des ADF (voir annexe 20).



Mzee Wako, alias **Dr. Amisi Kasadha or Kalume**. Ugandan and a member of the 8,000. He used to be Jamil's bodyguard and an instructor, particularly teaching how to use weapons. Currently in Madina and deputy army commander, he was in charge of administration and food resupply, as well as placing new recruits and abductees in the various camps. He was described as close to Baluku. He is also a medical doctor.

Mzee Wako, également connu sous le nom de **Dr. Amisi Kasadha ou Kalume**. Ougandais et membre des 8000. Il était autrefois le garde du corps de Jamil et un instructeur, enseignant en particulier le maniement des armes. Actuellement à Madina et commandant militaire adjoint, il était en charge de l'administration et du réapprovisionnement alimentaire, ainsi que du placement des nouveaux arrivants dans les différents camps. Il a été décrit comme proche de Baluku. Il est également médecin.



Mzee Mayor, alias **Nassa**. Ugandan. Military commander close to Baluku, he was trusted to transmit orders from him and Mzee Pierro, particularly regarding operations and the designation of their commanders. Based in Madina. An ex-combatant explained how, similarly to Mzee Pierro, Mzee Mayor called through the radio or

phoned other camps to order combatants to go on operations and he could send reinforcements from other camps for larger operations.

Mzee Mayor, également connu sous le nom de **Nassa**. Ougandais. Commandant militaire proche de Baluku, il était également chargé de transmettre ses ordres et ceux de Mzee Pierro, notamment concernant les opérations et la désignation de leurs commandants. Basé à Madina. Un ex-combattant a expliqué comment, à l'instar de Mzee Pierro, il appelait à la radio ou au téléphone d'autres camps pour ordonner aux combattants de conduire des opérations, et qu'il pouvait envoyer des renforts d'autres camps pour des opérations plus importantes.



Mzee Kayiira, alias **Ogundipe** and **Muhammad**. Ugandan and a member of the 8,000. He used to be in charge of combat operations (CCO). At time of drafting, he was in Madina in charge of administration and finances, particularly supplies and coordination with collaborators. Contrary to what was reported in 2019 (see [S/2019/469](#), annex 6), he was not killed in 2018.

Mzee Kayiira, également connu sous le nom d'**Ogundipe** et **Muhammad**. Ougandais et membre des 8000. Auparavant en charge des opérations de combat (CCO), il était, au moment de la rédaction du rapport, à Madina en charge de l'administration et des finances, en particulier des approvisionnements et de la coordination avec les collaborateurs. Contrairement à ce qui a rapporté en 2019 par le Groupe (voir [S/2019/469](#), annexe 6), il n'a pas été tué en 2018 et vivait à Madina.



Mzee Ibuha, alias **Butambala** or **Abdul Lubega**. Ugandan and a member of the 8,000. He used to be a “judge” and was close to Baluku. Based in Madina, he was seen in a 2020 video with Seka Baluku, discussing about ADF’s history and name (see annex 20).

Mzee Ibuha, également connu sous le nom de **Butambala** ou **Abdul Lubega**. Ougandais et membre des 8000. Il était « juge » et proche de Baluku. Basé à Madina, il a été vu dans une vidéo de 2020 avec Seka Baluku, discutant de l'histoire et du nom des ADF (voir annexe 20).



Amigo, alias Amigo Kibirige, aka Simba Amigo, Mzee Amigo or Marin or Chauffeur by some ex-combatants. Ugandan and member of the 8,000. Approximately 50 years old. Military commander and hunchback following an injury to his right shoulder several years ago. Currently commander of the Irungu/Mwalika camp (see annex

3) and former commander of the Mamove camp, he was in charge of organizing the transit of international recruits and receiving and training them in Irungu/Mwalika. He was also in charge of food supplies and goods in Mamove and Irungu, particularly dealing with field distribution in the Virunga National Park with/through collaborators (see annex 22). He led Kangbaya Beni Prison's jailbreak in October 2020.

Amigo, également connu sous le nom d'Amigo Kibirige, alias Simba Amigo, Mzee Amigo ou Marin ou Chauffeur par certains ex-combattants. Ougandais et membre des 8000. Environ 50 ans. Commandant militaire et bossu suite à une blessure à l'épaule droite il y a plusieurs années. Actuellement commandant du camp d'Irungu/Mwalika (voir annexe 3) et ancien commandant du camp de Mamove, il était chargé d'organiser le transit des recrues internationales, de les recevoir et de les former à Irungu / Mwalika. Il était également en charge de l'approvisionnement en vivres et produits de première nécessité à Mamove et à Irungu, en particulier dans la distribution des terrains dans le Parc national des Virunga avec/par l'intermédiaire de collaborateurs (voir annexe 22). Il a dirigé l'évasion de la prison de Kangbaya à Beni en octobre 2020.



Kikute or Kikutte (pronounced "Chi-ko-té"), alias Abdu Hamid Diiru, Diiro, Jaja, Mukulu Kikutte. Ugandan and member of the 8,000. Military commander who used to be Jamil Mukulu's bodyguard and Amigo's deputy in Mamove and Irungu camps. He was deployed with Mulalo in Rwenzori sector at time of drafting.

Kikute ou Kikutte (prononcer « Chi-ko-té »), également connu sous le nom d'Abdu Hamid Diiru, Diiro Jaja, Mukulu Kikutte. Ougandais et membre des 8000. Commandant militaire qui était autrefois le garde du corps de Jamil Mukulu et l'adjoint d'Amigo dans les camps de Mamove et d'Irungu. Il était déployé avec Mulalo dans le secteur de Rwenzori au moment de la rédaction.



Mulalo, alias Fezza or Feeza and Elias Segujja. Ugandan and member of the 8,000. Senior military commander, he was described as fearless in combat, often going to the frontline himself and was as such popular amongst combatants. Very mobile and leading most ADF main operations, he used to be the commander of a mobile camp in the Mayangose, named after him, but operated, at time of drafting, in Rwenzori sector where he led the attacks since the end of 2020. He was also involved in the Kangbaya Beni Prison jailbreak in October 2020. Two ex-combatants however mentioned that he was sick and/or weakened.

Mulalo, également connu sous le nom de Fezza ou Feeza et Elias Segujja. Ougandais et membre du 8000. Haut commandant militaire, il est décrit comme intrépide au combat, allant souvent lui-même au front. Il était ainsi populaire parmi les combattants. Très mobile et commandant la plupart des opérations principales des ADF, il était autrefois le commandant d'un camp mobile dans le Mayangose, qui portait son nom, mais opérait, au moment de la rédaction du rapport, dans le secteur de Rwenzori où il a mené les attaques depuis fin 2020. Il a également été impliqué dans l'évasion de la prison de Kangbaya à Beni en octobre 2020. Deux ex-combattants ont cependant mentionné qu'il était malade et/ou affaibli.



Rafiki, alias Katembo. Ugandan, although born in the DRC. His father was a National Army for the Liberation of Uganda (NALU) leader with which ADF allied at their arrival in the DRC in the 1990s. He decided to stay despite the ADF-NALU split and his father's departure from the DRC. Approximately 35-40 years old. Military commander and instructor in Madina. He also managed people's movements in Madina, recording arrivals and deaths and sending people for food resupplies. Described as short and very nice.

Rafiki, également connu sous le nom de Katembo. Ougandais, bien que né en RDC. Son père était un des chefs de l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (NALU) avec qui les ADF s'étaient alliés à leur arrivée en RDC dans les années 1990. Il a décidé de rester malgré la scission ADF-NALU et le départ de son père de la RDC. Environ 35 à 40 ans. Commandant militaire et instructeur à Madina. Il gérait également les mouvements des combattants et personnes à charge à Madina, enregistrant les arrivées et les décès, et choisissant qui devait aller en mission de ravitaillement. Décrit comme petit et sympathique.



Punisher, alias Meddie Nkalubo. Ugandan, who joined ADF around 2016-2017. Approximately 30 years old. Currently based in Madina, he was in charge of ADF communication and propaganda, including filming and editing videos, and was one of the drone pilots. He was also identified as one of the IED makers (see annexes 14 and 16).

Punisher, également connu sous le nom de Meddie Nkalubo. Ougandais, qui a rejoint les ADF vers 2016-2017. Environ 30 ans. Actuellement basé à Madina, il était en charge de la communication et de la propagande des 'ADF, y compris le tournage et le montage des vidéos. Il était un des pilotes des drones. Il a également été identifié comme l'un des constructeurs de bombes artisanales (voir annexes 14 et 16).



Abwakasi, alias Mwarabu and Ahmad Mahmoud Hassan. Tanzanian, approximately 30 years old, joined ADF probably around 2017 from South Africa. Commander of a camp in Irungu/Mwalika (see annex 3), he received new recruits to whom he provided military and ideological training. Responsible for building most ADF IEDs and the armory in his camp (see annex 16).

Abwakasi, également connu sous le nom de Mwarabu et Ahmad Mahmoud Hassan. Tanzanien, âgé d'environ 30 ans, a rejoint les ADF probablement vers 2017 en provenance d'Afrique du Sud. Commandant d'un camp à Irungu/Mwalika (voir annexe 3), où il recevait les nouvelles recrues auxquelles il dispensait une formation militaire et idéologique. Responsable de la construction de la plupart des bombes artisanales des ADF et de l'armurerie dans son camp (voir annexe 16).



Bonge La Chuma, alias Suleiman. Ugandan. He was a section commander and intelligence officer until he was arrested. He escaped during the 2017 Kangbaya Beni prison break and was in charge of Quranic teaching in Madina at time of drafting. Seen preaching in recent ADF videos (see annex 9).

Bonge La Chuma, également connu sous le nom de Suleiman. Ougandais. Il était commandant de section et officier du renseignement jusqu'à son arrestation. Il s'est évadé lors de l'évasion de la prison de Kangbaya à Beni en 2017 et était responsable de l'enseignement coranique à Madina, au moment de la rédaction. Vu prêchant dans les vidéos récentes des ADF (voir annex 9).



Mzee Mubindo, Congolese. He was in charge of relations with farmers and collaborators in Amigo's absence. Described as particularly skilled at hunting and fishing as well as to covering ADF tracks and serving as a scout, given his mastery of the terrain. Seen calling for would-be fighters to join the ADF in a 2020 video.

Mzee Mubindo, Congolais. En charge des relations avec les agriculteurs et les collaborateurs en l'absence d'Amigo. Décrit comme particulièrement doué pour chasser et pêcher ainsi que pour couvrir les pistes ADF et servir d'éclaireur, compte tenu de sa maîtrise du terrain. Vu dans une vidéo de 2020 appelant de potentiels combattants à rejoindre les ADF.



Boaz. Approximately 25-30 years old, some ex-combatants stated he was Congolese while others mentioned he was Ugandan but grew up in the DRC. Military commander, also known for being fearless on the battlefield and leading many operations and attacks. He has a distinctive scar on his face, "as if he had been shot in the mouth" (see [S/2020/482](#), para. 140). He was identified by several victims of recent attacks in Rwenzori, where he was with Mulalo as one of his deputies.

Boaz. Âgé d'environ 25 à 30 ans, certains ex-combattants ont déclaré qu'il était congolais tandis que d'autres ont mentionné qu'il était ougandais mais qu'il avait grandi en RDC. Commandant militaire, également connu pour être intrépide sur le champ de bataille et mener de nombreuses opérations et attaques. Il a une cicatrice distinctive sur le visage, « comme s'il avait reçu une balle dans la bouche » (voir [S/2020/482](#), par. 140). Il a été identifié par plusieurs victimes d'attaques récentes à Rwenzori, où il était avec Mulalo comme l'un de ses adjoints.

Annex 5

ADF splinter group

Groupe dissident des ADF

The Group identified a splinter faction within ADF that had existed since at least 2019, led in the bush by Muzaya, who used to be a military commander and chief instructor in Mwalika camp (see [S/2019/469](#), paras. 36 and 99). ADF commander Benjamin Kisokeranio,¹⁸ a close advisor to Jamil Mukulu, and Hassan Nyanzi,¹⁹ Mukulu's son also led the group, according to two ex-combatants, including one who was lured into joining the group, a collaborator, two researchers, FARDC and diplomatic sources. They mainly led the group from abroad where they undertook recruitment.

Five ex-combatants explained that this group remained loyal to Mukulu's objective to overthrow the Ugandan government and therefore they claimed to be ADF's legitimate leadership, and reportedly also refused Baluku's allegiance to ISIL. This splinter group's membership grew, but remained limited to up to 30 combatants. Its area of operations was concentrated in the Virunga National Park, near the Semuliki river.

Le Groupe a identifié une faction dissidente au sein des ADF depuis au moins 2019, dirigée sur le terrain par Muzaya, qui était auparavant commandant militaire et instructeur en chef dans le camp de Mwalika (voir [S/2019/469](#), par. 36 et 99). Benjamin Kisokeranio,²⁰ commandant des ADF, proche conseiller de Jamil Mukulu, et Hassan Nyanzi,²¹ le fils de Mukulu dirigeaient également le groupe, selon deux ex-combattants, dont un qui a été trompé pour rejoindre le groupe, un collaborateur, deux chercheurs, des sources FARDC et des sources diplomatiques. Ils dirigeaient le groupe principalement de l'étranger d'où ils effectuaient des recrutements.

Cinq ex-combattants ont expliqué que ce groupe restait fidèle à l'objectif de Mukulu de renverser le gouvernement ougandais et prétendait donc être le leadership légitime des ADF. Ils auraient également refusé l'allégeance de Baluku à l'EIIL. Bien que le nombre des membres de ce groupe dissident eût augmenté, il restait limité à 30 combattants au maximum. Sa zone d'opérations était concentrée dans le Parc national des Virunga, près de la rivière Semuliki.

¹⁸ See [S/2011/738](#), para. 42; [S/2013/433](#), para. 96; [S/2014/42](#), para. 75; [S/2015/19](#), paras. 9 and 27; [S/2017/672/Rev.1](#), para. 53, [S/2019/469](#), annex 6.

¹⁹ Also known as Isaac or Isaaka, [S/2011/738](#), para. 55; [S/2012/348](#), para.17; [S/2012/843](#), paras. 105-106; [S/2015/19](#), annex 3.

²⁰ Voir [S/2011/738](#), para. 42; [S/2013/433](#), para. 96; [S/2014/42](#), para. 75; [S/2015/19](#), par. 9 and 27; [S/2017/672/Rev.1](#) par. 53; [S/2019/469](#) annex 6.

²¹ Également connu sous le nom de Isaac ou Isaaka, [S/2011/738](#), par. 55; [S/2012/348](#), par. 17, [S/2012/843](#) par. 105 et 106; [S/2015/19](#), annexe 3.

Annex 6

Recruitment and ADF composition

Recrutement et composition des ADF

As mentioned in paragraph 16, in addition to the abduction of civilians as a main recruitment method, deception continued to be widely used to attract new combatants to ADF. They were promised employment, studies or simply better living conditions by recruiters outside the camps as well as by combatants who phoned family members or friends, luring them to come to the area. Some of the recruiters accompanied new recruits to transit points, often in Goma, Bunia and/or Butembo where they were received by focal points and then transported mainly by motorbike to the various nearby camps. The Group was informed of several active recruitment networks in Goma and in South Kivu, particularly around Baraka and Fizi, since at least mid-2020, despite the dismantlement of a similar recruitment cell there in 2017-2018. An ex-ADF combatant explained that at the end of 2020, as he was living in Baraka, he was promised work in a gold mine around Goma and was instead brought to Irungu/Mwalika camp with his father, passing through Goma and Butembo. He saw seven other persons from South Kivu arriving in his camp in the same conditions, although recruited by another person. Three ex-combatants also explained that several ADF combatants joined willingly the group after having seen ADF propaganda videos and/or being sensitized through their mosque or other combatants in the camps. Mwalika was still functioning as a transit and training camp at the time of drafting (see annex 3).

According to most ex-combatants and former abductees, ADF was still mainly composed of Ugandans, particularly at command level. The second represented nationality was Congolese, however most Congolese were forcefully enrolled.²² They were followed by Tanzanians, Burundians and to a lesser extent Kenyans and Rwandans.²³ The Group was also informed by ex-combatants and FARDC that a few Somalians, South Africans and Mozambicans were in the group, although most of those individuals joined a few years ago. Congolese combatants and those who were forcefully recruited were often mistreated as they were considered at higher flight risk. All new recruits had their picture taken upon arrival and were threatened to be hunted down in their places of origin in case of escape.

Comme indiqué au paragraphe 16, outre l'enlèvement de civils comme principale méthode de recrutement, la tromperie a également été largement utilisée pour attirer de nouveaux combattants dans les camps des ADF. Un emploi, des études ou simplement de meilleures conditions de vie leur étaient promises par des recruteurs en dehors des camps ainsi que par des combattants qui appelaient des membres de leur famille ou des amis, les incitant à venir dans la zone. Certains des recruteurs ont accompagné les nouvelles recrues à des points de transit, souvent à Goma, Bunia et/ou Butembo où elles étaient reçues par des points focaux puis transportées, principalement à moto, vers les différents camps voisins. Le Groupe a également été informé de plusieurs réseaux de recrutement actifs à Goma et au Sud Kivu, en particulier autour de Baraka et Fizi, malgré le démantèlement d'une cellule de recrutement similaire en 2017-2018. Un ancien combattant des ADF a expliqué qu'à la fin de 2020, alors qu'il vivait à Baraka, il s'était vu promettre un travail dans une mine d'or près de Goma mais avait en fait été emmené au camp d'Irungu/Mwalika avec son père, en passant par Goma et Butembo. Il avait vu sept autres personnes du Sud Kivu arriver dans son camp dans les mêmes conditions, bien que recrutées par une autre personne. Trois ex-combattants ont également expliqué que plusieurs combattants des ADF avaient volontairement rejoint le groupe après avoir vu des vidéos de propagande des ADF et/ou avoir été sensibilisés à leur mosquée ou par d'autres combattants dans les camps. Selon les ex-combattants et des personnes ayant été enlevées, le camp d'Irungu/Mwalika, avait été reconstitué après avoir été repris par les FARDC début 2020 et fonctionnait toujours comme un camp de transit et d'entraînement (voir annexe 3).

²² Eight ex-combatants, six former abductees, FARDC, civil society, researchers and MONUSCO sources.

²³ Seven ex-combatants, two researchers, FARDC, MONUSCO and diplomatic sources.

Selon la plupart des ex-combattants et des personnes ayant été enlevées, les ADF étaient encore majoritairement composés d'Ougandais, en particulier les commandants. La deuxième nationalité représentée était les Congolais, mais la plupart d'entre eux avaient été enrôlés de force.²⁴ Ils étaient suivis par les Tanzaniens, les Burundais et dans une moindre mesure les Kenyans et les Rwandais.²⁵ Le Groupe a également été informé par des ex-combattants et les FARDC que quelques Somaliens, Sud-Africains et Mozambicains faisaient partie du groupe, bien que la plupart d'entre eux avaient déjà rejoint le groupe il y a quelques années. Les combattants congolais et ceux qui avaient été recrutés de force ou par tromperie étaient souvent maltraités car ils étaient considérés comme ayant un risque de fuite plus élevé. Cependant, toutes les nouvelles recrues se faisaient photographier à leur arrivée et étaient menacées d'être traquées dans leurs lieux d'origine en cas de fuite.

²⁴ Huit ex-combattants, six personnes ayant été enlevées, FARDC, société civile, chercheurs et sources de la MONUSCO.

²⁵ Sept ex-combattants, deux chercheurs, FARDC, MONUSCO et sources diplomatiques

Annex 7

ADF weaponry

Armement des ADF

Sample of photographs of AK-type assault rifles and ammunition seized from ADF by FARDC and inspected by the Group in January and March 2021, in Beni and Kainama, respectively.

Échantillons de photographies de munitions et de fusils d'assauts de type AK, saisis aux ADF par les FARDC, et inspectés par le Groupe en janvier 2021 à Beni et en mars 2021 à Kainama.



Photographs taken by the Group in Beni in March 2021
Photographies prise par le Groupe à Beni en mars 2021

Sample of photographs of ADF weaponry (AK-type assault rifles, rockets and mortar bombs) seized by FARDC when they took Madina camp in August 2020. The photographs were given to the Group by FARDC when the Group was in Kainama for field investigations in March 2021.

Échantillons de photographies d'une armurerie des ADF (fusils d'assaut de type AK, roquettes et obus de mortier) saisie par les FARDC lors de la prise du camp de Madina en août 2020. Les photographies ont été données au Groupe par les FARDC, lorsque le Groupe se trouvait à Kainama pour des investigations sur le terrain en mars 2021.



Provided to the Group by one FARDC source
Fournie au Groupe par une source FARDC

Photographs and screenshots of videos, part of the claims, released by ISIL (see para. 31) show ADF military equipment including weaponry robbed from FARDC. For example, on 11 April 2021, ISIL released a video the day after the ADF attack in Nzenga, Beni territory. The screenshots show seven AK-type assault rifles, one PKM machine gun, one 60mm mortar, 10 boxes of ammunition, a belt of PKM-pattern ammunition, and 7.62x39mm ammunition in bulk. The Group confirmed that there was an attack on 11 April 2021 on the 3203th regiment in Nzenga, during which four FARDC members were killed. The type and number of weapons and ammunition which FARDC reported to have lost (seven AK-type assault rifles, one PKM machine gun, one mortar bomb, and four boxes of ammunition) largely correspond with the materiel on the released photograph.²⁶ The Group could not, however, confirm that the materiel shown on the screenshots were the weaponry robbed from FARDC.

Photographies et captures d'écran de vidéos réalisées par EIIL (voir par. 31), montrant des équipements militaires des ADF ainsi que de l'armement volé aux FARDC. Par exemple, le 11 avril 2021, EIIL a diffusé une vidéo, le lendemain de l'attaque des ADF, à Nzenga, en territoire de Beni. Les photos montrent sept fusils d'assauts de type AK, une mitrailleuse PKM, un mortier de 60 mm, dix boîtes de munitions, une ceinture de munitions à ruban de pistolet mitrailleur PKM, ainsi que des munitions 7,62x39 mm en vrac. Le Groupe a confirmé qu'il y avait bien eu une attaque le 11 avril 2021 contre le 3203^{ème} Régiment de Nzenga, durant laquelle, quatre militaires FARDC ont été tués. Le type et le nombre d'armes et de munitions que les FARDC ont rapporté avoir perdu (sept fusils d'assauts de type AK, une mitrailleuse PKM, un obus de mortier, et quatre boîtes de munitions) correspondent en grande partie avec le matériel visible sur la photographie publiée.²⁷ Le groupe ne peut néanmoins, confirmer que le matériel sur les captures d'écran était bien le matériel volé aux FARDC.



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter
Fournie au Groupe par une source connaissant le sujet

²⁶ FARDC officers, analysts and MONUSCO sources.

²⁷ Officiers des FARDC, analystes et sources MONUSCO.

In 2020 and 2021, ISIL released several other claims according to which ADF seized FARDC weaponry. Amongst others, on 18 and 23 March 2021, ISIL claimed that ADF attacked FARDC barracks in Rwenzori and seized military equipment. The photos show two AK-type assault rifles, one AKM, one mortar, eight mortar shells and numerous RPG-7 rockets. On 18 April 2021, the FARDC camp in Mabule, Beni territory, was indeed attacked.²⁸ The Group could not confirm that the materiel shown on photographs released by ISIL on 23 March 2021 corresponded with the materiel robbed from FARDC.

En 2020 et 2021, EIIL a diffusé plusieurs autres revendications selon lesquelles ADF avait volé de l'armement aux FARDC. Entre autres, EIIL a revendiqué, les 18 et 23 mars 2021, que les ADF avaient attaqué la caserne des FARDC dans le Rwenzori et volé des équipements militaires. Les photographies montrent : deux fusils d'assauts de type AK, un AKM, un mortier, huit obus de mortier et de nombreuses roquettes de type RPG-7. Le 18 avril 2021, le camp FARDC de Mabule en territoire de Beni a bien été attaqué.²⁹ Le Groupe ne peut confirmer que le matériel visible sur les photographies diffusées le 23 mars 2021 soit celui volé aux FARDC.



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter
Fourni au Groupe par une source connaissant sujet

²⁸ FARDC and MONUSCO sources.

²⁹ Sources des FARDC et de la MONUSCO.

The following pictures are a sample of other ISIL claims released between January and April 2021:

Les images ci-dessous sont des exemples d'autres revendications de EIIL entre janvier et avril 2021:



Source: Al-Naba n°274. Released on 18 February 2021. ISIL claimed to have robbed FARDC weaponry during the attack in Ndalya, southern Irumu territory.

Source: Al Naba n°274. Diffusé le 18 février 2021. EIIL a revendiqué avoir volé de l'armement FARDC durant l'attaque de Ndalya, dans le sud du territoire d'Irumu.

...



Source: Al-Naba n°275. Released on 25 February 2021. ISIL claimed to have robbed FARDC weaponry during an attack in a village in Rwenzori.

Source: Al Naba n°275. Diffusé le 25 février 2021. EIIL a revendiqué avoir volé de l'armement aux FARDC durant l'attaque d'un village dans le Rwenzori.

Annex 8

Decapitation and maiming of human beings with knives and machetes

Décapitation et mutilation d'êtres humains avec des couteaux et machettes

The Group received hundreds of pictures and numerous graphic videos of corpse of ADF victims, including women, children, babies and elderly, who were often mutilated and/or decapitated with machetes and knives.

Out of deep respect for the victims, and also their families and communities, the Group has opted on this occasion not to publicly provide photographic evidence of these violent acts.

However, out of urgent concern for the victims and their communities, and the belief that the scale of the violence and exactions against the civilian population needs to be urgently understood and acted upon by decision-makers at all levels, these images and videos on file with the Group are available, upon request, to the Committee and other concerned parties.

Le Groupe a rassemblé des centaines de photos et vidéos de corps de victimes des ADF, y compris des femmes, des enfants, des bébés et des personnes âgées, qui ont la plupart du temps été mutilés et/ou décapités avec des machettes et des couteaux.

Dans ce rapport, par respect profond pour les victimes, leurs familles et leurs communautés, le Groupe a choisi de ne pas publier des images de ces actes de violence.

Cependant, avec un souci urgent pour les victimes et leurs communautés, et avec la conviction que l'ampleur de la violence et des exactions contre la population civile doit être comprise de toute urgence et prise en compte par les décideurs à tous les niveaux, les images et les vidéos détenues dans fichiers du Groupe sont disponibles, sur demande, au Comité et aux autres parties concernées.

Annex 9

Military training in ADF camps

Entraînement militaire dans les camps ADF

Rafiki and Mzee Wako were repeatedly identified as the military instructors of Madina camp by ex-combatants who were with ADF in 2020 and interviewed by the Group between December 2020 and April 2021. Several former abductees also mentioned Bonge La Chuma being active as a military trainer in Madina (see annex 4 and [S/2018/531](#), para. 168).

Rafiki et Mzee Wako ont été désigné à plusieurs reprises comme les instructeurs militaires du camp de Madina, par des ex-combattants qui étaient avec ADF en 2020, et interviewés par le Groupe entre décembre 2020 et avril 2021. Plusieurs personnes enlevées ont également mentionné Bonge La Chuma, comme étant un formateur militaire actif (voir annexe 4 et [S/2018/531](#), par. 168).

Annex 10

Trends and figures on IED use and on their victims, and map illustrating the locations of suspected IED use in ADF areas of operations

Tendances et chiffres de l'utilisation de bombes artisanales et de leurs victimes, et carte illustrant les lieux d'utilisation des bombes artisanales dans les zones d'opérations des ADF

During a field mission in Kainama early March 2021, the Group verified and confirmed the use of IEDs in several incidents in the days and months before. For other reported incidents in North Kivu and Ituri between November 2020 and March 2021, the use of IEDs was confirmed by UNMAS and/or researchers. The Group used the terminology "suspected IED" once it had collected enough information regarding the type of shrapnel, circumstances of the explosion and/or wounds, as applicable.

- In November 2020, 8 incidents involving 18 suspected and/or confirmed IEDs were reported.
- In December 2020, 10 incidents involving 11 suspected and/or confirmed IEDs were reported.
- In January 2021, 11 incidents involving 20 suspected and/or confirmed IEDs were reported.
- In February 2021, 5 incidents involving 6 suspected and/or confirmed IEDs were reported.
- In March 2021, 2 incidents involving 9 suspected and/or confirmed IEDs were reported.

At the time of drafting, the Group continued to receive several reports and/or pictures of suspected IEDs, in particular in/around Kainama, southern Irumu territory.

The data collected by the Group show fewer incidents involving IEDs in February and March 2021 compared to the months of November and December 2020 and January 2021. Still, the Group expects that increased field research in contaminated areas will result in additional reports of IEDs for February and March 2021, as there is often a time lapse between the actual date of the incidents and the reporting/collection of information.

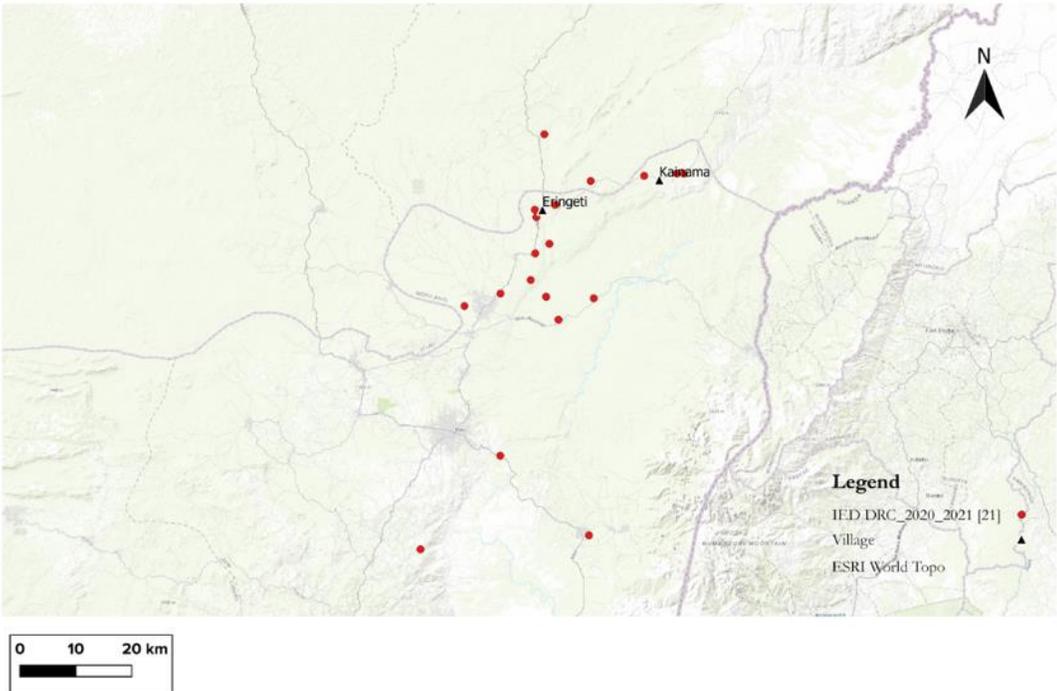
Durant une mission de terrain à Kainama début mars 2021, le Groupe a vérifié et confirmé l'utilisation de bombes artisanales dans plusieurs incidents survenus les jours et les mois auparavant. Pour d'autres incidents rapportés au Nord Kivu et en Ituri, l'utilisation de bombes artisanales a également été confirmée par UNMAS et/ou des chercheurs. Le Groupe a utilisé la terminologie de bombes artisanales suspectées dès qu'il avait collecté suffisamment d'informations concernant le type de d'éclats, les circonstances de l'explosion et/ ou des blessures, le cas échéant.

- En novembre 2020, 8 incidents impliquant 18 bombes artisanales suspectées et/ou confirmées ont été rapportés ;
- En décembre 2020, 10 incidents impliquant 11 bombes artisanales suspectées et/ou confirmées ont été rapportés ;
- En janvier 2021, 11 incidents impliquant 11 bombes artisanales suspectées et/ou confirmées ont été rapportés ;
- En février 2021, 5 incidents impliquant 6 bombes artisanales suspectées et/ou confirmées ont été rapportés ;
- En mars 2021, 2 incidents impliquant 9 bombes artisanales suspectées et/ou confirmées ont été rapportés ;

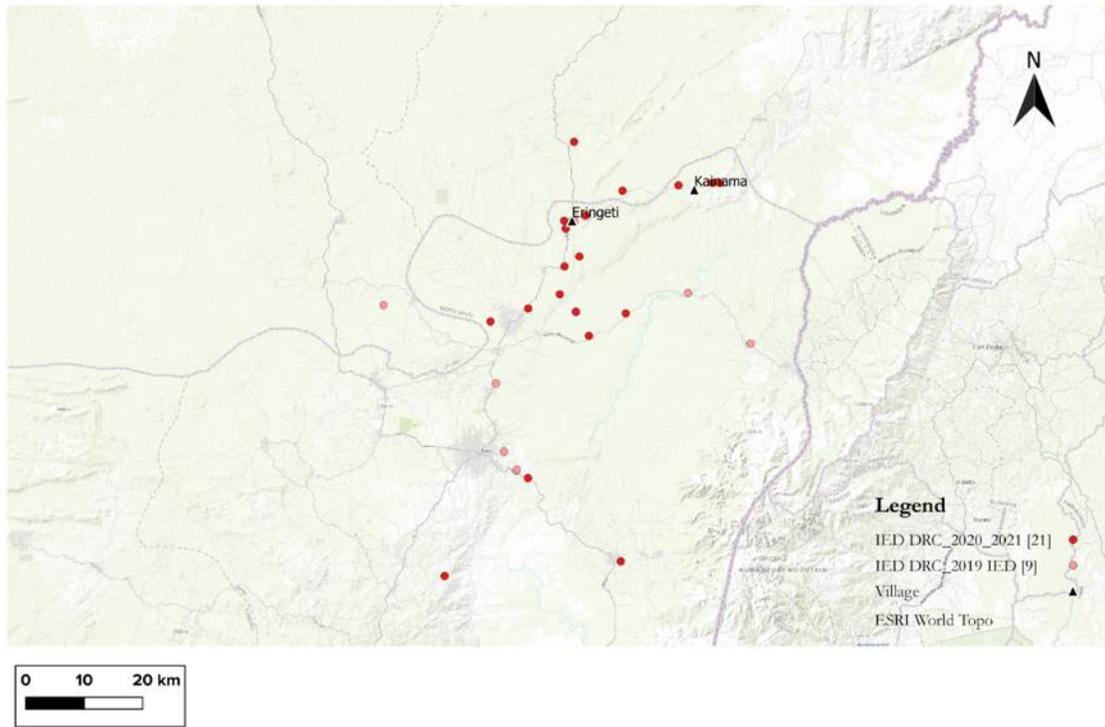
Au moment de l'élaboration de ce rapport, le Groupe continuait de recevoir des rapports et des photographies de bombes artisanales suspectées, en particulier à et autour de Kainama dans le sud du territoire d'Irumu.

Les données collectées par le Groupe indiquent qu'il y a eu moins d'incidents impliquant des bombes artisanales en février et mars 2021 que pendant les mois de novembre et décembre 2020, ainsi que janvier 2021. Néanmoins, le Groupe s'attend à ce que des recherches de terrain supplémentaires dans les zones contaminées génèrent des rapports additionnels d'incidents impliquant des bombes artisanales pour les mois de février et mars 2021, sachant qu'il y a un souvent un laps de temps entre la date des incidents et le retour d'informations.

Democratic Republic of the Congo (DRC) - IED Events Overview (2020-2021)



Democratic Republic of the Congo (DRC) - IED Events Overview (2019-2021)



Annex 11

FARDC victims of IEDs

FARDC, victimes des bombes artisanales

In Beni and Kainama, the Group spoke with three FARDC victims of suspected and/or confirmed IEDs. The Group also spoke to several FARDC commanders and soldiers who witnessed ADF attacks involving the use of IEDs.

The Group collected information on 14 FARDC wounded in November 2020, 21 in December 2020, nine in January 2021, none in February 2021 and one in March 2021.

À Beni et Kainama, le Groupe a parlé avec trois militaires FARDC victimes de bombes artisanales suspectées et/ou confirmées. Le Groupe a également parlé à plusieurs commandants et soldats FARDC, qui ont été témoins d'attaques des ADF impliquant l'utilisation de bombes artisanales.

Le Groupe a collecté des informations sur 14 militaires FARDC blessés en novembre 2020, 21 en décembre 2020, neuf en janvier 2021, aucun en février 2021 et un en mars 2021.

Annex 12

Use of IEDs in agricultural areas causing civilian casualties

Utilisation de bombes artisanales dans les zones agricoles causant des victimes civiles

MONUSCO reported a total of 29 civilians injured by suspected IEDs in and around Kainama between December 2020 and February 2021, 14 of whom were admitted to hospital. The Group was able to independently confirm at least 12 civilians wounded or killed by suspected IEDs.

The Group documented two incidents of suspected IED explosions involving civilians in November and December 2020. The two incidents took place in and around Kainama, in cocoa fields (see para. 32). On 28 November 2020, two civilians were wounded by a single suspected IED detonation when working in a cocoa field in Kainama/Mutido. The victims suffered head, arm and leg injuries. On 4 December 2020, one suspected IED detonation wounded two other civilians harvesting cocoa, again in Kainama/Mutido. One victim lost his foot and the other victim got injured on his leg. Five other unexploded suspected IED devices were found in the same area.

The Group confirmed reports of six civilians being wounded, in January 2021, by IED blasts in six separate incidents that took place in Kainama, Batonga, Kamuvoyo, Mulangu, Mbangi and Budaki.

The Group confirmed one IED explosion involving a civilian in Kamuvuyo in February 2021. Four other non-exploded suspected IEDs were found by civilians.

On 27 March 2021, after an ADF attack on Kainama, four unexploded suspected IEDs were found in agricultural fields in Kainama. Two other IEDs exploded, wounding one civilian.

Civil society sources, ADF ex-combatants and survivors explained that IEDs have been used to prevent the local communities from having access to their farmland as ADF planned to harvest the land for food crops.

Earlier IED attacks with civilian victims date from 2016.³⁰ On 8 November 2016, an IED was detonated in Kyeshero suburb, Goma town, killing one civilian and wounding 32 Indian peacekeepers. There is no confirmation to date that this IED attack had been planned by individuals directly or indirectly linked with ADF.

La MONUSCO a rapporté un total de 29 personnes civiles blessées par des bombes artisanales à Kainama et ses environs entre décembre 2020 et février 2021. Quatorze d'entre elles ont été admises à l'hôpital. Le Groupe a été en mesure de confirmer indépendamment au moins 12 personnes civiles blessées ou tuées par des bombes artisanales.

Le Groupe a documenté deux incidents d'explosion de bombe artisanale présumée affectant des civils en novembre et décembre 2020. Les incidents ont eu lieu à Kainama et ses environs, dans des champs de cacao (voir par. 32). Le 28 novembre 2020, deux civils ont été blessés par l'explosion d'une seule bombe artisanale présumée, alors qu'ils travaillaient dans un champ de cacao à Kainama/Mutido. Les victimes présentaient des blessures à la tête, aux bras et aux jambes. Le 4 décembre 2020, l'explosion d'une présumée bombe artisanale a blessé deux autres civils récoltant du cacao, toujours à Kainama/Mutido. Une victime a perdu son pied et l'autre a été blessée à la jambe. Cinq autres bombes artisanales présumées, qui n'ont pas explosé ont été trouvées dans la même zone.

³⁰ Between December 2016 and November 2020, the Group did not find any report of suspected IED explosions resulting in civilian casualties, i.e. wounded or killed.

Le Groupe a confirmé le rapport selon lequel six civils avaient été blessés par l'explosion d'une bombe artisanale, en janvier 2021, dans six lieux différents : Kainama, Batonga, Kamuvoyo, Mulangu, Mbangi et Budaki.

Le Groupe a confirmé l'explosion d'une bombe artisanale présumée, affectant un civil à Kamuvuyo, en février 2021. Quatre autres bombes artisanales présumées, non explosées, ont été trouvées par des civils.

Le 27 mars 2021, après une attaque à Kainama, quatre autres bombes artisanales présumées, non explosées, ont été trouvées dans des champs agricoles à Kainama. Deux autres bombes artisanales présumées, qui ont explosé, ont blessé un civil.

Des sources de la société civile, des ex-combattants ADF et des survivants ont confirmé que des bombes artisanales ont été utilisées afin d'empêcher l'accès aux champs des communautés locales, pour permettre aux ADF d'en récolter la production vivrière.

L'utilisation précédent de bombes artisanales faisant des victimes civiles date de 2016.³¹ Le 8 novembre 2016, l'explosion d'une bombe artisanale à Kyeshero, dans la ville de Goma, a tué un civil et blessé 32 Casques bleus (contingent indien). À ce jour, il n'est pas confirmé que cette attaque par une bombe artisanale avait été planifiée par une personne directement ou indirectement liée aux ADF.

³¹ Le Groupe n'a pas trouvé, entre décembre 2016 et novembre 2020, de rapports faisant état d'explosions de bombes artisanales suspectées ayant occasionné des pertes civiles (blessés ou morts).

Annex 13

ADF booby-trapping of bodies with IEDs

ADF : bombes artisanales avec des corps piégés

A booby-trap is defined in Article 2 (4) of the Protocol on prohibitions or restrictions on the use of mines, booby-traps and other devices (Protocol II) as “any device or material which is designed, constructed or adapted to kill or injure, and which functions unexpectedly when a person disturbs or approaches an apparently harmless object or performs an apparently safe act”.

Incidents of booby-trapping of bodies were reported by FARDC sources, civil society and medical staff, especially in and around the area of Kainama, including, amongst others, in Kainama itself, Budaki, Mukondi, Kakuka and Mutido.

For example, the Group met one FARDC soldier wounded by a suspected IED explosion on 28 January 2021. The FARDC soldier on duty was evacuating the abandoned corpse of a man killed by ADF in Budaki/Kainama when the explosion occurred. According to the FARDC soldier, the IED was hidden on the corpse and activated when it was moved.

Un engin piégé est défini par l'article 2 (4) du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II) comme : « tout dispositif ou matériel qui est conçu, construit ou adapté pour tuer ou blesser et qui fonctionne à l'improviste quand on déplace un objet en apparence inoffensif ou qu'on s'en approche, ou qu'on se livre à un acte apparemment sans danger ».

Des incidents impliquant des pièges avec des corps humains ont été rapportés par des sources FARDC, de la société civile et du personnel médical, en particulier à Kainama et autour, y compris à Kainama, Budaki, Mukondi, Kakuka et Mutido.

A titre d'exemple, le Groupe a rencontré un soldat FARDC qui a été blessé par une bombe artisanale présumée, le 28 janvier 2021. Le soldat FARDC était en train de déplacer le corps abandonné d'un homme tué par les ADF à Budaki/Kainama, lorsque l'explosion a eu lieu. Selon le soldat FARDC, la bombe artisanale était cachée sur le corps et s'est activée lors du déplacement du corps.

Annex 14

Use of drones by ADF

Utilisation de drones par les ADF

At least six ADF abductees confirmed the use of drones in Madina camp. There was however no consistency in the reported drone usage. Some referred to drones being used for surveillance when foodstuffs, medicine and weaponry/IED components, brought by ADF collaborators, were picked up along the road. Others said a drone was used for taking pictures and videos of ADF camps for propaganda reasons, as well as of FARDC camps for intelligence purposes, especially when preparing attacks on these camps. Three ADF abductees seen by the Group between December 2020 and April 2021 pointed at Meddie Nkalubo, alias “Punisher”, as being the drone pilot and two confirmed that he was involved in IED manufacturing in Madina camp.

Au moins six personnes kidnappées par les ADF ont confirmé l’utilisation de drones dans le camp de Madina. Les rapports quant à l’utilisation de ce drone n’étaient pas cohérents. Certains ont dit que les drones étaient utilisés pour surveiller les abords de la route lors des approvisionnements de nourriture, de médicaments, d’armement ou de matériel pour des bombes artisanales, par des collaborateurs des ADF. D’autres ont dit que le drone était utilisé afin de faire des photographies et vidéos de propagande, mais aussi à des fins de renseignements sur les positions des FARDC, essentiellement lors de la préparation d’attaques sur ces camps. Trois personnes kidnappées rencontrées par le Groupe entre décembre 2020 et avril 2021 ont indiqué que Meddie Nkalubo, alias « Punisher » était le pilote du drone. Deux d’entre eux ont confirmé son implication dans la fabrication de bombes artisanales au camp de Madina.

Photograph of Meddie Nkalubo

Photographie de Meddie Nkalubo



Annex 15

Manufacturing of IEDs and timid improvement in IED construction techniques

Fabrication de bombes artisanales et légère amélioration des techniques de fabrication

The technical IED analysis by the Group was done with the support of Gregory ROBIN, Technical Advisor, Peace and Security Cluster (New York). Collection of information and data by the Group was done with the support of ACOLAM, UNMAS, MONUSCO, FARDC and civil society sources.

The following photographs are a sample of some basic IEDs with components, including explosives, batteries, detonators, cartridges and stones.

L'analyse technique des bombes artisanale par le Groupe a été réalisée par Gregory ROBIN, Conseiller technique au Groupe Paix et Sécurité (New York). La récolte d'informations et de données par le Groupe a été réalisée avec le soutien de : ACOLAM, UNMAS, MONUSCO, FARDC et des sources de la société civile.

Les photographies suivantes montrent des exemples de bombes artisanales basiques avec des éléments tels que des explosifs, batteries, détonateurs, cartouches et des pierres.

Six photographs of IEDs and components discovered by farmers and FARDC in Kainama in February and April 2021.

Six photographies de bombes artisanales et de leurs éléments découverts par des agriculteurs et des militaires FARDC à Kainama en février et avril 2021





Photographs taken by the Group in March 2021
Photographies prises par le Groupe en mars 2021

Photograph of an unexploded IED, including a car battery as one of its components, discovered in Baeti where ADF carried out an armed attack on 8 November 2020

Photographie d'une bombe artisanale non explosée avec une batterie de voiture comme composant, découverte à Baeti où les ADF ont mené une attaque armée le 8 novembre 2020



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter
Fournie au Groupe par une source connaissant le sujet

The Group also documented several cases of more conventional tripwire systems in ADF areas. For example, on 26 February 2021, while working in the field, a farmer found a booby trap device prepared with two 60 HE mortar projectiles and one F1 grenade connected to a tripwire attached to a wooden stick in Kainama.

Le Groupe a également documenté plusieurs cas d'utilisation de système de déclenchement par un fil de détente dans les zones des ADF. Par exemple, le 26 février 2021, à Kainama et alors qu'il travaillait aux champs, un agriculteur a trouvé un engin piégé préparé avec deux projectiles de mortier 60HE et une grenade F1, reliés à un fil de détente attaché à un morceau de bois.



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter
Fourni au Groupe par une source connaissant le sujet

On 4 January 2021, a trapping system consisting of a 60mm mortar shell, clothespin switch and battery pack, *i.e.* mortars modified in IED charge, was discovered in the vicinity of Beni town.

Le 4 janvier 2021, un engin piégé constitué d'un obus de mortier de 60mm, de pinces à linge et d'un paquet de piles, à savoir un mortier modifié en bombe artisanale, a été découvert dans les environs de la ville de Beni.



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter
Fournie au Groupe par une source connaissant le sujet

Photograph of two IEDs discovered in Kambi Ya Miba on 14 November 2020, prepared with 82mm mortar shells and a clothespin switch

Photographie de deux bombes artisanales découvertes à Kambi Ya Miba le 14 novembre 2020, préparées avec un obus de mortier de 82 mm et des pinces à linge



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter
Fournie au Groupe par une source connaissant le sujet

Annex 16

Reported involvement of foreigners in IED manufacturing

Implication d'étrangers dans la fabrication de bombes artisanales

The following foreigners have repeatedly been referred to with regard to their implication in the manufacturing of IEDs.

1. Meddie Nalubo, alias "Punisher", Ugandan national (see photograph in annex 4 and para. 32);
2. Abwakasi, alias "Leblanc" or "Mwarabu", Tanzanian national (see photograph in annex 4 and para. 25);
3. Seka Kahuma, Tanzanian national active in the ADF group of Mulalu (see annex 4).

Les étrangers suivants ont été mentionnés à maintes reprises pour leur implication dans la fabrication des bombes artisanales :

1. Meddie Nalubo, alias "Punisher", citoyen ougandais (voir photographie à l'annexe 4 et par. 32);
2. Abwakasi, alias "Leblanc" or "Mwarabu", citoyen tanzanien (voir photographie à l'annexe 4 et par. 25);
3. Seka Kahuma, citoyen tanzanien, actif dans le groupe ADF de Mulalu (voir annexe 4).

Annex 17

ADF location history and reasons for increased recent attacks in Rwenzori sector

Historique des localisations des ADF dans le secteur de Rwenzori et raisons de l'augmentation récente des attaques

On their arrival in the DRC in 1995 from Uganda, ADF first settled in Rwenzori sector, where it allied with the NALU armed group which was already fighting against President Museveni's government in Uganda. While several FARDC operations since at least 2005, including "Operation Rwenzori" in 2010 (see [S/2010/596](#), para. 29 and [S/2011/738](#), para. 50), scattered them around Beni territory, they maintained a low-profile presence in the area, close to the Ugandan border and where ADF had built an extended network of collaborators, particularly around Kasindi.³² Rwenzori sector seemed thus less affected by attacks than other areas, although attacks were still occasionally reported around the cocoa harvesting seasons around Halungupa since 2019.

The Group identified several possible reasons for the recent increase in attacks, including a possible diversion strategy by ADF to attract FARDC in an area where the latter were less present, with the view to removing the pressure imposed by FARDC operations on ADF in other vital areas, such as Kainama where the ADF leadership was located.³³ This was part of a broader "cat-and-mouse game" whereby FARDC operations dislodged ADF and disrupted their supply chains in certain areas, to which ADF responded by increased attacks in other areas, including with a reprisal logic against the population.

The spike in attacks set off violent popular reactions, such as the use of "mob justice" against alleged ADF but also Mai-Mai combatants. Notably, on 16 January 2021, an FARDC officer and the former Mai-Mai spokesperson of the Union des patriotes pour la liberation du Congo (UPLC) who were conducting a demobilization campaign in Lume were lynched to death by the local population who suspected them to be ADF. These repeated attacks also deepened distrust and/or frustrations with Congolese authorities and MONUSCO resulting in mass demonstrations notably in Beni and Butembo, as well as attacks against FARDC and PNC officers and convoys. For example, on 8 January 2021, the convoy of an FARDC commander was attacked and his vehicle destroyed.

Also, as FARDC operations dislodged ADF from some of their positions where they had fields and/or easy access to collaborators and due to the arrest of many of their collaborators throughout 2020, several ex-combatants and FARDC sources mentioned the need for ADF to reach "new" areas to resupply for food and goods. Rwenzori sector with its important concentration of fields could thus offer this possibility. As mentioned in paragraph 32 and annexes 21 and 22, this could explain the many attacks against farmers, some of whom declared having heard ADF claiming that the land belongs to them and/or ordering clearance of the fields.

Some ex-combatants, FARDC, civil society sources, victims and eyewitnesses also mentioned possible score-settling between ADF and collaborators in the area, who either had stopped collaborating with ADF or were considered as having collaborated with the authorities. In particular, several sources mentioned the presence of a number of escapees of the Kangbayi prison break from Rwenzori who returned to the area, including ADF collaborators who might have sought revenge for their arrests.

À leur arrivée en RDC en 1995 en provenance d'Ouganda, les ADF se sont d'abord installés dans le secteur de Rwenzori, où ils se sont alliés aux NALU qui combattaient déjà le gouvernement du Président Museveni en Ouganda. Alors que plusieurs opérations des FARDC depuis au moins 2005, y compris l'« Opération Rwenzori » en 2010 (voir [S/2010/596](#), par. 29 et [S/2011/738](#), par. 50), les avaient dispersées sur le territoire de Beni, les ADF avaient maintenu une présence discrète dans la zone, proche de la frontière ougandaise et où ils avaient

³² Ex-combatants, local authorities, researchers, civil society, FARDC, UN and diplomatic sources.

³³ Ex-combatants, local authorities, civil society, FARDC and MONUSCO sources.

établi un réseau étendu de collaborateurs, en particulier autour de Kasindi.³⁴ Le secteur de Rwenzori semblait donc moins touché que d'autres zones par les attaques, bien que des attaques avaient été rapportées périodiquement autour des saisons de récolte du cacao autour de Halungupa.

Le Groupe a identifié plusieurs raisons possibles pouvant expliquer l'augmentation récente des attaques, y compris une éventuelle stratégie de diversion par les ADF pour attirer les FARDC dans une zone où ces derniers étaient moins présents, afin d'ôter la pression imposée par les opérations des FARDC contre les ADF dans d'autres zones vitales, telles que Kainama où se trouvaient les leaders des ADF.³⁵ Cette stratégie faisait partie d'un « jeu du chat et de la souris » plus global selon lequel les opérations des FARDC délogent les ADF et perturbent leurs chaînes d'approvisionnement dans certaines zones, ce à quoi les ADF répondent en multipliant les attaques dans d'autres zones, y compris avec une logique de représailles contre la population.

Les attaques accrues ont déclenché de violentes réactions populaires, telles que le recours à la « justice populaire » contre des présumés ADF mais aussi des combattants Maï-Maï. Notamment, le 16 janvier 2021, un officier des FARDC et l'ancien porte-parole Maï-Maï de l'Union des patriotes pour la libération du Congo (UPLC) qui menaient une campagne de démobilisation à Lume ont été lynchés à mort par la population locale qui les soupçonnait d'être ADF. Ces attaques répétées ont également aggravé la méfiance et/ou les frustrations à l'égard des autorités congolaises et de la MONUSCO, entraînant des manifestations de masse notamment à Beni et Butembo, ainsi que des attaques contre des officiers et convois des FARDC et de la PNC. Par exemple, le 8 janvier 2021, le convoi d'un commandant des FARDC a été attaqué et son véhicule détruit.

De plus, alors que les opérations des FARDC ont délogé les ADF de certaines de leurs positions où ils avaient des champs et/ou ils avaient un accès facile aux collaborateurs, ainsi qu'en raison de l'arrestation de plusieurs de leurs collaborateurs tout au long de 2020, plusieurs ex-combattants et sources des FARDC ont mentionné la nécessité pour les ADF d'atteindre de « nouvelles » zones pour se réapprovisionner en nourriture et en biens de première nécessité. Le secteur de Rwenzori avec son importante concentration de champs pouvait donc offrir cette possibilité. Comme évoqué au paragraphe 32 et dans les annexes 21 et 22, cela pourrait notamment expliquer les nombreuses attaques contre les agriculteurs, dont certains ont déclaré avoir entendu les ADF dire que la terre leur appartenait et/ou ordonner de libérer les champs.

Certains ex-combattants, les FARDC, des sources de la société civile, des victimes et des témoins oculaires ont également évoqué d'éventuels règlements de compte entre les ADF et des collaborateurs de la zone, qui avaient soit cessé de collaborer avec les ADF, soit étaient considérés comme ayant collaboré avec les autorités. En particulier, plusieurs sources ont mentionné la présence d'un certain nombre de personnes évadées de la prison de Kangbaya originaires du Rwenzori qui seraient retournées dans la région, y compris des collaborateurs des ADF, qui auraient pu chercher à se venger de leurs arrestations.

³⁴ Ex-combattants, autorités locales, chercheurs, société civile, sources FARDC, UN et diplomatique.

³⁵ Ex-combattants, autorités locales, société civile, sources FARDC et MONUSCO.

Annex 18

Nzenga and Lose Lose attacks

Attaques de Nzenga et Lose Lose

Nzenga attack

On 11 December 2020, a large group of ADF combatants arriving from Virunga National Park attacked Nzenga (30 km from Beni town) and surrounding areas (see map below), resulting in the killing of at least 20 civilians, the abduction of over 20 others as well as looting and destruction of property.

In the afternoon of 11 December, ADF first captured seven persons in their fields near Nzenga, in Mulua, and killed them by machete, except for one man whom they used as a scout to guide them to Nzenga. According to this individual, their leader had an important scar on the chin “as if he had received a bullet”,³⁶ and forced him to convert to Islam on the spot when he was captured. He then explicitly asked him to bring them to Nzenga as they were looking for “a friend” and for shops where they could find salt, soap, rice, plastic boots, tarps and cellphones. On their way to Nzenga, ADF killed two civilians and injured a third, but they spared a pregnant woman.

When they arrived in Nzenga they split in several groups, killing and abducting civilians as well as looting and burning several shops and houses (see pictures below). The scout saw a combatant shooting a young boy in the chest who died on the spot. A woman who owned a restaurant and one of her customers explained that a small group of ADF combatants, including a 13-year-old child, entered in the premises and requested all customers to hand over their phones. The restaurant owner managed to escape, but three other customers in the restaurant, including the village chief, were captured and brought to a gathering point near the gas station where they found at least 20 other captured villagers, including the scout and a journalist. Similarly, another 14-year old abductee explained that four ADF combatants burst into her house and abducted her along with four other children younger than her and her neighbor, bringing them all first to a gathering point. An abductee interviewed by the Group reported that an ADF commander asked the abductees to point at the local authorities’ houses but declined to proceed when he realized they were too far.

Eyewitnesses and victims declared not having observed clashes with FARDC who they said quickly fled, and that “strangely” the assailants seemed mindful to not attract too much attention by shooting with their weapons, killing mostly by machete. It is mainly when the ADF reached the Sicovir soap factory, guarded by ICCN guards, and crossed fire with them that shots were heard. Eyewitnesses and victims mentioned that the group of assailants was composed of at least 100-200 combatants, including children mainly wearing military uniforms and armed with machetes and AK-type assault rifles. They spoke Swahili, Kinyarwanda, Kiganda and Arabic according to several sources.

All eyewitnesses reported that ADF looted several houses and grabbed goats and chickens wandering around, which the abductees had then to carry with others looted goods. Some of the abductees managed to escape and/or were killed as ADF left Nzenga after the attack. One abductee explained that ADF killed an old lady with a machete just outside the village, then grabbed the three-month-old baby of the abductee and two other young children from their mothers and piled them on the woman’s body, without however killing them.

On their way back, ADF requested the scout to bring them to two military positions in Ratsa and Mabondo which they attacked, as confirmed by FARDC and another abductee. One of the abductees explained that they then walked all night to reach a temporary camp where they were asked to convert to Islam the following day. The commander explained that they attacked to spread Islam and that all non-Muslims should be killed unless they

³⁶ The Group notes that this description seems to match the one of an ADF commander called Boaz. Over the years, ex-combatants, former abductees, victims and eyewitnesses have described him to the Group as having a scar in his face. See [S/2020/482](#), para. 140.

converted. In the second camp which they reached after a week's walk, near Makisabo, all the women and girls were quickly given as wives to ADF combatants, including one as young as 12 years old. The abductee also mentioned the presence of other abductees taken during other attacks in the area in the past months, such as in Lisasa and Mutwanga.

Attaque de Nzenga

Le 11 décembre 2020, un grand groupe de combattants des ADF en provenance du Parc national des Virunga ont lancé une attaque contre Nzenga (à 30 km de la ville de Beni) au cours de laquelle au moins 20 civils ont été tués et 20 autres enlevés, et plusieurs maisons et magasins pillés et détruits.

Dans l'après-midi du 11 décembre, les ADF ont d'abord capturé sept personnes dans leurs champs à proximité de Nzenga, à Mulua, et les ont tués à la machette, à l'exception d'un homme qu'ils ont utilisé comme pisteur pour les guider vers Nzenga. Selon cet individu, leur commandant avait une importante cicatrice au menton « comme s'il avait reçu une balle »,³⁷ et l'a forcé à se convertir à l'Islam sur-le-champ. Le commandant lui a ensuite explicitement demandé de les amener à Nzenga où ils cherchaient un « ami » et des magasins où ils pourraient trouver du sel, du savon, du riz, des bottes en plastique, des bâches et des téléphones portables. Sur le chemin de Nzenga, les ADF ont tué deux civils et en ont blessé un autre, mais ont épargné une femme enceinte.

Lorsqu'ils sont arrivés à Nzenga, ils se sont séparés en plusieurs groupes, tuant et enlevant des civils, et pillant et incendiant plusieurs magasins et maisons (voir les photos ci-dessous). L'éclaireur a notamment vu un combattant tirer sur la poitrine d'un jeune garçon qui est mort sur le coup. Une femme qui possédait un restaurant et l'un de ses clients ont expliqué qu'un petit groupe de combattants des ADF, dont un enfant de 13 ans, est entré dans le restaurant et a demandé à tous les clients de remettre leurs téléphones. La propriétaire du restaurant a réussi à s'échapper, mais trois autres clients dans le restaurant, y compris le chef du village, ont été capturés et amenés à un point de rassemblement près de la station-service où ils ont trouvé au moins 20 autres villageois ligotés, y compris le pisteur et un journaliste. De même, une jeune fille de 14 ans a expliqué que quatre combattants des ADF ont fait irruption chez elle et l'ont enlevée avec quatre autres enfants plus jeunes qu'elle et sa voisine, les amenant tout d'abord à un point de rassemblement. Une personne ayant été enlevée a rapporté au Groupe qu'un commandant des ADF avait demandé aux personnes enlevées de lui montrer les habitations des autorités locales mais avait décidé de ne pas s'y rendre lorsqu'il avait réalisé qu'elles étaient trop loin.

Des témoins oculaires et des victimes ont déclaré ne pas avoir observé d'affrontements avec les FARDC qui, selon eux, ont rapidement fui, et que « étrangement » les assaillants semblaient attentifs à ne pas trop attirer l'attention en tirant avec leurs armes, tuant principalement à la machette. C'est principalement lorsque les ADF ont atteint la savonnerie de Sicovir, gardée par des gardes de l'ICCN, et qu'ils se sont affrontés avec eux que des coups de feu ont été entendus. Des témoins oculaires et des victimes ont mentionné que le groupe d'assaillants était au moins composé de 100 à 200 combattants, dont des enfants, portant principalement des uniformes militaires et armés de machettes et de fusils de type AK. Ils parlaient le swahili, le kinyarwanda, le kiganda et l'arabe selon plusieurs sources.

Tous les témoins oculaires ont rapporté que les ADF avaient pillé plusieurs maisons et attrapé des chèvres et des poules errants, qu'ils avaient obligé les personnes enlevées à transporter, avec d'autres, les biens pillés lors de l'attaque. Certaines des personnes enlevées ont réussi à s'échapper et/ou ont été tuées alors que les ADF quittaient Nzenga après l'attaque. Une personne ayant été enlevée a raconté que les ADF ont tué à la machette une vieille dame juste à la sortie de la ville, puis lui ont arraché le bébé de trois mois à la personne enlevée ainsi que deux autres jeunes enfants à leurs mères et les ont déposés sur le corps de la vieille femme, sans toutefois les tuer.

³⁷ Le Groupe note que cette description semble correspondre à celle d'un commandant des ADF appelé Boaz. D'anciens combattants, des personnes enlevées, des victimes et des témoins oculaires l'ont décrit sur plusieurs années au Groupe comme ayant une cicatrice au visage. Voir [S/2020/482](#), par. 140.

Sur le chemin du retour, les ADF ont demandé au pisteur de les amener à deux positions militaires, à Ratsa et Mabondo, qu'ils ont attaqué, ainsi que confirmé par les FARDC et une autre personne ayant été enlevée. Cette dernière a expliqué qu'ils avaient ensuite marché toute la nuit pour atteindre un camp temporaire où on leur a demandé le lendemain de se convertir à l'islam. Le commandant leur a expliqué qu'ils avaient attaqué le village pour répandre l'islam et que tous les non-musulmans devaient être tués, à moins qu'ils ne se convertissent. Dans le deuxième camp qu'ils ont atteint au bout d'une semaine de marche, près de Makisabo, toutes les femmes et filles, y compris la plus jeune de 12 ans, ont été rapidement données comme épouses aux combattants des ADF. La personne enlevée a également mentionné la présence d'autres personnes enlevées lors d'autres attaques dans la région les mois précédents, comme à Lisasa et Mutwanga.



Shops looted and burnt down by ADF in Nzenga - Photographs taken by the Group in January 2021
Boutiques pillées et incendiées par les ADF à Nzenga - Photographies prises par le Groupe en janvier 2021

Lose Lose attack

On the morning of 28 December 2020, ADF attacked the village of Lose Lose (approximately 35 km from Beni town). According to several eyewitnesses, former abductees, FARDC and an ex-combatant present near the attack, they first attacked the FARDC position of the 312th battalion at the entrance of the village, briefly clashing with them before the FARDC fled. The ADF then started looting houses and shops in the village, as well as gathering all civilians they could find. One former abductee explained that they sorted people by age and she saw her mother and three other older persons killed on the spot by machete. They also asked for the village chief, interrogated him, asking whether he was a Mai-Mai. He was later decapitated trying to escape. ADF combatants attached his head on a spike that they left in the Lose Lose (see photo below). Two former abductees and the ex-combatant recounted that ADF and the abductees proceeded to another FARDC position, in Chamunana 1-2 km walk outside of the village, which ADF looted and burnt (see map below). An abductee explained that they returned to Lose Lose, where they met with a second group of ADF combatants. Some ADF combatants and the group of 12 abductees, including three children, left for an ADF camp carrying looted goods during a two-day walk from Lose Lose. During the walk, four women and one man who were older than the rest were put aside and probably killed according to one of the former abductees who never saw or heard of them again even after her return in Lose Lose.

An ex-combatant and FARDC sources confirmed that Lose Lose was occupied for at least 4-5 days from 28 December 2020 until 1 January 2021, when FARDC managed to retake the village. As mentioned in paragraph 17, this is unusual as ADF usually resorted to hit-and-run tactics, retreating quickly after attacks.

According to an ex-combatant who was present during the planning of the attack and who cared for the wounded nearby, the operation was led by Mulalo, seconded by Boaz. Baluku was also closely monitoring the unfolding of the operation through his commanders and instructed Mulalo to withdraw when FARDC started launching the offensive to retake control of Lose Lose on 1 January 2021.

During the attack on Lose Lose at least 11 civilians were killed and 20 others abducted. Two FARDC officers who retook control of Lose Lose on 1 January 2021 told the Group that ADF were numerous and well-armed, and that the fighting lasted more than five hours. Overall, at least a dozen ADF were killed as well FARDC, some of whom were beheaded after the 28 December 2020 fighting. However, contrary to what was reported initially by FARDC and in the media,³⁸ no one identified as of Arab origin were found amongst those killed in Lose Lose. This was also confirmed by two abductees and an ex-combatant. Two ADF combatants killed during clashes on 28 December were relatively light-skinned, possibly from Burundi, which may have created the confusion.

Three videos were released shortly after the attack (see below). The first one was published by ISIL within just a few hours, showing the Chamunana FARDC position on fire, which one abductee recognized when showed the video. Several ex-combatants also recognized various active ADF combatants in the video, including “Dr. Jeph”, one of ADF’s senior doctors, usually present during combat. They also recognized the voice of Chalamanda, who was often described as filming operations (see annex 20). The two other videos were published by ADF the following days, one showing ADF combatants dressed in a mix of civilian and military clothes advancing through the bush and what looks like an abandoned FARDC camp while shooting. According to an ex-combatant, an abductee and FARDC sources, this was filmed during the attack of the first position in Lose Lose. Ex-combatants interviewed by the Group also recognized several combatants who were present at Lose Lose during the time of the attacks, such as Chalamanda who was seen filming, and Dr. Jeph. The last video published by ADF exhibited an injured FARDC soldier allegedly captured during the attack and interrogated in Lingala. However, while shots are heard throughout the video, FARDC or those supposedly clashing against ADF are never visible. In addition, several inhabitants from the area did not recognize the

³⁸ <https://actualite.cd/2021/01/02/rdc-beni-larmee-reprend-le-controle-de-loselose-apres-quelques-jours-doccupation-rebelle>

location of the video, explaining that there are no hills around Lose Lose. After analysis of satellite images of Lose Lose village and surroundings, the Group was unable to find topography similar to the one visible in the video and thus unable to fully confirm that the third video was actually filmed in Lose Lose.

Attaque de Lose Lose

Le 28 décembre 2020 au matin, les ADF ont attaqué le village de Lose Lose (approximativement à 35 km de Beni). Selon plusieurs témoins oculaires, des personnes enlevées et un ex-combattant présent à proximité de l'attaque, ils ont d'abord attaqué la position FARDC du 312^{ème} bataillon à l'entrée du village, avec lesquels ils se sont brièvement affrontés jusqu'à ce que ces derniers fuient. Les ADF ont alors commencé à piller des maisons et des magasins du village, ainsi qu'à rassembler tous les civils qu'ils trouvaient. Une personne ayant été enlevée a expliqué qu'ils ont trié les personnes par âge et qu'elle a vu sa mère et trois autres personnes plus âgées être tuées sur place par machette. Les ADF ont également demandé où était le chef du village et l'ont interrogé, lui demandant s'il était un Mai-Mai. Il a par la suite été décapité alors qu'il tentait de s'échapper. Les combattants des ADF ont attaché sa tête sur une pointe qu'ils ont laissée dans le centre de Lose Lose. Deux personnes enlevées et l'ex-combattant ont raconté que les ADF et les personnes capturées se sont rendus dans une autre position des FARDC, à Chamunana à 1-2 km à l'extérieur du village que les ADF ont pillé et brûlé (voir plan ci-dessous). Une des personnes enlevées a expliqué qu'ils sont ensuite retournés à Lose Lose, où ils ont rencontré un deuxième groupe de combattants ADF. Certains combattants des ADF et le groupe de personnes enlevées, au nombre de 12 dont trois enfants, transportant les biens pillés, sont partis pour un camp des ADF à deux jours de marche de Lose Lose. Au cours de la marche, quatre femmes et un homme plus âgés que les autres ont été mis de côté et probablement tués selon l'une des personnes enlevées qui ne les a plus jamais revus même après son retour à Lose Lose.

Un ex-combattant et des sources des FARDC ont confirmé que Lose Lose a été occupé pendant au moins quatre à cinq jours du 28 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021, date à laquelle les FARDC ont réussi à reprendre le village. Comme mentionné au paragraphe 27, ceci est inhabituel car les ADF ont généralement recours à des attaques éclairs, se retirant rapidement après les attaques.

Selon un ex-combattant qui était présent lors de la planification de l'attaque et qui s'est occupé des blessés à proximité, l'opération a été menée par Mulalo, secondée par Boaz. Baluku a également surveillé de près le déroulement de l'opération par l'intermédiaire de ses commandants et a ordonné à Mulalo de se retirer lorsque les FARDC ont commencé à lancer l'offensive pour reprendre le contrôle de Lose Lose le 1^{er} janvier 2021.

Au cours de l'attaque de Lose Lose, au moins 11 civils ont été tués et 20 autres enlevés. Deux officiers des FARDC qui ont repris le contrôle de Lose Lose le 1^{er} janvier 2021 ont déclaré au Groupe que les ADF étaient nombreux et bien armés et que les combats avaient duré plus de cinq heures. Au total, au moins une douzaine d'ADF ont été tués ainsi que des FARDC dont certains ont été décapités après les combats du 28 décembre 2020. Cependant, contrairement à ce qui a été rapporté initialement par les FARDC et dans les médias, personne identifié comme étant d'origine arabe n'a été tué à Lose Lose.³⁹ Cela a également été confirmé par deux personnes enlevées et un ex-combattant. Deux combattants des ADF, venus peut-être du Burundi, tués lors des affrontements du 28 décembre avaient la peau relativement claire, auraient peut-être créé la confusion.

Trois vidéos ont été diffusées peu de temps après l'attaque (voir ci-dessous). La première a été publiée par l'EIIL en quelques heures à peine. Elle montre la position des FARDC de Chamunana en feu, qu'une personne enlevée a reconnue. Plusieurs ex-combattants ont également reconnu divers combattants des ADF dans la vidéo, dont « Dr. Jeph », l'un des principaux médecins des ADF, généralement présent lors des combats, ainsi que la voix de Chalamanda, qui filmait souvent les opérations (voir annexe 20). Les deux autres vidéos ont été publiées par les ADF les jours suivants, l'une montrant des combattants des ADF vêtus à la fois en vêtements civils et

³⁹ <https://actualite.cd/2021/01/02/rdc-beni-larmee-reprend-le-controle-de-loselose-apres-quelques-jours-doccupation-rebelle>

militaires avançant dans la brousse et à travers ce qui ressemble à un camp des FARDC abandonné. Selon un ex-combattant, une personne enlevée et des sources FARDC, la vidéo a été tournée lors de l'attaque de la première position à Lose Lose. Cependant, et alors que l'on peut entendre des coups de feu tout au long de la vidéo, les FARDC ou ceux qui contre qui les ADF se battent ne sont jamais visibles. En outre, plusieurs habitants de la région n'ont pas reconnu l'emplacement de la vidéo, expliquant qu'il n'y a pas de collines de ce type autour de Lose Lose. Après analyse des images satellites du village de Lose Lose et de ses environs, le Groupe n'a pas été en mesure de trouver une topographie similaire à celle visible dans la vidéo et ainsi de confirmer pleinement que la vidéo avait effectivement été filmée à Lose Lose. Néanmoins, les ex-combattants interrogés par le Groupe ont également reconnu plusieurs combattants qui étaient présents à Lose Lose au moment des attaques, comme Chalamanda qui est vu en train de filmer, et Dr Jeph. La dernière vidéo publiée par les ADF montrait un soldat blessé des FARDC capturé lors de l'attaque et interrogé en lingala.

Satellite image of Lose Lose

Image satellite de Lose Lose



Image from Google earth (April 2020), annotated by the Group⁴⁰

Image de Google Earth (avril 2020), annotée par le Groupe⁴¹

⁴⁰ Coordinates: 00°25'19"N 29°42'35"E or 0.421944, 29.709722

⁴¹ Coordonnées: 00°25'19"N 29°42'35"E ou 0.421944, 29.709722

ISIL video of Chamunana FARDC position

Vidéo de l'EIIL de la position FARDC à Chamunana



Screenshot of the video circulating in social media a few hours after the attack.

Capture d'écran de la video circulant dans les médias sociaux quelques heures après l'attaque.

An abductee, an ex-combatant and FARDC officers recognized the FARDC position in Chamunana. The abductee remembered sitting close to the person filming. The combatant on the far right looking at the camera was identified by three ex-combatants as Dr. Jeph, and the voice of the person filming the video was recognized as Chalamanda, who says they are in Chamunana. Two ex-combatants also recognized the child on the left as Mulalo's son and in front of him another ADF doctor called Aboubakar.

Une personne enlevée, un ancien combattant et des officiers des FARDC ont reconnu la position des FARDC à Chamunana. Une personne enlevée s'est rappelé avoir été assise près de la personne qui filmait. Le combattant à l'extrême droite de la capture d'écran regardant la caméra a été identifié par trois ex-combattants comme étant Dr Jeph et la voix de la personne qui filme la vidéo a été reconnue comme celle de Chalamanda, qui dit être à Chamunana. Deux ex-combattants ont également reconnu l'enfant à gauche comme le fils de Mulalo et, devant lui, un autre médecin des ADF appelé Aboubakar.

Video published by ADF and shot in Lose Lose according to ADF

Vidéo publié par les ADF et tournée à Lose Lose selon les ADF



Progression of ADF combatants through a hill and an FARDC position in Lose Lose.
Progression des combattants ADF à travers une colline et une position des FARDC à Lose Lose.



Dr. Jeph, recognised by two ex-combatants
Dr Jeph, reconnu par deux ex-combattants

Second video published by ADF on Lose Lose attack

Deuxième vidéo publiée par les ADF sur l'attaque de Lose Lose



Screenshot of a video circulating on social media, showing a captured FARDC soldier
Capture d'écran d'une vidéo circulant dans les médias sociaux, montrant un soldat FARDC capturé

Annex 19

Beni Kangbaya prison break

Évasion de la prison de Kangbaya à Beni

On 20 October 2020, ADF attacked Kangbaya, Beni's prison, freeing most of its detainees. Three ADF ex-combatants including two who were detained in Kangbaya prison during the attack explained that a few months prior to the attack, several ADF inmates had been exchanging directly and/or through intermediaries with Seka Baluku, begging for their liberation. These ex-combatants as well as FARDC sources also named Fabrice Kamulete, a former prisoner who became close with several ADF detainees while in Kangbaya, as a key intermediary player between them and Amigo in the preparation of the attack. Several weeks before the jailbreak, Beni's military prosecutor had actually warned the FARDC and police authorities in a letter of a possible attack against Kangbaya's prison.

Two ex-combatants explained that the operation was led by Mulalo and Amigo upon Baluku's orders. According to one of these ex-combatants, the commando group was composed of around 130 combatants, including 20 combatants who were sent from Madina, led by Boaz, with ammunitions and weapons. They met Mulalo and 40 of his combatants on the way and then joined Amigo near Irungu/Mwalika camps, from where they left with 70 additional combatants, including ADF commander Kikute. Another ex-combatant and a former abductee who were in one of the Irungu/Mwalika camps, confirmed that several combatants departed their camp to participate in the operation.⁴² This ex-combatant also saw two ADF collaborators from Butembo bring the generator and the chainsaw that were meant to be used to break the prison's door. A bit further, still in Domaine area, the commando group reportedly split in two and Mulalo stayed behind, ready to intervene in case of necessity.

Most detainees explained that the attack started around four in the morning. They were awakened by gunshots and what they described as a short clash with the security forces guarding the prison.⁴³ Using a generator and chainsaw, the ADF quickly broke in the prison. Several detainees recognized Amigo as one of the first assailants to enter the premises, while others saw him later. Most sources affirmed that the assailants were about 60-70 individuals, including children, heavily armed with RPG-7, PKM and AK-type assault rifles, and wearing a mix of military and civilian clothes, including dresses and scarves. They mainly spoke Swahili and Kiganda and some explicitly told detainees that they were ADF. Some detainees affirmed that they were specifically looking for some of their combatants, notably a certain Jamil.⁴⁴ Several detainees saw an ISIL flag, as confirmed in a video shot shortly after the prison break (see below). Detainees were rushed outside, by force sometimes, and put in a single line walking towards Kalau, south of Beni and then through Domaine in Virunga National Park (see below a map and video filmed in Domaine) where they met Mulalo's group.

Several escapees recounted that in the following hours they were asked to choose between leaving or joining ADF. About 100 ADF collaborators from Issale, mainly farmers, were also freed and sent back in exchange for their continued fidelity to ADF according to two ex-combatants. Several escapees told the Group that during the journey and particularly when they were in Domaine, at least 50 persons were killed, including several FARDC who were detained in Kangbaya. A mass grave of over 30 persons was found by the Semuliki River near Lahe, which the military judicial authorities identified as Kangbaya detainees. Several escapees explained that the remaining inmates, around 150, received military and physical training in a temporary camp near Irungu/Mwalika for one month, mainly by provided by ADF commanders Boaz, Skeikh Kahamu and Madogodo. They were then divided into two groups, one which went to Amigo's camp and another one with

⁴² They also saw them coming back from the operation, some of them wounded and accompanied by escapees, most of them collaborators.

⁴³ However, Beni's Military Prosecutor noted that almost no ammunition was fired by the Congolese security forces and that most were not at their posts that night. This was interpreted by many as a possible complicity of FARDC with the assailants, however the Group was not able to confirm that.

⁴⁴ Most probably Jamil Mulongo, an ADF combatant who surrendered in 2014. According to an ex-combatant he was later killed in Lose Lose end December 2020.

Mulalo to Rwenzori. This group led most of the attacks in Rwenzori since end of 2020 according to two ex-combatants and former abductees (see annex 18 on attacks in Rwenzori).

Several sources, including escapees, raised the possibility of collaboration between ADF and Mai-Mai groups in the planning and conduct of the operation, notably as ADF passed through a route in a Mai-Mai-controlled area south of the Kangbaya prison, and that Amigo was seen conferring a few hours after the jailbreak with two Mai-Mai leaders detained in Kangbaya, including Safari, accused of the attack against Butembo's hospital in 2019. The Group was unable to confirm such collaboration.

Le 20 octobre 2020, les ADF ont attaqué Kangbaya, la prison de Béni, libérant ainsi la plupart des détenus. Trois ex-combattants, y compris deux qui étaient détenus à la prison Kangbaya au moment des faits ont expliqué que quelques mois avant cette attaque, plusieurs détenus ADF avaient eu des échanges, directs et/ou à travers des intermédiaires, avec Seka Baluku et qu'ils l'avaient supplié de les libérer. Ces ex-combattants ainsi que plusieurs sources FARDC ont également mentionné Fabrice Kamulete, un prisonnier qui s'était rapproché de certains détenus ADF lorsqu'il était à Kangbaya, comme étant un intermédiaire clé entre eux et Amigo lors des préparatifs de l'attaque. Plusieurs semaines avant l'évasion, le Procureur Militaire de Beni avait adressé une lettre aux autorités militaires et policières, les prévenant de la possibilité d'une attaque contre la prison de Kangbaya.

Deux ex-combattants ont expliqué que l'opération avait été menée par Mulalo et Amigo, sur ordre de Baluku. Selon un de ces ex-combattants, le groupe commando était composé d'environ 130 combattants, y compris 20 combattants envoyés depuis Madina et dirigés par Boaz, avec des munitions et des armes. Ils ont rencontré Mulalo et 40 de ses combattants sur la route et ont ensuite rejoint Amigo près des camps d'Irungu/Mwalika, d'où ils sont partis avec 70 éléments en plus, y compris le commandant ADF Kikute. Un autre ex-combattant et une personne qui avait préalablement été enlevée par les ADF, et qui se trouvaient alors dans un des camps d'Irungu/Mwalika, ont confirmé que plusieurs combattants avaient quitté leur camp afin de participer à l'opération d'évasion.⁴⁵ Cet ex-combattant a également pu observer deux collaborateurs ADF de Butembo qui avaient amené un générateur et une meuleuse qui devaient servir pour casser la porte de la prison. Peu après leur départ du camp, alors qu'ils se trouvaient encore dans la zone appelée « Domaine », le groupe commando se serait scindé en deux laissant Mulalo et son équipe derrière eux, prêts à intervenir en cas de besoin.

La plupart des détenus ont expliqué que l'attaque a débuté vers quatre heures du matin. Ils se sont réveillés suite à des coups de feu et ce qu'ils ont décrit comme un bref affrontement avec les forces de sécurité gardant la prison.⁴⁶ Utilisant un générateur et une meuleuse, les ADF ont rapidement pu accéder à la prison. Plusieurs détenus ont reconnu Amigo comme étant l'un des premiers assaillants à rentrer dans le bâtiment; d'autres l'ont vu plus tard également. La plupart des sources ont affirmé qu'il y avait entre 60 et 70 assaillants, y compris des enfants, lourdement armés avec des RPG-7, PKM et fusils d'assaut de type AK. Certains portaient des uniformes militaires, alors que d'autres étaient en tenues civiles, y compris avec des robes longues et des foulards. Les assaillants parlaient majoritairement le Swahili et le Kiganda, et certains ont explicitement mentionné aux détenus qu'ils étaient des ADF. Certains détenus ont affirmé qu'ils cherchaient certains de leurs combattants, notamment un certain Jamil.⁴⁷ Plusieurs détenus ont déclaré avoir vu un drapeau de l'EIL, ce qui a été confirmé par une vidéo prise directement après l'attaque de la prison (voir plus bas). Les détenus ont été conduit vers l'extérieur de la prison, parfois de force, et instruit de s'aligner et de marcher vers Kalau, en direction du sud de Beni, et ensuite à travers Domaine dans le Parc national des Virunga (voir ci-dessous pour une carte et vidéo tournée dans Domaine), où ils ont alors rejoint le groupe de Mulalo.

⁴⁵ Ils les ont également vus revenir de l'opération, certains d'entre eux blessés et accompagnés d'évadés, pour la plupart des collaborateurs des ADF.

⁴⁶ Cependant, le procureur militaire de Beni a noté que presque aucune munition n'avait été tirée par les forces congolaises et que la plupart n'étaient pas à leur poste cette nuit-là. Cela a été interprété par beaucoup comme une possible complicité des FARDC avec les assaillants, mais le Groupe n'a pas été en mesure de le confirmer.

⁴⁷ Très probablement Jamil Mulongo, un combattant des ADF qui s'est rendu en 2014. Selon un ex-combattant, il a ensuite été tué à Lose Lose fin décembre 2020.

Plusieurs évadés ont expliqué que dans les heures suivantes, il leur a été demandé de choisir de partir ou de rejoindre les ADF. Environ 100 collaborateurs ADF d'Issale, pour la plupart des agriculteurs, ont alors été relâchés et renvoyés chez eux en échange de leur fidélité aux ADF, selon deux ex-combattants. Plusieurs évadés ont également déclaré au Groupe que durant leur séjour, et plus particulièrement lorsqu'ils étaient au « Domaine », au moins 50 personnes ont été tuées, y compris plusieurs FARDC qui étaient détenus à Kangbaya au moment de l'attaque. Une fosse commune avec plus de 30 corps a été retrouvée près de la rivière Semuliki, proche de Lahe, et les autorités judiciaires militaires ont pu identifier ces corps comme étant des détenus de Kangbaya. Plusieurs évadés ont expliqué que les détenus qui sont restés, environ 150, ont reçu une formation militaire et physique dans un camp temporaire proche d'Irungu/Mwalika durant un mois. Cette formation a été notamment dispensée par les commandants ADF Boaz, Skeikh Kahamu et Madogodo. Ils ont ensuite été divisés en deux groupes, un qui a rejoint le camp d'Amigo et l'autre s'est dirigé vers le Rwenzori mené par Mulalo. Ce dernier groupe a commis la plupart des attaques dans le Rwenzori depuis fin 2020, selon deux ex-combattants et des personnes qui avaient été enlevées par les ADF (voir annexe 18 pour les attaques dans le Rwenzori)

Plusieurs sources, y compris des évadés, ont soulevé la possibilité d'une collaboration entre les ADF et les groupes Mai-Mai lors de la planification et l'exécution de l'opération d'évasion de Kangbaya, notamment car les ADF étaient passés par une route dans une zone contrôlée par les Mai-Mai au sud de la prison, et car Amigo a été observé quelques heures après l'attaque discutant avec deux chefs Mai-Mai détenus à Kanbaya, dont Safari, accusé de l'attaque contre l'hôpital de Butembo en 2019. Toutefois, le Groupe n'a pas pu confirmer l'existence d'une telle collaboration.

Map of Beni Kangbaya Prison

Carte de la prison de Kangbaya à Beni

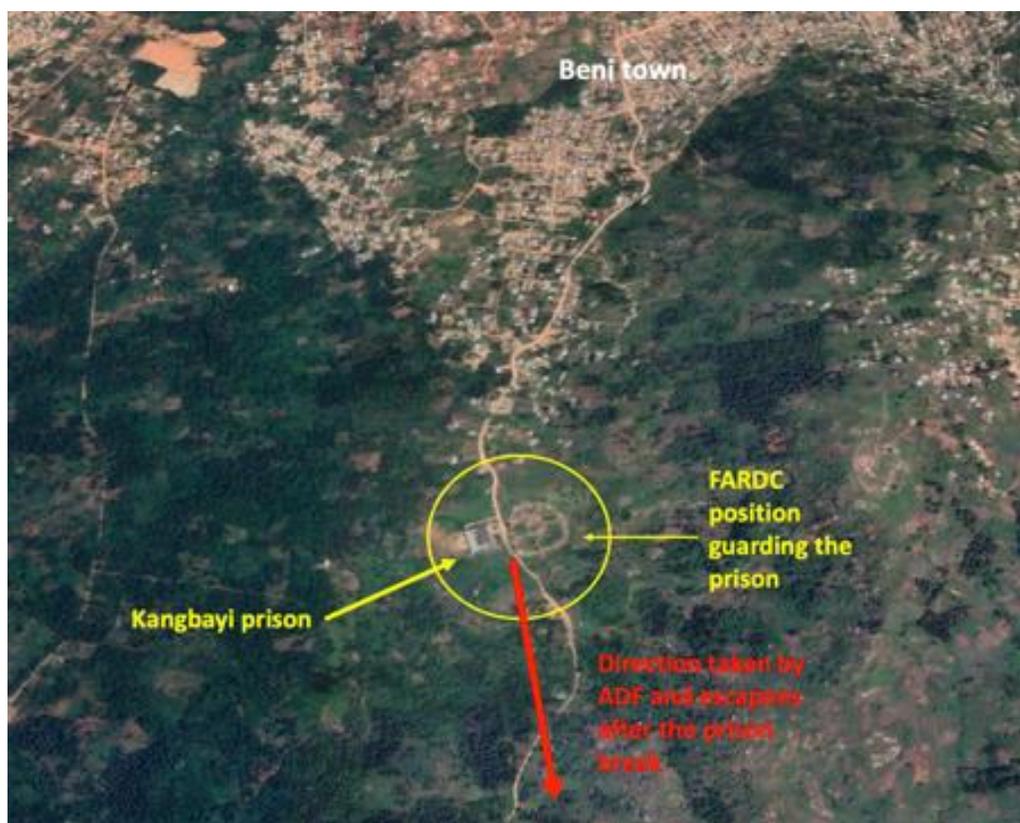


Image from Google earth (April 2021), annotated by the Group
Image de Google Earth (avril 2021), annotée par le Groupe

Videos of escapees filmed by ADF

Vidéos d'évadés filmés par les ADF



Screenshot of a video obtained by the Group from a source with knowledge of the matter. Several escapees who were shown the video recognized passing through this road, near Manjiko shortly after the prison break. Some also mentioned seeing the ISIL flag. The man filming is heard singing, *Dawlah al Islam (Dawlah islamiyyah)*,⁴⁸ which has become one of the ISIL slogans.

Capture d'écran d'une vidéo fournie au Groupe par une source familière de la question. Plusieurs rescapés figurant sur la vidéo ont pu témoigner être passé par cette route, proche de Manjiko, quelques heures après l'attaque de la prison. Plusieurs ont également témoigné avoir vu le drapeau de l'EIIL. L'homme qui filmait chantait *Dawlah al Islam (Dawlah islamiyyah)*⁴⁹, et les membres du groupe y répondaient alors "*Baqiya*",⁵⁰ un des slogans d'EIIL.

⁴⁸ Translation: Remaining.

⁴⁹ Traduction: État Islamique.

⁵⁰ Translation: Rester.



Screenshot of a video obtained by the Group from a source with knowledge of the matter. Several escapees were recognized in that video by other escapees, detainees, FARDC, judicial and penitentiary authorities as well as ex-combatants and former abductees. As in the previous video, the man filming sang, *Dawlah al Islam (Dawlah islamiyyah)*, which was responded by “*Baqiya*”. Several escapees remembered passing through that area in Domaine and having been told to scream “*Baqiya*”.

Capture d’écran d’une vidéo fournie au Groupe par une source familière de la question. Plusieurs rescapés ont été reconnus sur cette vidéo, notamment par d’autres rescapés, des FARDC, des autorités pénitentiaires et judiciaires, des ex-combattants et des personnes enlevées par les ADF. Comme dans l’autre vidéo, l’homme qui filmait chantait *Dawlah al Islam (Dawlah islamiyyah)*, et les membres du groupe y répondaient “*Baqiya*”, un des slogans de l’EIL. Plusieurs rescapés se sont souvenus avoir marché dans cette zone à Domaine et disent avoir été obligés de crier “*Baqiya*”.

Annex 20

Analysis of ADF videos

Analyse des vidéos des ADF

As mentioned in paragraphs 29-31, ADF is one of the most secretive armed groups in the DRC, including within its own ranks. While some videos filmed by ADF existed and circulated in a limited way since at least 2006,⁵¹ ADF only started publicizing their videos since 2016. The videos, mainly in Kiganda, Swahili and Arabic, were disseminated including on Facebook, WhatsApp, Telegram, YouTube. In 2020, ADF also created their own TV (or TV channel) called Mujahedeen TV, but it was recently shut down.

Their quantity and quality have relatively increased over the years. Ex-combatants mentioned that several ADF combatants in the various camps or operations were in charge or particularly active with the filming of the videos, which were then usually sent to Madina for processing. Among those were a combatant named Chalamanda from Tanzania, who often filmed operations, and Meddie Nkalubo, alias Punisher, who edited and processed the videos in Madina. The two men were thus key elements of ADF propaganda. Some of these videos were then posted on social media, but many were displayed only internally, particularly those of punishments such as beheadings, to inspire fear and discipline within combatants. Most were filmed with phones, although two ex-combatants mentioned the use of drones, especially by Punisher, to make some videos (see para. 23).

The Group noted an evolution in the use of logos in the videos, with some of the initial videos using only the MTM logo, looking like the ISIL and Al-shabab flags, and more recent ones using the logos of the Central Africa Province as well as As'habul Kahfi Media,⁵² which seems to represent the ADF brand (see below for the pictures of the logos). Some videos also showed a flag such as the one used by ISIL (see [S/2019/469](#), annex 10), which demonstrated ADF's will to appear close to ISIL.

ADF pledge of allegiance to ISIL

The first reference to the Islamic state was in a 2017 video of Abwakasi who stated in Arabic:⁵³ "I swear to God that this is 'Dar al-Islam'⁵⁴ of the Islamic State in Central Africa", although it is still unclear for the Group whether he referred to ISIL or more generally to the Islamic nature of ADF. The Group notes that it is not before the July 2019 Baluku video in which he pledged allegiance to the Islamic State, that ADF made publicly clear their intention to be an ISIL affiliate. The video, which was posted by the Islamic State, is of increased quality and contains both the logos of the Islamic State and Central Africa Province as well as frames filmed possibly in Somalia and in Mozambique with Ahlu Sunna Wal Jammah (ASWJ) combatants also seen pledging. Several ex-combatants recognized Baluku speaking in the video. This video, which was analysed by the Group, opens with a text in Arabic stating "we renew our pledge of allegiance to the Caliph" Abu Bakr al-Baghdadi, the leader of the Islamic State. An ex-combatant interviewed by the Group who was present when the video was shot in 2019 also explained that the video was actually a second pledge of allegiance, as al-Baghdadi had requested Baluku to do another allegiance video. Another ex-combatant told the Group that Abwakasi had shown him a pledge of allegiance video with Baluku already in June 2018, which could confirm the possibility that Baluku may have pledged allegiance already since 2018. Also, in August 2018, Abu Bakr al-Baghdadi mentioned the existence of a Central Africa Province for the first time and in April 2019 he was seen handling documents about some of its affiliates, including one entitled "Wilayat Central Africa" with the same logo that appeared in the Baluku pledge of allegiance video three months later. This, and the release of exclusive pictures showing Baluku and/or ADF camps in 2019 and 2020 as well as ISIL communications claiming responsibility for supposed ADF attacks since April 2019 seem to indicate that the ADF pledge of allegiance was accepted by ISIL. The Group notes that Baluku's pledge of allegiance was not met with a public response by ISIL, contrary to what ISIL did with respect to Boko Haram.

⁵¹ Some were posted externally on social media, for example <https://www.youtube.com/watch?v=-BvVmKy2g78&t=5s>

⁵² Translation: Media of the Cave Dwellers.

⁵³ The video which is only in Arabic illustrates well it was for propaganda and external purposes as Congolese do not usually speak Arabic.

⁵⁴ Translation: House of Islam.

In a September 2020 video, Baluku whose face is blurred, is seen discussing ADF's history, objectives and name with Lumisa and other ADF commanders. The video is shot and presented as a talk show in which the various ADF commanders are addressing an audience they call "listeners" and "viewers". Lumisa also specifically mentioned that this was Mujahedeen TV broadcasting from the Central African Caliphate under Caliph Abu Ibrahim Al-Hashimi Al Quraishi, current ISIL leader. In the video, Baluku explained that they had initially called themselves ADF to be better accepted at their arrival in the DRC, concealing their Islamic identity and pretending they had the "democratic objective" of overthrowing Museveni's government in Uganda to ally more easily with the NALU and the Congolese government. This helped them to "build their capacity". He also explained that ultimately, they had overpowered the NALU but that they had continued operating under the shadows of their alliance using the ADF name until today. Three other ADF commanders made similar statements. Baluku concluded by saying that ADF no longer existed and was now an Islamic State Province, and that the name ADF was now only used by infidels to scare away people who would be interested in joining the group. Interestingly, one of the commanders intervening in the video, identified as being Butambala (see annex 4), was opposed to an alliance with ISIL in 2018 and as such punished and demoted by Baluku, according to two ex-combatants.

The precise nature of the relationship between the two groups remained unclear, despite this pledge of allegiance and possible links or contacts. The Group was not able to confirm any direct command-and-control of ISIL over ADF nor any direct support of any kind to ADF. Further, there are still discrepancies in ISIL claims of attacks in the DRC, some of which may again not have been conducted by ADF, although the communication channels might have slightly improved, as suggested by the swift publication of the Lose Lose video. This is indicative of ISIL overall limited knowledge of ADF actions, the use of indirect communication channels (through intermediaries) and/or an opportunism in the claiming of certain attacks. As mentioned in para. XX and reported in [S/2020/1283](#), paras. 14 and 17, the techniques, modus operandi and tactics of ADF have not significantly changed since ISIL started claiming responsibility for attacks, nor since ADF pledged allegiance and started releasing videos trying to project alignment with ISIL.

Possible links to ISIL should not preclude decision makers from taking into consideration all factors contributing to the violence.

Propaganda purposes of the videos

In fact, some of the videos contained content purely for propaganda purposes, mainly for recruitment, such as several videos released at the beginning of the COVID-19 pandemic in 2020, in which combatants encouraged new recruits to join them in their COVID-19-free camps where they would be safe. These videos and other videos also purposefully used radical language to attract would-be combatants sensitive to such ideology, such as a video featuring Mzee Mubindo in which, at the end, he sings *Dawlah al Islam (Dawlah islamiyyah)* to which children respond "*Baqyia*", ISIL's slogan in Arabic (see annex 19).

Comme indiqué aux paragraphes 29-31, les ADF sont l'un des groupes armés les plus secrets en RDC, y compris au sein de ses propres rangs. Alors que certaines vidéos filmées par les ADF existaient et circulaient de manière limitée depuis au moins 2006, les ADF n'ont commencé à publier ces vidéos que depuis 2016. Les vidéos, principalement en kiganda, en swahili et en arabe, ont notamment été diffusées sur Facebook, WhatsApp, Telegram, YouTube. En 2020, les ADF ont également créé leur propre télévision (ou chaîne de télévision) appelée Mujahedeen TV, mais elle a récemment été fermée.

La quantité et la qualité des vidéos ont relativement augmenté au fil des années. Les ex-combattants ont mentionné que plusieurs combattants des ADF dans les différents camps ou opérations étaient particulièrement chargés ou actifs pour filmer les vidéos, qui étaient ensuite généralement envoyées à Madina pour traitement. Il s'agit notamment d'un combattant nommé Chalamanda de Tanzanie qui filmait souvent les opérations et Meddie Nkalubo, alias Punisher, qui montait et traitait les vidéos à Madina. Tous deux étaient ainsi des éléments clés de la propagande des ADF. Certaines de ces vidéos ont ensuite été publiées sur les réseaux sociaux, mais beaucoup n'ont été diffusées qu'en interne, en particulier celles de punitions telles que les décapitations, pour inspirer la peur et la discipline chez les combattants. La plupart ont été filmés avec des téléphones, bien que deux ex-combattants aient mentionné l'utilisation de drones notamment par Punisher pour réaliser des vidéos (voir par. 23).

Le Groupe a noté une évolution de l'utilisation des logos dans les vidéos, certaines des premières vidéos n'utilisant que le logo MTM, ressemblant aux drapeaux d'EIIL et d'Al-shabab, et les plus récentes utilisant les logos de la Province d'Afrique centrale ainsi que As'habul Kahfi Media, qui semblent être la marque ADF (voir ci-dessous pour les photos des logos). Certaines vidéos montraient également un drapeau tel que celui utilisé par l'EIIL (voir [S/2019/469](#), annexe 10), démontrant ainsi la volonté des ADF de se montrer proche de EIIL.

La première référence à l'État islamique a été trouvée dans une vidéo de 2017 montrant Abwakasi qui déclarait en arabe :⁵⁵ « Je jure devant Dieu qu'il s'agit du « Dar al-Islam », de l'État islamique en Afrique centrale », même si ce n'est toujours pas clair pour le groupe s'il faisait référence à l'EIIL ou plus généralement à la nature islamique des ADF. Le Groupe note que ce n'est donc pas avant la vidéo de juillet 2019 de Baluku dans laquelle il avait juré allégeance à l'État islamique, que les ADF ont fait savoir publiquement leur intention d'être affilié à l'EIIL. La vidéo, qui a été postée par l'État islamique, est de qualité accrue et contient également les logos de l'État islamique et de la province de l'Afrique centrale ainsi que des images filmées peut-être en Somalie et au Mozambique avec des combattants Ahlu Sunna Wal Jammah (ASWJ) que l'on peut voir prêter allégeance. Plusieurs ex-combattants ont reconnu Baluku s'exprimant dans la vidéo. La vidéo, qui a été analysée par le Groupe, s'ouvre sur un texte en arabe déclarant « nous renouvelons notre serment d'allégeance au Calife » Abu Bakr al-Baghdadi, le chef de l'État islamique. Un ex-combattant interrogé par le Groupe qui était présent lors du tournage de la vidéo en 2019 a également expliqué que la vidéo était en fait un deuxième serment d'allégeance, car al-Baghdadi avait demandé à Baluku de faire une autre vidéo d'allégeance. Un autre ex-combattant a déclaré au Groupe qu'Abwakasi lui avait déjà montré une vidéo de serment d'allégeance avec Baluku en juin 2018, ce qui pourrait éventuellement confirmer la possibilité que Baluku ait déjà prêté allégeance depuis 2018. De plus, en août 2018, al-Baghdadi avait mentionné pour la première fois l'existence d'une province d'Afrique centrale et en avril 2019, il avait été vu manipulant des documents concernant certains de ses affiliés, dont un intitulé « Wilayat Central Africa » avec le même logo qui figurait dans la vidéo de serment d'allégeance de Baluku trois mois plus tard. Ces éléments, et la publication de photos exclusives montrant des camps de Baluku et/ou des ADF en 2019 et 2020 ainsi que les communications de l'EIIL revendiquant la responsabilité d'attaques supposées des ADF depuis avril 2019, semblent indiquer que le serment d'allégeance des ADF a été accepté par l'EIIL. Le serment d'allégeance de Baluku n'a pas été accueilli par une réponse publique de la part de l'EIIL, à la différence de ce que EIIL avait fait pour Boko Haram.

Dans une vidéo de septembre 2020, Baluku, dont le visage est flou, est vu en train de discuter de l'histoire, des objectifs et du nom des ADF avec Lumisa et d'autres commandants des ADF. La vidéo est tournée et présentée sous forme de programme télévisé dans laquelle les différents commandants des ADF s'adressent à un public qu'ils appellent « auditeurs » et « téléspectateurs ». Lumisa mentionne spécifiquement également qu'il s'agissait d'une émission télévisée des Moudjahidines du Califat d'Afrique Central placé sous le calife Abu Ibrahim Al-Hashimi Al Quraishi, actuel dirigeant de l'EIIL. Dans la vidéo, Baluku a expliqué qu'ils s'étaient initialement appelés ADF pour être mieux acceptés à leur arrivée en RDC, cachant leur identité islamique et prétendant avoir « l'objectif démocratique » de renverser le gouvernement de Museveni en Ouganda pour s'allier plus facilement avec les NALU et le gouvernement congolais. Cela les aurait aidés à « renforcer leurs capacités ». Baluku explique qu'après avoir supplanté les NALU, ils ont continué à opérer dans l'ombre de leur alliance jusqu'à aujourd'hui en utilisant le nom ADF. Trois autres commandants de l'ADF sont vus dans la vidéo faisant des déclarations similaires auxquels Baluku conclut en disant que les ADF n'existent plus, qu'ils sont maintenant une province de l'État islamique, et que le nom ADF n'est maintenant utilisé que par les infidèles pour effrayer les personnes qui seraient intéressées de rejoindre le groupe. Fait intéressant, l'un des commandants intervenant dans la vidéo, identifié comme étant Butambala (voir annexe 4) était opposé à une alliance avec l'EIIL en 2018 et à ce titre puni et rétrogradé par Baluku, d'après deux anciens combattants.

La nature précise de la relation entre les deux groupes reste incertaine, malgré le serment d'allégeance et des liens ou contacts possibles. Le Groupe n'a pu confirmer aucun lien de commandement et contrôle direct de l'EIIL sur les ADF ni aucun soutien direct de quelque type que ce soit aux ADF. En outre, il existe encore des erreurs dans les revendications d'attaques de l'EIIL en RDC, dont certaines n'ont peut-être pas été menées par les ADF, bien que les canaux de communication aient pu être légèrement améliorés, comme l'a suggéré la publication rapide de la vidéo de Lose Lose. Ceci est indicatif de la connaissance globalement limitée de l'EIIL sur les actions des ADF, de l'utilisation de canaux de communication indirects (par des intermédiaires), et/ou d'un opportunisme dans la revendication de certaines attaques. Comme mentionné au paragraphe 19 et rapporté

⁵⁵ La vidéo qui est seulement en arabe montre que c'était à des fins de propagande et externes car les Congolais ne parlent généralement pas arabe.

dans [S/2020/1283](#), par. 14 et 17, les techniques, le mode opératoire et les tactiques des ADF n'ont pas changé de manière significative depuis que l'EIIL a commencé à revendiquer la responsabilité des attaques, ni depuis que les ADF ont prêté allégeance et commencé à diffuser des vidéos essayant de projeter l'alignement avec l'EIIL.

Des liens éventuels avec l'EIIL ne devraient pas empêcher ceux qui prennent les décisions de prendre en compte tous les facteurs qui contribuent à la violence.

L'objectif de propagande des vidéos

D'ailleurs, certaines vidéos démontrent des fins purement de propagande, principalement pour le recrutement, comme dans plusieurs vidéos publiées au début de la pandémie de la COVID-19 en 2020, dans lesquelles les combattants encourageaient de nouvelles recrues à les rejoindre dans leurs camps qui étaient sans COVID-19 et où ils seraient en sécurité. Ces vidéos et d'autres ont également été utilisées à dessein un langage radical pour attirer des combattants potentiels sensibles à une telle idéologie, comme la vidéo de Mzee Mubinda dans laquelle, à la fin, il chante « *Dawlah al Islam (Dawlah islamiyyah)* » auquel les enfants répondent « Baqyia », le slogan de l'EIIL en Arabe (voir annexe 19).

Logos used in ADF videos

Logos utilisés dans les vidéos ADF



Screenshot of MTM logo already visible in videos in 2017
(for example the 2017 video with Abwakasi aforementioned)

Capture d'écran du logo MTM déjà visible dans les vidéos en 2017
(par exemple la vidéo 2017 avec Abwakasi susmentionnée)



Screenshots of the Central Africa Province and the Media of Cave Dwellers logo, often used one after the other in videos since 2019

Captures d'écran du logo la Province d'Afrique centrale et du Media of Cave Dwellers, souvent utilisés l'un après l'autre dans les vidéos depuis 2019



Screenshot of the Mujahideen TV logo (and ISIL flag) also used in videos in 2020
Capture d'écran du logo Mujahideen TV (et du drapeau de l'EIL) également utilisé dans des vidéos en 2020

Flags used in videos

Drapeaux utilisés dans les vidéos



Screenshot of a 2020 video in which Mzee Mubindo called the people from Kasese (at the Ugandan-DRC border) and Muslims to join them, otherwise they would be killed.

Capture d'écran d'une vidéo de 2020 dans laquelle Mzee Mubindo appelle les gens de Kasese (à la frontière Ouganda-RDC) et les musulmans à les rejoindre, sinon ils seront tués.



Screenshot of a video filmed end of 2020 or beginning of 2021 in Madina or Mapobu, in which combatants sing religious chants and encourage others to join them.

Capture d'écran d'une vidéo filmée fin 2020 ou début 2021 à Madina ou à Mapobu, dans laquelle des combattants chantent des chants religieux et encouragent d'autres à se joindre à eux.

First video mentioning the Islamic State

Première vidéo mentionnant l'État Islamique



Screenshot of the first ADF video in which the Islamic State is mentioned.

Capture d'écran de la première vidéo des ADF dans laquelle l'État islamique est mentionné.

July 2019 Baluku pledge of allegiance video

Vidéo du serment d'allégeance de Baluku de juin 2019



Screenshot of an image at the beginning of the video which states the renewal of ADF's allegiance to ISIL
Capture d'écran d'une image au début de la vidéo indiquant le renouvellement de l'allégeance des ADF à l'EIIL



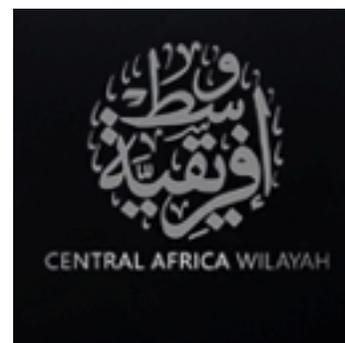
Screenshot of a frame in which Baluku appears, recognized by several ex-combatants.
Capture d'écran d'une image dans laquelle apparaît Baluku, reconnu par plusieurs ex-combattants.



Screenshot of frames at the beginning and end of the video, filmed in Mozambique and possibly Somalia
 Capture d'écran des images au début et à la fin de la vidéo, filmée au Mozambique et peut-être en Somalie

Picture of the first public appearance of “Wilayat Central Africa” logo in ISIL documents

Photographie de la première apparition publique du logo « Wilayat Central Africa » dans les documents de l'EIIL



Screenshot of a video released by ISIL in April 2019. Al-Baghdadi, handling documents including the one entitled “Wilayat Central Africa”. The logo later used in the Baluku pledge of allegiance video and other ADF videos is visible.

Capture d'écran d'une vidéo publiée par l'EIIL en avril 2019. Al-Baghdadi, manipulant des documents dont celui intitulé « Wilayat Central Africa ». Le logo utilisé plus tard dans la vidéo du serment d'allégeance de Baluku et d'autres vidéos de l'ADF est visible.

Photographs of Baluku and ADF camps published by ISIL

Photographies de Baluku et des camps ADF publiés par l'EIIL



Photograph published by ISIL in June 2019, showing Eid-al-Ftr celebrations in the DRC. Several ex-combatants recognized Baluku (fifth from the left), kneeling in front of an unknown speaker.

Photographie publiée par l'EIIL en juin 2019, montrant les célébrations de l'Aïd-al-Ftr en RDC. Plusieurs ex-combattants ont reconnu Baluku (cinquième à partir de la gauche), agenouillé devant un orateur inconnu.



Photographs published by ISIL during Eid al-Adha in July 2020. Several ex-combatants recognized Baluku in the first photograph as well as Rafiki and Bongé La Chuma in the second one, both ADF commanders.

Photographies publiées par l'EIIL lors de l'Aïd al-Adha en juillet 2020. Plusieurs ex-combattants ont reconnu Baluku dans la première photo ainsi que Rafiki et Bongé La Chuma dans la seconde, tous deux commandants des ADF.

September 2020 Baluku video

Vidéo de Baluku de septembre 2020



Translation: “What is ADF????? Part 1” Screenshot of the opening of the video, after the logos, showing that this is the first episode of discussions on ADF.

Traduction: « Qu'est-ce que les ADF ????? Partie 1 ». Capture d'écran de l'ouverture de la vidéo, après les logos, montrant qu'il s'agit du premier épisode de discussions sur les ADF.



Screenshot of the video, Baluku seating in the middle and on his left Lumisa as recognized by several ex-combatants

Capture d'écran de la vidéo, Baluku assis au milieu et à sa gauche Lumisa, reconnus par plusieurs ex-combattants

Annex 21

Summary of farmers' eyewitness accounts of ADF attacks in cocoa fields across Beni territory

Résumé des témoignages d'agriculteurs sur les attaques des ADF dans les champs de cacao sur le territoire de Beni

The Group interviewed 23 farmers who tended cocoa fields across Bashu, Rwenzori and Beni sectors of Beni territory. During interviews with the Group, these individuals named a total of 30 other cocoa farmers, whom they knew personally, who had been killed in their fields during 2020 by ADF.

The Group provides these examples to demonstrate the regularity of ADF attacks against farmers across Beni territory. Almost every cocoa farmer interviewed by the Group lamented the impact that the conflict had had on their families, livelihoods and household prospects.

Three civil society sources from Rwenzori sector provided the Group with lists of names of farmers killed by ADF, which the Group was unable to corroborate by the time of drafting. According to the civil society lists, at least 58 cocoa farmers were killed by ADF in fields around Bulongo during intensive ADF attacks in Rwenzori in early February 2021, over 200 were killed in their fields during 2020 in the same area, and a further 100 cocoa farmers were killed in fields around Mutwanga in January and February 2021.

Amongst the 23 farmers interviewed by the Group between December 2020 and March 2021, one was attacked by ADF and escaped on five separate occasions (not all during 2020) before she abandoned her cocoa field near Mamove. Another, who had a field along the Beni-Mbau road, recounted how his uncle was killed by machete by ADF in their cocoa fields during 2020, to which the farmer had not returned since.

A cocoa farmer who was captured by ADF in the morning of 23 March 2020 whilst cultivating his cocoa, near Mabatundu village, saw four other farmers being killed by machete, before being captured with 23 other ADF abductees, and being held hostage for one month. A farmer at Kisimia told the Group that he knew eight other farmers killed in their cocoa fields by ADF in November 2020, and could name them. A representative of a farming association near Bulongo said that attacks on farmers were "regular" and could name ten cocoa farmers killed in February 2020 alone. A farmer who owned a field three kilometers from Oicha and grew cocoa, maize and palm nuts there, listed the names of five cocoa farmers she knew personally, killed during 2020 and 2019 in fields around Oicha, and for whom she personally assisted to the burials. A cocoa farmer who had been injured during an ADF attack at Mamove in 2019, and whose leg had been amputated subsequently, told the Group that on 2 October 2020 his little brother was killed by machete by ADF in palm nut and cocoa fields close to Mamove. The same man's mother-in-law was decapitated by ADF at Maliki, in her fields. Another farmer, from Bulongo, told the Group in February 2021 that the day before, a nurse whom he knew and his wife and five children had been kidnapped from a Rwenzori cocoa field by ADF.

Le Groupe a interrogé vingt-trois agriculteurs de cacao qui travaillaient dans les champs dans les régions de Bashu, Rwenzori et Beni dans le territoire de Beni. Lors d'entretiens avec le Groupe, ces personnes ont cité un total de 30 autres agriculteurs de cacao qu'ils connaissaient personnellement, qui avaient été tués dans leurs champs en 2020 par les ADF.

Le Groupe fournit ces exemples pour démontrer la régularité des attaques des ADF sur la population civile et agricole dans le territoire de Beni. Presque tous les producteurs de cacao interrogés par le Groupe ont déploré l'impact du conflit sur leurs familles, leurs moyens de subsistance et l'avenir de leurs ménages.

Trois sources de la société civile du Rwenzori ont fourni au Groupe des listes de noms d'agriculteurs tués par les ADF, que le Groupe n'a pas pu corroborer au moment de la rédaction du rapport. Selon les listes de la société civile, au moins 58 producteurs de cacao ont été tués par les ADF dans leurs champs autour de Bulongo lors d'attaques intensives des ADF à Rwenzori début février 2021, plus de 200 ont été tués dans leurs champs en 2020 dans la même zone, et encore 100 autres agriculteurs de cacao ont été tués dans leurs champs autour de Mutwanga en janvier et février 2021.

Parmi les 23 agriculteurs interrogés par le Groupe entre décembre 2020 et mars 2021, une a été agressée par les ADF et leur a échappé à cinq reprises (pas toutes en 2020) avant d'abandonner son champ de cacao près de Mamove. Un autre, qui avait un champ le long de la route Beni-Mbau, a raconté comment son oncle paternel avait été tué par machette par les ADF dans leurs champs de cacao en 2020, où le fermier n'était pas non plus revenu depuis.

Un producteur de cacao qui a été capturé par les ADF le matin du 23 mars 2020 alors qu'il cultivait son cacao, près du village de Mabatundu, a vu quatre autres agriculteurs se faire tuer par machette, avant d'être capturé par les ADF avec 23 autres personnes. Il a été maintenu en captivité pendant un mois. Un agriculteur de Kisimia a déclaré au Groupe qu'il connaissait huit autres agriculteurs tués par les ADF en novembre 2020, qu'il a pu nommer. Un représentant d'une association d'agriculteurs proche de Bulongo a déclaré que les attaques contre les agriculteurs étaient « régulières » et qu'ils pouvaient lui-même nommer au moins dix agriculteurs de cacao tués rien qu'en février 2020. Un agriculteur qui possédait un champ à trois kilomètres d'Oicha, où il y faisait pousser du cacao, du maïs et des noix de palme, a énuméré les noms de cinq producteurs de cacao qu'elle connaissait personnellement, tués en 2020 et 2019 dans des champs autour d'Oicha, et pour lesquels elle a personnellement aidé aux enterrements. Un producteur de cacao qui avait été blessé lors d'une attaque des ADF à Mamove en 2019 et dont la jambe avait été amputée par la suite, a déclaré au Groupe que le 2 octobre 2020, son petit frère avait été tué par machette par des ADF dans leurs champs de noix de palme et de cacao près de Mamove. La belle-mère du même homme a été décapitée par les ADF à Maliki, dans ses champs. Un autre agriculteur, de Bulongo, a déclaré au Groupe en février 2021 que la veille, une infirmière qu'il connaissait, sa femme et ses cinq enfants avaient été enlevés dans un champ de cacao du Rwenzori, par les ADF.

Annex 22

ADF declarations about land ownership and clearance, and existant ADF farming activities

Déclarations des ADF sur la propriété et le décampement des terres, et les activités agricoles existantes des ADF

Four cocoa farmers interviewed by the Group, who all farmed in Rwenzori sector, recounted that they had heard ADF make declarations about landownership or clearance, during attacks.

One farmer, who escaped an ADF attack near his field on the Mbau-Kamango road, heard the ADF attackers say “we have already bought this land”, at the beginning of the attack. Another told the Group that he had narrowly escaped an ADF attack in fields near to Kisanga village, Rwenzori sector. The farmer had gone to get oil from the oil press, and on his return found the attackers in his field, who spoke in “Tanzanian” Swahili and said “they lied to us when they said that we could install ourselves here soon, we see that there are many people still here who do not obey”. Another farmer at Bulongo heard ADF attackers say, also in Swahili “not from Congo”, that the area belonged to them. A fourth cocoa farmer, during a November 2020 attack at Kisima, heard ADF attackers saying “we already bought this part”. The Kisimia attackers spoke in Kiganda and Kinyarwanda, according to the farmer, who was an eyewitness and escaped.

As previously reported by the Group, two ADF ex-combatants, a former abductee and three local researchers confirmed that ADF farmed rice, manioc and beans around their camps, particularly around Mwalika/Domaine for their own subsistence (see [S/2020/482](#), para. 41). Amigo was charged with field distribution for collaborators, around Mwalika/Domaine.

ADF also regularly raided populations’ fields, sometimes in groups of up to 100 mainly composed of women and children, to gather food in their areas of operation, according to five ex-combatants and two former abductees. ADF rarely stole cocoa, although three interviewees and MONUSCO reported examples of cocoa theft by ADF, during attacks. Around Mwalika, in Virunga National Park, ADF demanded a contribution of farmers’ harvest in exchange for access and protection, according to ex-combatants, four farmers and two civil society. In documentary evidence reviewed by the Group, four farmers described how they paid taxes to ADF. One, farming in Domaine area, described how he and 35 other farmers paid \$10 for the right to a field and two basins of rice and beans, or \$20, per harvest to an ADF called Benjamin. A farmer at Oicha contributed a basin of rice, manioc and beans per harvest, to ADF.

Quatre producteurs de cacao interrogés par le Groupe, qui étaient tous cultivateurs dans le secteur de Rwenzori, ont raconté qu'ils avaient entendu les ADF faire des déclarations concernant les propriétés foncières ou de décampement, lors d'attaques.

Un agriculteur, qui a échappé à une attaque des ADF près de son champ sur la route Mbau-Kamango, a entendu les assaillants ADF dire « nous avons déjà acheté cette terre », au début de l'attaque. Un autre a dit au Groupe qu'il avait échappé à une attaque des ADF dans des champs proches du village de Kisanga, secteur de Rwenzori. Le fermier était allé chercher de l'huile dans la presse à huile et, à son retour, a trouvé les assaillants dans son champ, qui parlaient en swahili « tanzanien » et disaient « ils nous ont menti quand ils ont dit qu'on pourrait s'installer ici bientôt, on voit qu'il y a encore beaucoup de gens ici qui n'obéissent pas. Un autre cultivateur à Bulongo avait entendu des assaillants ADF dire, également en swahili « non congolais », que la zone leur appartenait. Un quatrième producteur de cacao, lors d'une attaque de novembre 2020 à Kisima, a entendu des assaillants dire « nous avons déjà acheté cette parcelle ». Les assaillants de Kisimia se sont exprimés en kiganda et en kinyarwanda, selon l'agriculteur, qui a été témoin oculaire et s'est échappé de l'attaque. Un ex-combattant

des ADF a déclaré au Groupe que les ADF avaient des collaborateurs dans la communauté locale et que les ADF essayaient d'éloigner les personnes qui refusaient de collaborer.

Comme indiqué précédemment par le Groupe (voir [S/2020/482](#), par. 41), deux ex-combattants des ADF, une personne enlevée et trois chercheurs locaux ont confirmé que les ADF cultivaient du riz, du manioc et des haricots autour de leurs camps, en particulier autour de Mwalika/Domaine. Amigo a été chargé de la distribution sur le terrain pour les collaborateurs, autour de Mwalika/Domaine.

Les ADF ont également régulièrement effectué des pillages des champs des populations, parfois en groupes de 100 personnes, principalement composés de femmes et d'enfants, pour recueillir de la nourriture dans leurs zones d'opérations, selon cinq ex-combattants et deux personnes enlevées. Les ADF volaient rarement du cacao, bien que trois personnes interrogées par le Groupe et des rapports de la MONUSCO aient rapporté des informations sur des vols de cacao par les ADF lors d'attaques. Autour de Mwalika, dans le Parc national des Virunga, les ADF ont exigé une contribution de la récolte des agriculteurs en échange d'un accès et d'une protection, selon d'anciens combattants, quatre agriculteurs et deux de la société civile. Dans des preuves documentaires examinées par le Groupe, quatre agriculteurs ont décrit comment ils payaient des taxes aux ADF. Un agriculteur dans la région de Domaine a décrit comment lui et 35 autres agriculteurs ont payé 10 dollars et deux bassins de riz et de haricots, ou 20 dollars américains par récolte, pour avoir le droit d'accéder à un champ à un ADF appelé Benjamin. Un agriculteur d'Oicha a dit au Groupe qu'il a fourni un bassin de riz, de manioc et de haricots par récolte à l'ADF.

Annex 23

Some FARDC involvement in theft, trade and smuggling of cocoa

Implication de certains membres des FARDC dans le vol, le commerce et la contrebande de cacao

Nineteen cocoa farmers interviewed by the Group had first-hand experience of FARDC involvement in cocoa theft or trade.

Three of these farmers were attacked by FARDC members in their fields at Mavivi and along the Mbau-Kamango road, when they attempted to confront soldiers stealing their cocoa. Seven of them personally saw cocoa drying in an Oicha FARDC residence, at FARDC positions at Mamiki and PK20, and at the Adventist church at Halungupa, which was used by some FARDC members as a cocoa depot. Some FARDC members and their wives traded cocoa at Oicha, Bulongo, Halungupa and Beni town, and used networks of motorbike and taxi-drivers to transport cocoa to trading towns for onward sale, including Oicha, Nobili and Bunia, according to seven eyewitnesses including traders, two taximen, and two passengers of taximotos whose drivers stopped to pick up parcels of cocoa from some FARDC members at the roadside, during their journeys.

Most farmers were unable to identify the names of the FARDC members involved. Several noted that looking FARDC in the eye was “dangerous”, and so they kept their gaze lowered. Of the 19 farmers interviewed, ten were able to identify the uniform of the “Commando” battalion worn by FARDC they witnessed stealing or drying cocoa. They also described the Commando soldiers as “Major Zero-Zero’s men” or “Zero-Zero’s men”. As described in the main text, the Group notes that Major John Zero-Zero, *alias* Major Tipi Zero-Zero, commanded the 312th Commando battalion, during the period under review.

Farmers and traders alike consistently told the Group that the FARDC members based in Rwenzori and around Oicha in particular, were more interested in trading cocoa than they were in protecting the population. The Group also interviewed three farmers from Kainama, in southern Irumu territory, who also noted that the FARDC stationed there did not adequately protect farmers who needed to access their fields to cultivate and harvest cocoa. All farmers told the Group that they wished for peace and security to return, so that they could return to their fields in safety.

Dix-neuf producteurs de cacao interrogés par le Groupe avaient une expérience de première main de l'implication des FARDC dans le vol ou le commerce du cacao.

Trois de ces agriculteurs ont été attaqués par des membres des FARDC dans leurs champs à Mavivi et le long de la route Mbau-Kamango, lorsqu'ils ont essayé de confronter des soldats qui volaient leur cacao. Sept d'entre eux ont personnellement vu du cacao en train de sécher dans une résidence des FARDC à Oicha, et dans les positions des FARDC à Mamiki et PK20 et aussi à l'église adventiste de Halungupa, qui était utilisée par certains membres des FARDC comme dépôt de cacao. Certains membres des FARDC et leurs épouses ont fait du commerce du cacao à Oicha, Bulongo, Halungupa et Beni, et ont utilisé des réseaux de chauffeurs de motos et de taxis pour transporter le cacao vers les villes commerciales en vue de le revendre, notamment Oicha, Nobili et Bunia, selon sept témoins oculaires dont des commerçants, deux chauffeurs de taxis, et deux passagers de taxi motos dont les chauffeurs se sont arrêtés pour ramasser des colis de cacao auprès de certains membres des FARDC au bord de la route, lors de leurs déplacements.

La plupart des agriculteurs n'ont pas été en mesure d'identifier les noms des membres des FARDC impliqués. Plusieurs ont noté que regarder les FARDC dans les yeux était « dangereux » et ils ont donc gardé le regard baissé. Sur les 19 agriculteurs interrogés, dix ont pu identifier l'uniforme du bataillon « Commando » porté par

les FARDC qu'ils ont vu en train de voler ou de sécher du cacao. Ils ont également décrit les soldats du Commando comme des « hommes du Major Zero-Zero » ou des « hommes de Zero-Zero ». Comme indiqué dans le texte principal, le Groupe note que le Major John Zero-Zero, *alias* Major Tipi Zero-Zero, a commandé le 312^e bataillon Commandos pendant la période considérée.

Annex 24

Farmers and fields in Beni territory

Les agriculteurs et leurs champs sur le territoire de Beni

The Group noted that, although some companies had issued types of company membership or adherence card to farmers whom they bought from, which helped them identify their farmer base, the total number of cocoa-producing farmers and fields across Beni territory was unknown to authorities. The Group spoke to two local authorities who recorded land titles in Beni territory, and who explained that, officially, farmers should hold a long-lease certificate for a field, which should normally be renewed every 25 years. Alternatively, a farmer could also rent a field for a three-year renewable period. However, only one of the farmers interviewed by the Group had a long-lease certificate, the others all said that they owned their land via an arrangement with a local customary authority, such as a village chief. In most cases, farmers said that they contributed a pig or goat to the customary authority, usually annually, to maintain access to their cocoa field.

The Group notes that a registry or database of farmers, if properly and transparently managed, could help the government and private sector to better support and protect rights of farmers. A registry or database could also help to ensure that only farmers, and not some FARDC members, sold cocoa. Three interviewees, all in the private sector, also noted that it was important for the companies buying and trading cocoa to understand their supply chains and that agronomic staff played an important role in recording production and training farmers in techniques such as crop and field management.

Le Groupe a noté que, bien que certaines entreprises aient émis des types de carte d'adhésion ou d'appartenance aux agriculteurs auprès desquels elles achetaient, ce qui les aidait à identifier leur base de producteurs, le nombre total de producteurs de cacao et de champs sur le territoire de Beni était inconnu des autorités. Le Groupe s'est entretenu avec deux autorités locales qui ont enregistré les titres fonciers sur le territoire de Beni, qui ont expliqué que, officiellement, les agriculteurs devraient détenir un certificat de bail emphytéotique pour un champ, qui devrait normalement être renouvelé tous les 25 ans. Un agriculteur peut également louer un champ pour une période renouvelable de trois ans. Cependant, un seul des agriculteurs interrogés par le Groupe avait un certificat de bail emphytéotique, les autres ont tous déclaré qu'ils étaient propriétaires de leurs terres via un accord avec une autorité culturelle locale, telle qu'un chef de village. Dans la plupart des cas, les agriculteurs ont déclaré qu'ils avaient fourni un porc ou une chèvre à l'autorité culturelle, généralement chaque année, pour maintenir l'accès à leur champ de cacao.

Le Groupe note qu'un registre ou une base de données des agriculteurs, si géré correctement et de manière transparente, pourrait aider le gouvernement et le secteur privé à mieux soutenir et protéger les droits des agriculteurs. Un registre ou une base de données pourrait également aider à garantir que seuls les agriculteurs, et non certains membres des FARDC, vendent du cacao. Trois personnes interrogées, toutes du secteur privé, ont également souligné qu'il était important pour les entreprises qui achètent et commercialisent du cacao de comprendre leurs chaînes d'approvisionnement et que les agronomes jouaient un rôle important dans l'enregistrement de la production et la formation des agriculteurs à des techniques telles que la gestion des cultures et des champs.

Annex 25

Brief analysis of DRC and Uganda cocoa production and export statistics

Brève analyse des statistiques de production et d'exportation de cacao en RDC et en Ouganda

The Group interviewed ten cocoa traders who noted that cocoa smuggling into Uganda was often motivated by high Congolese taxes on cocoa exports and a desire to avoid bank-related costs (see [S/2020/1283](#), annex 7), and that official taxes were much lower in Uganda. Three individuals who bought cocoa close to the Ugandan border, and then smuggled it into Uganda, told the Group that their transactions were done in Ugandan shillings, to avoid currency changing charges in Uganda. A border official and a trader at Nobili, Beni territory, also told the Group that Ugandan shillings were used for cocoa sales around the area, including because it was difficult to access Congolese banks and that the nearest banks were on the Ugandan side of the border.

Two Congolese border authorities told the Group that conducting seizures of smuggled cocoa was difficult, because insecurity prevented border agents from leaving their offices.

Le Groupe a interrogé dix négociants de cacao qui ont noté que la contrebande de cacao en Ouganda était souvent motivée par des taxes élevées congolaises sur les exportations de cacao, le désir d'éviter les frais bancaires (voir [S/2020/1283](#), annexe 7) et que les taxes officielles étaient beaucoup plus faibles en Ouganda. Trois personnes qui ont acheté du cacao près de la frontière ougandaise, puis l'ont fait passer en contrebande en Ouganda, ont déclaré au Groupe que leurs transactions étaient effectuées en shillings ougandais, afin d'éviter les frais de change en Ouganda. Un responsable des frontières et un commerçant à Nobili, dans le territoire de Beni, ont également déclaré au Groupe que des shillings ougandais étaient utilisés pour les ventes de cacao dans la région, notamment parce qu'il était difficile d'accéder aux banques congolaises et que les banques les plus proches se trouvaient du côté ougandais de la frontière.

Deux autorités frontalières congolaises ont déclaré au Groupe qu'il était difficile de procéder à des saisies de cacao de contrebande, car les mesures de sécurité empêchaient les agents frontaliers de quitter leurs bureaux.

Congolese cocoa production figures/ Chiffres de la production congolaise de cacao

Official data for Congolese cocoa production was not available at the time of drafting.

Les données officielles sur la production congolaise de cacao n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.

Congolese cocoa export figures/ Chiffres des exportations congolaises de cacao

At a national level, UN COMTRADE recorded the following cocoa exports for the DRC for 2019 and 2020.

Au niveau national, UN COMTRADE a enregistré les exportations de cacao suivantes pour la RDC pour 2019 et 2020.

Period/ Période		HS Code	Value/Valeur (US\$)	Netweight/Poids (kg)
2019	Export	1801	\$66,175,786	40,036,766
2020	Export	1801	\$87,274,447	47,507,653

COMTRADE data for 2019 and 2020, available at <https://comtrade.un.org/data>
Données COMTRADE pour 2019 et 2020, disponibles à <https://comtrade.un.org/data>
(last accessed 12 April 2021/ dernier accès le 12 avril 2021).

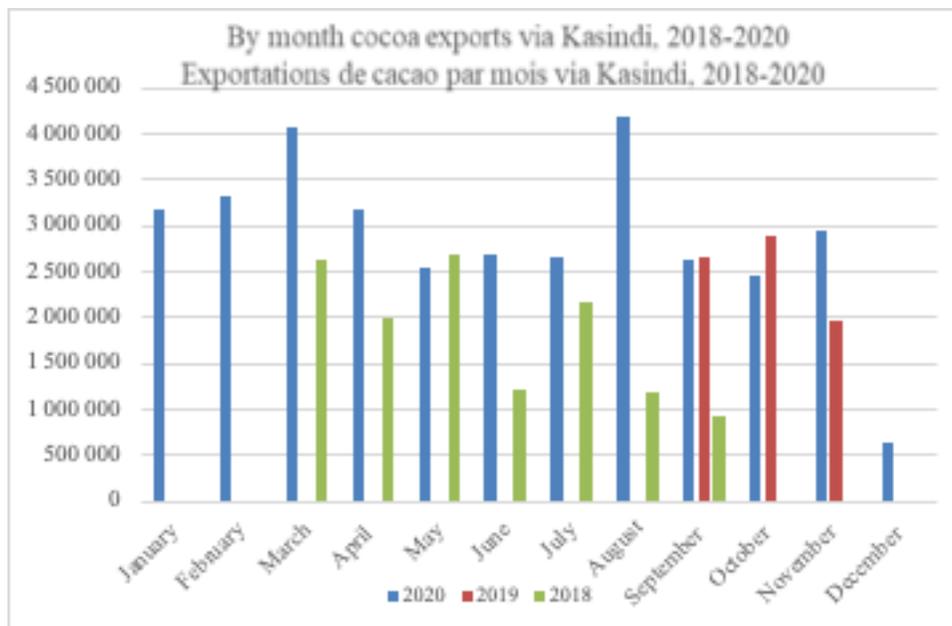
Congolese cocoa export figures for 2018 were not available on UN COMTRADE. The Group was unable to obtain national export figures directly from the Ministry of Agriculture by time of drafting.

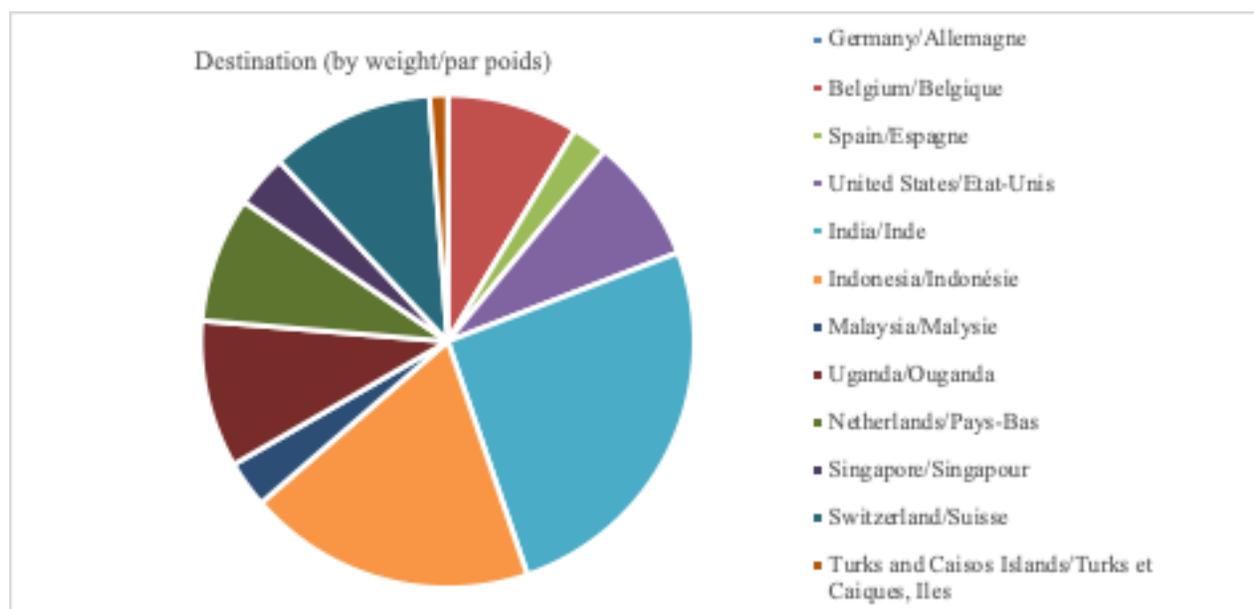
The Group reviewed available data for international cocoa exports via Kasindi border post, for which a complete data set was only available for 2020. The Group requested 2019 and 2018 data, which it received but which was incomplete. Graph 1 below lays out the available data by exported weight, per year. Graph 2 shows export destination by weight, for 2020, according to official Congolese data.

Les chiffres des exportations congolaises de cacao n'étaient pas disponibles pour 2018, sur UN COMTRADE. Le Groupe n'a pas été en mesure d'obtenir les chiffres des exportations nationales directement du Ministère de l'agriculture au moment de la rédaction.

Le Groupe a examiné les données disponibles pour les exportations internationales de cacao via le poste frontière de Kasindi, pour lesquelles les données complètes n'étaient disponibles que pour 2020. Le graphique 1 ci-dessous présente les données disponibles par poids exporté, par an. Le graphique 2 montre la destination des exportations en poids, pour 2020, selon les données officielles congolaises.

Graph 1/Graphique 1



Graph 2/Graphique 2

Ugandan cocoa production figures/Chiffres de la production de cacao ougandais

The Group consulted Agricultural Production of Uganda (2004 – 2019) data, published on 13 November 2020 by the Uganda Bureau of Statistics (UBOS) and found that no production data was recorded for cocoa in that database. The Group officially requested cocoa production figures from the authorities of the Government of Uganda but had not received a response by time of drafting.

Le Groupe a consulté les données de Production agricole de l'Ouganda (2004-2019), publiées le 13 novembre 2020 par le Bureau ougandais des statistiques (UBOS) et a constaté qu'aucune donnée de production n'avait été enregistrée pour le cacao pour l'Ouganda dans cette base de données. Le Groupe a officiellement demandé les chiffres de la production de cacao aux autorités du gouvernement ougandais, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction.

Ugandan export figures/Chiffres d'exportation ougandais

Publicly available Uganda Revenue Authority (URA) figures for 2019, which was the latest data available at the time of drafting, recorded exports of just over 32 tonnes of cocoa beans, whole or broken, raw or roasted (HS Code 1801) from Uganda.⁵⁶ In 2018, this figure was just over 30.5 tonnes.⁵⁷ Information for Ugandan re-exports of cocoa was not available disaggregated by country of origin.⁵⁸

⁵⁶[https://www.ura.go.ug/openFile.do?path=//webupload//upload//download//staticContent//TOPMENU//10082//10158_Annual_Formal_Export_Trade_Report_\(SITC_grouping\)_2019.pdf](https://www.ura.go.ug/openFile.do?path=//webupload//upload//download//staticContent//TOPMENU//10082//10158_Annual_Formal_Export_Trade_Report_(SITC_grouping)_2019.pdf) (last accessed on 21 April 2021/ dernier accès le 21 avril 2021).

⁵⁷https://www.ura.go.ug/openFile.do?path=//webupload//upload//download//staticContent//TOPMENU//10082//10085_Annual_Trade_Statistics_Formal_Exports_2018.pdf (last accessed on 21 April 2021/ dernier accès le 21 avril 2021).

⁵⁸[https://www.ura.go.ug/openFile.do?path=//webupload//upload//download//staticContent//TOPMENU//10082//10160_Annual_Formal_Re-Export_Trade_Report_\(SITC_grouping\)_2019_.pdf](https://www.ura.go.ug/openFile.do?path=//webupload//upload//download//staticContent//TOPMENU//10082//10160_Annual_Formal_Re-Export_Trade_Report_(SITC_grouping)_2019_.pdf) (last accessed on 21 April 2021/ dernier accès le 21 avril 2021).

Based on publicly available information for 2019, the Group noted a discrepancy between the volume of recorded Congolese cocoa imports by Uganda, which was officially just under 1708 tonnes for the whole year,⁵⁹ and recorded Congolese exports of cocoa from the DRC to Uganda for 2019, which was just over 1410 tonnes for only four months (only data for January, September, October and November 2019 were available in the official records, according to officials).

For 2020, for which a full data set was available from Congolese authorities, Congolese cocoa exports via Kasindi to Uganda totalled just over 3337 tonnes for the year. Ugandan import data for Congolese cocoa for 2020 was not available at the time of drafting.

Les chiffres publiquement disponibles de l'Uganda Revenue Authority (URA) pour 2019, qui étaient les dernières données disponibles au moment de la rédaction, ont enregistré des exportations d'un peu plus de 32 tonnes de fèves de cacao, entières ou concassées, brutes ou torréfiées (Code HS1801) de l'Ouganda. En 2018, ce chiffre était d'un peu plus de 30,5 tonnes. Les informations sur les réexportations ougandaises de cacao n'étaient pas disponibles ventilées par pays d'origine.

Sur la base des informations accessibles au public pour l'année 2019, le Groupe a noté un écart entre le volume des importations enregistrées de cacao congolais par l'Ouganda, qui était officiellement d'un peu moins de 1708 tonnes pour toute l'année, et les exportations congolaises enregistrées de cacao en provenance de la RDC à l'Ouganda pour 2019, soit un peu plus de 1410 tonnes pour seulement quatre mois (seules les données pour janvier, septembre, octobre et novembre 2019 étaient disponibles dans les registres officiels, selon les responsables).

Pour 2020, pour laquelle un ensemble complet de données était disponible auprès des autorités congolaises, les exportations congolaises de cacao via Kasindi vers l'Ouganda ont totalisé un peu plus de 3337 tonnes pour l'année. Les données sur les importations ougandaises de cacao congolais pour 2020 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.

⁵⁹[https://www.ura.go.ug/openFile.do?path=//webupload//upload//download//staticContent//TOPMENU//10082//10159_Annual_Formal_Import_Trade_Report_\(SITC_grouping\)-_2019.pdf](https://www.ura.go.ug/openFile.do?path=//webupload//upload//download//staticContent//TOPMENU//10082//10159_Annual_Formal_Import_Trade_Report_(SITC_grouping)-_2019.pdf) (last accessed on 21 April 2021/ dernier accès le 21 avril 2021).

Annex 26

Photographs of the 7.62x39 mm and 7.62x54 mm ammunition seized by the Military Prosecution and photographed by the Group in Beni on 25 March 2021

Photographies des munitions 7.62x39 mm et 7.62x54 mm saisies par l'Auditorat militaire, et photographiées par le Groupe à Beni le 25 mars 2021



Annex 27

Involvement of the ICCN conservator of Virunga National Park in the documented 2021 ammunition trafficking case

Implication du conservateur de l'ICCN du Parc National des Virunga dans le cas documenté de trafic de munitions en 2021

On 14 March 2021, when ICCN Deputy Director Alhadji Somba of Garamba National Park was informed of the seizure of five ammunition boxes in the house of FARDC Second Lieutenant Deba, he contacted the ICCN conservator of the northern sector of the Virunga National Park, Olivier Baheni, and requested Baheni's permission to move the remaining 78 boxes of ammunition, stored in Somba's house, and destined for Garamba National Park,⁶⁰ to Baheni's house. Baheni told the Group that he omitted to ask for the regular deposit slip but that he was convinced that the ammunition was part of a regular batch transiting to Garamba National Park. Baheni's version was confirmed by Somba, Kambale, the arrested civilian and FARDC members. The Military Prosecutor seized a total of 83 boxes and a bag with conventional ammunition in the ICCN guest house belonging to Virunga National Park in Beni.

Le 14 mars 2021, lorsque Alhadji Somba, le Directeur adjoint de l'ICCN a été informé de la saisie de cinq boîtes de munitions dans la maison du Sous-Lieutenant Deba, il a contacté Olivier Bahemi, le conservateur de l'ICCN du secteur nord du Parc national du Virunga et lui a demandé l'autorisation de déplacer le reste des 78 boîtes de munitions, stockées dans la maison de Somba et destinées au Parc National de Garamba⁶¹, dans la maison de Baheni. Baheni a déclaré au Groupe qu'il avait omis de demander le bordereau de dépôt, mais qu'il était convaincu que les munitions faisaient partie d'un lot en règle, transitant pour le Parc National de Garamba. La version de Baheni a été confirmée par Somba et Kambale, des civils interpellés et des militaires FARDC. L'Auditeur militaire a saisi 83 boîtes et un sac avec des munitions conventionnelles dans la maison d'hôtes de l'ICCN du Parc national des Virunga à Beni.

⁶⁰ Several sources reported that the end destination was not the Garamba National Park but the Okapi Reserve.

⁶¹ Plusieurs sources ont déclaré que la destination finale n'était pas le Parc national de Gramba mais la Réserve de faune à okapis.

Annex 28

Analysis of a sample of the inspected ammunition showing that this type of ammunition, part of the DRC State stockpile, was regularly recorded as being used by armed groups

Analyse d'un échantillon de munition inspecté montrant que ce type de munition, qui faisait partie des stocks de l'État congolais, a régulièrement été documentée comme étant utilisée par des groupes armés

Markings of the inspected ammunition	Caliber	Documented ammunition with ADF	Location of the documentation with the ADF	Frequency of documentation by MONUSCO with armed groups	Provinces of documentation
964_71	7.62x39 mm	Yes	Kasindi	134 times with 39 armed groups	Ituri, North Kivu, South Kivu, Tanganyika
811_10	7.62x39 mm	No	None	34 times with 15 armed groups	North Kivu, South Kivu, Tanganyika
61_02	7.62x39 mm	No	None	62 times with 20 armed groups	Ituri, North Kivu, South Kivu, Tanganyika

31_70	7.62x39 mm	Yes	Beni	122 times with 30 armed groups	Ituri, North Kivu, South Kivu, Tanganyika
31_72	7.62x54R mm	Yes	Beni and Kasindi	7 times with 4 armed groups	Ituri, North Kivu
188_84	7.62x54R mm	Yes	Kasinga, Ngite and Beni	13 times with 12 armed groups	Ituri, North Kivu, South Kivu, Tanganyika
811_14	7.62x54R mm	Yes	Beni	9 times with 7 armed groups	Ituri, North Kivu, South Kivu, Tanganyika

Table established by the Group with the support of the MONUSCO Arms Embargo Cell

Tableau réalisé par le Groupe avec le soutien de la Cellule embargo sur les armes de la MONUSCO

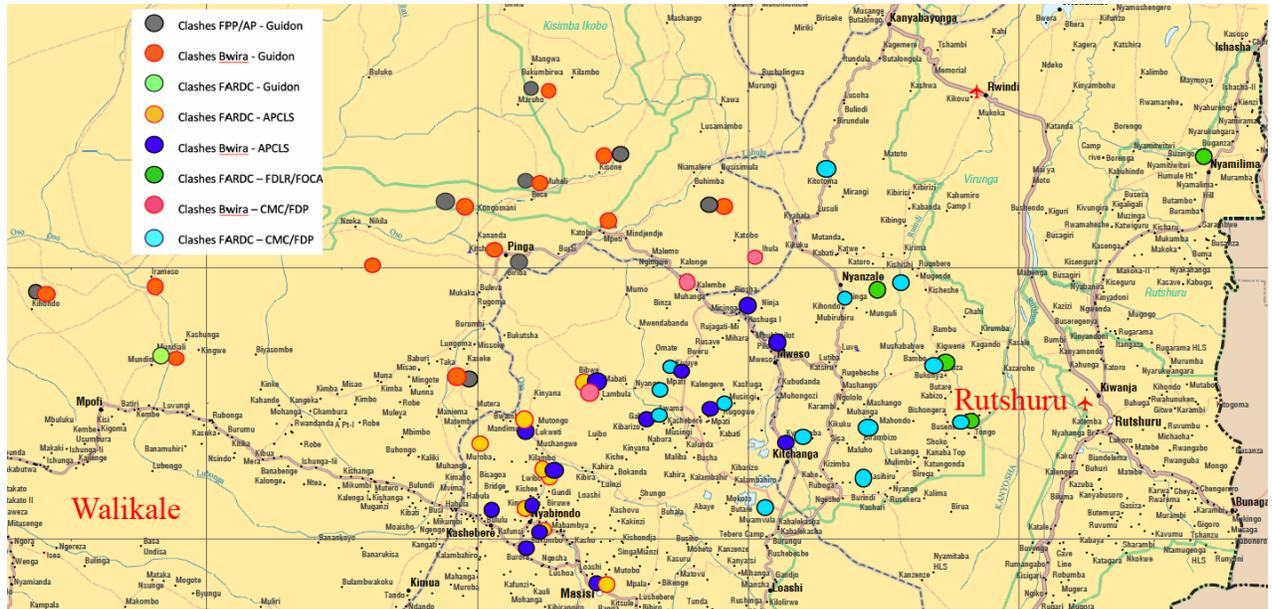
The Group notes that the fact that similar ammunition were used by ADF does not necessarily indicate that ADF were the final destination of this specific batch of seized ammunition.

Le Groupe note que le fait que des munitions similaires ont été utilisées avec les ADF n'indique pas nécessairement que les ADF étaient le destinataire final du lot précis de munitions saisies.

Annex 29

Map of main clashes locations in Masisi, southern Lubero, Rutshuru and Walikale territories since end 2020

Carte des principaux lieux d'affrontements dans les territoires de Masisi, du sud du Lubero, de Rutshuru et de Walikale depuis fin 2020



Map provided by MONUSCO and edited by the Group

Carte fournie par la MONUSCO et éditée par le Groupe

Annex 30

FFP/AP - Mai-Mai Kabido

FFP/AP - Mai-Mai Kabido

Kasereka Kasyano alias Kabido was the leader of FPP/AP, often referred to as Mai-Mai Kabido. Kabido formed FPP/AP mid-2018 after splitting from Mai-Mai Mazembe-UPDI (Union des patriotes pour la défense des innocents), led by Kitete Bushu and of which he was the deputy, notably because of their diverging views on fighting NDC-R, that Kabido considered as an enemy. His group continued however to be most commonly called Mai-Mai Mazembe, which is a generic name to designate armed groups, mainly Nandi, in Lubero territory (see [S/2017/672/Rev.1](#) para. 58). Both groups also continued to collaborate together. According to several sources, Kabido strongly opposed the alliance of Mai-Mai Mazembe-UPDI with NDC-R in 2019 (see [S/2020/482](#), para. 24) and killed Kitete in July 2020 as the latter was trying to rally the group to Guidon after the NDC-R split.⁶² Although FPP/AP announced its willingness to demobilize mid-2020, it recently became one of the most powerful armed groups in Southern Lubero, taking over several key mine sites in the area, such as Buleusa, before and after NDC-R split. FPP/AP headquarters were located, at the time of drafting, near Bukumbwira, in Mbuwavywa, southern Lubero. They were estimated at a maximum of 200-300 combatants.

Kasereka Kasyano alias Kabido était le chef du FPP/AP, souvent appelé Mai-Mai Kabido. Kabido a formé le FPP/AP mi-2018 après sa séparation de Mai-Mai Mazembe-UPDI (Union des patriotes pour la défense des innocents), dirigée par Kitete Bushu et dont il était l'adjoint, notamment en raison de leurs points de vue divergents sur les combats contre le NDC-R, que Kabido considérait comme un ennemi. Son groupe a cependant continué à être souvent appelé Mai-Mai Mazembe, nom générique pour désigner les groupes armés, principalement Nande, dans le territoire du Lubero (voir [S/2017/672/Rev.1](#), par. 58). Les deux groupes ont également continué à collaborer ensemble. Selon plusieurs sources, Kabido s'est toute fois fermement opposé à l'alliance des Mai-Mai Mazembe-UPDI avec le NDC-R en 2019 (voir [S/2020/482](#), par. 24) et a tué Kitete en juillet 2020 alors que ce dernier tentait de rallier le groupe à Guidon après la scission du NDC-R.⁶³ Bien que FPP/AP ait annoncé sa volonté de démobiliser mi-2020, il est récemment devenu l'un des groupes armés les plus puissants du sud du Lubero, prenant le contrôle de plusieurs sites miniers clés de la région, tels que Buleusa, avant et après la scission du NDC-R. Au moment de la rédaction du rapport, le quartier général du FPP/AP était situé près de Bukumbwira, à Mbuwavywa, sud du Lubero. Leur effectif était estimé à un maximum de 200 à 300 combattants.

⁶² Civil society, researchers, MONUSCO, an NDC-R Bwira combatant and an individual close to FPP/AP.

⁶³ Société civile, chercheurs, MONUSCO, un combattant du NDC-R Bwira et un individu proche du FPP/AP.

Photograph of FFP/AP Leader Kabido

Photographie du leader du FFP/AP Kabido



Photograph provided to the Group by a researcher

Photographie fournie au Groupe par un chercheur

Annex 31

NDC-R Bwira faction and FARDC cooperation

Coopération entre les FARDC et la faction NDC-R Bwira

From late November 2020, NDC-R Bwira faction combatants also participated in some FARDC operations against APCLS in Masisi territory, and, from January 2021, against CMC/FDP and FDLR-FOCA mainly in Bwito *chefferie*, Rutshuru territory (see also [S/2020/1283](#), para 34). For instance, combatants of the Bwira faction reinforced the FARDC 3410th Regiment when they fought against APCLS in Kinyumba, Masisi territory.⁶⁴ Civil society sources, NDC-R Bwira, CMC, FARDC and MONUSCO sources have repeatedly referred to weapons supplies by the FARDC 3410th Regiment to NDC-R Bwira faction, including in Kinyumba and Mutobo, Masisi territory, in early December 2020 and late January 2021, respectively.

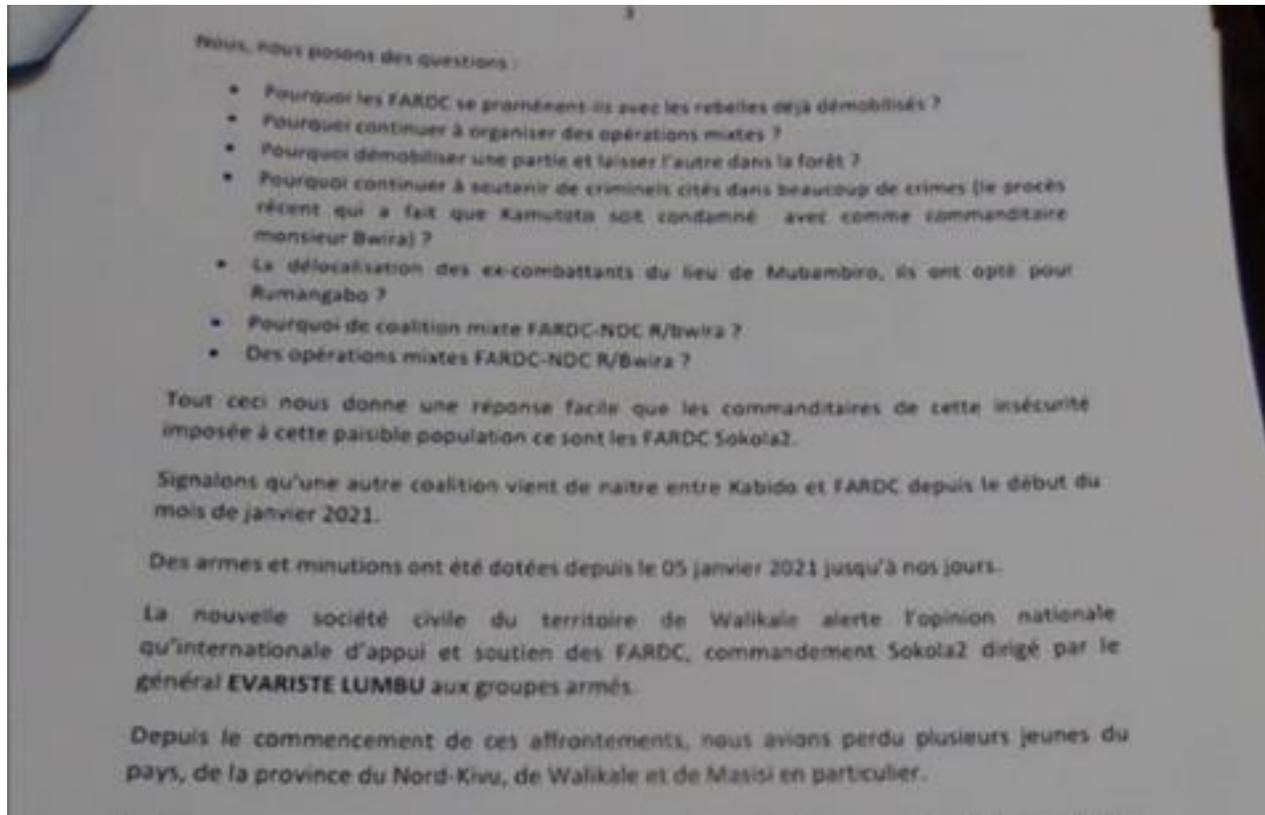
The cooperation between Bwira faction and FARDC was criticized by many, including by civil society in Walikale, in a 20 January 2021 communiqué addressed to the FARDC hierarchy, local and national authorities, as well as to the international community. In April 2021, the civil society of Basakara also criticized the cooperation between FARDC and Bwira (see the communiqués below).

Depuis la fin novembre 2020, la faction des combattants NDC-R de Bwira a participé à certaines opérations des FARDC contre les APCLS dans le territoire du Masisi et à partir de janvier 2021, contre le CMC/FDP et les FDLR-FOCA, principalement dans la chefferie de Bwito, territoire de Rutshuru (voir aussi [S/2020/1283](#), par. 34). Parmi d'autres combattants, ceux de la faction de Bwira, ont renforcé les FARDC du 3410^{ème} régiment, lorsque ces derniers ont combattu les APCLS à Kinyumba, territoire de Masisi⁶⁵. Des sources de la société civile, de la faction Bwira, du CMC, des FARDC et de la MONUSCO ont affirmé à plusieurs reprises que des armes ont été fournies par les FARDC du 3410^{ème} Régiment à la faction Bwira, entre autres, à Kinyamamba et Mutobo, territoire de Masisi, respectivement début décembre 2020 et fin janvier 2021.

La coopération entre les FARDC et la Bwira faction a été critiquée par la société civile de Walikale dans un communiqué du 20 janvier 2021 adressé à la hiérarchie FARDC et aux autorités locales et nationales, ainsi qu'à la communauté internationale. En avril 2021, la société civile de Basakara a également critiqué la coopération entre les FARDC et Bwira (voir les communiqués ci-dessous).

⁶⁴ MONUSCO, Bwira faction, CMC/FDP and civil society sources.

⁶⁵ Sources de la MONUSCO, de la faction Bwira, du CMC/FDP et de la société civile.



Excerpt of the 20 January 2021 communiqué of La nouvelle société civile de Walikale referring to the FARDC-NDC-R cooperation.

Provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Extrait du communiqué du 20 Janvier 2021 publié par La nouvelle société civile de Walikale référant à la coopération FARDC-NDC-R

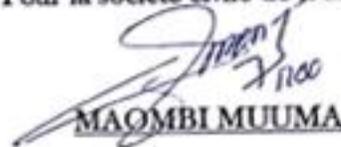
Fourni au Groupe par une source connaissant le dossier

Instrumentalisation, soutiens logistique en arme et munitions de ses deux groupes armés par les FARDC (Secteur Opérationnel SOKOLA 2).

Malgré plusieurs tentatives d'intimidations à notre endroit nous ne baisserons pas le bras à dénoncer les multiples violations des Droits de l'Homme de BWIRA CHUO Gilbert et KABIDON dont sont victimes la population du terroir.

Fait à Busakara, le 17 Avril 2021

Pour la société civile de Busakara



MAOMBI MUUMA

Rapporteur

Excerpt of the 17 April 2021 communiqué of Basakara civil society referring to the FARDC-NDC-R cooperation and weapons supplies

Provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Extrait du communiqué du 17 avril 2021 publié par la société civile de Busaraka référant à la coopération FARDC-NDC-R et à des transferts d'armes

Fourni au Groupe par une source avec connaissance du dossier

The Group also obtained photographs and videos of FARDC Colonel Masudi and FARDC soldiers of the 3404th Regiment together with NDC-R commanders Bwira and Talbot, and Bwira faction combatants, in Matungu early December 2020 (see also annex 37).

Le Groupe a également obtenu des photographies et des vidéos du Colonel FARDC Masudi et de soldats FARDC du 3404^e régiment, associé aux commandants de NDC-R Bwira et Talbot et des combattants de la faction Bwira à Matungu, début décembre 2020 (voir aussi annexe 37).



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Fournies au Groupe par une source connaissant le dossier

Annex 32

Meeting report between FARDC and the NDC-R Bwira faction

Notes d'une rencontre entre les FARDC et la faction NDC-R Bwira

While focused on fighting APCLS and CMC/FDP (see para. 49), FARDC again used the Bwira faction as a proxy against Guidon faction (see [S/2020/1283](#), para. 34).

The Group obtained the minutes of a meeting held on 11 November 2020 in Matungu and organized by “General” Bwira and the FARDC military region commander. The meeting was attended by several FARDC officers of the 3404th and 3410th Regiments, and several leaders of the Bwira faction, as shown on the presence list (see below). Several FARDC and Bwira faction sources confirmed that this meeting took place.

Several topics were discussed during the meeting: the security situation, operations planning, attitude of the officers during operations. When discussing the security situation, the speakers of both FARDC and Bwira faction assessed the position, reduced military strength and lack of weaponry of “the enemy” identified as the Guidon faction. FARDC members also mentioned that “the money” would be given only after neutralization of the enemy. In the operations planning, they discussed the installment of several military camps and strategic movements aiming at the “cleaning” of several locations.

Alors qu'ils étaient engagés à combattre les APLCS et le CMC/FDP (voir par. 49), les FARDC ont une nouvelle fois utilisé la faction Bwira comme sous-traitant contre la faction Guidon (voir [S/2020/1283](#), par. 34).

Le Groupe a obtenu le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue le 11 novembre 2020 à Matungu et organisée par le “Général” Bwira et le Commandant de la Région militaire des FARDC. Plusieurs officiers des FARDC des 3404^e et 3410^e régiments et plusieurs responsables de la faction Bwira ont participé à la réunion, comme le montre la feuille de présence (voir ci-dessous). Plusieurs sources FARDC et de la faction Bwira ont confirmé la tenue de cette réunion.

Plusieurs sujets ont été abordés lors de la réunion: la situation sécuritaire, la planification des opérations et le comportement des officiers pendant les opérations. Lors des discussions sur la situation sécuritaire, les membres des FARDC et la faction Bwira ont évalué la position, la réduction des forces militaires et le manque d'armement de “l'ennemi”, identifié comme la faction Guidon. Les membres des FARDC ont aussi mentionné que “l'argent” serait donné uniquement après la neutralisation de l'ennemi. Concernant la planification des opérations, ils ont discuté de l'installation de plusieurs campements militaires et des stratégies de déplacement, dans le but de “nettoyer” plusieurs sites.

L'AN DEUX-MILLE VINGT, LE 14^È JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE, FY DE SEANCE À L'EGARD DES OFFICIERS TANT FARDC QUE NDCR ORGANISE PAR LE COMD MVT BWIKA AVEC LE COMD REG. DE LA FARDC.

Ordre du jour

0. Courte prière et autoprésentation
1. Situation sécuritaire
 - a. Restitution
 - b. planification des ops.
2. Comportement des officiers pendant l'ops.
3. Divers.

Mot d'ouverture: par le comd rég., la réunion sera présidée par le général buwa car c'est bien lui qui a beaucoup d'instructions en provenance du général au niveau de l'EM GEN à command le col. MASUDI.

Un chrétien peut nous conduire dans la prière. Le comd Bde Sany conduit la prière et tous les autres en prière silencieuse tête courbée par après précède vient la présentation qui a commencé par Sr FARDC et terminée avec Gilbert BUWA CMO le comd MVT NDCR

1. Situation sécuritaire

A ce niveau la situation sécuritaire nous sera restituée par le S3 Rég dit le Comd MVT/NDCR

S3 Rég. Mon (col) général nous avons entré dans ce lieu sans problème malgré cela nous avons poursuivi la patrouille pendant lesquelles nous avons chassé l'ennemi mais ayant perdu une partie de nos militaires SVP.

LISTE DES PRÉSENCES À LA SOURCE N° 1114/2020

N°	NOM	POST. NOM	Sexe	FONCTION	OBSERVATION
01	PROSO	ADILITA MANGANI	F	COCH	
02	YOLIE	PAVIA PATURAH	F	COCH	
03	ANISI - ANISI		F	COCH	
04	SARIE	KINPHUA TAIROE	F	COCH	
05	PALIKU	VIVVITANI	F	COCH	
06	MARBA	PA	F	COCH	
07	WILLY	WILORBA	M	COCH	
08	COMBA	MARONCE KONA	F	COCH	
09	MURARI	MARONCE KONA	F	COCH	
10	WANI	LENGOMAN JAWA	F	COCH	
11	MELANI	JESTIN	F	COCH	
12	DONAT	KIABAJO	M	COCH	
13	FERRIS	MURON	M	COCH	
14	ALIANO	JUSTIN LIOPRO	M	COCH	
15	BOSONBA	MALONE	M	COCH	
16	KIBONSO	MURON	M	COCH	
17	MUSARO	BIZIMANA ARVIE	M	COCH	
18	KARUPARA		M	COCH	
19	KIRANA	YENGO EUGENE	M	COCH	
20	DANNY	DIONISI	M	COCH	

Provided to the Group by a source with knowledge of the matter
 Fourni au groupe par une source connaissant le dossier

Annex 33

FARDC document mentioning Bwira as “a collaborator of SOKOLA II operational sector”

Document des FARDC mentionnant Bwira comme “un collaborateur du secteur opérationnel SOKOLA II ”



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Fourni au Groupe par une source connaissant le dossier

Annex 34

Guidon faction weaponry

Armement de la faction Guidon





Photographs of Guidon and several of his combatants showing their weaponry in November 2020

Provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Photographies de Guidon et plusieurs de ses combattants montrant leur armement en Novembre 2020

Fournies au Groupe par une source connaissant le dossier

Annex 35

Photograph of Claude Sita Masiya, alias “Tondeuse”, former NDC-R Sector Commander who recently joined Guidon

Photographie de Claude Sita Masiya, alias “Tondeuse”, ancien Commandant Secteur du NDC-R qui a récemment rejoint Guidon



Photograph provided to the Group by a researcher

Photographie fournie au Groupe par un chercheur

Annex 36**CMC/FDP child soldiers****Enfants soldats du CMC/FDP**

Analysis of video recordings, interviews conducted by the Group with 10 sources belonging to armed groups and field missions of the Group in areas controlled by CMC/FDP and FDLR show that several armed groups, including both NDC-R factions and CMC/FDP, continued to use children, sometimes carrying heavy and lights weapons, as combatants.

L'analyse d'enregistrements vidéo, les interview menées par le Groupe auprès de 10 sources proches des groupes armés et les missions de terrain du Groupe dans les zones contrôlées par le CMC/FDP et les FDLR montrent que plusieurs groupes armés, y compris les factions NDC-R et le CMC/FDP, continuaient d'utiliser des enfants, parfois comme porteurs d'armes légères ou lourdes et/ou comme combattants.



CMC child soldier, part of the escort of CMC leader Mbitezi
Provided to the Group by a MONUSCO source

Enfant soldat du CMC, faisant partie de l'escorte du chef du CMC Mbitezi
Fournie au Groupe par une source de la MONUSCO



Photograph of a CMC female child soldier (second from the left) and CMC weaponry including heavy machine guns

Provided to the Group by source with knowledge of the matter

Photographie d'une jeune fille enfant soldat au sein du CMC (deuxième à partir de la gauche) et de l'armement CMC, y compris des mitrailleuses lourdes

Fournie au Groupe par une source connaissant le sujet



Screenshot of a November 2020 video with a CMC child soldier carrying an AK-type assault rifle
Provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Capture d'écran d'une vidéo filmée en novembre 2020 montrant un enfant soldat au sein du CMC et portant
un fusil d'assaut de type AK
Fournie au Groupe par une source connaissant le sujet

Annex 37

Photograph of FARDC General Masudi, 3404th regiment, and Bwira at Matungu gold mine circa December 2020. Below, an extract of conversation with a Bwira faction combatant, confirming FARDC and Bwira faction collaboration at the mine

Photographie du Général Masudi des FARDC, 3404^e régiment, et Bwira à la mine d'or de Matungu, vers décembre 2020. Ci-dessous, un extrait d'une conversation avec un combattant de la faction Bwira qui confirme la collaboration sur le site

The Group received over 20 photographs and pieces of video footage showing the presence of the FARDC 3404th regiment working alongside Bwira faction at Matungu gold mine, around 60 kilometres from Walikale centre, Walikale territory, between October 2020 and February 2021.

Le Groupe a reçu plus de 20 photographies et de vidéos montrant la présence du 3404^e régiment des FARDC travaillant aux côtés de la faction Bwira à la mine d'or de Matungu, à environ 60 kilomètres du centre de Walikale, territoire de Walikale, entre octobre 2020 et février 2021.



Bwira on the left and FARDC General Masudi on the right at Matungu
Bwira à gauche et le Général FARDC Masudi à droite à Matungu

Photograph provided to the Group by an FARDC source

Photographie fournie au Groupe par une source FARDC

The below text extract is lifted from a 22 December 2020 video interview, reviewed and authenticated by the Group, with a Bwira faction combatant who confirmed collaboration with FARDC.

L'extrait du texte ci-dessous est tiré d'un entretien vidéo du 22 décembre 2020, revu et authentifié par le Groupe, avec un combattant de la faction Bwira qui confirmait sa collaboration avec les FARDC.

- A: I worked with Sheka, Guidon and today I work with Bwira and the government;
 B: OK, you worked with Sheka!
 A: Exactly, and we stay at Matungu.
 A: Currently I work with the rebel Bwira and it is he who integrated me into the government.
 A: The NDC-Rénové movement is annexed to the government
 B: So you are working with the FARDC?
 A: Yes, we are indeed working with the FARDC.
 B: I see.
 A: Nothing is biased between us, we really collaborate.
 B: The operations are joint
 A: Yes, even the rations are shared.
 A: There is no problem.
 B: You attack Guidon together with the FARDC!
 [..]
 B: We are the ones who dislodged Guidon with a helping hand from the FARDC.
 A: Was it in the Matungu mining site in Walikale, that you attacked while supported by the FARDC?
 B: At Matungu?
 A: Yes
 B: We had carried out joint operations with the FARDC at Matungu, Ruvungi, and Munjoli.
 A: And so until now, the FARDC have remained there.
 B: We deployed dynamic soldiers there, so that we could deploy elsewhere.
 A: Really !
- A : Moi j'ai travaillé avec Sheka, Guidon et aujourd'hui je travaille avec Bwira et le gouvernement;
 B : Eh ben, tu avais travaillé avec Sheka!
 A : Effectivement chez nous c'est à Mutongo.
 B : Actuellement je travaille avec le rebelle Bwira et c'est lui qui m'a intégré au gouvernement.
 A : Le mouvement NDC-Rénové est annexé au gouvernement.
 B : Donc vous travaillez conjointement avec les FARDC?
 A : Effectivement nous travaillons avec les FARDC.
 B : Ah oui.
 A : Aucune chose n'est biaisée, nous collaborons vraiment.
 B : Les opérations sont conjointes
 A : Oui, voire même la ration.
 B : Il n'y a aucun problème.
 A : Vous attaquez Guidon ensemble avec les FARDC!
 [..]
 B : C'est nous qui avons délogé Guidon avec le coup de main des FARDC.
 A : Est-ce dans le site minier de Matungu à Walikale vous l'aviez frappé étant toujours soutenu par les FARDC?
 B : À Matungu?
 A : Oui
 B : Nous avons fait des opérations conjointes avec les FARDC à Matungu, à Ruvungi, à Munjoli.
 A : Et jusqu'à présent ce sont les FARDC qui y sont restés.
 B : On y avait déployé des soldats dynamiques, de façon que nous autres, nous étions déployés ailleurs.
 A : C'est vrai!

Annex 38

Excerpt from 7 December 2020 SAEMAPE table of active mines in North Kivu

Extrait du tableau des mines actives au Nord Kivu daté du 7 décembre 2020 de la SAEMAPE

The table shows 22 mines in Walikale territory, identified by mining authorities as under NDC-R control (unspecified faction) and that Matungu was officially recognised as being under FARDC control.

Le tableau montre 22 mines sur le territoire de Walikale, identifiées par les autorités minières comme étant sous contrôle du NDC-R (faction non-spécifiée) et que Matungu était officiellement reconnue comme étant sous contrôle des FARDC.

20	Walikale	MISOKE				NDCR
21	Walikale	KAFIRI				NDCR
22	Walikale	BIBASIRWA				NDCR
23	Walikale	MATUNGU				FARDC
24	Walikale	MOMBI				NDCR
25	Walikale	MAKOMBO				NDCR
26	Walikale	MURINDI				NDCR
27	Walikale	NGUWO				NDCR
28	Walikale	IRAMESO				NDCR
29	Walikale	MAPERA				NDCR
30	Walikale	BETELI				NDCR
31	Walikale	MURUNGU				NDCR
32	Walikale	KIFO				NDCR
33	Walikale	MIRONDE				NDCR
34	Walikale	MANGOBO				NDCR
35	Walikale	NYAMABRA				NDCR
36	Walikale	NYAMUTONGO/ KATAKWALE				NDCR
37	Walikale	NGINWE				NDCR
38	Walikale	MUFEREJI				NDCR
39	Walikale	TWAMAKURU				NDCR
40	Walikale	BOOMANCOMA				NDCR
41	Walikale	MURIBANSE				NDCR
42	Walikale	KASUMBA				NDCR
43	Walikale	MUNDJULI				NDCR

Ce sont des sites miniers dont la minéralisation est principalement de l'or mais seul le site de MISOKE produit aussi la cassiterite ainsi que la wolframite. Notons que tous ces sites ne sont pas encore qualifiés

Provided to the Group by a mining authority

Fourni au Groupe par une autorité minière

Annex 39

Copy of a judicial document detailing the arrest of a gold smuggler intercepted en route to Rwanda, via Bukavu, carrying a total of 117g of gold from Walikale

Copie d'un document judiciaire détaillant l'arrestation d'un contrebandier d'or en route pour le Rwanda via Bukavu transportant un total de 117g d'or de Walikale


L'Officier de Police Judiciaire

PRO-JUSTITIA
Procès-verbal de saisie d'objets :.....

Le quatorzième jour du mois de juillet l'an deux mil vingt vers 15H10 heures

Nous, [REDACTED], DOUB

L'Officier de Police Judiciaire à compétence restreinte trouvant à Bureau provincial des CEEC avons procédé à la saisie des objets suivants : deux colis d'or dont le premier colis pèse seize (16) grammes d'or et le deuxième colis pèse cent et un (101) grammes d'or.

[REDACTED] qui se trouve sur territoire de Walikale par Houjeur

[REDACTED] le 13 juillet 2021 à MINOVA

TOTAL du poids soit 117 grammes d'or

(1) Ces objets ont été saisis entre les mains de [REDACTED] territoire de Kani.

Nous avons paraphé lesdits objets avec le détenteur

(2) (ou) marqué les dits objets avec le détenteur de la manière suivante :

(2) (ou) Nous avons paraphé lesdits objets seul

(2) (ou) marqué seul lesdits objets de la manière suivante :

Le détenteur était absent

(2) (ou) le détenteur ne pouvant les parapher (ou marquer pour le motif suivant :

(2) (ou) le détenteur ayant refusé de les parapher (ou de les marquer avec nous)

Nous signons le présent procès-verbal avec le détenteur

(2) (ou) seul, détenteur étant absent

(2) (ou) le détenteur ne pouvant signer la raison suivante :

(2) (ou) le détenteur refusant de la signer avec nous.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

Officier de Police Judiciaire
(Signature)

[REDACTED]

Sans objet
 S'ajoute au dossier
 Non P.S.D

Provided to the Group by a mining authority

Fourni au Groupe par une autorité minière

The Group also spoke to two individuals involved in brokering gold smuggling from Walikale into Rwanda, and one gold trader who noted that gold produced in Walikale was either clandestinely transited via Goma to Rwanda or, was smuggled into Uganda. The trader noted that although the distance to Uganda was greater, the Kampala market often gave higher per gram prices than those in Kigali, attracting smugglers.

The Group spoke to three mining authorities in North Kivu, who noted that almost all of Walikale's gold production went unrecorded in 2020. Efforts were underway to improve information capture at some of North Kivu's artisanal gold sites – for example one mining source was able to inform the Group that between 23 and 29 November 2020, North Kivu had produced and recorded 123.68 grams of gold. Official statistics for 2020 documented 1961.8 grams of gold production for Walikale, and 5293.11 grams for all of North Kivu, a tiny fraction of actual production.

Le Groupe s'est également entretenu avec deux personnes impliquées dans la contrebande d'or de Walikale vers le Rwanda, et un négociant d'or qui a noté que de l'or produit à Walikale soit transitait clandestinement via Goma vers le Rwanda, soit était transporté en contrebande en Ouganda. Le négociant a noté que bien que la distance vers l'Ouganda fût plus grande, le marché de Kampala offrait souvent des prix au gramme plus élevés que ceux de Kigali, attirant les fraudeurs.

Le Groupe s'est entretenu avec trois autorités minières du Nord-Kivu, qui ont noté que la quasi-totalité de la production d'or de Walikale n'était pas enregistrée en 2020. Des efforts étaient en cours pour améliorer la collecte d'informations sur certains sites aurifères artisanaux du Nord Kivu - par exemple, une source minière a informé le Groupe qu'entre le 23 et le 29 novembre 2020, le Nord Kivu avait produit et enregistré 123,68 grammes d'or. Cependant, les statistiques officielles pour 2020 n'ont documenté que 1961,8 grammes de production d'or pour Walikale et 5293,11 grammes pour l'ensemble du Nord Kivu, une quantité très minime par rapport à la production actuelle.

Annex 40

Conflicting accounts of killings and abuses around Matungu between 27 and 29 October 2020

Récits contradictoires des meurtres et des abus autour de Matungu entre les 27 et 29 octobre 2020

At the end of October 2020, reports began circulating about an alleged mass killing of over 100 civilians in the locality of Matungu gold mine. Matungu is one of Walikale's richest gold mines and is in Wanyanga sector, Utunda groupement. The entrance to the mine is between the three villages of Mpofi, Ruvungi and Kembe. Kembe is 60 kilometres from Walikale centre, Walikale territory. The incident distilled media attention around the NDC-R split and concomitant infighting, and illustrated attempted levels of manipulation of events by both sides, in a context of heightened insecurity and shifting dynamics.

According to a victim, a member of civil society, three FARDC members and a PNC member, a Guidon faction combatant called Kalao and at least ten of his men attacked a group of traders and civilians walking towards Matungu mine, around 29 October 2020. However, information provided to the Group by analysts who investigated the attack, suggested that Talbot of Bwira faction (see [S/2020/1283](#), annexes 12 and 31) could be the perpetrator of the attack.

Soon after the alleged killing, Bwira's faction issued public statements denouncing Guidon faction as responsible for the events. Guidon, on the other hand, blamed Bwira faction, saying his (Guidon's) faction did not control the zone at that time, that Bwira's men conducted the attack and committed the killings in order to blame his faction.

The Group interviewed one victim, six local civil society sources, two representatives from international non-governmental organisations, an elected representative, FARDC and PNC officers, NDC-R leadership from both factions and reviewed over 20 photographs and videos, social media announcements issued by Bwira faction, two civil society reports and UN sources. The Group was unable to conduct on site investigations given the inaccessibility of the area and on-going FARDC operations. Although the Group was able to establish that at least nine people had been killed in the vicinity of Matungu at the end of October 2020, the Group was also unable to draw clear conclusions about the nature and author of the attacks, which may have been multiple, and the exact number of victims. The Group also noted the high level of manipulation including by both NDC-R factions surrounding these events, with each side accusing the other, notably to tarnish each other's reputations.

À la fin du mois d'octobre 2020, des rapports ont commencé à circuler sur un présumé meurtre de masse de plus de 100 civils dans la localité de la mine d'or de Matungu. Matungu est l'une des mines d'or les plus riches de Walikale et se trouve dans le secteur de Wanyanga, dans le groupement d'Utunda. L'entrée de la mine se situe entre les trois villages de Mpofi, Ruvungi et Kembe. Kembe est à 60 kilomètres du centre de Walikale, territoire de Walikale. L'incident a attiré l'attention des médias notamment concernant la scission NDC-R et des luttes internes concomitantes, et a illustré les tentatives de manipulation des événements des deux côtés, dans un contexte d'insécurité accrue et de dynamiques changeantes.

Selon une victime, un membre de la société civile, trois membres des FARDC et un membre de la PNC, un combattant de la faction Guidon appelé Kalao et au moins dix de ses hommes ont attaqué un groupe de commerçants et de civils qui marchaient vers la mine de Matungu, autour du 29 octobre 2020. Cependant, des informations fournies au Groupe par des analystes qui ont enquêté sur l'attaque, suggèrent que Talbot de la faction Bwira (voir [S/2020/1283](#), et annexes 12 et 31) pourrait en fait être l'auteur de l'attaque.

Peu de temps après le meurtre présumé, la faction de Bwira a publié des déclarations dénonçant la faction Guidon comme responsable de l'incident. Guidon, de son côté, a imputé la responsabilité des massacres présumés à la faction Bwira, affirmant que sa faction (celle de Guidon) ne contrôlait pas la zone à ce moment-

là et que les hommes de Bwira avaient mené l'attaque et avaient commis les massacres dans le but de ternir la réputation de sa faction.

Le Groupe a interrogé une victime, six sources locales de la société civile, deux représentants d'organisations non-gouvernementales internationales, un élu, des membres des FARDC et des policiers, le leadership du NDC-R des deux factions et examiné plus de 20 photographies et des vidéos, des messages sur les réseaux sociaux publiés par la faction Bwira, deux rapports de la société civile et de sources onusiennes. Le Groupe n'a pas été en mesure de conduire des enquêtes sur place en raison de l'inaccessibilité de la zone et d'opérations des FARDC en cours. Bien que le Groupe ait été capable d'établir qu'au moins neuf personnes avaient été tuées dans les environs de Matungu à la fin d'octobre 2020, mais n'a pas été en mesure de tirer des conclusions claires sur la nature et l'auteur des attaques, qui peuvent avoir été multiples. Le Groupe a également noté le niveau élevé de manipulation lié à ces événements, y compris par les deux factions du NDC-R, chaque partie accusant l'autre, notamment pour nuire à la réputation de l'autre.

Annex 41

Past reporting by the Group on supply chain issues, progress and challenges

Rapports antérieurs du Groupe sur les problèmes des chaînes d'approvisionnement, les progrès et les défis

In accordance with its mandate, the Group evaluated the impact of minerals traceability schemes and the evolution of a responsible minerals trade in the Great Lakes region. The Group noted some improvements in some information and trading transparency in the tin, tantalum, tungsten (3T) sectors. The Group also underlined that illicit activities and broader governance and working condition challenges in the 3T sectors continued. The 2012 Congolese law requires companies in 3T and gold sectors to undertake mineral traceability and due diligence measures.⁶⁶

Trends in illicit trading, for example, have been reported on consistently by the Group since at least 2012, see [S/2020/1283](#), paras. 42-44; [S/2020/482](#), paras. 102-107; [S/2019/469](#), paras. 149-164; [S/2018/531](#), paras. 136-146; [S/2017/1091](#), paras. 46-47; [S/2016/466](#), para. 119; [S/2015/19](#), paras. 114, 119, 158, 164, 165, 168, 170).⁶⁷

For instance, observations made by the Group in [S/2016/466](#) para. 119, still applied at the time of drafting, and point to the need for continued systemic reform in the way in which minerals are produced and traded:

119. Nevertheless, tin, tantalum and tungsten supply chains face numerous challenges, such as the involvement of FARDC elements, corruption of government officials and smuggling and leakage of minerals from non-validated mining sites into the legitimate supply chain. All these represent a threat to due diligence implementation in the country's tin, tantalum and tungsten sector. The Group believes that, if this issue is not practically addressed by all stakeholders, these challenges will jeopardize the credibility of the due diligence process and negate the tangible achievements realized thus far.

The Group also underscores the limitations of focusing too heavily on mineral traceability processes that focus on classifying the production and trade history of minerals, at the risk of overlooking underlying problems in mining areas like access to land, proper payment and treatment of workers, illicit trading at local, national and international level, and environmental issues – all of which can also be drivers of conflict and instability.

In addition, although direct armed control over 3T mines and trading routes is much less now than 15 years ago, in part thanks to greater attention and reforms in this sector and in part due to broader politics, artisanal mining at many of eastern DRC's 3T mines remains hazardous, exposed to violence and abuses and often lacking proper and transparent governance by all parties. Meanwhile, artisanal mining is often the only available livelihood, and a critical one, for communities, with very few protections, safeguards or means of recourse in place.

Conformément à son mandat le Groupe a évalué l'impact des systèmes de traçabilité et de l'évolution d'un commerce responsable des minéraux dans la région des Grands Lacs. Le Groupe a pris note de certaines améliorations continues dans la gestion de certaines informations et la transparence des échanges dans les secteurs de l'étain, du tantale et du tungstène (3T). Le Groupe a également souligné que les activités illicites et les défis plus larges de gouvernance et des conditions de travail dans les secteurs 3T se poursuivaient. Une loi congolaise de 2012 oblige les entreprises des secteurs 3T et aurifère à mettre en place des mesures de traçabilité et le devoir de diligence raisonnable.⁶⁸

⁶⁶ Ministerial Decision No. 0057/CAB.MIN/MINES/01/2012 of 29 February 2012. The legislation is in accordance with the due diligence standards set by the Organization for Economic Cooperation and Development and the recommendations on guidelines for due diligence for importers, processing industries and consumers of Congolese mineral products produced by the Group, which the Security Council supported taking forward (Council resolution 1952 (2010), para. 7) and which were subsequently incorporated into International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) guidance.

⁶⁸ Arrêté Ministériel n° 0057/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 29 février 2012. La législation est conforme aux normes de diligence raisonnable fixées par l'Organisation de coopération et de développement économiques et aux recommandations sur les directives de diligence raisonnable pour les importateurs, les industries de transformation et les consommateurs de produits minéraux congolais

Les tendances du commerce illicite, par exemple, ont été régulièrement signalées par le Groupe depuis au moins 2012, voir [S/2020/1283](#), par. 42-44; [S/2020/482](#), par. 102-107; [S/2019/469](#), par. 149-164; [S/2018/531](#), par. 136-146; [S/2017/1091](#), par. 46-47; [S/2016/466](#), par. 119; [S/2015/19](#), par. 114, 119, 158, 164, 165, 168, 170).

Ainsi, les observations formulées par le Groupe dans [S/2016/466](#), par. 119, étaient toujours d'actualité au moment de la rédaction du rapport et soulignent la nécessité de poursuivre la réforme systémique de la manière dont les minerais sont produits et commercialisés:

119. Néanmoins, les chaînes d'approvisionnement en étain, tantale et tungstène se heurtent à de nombreux problèmes, notamment l'implication d'éléments des FARDC, la corruption d'agents de l'État et la contrebande et l'introduction de minerais issus de sites n'ayant pas été validés dans la chaîne d'approvisionnement légitime²⁰. Tous ces problèmes mettent en péril l'exercice du devoir de diligence dans le secteur national de l'étain, du tantale et du tungstène. Le Groupe d'experts estime que, si toutes les parties prenantes ne résolvent pas ce problème dans la pratique, cela portera atteinte à la crédibilité du devoir de diligence et réduira à néant les résultats concrets obtenus jusqu'ici.

Le Groupe souligne également les limites d'une trop forte concentration sur les processus de traçabilité des minéraux qui visent à classer définitivement l'historique de production et de commerce des minerais, notamment au risque d'oublier alors les autres problèmes dans les zones minières comme l'accès à la terre, le paiement et le traitement appropriés des travailleurs, le commerce illicite aux niveaux local, national et international, et les problèmes environnementaux - qui peuvent tous aussi être des moteurs de conflit et d'instabilité.

En outre, bien que le contrôle armé direct sur les mines 3T et les routes commerciales soit bien moindre qu'il ne l'a été quinze ans plus tôt, en partie grâce à une plus grande attention et aux réformes apportées à ce secteur et en partie au raison d'une politique plus large, l'exploitation minière artisanale dans de nombreuses mines 3T de l'est de la RDC restait dangereuse, exposée à la violence et aux abus et manquait souvent d'une gouvernance adéquate et transparente de la part de toutes les parties. En même temps, l'exploitation minière artisanale était souvent le seul moyen de subsistance disponible, et un moyen essentiel, pour les communautés, mais qui offrait très peu de protections, de garanties ou de moyens de recours en place.

fabriqués par le Groupe, que le Conseil de sécurité a appuyées (résolution 1952 (2010) du Conseil, par. 7) et qui ont ensuite été incorporées dans les orientations de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).

Annex 42

History of Rubaya

Histoire de Rubaya

The region around Rubaya is rich in tantalite-columbite, known commonly as coltan. A recent report by BGR, estimated the combined DRC and Rwanda production at around 44 percent of global supply at 2019.⁶⁹ The richness of the mineral deposit in the Rubaya area provides the backdrop to long-standing and land-based tensions, which the Group has summarised very briefly here.

In 2001, Edouard Mwangachuchu, a national member of parliament at the time of drafting, obtained a license to exploit mines around Rubaya (see [S/2008/773](#), para. 58), during a period when eastern DRC was under rebel occupation of the Rwandan-backed *Rassemblement congolais pour la démocratie* Goma (RCD-Goma) between 1998-2003 (see [S/2009/603](#), para.175). The permit was granted at the time by the “Mining Department” of the RCD-Goma government, while Mwangachuchu was a political cadre of the movement. In 2008 and 2009, the Group reported the presence of FARDC/*Congrès national pour la défense du peuple* (CNDP) presence at the Rubaya mines, of which Edouard Mwangachuchu was aware (see [S/2008/773](#), para. 58 and [S/2009/603](#), para. 203). At the time of drafting, the Mwangachuchu concession was registered on the Congolese Mining Cadastre as PE4731, belonging to his company *Société Minière de Bisunzu* (SMB). It covers an area of around 3,000 hectares, a swathe of land covering mines, villages and habitations belonging to artisanal miners.

In 2004, Robert Habinshuti Seninga, also formerly involved in RCD-Goma and member of sanctioned entity Tous pour la Paix et le Développement (TPD) ([CDe.008](#)) (see [S/2011/345](#), annex 5) established the *Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi* (COOPERAMMA) of which he became president.

On 28 November 2013, COOPERAMMA and SMB (at the time operating under trading name Mwangachuchu Hizi International (MHI)) signed an agreement, the summary of which was that both parties agreed that COOPERAMMA could continue to mine the sites artisanally but must sell all of the production to MHI. Should MHI be unable to buy all the production, COOPERAMMA could sell the minerals elsewhere (see [S/2014/42](#), para. 203). During this period, SMB contributed \$0.3 per kilogram of coltan to COOPERAMMA, which was agreed as an “institutional support”.

The 2013 agreement ended on 2 May 2018. From 12 June 2018 a further agreement was applied, which expired on 12 September 2019 (see [S/2019/974](#), para. 47). Separately, the Group has reviewed a 21 December 2020 act of engagement between the *Coopérative des artisans miniers du Congo* (CDMC), another coltan exporter, and COOPERAMMA, in which COOPERAMMA committed to respect the Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) due diligence and traceability recommendations.

Disputes around land and concession ownership at Rubaya have continued throughout. In a 2 March 2018 Mining Cadastre report describing the boundaries of concessions PE4731 and its neighbouring mining concession PE76, owned by *Société aurifère du Kivu et du Maniema* (SAKIMA SA), and a 22 March 2018 SAKIMA SA communication, both reviewed by the Group, SAKIMA SA accused SMB of having invaded a part of their PE76 concession. SAKIMA SA contested the area around Longitude 28° 52' 48,5" E Latitude 1° 32' 52,7" S, and Longitude 28° 54' 15,2" E, Latitude 1° 32' 58,8" S.

⁶⁹ See Sustainability Information Tantalum, Phillippe Schutte, Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (March 2021) https://www.researchgate.net/publication/350401182_Sustainability_Information_Tantalum (last consulted on 14 April 2021).

La région autour de Rubaya est riche en tantalite-colombite, communément appelée coltan. Un rapport récent de BGR, estimait la production combinée de la RDC et du Rwanda à environ 44 pourcents de l'offre mondiale en 2019,⁷⁰ La richesse du gisement minéral de la zone de Rubaya sert de toile de fond à des tensions anciennes et liées au foncier, que le Groupe a très brièvement résumées ici.

En 2001, Édouard Mwangachuchu, député national au moment de la rédaction, a obtenu un permis d'exploitation des mines autour de Rubaya (voir [S/2008/773](#), par. 58), à une époque où l'est de la RDC était sous occupation rebelle du Rassemblement congolais pour la démocratie de Goma (RCD-Goma), soutenu par le Rwanda, entre 1998 et 2003 (voir [S/2009/603](#), par. 175). Le permis a été accordé à l'époque par le « département des mines » du gouvernement RCD-Goma, tandis que Mwangachuchu était un cadre politique du mouvement. En 2008 et 2009, le Groupe a signalé la présence des FARDC/Congres national pour la défense du peuple (CNDP) dans les mines de Rubaya, ce dont Édouard Mwangachuchu était au courant (voir [S/2008/773](#), par. 58 et [S/2009/603](#), par. 203). Au moment de la rédaction de ce rapport, la concession Mwangachuchu était inscrite au cadastre minier congolais sous le numéro de concession PE4731, appartenant à sa société *Société Minière de Bisunzu* (SMB). Il couvre une superficie d'environ 3 000 hectares, une bande de terre couvrant les mines, les villages et les habitations appartenant aux creuseurs artisanaux.

En 2004, Robert Habinshuti Seninga, également anciennement impliqué dans le RCD-Goma et membre de l'entité sanctionnée Tous pour la paix et le développement (TPD) ([CDe.008](#)) (voir [S/2011/345](#), annexe 5) a créé la *Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi* (COOPERAMMA) dont il devient président.

Le 28 novembre 2013, COOPERAMMA et SMB (à l'époque opérant sous le nom commercial *Mwangachuchu Hizi International* (MHI)) ont signé un accord dont le résumé était que les deux parties étaient convenues que COOPERAMMA pouvait continuer à exploiter les sites de manière artisanale mais devait vendre toute la production à MHI. Si MHI ne pouvait pas acheter toute la production, COOPERAMMA pourrait vendre les minerais ailleurs (voir [S/2014/42](#), par. 203). Au cours de cette période, SMB a versé 0,3 dollars américains par kilogramme de coltan à COOPERAMMA, sur lesquels les parties étaient tombées d'accord comme « appui institutionnel ».

L'accord de 2013 a pris fin le 2 mai 2018. À partir du 12 juin 2018, un autre accord a été appliqué, qui a expiré le 12 septembre 2019 (voir [S/2019/974](#), par. 47). Par ailleurs, le Groupe a examiné un acte d'engagement du 21 décembre 2020 entre la Coopérative des artisans mineurs du Congo (CDMC), un autre exportateur de coltan, et COOPERAMMA, dans lequel COOPERAMMA s'est engagée à respecter le devoir de diligence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les recommandations de traçabilité.

Les différends concernant la propriété des terres et des concessions à Rubaya n'ont jamais cessé. Dans un rapport du Cadastre Minier du 2 mars 2018 décrivant les limites des concessions PE4731 et de sa concession minière voisine PE76, détenue par la *Société aurifère du Kivu et du Maniema* (SAKIMA SA), et une communication du 22 mars 2018 de la SAKIMA SA, tous les deux examinés par le Groupe, SAKIMA SA a accusé SMB d'avoir envahi une partie de sa concession PE76. SAKIMA SA a contesté la zone suivante : longitude 28 ° 52 '48,5 "E, latitude 1 ° 32' 52,7" S, et longitude 28 ° 54 '15,2 "E et latitude 1 ° 32' 58,8" S.

⁷⁰ Voir *Sustainability Information Tantalum*, Phillipe Schutte, Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (mars 2021) https://www.researchgate.net/publication/350401182_Sustainability_Information_Tantalum (dernier accès 14 avril 2021).

Annex 43

Tourmaline at Luwowo

Tourmaline à Luwowo

Four diggers, two mining authorities and a trader told the Group that tourmaline was dug at Luwowo, specifically in an area called Rukaza. All six individuals noted that the conflict at Luwowo mine was also linked to tourmaline production at Rukaza, and that the production rights for tourmaline at the mine were contested.

The Group notes that the “top” quality tourmaline was highly valuable. Three individuals who sold or bought tourmaline at Rukaza said price varied, but that good quality finds could be sold upwards of \$200 per gram. One digger at Rukaza mined the lowest grade of tourmaline, called “*déchets*”, and earned \$10 per kilo. Rukaza’s tourmaline was sold to trading houses in Goma, according to the six individuals.

Quatre creuseurs, deux autorités minières et un commerçant ont déclaré au Groupe que la tourmaline était exploitée à Luwowo, particulièrement dans une zone appelée Rukaza. Les six individus ont noté que le conflit à la mine de Luwowo était lié à la production de la tourmaline à Rukaza et que les droits de production de la tourmaline à la mine étaient contestés.

Le Groupe note que la tourmalines de qualité « supérieure » était de grande valeur. Trois personnes qui ont vendu ou acheté de la tourmaline à Rukaza ont déclaré que le prix variait, mais que la tourmaline de bonne qualité pouvait être vendue à plus de 200 \$ le gramme. Un creuseur de Rukaza, qui extrayait la plus basse teneur de tourmaline, appelée « les déchets », gagnait 10 \$ par kilo. La tourmaline de Rukaza était vendue à des maisons de commerce à Goma, selon les six personnes.

Annex 44

Further information on armed activity at Luwowo and Gakombe mines, COOPERAMMA threats to diggers, and, separately, responses of Seninga, ITA and SMB

Informations complémentaires sur les activités armées dans les mines de Luwowo et Gakombe, les menaces de COOPERAMMA contre les creuseurs et, séparément, les réponses de Seninga, ITA et SMB

Amongst the eyewitnesses, the Group notably spoke to two individuals who had received machetes and one who had received an AK-type assault rifle during arms distributions by COOPERAMMA members Shamamba and Gahanga. Two diggers heard Shamamba say that the machete should be used “to cut” or “attack” the police. One of these diggers, who was not a COOPERAMMA member, refused to take the machete he was offered. He told the Group that “he did not understand the objectives of the armed men”. One of the diggers described how he went on to use the weapon he had been given, which was new, to attack the PMH at Gakombe mine site, in an assault led by Shamamba.

In addition to interviews with eyewitnesses, the Group provides here two transcripts of video footage reviewed and authenticated by the Group, in which diggers discuss the machete distribution in May 2020.

Example 1, at Gakombe mine, May 2020

A: Sorry!

B: Those machetes?

A: Precisely

B: It was the president of the mining site who distributed these machetes to the diggers.

A: What is his name?

B: His name is Gahanga

A: Gahanga?

B: Indeed

A: Was he the one who distributed them?

B: Exactly

B: He distributed them with the approval of the coordinator

A: Which coordinator?

B: Mumm

A: Justin?

B: Exactly

A: Apparently he's an MP?

B: Yes

A: What was the purpose of these machetes being distributed to the diggers?

B: Sorry?

A: What was the purpose of these machetes being distributed?

B: These SMB police frequent the mining site too much

A: Ok

B: They bothered the diggers a lot

A: Ok

B: That's how they decided to cut them with machetes.

A: With machetes?

B: COOPERAMMA will suffer all possible consequences

A: Oh I see

B: Are they often here?

A: Absolutely

Example 2, Gakombe mine, May 2020

A: Did these machetes come on board a vehicle?

B: Exactly
A: From where?
B: From Goma
A: Oh I see
B: He had brought a vehicle full of machetes to distribute to the diggers.
A: Filled with machetes?
B: Yes
A: They were double-edged machetes.
[...]
B: Why did he distribute these machetes to the diggers?
[...]
A: Since here there are a lot of buyers and they disagree with each other
B: The bosses?
A: Yes indeed
B: They deeply disagree
A: Ok
B: Why did he give these machetes to the diggers?
A: It is to cause banditry
B: Sorry?
A: It's to cause banditry.
B: When they encounter people, they take everything.
A: Especially these “rastas”, when they meet someone, they rough them up.
B: Yeah
A: Do you think that machetes can drive out SMB police who carry weapons?
B: Not at all
A: Sorry ?

B : it's impossible
A : so then why did you take them?
A: you can stand up to an arm, with a machete?
B: not at all.

The Group contacted Shamamba and Gahanga but had not received a response by the time of drafting.

Three authorities, four diggers, and three security agents said the armed COOPERAMMA members belonged to an armed group, although they cited different names for the group including *Forces de défense des droits de l'homme* (FDDH) (see [S/2020/482](#), para. 99), *Groupement or Mouvement pour la libération et la protection du peuple hutu dans le Masisi* (GLPPH/MLPPH), “Ibirara” and “volontaires Hutu”.

The Group documented a particularly intense period of instability at Rukaza/Luwowo during November 2020, including multiple clashes between PMH stationed on the SMB PE4731 concession and armed diggers, including COOPERAMMA members, at Luwowo mine site.

SMB officially suspended digging at Luwowo mine between November 2020 and beginning of March 2021. In late November 2020 around 40 FARDC Sokola II members were sent to Rubaya to calm the security situation.

The Group also interviewed five individuals who worked at coltan mines on concession PE76 owned by SAKIMA SA (see [S/2020/482](#), paras. 97 and 99, and annex 48; and [S/2018/531](#), paras. 142 and 146), where COOPERAMMA members also worked. The five described how armed COOPERAMMA members, including Shamamba, visited their sites during 2020 and early 2021 and demanded money, including for diggers' burials, and taxed diggers in Congolese Francs for passing along roads to the mines. Two diggers who refused to join COOPERAMMA described how they were consequently subjected to verbal intimidation. One man had \$3000 stolen from him by COOPERAMMA members who hit him on the leg with a machete.

Parmi les témoins oculaires, le Groupe s'est notamment entretenu avec deux personnes qui ont reçu des machettes et un autre qui a reçu un fusil d'assaut de type-AK lors de distributions d'armes par les membres de COOPERAMMA, Shamamba et Gahanga. Deux creuseurs ont entendu Shamamba dire que la machette devait être utilisée « pour couper » ou « attaquer » la police. L'un de ces creuseurs, qui n'était pas membre de COOPERAMMA, a refusé de prendre la machette qui lui avait été offerte. Il a déclaré au Groupe qu'« il ne comprenait pas les objectifs des hommes armés ». L'un des creuseurs a décrit comment il a continué à utiliser l'arme qui lui avait été donnée, qui était nouvelle, pour attaquer la PMH sur le site minier de Gakombe, lors d'un assaut mené par Shamamba.

Outre les entretiens avec des témoins oculaires, le Groupe fournit ci-dessus deux transcriptions de séquences vidéo revues et authentifiées par le Groupe, dans lesquelles des creuseurs discutent de la distribution de machettes en mai 2020.

Exemple 1 : au mine de Gakombe, mai 2020

A : Pardon!

B: Ces machettes?

A : Justement

B: C'est le président du site minier qui avait distribué ces machettes aux creuseurs.

A : Son nom c'est quoi?

B: Il s'appelle Gahanga

A: Gahanga ?

B : Effectivement

A : C'est lui qui les avait distribuées?

B : Justement

B: Il les avait distribuées par l'approbation du coordonnateur

A: Quel coordonnateur?

B : Mumm

A: Justin?

B : Justement

A : Apparemment il est un député?

B: Oui

A : C'était pour quel objectif que ces machettes étaient distribuées aux creuseurs?

B: Pardon ?

A : C'était dans quel objectif que ces machettes étaient distribuées?

B: Ces policiers de la SMB fréquentaient tellement dans le site minier

A: Ok

B: Ils tracassaient beaucoup

A : Ok

B : C'est ainsi qu'ils avaient décidé de les couper avec des machettes.

A: Avec des machettes?

B: La COOPERAMMA subira toutes conséquences possibles

A: Ah bon

B: Ils fréquentaient ici tellement?

A: Absolument

Exemple 2, mine de Gakombe, mai 2020

A : Est-ce que ces machettes étaient venues au bord d'un véhicule?

B : Justement

A : En provenance d'où?

B : De Goma

A : Ah bon

B : Il avait amené un véhicule rempli de machettes pour les distribuer aux creuseurs.

A : Rempli de machettes?

B : Oui

A : C'était des machettes à double tranchant.

[...]

B : Pourquoi il avait distribué ces machettes aux creuseurs?

[...]

A : Puisqu'ici il y a beaucoup de preneurs et ils s'opposent tellement

B : Les patrons?

A : Oui

B : S'opposer a de l'avantage

A : Ok

B : Pourquoi il avait donné ces machettes aux creuseurs?

A : C'est pour occasionner le banditisme

B : Pardon!

A : C'est pour occasionner le banditisme.

B : Lorsqu'ils rencontrent les gens, ils ravissent tout.

A : Surtout ces rasta, lorsqu'ils rencontrent quelqu'un, ils tracassent

B : Ah oui

A : Est-ce que vous avez vu que les machettes peuvent chasser les policiers de la SMB possédant des armes?

B : Rien

A : Pardon ?

B : C'est impossible

A : Maintenant pourquoi vous les avez prises?

A : Tu peux résister face à une arme et pourtant tu as une machette?

B : Rien

Le Groupe a contacté Shamamba et Gahanga mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction du rapport.

Trois autorités, quatre creuseurs et trois agents de sécurité ont déclaré que les membres armés de la COOPERAMMA appartenaient à un groupe armé, bien qu'ils aient cité des noms différents pour le groupe, notamment les Forces de défense des droits de l'homme (FDDH) (voir [S/2020/482](#), par. 99), le Groupement ou Mouvement pour la libération et la protection du peuple hutu dans le Masisi (GLPPH/MLPPH), « Ibirara » et « volontaires Hutu ».

Le Groupe a documenté une période d'affrontements particulièrement intenses à Rukaza/Luwowo, en novembre 2020, et multiples affrontements entre la PMH stationnée sur la concession SMB PE4731 et des creuseurs armés, y compris des membres de COOPERAMMA, sur le site minier de Luwowo.

SMB a officiellement suspendu l'exploitation de la mine de Luwowo entre novembre 2020 et début mars 2021. Fin novembre 2020, une quarantaine de membres des FARDC Sokola II ont été envoyés à Rubaya pour calmer la situation.

Le Groupe a également interrogé cinq personnes qui travaillaient dans les mines de coltan de la concession PE76 appartenant à SAKIMA SA (voir [S/2020/482](#), par. 97 et 99, et annexe 48 ; et [S/2018/531](#), par. 142 et 146), où les membres de la COOPERAMMA ont également travaillé. Les cinq ont décrit comment des membres armés de COOPERAMMA, y compris Shamamba, ont visité leurs sites en 2020 et début 2021 et ont exigé de l'argent, y compris pour les enterrements de creuseurs, et ont taxé les creuseurs en Francs congolais pour avoir emprunté les routes menant aux mines. Deux creuseurs qui ont refusé de rejoindre COOPERAMMA ont décrit comment ils ont par conséquent été soumis à des intimidations verbales. Un homme s'est fait voler 3000 \$ par des membres de COOPERAMMA qui l'ont frappé à la jambe avec une machette.

The Group contacted stakeholders for an opportunity to reply. A summary of replies is included below. Full responses, some of which ran to over 100 pages, are available to the Committee on request.

The Group contacted Better Mining, CDMC, COOPERAMMA, Gahanga, Justin Ndayishimiye, ITA, Robert Seninga, SAKIMA SA, Shamamba Enoch, SMB and SOGECOM Sarl about distribution of machetes and arms to diggers at Gakombe and Luwowo.

Better Mining requested that its reply remain confidential. Better Mining provided the Group with a list of 2020 security incidents at PE4731, which the Group has reviewed and which is available to the Committee on request.

CDMC told the Group that it was unaware of any distribution of machetes and, had such an event taken place, it would have been discussed at local mining meetings held by la *Commission de suivi des activités minières* (CSAM), which it had not. CDMC added that, had this been the case, CDMC would have already stopped working with COOPERAMMA per the OECD guidance on due diligence.

ITA told the Group that “thus far ITSCI does not have any information or evidence on the use of machetes by miners on PE4731.” ITA added that “Information available to ITSCI indicates machetes were distributed by an individual (who is also a member of COOPERAMMA) in his capacity as a member of the National Parliament to support his voters.”

ITA also told the Group that “while it appears that individuals are resorting to armed violence on PE4731 and elsewhere, including on PE76, to date ITSCI is not aware of evidence that COOPERAMMA leadership or management has supported or been involved in armed activities.”

Regarding clashes in November 2020 and the use of AK-type assault rifles, ITA said that this may correspond to a 17 November 2020, recorded in an ITSCI incident, in which a convoy of SMB vehicles was attacked by one armed bandit near Humule village. ITA noted that there was no confirmed affiliation or link of COOPERAMMA in this case. ITA was not aware of any allegations about the distribution of AK-type assault rifles by COOPERAMMA to their members and that local monitoring committees had not raised any such concerns in this regard.

Finally, ITA also told the Group that armed public security forces and non-state armed groups’ presence, interference, or involvement in mining activities at and around ITSCI mining areas and the alleged involvement of, or impact on ITSCI members was taken very seriously by ITSCI and local stakeholders. ITA also noted that COOPERAMMA had issued a public statement on 17 December 2020 on steps taken with its membership to mitigate risks and to reaffirm its policy of non-engagement with any armed groups.

Seninga stated that all allegations brought against him were false and unfounded and designed to tarnish his image. He told the Group that regarding distribution of machetes and weapons, he was an actor of peace and socio-economic development in the province of North Kivu and territory of Masisi in particular, and that he would in no way act as an impediment to the population, who were his electoral base.

He added that the PE4731 concession was secured by PMH, Industrial Guards, traceability monitors and whistle-blowers who watched the site day and night. He added that FDDH did not exist, and that Ibirara was a group of bandits.

SMB told the Group that it had heard about cases of machete and weapons distributions, but had not seen concrete evidence of that, itself.

SOGECOM Sarl told the Group that they conducted several site visits to ensure that the company was “making a best efforts judgement” in the material it purchased and that the average assays/grades of its material was not of an extremely ‘high’ level distinct with PE4731 material, and that where Sogecom had been offered such material, it had rejected it for avoidance of contribution to any conflict.”

Le Groupe a contacté les parties prenantes pour leur donner une opportunité de réponse. Un résumé des réponses est inclus ci-dessous. Les réponses complètes, dont certaines comptaient plus de 100 pages, sont disponibles au Comité sur demande.

Le Groupe a contacté Better Mining, CDMC, COOPERAMMA, Gahanga, Justin Ndayishimiye, ITA, Robert Seninga, SAKIMA SA, Shamamba Enoch, SMB et SOGECOM Sarl au sujet de la distribution de machettes et d'armes aux creuseurs de Gakombe et Luwowo.

Better Mining a demandé que sa réponse reste confidentielle. Better Mining a fourni au Groupe une liste d'incidents de sécurité 2020 à PE4731, que le Groupe a revu et qui est à la disposition du Comité sur demande.

CDMC a indiqué au Groupe qu'elle n'était au courant d'aucune distribution de machettes et que, si un tel événement avait eu lieu, il aurait été débattu lors des réunions minières locales de la Commission de suivi des activités minières (CSAM), qu'elle ne l'avait pas été. CDMC a ajouté que, si tel avait été le cas, CDMC aurait déjà cessé de travailler avec COOPERAMMA conformément aux directives de l'OCDE sur la diligence raisonnable.

L'ITA a déclaré au Groupe que « jusqu'à présent, l'ITSCI ne dispose d'aucune information ou preuve sur l'utilisation de machettes par des mineurs sur la PE4731 ». ITA a ajouté que "les informations dont dispose l'ITSCI indiquent que les machettes ont été distribuées par un individu (qui est également membre de COOPERAMMA) en sa qualité de membre du Parlement national pour soutenir ses électeurs."

ITA a également déclaré au Groupe que « s'il semble que des individus recourent à la violence armée sur PE4731 et ailleurs, y compris sur PE76, à ce jour, l'ITSCI n'a pas connaissance de preuves que le management ou la direction de COOPERAMMA a soutenu ou participé à des activités armées. »

Concernant les affrontements de novembre 2020 et l'utilisation de fusils d'assaut de type AK, ITA a déclaré que cela pourrait correspondre à un cas enregistré le 17 novembre 2020, lors d'un incident iTSCi, au cours duquel un convoi de véhicules SMB a été attaqué par un bandit armé près du village de Humule. ITA a noté qu'il n'y avait pas d'affiliation ou de lien avec COOPERAMMA dans ce cas. ITA n'était courant d'aucune allégation concernant la distribution de fusils d'assaut de type AK par COOPERAMMA à ses membres et que les comités de surveillance locaux n'avaient pas soulevé de telles préoccupations.

Enfin, ITA a également déclaré au Groupe que la présence, l'ingérence ou l'implication des forces armées de sécurité publique et des groupes armés non étatiques dans des activités minières dans et autour des zones minières de l'ITSCI et l'implication présumée ou l'impact sur les membres de l'ITSCI étaient pris très au sérieux par ITSCI et les acteurs locaux. ITA a également noté que COOPERAMMA avait publié une déclaration publique le 17 décembre 2020 sur les mesures prises avec ses membres pour atténuer les risques et réaffirmer sa politique de non-engagement avec les groupes armés.

Seninga a déclaré que toutes les allégations portées contre lui étaient fausses et infondées et visaient à ternir son image. Il a déclaré au Groupe qu'en ce qui concerne la distribution de machettes et d'armes, il était un acteur de la paix et du développement socio-économique dans la province du Nord-Kivu, et dans le territoire de Masisi en particulier, et qu'il n'agirait en aucun cas comme un obstacle à la population. qui était sa base électorale.

Il a ajouté que la concession PE4731 était sécurisée par la PMH, les gardes industriels, les moniteurs de traçabilité et les lanceurs d'alerte qui surveillaient le site jour et nuit. Il a ajouté que les FDDH n'existaient pas et qu'Ibirara était un groupe de bandits.

SMB a déclaré au Groupe qu'il avait entendu parler de cas de distribution de machettes et d'armes, mais n'en avait pas vu de preuves concrètes.

SOGECOM Sarl a déclaré au Groupe qu'elle avait effectué plusieurs visites sur place pour s'assurer que l'entreprise « faisait les meilleurs efforts pour juger » le matériel qu'elle achetait et que le teneur/qualité de son matériel n'étaient pas d'un niveau extrêmement « élevé », distinct du matériel PE4731, et que lorsque Sogecom s'était vu offrir un tel matériel, elle l'avait rejeté pour éviter de contribuer à tout conflit. »

Annex 45

PMH member abuses

Abus par des membres de la PMH

The Group was able to confirm the deaths of at least two diggers at mines on PE4731 by cross-checking civil society lists and eyewitness accounts, and speaking to diggers who knew the deceased. However, reported deaths on the concession, which the Group was not able to confirm by time of drafting, were higher.

Three diggers from Gakombe, a digger from Luwowo, and another who dug at Rukaza, a restaurant owner at Rukaza and a digger from D3 Bibatama, another mine on concession PE4731, recounted physical violence that they had been subjected to by individuals they described as “the SMB police” (the locally-used term for the PMH). The Group also reviewed two video footages, one from Gasasa mine site, the other near to Gakombe, both authenticated by the Group, in which diggers described acts of violence committed by PMH members that they had witnessed, at the mines. In another case, the bodies of two diggers killed in June 2019 on PE4731, allegedly by PMH members, remained in Goma morgue (see [S/2020/1283](#), para. 44).

The digger at Rukaza, who dug tourmaline there and also coltan at Luwowo, described how he experienced daily events. He said, “SMB representatives would come to the mines and demand that the population sell to SMB, the population would refuse and say these were their own fields.” The digger described how PHM members came to Rukaza one morning at 5 a.m. in late 2020 and went house-to-house, asking women if their husbands were there. They tied up the husbands they found and took them to the “SMB position”, saying “these are the people who refused to sell, from Rukaza”.

Another man, a digger who took part in a late 2019 clash at Gakombe mine, described how he had “attacked” Gakombe with an organised group of armed diggers, and that on arriving at the PMH “position”, he had been dismayed to find that the “SMB police had rocket launchers although some of them were wearing civilian uniforms”. The man said that he was detained that day in an underground hole, with ten other men, and whipped with wooden batons. According to the man, one of his co-detainees later died following the whipping. The digger described how there was a feeling of revindication amongst diggers, who had already been physically harmed or imprisoned or traumatised, by the PMH members stationed at concession PE4731. According to the man, this feeling gave the diggers a kind of opening and a reason to respond, because of “the suffering that SMB had already brought the diggers”.

A woman who worked at D3 Bibatama described how her brother, who also dug at the mine, had been so severely beaten by PMH members that he had sought hospital treatment and that since, he walked with difficulty.

Another digger, who worked at Luwowo, described how in mid-November 2020, the PMH members stationed on PE4731 came to “pillage” the population at Rukaza. The man was there, working at Luwowo, and the PMH members arrived in the morning. They took fuel and clothing from diggers’ houses, moving house-to-house. The man personally had 30 liters of fuel stolen, which was in plastic bidons. The man said that the evening before the pillaging, there were gun shots around Luwowo mine but he did not know who had fired them, and it was the following morning that the PMH arrived and fired shots into the air and people fled.

The Group contacted SMB about the actions of the PMH members stationed on its concession. Below is a summary of SMB’s reply.

SMB told the Group that these were false allegations and that there were many political manipulations in Rubaya. They underlined that there was no management link between the company and the PMH officers deployed on concession PE4731. SMB added that because concession PE4731 belonged to SMB, all the minerals from there were supposed to be sold to SMB. As such, there were 35 to 40 PMH members located on concession PE4731 whose job was to guard against mineral fraud. The PMH members ensured that once people left concession PE4731 to go to Rubaya, they did not carry the minerals with them. Otherwise they would be

arrested and the minerals confiscated and returned to SMB. SMB questioned the interest of PMH members to commit abuses. They added that it was important for SMB to know about allegations against PMH agents and that each time that SMB was made aware of problems they asked for the concerned PMH agent to be disciplined and/or replaced. SMB denied that there were no underground cells on the PE4731 concession.

SMB added that COOPERAMMA members were alleged to have committed abuses. SMB cited a judicial complaint filed against a COOPERAMMA leader, in this regard.

Comme indiqué dans le texte principal, le Groupe a pu confirmer la mort d'au moins deux creuseurs dans des mines sur la concession PE4731 en vérifiant les listes de la société civile et les témoignages oculaires, et en parlant à des creuseurs qui connaissaient les personnes décédées. Cependant, d'autres décès ont été signalés sur la concession que le Groupe n'a pas été en mesure de confirmer au moment de la rédaction.

Trois creuseurs de Gakombe, un creuseur de Luwowo et un autre qui a creusé à Rukaza, un restaurateur à Rukaza et un creuseur de D3 Bibatama, une autre mine sur la concession PE4731, ont raconté les violences physiques qu'ils avaient personnellement subies par des individus qu'ils qualifiaient de « la police SMB » (le terme désigné localement pour parler de la PMH). Le Groupe a également examiné deux séquences vidéo, l'une du site minier de Gasasa, l'autre proche de Gakombe, toutes deux authentifiées par le Groupe, dans lesquelles des creuseurs décrivaient des actes de violence commis par des membres de la PMH dont ils avaient été témoins, dans les mines. Dans un autre cas, les corps de deux creuseurs tués en juin 2019 sur PE4731, prétendument par des membres de PMH, sont restés à la morgue de Goma (voir [S/2020/1283](#), par. 44).

Le creuseur de Rukaza, qui y creusait de la tourmaline et du coltan à Luwowo, a décrit comment il vivait les événements quotidiens. Il a dit que « les représentants de la SMB venaient aux mines et exigeaient que la population vende à SMB, la population refusait et disait que ce sont leurs propres champs. » Le creuseur a décrit comment les membres de la PHM sont venus un matin vers cinq heures à la fin de 2020 à Rukaza et sont allés de maison en maison pour demander aux femmes si leurs maris étaient là. Ils ont ligoté les maris qu'ils ont trouvé et les ont emmenés à la « position SMB », en disant « ce sont les gens qui ont refusé de vendre, de (la mine de) Rukaza ».

Un autre homme, un creuseur qui a participé à un affrontement à la fin de 2019 à la mine de Gakombe, a décrit comment il avait « attaqué » Gakombe avec un groupe organisé de creuseurs armés et qu'en arrivant à la « position » de la PMH, il avait été consterné de constater que la « police SMB avait des lance-roquettes bien que certains d'entre eux portaient des uniformes civils ». L'homme a dit qu'il avait été détenu ce jour-là dans un trou souterrain, avec dix autres hommes, et fouetté, avec des bâtons en bois. Selon l'homme, l'un de ses codétenus est décédé plus tard, après avoir été fouetté. Le creuseur a décrit comment il y avait un sentiment de revendication parmi les creuseurs, qui avaient déjà été physiquement blessés ou emprisonnés ou traumatisés, par les membres de la PMH stationnés sur la concession PE4731. Selon l'homme, ce sentiment a donné aux creuseurs une sorte d'ouverture et une raison de réagir, à cause de « la souffrance que SMB avait déjà apportée aux creuseurs ».

Une femme qui travaillait à D3 Bibatama a décrit comment son frère, qui creusait également à la mine, avait été si violemment battu par des membres de la PMH qu'il avait dû aller à l'hôpital pour se faire soigner et qu'il marchait depuis avec difficulté.

Un autre creuseur, qui travaillait à Luwowo, a décrit comment mi-novembre 2020, les membres de la PMH stationnée sur PE4731 sont venus « piller » la population de Rukaza. L'homme était là, travaillant à Luwowo, et les membres de la PMH sont arrivés le matin. Ils ont pris du carburant et des vêtements dans les maisons des creuseurs, se déplaçant de maison en maison. L'homme s'est vu voler 30 litres de carburant, qui se trouvaient dans des bidons en plastique. L'homme a déclaré que la veille du pillage, il y avait eu des coups de feu autour de la mine Luwowo, mais il ne savait pas qui les avait tirés, et c'est le lendemain matin que les membres de la PMH sont arrivés et ont tiré des coups de feu en l'air et que les gens ont pris la fuite.

Le Groupe a contacté SMB sur les actions des membres de la PMH stationnés sur sa concession. Sa réponse est résumée ci-dessous.

SMB a déclaré au Groupe qu'il s'agissait de fausses allégations et qu'il y avait eu de nombreuses manipulations politiques à Rubaya. Ils ont souligné qu'il n'y avait aucun lien de subordination entre SMB et les agents de la PMH. SMB a ajouté que parce que la concession PE4731 appartenait à SMB, tous les minerais extraits de cette concession, devaient être vendus à SMB. À ce titre, il y avait 35 à 40 membres de la PMH situés sur le périmètre de la concession PE4731 dont le travail était d'éviter la fraude minière. La PMH était chargée de vérifier que les personnes quittant la concession PE4731 pour se rendre à Rubaya, ne transportaient pas de minerais avec eux, sous peine d'être arrêtés et les minerais confisqués et restitués à SMB. SMB a mis en doute l'intérêt des agents de la PMH à commettre des abus. SMB a ajouté qu'il était important que SMB soit au courant des allégations contre des agents de la PMH et que chaque fois que SMB était informée de problèmes, elle demandait que l'agent de la PMH concerné soit sanctionné et / ou remplacé. SMB a nié qu'il y ait des cellules souterraines sur la concession PE4731.

SMB a ajouté que, par contre, les membres de COOPERAMMA auraient commis des abus. SMB a cité une plainte judiciaire déposée contre un dirigeant de COOPERAMMA à cet égard.

Annex 46

Destruction of housing at Kwa Rutivumbura

Destruction de logements à Kwa Rutivumbura

Four diggers described to the Group how around 9 or 10 November 2020, homes and shops had been burned down at Kwa Rutivumbura, an area of housing and small commerce on PE4731 also known locally as Gisura or Kisura. PMH members stationed on the SMB concession instigated the events, according to three of the diggers, and there were exchanges of gunfire. One man watched the buildings, mainly wooden houses built close together, burning during the night. Another man, an inhabitant, said that he fled when the gunfire started, at around 18:00.

Below, a photograph in the aftermath of the events, and an ensuing letter from COOPERAMMA to the Governor of North Kivu, following the event.

SMB told the Group that events at Kwa Rutivumbura were instigated by armed men, not PMH members, and that (other) armed men had targeted and occupied particular depots belonging to COOPERAMMA members, during the event. Please also refer to annex 45.

Quatre creuseurs ont décrit au Groupe comment, vers le 9 ou 10 novembre 2020, des habitations et des magasins avaient été incendiés à Kwa Rutivumbura, une zone d'habitation et de petit commerce sur PE4731 également connue localement sous le nom de Gisura ou Kisura. Les membres de la PMH stationnée sur la concession SMB est à l'origine des événements, selon trois des creuseurs. Un homme a vu les bâtiments, principalement des maisons en bois construites à proximité, brûler pendant la nuit. Un autre homme, un habitant, a déclaré qu'il s'était enfui lorsque les coups de feu ont éclaté, vers 18H00.

Ci-dessous, une photographie au lendemain des événements, et une lettre, subséquente aux événements, de COOPERAMMA au Gouverneur du Nord Kivu.

SMB a déclaré au Groupe que les événements à Kwa Rutivumbura avaient été provoqués par des hommes armés, et non par des membres de la PMH, et que les (autres) hommes armés avaient visé et occupé des dépôts appartenant en particulier à certains membres de COOPERAMMA, au cours des l'événements. Voir également annexe 45.



Photograph of Rutivumbura after the fires, provided to the Group by a witness
Photographie de Rutivumbura après les incendies, fournie au Groupe par un témoin

Excellence Monsieur le Gouverneur de
Province du Nord-Kivu à Goma ;

Excellence Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'avantage de vous saisir en ma qualité de
Président du Conseil d'Administration de la Coopérative des exploitants artisanaux
Miniers de Masisi « COOPERAMMA », en vue de dénoncer l'incendie de tout un
village, celui de Gisura qui est situé à l'intérieur du Périmètre d'Exploitation 4731 par
des hommes en uniforme de Police Nationale Congolaise identifiés par la
population comme venant du camp de la Société Minière de Bisunzu/Bibatama.

En effet, Excellence Monsieur le Gouverneur,
dans la nuit du 11 Novembre 2020 vers 19h30 minutes, les policiers commis au
gardiennage de la Société Minière de Bisunzu ont fait irruption dans ce village et
ont incendié toutes les maisons. Le bilan matériel et humain reste non encore
calculable en attendant l'évaluation totale et persistante de la situation sur le
terrain. Signalons que toute la journée du 11 Novembre 2020 ces policiers se
complaisaient à effrayer la population par des coups de balles et des arrestations
arbitraires avant que tard dans la nuit, le véritable calvaire est arrivé.

En guise de rappel, en date du 14 septembre
2020, la police affectée au gardiennage de la Société Minière de Bisunzu a envahi
les villages de Rukaza et Humule pour tenter d'y expulser tous les habitants. Toutes
les populations de ces villages sont aujourd'hui des déplacés internes, sans aucune
assistance de l'Etat. Comme si cela ne suffisait pas, en date du 03 novembre 2020,
des informations nous parvenues font état de ce que la même société aurait
recruté plus d'une vingtaine d'éléments Ex-M23 qui seraient commandés par le
Major TUYISENGE SAFRICAS, connu dans le milieu comme garde du corps du Porte-
parole du M23 Bertrand BISIMWA et que tous auraient été vêtus en tenue de la
police nationale congolaise.

Excellence Monsieur le Gouverneur, en date
du 09 novembre 2020, vers 9 heures du matin, pendant que les populations
voulent regagner leurs villages (Rukaza et Humule), ces commandos de la mort

Adresses : Avenue PACIFICATION1 n°277, Quartier KYESHERO, Ville de GOMA, Province du NORD-KIVU
Tél. : (+243)970423405- (+243)819269518- (+243)812202636
Site : www.cooperamma.org
E-mail : cooperamma@gmail.com
République Démocratique du Congo



Extract of an 11 November 2020 letter from COOPERAMMA, signed by COOPERAMMA Vice-President
Vincent Zilimwabago Nyamurwana, following events at Rativumbura,

Provided to the Group by multiple sources

Extrait d'une lettre du 11 novembre 2020 de COOPERAMMA, signée par le Vice-Président de
COOPERAMMA, Vincent Zilimwabago Nyamurwana, suite aux événements de Rativumbura,

Fournie au Groupe par de multiples sources

Annex 47

Cross-concession minerals transfers

Transferts de minéraux entre concessions

Two individuals who worked on concession PE4731 and two who worked on PE76 described how women carried minerals in quantities of between 2 to 5 kilos every day, walking between the concessions. A digger at Luwowo knew ten women, four of whom he named, who undertook this activity daily, and were paid \$10 per trip. A négociant who sold minerals from concession PE4731 to the SAKIMA SA depot in Ngungu, on PE76, knew other women who engaged in this fraud, and described how they carried the minerals on their backs as one would carry a baby. A woman who bought small quantities of coltan at Nyagisenyi on concession PE76 said, “When people fraud minerals they buy from everyone, in front of everyone and if they are caught by “SMB police”, the police hit the person and take the minerals. When you are in the SMB concession you are considered a frauder but on the SAKIMA concession you are not caught and hit, there are no such “frauders”.”

Two women told the Group that the women transported minerals out of necessity, in order to make money to survive, but did so in fear of being caught by PMH, who would beat them.

Nine diggers working at Gakombe and Luwowo on PE4731 confirmed cross-concession mineral fraud at concession PE76. Five said that the fraud was usually precipitated by late payment or lower prices offered per kilo, by SMB. Four diggers and two traders on PE4731 described how they made sales directly to SAKIMA SA depots at Kibabi and Rubaya town, where the coltan received iTSCi tags.

The Group also reviewed six pieces of video footage in which diggers at mines around Rubaya described cross-concession fraud between PE4731 and PE76 during 2020.

Thirteen diggers told the Group that *Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle* (SAEMAPE) agents were very often absent at the mine sites.

Deux personnes qui travaillaient sur la concession PE4731 et deux qui travaillaient sur PE76 ont décrit comment des femmes transportaient chaque jour 2 à 5 kilos de minerais, entre les concessions, à pied. Un creuseur de Luwowo connaissait dix femmes, dont il a nommé quatre, qui faisaient cette activité quotidiennement et étaient payées 10 \$ par voyage. Un négociant qui a vendu le minerai de la concession PE4731 au dépôt SAKIMA SA à Ngungu, sur PE76, connaissait d'autres femmes qui se sont livrées à cette fraude et a décrit comment elles portaient le minerai sur leur dos comme on porterait un bébé. Une femme qui a acheté de petites quantités de coltan à Nyagisenyi sur la concession PE76 a déclaré: « Quand les gens fraudent des minerais, ils achètent à tout le monde, devant tout le monde et s'ils sont arrêtés par la « police SMB », la police frappe la personne et prend les minerais. Lorsque vous êtes dans la concession SMB, vous êtes considéré comme un fraudeur, mais sur la concession SAKIMA, vous n'êtes pas pris et touché, il n'y a pas de tels « fraudeurs ». »

Deux femmes ont dit au Groupe que les femmes transportaient du minerai par nécessité, afin de gagner de l'argent pour survivre, mais le faisaient par peur d'être arrêtées par PMH, qui les battrait.

Neuf creuseurs travaillant à Gakombe et Luwowo sur PE4731 ont confirmé la fraude minière entre la concession PE76. Cinq d'entre eux ont déclaré que cela était généralement occasionné par des retards de paiement ou une baisse des prix proposés au kilo par SMB. Quatre creuseurs et deux commerçants sur PE4731 ont décrit comment ils ont réalisé des ventes directement aux dépôts de SAKIMA SA à Kibabi et à Rubaya, où le coltan a reçu des étiquettes iTSCi.

Le Groupe a également examiné six séquences vidéo dans lesquelles des creuseurs de mines autour de Rubaya ont décrit des fraudes entre les concessions PE4731 et PE76 en 2020.

Treize creuseurs ont indiqué au Groupe que les agents du Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (SAEMAPE) étaient très souvent absents des sites miniers.

The Group contacted the companies purchasing directly from PE76 about cross-concession mineral transfers, to give them the opportunity to comment on the Group's findings.

1. CDMC told the Group that allegations of fraud were completely unfounded. They said that any attempted cross-concession mineral fraud should be intercepted by the PMH on concession PE4731, and also by PMH which were also, separately, stationed on concession PE76 belonging to SAKIMA SA. They said in the past, coltan from PE76 had been traded as that of PE4731. Today, the coltan bought by CDMC from its négociants and suppliers respected the demands and norms required to be marketed.
2. ITA told the Group that they did not have evidence which would support the Group's assessment that ITSCI member COOPERAMMA carried out smuggling from PE4731 to PE76, and that to their knowledge, COOPERAMMA leadership and management were currently applying appropriate due diligence, including implementing risk mitigation measures. ITA said in their view, significant improvements had been achieved, notably in transparency and accountability of various supply chain actors, and in reducing risks of minerals from PE4731 being tagged at ITSCI sites on PE76 and that in December 2020, ITA encouraged COOPERAMMA's leadership to write a public written statement re-confirming that it does not support armed group activities.

ITA also noted, "while human rights abuses and security concerns are rightly a matter for attention, notable and significant progress has been made since 2009 [...] Progress includes improved governance, improved statistics and information, greater reporting and transparency of risks, widespread understanding of due diligence and mitigation, and many other developments."

ITA added that tagging minerals was the responsibility of relevant government services and ITSCI staff did not have this role. Also, it said that different types of depots (transit and tagging) existed and that this could create confusion about the origin and transport of untagged mineralised sands from one depot to another on PE76; such should not be mis-interpreted as minerals originating from PE4731 being transported to depots on the PE76 concession for ITSCI tagging.

3. Seninga told the Group that allegations of cross-concession mineral fraud were false, and that such transfers were impossible because concession PE4731 belonging to SMB was heavily guarded by PMH, and Industrial Guards, and that there were state agents and Better Mines agents at the sites to oversee mineral tagging.
4. SOGECOM said it had conducted several site visits to Masisi territory to verify the provision of its material to the best of its ability, whilst also using the baseline information and reports compiled by PACT/iTSCi. It also said that the average assays/grades of its mineral were not of an extremely 'high' level, distinct with PE4731 material, and where SOGECOM has been offered such material, it has rejected it for avoidance of contribution to any conflict.

Le Groupe a contacté les sociétés achetant directement à PE76 au sujet des transferts de minerais entre concessions, afin de leur donner l'opportunité de commenter les conclusions du Groupe.

CDMC a déclaré au Groupe que les allégations de fraude étaient totalement infondées. Ils ont dit que toute tentative de fraude minière entre les concessions devrait être interceptée par la PMH sur la concession PE4731, ainsi que par la PMH qui était également, séparément, stationnée sur la concession PE76 appartenant à SAKIMA SA. Ils ont déclaré que par le passé, du coltan du PE76 avait été commercialisé comme venant de PE4731. Aujourd'hui le coltan acheté par CDMC à ses négociants et fournisseurs respectait les exigences et les normes requises pour être commercialisé.

L'ITA a déclaré au Groupe qu'elle ne disposait pas de preuves permettant d'étayer l'évaluation du Groupe selon laquelle COOPERAMMA, membre de l'ITSCI, effectuait de la contrebande de PE4731 à PE76 et qu'à leur connaissance, la direction et le management de COOPERAMMA appliquaient actuellement une diligence raisonnable appropriée, y compris la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques. TA a également déclaré qu'à leur avis, des améliorations significatives avaient été obtenues, notamment en matière de transparence et de responsabilité des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement, et en ce qui concerne la réduction des risques de marquage des minéraux provenant de PE4731 sur les sites ITSCI de PE76, et qu'en décembre 2020, ITA a encouragé les dirigeants de COOPERAMMA à rédiger une déclaration publique écrite confirmant qu'ils ne soutenaient pas les activités des groupes armés.

ITA a également noté que « si les violations des droits de l'homme et les problèmes de sécurité sont à juste titre un sujet d'attention, des progrès notables et significatifs ont été accomplis depuis 2009. Les progrès comprennent une gouvernance améliorée, des statistiques et des informations améliorées, une communication et une transparence accrues des risques, une compréhension généralisée de la diligence raisonnable et de l'atténuation, et de nombreux autres développements. »

L'ITA a ajouté que le service gouvernemental compétent, non le personnel de l'ITSCI, effectuait le marquage. ITA a également dit qu'il existait différents types de dépôts (de transit et de marquage) et que cela pouvait créer une confusion sur l'origine et le transport des sables minéralisés non étiquetés d'un dépôt à l'autre sur PE76; ce transport ne devrait pas être interprété à tort comme des minerais provenant de PE4731 transportés vers des dépôts de la concession PE76 pour le marquage ITSCI.

Seninga a déclaré au Groupe que les allégations de fraude minière entre concessions étaient fausses et que de tels transferts étaient impossibles car la concession PE4731 appartenant à SMB était fortement gardée par la PMH et les Gardes industriels, et qu'il y avait des agents de l'État et des agents de Better Mines dans les sites pour superviser l'étiquetage des minerais, de sorte que la fraude n'était pas possible.

La SOGECOM a déclaré qu'elle avait effectué plusieurs visites à Masisi pour vérifier la fourniture de son matériel au mieux de ses capacités, tout en utilisant également les informations de base et les rapports compilés par PACT/iTSCi. Elle a également déclaré que les dosages / qualités moyens de son minerai n'étaient pas d'un niveau extrêmement « élevé », et étaient différentes du minerai provenant de PE4731, et lorsque SOGCOM s'est vu offrir un tel minerai, elle l'a rejeté pour éviter de contribuer à tout conflit.

Annex 48

Review of coltan production at sites on concession PE76 and concession PE4731, including company replies

Bilan de la production de coltan sur les sites de la concession PE76 et de la concession PE4731, y compris les réponses des sociétés

During the Group's investigations, fifteen diggers and traders on concessions PE4731 and PE76 described cross-concession mineral fraud during interviews that took place between December 2020 and March 2021. The Group reviewed seven videos in which diggers on concessions PE76 and PE4731 spoke about mineral fraud they had seen or been involved in.

In accordance with its mandate to evaluate the impact of minerals traceability schemes and the evolution of a responsible minerals trade in the Great Lakes region, and following events at Rubaya mines throughout 2020, the Group undertook an analysis of coltan production at sites around Rubaya. The Group is aware of commercial sensitivities surrounding these sites, and focuses its analysis on assessment of whether cases of anomalous production are properly treated and addressed by companies and schemes monitoring the area's supply chains, in accordance with responsible sourcing norms.

In particular, the Group noted that almost all diggers interviewed by the Group or appearing in the video footages, who dug on the PE4731 concession witnessed or participated in cross-concession fraud. According to them, the fraud was largely motivated by very late payment of diggers by SMB for coltan that they deposited at SMB depots on concession PE4731. Diggers told the Group that they suffered delays in payment by SMB of up to nine months, which made living impossible, as they needed the money from the coltan sales to support their families. Many diggers also noted that SMB paid a lower price per kilo for coltan, than the price they could get by selling at sites or depots on concession PE76 concession, who also paid diggers promptly. This motivated diggers to try to sell their mineral elsewhere than to SMB. The Group has reported on this trend previously (see [S/2020/482](#) paras. 102, 103 and annexes 53 and 54).

Au cours des enquêtes du Groupe, quinze creuseurs et négociants sur les concessions PE4731 et PE76 ont décrit des fraudes minières entre concessions, lors d'entretiens qui ont eu lieu entre décembre 2020 et mars 2021. Le Groupe a également examiné sept vidéos dans lesquelles des creuseurs sur les concessions PE76 et PE4731 ont parlé de fraude de minerais qu'ils avaient vue ou dans laquelle ils avaient été impliqués.

Conformément à son mandat d'évaluation de l'impact des schémas de traçabilité des minerais et de l'évolution d'un commerce de minerais responsable dans la région des Grands Lacs, et suite aux événements survenus dans les mines de Rubaya tout au long de 2020, le Groupe a réalisé une analyse de la production de coltan sur les sites autour de Rubaya. Le Groupe est conscient des sensibilités commerciales autour de ces sites et concentre son analyse afin d'évaluer si les cas de production anormale sont correctement identifiés et traités par les autorités, les entreprises et les systèmes de surveillance des chaînes d'approvisionnement de la zone, conformément aux normes d'approvisionnement responsable.

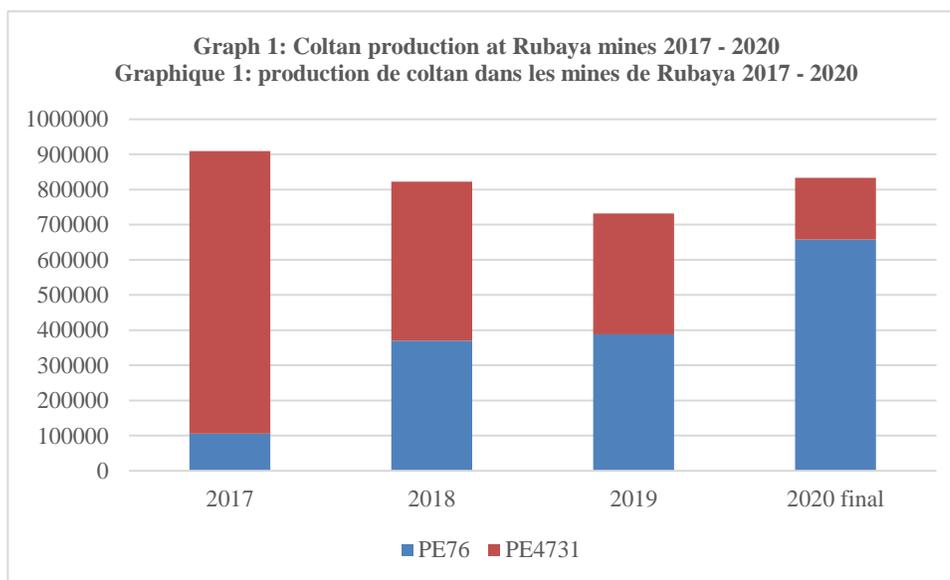
En particulier, le Groupe a noté que presque tous les creuseurs interrogés par le Groupe, ainsi que dans les séquences vidéo que le Groupe a visionnées, les creuseurs artisanaux de la concession PE4731 ont été témoins ou ont participé à des fraudes. Selon eux, la fraude était largement motivée par le paiement très tardif des creuseurs par SMB pour le coltan qu'ils déposaient dans les dépôts de la SMB sur la concession PE4731. Les creuseurs ont déclaré au Groupe qu'ils avaient subi des retards de paiement de la part de SMB allant jusqu'à neuf mois, ce qui rendait leur vie impossible, car ils avaient besoin de l'argent des ventes de coltan pour subvenir aux besoins de leurs familles. De nombreux creuseurs ont également noté que SMB payait un prix au kilo pour le coltan inférieur au prix qu'ils pouvaient obtenir en vendant sur les sites ou les dépôts de la concession PE76, qui payaient également les creuseurs rapidement. Cela a motivé les creuseurs d'essayer de vendre leur minéral ailleurs qu'à la SMB. Le Groupe a déjà rendu compte de cette tendance (voir [S/2020/482](#) par. 102, 103 et annexes 53 et 54).

The Group therefore reviewed coltan production data from official mining services for 2017 until 2020 across both concessions (PE76 and PE4731) and found that the overall combined production volumes for both concessions remained relatively stable (see Graph 1, below).

However, as Graph 1 also shows, the recorded origin of the coltan changed between 2017 and 2020. Whilst in 2017, the largest volume of coltan production was recorded from concession PE4731, by 2020 this had almost completely reversed. In 2020, official data recorded the majority of coltan as originating from concession PE76. One digger told the Group that he had moved from digging at Luwowo, on PE4731, to dig on the PE76 concession due to insecurity at Luwowo. However, the Group's interviews and review of documentation did not indicate a whole-sale displacement of diggers from concession PE4731 to concession PE76 during this period.

Le Groupe a donc examiné les données de production officielles de coltan des services miniers de 2017 à 2020 dans les deux concessions (PE76 et PE4731) et a constaté que les volumes de production combinés globaux pour les deux concessions restaient relativement stables, voir le graphique 1 ci-dessous.

Cependant, comme le montre également le graphique 1, l'origine enregistrée du coltan a changé entre 2017 et 2020. Alors qu'en 2017, le plus grand volume de la production de coltan était enregistré à partir de la concession PE4731, en 2020, cela s'était presque complètement inversé. En 2020, les données officielles ont enregistré la majorité du coltan comme provenant de la concession PE76. Un creuseur a déclaré au Groupe qu'il avait quitté l'exploitation à Luwowo, sur PE4731, pour creuser sur la concession PE76 en raison de l'insécurité à Luwowo. Cependant, les entretiens du Groupe et l'examen de la documentation n'ont pas indiqué un déplacement à grande échelle des creuseurs de la concession PE4731 vers la concession PE76 au cours de cette période.



Graph by the Group using official mining authority data
Graphique réalisé par le Groupe sur base des données officielles des autorités minières

The Group also reviewed the official coltan production data at three of the most productive mine sites located on concession PE76, which were Nyagisenyi, Mululu and Birambo. In 2020, Nyagisenyi was the most productive site on concession PE76, according to official mine site data. Mululu and Birambo were the third and fourth most productive sites, respectively. In total, the three sites produced over 55 percent of PE76 coltan in 2020.

The Group then compared this to production information provided by diggers and traders at those sites, as well as on-site videos and photographs, analysis of satellite and aerial imagery, and information from official MONUSCO sources. A summary of some of the data gathered is reflected in Table 1 below.

Le Groupe a aussi examiné les données officielles de production de coltan sur trois des sites miniers les plus productifs de la concession PE76, à savoir Nyagisenyi, Mululu et Birambo. En 2020, Nyagisenyi était le site le plus productif de la concession PE76, selon les données officielles du site minier. Mululu et Birambo étaient respectivement les troisième et quatrième sites les plus productifs. En total, les trois sites ont produit plus que 55 pourcent du coltan sur la concession PE76 en 2020.

Le Groupe a ensuite comparé ces données aux informations de production fournies par les creuseurs et négociants sur ces sites, ainsi qu'aux vidéos et photographies sur place, à l'analyse d'images satellitaires et aériennes et aux informations provenant de sources officielles de la MONUSCO. Un résumé de certaines des données recueillies est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

	Official production 2020 (kilos)	Percentage of PE76 production (2020)	Estimated monthly production			Number of diggers		
			ITA monthly baseline production (kilos)	Estimated average monthly production according to diggers interviewed (kilos)	Estimated monthly production according to official MONUSCO sources	Onsite observation 1	Onsite observation 2	Onsite observation 3
Nyagisenyi	209,888	29	19760	5000 - 6000	1000 - 2000	100	100-150	70
Birambo	101,562	14	4680	1050	1000	-	100-150	150
Mululu	90,755	13	6760	Not operational*	Not operational	120-150**	-	150**

Table 1: summary of information gathered by the Group comparing production and digger estimates
*(based on interviews in December 2020, January and February 2021)

Tableau 1: synthèse des informations recueillies par le Groupe comparant la production et les estimations des creuseurs *(basée sur des entretiens en décembre 2020, janvier et février 2021)

Whilst the Group recognises that production at mine sites changes based on water supply, metal market prices, security and other fluctuating factors, the Group found that the information it gathered from eyewitnesses, who included diggers, local authorities and local traders, at the mine sites listed in the table, did not match the higher production volumes recorded by official mining authorities for digging at the sites. The Group also analysed satellite imagery over a period of two years for the sites, and noted that the usual visible signs of mining activity, such as washing areas, huts and clearly used tracks to the sites, were not readily visible at Nyagisenyi, or at several other sites with high recorded production.

For example, at Nyagisenyi, which recorded almost 210 tons of coltan production during 2020, three independent sources, who were not linked to private sector actors, and who provided firsthand accounts of activity at the mine, estimated that between 70 and 150 diggers worked there during 2020. The Group also received multiple photographs of Nyagisenyi, for which the GPS coordinates matched those on the official validation documents for the sites, and observed that the site was alluvial, with very few diggers present. Three

diggers and a trader who worked at the site described to the Group how most coltan was gleaned from tailings washed down river from sites further upstream. By way of comparison, the Group noted that Gakombe mine site, a well-established mine on PE4731 with many deep pits with around 1,000 diggers throughout 2020 according to two diggers at the site and an eyewitness, recorded just over 99.6 tons of production for the same year.

Bien que le Groupe reconnaisse que la production sur les sites miniers varie en fonction de l'approvisionnement en eau, des prix du marché des métaux, de la sécurité et d'autres facteurs de fluctuation, le Groupe a constaté que les informations recueillies auprès de témoins oculaires, qui comprenaient des creuseurs, des autorités locales et des commerçants locaux, dans les sites miniers répertoriés dans le tableau, ne correspondaient pas aux volumes de production plus élevés enregistrés par les autorités minières officielles pour creuser sur les sites. Le Groupe a également analysé les images satellitaires sur une période de deux ans pour les sites, et a noté que les signes visibles habituels d'activité minière, tels que les zones de lavage, les huttes et les pistes clairement utilisées vers les sites, n'étaient pas facilement visibles à Nyagisenyi, ou sur d'autres sites dont une hausse de production a été enregistrée.

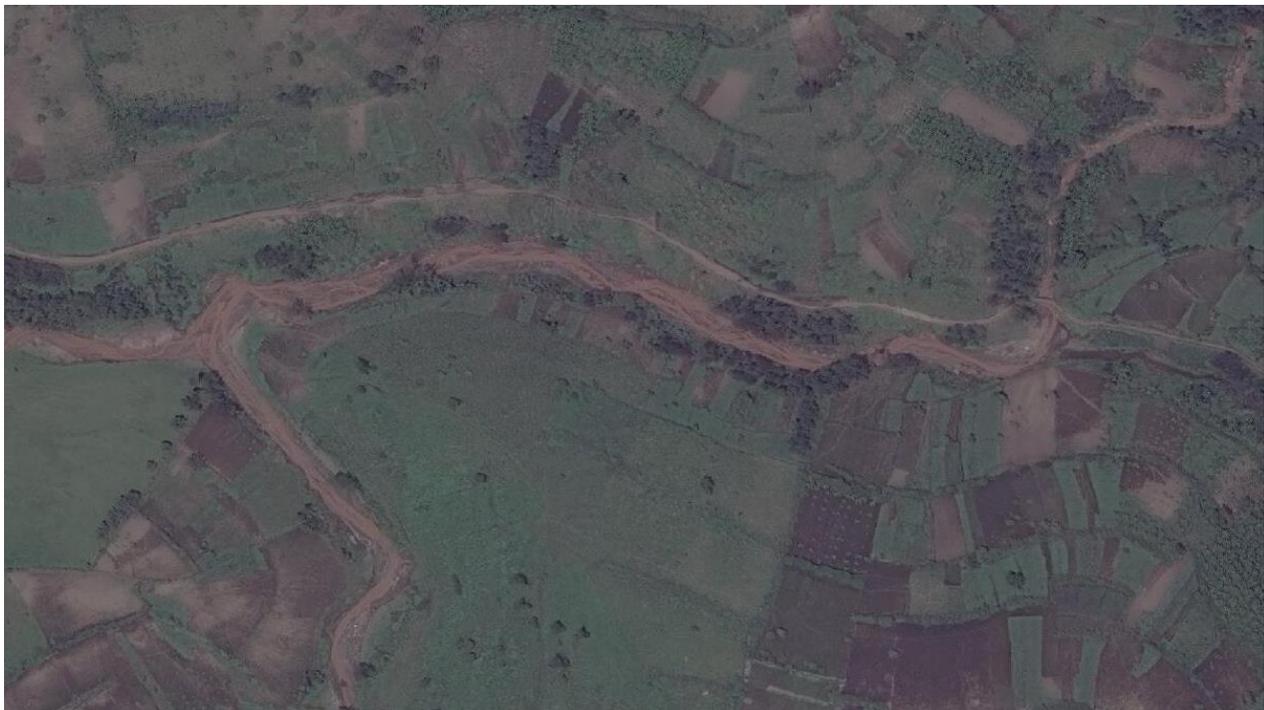
Par exemple, à Nyagisenyi, qui a enregistré près de 210 tonnes de production de coltan en 2020, trois sources indépendantes, qui n'étaient pas liées à des acteurs du secteur privé, et qui ont fourni des comptes rendus de première main sur l'activité de la mine, ont estimé entre 70 et 150 creuseurs le nombre y ont travaillé en 2020. Le Groupe a également reçu plusieurs photographies de Nyagisenyi, dont les coordonnées GPS correspondaient à celles des documents officiels de validation des sites, et a constaté que le site était alluvial, avec très peu de creuseurs présents. Trois creuseurs et un négociant qui travaillaient sur le site ont décrit au Groupe comment la plus grande partie du coltan était extraite des résidus rejetés en aval de la rivière à partir de sites plus en amont. À titre de comparaison, le Groupe a noté que le site minier de Gakombe, sur PE4731, une mine bien établie avec de nombreux puits profonds et avec environ 1000 creuseurs tout au long de 2020, selon deux creuseurs sur le site et un témoin oculaire, a enregistré un peu plus de 99,6 tonnes de production pour la même année.



Photograph of Nyagisenyi provided to the Group by an eyewitness, end February 2021
Photographie de Nyagisenyi fournie au Groupe par un témoin oculaire, fin février 2021



Photograph of Nyagisenyi provided to the Group by a UN source, January 2021
Photographie de Nyagisenyi fournie au Groupe par une source de l'ONU, janvier 2021



Google Earth image of Nyagisenyi, October 2020⁷¹
Image de Google Earth de Nyagisenyi, octobre 2020⁷²

⁷¹ Using coordinates from official Government validation document https://mines-rdc.cd/fr/wp-content/uploads/documents/Arretes/2018/A0002_2018.pdf

⁷² En utilisant les coordonnées d'un document officiel de validation du Gouvernement https://mines-rdc.cd/fr/wp-content/uploads/documents/Arretes/2018/A0002_2018.pdf



Comparison: Photograph of mining on PE4731 at 28° 52' 58,7" E , 1° 34' 15,3" S, January 2021,
provided by a UN source
Comparaison : Photographie du site minier sur PE4731 vers 28° 52' 58,7" E , 1° 34' 15,3" S, janvier 2021,
fournie par une source de l'ONU

The Group contacted Better Mining, CDMC, COOPERAMMA, ITA, SMB, SOGECOM Sarl, and SAKIMA SA for their responses to the Group's findings about risks of cross-concession fraud. COOPERAMMA and SAKIMA SA had not replied by time of drafting. Better Mining requested that the Group keep their reply confidential, which is available to the Committee on request.

The gist of CDMC, ITA, SMB and SOGECOM Sarl replies are included here.

Le Groupe a contacté Better Mining, CDMC, COOPERAMMA, ITA, SMB, SOGECOM Sarl et SAKIMA SA afin d'obtenir leurs réponses aux conclusions du Groupe sur les risques de fraude entre concessions. COOPERAMMA et SAKIMA SA n'avaient pas répondu au moment de la rédaction du rapport. Better Mining a demandé au Groupe de garder sa réponse confidentielle, qui est à la disposition du Comité sur demande.

L'essentiel des réponses CDMC, ITA, SMB et SOGECOM Sarl est inclus ici.

CDMC response

CDMC replied that the allegations of fraud were unfounded, and that such allegations only sought to tarnish the brand image of CDMC. CDMC also noted that until concession boundaries had been properly delimited and demarcated in 2018, SMB had encroached on concession PE76 belonging to SAKIMA SA for decades. Therefore, in the eyes of CDMC, SMB had been trading SAKIMA SA coltan as its own, including until the concession boundaries were moved (see annex 42).

CDMC further noted that the SMB electronic traceability system, which according to SMB was very robust, and a very large staff of PMH members and Industrial Guards securing PE4731 meant that it should be impossible for mineral to leave that concession undetected. CDMC also noted that that SAKIMA SA had signed a guarding contract with the Provincial Commissariat of the North Kivu National Police which seconded PMH members to secure PE76 and fight against mining fraud. CDMC also noted that the depots of Ngungu and Kibabi were at least 20 kilometres from PE4731, which was very far from the concession and that minerals from PE4731 could only be sold on that concession, not at Ngungu and Kibabi.

About Nyagisenyi, CDMC said that fluctuations in production were normal, especially after the 2018 concession re-demarcation, and that CDMC had invested in Bihula, Birambo, Mululu, Mutanga and Nyagisenyi mine sites to improve their productivity. CDMC said Nyagisenyi and Birambo had primary type and secondary deposits, and more than 400 diggers at each site.

CDMC concluded that the coltan ores that CDMC bought from its suppliers therefore met the requirements and standards required to be marketed internationally.

SOGECOM Sarl response

SOGECOM Sarl told the Group that it had conducted 15 site visits to Rubaya mines between March 2020 and 2021, the reports of which SOGECOM Sarl shared with the Group. This included three reports of site visits to Nyagisenyi. These reports consistently estimated between 325 and 350 diggers at the site, and estimated typical monthly production between 15,500 kilos and 25,000 kilos.

In its October 2020 site report, SOGECOM Sarl further noted that “after observation and survey of various subjects met, the Masisi conflict does not affect mining activities on PE76 of SAKIMA SA, all of the problems (murders, shootings, torture) take place on concession PE4731”. The company noted that improved traceability established by iTSCi and the presence of state services on concession PE76 allowed them to confirm that their supply chain was not “infected” by minerals from PE4731, and that all their production came from PE76 accompanied with all the traceability documents required by the Congolese State.”

SMB response

SMB told the Group there was a “major problem regarding fraud” off their concession. SMB said that SMB had an agreement with the government and national Police to deploy PMH on its perimeter to guard against fraud and other forms of criminality. SMB said that there was no controlling link between SMB and PMH. SMB also said that those exploiting minerals on the SMB concession had to sell their mineral to SMB. As such, the PMH located on the SMB perimeter ensured that once people left PE4731 to go to Rubaya, they did not carry minerals with them, otherwise they were arrested and the minerals were usually confiscated and returned to SMB. SMB added that most of the people arrested had committed fraud and that their minerals had been subsequently confiscated. Those arrested were brought to an SMB depot where they were questioned. If the reason for them to carry minerals was legitimate, the minerals were returned to them. SMB also said that it was working on paying its outstanding debts to diggers and that within a few weeks of their response to the Group, in April 2020, all debts would be paid.

ITA response

In its reply to the Group, ITA provided the following an overall comment that noted that the situation around Rubaya was highly complex, with rumours and misinformation prevailing for many years. ITA also said that multiple business and other vested interests significantly influenced ‘information’ on the situation and some sources that may appear credible, were not. ITA expressed particular concerns regarding the Group’s reading of dynamics on the ground, including about smuggling of significant volumes of coltan from PE4731 to PE76

for tagging. ITA noted that its efforts to improve traceability, due diligence and accountability were impeded at Rubaya, due to “the lack of positive engagement” by a stakeholder.

ITA also noted that in the past two years, miners left PE4731 and moved to PE76 where they had greater confidence in being paid on a timely basis. ITA added that the increase in the number of miners on PE76 was a significant factor impacting production plausibility on PE76. ITA noted that baselines are by their very nature estimates reflecting a particular time and that these were impacted by weather or seasonality, geological factors, cash availability, number of miners and so production may fluctuate daily, sometimes by significant amounts.

ITA noted that Nyagisenyi “subsector” attracted a greater number of miners because alluvial mining was carried out which was easier for miners to mine, that the equatorial climate in Masisi territory resulted in elevated levels of erosion of primary deposits making rocks friable, that heavy rain and strong river flow further eroded mineralised ore in the valley, which deposited on the riverbed where miners could easily access the minerals and that although the minerals required several washing processes due to the high proportion of loamy soils, the availability of sufficient water in the river to conduct washing resulted in high efficiency and productivity at the site. They also said that exploitation took place in the river which was relatively safer than on land where miners were at risk of pit collapses or landslides, that strong river flow during the rainy season resulted in significant sediment deposition on the riverbed, which facilitated the collection and washing of the ore contained in the sediments, resulting in high productivity. They also said that production at Nyagisenyi was aligned with baseline estimates and ongoing assessment by ITSCI field teams.

Réponse de CDMC

CDMC a répondu que les allégations de fraude n'étaient pas fondées et que ces allégations ne visaient qu'à ternir l'image de CDMC. CDMC a également noté que jusqu'à ce que les limites des concessions aient été correctement déterminées et démarquées en 2018, SMB avait empiété sur la concession PE76 appartenant à SAKIMA SA pendant des décennies. Par conséquent, aux yeux de CDMC, SMB avait commercialisé le coltan de SAKIMA SA comme le sien, y compris jusqu'à ce que les limites de la concession soient déplacées (voir l'annexe 42).

CDMC a en outre noté que le système de traçabilité électronique SMB, qui selon SMB était très robuste, et un personnel très important de membres de la PMH et de gardes industriels assurant la sécurité à PE4731 signifiait qu'il devrait être impossible pour le minéral de quitter cette concession sans être détecté. CDMC a noté également que SAKIMA SA a signé un contrat de gardiennage avec le Commissariat Provincial de la Police Nationale du Nord Kivu qui a détaché des membres de la PMH pour sécuriser PE76 et lutter contre la fraude minière. CDMC a aussi noté que les dépôts de Ngungu et Kibabi étaient à au moins 20 kilomètres de PE4731, ce qui était très loin de la concession et que les minerais de PE4731 ne pouvaient être vendus que sur cette concession, pas à Ngungu et Kibabi.

À propos de Nyagisenyi, CDMC déclaré que les fluctuations de production étaient normales, en particulier après la démarcation de la concession en 2018. En outre, CDMC avait investi dans les sites miniers de Bihula, Birambo, Mululu, Mutanga et Nyagisenyi pour améliorer leur productivité. CDMC a ajouté que Nyagisenyi et Birambo avaient des gisements de type primaire et secondaire, et plus de 400 creuseurs sur chaque site.

CDMC a conclu que les minerais de coltan achetés par CDMC à ses fournisseurs répondaient donc aux exigences et aux normes requises pour être commercialisés à l'échelle internationale.

Réponse de SOGECOM Sarl

SOGECOM Sarl a indiqué au Groupe qu'elle avait effectué 15 visites de sites dans les mines de Rubaya entre mars 2020 et 2021, dont la SOGECOM Sarl a partagé les informations avec le Groupe. Cela comprenait trois rapports de visites de sites à Nyagisenyi. Ces rapports estimaient systématiquement entre 325 et 350 creuseurs sur le site et une production mensuelle typiquement entre 15 500 et 25 000 kilos.

Dans son rapport de visite de site d'octobre 2020, la SOGECOM Sarl notait entre autre qu'« après observation et enquête sur les différents sujets rencontrés, le conflit de Masisi n'affecte pas les activités minières sur PE76

de SAKIMA SA, tous les problèmes (meurtres, fusillades, torture) se déroulent sur la concession PE4731 ». La société a noté que l'amélioration de la traçabilité mise en place par iTSCi et la présence des services de l'État sur la concession PE76 leur permettaient de confirmer que leur chaîne d'approvisionnement n'était pas « infectée » par des minerais de PE4731, et que toute leur production provenait de PE76 accompagnée de tous les documents de traçabilité requis par l'État congolais. »

Réponse de SMB

SMB a déclaré au Groupe qu'il y avait un « problème majeur de fraude » des minéraux de sa concession. SMB a dit que SMB avait un accord avec le gouvernement et la police nationale pour déployer la PMH sur son périmètre pour se prémunir contre la fraude et d'autres formes de criminalité. SMB a dit qu'il n'y avait aucun lien de contrôle entre SMB et PMH. SMB a également déclaré que les exploitants de minerais sur la concession SMB devaient vendre leur minerai à SMB. Dès lors, la PMH située sur le périmètre de SMB veillait à ce qu'une fois que les gens quittaient PE4731 pour se rendre à Rubaya, ils ne transportaient pas de minéraux avec eux, sinon ils étaient arrêtés et les minéraux étaient généralement confisqués et renvoyés à SMB. SMB a ajouté que la plupart des personnes arrêtées avaient commis des fraudes et que leurs minerais avaient par la suite été confisqués. Les personnes arrêtées ont été conduites dans un dépôt de SMB où elles ont été interrogées. Si la raison pour laquelle ils transportaient des minerais était légitime, les minerais leur étaient restitués. SMB a également déclaré qu'elle travaillait au paiement de ses dettes envers les creuseurs et que quelques semaines après leur réponse au Groupe, en avril 2020, toutes les dettes seraient payées.

Réponse de ITA

Dans sa réponse au Groupe, ITA a donné un commentaire général indiquant que la situation autour de Rubaya était extrêmement complexe, avec des rumeurs et des informations erronées qui prévalaient depuis de nombreuses années. ITA a également déclaré que les affaires multiples et d'autres intérêts particuliers influençaient considérablement les « informations » sur la situation et que certaines sources qui pouvaient paraître crédibles ne l'étaient pas. ITA a exprimé des préoccupations particulières concernant la lecture par le Groupe de la dynamique sur le terrain, y compris la contrebande de volumes importants de coltan du PE4731 au PE76 pour marquage. ITA a noté que ses efforts pour améliorer la traçabilité, la diligence raisonnable et la responsabilité étaient entravés à Rubaya, en raison du « manque d'engagement positif » d'une partie prenante.

ITA a également noté qu'au cours des deux dernières années, les mineurs ont quitté le PE4731 et sont passés à PE76, où ils étaient plus confiants d'être payés en temps opportun. ITA a ajouté que l'augmentation du nombre de mineurs sur PE76 était un facteur important ayant un impact sur la plausibilité de la production sur PE76. ITA a noté que les valeurs de référence sont, de par leur nature même, des estimations reflétant un moment particulier et qu'elles sont affectées par les conditions météorologiques ou la saisonnalité, des facteurs géologiques, la disponibilité des liquidités, le nombre de mineurs et que la production peut dès lors fluctuer quotidiennement, parfois de manière significative.

ITA a noté que le « sous-secteur » de Nyagisenyi attirait un plus grand nombre de mineurs parce que l'exploitation minière alluviale était plus facile à réaliser pour les mineurs, que le climat équatorial dans le territoire de Masisi entraînait des niveaux élevés d'érosion des dépôts primaires rendant les roches friables, que de fortes pluies et un fort débit fluvial avait encore érodé le minerai minéralisé dans la vallée, qui s'est déposé sur le lit de la rivière où les mineurs pouvaient facilement accéder aux minéraux et que, bien que les minéraux aient nécessité plusieurs processus de lavage en raison de la forte proportion de sols limoneux, la disponibilité d'une quantité d'eau suffisante dans la rivière pour effectuer le lavage a entraîné une efficacité et une productivité élevées sur le site. Ils ont également déclaré que l'exploitation avait lieu dans la rivière qui était relativement plus sûre que sur les terres où les mineurs étaient à risque de puits qui s'effondrent ou de glissements de terrain, que le fort débit de la rivière pendant la saison des pluies a entraîné un dépôt important de sédiments sur le lit de la rivière, ce qui a facilité la collecte et le lavage du minerai contenu dans les sédiments, résultant en une productivité élevée. Ils ont également déclaré que la production à Nyagisenyi était alignée sur les estimations de base et l'évaluation continue par les équipes de terrain de l'ITSCI.

Annex 49

Supply chain assessment and reporting by individuals, exporters and traders

Évaluation de la chaîne d'approvisionnement et rapports de particuliers, des exportateurs et des commerçants

In light of clashes and abuses at mines around Rubaya during 2020, and a body of evidence that suggests that these events may merit risk mitigation efforts from companies sourcing coltan from Masisi territory more broadly, the Group endeavoured to review available supply chain due diligence reports for individuals and companies buying or trading from Masisi's mines. The Group was particularly mindful to understand whether there was enough information about supply chain risk and risk mitigation plans provided by companies "upstream", in Masisi territory and/or the DRC, to be useful to "downstream" companies that sought information about their supply chains and were engaged in responsible sourcing efforts therein.

Chris Huber stated that he was not purchasing from Masisi or Rubaya's coltan mines, and therefore questions about events in that area, or their supply chains, were not applicable to him. He also told the Group that he was not now, and never had been, a shareholder, officer or employee of CDMC and did not work now, nor had ever worked, for CDMC in any capacity, including consulting. Huber did not provide the Group with a reply to its question about his relationship with John Crawley.

John Crawley had not responded to the Group by time of drafting. CDMC told the Group that Crawley had no organisational or managerial links to CDMC, only that CDMC was active on a concession owned by Crawley in Tanganyika province. The Group noted that according to 2020 publicly available company registration information, Crawley was the director (natural person) of East Rise Corporation Limited, a mineral trading company listed in Hong Kong. Until 2018, East Rise Corporation Limited traded coltan from Rubaya that came from Masisi territory, according to publicly available mining authority data.

Star Dragon Corporation Ltd (Star Dragon), which pre-financed CDMC and traded its coltan during 2020, provided the Group with a copy of its 2020 supply chain due diligence report. In response to the Group's questions about incidents at coltan mines around Rubaya, Star Dragon stated that when sourcing from conflict-affected and high-risk areas it used the iTSCi incident and other iTSCi reports. It also checked mineral origin, and applied Know Your Counterparty checks and used a range of other published information about high-risk areas. Star Dragon added that iTSCi incident reports, media articles, finding of fact by various tribunals, as well as on the ground information that Star Dragon had received did not appear to confirm smuggling into PE76 from PE4731 and that there were no incident reports that concluded that machetes had been used for violence.

Halcyon Inc, which traded coltan from SOGECOM Sarl during 2020, published a supply chain due diligence report⁷³ that recorded seven of its own site visits during 2020, and use of iTSCi incident and monthly reports. In response to the Group's questions about incidents at coltan mines around Rubaya, Halcyon Inc said it was engaged in proprietary 'geoprinting' efforts to ensure material origin was as stated on iTSCi documents, and was recording samples with a view to identifying any white collar risks in its supply chain. It added it was actively monitoring material grades, as a means of augmenting iTSCi due diligence efforts. It was taking steps towards "viabilisation of sites outside of PE76 to avoid any implication or damaging of its supply chain with specific security incidents, and that it "refused to purchase material from the nearest sites to PE4731, Mutang and Nyagisenyi - ensuring no purchases from neighbouring SMB sites. Finally, they noted that their supplier had carried out 15 proprietary site visits since February 2020 to Masisi. The company said it paid particular attention to iTSCi incident reporting of December 2020 which stated no direct link of armed groups to Cooperamma leadership, or bandits/militants and COOPERAMMA.

The Group was unable to reach Jiujiang Jinxin Non-ferrous Metals Co. Ltd, Kalon Resources Limited and ChengDu Metallic Materials Co. Ltd, the companies who traded coltan from SMB during 2020, according to publicly available mining authority data. SMB told the Group that it would send these companies a copy of its supply chain due diligence report, a copy of which it also provided to the Group, in April 2020.

⁷³ <https://www.itsci.org/company-annual-reports-public/>

ITA told the Group that it encouraged members to publish annual reports and offered the ITSCI website as a platform since many ITSCI members did not have their own websites, however that “ITSCI does not evaluate, use or endorse any statements made in the annual reports of our members since we monitor the performance of companies on an on-going basis through a variety of other methods which provide greater detail and accuracy.”

ITA disagreed with the Group’s expectation that company reports should refer to specific details of supplier’s incidents, in particular noting that supplier relationships were confidential and should not be made public.

The Group notes that while it did not expect supplier information to be published in reports, it considered that companies should be able to provide sufficient detail about specific supply chain risks to be able to demonstrate mitigation and progress over time.

Suite aux affrontements et abus dans les mines autour de Rubaya en 2020, et d'un ensemble de preuves suggérant que ces événements pourraient impacter des efforts d'atténuation des risques pour les entreprises qui s'approvisionnent en coltan à Masisi de manière plus générale, le Groupe s'est efforcé d'examiner les rapports de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement disponibles pour les individus et les entreprises qui achetaient ou faisaient du commerce dans les mines du territoire de Masisi. Le Groupe a porté une attention toute particulière à comprendre s'il y avait suffisamment d'informations sur les risques de la chaîne d'approvisionnement et les plans d'atténuation des risques fournis par les entreprises « en amont », dans le territoire de Masisi et/ou en RDC, pour être utiles aux entreprises « en aval » qui cherchaient des informations sur leurs chaînes d'approvisionnement et étaient engagées dans des efforts d'approvisionnement responsable.

Chris Huber a déclaré qu’il n’achetait pas aux mines de coltan de Masisi ou de Rubaya et que, par conséquent, les questions sur les événements dans cette région ou leurs chaînes d’approvisionnement ne lui étaient pas applicables. Il a également indiqué au Groupe qu’il n’était pas actuellement, et n’avait jamais été, actionnaire, dirigeant ou employé de CDMC et qu’il ne travaillait pas maintenant, ni n’avait jamais travaillé, pour CDMC à quelque titre que ce soit, y compris de conseil. Huber n'a pas répondu à la question du Groupe sur sa relation avec John Crawley.

John Crawley n'avait pas répondu au Groupe au moment de la rédaction du rapport. CDMC a déclaré au Groupe que Crawley n'avait aucun lien d'organisation ou de gestion au sein de CDMC et que CDMC était uniquement actif sur une concession appartenant à Crawley dans la province du Tanganyika. Le Groupe a noté que selon les informations d'enregistrement de la société accessibles au public en 2020, Crawley était le directeur (personne physique) d'East Rise Corporation Limited, une société de négoce de minéraux basée à Hong Kong. Jusqu'en 2018, East Rise Corporation Limited commercialisait du coltan de Rubaya en provenance de Masisi, selon les données des autorités minières accessibles au public.

Star Dragon Corporation Ltd (Star Dragon), qui a préfinancé CDMC et a fait le commerce de coltan en 2020, a fourni au Groupe une copie de son rapport de devoir de diligence sur la chaîne d'approvisionnement pour l'année 2020. En réponse aux questions du Groupe sur les incidents dans les mines de coltan autour de Rubaya, Star Dragon a déclaré que lors de l'approvisionnement dans des zones de conflit et à haut risque, il utilisait les rapports d'incidents d'iTSCi et d'autres rapports iTSCi. Star Dragon a aussi vérifié l'origine des minéraux, utilisé les vérifications de Know Your Counterparty et aussi utilisé une série d'autres informations publiées sur les zones à haut risque. Star Dragon a ajouté que les rapports d'incidents iTSCi, les articles dans les médias, les conclusions de fait par divers tribunaux, ainsi que les informations de terrain que Star Dragon avait reçues ne semblaient pas confirmer la contrebande vers PE76 à partir de PE4731 et qu'il n'y avait pas de rapports d'incidents concluant que des machettes avaient été utilisées de façon violente.

Halcyon Inc, qui a négocié le coltan de SOGECOM Sarl en 2020, a publié un rapport de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement qui mentionne sept de ses propres visites sur site en 2020, et l'utilisation des rapports d'incidents et mensuels des membres de l'iTSCi. En réponse aux questions du Groupe sur les incidents dans les mines de coltan autour de Rubaya, Halcyon Inc. a déclaré qu'elle était engagée dans des efforts de ``géo-empreinte '' pour s'assurer que l'origine des matériaux était telle qu'indiquée sur les documents iTSCi, et

enregistrait des échantillons en vue d'identifier tout risque économique dans sa chaîne d'approvisionnement. Il a ajouté qu'il surveillait activement les qualités des matériaux, afin d'augmenter les efforts de diligence raisonnable d'ITSCI. Il prenait des mesures pour «viabiliser des sites en dehors de PE76 pour éviter toute implication ou endommagement de sa chaîne d'approvisionnement avec des incidents de sécurité spécifiques. Il « a refusé d'acheter du matériel des sites les plus proches de PE4731, de Mutanga et Nyagisenyi – pour garantir aucun achat auprès de sites voisins de SMB ». Enfin, la société a noté que leur fournisseur avait effectué 15 visites de sites propriétaires depuis février 2020 à Masisi. La société a déclaré qu'elle accordait une attention particulière aux rapports d'incident d'ITSCI de décembre 2020, qui n'indiquaient aucun lien direct entre les groupes armés et les dirigeants de COOPERAMMA, ou les bandits/militants et COOPERAMMA.

Le Groupe n'a pas pu joindre Jiujiang Jinxin Non-ferrous Metals Co.Ltd, Kalon Resources Limited et ChengDu Metallic Materials Co. Ltd, les sociétés qui ont acheté du coltan auprès de SMB en 2020, selon les données publiques des autorités minières. SMB a indiqué au Groupe qu'elle enverrait courant avril 2020, à ces sociétés, une copie de son rapport de devoir de diligence de la chaîne d'approvisionnement, dont elle a également fourni une copie au Groupe.

ITA a déclaré au Groupe qu'il encourageait ses membres à publier des rapports annuels et offrait le site Web de l'ITSCI comme plateforme puisque de nombreux membres de l'ITSCI n'avaient pas leur propre site Web, mais que « l'ITSCI n'évalue, n'utilise ni n'approuve les déclarations faites dans les rapports annuels de nos membres, car nous surveillons en permanence les performances des entreprises grâce à diverses autres méthodes qui fournissent plus de détails et de précision. »

ITA n'était pas d'accord avec l'attente du Groupe selon laquelle les rapports des sociétés devraient se référer à des détails spécifiques des incidents des fournisseurs, en notant en particulier que les relations avec les fournisseurs étaient confidentielles et ne devraient pas être rendues publiques.

Le Groupe note que s'il ne s'attend pas à ce que les informations sur les fournisseurs soient publiées dans des rapports, il estime que les entreprises devraient être en mesure de fournir suffisamment de détails sur les risques spécifiques de la chaîne d'approvisionnement pour pouvoir démontrer les mesures d'atténuation et les progrès au fil du temps.

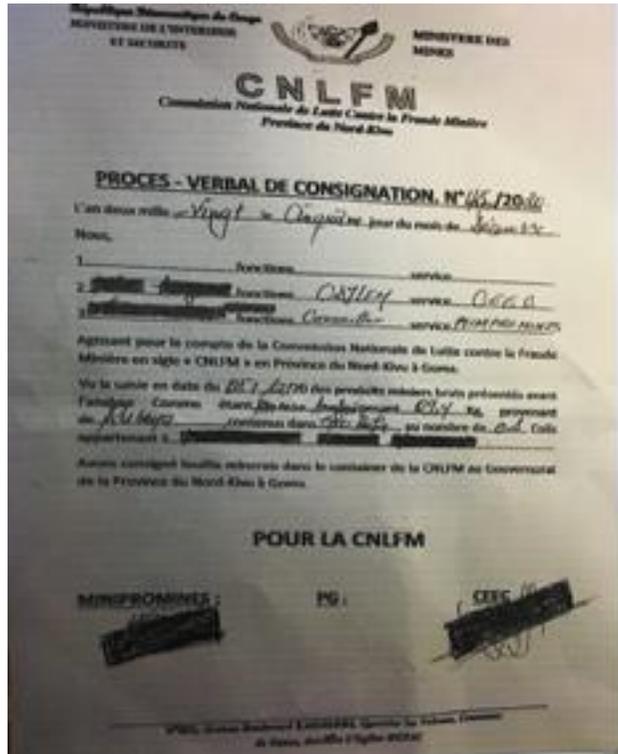
Annex 50

Coltan fraud

Fraude de coltan

Below, a judicial document confirming the arrest of a suspect with 9.4 kilogrammes of coltan. According to sources with knowledge of the matter, smugglers adopted a system of concealing smaller quantities of coltan to avoid incurring heavy losses if arrested. Done frequently, they would eventually accumulate large quantities, according to the source.

Ci-dessous, un document judiciaire confirmant l'arrestation d'un suspect avec 9,4 kilogrammes de coltan. Selon des sources au courant de la question, les passeurs ont adopté un système de dissimulation de plus petites quantités de coltan pour éviter de subir de lourdes pertes en cas d'arrestation. Réalisé fréquemment, ils finiraient par accumuler de grandes quantités, selon la source.



Documents provided to the Group by North Kivu mining authorities
Documents fournis au Groupe par les autorités minières du Nord Kivu

Annex 51**Mineral smuggling route from North Kivu to South Kivu****Route de contrebande de minerais du Nord Kivu au Sud Kivu**

Five South Kivu mining authorities informed the Group that they were aware of cross-province fraud of tin, tantalum, tungsten from North Kivu. Three North Kivu mining authorities also confirmed this to the Group, adding that the smugglers from North Kivu used the route that links Walikale to Bukavu via the towns of Nyabiondo, Masisi, Rubaya, Lumbishi, Numbi, Kalungu, Nyabibwe, Nyamukubi, Katana, Kabamba, Kavumu, Bukavu.

The Group heard the same for gold, and that this was caused by the availability of gold comptoirs in Bukavu, which were not available in Goma, and the better prices that Bukavu offered.

Cinq autorités minières du Sud Kivu ont informé le Groupe qu'elles étaient au courant de la contrebande entre les provinces d'étain, de tantale, de tungstène en provenance du Nord Kivu. Trois autorités minières du Nord Kivu l'ont également confirmé au Groupe, ajoutant que les passeurs du Nord-Kivu empruntaient la route qui relie Walikale à Bukavu via les villes de Nyabiondo, Masisi, Rubaya, Lumbishi, Numbi, Kalungu, Nyabibwe, Nyamukubi, Katana, Kabamba, Kavumu, Bukavu.

Le Groupe a été informé du même processus pour l'or, et que cela était dû à la disponibilité de comptoirs d'or à Bukavu, contrairement à Goma, et de meilleurs prix offerts à Bukavu.

Annex 52

Untagged coltan transported by fraud from North Kivu and South Kivu

Coltan non étiqueté transporté frauduleusement du Nord Kivu et du Sud Kivu

Photographs of untagged coltan in small bags of 10-20 kilograms stocked by unregistered traders in Kalungu, Kalehe territory. Four traders informed the Group that they bought untagged coltan from individuals coming from across North and South Kivu mine sites, and either sold it to traders from Rwanda across Lake Kivu, or to traders coming from Bukavu.

Photographies de coltan non étiqueté dans de petits sacs de 10 à 20 kilogrammes stockés par des commerçants non enregistrés à Kalungu, dans le territoire de Kalehe. Quatre commerçants ont informé le Groupe qu'ils achetaient du coltan non étiqueté à des personnes originaires de sites miniers du Nord et du Sud Kivu, et les vendaient soit à des commerçants du Rwanda via le lac Kivu, soit à des commerçants venant de Bukavu.



Photograph taken by the Group in Kalehe territory in February 2021

Photographie prise par le Groupe dans le territoire de Kalehe en février 2021

Annex 53

Excerpts of interviews with mineral smugglers, smuggling from Kalehe territory, South Kivu, to Rwanda via Lake Kivu

Extraits d'entretiens avec des trafiquants de minerais, faisant de la contrebande depuis le territoire de Kalehe, Sud Kivu, vers le Rwanda via le Lac Kivu

Interview One

Location: Kalehe territory

A: Is it possible to smuggle minerals to Rwanda at certain times?

B: Yes

B: I told this young boy to inform the commander of the naval force

B: This operation concerns the captain and the owner of the canoe.

A: We must involve the marine commander in this matter!

B: Yes

A: We explain how it will be

B: And we only need security

A: Once we are secure

B: We can leave during the night

A: Since this is a fraud, the trafficking can only happen overnight.

B: So, you have a canoe?

A: Yes, indeed

B: How should we proceed?

A: Is it from here to Idjwi or is it directly to Rwanda?

B: It depends from one person to another

Location : Territoire de Kalehe

A : Est-ce qu'il est possible de trafiquer les minerais vers le Rwanda en temps opportun?

B : Oui

B : J'avais dit à ce jeune garçon qu'il faut informer le commandant de la force navale

B : Cette opération concerne le commandant et le propriétaire de la pirogue.

A: Il faut impliquer le commandant naval dans ce dossier!

B : Oui

A : On explique comment cela va se passer

B : Et on a besoin seulement de sécurité

A: Une fois qu'on est sécurisé

B : Peut-on partir pendant la nuit ?

A : Comme il s'agit d'une fraude, le trafic ne peut que se faire pendant la nuit.

B : Donc toi tu as une pirogue?

A : Oui, en effet

B : Comment est-ce qu'il faut procéder?

A : C'est à partir d'ici jusqu'à Idjwi ou bien c'est directement au Rwanda?

B : Ça dépend d'une personne à une autre

Interview Two

Location: Kalehe Territory

A: How did he get these minerals to Rwanda?

B: Currently cassiterite is worthless.

A: Ok

B: We buy according to the instructions of our sponsor [in Rwanda]

A: Ok

B: If he told the person to buy at 8000FC, he buys at 6000FC because currently 1kilogram is

worth 5000FC.

A: Ok

B: To be flexible

A: Ok

B: And the frauders don't stop with their activities.

Location : Territoire de Kalehe

A : Comment est-ce qu'il faisait passer ces minéraux au Rwanda?

B : Actuellement la cassitérite ne vaut rien.

A : Ok

B : On achète selon les directives de notre sponsor [au Rwanda]

A : Ok

B : S'il lui a dit d'acheter à 8000FC, il achète à 6000FC comme actuellement 1kg vaut 5000FC.

A : Ok

B : Pour être souple

A: Ok

B: Et les fraudeurs ne cessent pas avec leurs activités.

Interview Three

Location: Kalehe territory

A: Now, compared to the Lake circuit

B: Ok

A: Do you know a bit about this practice?

B: On the lake?

A: Yes

B: About trafficking them?

A: Yes, trafficking them

B: So fraud?

A: Yes indeed

B: You see, there is our friend who traffics them [the minerals] at Nyabibwe

A: Ok

[...]

B: Because it is Rwandans who use these kinds of boats a lot

A: Indeed, even that one which you see here, it belongs to the people of Gisenyi, Rwanda.

B: This is how they cross to Rwanda and no one controls them

A: No one

Location : Territoire de Kalehe

A : Maintenant, par rapport au circuit du Lac

B : Ok

A : Est-ce que tu connais un peu cette pratique?

B : Sur le Lac?

A : Oui

B : Pour les trafiquer?

A : Oui, les trafiquer

B : Donc frauder?

A : Oui, en effet

B : Tu vois, il y a notre ami qui les trafique[les minerais] à Nyabibwe

A : Ok

[...]

B : Puisque ce sont des Rwandais qui utilisent beaucoup ce genre de bateaux

A : Effectivement, même celui que tu vois ici, il appartient aux gens de Gisenyi, Rwanda

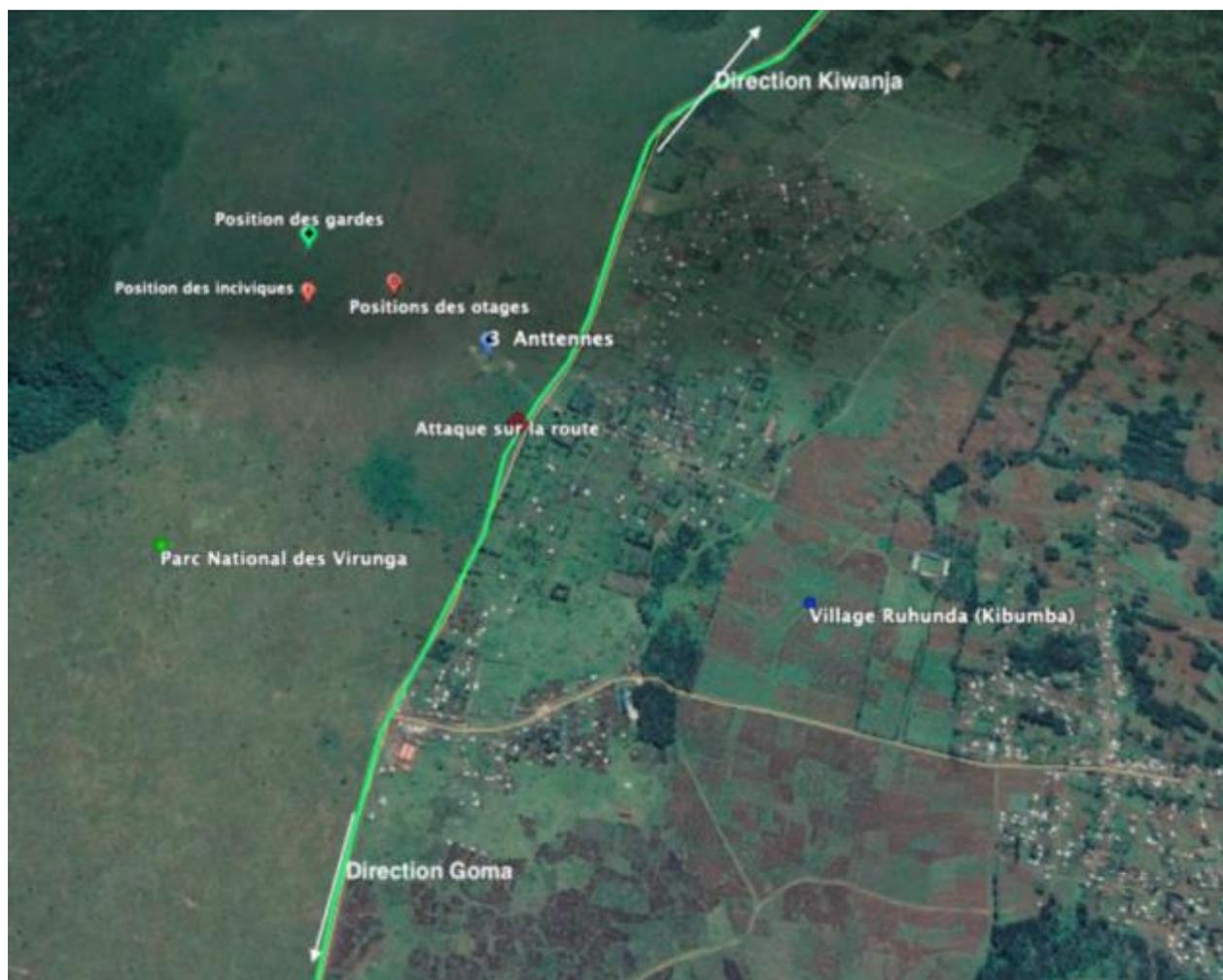
B : C'est ainsi qu'ils traversent jusqu'au Rwanda et personne ne les contrôlent.

A : Personne

Annex 54

Maps of location of 22 February 2021 incident : ambush, kidnapping and killings of WFP and diplomatic staff

Cartes du lieu de l'incident du 22 février 2021 : embuscade, kidnapping et meurtres de personnel diplomatique et du PAM





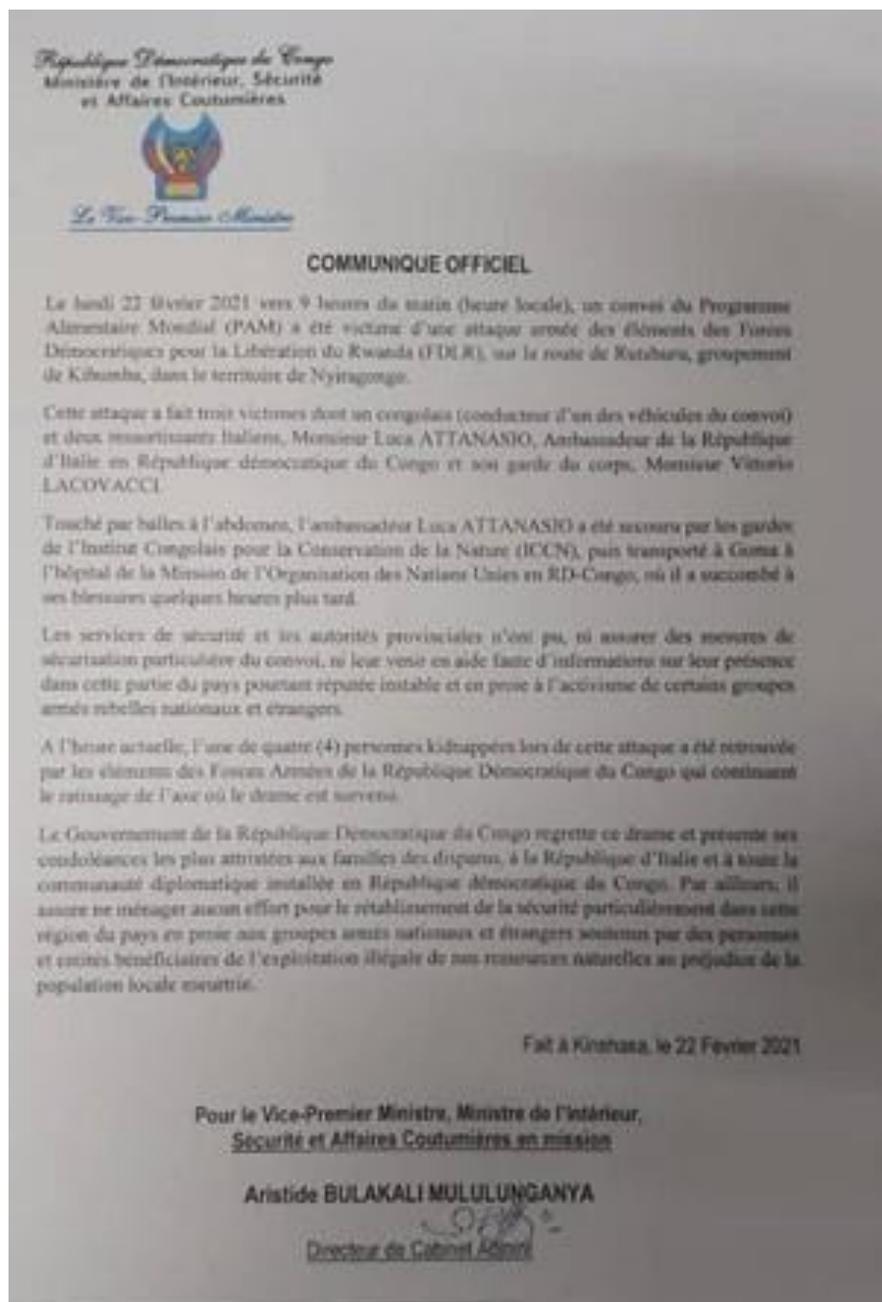
Provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Fourni au Groupe par une source connaissant le sujet

Annex 55

Government communiqué on the 22 February 2021 attack

Communiqué du Gouvernement au sujet de l'attaque du 22 février 2021



Provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Fourni au Groupe par une source familière de la question

Annex 56**Killings of ICCN eco-guards and weapons' robberies by armed groups
Figures on 2020 and 2021 deadly attacks against ICCN eco-guards in North Kivu****Meurtres d'éco-gardes de l'ICCN et vols d'armement par les groupes armés
Données sur les attaques meurtrières de 2020 et 2021 contre les éco-gardes au Nord Kivu**

	Date	Location	ICCN casualties/pertes humaines ICCN	Presumed assailants/assaillants présumés	Lost weapons/armes perdues
1	3 March/mars 2020	Nyamilima	1	Mai-Mai	None/aucune
2	24 April/avril 2020	Rumangabo	13	FDLR-FOCA	1 PKM 14 AK-type assault rifles/14 fusils d'assault de type AK
3	11 Octobre/octobre 2020	Sarambwe	1	FDLR-RUD	2 AK-type assault rifles/ 2 fusils d'assault de type AK
4	10 January/janvier 2021	Niamitwitwi	6	Mai-Mai Jackson	1 PKM 5 AK-type assault rifles/5 fusils d'assault de type AK

Information provided to the Group by ICCN and military justice sources

Information fournie par des sources ICCN et des sources de la justice militaire



Map indicating the areas of the four deadly attacks in North Kivu in 2020 and 2021, along the RN2 Goma-Beni axis.

Carte indiquant les zones des quatre attaques meurtrières dans le Nord Kivu en 2020 et 2021, le long de l'axe RN2 Goma-Beni

Annex 57

Press release of Virunga National Park relating to the 10 January 2021 ambush

Communiqué de presse du Parc National des Virunga, concernant l'embuscade du 10 janvier 2021



DIRECTION PROVINCIALE

Communiqué de presse

10 January 2021, Rumangabo, Nord Kivu, RDC

C'est avec une immense tristesse que le Parc National des Virunga confirme la mort de 6 gardes survenue lors d'une attaque armée ce dimanche matin. Un garde fut aussi gravement blessé au cours de l'assaut. Il a entretemps été évacué à Goma et ses blessures n'engagent plus son pronostic vital.

L'attaque a pris la forme d'une embuscade ce matin à environ 07h30. Les gardes effectuaient une patrouille à pied sur le territoire du parc au lieu-dit Kabuendo. L'endroit est proche de la bordure du parc, dans le Secteur centre, entre Nyamilima et Niamitwitwi. Les premiers éléments de l'enquête indiquent que les gardes furent pris par surprise sans possibilité de se défendre. La responsabilité de l'attaque est assignée aux groups Mai-Mai locaux.

Les victimes sont les suivantes :

BURHANI ABDU Surumwe, aged 30 years
KAMATE MUNDUNAENDA Alexis, aged 25 years
MANENO KATAGHALIRWA Reagan, aged 27 years
KIBANJA BASHEKERE Eric, aged 28 years
PALUKU BUDOYI Innocent, aged 28 years
NZABONIMPA NTAMAKIRO Prince, aged 27 years

Les pertes de vie parmi les gardes du parc sont d'autant plus injustifiées que ceux-ci déploient des efforts immenses pour protéger le parc et les communautés riveraines de la tyrannie des groupes armés. Leur sacrifice restera dans toutes les mémoires.

Les gardes de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature sont des agents de l'Etat Congolais chargés de la mise en application de la loi. Ils n'ont pas un statut militaire et leur action ne relève pas du droit des conflits armés. Aucun effort ne sera ménagé pour traduire en justice les auteurs de cette nouvelle attaque ignoble dans le respect de l'Etat de droit.

Ces évènements tragiques n'arrêteront pas les programmes de développement menés par le Parc National des Virunga au bénéfice des communautés riveraines. Le parc poursuivra ses efforts pour contribuer à la paix et à la sécurité des habitants du Nord Kivu, qui, comme les gardes, souffrent depuis trop longtemps des conflits armés.

Les pensées de l'ensemble du personnel du Parc National des Virunga vont aux familles et amis des victimes ainsi qu'à leur collègue blessé.

Les media peuvent adresser leurs questions à press@virunga.org.

Provided to the Group by the Virunga National Park

Fourni au Groupe par le Parc national du Virunga

Annex 58

Photographs of Mai-Mai combatants provocatively showing two PKM machine guns robbed from killed ICCN eco-guards during the 10 January 2021 ambush

Photographies de combattants Mai-Mai montrant de manière provocative deux mitrailleuses PKM volées aux écogardes de l'ICCN, tués lors de l'embuscade du 10 janvier 2021



Photographs received from an ICCN source on 24 March 2021

Photographies reçues d'une source ICCN le 24 mars 2021

Annex 59

Additional elements on the 10 January 2021 killing of the ICCN eco-guards and Mai-Mai Jackson

Éléments complémentaires concernant la mort des écogardes de l'ICCN et Mai-Mai Jackson

Mai-Mai leader Kambale Muhukambuto Jackson was based in Chanika along the northern shore of the Lake Edward at the time of the ambush. Kadimanche, also a Mai-Mai combatant, was seconded by a certain Luala, and responded directly to Mai-Mai Jackson.

The Group interviewed another Mai-Mai combatant, who was arrested by ICCN in relation to the attack, when riding on a motorcycle from Nyakakoma (along the eastern shore of the Lake Edward, Rutshuru territory) to Nyamilima. The combatant explained that Kadimanche was in charge of one Mai-Mai group that was illegally fishing in Lake Edward, and of another group that was regularly sent out to destroy the electric fence and other infrastructures set up by ICCN to protect the Virunga National Park.

He said that he was part of the illegal fishery group, and so had not been present when the attack on ICCN took place. He attributed his wounds to shots received from legal fishers on 13 January 2021, the day of his arrest. He also said that during the shooting, another illegal fisher Mai-Mai combatant got killed. The Group could however not find any records of any single shooting event or a dead body between 11 and 13 January 2021. ICCN informed the Group that prior to the Mai-Mai's arrest, ICCN had received information as to his implication in the murder of the eco-guards.

Le chef Mai-Mai Kambale Muhukambuto Jackson était basé à Chanika le long de la côte nord du Lac Édouard au moment de l'embuscade. Kadimanche, un combattant Mai-Mai, était appuyé par un certain Luala, et répondait alors directement à Mai-Mai Jackson.

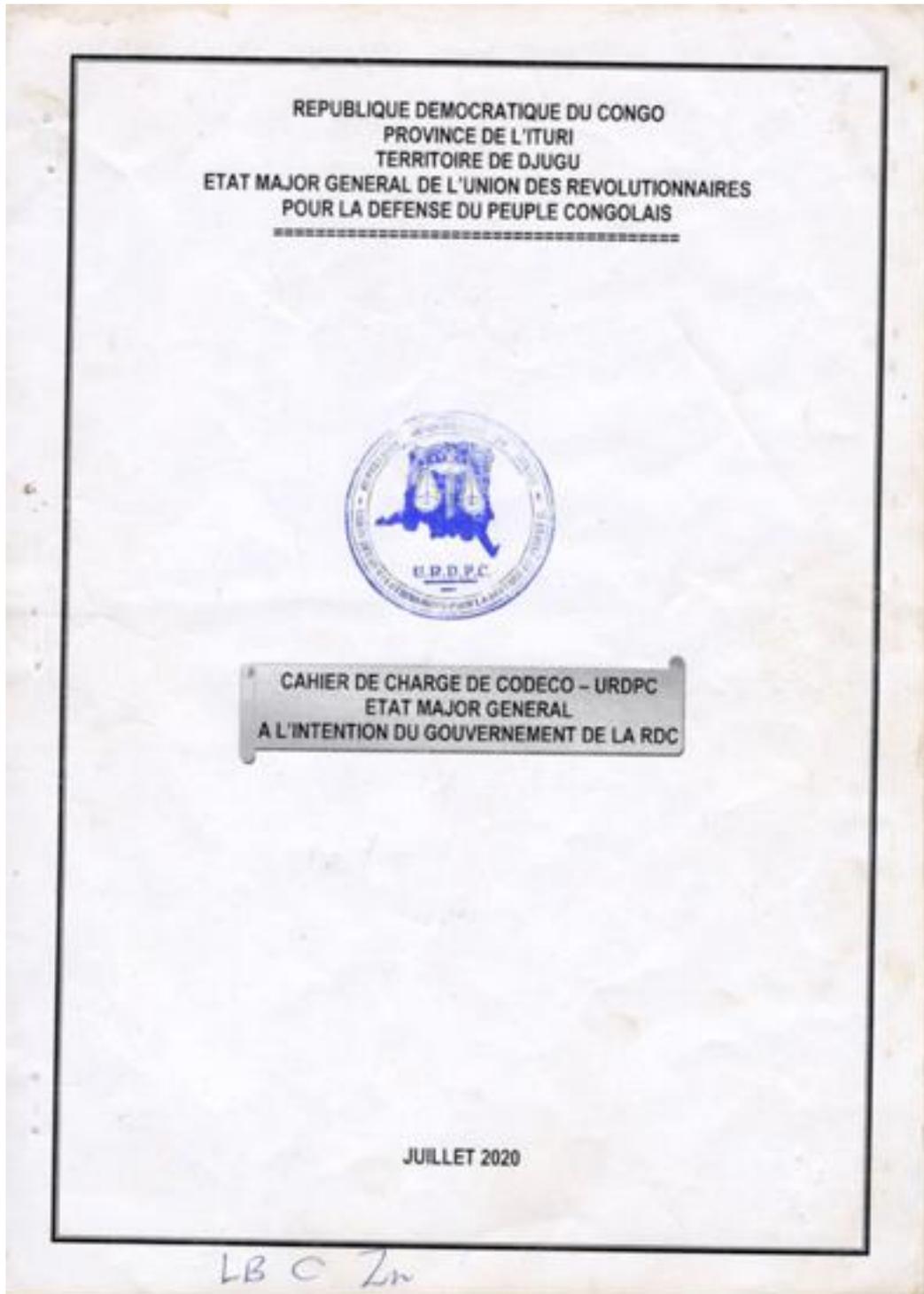
Le Groupe a interviewé un autre combattant Mai-Mai arrêté par l'ICCN, alors qu'il était à moto sur la route de Nyakakoma (le long de la côte orientale du Lac Édouard, dans le territoire de Rutshuru) à Nyamilima. Il a expliqué que Kadimanche était responsable d'un groupe Mai-Mai de pêcheurs illégaux sur le Lac Édouard, ainsi que d'un autre groupe qui était régulièrement envoyé pour détruire les clôtures électriques et autres infrastructures créées par l'ICCN, afin de protéger le Parc National des Virunga.

Le combattant Mai-Mai a affirmé au Groupe qu'il se trouvait avec l'équipe de pêcheurs illégaux et qu'il n'était donc pas présent lors de l'attaque contre l'ICCN. Il a attribué ses blessures à des tirs de pêcheurs légaux le 13 janvier 2021, le jour de son arrestation. Il a également affirmé que lors de cette fusillade, un autre pêcheur illégal et combattant Mai-Mai avait été tué. Le Groupe n'a toutefois pas été en mesure de trouver mention d'un événement de fusillade ou de la découverte d'un cadavre entre les 11 et 13 janvier 2021. L'ICCN a informé le Groupe qu'avant l'arrestation du combattant Mai-Mai, l'ICCN avait reçu des informations quant à son implication dans le meurtre des écogardes.

Annex 60

UDRPC/CODECO list of demands

Cahier des charges de l'URDPC/CODECO



I. INTRODUCTION

Nous les éléments de l'Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais « URDPC » en sigle, appelés souvent la « CODECO » Coopérative de Développement Economique au Congo, tenons à remercier très sincèrement la bonne volonté et les efforts fournis par le président de la République Démocratique du Congo, son excellence FELIX ANTOINE TSISEKEDI TSILOMBO qui par le souci de nationalisme s'implique personnellement pour pacifier l'Ituri en général et le Territoire de Djugu en particulier dont la situation a été depuis lors sabotée par tous les régimes passé et saluons ce courage qui l'a poussé à nous comprendre et penser à nous comme un des peuples de ce pays et utile pour la nation à qui on ne peut perdre confiance, que toutes les personnalités importantes qui se sont arcbutées pour l'évolution de cette procédure depuis l'annonce de son appel sur la radio RTNC à la date du 27/04/2020 à partir de N'SELE trouvent ici nos sincères remerciements et sachent que nous sommes sincèrement disposés pour la paix et le Développement de ce pays.

II. RESUME DESCRIPTIF DE LA SITUATION EN DJUGU

Brièvement, la guerre qui endeuille le Territoire de Djugu depuis 2017 à ces jours et qui a de nouveau plongé l'Ituri dans le cycle de violence est une conséquence des séquelles des conflits toujours mal gérés entre certaines communautés Ituriennes à l'occurrence les Hema et les Lendu. Ainsi, vers la fin de l'année 2017, un simple conflit avait fortement endeuillé le Territoire de Djugu que nous avons qualifié d'intercommunautaire entre les deux communautés rivales de Djugu (la communauté Lendu et Hema) avec comme conséquence, perte énorme départ et d'autre dont à l'origine il y a eu plusieurs provocations des Hema contre les Lendu par des différents vices dont nous citons par exemple :

- ✓ Un abbé, père carme reconnu dans sa catholicisme, DUNJI NYITCHU Florent (un sujet Lendu) lâchement abattu par son collègue NZINJU Faustin(un sujet Hema) qui l'aurait invité pour célébrer la messe de pentecôte dans la paroisse de DRODRO et dont le corps était retrouvé en putréfaction après 6 jours dans la presbytère des prêtres, l'acte porté devant la justice mais sans suite et jamais revendiqué par les Lendu mais qui est devenu à la longue, sujet de moquerie pour les Hema, ce que tous ces derniers en connaissent déjà plus,
- ✓ Les jeunes Hema ont profité de nouveau par abattre un jeune Lendu de la localité TETE, Groupement LADDEDJO en secteur des Walendu Pitsi connu sous le nom de MAKI arrêté par les militaires FARDC à la barrière illégalement érigée sur le tronçon du marché de UZI après avoir réclamé la différence de ses 300 FC à un militaire sur les frais payés pour le passage, ce dernier commence par le torturer ; s'échappant de cette tracasserie le militaire oblige les jeunes Hema à l'arrêter et qui malheureusement finissent par l'abattre,

LBC Zn

- ✓ RICHARD un commerçant Lendu de la localité SUNI en Groupement GOKPA en secteur des Walendu DJATSI encore tué par les Hema de MAZE, Groupement NDAURA, chefferie des Bahema Nord,
- ✓ Etc

Constatant le silence et les actes discriminatoires des autorités locales et du Gouvernement congolais face à ces actes déplaisant des Hema contre les Lendu, ces derniers ont fini par s'auto-défendre et ces 2 communautés sont entrées dans les cycles des représailles populaires qui n'avaient aucunement concernés la CODECO. Une délégation du Ministre des affaires intérieur EMMANUEL RAMAZANI CHADARI suivi de celle de MUVA SAKANYI est venue pour la médiation des conflits entre ces 2 communautés à la suite de laquelle la MONUSCO avait conduit ces 2 communautés à la pacification du Territoire de Djugu par une série des conférences intercommunautaires sur la paix.

Après la reprise des activités et pendant le processus de l'instauration de la paix, va rebondir une autre forme des conflits entre la CODECO que nous sommes et les FARDC qui sous l'intoxication des leaders de la communauté Hema nous a attribué les exactions des représailles, l'armée Congolaise s'est laissée utilisée par les éléments de la communauté Hema et le Gouvernement Provincial pour menacer, arrêter et tuer les jeunes Lendu au nom de CODECO ou sous prétexte d'un pseudo qui vise à exterminer cette communauté, le soit disant « assaillants ».

Donc, le Gouvernement Congolais par biais de son armée, a ensuite procédé par prendre au corps les jeunes Lendu arbitrairement, par les barrières illégalement érigées plus souvent chez les Lendu par les FARDC lesquels militaires pillaient sérieusement les biens des sujets Lendu, tuaient d'autres, violaient les jeunes filles et les femmes, détruisaient les infrastructures socioéconomiques de base dans la communauté, etc. mais tout cela sans que les autorités militaires ni politico administratives n'en disent mot et en silence puis sans aucune enquête et avec l'intention d'en effacer la trace. Leur mauvais comportement vis – à – vis des sujets Lendu avait mis en détorsion la conscience des Lendu mais personne ne pensait dénoncer la situation difficile que traversaient les Lendu car tous étaient négligés et menacés par des mots choquants et pervers des certaines communautés considérées comme riches et offrant contre les Lendu.

Toutefois, après cette lourde peine endurée par les Lendu et particulièrement les jeunes, nous avons constaté dans la foulée que nos quelques membre de la CODECO ont été également arrêté par les FARDC et avons pris conscience avec quelques jeunes pour les libérer de là où ils étaient incarcérés dans la prison des FARDC à MUVARAMO entre autre : Mr MABE, CLE, MATESO, ... à la date du 15/09/2018.

L B C Zm

Au lieu que ledit Gouvernement comprenne cette douleur qui nous a poussé à fausser contre lui, ce dernier à commencer à nous combattre fortement dans le but de nous traquer, neutraliser, ... mais quand nous avons résisté devant lui, ce dernier a changé son mode opératoire pour dérouter de ses objectifs ici en Territoire de Djugu par incendier, piller les biens des civils Lendu et les tuer, ... alors qu'étant destiné pour protéger l'ensemble de la population et leurs biens.

Voilà ce qui a fait durer ce mouvement jusqu'aujourd'hui parce que cela faisait augmenter du jour au jour le nombre des jeunes victimes de ces atrocités des militaires FARDC pour devenir éléments de l'URDPC – CODECO. Ce en ce terme que les autorités provinciales parlent de mouvement majoritairement composé des Lendu car celui qui ne sent pas la souffrance dans lui vit dans l'aisance pacifique.

C'est ça donc à quelques lignes, le sommaire sur ce mouvement qui le dissocie bien des représailles populaires entre les civils de 2 communautés et la CODECO contre les militaires FARDC.

III. CAHIER DE CHARGE DE CODECO-URDPC POUR LA PACIFICATION ET LA PAIX EN ITURI

Pour répondre à l'appel du Chef de l'Etat pour la paix et la cessation des hostilités en Ituri en général et en Djugu en particulier, CODECO – URDPC présente d'abord ses préalables à satisfaire par le Gouvernement central avant de donner ses recommandations pour matérialiser ce processus de paix dont tous ont besoin en Ituri.

a) Les Préalables

Avant tout engagement au processus de paix avec le Gouvernement central de la RDC, tout autre processus antérieur avec le Gouvernement Provincial de l'Ituri étant raté suite à l'arrogance et extrémisme des acteurs, nous voulons que :

- ✓ Le Gouvernement de la RDC instaure des mesures coercitives pouvant contribuer à la cessation des provocations sous toutes ses formes faites par les FARDC et les autres communautés Ituriennes à l'endroit de la communauté Lendu jamais réprimée au niveau de l'administration locale et devenues une porte d'entrée pour exacerber les conflits en Ituri en général et en Djugu en particulier,
- Des dispositions urgentes soient prises pour que cesse immédiatement et sans conditions des arrestations arbitraires, poursuite illicite, des notables, élites intellectuelles et les leaders communautaires et d'autres civils au nom de CODECO dont le Gouvernement provincial, l'armée, PNC, ANR, ... se sont donnés le luxe à Djugu,

LB C Zr

- ✓ Le Gouvernement central doit interdire sans délai, l'érection des barrières illégales, pillage des biens de la population, incendies des cases restantes et les abris des déplacés dont les éléments FARDC sont des auteurs à ces jours à Djugu,
- ✓ Soient Retirer tous les éléments indisciplinés des FARDC déployés sur toutes les positions en Territoires de Djugu y compris les officiers militaires qui se sont déjà compromis sur terrain et les remplacer avec des unités loyalistes ayant l'éthique et la déontologie professionnelle pour être déployés aux anciens camps militaires de DJUGU et BAMBU puis déployer les éléments de la PNC à l'intérieur du Territoire pour assurer la protection de la population et leurs biens,
- ✓ Qu'aucune exaction commise par des groupes armés subsistants en Ituri (Zaire à DJUGU et MAHAGI, FPCI et ADF à IRUMU et MAMBASA, etc) et les éléments des FARDC ne doit faire l'objet d'imputation et d'incrimination de la CODECO pendant ce processus de paix pour salir sa réputation,
- ✓ Tous les chefs injustement démis de leurs fonctions en Territoire de Djugu doivent être immédiatement réhabilités à leurs postes pour assurer l'autorité de l'Etat et remplacer les chefs de secteur DJATSI, TATSI et le chef a.i de PITSI,
- ✓ Laisser libre pouvoir à la hiérarchie de la CODECO de discipliner ses éléments indisciplinés pendant ce processus de la négociation
- ✓ Le Gouvernement facilite le traitement égal et sans discrimination des toutes les communautés Ituriennes conformément à la loi du pays avec effet immédiats sur le plan socioéconomique et professionnel devenu gain de certaines communautés privilégiées de l'Ituri,
- ✓ Le Gouvernement doit autoriser la libération immédiate et sans condition de tous les récents prisonniers illégalement arrêtés au nom de CODECO sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo et le reste des anciens seigneurs de guerre de l'Ituri

b) Les recommandations

Au terme de la satisfaction complète de ces quelques préalables par le Gouvernement, nous serons prêts d'adhérer au processus de la paix tel que prôné par le Chef de l'Etat à condition que :

- 1) Le Gouvernement Congolais renouvelle la signature de la CODECO comme une Coopérative de développement Economique au Congo en vue de poursuivre sa mission telle que stipule ses statuts,
- 2) Accorder l'amnistie à tous les éléments de l'URDPC/CODECO
- 3) Faciliter la démobilisation de la milice d'autodéfense de 5 communautés de l'Ituri dénommée Zaire qui est déjà très active à DJUGU, MAHAGI et ARU dont l'objet est de

L B C Z n

Page | 5

combattre l'URDPC – CODECO selon l'annonce du Gouverneur de l'Ituri en date du 28/03/2020 sur les ondes,

- 4) Construire les sites de pré-cantonement pour le regroupement des éléments de l'URDPC – CODECO et leurs prise en charge complète.
- 5) Reconnaître les titres et grades de tous les éléments de l'URDPC - CODECO
- 6) Les éléments qui auront optés pour servir sous le drapeau comme les loyalistes, doivent être formés comme une force spéciale en RDC
- 7) Enquêter objectivement sur les faits qui se sont produits en Djugu et réparer les préjudices causés par les éléments des FARDC dans le cadre de la destruction des infrastructures socioéconomiques de base et indemniser tous les victimes.

IV. CONCLUSION

Nous osons croire que le Gouvernement central de la RDC se serait engagé cette fois ci avec une ferme volonté et la détermination puis objectivité pour la recherche de la paix et présumons outre l'affaire de CODECO – URDPC, il pourra sans relâche se donner à résoudre également les questions épineuses et les rancœurs restant pendantes dans certaines communautés de l'Ituri et n'attirant la curiosité de personne depuis tout ce temps mais qui biaisent le processus de paix durable de l'Ituri, il y a très longtemps.

Fait à AJABO le 25/03/2020

POUR L'ETAT MAJOR GENERAL DE L'URDPC – CODECO

LE GENERAL D'ETAT MAJOR,

= Gén. NGUNA KIZA Charité =

LE PORTE-PAROLE ET CHARGE DE RELATION PUBLIQUE,

= BASA ZUKPA Gerson =

LE CHARGE DE DEFENSE,

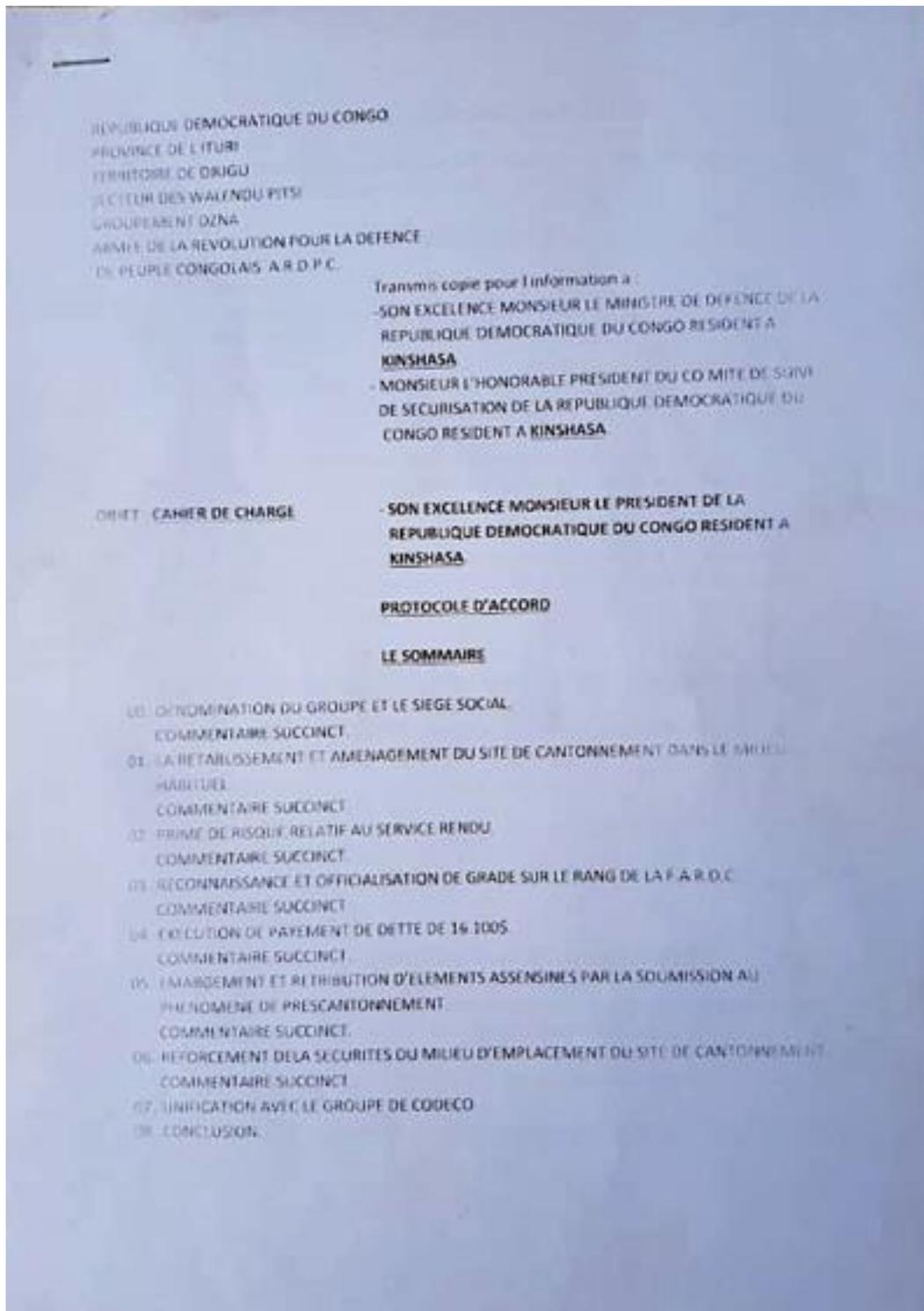
= LONDROMA NDJUKPA Désiré =

Document provided to the Group by URDPC/CODECO leadership
Document fourni au Groupe par les dirigeants de l'URDPC/CODECO

Annex 61

ARDPC/CODECO list of demands

Cahier des charges de l'ARDPC/CODECO



ARTICLE 00 : LA DENOMINATION DU GROUPE

Notre dénomination s'appelle A.R.D.P.C en sigle pour signifier : l'Armée de la Révolution pour la Défense de Peuple Congolais.

LE SIEGE SOCIAL ACTUEL

VILLAGE : DR'DZA
 GROUPEMENT : DZ'NA
 SECTEUR DES : WALENDU PITSI
 TERRITOIRE DE : DJUGU
 PROVINCE DE : L'ITURI
 NATIONALITE : CONGOLAISE

COMMENTAIRE SUCCINCT

Nous avons pris l'engagement d'accord au gouvernement congolais à la date 05/01/2020 et obtention de notre émancipation par l'entre au site de près cantonnement d'où le premier siège à RETHY-KPANDROMA.

Refoule de la par multiple attaque menée par le CODECO qui nous prenaient pour adversaire, quelques jours après il était une de bandade de groupe. Sans nous décourager nous nous sommes autrefois décampes à DR'DZA dans le Groupement DZ'NA au secteur des Walendu Pitsi où se place notre siège social actuel : DR'DZA / ALLA.

ARTICLE 01 : LA RETABLISSEMENT ET AMENAGEMENT DU SITE DE CANTONNEMENT DANS LE MILIEU HABITUEL

Nous préférons que notre site soit rétabli et aménagé toujours ici à DR'DZA qui fait déjà notre lieu de référence. Si non que soit il un lieu le plus proche.

Motif à commenter :

1. Circulation et déplacement soude pour qui qu'il soit de l'environ de DR'DZA tant que le CODECO ne soit mis à quarantaine.
2. La Réticence des éléments par rapport aux difficultés et risques parcourus précédemment à RETHY/KPANDROMA.

ARTICLE 02 : PRIME DE RISQUE RELATIF AU SERVICE RENDU**COMMENTAIRE SUCCINCT**

Nous prions le gouvernement de nous avons rétribue pour l'embauchage que nous avons exécuté en communion avec la FARDC pour la réussite des opérations à la neutralisation de la force négative de CODECO.

Nous avons également contribué pour la sécurisation de la population de la contrée où nous sommes situés sans aucune subvention.

Pour témoignage la référence auprès des officieux Militaire de la F.A.R.D.C tels sont ...

ARTICLE 03 : PAYEMENT D'UNE SOMME DE 16.100 DE DETTE

Nous recommandons le gouvernement de prendre la reconnaissance de ce montant avec insistance et qu'il en prenne responsabilité.

COMMENTAIRE SUCCINCT.

Le seul motif qui nous poussant à accumuler un pareil montant à crédit en est que la bonne volonté des négociants de DR'DZA par rapport à la sécurisation.

A second lieu, de primo abord : des notre adhésion au site de près cantonnement a RETHY/KPANDROMA, vu l'effectif des éléments qui ont été enregistré au début de programme, nous étions habitue a un budget s'élevant à 500\$ par semaine pour nos besoin des premières necessites.

De suite, déporter à cause des attaques de CODECO nous nous sommes installé a DR'DZA ou nous sommes entrain de passer le temps sans aucune assistance qui tiens le motif d'accumulation de ce pareille montant dont les libellés se présentes comme suit :

1. Louage de logement

3 Bâtiments= 300\$ X 7 mois

TOTAL = 2.100 \$

2. Ration et hygiène sanitaire

500\$ semaine x 7 mois

TOTAL = 14.000\$

LE TOTAL GENERAL voir l'article ci-haut.

ARTICLE 04 : LA RECONNAISSANCE ET OFFICIALISATION DE GRADE SUR LE RANG DE LA F.A.R.D.C

Le présent article ne vaut aucun commentaire de notre souhait sauf a chacun.

ARTICLE 05 : L'EMERGEMENT ET RETRIBUTION D'ELEMENTS ASSENSINES PAR LA SOUMISSION AU PHENOMENE DE PRES-CANTONNEMENT

COMMENTAIRE SUCCINCT

Nous avons perdu un nombre cruellement assassiné par le CODECO et ce la à plusieurs reprises sans intervention de la force publique. Ceci étant la cause ayant fortement agitée les familles de ces victimes.

Pour la raison de ces derniers nous exigeons le Gouvernement de compatir au deuil de ces compatriotes pour l'apaisement de leur famille car un homme ne peut jamais disparaître sans trace et pourtant tous étaient des responsables ayant laisse des enfants orphelins et des veuves.

L'effectif de ceux-ci s'élève à 15 personnes regrettables.



Document provided to the Group by ARDPC/CODECO leadership
 Document fourni au Groupe par les dirigeants de l'ARDPC/CODECO

Annex 62

Photograph of URDPC/CODECO leaders Basa Zukpa Guershom and Désiré Londroma Njukpa, alias Désiré Lokana Lokanza

Photographie des leaders de URDPC/CODECO Basa Zukpa Guershom et Désiré Londroma Njukpa, alias Désiré Lokana Lokanza

URDPC/CODECO leadership remained unchanged (see [S/2020/1283](#), annex 21). Below, a photograph of Patrick Basa Zukpa Guershom, in charge of communication (on the left), and Désiré Londroma Njukpa, alias Désiré Lokana Lokanza, in charge of defense (on the right).

Le leadership de l'URDPC/CODECO est resté inchangé (voir [S/2020/1283](#), annexe 21). Ci-dessous, une photographie de Patrick Basa Zukpa Guershom, chargé de communication (à gauche), et Désiré Londroma Njukpa, alias Désiré Lokana Lokanza, chargé de défense (à droite).



Photograph taken in Ala, Walendu Pitsi, on 4 February 2020 and provided to the Group by the URDPC/CODECO leadership. The Group had met both men in Jiba, Walendu Pitsi, on 1 February 2021.

Photographie prise à Ala, Walendu Pitsi, le 4 février 2020 et fournie au Groupe par les dirigeants de l'URDPC/CODECO. Le Groupe avait rencontré les deux hommes à Jiba, Walendu Pitsi, le 1^{ier} février 2021.

Annex 63

Leadership and position of ARDPC/CODECO and collaboration with FARDC

Dirigeants et localisation de l'ARDPC/CODECO et collaboration avec les FARDC

Until they were chased from Ala, Walendu Pitsi, in early December 2020 by URDPC/CODECO (see annex 66), ARDPC/CODECO were positioned in Sanduku, Walendu Pitsi. The Group, which met ARDPC/CODECO leaders in Sanduku on 30 January 2021, confirmed that their position was just a few hundreds meters away from an FARDC camp.

“General” Ngabu Ngawe Olivier, alias Songa Mbele, and “Colonel” Rr’dja Kpalo Deogratias remained ARDPC/CODECO leaders. The armed group comprised also Maki Mombi Christian, the administrative secretary, “Commandant” Diego Kao Jeremy, “Lieutenant” Jonas Lungiriga, “First-Lieutenant” Ngabu Pascal, “Adjudant” Nguza Lopa, and “Sous-Adjudant” Ngato Lopali. ARDPC/CODECO leaders told the Group that they initially had 135 combatants, but that they had only 71 left at the time of meeting with the Group since combatants were progressively leaving out of hunger. They claimed to have only five AK-type rifles, two PMKs and two rocket launchers left (the Group saw at least five AK-type rifles carried by drunk combatants mixed with civilians in Sanduku).

ARDPC/CODECO leaders explained to the Group that they had first split from URDPC/CODECO on 2 January 2020, while they were all pre-cantoned in Rethy, near Kpandroma, Walendu Pitsi (see [S/2020/1283](#), annex 21). ARDPC/CODECO leaders told the Group that they disagreed with the URDPC/CODECO practice of killing civilians and its decision to leave the pre-cantonment site.

URDPC/CODECO leaders confirmed the circumstances of the split, but blamed ARDPC/CODECO for civilian killings. Local notables and two lendu sources said that ARDPC/CODECO collaborated with FARDC since the split with URDPC/CODECO and were involved in looting with FARDC in Linga and Buba *groupements* (see para. 115). The ARDPC/CODECO request to be paid for having jointly conducted operations with FARDC to “neutralize CODECO” (see annex 64), confirms their collaboration.

Après que l'URDPC/CODECO l'ait chassé de Ala, Walendu Pitsi, début décembre 2020 (voir annexe 66), l'ARDPC/CODECO s'est établi à Sanduku, Walendu Pitsi. Le Groupe, qui a rencontré les dirigeants de l'ARDPC/CODECO à Sanduku le 30 janvier 2021, a confirmé que leur position était à seulement quelques centaines de mètres d'un camp FARDC.

Le “Général” Ngabu Ngawe Olivier, alias Songa Mbele, et le “Colonel” Rr’dja Kpalo Deogratias étaient toujours les dirigeants de l'ARDPC/CODECO. Le groupe armé comprenait aussi Maki Mombi Christian, le secrétaire administratif, et les “Commandant” Diego Kao Jeremy, “Lieutenant” Jonas Lungiriga, “Premier-Lieutenant” Ngabu Pascal, “Adjudant” Nguza Lopa, et “Sous-Adjudant” Ngato Lopali. Les dirigeants de l'ARDPC/CODECO ont dit au Groupe qu'ils avaient initialement 135 combattants, mais qu'ils n'en avaient plus que 71 au moment de la réunion avec le Groupe, car les combattants partaient, poussés par la faim. Ils ont affirmé avoir seulement cinq fusils d'assaut de type AK, deux PKMs et deux lance-roquettes (le Groupe a vu au moins cinq fusils d'assaut de type AK portés par des combattants ivres au milieu des civils à Sanduku).

Les dirigeants de l'ARDPC/CODECO ont expliqué au Groupe qu'ils se sont séparés de l'URDPC/CODECO le 2 janvier 2020, alors qu'ils étaient tous pré-cantonnés à Rethy, près de Kpandroma, Walendu Pitsi (see [S/2020/1283](#), annex 21). Les dirigeants de l'ARDPC/CODECO ont expliqué au Groupe qu'ils étaient en désaccord avec la pratique de l'URDPC/CODECO de tuer des civils et leur décision de quitter le site de pré-cantonnement.

Les dirigeants de l'URDPC/CODECO ont confirmé les circonstances de la rupture, mais ont accusé l'ARDPC/CODECO de tuer les civils. Des notables locaux et deux sources lendu ont dit que l'ARDPC/CODECO collaborait avec les FARDC depuis leur rupture d'avec l'URDPC/CODECO et était impliqué dans les pillages dans les groupements de Linga et Buba (voir par. 115). La demande de

l'ARDPC/CODECO d'être payé pour avoir « exécuté en communion avec la FARDC (sic) » la « neutralisation » de CODECO (voir annexe 64), confirme leur collaboration.

Below, two photographs of Ngabu Ngawe Olivier, alias Songa Mbele (holding a hand-gun and with a knee on the ground in the second photograph)

Ci-dessous, deux photographies de Ngabu Ngawe Olivier, alias Songa Mbele (il tient une arme de poing et à un genou à terre sur la deuxième photographie)



Photographs provided to the Group by a source from the civil society. The Group met the ARDPC/CODECO leadership on 30 January 2021.

Photographies fournies par une source de la société civile au Groupe. Le Groupe a rencontré les dirigeants de l'ARDPC/CODECO le 30 janvier 2021.

Annex 64

Taxation by CODECO factions and parallel justice system

Taxes imposées par les factions CODECO et système de justice parallèle

All sources stated that URDPC/CODECO, ALC/CODECO, ARDPC/CODECO and FDBC imposed taxes on the population (see also [S/2020/1283](#), annex 21; [S/2019/974](#), para. 91 and annex 30). They forcibly collected taxes at checkpoints on roads, at markets and from merchants and businessmen as well as monthly taxes per adult and per village in areas under their control. Payment could sometimes be made in cash or in kind.

Taxation on roads in Djugu territory multiplied from the end of 2020. For instance, URDPC/CODECO set up a roadblock between Libi and Dhera, on the RN27 road, a key Ituri lifeline connecting Bunia to Uganda. They gave tokens (*jetons*) as proof of payment of the taxes (see below photographs of *jetons*). Motorbikes paid between 500 and 1,000 CFD, vehicles between 2,000 and 5,000 CFD and trucks 10,000 CFD. The Group observed small roadblocks manned by URDPC/CODECO combatants at the entrances of Bali and Ala, Walendu Pitsi, in early February 2021.

Toutes les sources ont affirmé que l'URDPC/CODECO, l'ALC/CODECO, l'ARDPC/CODECO et la FDBC imposaient des taxes à la population (voir aussi [S/2020/1283](#), annexe 21; [S/2019/974](#), par. 91 et annexe 30). Ils ont collecté, de manière forcée, des taxes aux barrages sur les routes, aux marchés et auprès des marchands et des hommes d'affaires ainsi que des taxes mensuelles par adulte et par village dans les zones sous leur contrôle. Le paiement pouvait parfois être fait en espèces ou en nature.

La taxation sur les routes du territoire de Djugu s'est multipliée à partir de la fin de 2020. L'URDPC/CODECO a notamment établi un barrage entre Libi et Dhera, sur la route RN27, un axe essentiel qui relie Bunia à l'Ouganda. Ils ont donné des reçus (*jetons*) comme preuves de paiement des taxes (voir ci-dessous les photographies des *jetons*). Les motos payaient entre 500 et 1 000 CFD, les véhicules entre 2 000 et 5 000 CFD et les camions 10 000 CFD. Le Groupe a observé de petits barrages tenus par des combattants de l'URDPC/CODECO aux entrées de Bali and Ala, Walendu Pitsi, début janvier 2021.



Photographs provided to the Group by several sources

Photographies fournies au Groupe par plusieurs sources

One Lendu source explained that URDPC/CODECO had signed an agreement with the *Fédération des entreprises du Congo* (FEC) in Kpandroma in September or November 2020 in which they had agreed that URDPC/CODECO would collect a 2,500 CDF tax per shop or selling unit, only once per week rather than three times a week. URDPC/CODECO combatants wrote an “A” on the houses of those absent at the time of collection and checked again when they returned. Businesses were also taxed in Saio, Mongbwalu (see annex 75).

Civilians who failed to pay taxes risked being beaten or imprisoned. One local chief recounted that Ndrodza, in charge of administration for FDBC, arrested and detained him for five days in a hole for opposing payment of monthly taxes.

In addition, URDPC/CODECO and FDBC run a parallel justice and administration system, in particular in Saio in Mongbwalu, in Kobu, Walendu Djatsi, and in Linga and Buba *groupements* and Kpandroma, Walendu Pitsi.⁷⁴ Sources explained that they asked up to 50,000 CDF as administrative fees. In Saio, CODECO factions imprisoned people, tied them up with inner tubes from tires and badly mistreated them, before releasing them against payment of up to \$500. In October 2020, a Lendu source living near Kpandroma was forced to pay \$280 as compensation for a private dispute.

Many sources also denounced looting of vehicles on roads, cattle and harvests by CODECO factions. In particular, ALC/CODECO combatants looted many cows from Hemas before FARDC operations in October

⁷⁴ Three local authorities, civil society, four NGOs, three local residents.

2020, returning most cows against payment.⁷⁵ A Lendu man was beaten, whipped and had 50,000 CDF stolen by armed ALC/CODECO combatants who came at night to his house around Ezekere, shortly before the beginning of FARDC operations.

Une source lendu a expliqué que l'URDPC/CODECO avait signé un accord avec la Fédération des entreprises du Congo (FEC) à Kpandroma en Septembre ou Novembre 2020 dans lequel ils s'étaient mis d'accord pour que l'URDPC/CODECO ne collecte qu'une taxe de 2. 500 CFD par boutique ou unité de vente par semaine au lieu de trois fois par semaine. Les combattants de l'URDPC/CODECO inscrivaient un "A" sur les maisons de ceux absents au moment de la collecte et vérifiaient à leur retour. Les hommes d'affaires étaient aussi taxés à Saio, Mongbwalu (voir annexe 75).

Les civils qui omettaient de payer les taxes risquaient d'être battus ou emprisonnés. Un chef local a raconté que Ndrodza, chargé de l'administration pour la FDBC, l'avait arrêté et détenu pendant cinq jours dans un trou pour s'être opposé au paiement de taxes mensuelles.

De plus, l'URDPC/CODECO et la FDBC ont établi un système de justice et une administration parallèles, en particulier à Saio à Mongbwalu, à Kobu, Walendu Djatsi, et dans les groupements de Linga and Buba et à Kpandroma, Walendu Pitsi.⁷⁶ Les sources ont expliqué qu'ils demandaient jusqu'à 50,000 CDF de frais administratifs. À Saio, les factions CODECO ont emprisonné des gens, les ont attachés avec des chambres à air et les ont sévèrement maltraités, avant de les relâcher contre paiement de sommes allant jusqu'à \$500. En Octobre 2020, une source lendu vivant près de Kpandroma a été forcée de payer \$280 en compensation d'une dispute privée.

De nombreuses sources ont dénoncé le pillage de véhicules sur les routes, de bétail et de récoltes par les factions CODECO. En particulier, des combattants de l'ALC/CODECO ont pillé de nombreuses vaches des Hema avant les opérations des FARDC en Octobre 2020 et ont rendu la plupart d'entre elles contre paiement.⁷⁷ Un homme lendu a été battu et fouetté, et s'est vu ravir 50 000 CDF par des combattants de l'ALC/CODECO armés, venus une nuit dans sa maison autour de Ezekere, peu de temps avant le début des opérations des FARDC.

⁷⁵ One journalist, civil society, URDPC/CODECO leadership, three local residents, one local authority, ANR and MONUSCO sources.

⁷⁶ Trois autorités locales, société civile, quatre ONGs, trois résidents locaux.

⁷⁷ Un journaliste, société civile, dirigeants de l'URDPC/CODECO, trois résidents locaux, une autorité locale, sources ANR et MONUSCO.

Annex 65

Armed clashes and killings in Mongbwalu on 16-20 February 2021

Affrontements armés et meurtres à Mongbwalu les 16-20 février 2021

The killing of an URDPC/CODECO “S3” commandant on 16 February 2021 on the “*zone d’exclusion*” (see paras. 95-99) by FARDC members triggered, in and around Mongbwalu, violent turmoil, a series of reprisal attacks by CODECO factions combatants and Hema youths, suspected to belong to Zaïre, and armed clashes between URDPC/CODECO and FDBC combatants, Hema youths, FARDC 1301st and 3201st Regiments and Commandos, and PNC members.

These violent events, which lasted until 20 February 2021, caused many killings, displacement of civilians, especially from Saio, mixed with CODECO combatants, destruction of dwellings, shops and the PNC and ANR offices in Saio, and looting. Based on the evidence collected, the number of people killed during these events could be estimated at between 24 and 38, including two Hema cattle herders and six Hema and Alur diggers killed by CODECO combatants, and at least two Lendu men, suspected of belonging to CODECO, who were lynched by an angry crowd and burnt alive.

These findings are based on interviews with 15 persons, including one NGO representative, two local residents, two local authorities, one FDBC combatant, one URDPC/CODECO ex-combatant, one mining authority, civil society, FARDC, medical, ANR and MONUSCO sources, as well as on video, photographic and documentary evidence.

Le meurtre d’un commandant “S3” de l’URDPC/CODECO le 16 février 2021 dans la “*zone d’exclusion*” (voir par. 95-99) par des membres des FARDC a déclenché, dans et autour de Mongbwalu, de violents troubles, une série d’attaques en représailles entre les combattants des factions CODECO et des jeunes Hema, suspectés d’appartenir à Zaïre, et des affrontements armés entre des combattants de l’URDPC/CODECO et de la FDBC, des jeunes Hema, des membres des régiments 1301^e et 3201^e des FARDC, des Commandos, et de la PNC.

Ces violents événements, qui ont duré jusqu’au 20 février 2021, ont causé beaucoup de meurtres, le déplacement de civils, en particulier de Saio, avec des combattants de CODECO, la destruction d’habitations, de boutiques et des bureaux de la PNC et de l’ANR à Saio, et des pillages. Sur la base des preuves récoltées, le nombre de personnes tuées durant ces événements peut être estimé à entre 24 et 38. Ils comprennent deux bouviers Hema et six creuseurs Hema et Alur, tués par des combattants CODECO, et au moins deux hommes Lendu, suspectés d’appartenir aux CODECO, lynchés par une foule en colère et brûlés vifs.

Ces conclusions reposent sur des interviews avec 15 personnes, y compris un représentant d’une ONG, deux résidents locaux, deux autorités locales, un combattant FDBC, un ex-combattant URDPC/CODECO, une autorité minière, la société civile, et des sources médicales, de l’ANR et de la MONUSCO, ainsi que des preuves vidéo, photographiques et documentaires.

Below photographs of Mongbwalu and its surroundings after the events

Ci-dessous, photographies de Mongbwalu et de ses environs après les événements



Photographs provided to the Group by various sources
Photographies fournies au Groupe par des sources diverses

Annex 66

Armed clashes between CODECO factions

Affrontements armés entre des factions CODECO

Armed clashed between URDPC/CODECO and ARDPC/CODECO in December 2020

Affrontements armés entre l'URDPC/CODECO et l'ARDPC/CODECO en décembre 2020

On 4-5 December 2020, URDPC/CODECO dislodged ARDPC/CODECO from their headquarters in Ala, Walendu Pitsi, and from Bali, further north. Clashes also occurred in neighboring villages Konga and Dr'dza. The clashes resulted in at least the killing of one civilian, looting, burning of houses, and forced the population to escape.

The clashes pushed ARDPC/CODECO about eight kilometers away to Sanduku where the group was still stationed at the time of drafting (see annex 63).⁷⁸ On 1 February 2021, when the Group passed through Ala, the village was still empty of a large part of its population and under control of a group of at least between 50 and 100 URDPC/CODECO combatants.

Both the URDPC/CODECO and ARDPC/CODECO leadership told the Group that they were fighting over leadership issues, although several sources said this was in fact over control of checkpoints and taxation. The area where the clashes occurred contains key roads between Djugu and Mahagi. In January 2021, small groups of URDPC/CODECO combatants searched at night around Loda and Sanduku for ARDPC/CODECO leaders.⁷⁹

Les 4-5 décembre 2020, l'URDPC/CODECO a délogé l'ARDPC/CODECO de son quartier général à Ala, Walendu Pitsi, et de Bali, plus haut nord. Des affrontements se sont aussi déroulés dans les villages Konga et Dr'dza. Les affrontements ont abouti au meurtre d'au moins un civil, à des pillages et des incendies de maisons, et ont forcé la population à fuir.

Les affrontements ont repoussé l'ARDPC/CODECO à environ huit kilomètres plus loin, à Sanduku où le groupe était toujours stationné au moment de la rédaction du rapport (voir annexe 63).⁸⁰ Le 1^{er} février 2021, quand le Groupe est passé par Ala, le village était toujours en grande partie vide de sa population et sous le contrôle d'un groupe d'au moins entre 50 et 100 combattants de l'URDPC/CODECO.

Les dirigeants de l'URDPC/CODECO et de l'ARDPC/CODECO ont dit au Groupe qu'ils avaient combattu pour des questions de leadership, bien que certaines sources aient dit que c'était en fait pour le contrôle des barrages et des taxes. La zone dans laquelle les affrontements se sont déroulés contient des routes clés entre Djugu et Mahagi. En janvier 2021, de petits groupes de combattants de l'URDPC/CODECO cherchaient les dirigeants de l'ARDPC/CODECO autour de Loda et Sanduku pendant la nuit.⁸¹

⁷⁸ Five local authorities, one NGO, ARDPC/CODECO and URDPC/CODECO leaderships, ANR and MONUSCO sources, documentary and photographic evidence.

⁷⁹ One local resident and ARDPC/CODECO leadership.

⁸⁰ Cinq autorités locales, une ONG, les dirigeants de l'ARDPC/CODECO et l'URDPC/CODECO, sources de l'ANR et de la MONUSCO, preuves documentaires and photographiques.

⁸¹ Un résident local et les dirigeants de l'ARDPC/CODECO.

Below, three photographs of Ala

Ci-dessous, trois photographies de Ala





Photographs taken by the Group on 1 February 2021
Photographies prises par le Groupe le 1^{er} février 2021

Armed clashes between FDBC and Bon Temple faction in January 2021

Affrontements armés entre la FDBC et la faction Bon Temple en janvier 2021

In January 2021, FDBC dislodged Bon Temple faction, led by Tuwo (see annex 68) from its strongholds of Nyangaray and Ngoto, Walendu Djatsi sector. The clashes resulted in displacement of civilians, burning of several houses and looting.⁸² At least 10 other villages in the area were also burnt. FDBC attacked Bon Temple due to its refusal to join the peace process and its many killings of Lendu civilians, according to several sources.

En janvier 2021, la FDBC a délogé la faction Bon Temple, dirigée par Tuwo (voir annexe 68) de ses bastions à Nyangaray et Ngoto, secteur de Walendu Djatsi. Les affrontements ont abouti au déplacement de civils, l'incendie de plusieurs maisons et des pillages.⁸³ Au moins 10 autres villages de cette zone ont aussi été brûlés. La FDBC a attaqué Bon Temple en raison de son refus de rejoindre le processus de paix et de ses nombreux meurtres de civils lendu, d'après plusieurs sources.

⁸² URDPC/CODECO leadership, one provincial authority, one FDBC combatant, one NGO, ANR and UN sources as well as photographic evidence.

⁸³ Dirigeants de l'URDPC/CODECO, une autorité provinciale, un combattant de la FDBC, une ONG, des sources de l'ANR et de l'ONU ainsi que des preuves photographiques.

Annex 67

Rape cases by CODECO factions in Djugu territory

Cas de viols par des factions CODECO dans le territoire de Djugu

In addition to acts of conflict-related sexual violence committed by Bon Temple combatants (see paras. 85-86), the Group found that combatants of other CODECO factions committed the rapes below.

In March 2020, one 16-year-old Lendu girl going to Adi, next to Fataki, for charcoal together with a 15-year-old Hema girl, was raped by an armed CODECO combatant who was in charge of charcoal. Before the rape, her rapist told her that the Lendus had issues with the Hemas and that, as a Lendu, she should stay with them to be their wife. After the rape, he told her to report to the community what he had done to her and that they were ready to attack at any time. The Hema girl was raped by two men.

In March 2020, during an attack on Tchele, Ndo Okebo sector, three armed CODECO combatants, coming from Mbau *groupement*, Djugu territory, raped and badly beat a 17-year-old Hema girl. One of these three combatants also raped the girl's four-year old sister before killing her with a machete. Another combatant, however, reminded his colleagues that their instructions were to not rape women. CODECO combatants also killed several villagers, including a young Hema man, the victims' parents and her four siblings and cousins, all under 14 years of age.

In October 2020, at a checkpoint between Loda and Bule, seven armed CODECO combatants captured a 17-year-old Hema girl going to the fields together with two Hema women and three Hema girls, aged 10, 12 and 13 years old. The combatants kept them captive during two days in a small camp around Kaa village, Walendu Pitsi sector. The 17-year-old girl was raped by two men. The two women and the three girls were raped as well.

Sometime in 2020, an 18-year-old Hema woman was abducted during a CODECO attack around Bule, forced to transport the loot and held captive for three days. Two other young women and two men, all Hema, were abducted with her. During her captivity, she was raped by five men, three times per day. The two other women were also raped.

En plus des actes de violence sexuelle liés au conflit commis par des combattants de Bon Temple (voir par. 85-86), le Groupe a établi que des combattants d'autres factions CODECO ont commis les viols ci-dessous.

En mars 2020, une jeune fille lendu âgée de 16 ans qui allait chercher du charbon de bois à Adi, près de Fataki, avec une jeune fille Hema âgée de 15 ans, a été violée par un combattant armé de CODECO en charge du charbon de bois. Avant le viol, son violeur lui a dit que les Lendus avaient des problèmes avec les Hemas et qu'en tant que Lendu, elle devait rester avec eux pour être leur femme. Après le viol, il lui a dit de raconter à la communauté ce qu'il lui avait fait et qu'ils étaient prêts à attaquer à tout moment. La jeune fille Hema a été violée par deux hommes.

En mars 2020, durant une attaque contre Tchele, dans le secteur de Ndo Okebo, trois combattants armés de CODECO, venant du groupement Mbau dans le territoire de Djugu, ont violé et sérieusement battu une jeune Hema âgée de 17 ans. Un de ces trois combattants a aussi violé sa sœur de quatre ans avant de la tuer avec une machette. Un autre combattant a, cependant, rappelé à ses collègues que leurs instructions étaient de ne pas violer les femmes. Les combattants de CODECO ont aussi tué plusieurs villageois, dont un jeune homme Hema, les parents de la victime et ses quatre frères, sœurs et cousins, tous âgés de moins de 14 ans.

En octobre 2020, sept combattants armés de CODECO ont capturé une jeune fille Hema de 17 ans allant aux champs avec deux femmes et trois filles Hema, âgées de 10, 12 et 13 ans, à une barrière entre Loda et Bule. Les combattants les ont gardées captives pendant deux jours dans un petit camp autour du village Kaa, dans le secteur de Walendu Pitsi. La jeune fille de 17 ans a été violée par deux hommes. Toutes les autres femmes et filles ont aussi été violées.

En 2020, une jeune Hema de 18 ans a été capturée lors d'une attaque de CODECO autour de Bule, forcée à transporter les biens pillés et gardée captive durant trois jours. Deux autres jeunes femmes et deux hommes, tous Hema, avaient été capturés avec elle. Durant sa captivité, elle a été violée par cinq hommes, trois fois par jour. Les autres femmes ont aussi été violées.

Annex 68

Bon Temple

Bon Temple

Until the FDBC attack in January 2021, Bon Temple, also called Bon Temple de Dieu, operated mainly in the southwestern part of Djugu territory, in Banyali-Kilo sector, with its headquarters in Nyangaray and positions in Ngoto and Ritsi. Bon Temple leader was named Tuwo, but sources' accounts of his full name varied greatly.⁸⁴ Sources concurred, however, about the fact that he was a hunter. The number of Bon Temple troops prior to the FDBC attack was estimated at between 400 and 800.⁸⁵ Butsoro was one of the Bon Temple leaders, but was killed during combat with FDBC, according to one FDBC combatant.

It is unclear if Tuwo and his troops were part of URDPC/CODECO. Although URDPC/CODECO leadership claimed that they were, Tuwo has been very hostile to the cease-fire process. He threatened to kill the members of the presidential delegation, should they come to meet him. He also rejected FDBC leader Chui Mutambala's request to join the process.

Attack on Buzenzele on 8 July 2020

Bon Temple attacked Buzenzele early morning on 8 July 2020. Rape victim 1 explained that four of her relatives, including her parents, were killed by machetes and burnt in the house which the assailants had set on fire. Victim 1 saw eight other people killed. The husband and three children of rape victim 2 were also killed during the attack. The assailants burnt other houses and systematically looted.

Victim 1 stated that Tuwo planned where to loot, burn and kill people. She saw him ordering to attack Liseyi, Mame and Liberia. She saw Tuwo troops bringing back loot as well as two women, one Bira and one Hema, who were sent to Ritsi. Rape victim 1 escaped when the group attacked Babokela.

Attacks on Liseyi

There were several attacks on Liseyi (see [S/2020/1283](#), annex 33), including in April and June 2020 and on 9-10 August 2020. URDPC/CODECO denied involvement in the August attack.

Jusqu'à l'attaque de janvier 2021, Bon Temple, aussi appelé Bon Temple de Dieu, a opéré principalement dans la partie sud-ouest du territoire de Djugu, dans le secteur de Banyali Kilo, avec son quartier général à Nyangaray et des positions à Ngoto et Ritsi. Le dirigeant de Bon Temple est nommé Tuwo, mais les sources sont très divergentes s'agissant de son nom complet.⁸⁶ Les sources concourraient, cependant, sur le fait qu'il était chasseur. Le nombre d'hommes au sein de Bon Temple avant l'attaque de la FDBC était estimé à entre 400 et 800.⁸⁷ Butsoro était un des leaders de Bon Temple, mais a été tué durant les combats avec la FDBC, d'après un combattant de la FDBC.

Il n'est pas clair si Tuwo et ses troupes font partie de l'URDPC/CODECO. Bien que les dirigeants de URDPC/CODECO aient déclaré qu'ils en faisaient partie, Tuwo a été très hostile au processus de cessez-le-feu. Il a menacé de tuer les membres de la délégation présidentielle, s'ils venaient le rencontrer. Il a aussi rejeté la demande du dirigeant de la FDBC Chui Mutambala de se joindre au processus.

Attaque à Buzenzele le 8 juillet 2020

⁸⁴ The Group was given four different names: Nangdja Dhejo Tuwo, Mako Lonjirnga Tuwo, Maki Tuwo and Tuwo Lobanga.

⁸⁵ One provincial authority, ANR source and one FDBC combatant.

⁸⁶ On a donné quatre noms au Groupe: Nangdja Dhejo Tuwo, Mako Lonjirnga Tuwo, Maki Tuwo et Tuwo Lobanga.

⁸⁷ Une autorité provinciale, une source de l'ANR et un combattant de la FDBC.

Bon Temple a attaqué Buzenzele tôt le matin du 8 juillet 2020. La victime de viol 1 a expliqué que quatre membres de sa famille, y compris ses parents, ont été tués par machette et brûlés dans leur maison à laquelle les assaillants avaient mis le feu. La victime de viol 1 a vu huit autres corps. Le mari et les trois enfants de la victime de viol 2 ont aussi été tués au cours de l'attaque. Les assaillants ont brûlé d'autres maisons et ont systématiquement pillé.

La victime de viol 1 a déclaré que Tuwo planifiait de piller, de brûler et de tuer les gens. Elle l'a vu ordonner d'attaquer Liseyi, Mame et Liberia. Elle a vu les troupes de Tuwo ramener le butin à Nyangaray ainsi que deux femmes, une Nyali et une Hema, qui ont été envoyées à Ritsi. La victime de viol 1 s'est enfuie quand le groupe a attaqué Babokela.

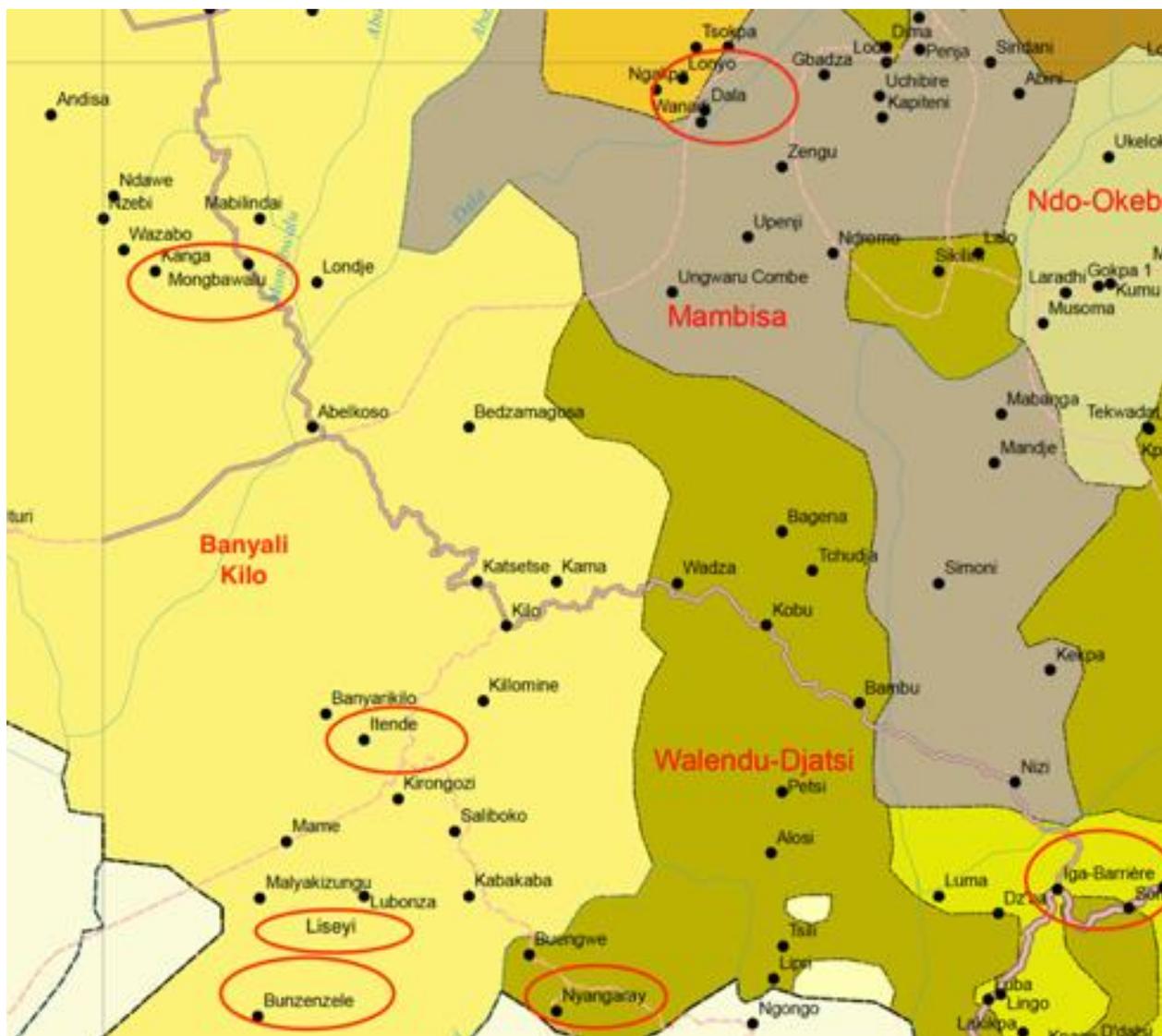
Attaques sur Liseyi

Il y a eu plusieurs attaques sur Liseyi (voir [S/2020/1283](#), annexe 33), y compris en avril et juin 2020 et les 9-10 août 2020. L'URDPC/CODECO a nié être impliqué dans l'attaque du mois d'août.

Annex 69

Map of western Djugu territory

Carte de la partie ouest du territoire de Djugu



Map from MONUSCO, annotated by the Group. The position of Liseyi is an approximation by the Group.

Carte fournie par la MONUSCO, annotée par le Groupe. La position de Liseyi est une approximation du Groupe.

Annex 70

CODECO combatants openly carrying weapons and wearing military attire

CODECO combattants portant ouvertement des armes et des tenues militaires

Local leaders, FARDC sources and civil society informed the Group that CODECO combatants openly carried weapons, amongst others on market days, in Nizi and Bambu (Djugu territory), as well as in the onshore villages around Kasenyi (Irumu territory) and Tchomia (Djugu territory), along the shore of Lake Albert.⁸⁸ The Group observed combatants carrying weapons in Bali, Jiba, Sanduku and Ala (Djugu territory) during its field missions in January and February 2021.

Les autorités locales et des sources FARDC et de la société civile ont informé le Groupe que les combattants de CODECO portaient des armes de manière visible, entre autres, les jours de marché à Nizi et Bambu (territoire de Djugu), de même que dans les villages côtiers près de Kasenyi (territoire d'Irumu) et de Tchomia (territoire de Djugu) au bord du Lac Albert⁸⁹. Le Groupe a pu observer des combattants portant des armes à Bali, Jiba, Sanduku et Ala (territoire de Djugu), lors d'une mission sur le terrain en janvier et février 2021.

Photographs of URDPC/CODECO combatants coming from Wago II (Bese forest), an unofficial pre-cantonment site for URDPC/CODECO, when arriving in Monbgwalu end of January 2021 carrying AK-type assault rifles and some wearing military attire.

Photographies de combattants l'URDPC/CODECO en provenance de Wago (forêt de Bese), un site non officiel de pré-cantonnement pour l'URDPC/CODECO, lors de leur arrivée à Monbgwalu à la fin janvier 2021, et portant des fusils d'assauts de type AK et des tenues militaires pour quelques-uns d'entre eux.



⁸⁸ Group's missions to Nizi and Bambu, February and March 2021. Group's mission to Djugu territory, January and February 2021.

⁸⁹ Mission du Groupe à Nizi et Bambu, février et mars 2021. Mission du Groupe dans le territoire de Djugu, janvier et février 2021.



Photographs provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Photographies fournies au Groupe par une source connaissant le sujet

Annex 71

FARDC information on weaponry robbed from FARDC by armed groups in Ituri, weaponry seized from armed groups by FARDC in Ituri, and human losses

Information des FARDC sur de l'armement volé aux FARDC par des groupes armés en Ituri, sur l'armement saisi aux groupes armés par les FARDC, et sur les pertes humaines

The following table includes information on the weapons lost by FARDC during operations, weapons taken from armed groups by FARDC, as well as FARDC members and armed group combatants killed during operations in Aru, Mahagi, Djugu and Irumu territories. They do not include information regarding Mambasa territory, as the 31st brigade is an autonomous brigade.

Le tableau suivant mentionne des informations sur des armes perdues par les FARDC durant des opérations, des armes prises aux groupes armés par les FARDC, ainsi que le nombre de membres des FARDC et de combattants des groupes armés tués lors des opérations dans les territoires de Aru, Mahagi, Djugu et Irumu. Ces informations ne concernent pas le territoire de Mambasa, du fait de l'autonomie de la 31^e Brigade.

TABLEAU RECAP OPS ITURI CONTRE GPA LOCAUX DU 01 Jan au 31 Déc. 20

Mois	TUÉS VUS			BLESSES			MIL DISPARUS	CIV KIDNAPES	ENN		MAT		Obt
	AMI	FNN	CIV	AMI	ENI	CIV			CAPTURES	RENDUS	EMPORTES PAR ENN	RECUPERES ALIPRES ENN	
Jan 20	13	40	08	11		05		04	14		10 AKA	30AKA 01 PKM	
Fév. 20	03	13	32	07		20		04	11		04 AKA		
Mar20	14	41	50	08		11	03	02	32	01	13 AKA 01PKM	05 AKA	
Avr 20	15	85	22	25		08			34	05	20 AKA 02RPG7	07 AKA	
Mai 20	53	112	46	85		07	23		26		57 AKA 05PKM 04RPG7 01PC12.7mm 01Mor50mm 01LRM	07 AKA	
Jun 20	13	65	50	20		04		03	22	04	06AKA 01RPG7	05 AKA	
Jul 20	11	17	79	14		09	01	03	24	08	05AKA 01 PKM	06AKA	
Aou 20	08	26	65	01		05		11	27	03	03 AKA	07 AKA	
Sep 20	10	12	39	09		02			08	08	03 AKA	13AKA	
Oct 20	11	64	30	15		03	01	05	59		03 AKA	04 AKA 01RPG7	
Nov 20	18	31	07	14		04		21	08			03 AKA 01 PKM	
Dec 20	03	18	25	05		10		01	04	01		01 AKA	

TOTAL	172	534	453	194		88	28	58	264	24	129 AKA 07 PKM 07RPG7 01PC 12.7mm 01 PC LRM 01Mor 60mm	67 AKA 01RPG7 01PKM	
--------------	------------	------------	------------	------------	--	-----------	-----------	-----------	------------	-----------	---	------------------------------------	--

Provided to the Group by one FARDC source

Fourni au Groupe par une source des FARDC

Table with information on weapons taken from FARDC by armed groups in 2020, and classified per type of weapon

Tableau avec des informations sur les armes volées auprès des FARDC par les groupes armés en 2020 et classées par type d'armes

NO SERIE	TYPE D'ARMES	CALENDRIER													Ob n
		Ja n	Fév .	Ma r	Av r	Ma i	Ju n	Ju l	Ao u	Se p	Oct .	No v.	Déc .	TOTA L	
001	AKA	10	04	15	20	57	08	06	03	03	03	00	01	130	
002	PKM			01		05		01						07	
003	RPG7				02	04	01							07	
004	12.7					05								05	
005	Mor					01								01	
006	LRM107m					01								01	

Provided to the Group by one FARDC source

Fourni au Groupe par une source des FARDC

Table with information on weapons recovered from armed groups from 1 January to 31 December 2020, and classified per type of weapon

Tableau avec des informations sur les armes récupérées auprès des groupes armés entre les 1 janvier et 31 décembre 2020 et classées par type d'armes

NO SERIE	TYPE D'ARMES	CALENDRIER													O b
		Ja n	Fév .	Ma r	Av r	Ma i	Ju n	Ju l	Ao u	Se p	Oc t	No v	De c	TOTA L	
001	AKA	10		05	07	07	05	06	07	12	07	03	01	70	
002	PKM	01		03	02									06	
003	RPG7									01				01	
004	12.7														
005	Mor														
006	LRM107m														

Provided to the Group by one FARDC source

Fourni au Groupe par une source des FARDC

Excerpts of an FARDC table on armed groups' attacks in Ituri in 2020 reporting CODECO factions as the main armed groups being involved in attacks.

Extraits d'un tableau des FARDC sur les attaques des groupes armés en Ituri en 2020, indiquant les factions CODECO comme étant les principaux groupes armés impliqués dans les attaques.

45	16 Mar 20	Loc DEGO	Att CODECO et 3201Regt	01 Mil Tué 08 Civ Tués	Néant	Néant	CODECO
46	17 Mar 20	Loc LIBI	Att Posn 3201 Regt	01 Enn Tué et 01AKA Recupéré	Néant	Néant	CODECO
46	17 mar 20	Loc LONYO	Pat Cbt 3308 Regt	02 Enn Capturés	Néant	Trans à l'Aud Mil	CODECO
47	22 Mar 20	VII OCAPI	Att Posn 3308Regt	01 Mil Tué et 01AKA Emportée par Enn	Néant	Néant	CODECO
48	22 Mar 20	VII SENGE	Inursion aux Pop	Pillage de médicament	Néant	Néant	CODECO
49	25 Mar 20	BIAKATO	Inursion Bu PNC	03 Mai- Mai libéré au cachau PNC	Néant	Néant	Mai-Mai
50	25 Mar 20	Loc DHEBU	Embassade Leader CODECO Mr Noudjolo	10 Enn Tués dont chef Mov05AKA Recupérés et 01 Mil 3101Bn Blessés	Néant	Néant	CODECO
51	27 Mar 20	Loc NUVO	Inursion CODECO et 3201Regt	04 Mil Tués,02 Blessés,04 AKA Emportées 02PNC Tués,10 Civ Tués	Néant	Néant	CODECO
52	01 Avr 20	Loc ALAGI	Inursion CODECO aux Pop	01 Civ Tué et 03 Blessés	Néant	Néant	CODECO
53	01 Avr 20	Loc DHIARO ALA	Att 3202Regt et CODECO Comd RIDJA	01 Enn Tué	néant	néant	CODECO
54	04 Avr 20	Loc NYAKUNDI	Att 3401Regt et FPIC	04 Enn Tués 01Mil Tué et 01AKA emporté 03Civ Tués	Néant	Néant	FPIC
55	05 Avr 20	Loc KAMBALA	Inursion CODECO et PNC	01PNC Tué 01AKA Emporté	Néant	Néant	CODECO
56	07 Avr 20	Loc TETURI	Inursion Maj-Mai et PNC	Libérés les leurs	Néant	Néant	Mai-Mai
57	08 Avr 20	Loc TSOKPA	Inursion CODECO au Pop	02 Civ blessés	Néant	Néant	CODECO
58	08 Avr 20	Loc LINGA	Att CODECO et FARDC	10Enn Tués 03Capturés			

59	09 Avr 20	Loc NYALAKA	Incursion CODECO au Pop	Biens Pop pillés dans Véh	Néant	Néant	CODECO
60	09 Avr 20	Loc DIX ZAIRE	Incursion CODECO	02 Enn Tués	Néant	Néant	CODECO
60	10 Avr 20	Loc DYARO	Att CODECO et FARDC	21Enn Tués 02PKM 03AKA Récupérés 01Mil tué et 01Blessé	Néant	Néant	CODECO
61	10 Avr 20	Loc DALA	Att CODECO et FARDC	10Enn tués 02Mil tués 01Civ tué	Néant	Néant	CODECO
62	11 Avr 20	Loc LIPRI	Att CODECO et 391Bn Cdo.	07 Mil tués et 04 Blessés 02RPG7 Emportés	Néant	Néant	CODECO
63	11 Avr 20	Loc PITSO	Att CODECO Au FARDC	04 Mil tués 06 Blessés 01PKM 01RPG7 Emportés	Néant	Néant	CODECO
64	12 Avr 20	Loc DJASI	Incursion CODECO Au Pop	02 Civ Tués et 02 autres blessés	Néant	Néant	CODECO
65	12 Avr 20	Loc KOBU	Att CODECO et 391Bn Cdo.	Néant	Néant	Néant	CODECO
66	12 Avr 20	Loc KATANGA	Incursion CODECO	Néant	Néant	Néant	CODECO
67	13 Avr 20	Loc MWANGA	Incursion CODECO	03 Mil Tués et 02 PNC Tués	Néant	Néant	CODECO
68	13 Avr 20	Loc bassa-Loo	Incursion CODECO	Maisons Pop Civ Incendiés	Néant	Néant	CODECO
69	14 Avr 20	Loc ANTENNE	Att CODECO et Bn Inter	04 Enn Tués 02 Mil Tués et 01 Blessé	Néant	Néant	CODECO
70	15 Avr 20	Loc LINGA	Att CODECO et 3201Regt	02 Enn Tués 01Mil Blessés	Néant	Néant	CODECO
71	15 Avr 20	Loc MAKABO	Incursion CODECO au Pop	02 Civ Tués	Néant	Néant	CODECO

Provided to the Group by one FARDC source

Fourni au Groupe par une source des FARDC

FARDC table on armed groups' attacks in Ituri in February 2021

Tableau des FARDC indiquant les attaques des groupes armés en Ituri en février 2021

BILAN Ops CONTRE GPA LOCAUX ALLANT MOIS FEV 21															
NO Série	Date	Lieu	TUES VUS			BLESSES			MIL DISPAR US	CIV KIDN APES	ENN		MAT		Obn
			AMI	ENN	Civ	AMI	ENN	CIV			capturés	Ren dus	Emportés par ENN	Récupérés auprès ENN	
01	01 Fév	LIBI											1005		Par CODECO/URDBC
02	01 Fév	KIKOGA											140 Vaches	140 Vaches	Par FRPI et FN
03	02 Fév	MARABO							02						Par FPIC
04	03 Fév	LWEMBA							02						Par Mai- Mai
05	07 Fév	KILO	01												Élim Rens et URDPC
06	08 Fév	MANGIVA											32 Vaches		Par FPIC
07	09 Fév	PONT LIBI			02										Par URDPC
08	13 Fév	KABAROLE			01					01			41 Vaches		Par FPIC
09	14 Fév	NDALIA	03		08			03	05						3101Regt et ADF
10	14 Fév	KIGOKO											114 Vaches		Par FRPI
11	14 Fév	NJEBI											01 AXA		1301Regt e t URDPC
12	15 Fév	MALABO		02										01AKA+10Cps	3202Regt et CODECO/ALC
13	15 Fév	BALAZANA								02					1301Regt et FPIC
14	16 Fév	NJEBI		01				02							Par Inconnu et CODECO/URDPC
15	16 Fév	KIGO												121 Vaches	3128n Volt/FRPI
16	17 Fév	NJEBI			02				03						Par CODECO/URDPC
17	18 Fév	MAKALA			02										Par CODECO/URDPC
18	18 Fév	MUNGWAL O		01						06					1301Regt et CODECO/URDPC

Provided to the Group by an FARDC source

Fourni au Groupe par une source des FARDC

Annex 72

Information on the 8 May 2020 armed attack in Ritsi

Information sur l'attaque de Ritsi du 8 mai 2020

URDPC/CODECO claimed having taken an important amount of weapons and ammunition from FARDC during an armed attack in Ritsi, Walendu Djatsi, on 8 May 2020. Its communiqué of 9 May 2020 referred to the attack during which “hundreds of FARDC were killed” and “hundreds of weapons taken”. Even though FARDC members were killed and weaponry robbed (see para. 92), the Group’s investigations show that numbers provided in this communiqué go far beyond the real number of FARDC members killed and weaponry robbed.

URDPC/CODECO a revendiqué avoir pris un nombre important d’armes et de munitions aux FARDC durant une attaque armée à Ritsi, Walendu Djatsi, le 8 mai 2020. Ce communiqué qui date du 9 mai 2020 se réfère à l’attaque durant laquelle “des centaines de FARDC ont été tués et des centaines d’armes ont été prises”. Bien que des membres des FARDC aient été tués et de l’armement volé (voir par. 92), les enquêtes du Groupe montrent que les chiffres donnés dans ce communiqué vont bien au-delà du nombre réel de membres des FARDC tués et de l’armement volé.

Excerpt of the URDPC/CODECO 9 May 2020 Communiqué:

Extrait du communiqué de l’URDPC/CODECO du 9 mai 2020 :

- f) Rappelez vous de notre bilan d'attaque à RITSI, un village situé à quelques kilomètres de la ville de Bunia, dans le groupement TSILI, secteur de W/Djatsi (que Jules NGONGO ne vous dira jamais) : deux morts et deux blessés parmi nos éléments et plusieurs centaines des morts du côté FARDC, seulement trois soldats ont eu la vie sauve, centaines des armes récupérées (une arme 12 Tube, une arme du type twelve / sabasaba, 5 PKM, 3 RPG, 105 AK47, un mortier et plusieurs munitions, bientôt les hélicoptères finiront leurs courses entrain nos mains). Le gouvernement doit comprendre que nous sommes des compatriotes congolais, nous sommes prêts à travailler pour la nation. Donc, nous demandons au Gouvernement d'interdire à Jules NGONGO, aux politiciens et autres officiers des FARDC de continuer à mentir la population avec des mots : neutraliser, éradiquer, mettre hors d'État de nuire, mettre en débandade, déloger, etc. Attention à notre REMOTADA qui sera très farouche.

L'URDPC / CODECO vous propose de lire Deutéronome 20 : 1 à 20. A toute la presse, chaque chose a son temps et sa place. Merci et bonne compréhension.

Fait à DYARO, le 09 mai 2020.

POUR L'ETAT MAJOR GENERAL DE L'URDPC,

LES PORTES PAROLES :

1. DESIRE LOKALNA LOKANZA

2. PATRICK BASA



The Group established that Bon Temple, an armed group linked with URDPC/CODECO, conducted that attack and took the FARDC weapons.

Le Groupe a établi que Bon Temple, un groupe armé lié à l'URDPC/CODECO, a conduit l'attaque et pris les armes aux FARDC.

Annex 73

Case studies: Involvement of some female CODECO collaborators and some FARDC members in weaponry trafficking

étude de cas : Implication de femmes collaboratrices de CODECO et de membres des FARDC dans des trafics d'armes

Sources for the following analysis: Judiciary documents consulted by the Group, interviews conducted by the Group in Bunia in March 2021, FARDC sources and Military Justice sources.

Sources pour l'analyse ci-dessous: Documents judiciaires consultés par le Groupe, interviews réalisées par le Groupe à Bunia en mars 2021, sources des FARDC et de la Justice militaire.

Case-study 1:

Étude de cas 1:

A female CODECO collaborator, interviewed by the Group, reported regular weaponry trafficking between some FARDC commanders and soldiers of the 112th battalion based in Pimbo, Walendu Djatsi, Djugu territory, and some CODECO combatants. In March 2020, she witnessed the hand-over by FARDC officers of several bags of ammunition to CODECO combatants. According to her, a URDPC/CODECO combatant, also interviewed by the Group, was the CODECO recipient of FARDC ammunition. He was in charge of transporting the ammunition from Pimbo to Ndjala. The female collaborator and the URDPC/CODECO combatant were hosted in the FARDC base, thereby facilitating supply of conventional ammunition to the armed group. They were convicted on this basis and for CODECO membership, together with other people.

Several FARDC officers of the 112th battalion, who were close to both, were convicted for trafficking ammunition. One FARDC Corporal was convicted for having stolen 350 rounds of 7.62x39 mm caliber ammunition. Another FARDC Corporal was convicted for having lost these 350 rounds of ammunition.

Une collaboratrice de CODECO, interviewée par le Groupe, a relaté un trafic régulier d'armement entre des soldats et des commandants FARDC du 112^e bataillon basé à Pimbo, Walendu Djatsi, territoire de Djugu, et des combattants CODECO. En mars 2020, elle a été témoin d'une remise de plusieurs sacs de munitions par des militaires FARDC à des combattants CODECO. Selon elle, c'est un combattant de 'URDPC/CODECO, également interviewé par le Groupe qui recevait les munitions FARDC. Il était en charge du transport des munitions de Pimbo vers Ndjala. La femme collaboratrice et le combattant de URDPC/CODECO étaient basés dans une base des FARDC, ce qui facilitait la provision des munitions classiques au groupe armé. Ils ont été condamnés sur cette base et pour leur appartenance à CODECO, en même temps que d'autres personnes.

Plusieurs sous-officiers FARDC du 112^e bataillon, proches des deux, ont été condamnés pour trafic de munitions. Un Caporal FARDC a été condamné pour avoir volé 350 rubans de munitions de calibre 7.62x39 mm. Un autre Caporal FARDC a lui été condamné pour avoir perdu ces 350 rubans de munitions.

Case-study 2:

Étude de cas 2:

Another female collaborator, also interviewed by the Group, reported that she regularly bought gold in Djugu to sell it in Bunia. On 28 August 2020, she received a call from a gold trader, whom she later identified as a CODECO "Colonel" based in Walendu Pitsi, Djugu territory, asking her to transport a package, which she accepted. She received a five-liter oil can which was very heavy. She was arrested while transporting the oil can, and the inspection revealed the oil can was filled with conventional ammunition. She was convicted for trafficking ammunition to CODECO. Several of the Group's sources reported that she was a CODECO collaborator. She told the Group that she was innocent.

Une autre collaboratrice de CODECO, aussi interviewée par le Groupe, a relaté qu'elle achetait régulièrement de l'or à Djugu afin de le vendre à Bunia. Le 28 août 2020, elle a reçu un appel d'un courtier d'or, qu'elle a plus tard identifié comme étant un "Colonel" CODECO basé à Walendu Pitsi, territoire de Djugu, qui lui a demandé de transporter un paquet; ce qu'elle a accepté. Elle a récupéré un bidon d'huile de cinq litres qui était très lourd. Elle a été arrêtée pendant le transport du bidon et l'inspection a révélé que le bidon d'huile était rempli de munitions classiques. Elle a été condamnée pour trafic de munitions pour CODECO. Plusieurs sources du Groupe ont relaté qu'elle était une collaboratrice de CODECO. Elle a dit au Groupe être innocente.



Screenshots of a video explaining her arrest, provided to the Group by various sources

Capture d'écran d'une vidéo de son arrestation, fournie par des sources diverses

Annex 74

Trafficking with South Sudan

Traffic avec le Sud Soudan

On 25 February 2021, two individuals with South Sudanese nationality were arrested in Mahagi while carrying weaponry. According to military sources, the individuals were combatants of the National Salvation Front in South Sudan. The Group contacted the Panel on South Sudan to jointly follow up on these arrests and possible trafficking networks between the DRC and South Sudan.

In late March 2021, military sources informed the Group of the arrest of a CODECO combatant in Kengezi, Aru territory, close to the border with South Sudan, where he was supposed to meet some South Sudanese weapons traffickers in Ingbokolo, Aru territory. He was carrying \$1,000 when arrested, according to the military sources.

On 27 March 2021, an alleged CODECO combatant was captured by FARDC in Ndjalo, Aru territory, as he attempted to cross the border into South Sudan to purchase ammunition there. The suspect was transferred to the FARDC headquarters in Aru for investigations.

Several sources reported to the Group that trafficking of weapons and ammunition between Ituri and South Sudan was ongoing and regular.

Le 25 février 2021, deux individus de nationalité sud soudanaise ont été interpellés à Mahagi, alors qu'ils transportaient de l'armement. Selon des sources militaires, ces individus étaient des combattants du Front national de libération du Sud Soudan. Le Groupe a contacté le Panel d'Experts du Sud Soudan afin de suivre ensemble cette arrestation et un possible réseau de trafic d'armes entre la RDC et le Sud Soudan.

Fin mars 2021, des sources militaires ont informé le Groupe de l'arrestation à Kengesi, territoire d'Aru, près de la frontière avec le Sud Soudan, d'un combattant CODECO, qui était supposé rencontrer des trafiquants sud soudanais à Ingbokolo, territoire d'Aru. Lors de son arrestation, il détenait sur lui \$1 000.

Le 27 mars 2021, un présumé milicien CODECO a été capturé par les FARDC à Ndjalo, territoire d'Aru, alors qu'il tentait de passer la frontière vers le Sud Soudan pour acheter des munitions. Le suspect a été transféré au siège des FARDC à Aru pour investigations.

Plusieurs sources ont affirmé au Groupe que le trafic d'armes et de munitions entre l'Ituri et le Sud Soudan était fréquent et régulier.

Annex 75

FDBC and URDPC/CODECO combatants and FARDC members' gold digging in the *zone d'exclusion* in Mongbwalu

Recherche d'or par des combattants de la FDBC et de l'URDPC/CODECO et des membres des FARDC dans la *zone d'exclusion* à Mongbwalu

Background: The “exclusion zone” or *zone d'exclusion* is an area on the Mongbwalu Gold Mines SA (MGM) concession PR5105 where artisanal mining was not permitted by the company. This area was occupied by URDPC/CODECO, FDBC and civilians, as well as some FARDC members, during the first months of 2021.

One FDBC combatant who dug in the *zone d'exclusion*, told the Group that the diggers from both FDBC and URDPC/CODECO handed over thirty percent of the gold they dug to authorities, the FARDC and the Congolese police. However, he noted that all the diggers in the *zone d'exclusion* would first give ten percent of their gold production to FDBC and URDPC/CODECO. For the combatant, who described how the digging took place in sites including Ngunga, Desert, Tomate, and Soko Moto in the *zone*, that meant handing over three bags of gold-rich rocks out of every ten dug, although he did not know how this was then distributed amongst authorities.

A local chief also said that gold produced by FDBC and URDPC/CODECO combatants was handed over to authorities, including to FARDC members, and described this as payment of “royalties”. This individual noted that prior to January 2021, FARDC members would also dig in the site, sometimes wearing military attire and sometimes in civilian dress.

Two local inhabitants with first-hand knowledge of the matter also said that “CODECO combatants” received thirty percent of gold produced by everyone digging in the *zone d'exclusion* between around January to mid-February 2021. Both of these individuals noted that prior to the FDBC and URDPC/CODECO invasion of the *zone*, the PMH members who were stationed at the *zone* perimeter, to guard it, were already receiving gold production from artisanal diggers, to whom they granted clandestine access during the night-time.

A URDPC/CODECO combatant and a member of URDPC/CODECO leadership told the Group that they had invaded the *zone* to make money to survive, because the government demobilisation process was too slow (see paras. 81-82).

MGM confirmed to the Group that “CODECO combatants” had invaded their *zone d'exclusion* in January 2021. However, MGM noted that the area had been being dug illegally by artisanal miners previously, because the police that MGM had stationed around the area, were ineffectual. In June 2020 MGM wrote to the 312th FARDC regiment to request assistance to prevent artisanal diggers from entering the site, but did not receive a response.

Separately, the Group also reviewed an official 6 March 2021 letter by mining authorities from Djugu territory addressed to Ituri's Governor Jean Banamisa, suspending digging at three sites at Kpangba, Malanga hill, due to presence of FARDC members in the mines.

Contexte: La « zone d'exclusion » est une zone de la concession PE5105 de Mongbwalu Gold Mines SA (MGM), où l'exploitation minière artisanale n'est pas autorisée par la société. Cette zone a été occupée par des combattants de l'URDPC/CODECO, de FDBC et des civils, ainsi que par certains membres des FARDC, au cours des premiers mois de 2021.

Un combattant de FDBC qui a creusé dans la zone d'exclusion, a déclaré au Groupe que les creuseurs de FDBC et de URDPC/CODECO ont remis 30 pourcent de l'or qu'ils ont creusé aux autorités, dont le bourgmestre, les FARDC et la Police congolaise. Cependant, il a noté que tous les creuseurs de la zone donnaient d'abord dix pourcents de leur production d'or à FDBC et à URDPC/CODECO. Pour le combattant, qui a décrit comment les fouilles ont eu lieu dans des sites comprenant Ngunga, Desert, Tomate et Soko Moto dans la zone, cela signifiait la remise de trois sacs de roches riches en or sur dix creusés, bien qu'il ne sache pas comment cela était ensuite réparti entre les autorités.

Un chef local a également déclaré que l'or produit par les combattants de FDBC et de URDPC/CODECO avait été remis aux autorités, y compris à des membres des FARDC, et a décrit cela comme constituant le paiement de « royalties ». Cet individu a noté que les membres des FARDC creusaient également sur le site, portant parfois des tenues militaires et parfois des tenues civiles.

Deux habitants locaux ayant une connaissance de première main de la question ont également déclaré que les « combattants de CODECO » avaient reçu trente pourcents de l'or produit par tous ceux qui creusaient dans la zone entre janvier et environ mi-février 2021. Ces deux individus ont noté qu'avant l'invasion de la zone par FDBC et URDPC/CODECO, les membres de la PMH qui était stationnés au périmètre de la zone, pour la garder, recevait déjà la production d'or de creuseurs artisanaux, auxquels ils ont accordé un accès clandestin pendant la nuit.

Un combattant de URDPC/CODECO et un membre de leur direction a déclaré au Groupe qu'il avait envahi la zone pour gagner de l'argent et survivre, car le processus de démobilisation du gouvernement était trop lent (voir par. 81-82).

MGM a confirmé au Groupe que des « combattants CODECO » avaient envahi leur zone d'exclusion en janvier 2021. Cependant, MGM a noté que la zone avait été creusée illégalement par des mineurs artisanaux auparavant, parce que la police que MGM avait postée autour de la zone, étaient inefficace. En juin 2020, MGM a écrit au 312^e régiment des FARDC pour demander de l'aide pour empêcher les creuseurs artisanaux d'entrer sur le site, mais n'a pas reçu de réponse.

Séparément, le Groupe a également examiné une lettre officielle du 6 mars 2021 des autorités minières du territoire de Djugu adressée au Gouverneur de l'Ituri, Jean Banamisa, suspendant l'exploitation sur trois sites à Kpangba, sur la colline de Malanga, en raison de la présence de membres des FARDC dans les mines.

Video received by the Group and filmed in February 2021 of unidentified CODECO combatants and an FARDC member jointly addressing the crowd in the MGM *zone d'exclusion*, Mongbwalu. Transcript of the speech is below.

Vidéo filmée en février 2021 et reçue par le Groupe, montrant des combattants non identifiés de CODECO et un membre des FARDC s'adressant conjointement à la foule dans la zone d'exclusion de MGM, Mongbwalu. La transcription du discours est ci-dessous.



Inside the MGM *zone d'exclusion*/dans la zone d'exclusion MGM, Mongbwalu, February 2021/février 2021

Screenshots from a video provided to the Group by multiple sources at Mongbwalu

Captures d'écran d'un vidéo fournie au Groupe par plusieurs sources à Mongbwalu

Translation of audio accompanying the video/Traduction de l'audio qui accompagne la vidéo

CODECO combatant addressing the crowd of diggers: Silence, your attention please, I always said not to take these things lightly, because the consequences fall on me alone. You see among us today our FARDC brothers they are not there to wage war on us, nor to stop your activities here, but they have their objective which is related to the harassments that are happening here, as well as in the Mongbwalu commune. There are areas where there are disturbances, this is how come the boss is here, I saw fit that he comes alone to convey to you the message he has for you, but it is a message of peace, are you ready to receive him? Yes, if so, your applause to him.

[FARDC Commander takes the floor by greeting the crowd hello in Swahili and Lingala, then he continues by telling the crowd that he is a soldier and does not have much to talk about]

FARDC member: I'll be very short, I'll find you here, it's not me who sent you the invitation to be there, do we agree? [Yes, replied the crowd]. We are here for another mission, do we agree? [Yes, replied the crowd]. But you must know, as you had come here, as you had come back here, as you work here, it is the same way you will get out of here if once the order is given to "evacuate" the place, but currently I am not coming with that

order, am I making myself understood? [Yes, replied the crowd]. I don't want rumors here and there like what, we have soldiers here, they do this or that there, we have our mission here, and as for you, just continue with your work.

Combattant CODECO : Silence, votre attention svp, j'ai toujours dit de ne pas prendre avec légèreté ces choses, car c'est sur moi seul que les conséquences tombent dessus. Vous voyez parmi nous aujourd'hui nos frères FARDC. Ils ne sont pas là pour nous faire la guerre, non plus pour stopper vos activités ici, mais ils ont leur objectif qui est en rapport avec les tracasseries qui se passent ici, tout comme dans la commune de Mongbwalu. Il y a des parties où il y a des troubles, c'est ainsi que le Chef est là, j'ai jugé bon qu'il vienne seul vous transmettre le message qu'il a pour vous, mais c'est un message de paix, êtes-vous prêt à le recevoir ? Oui, si tel est le cas, vos applaudissements pour lui.

[Le Commandant FARDC prend la parole en saluant la foule, bonjour en swahili et en lingala, puis il continue en disant à la foule que lui c'est un militaire et qu'il n'a pas beaucoup à dire.]

Commandant FARDC: je serai très bref, je vous trouve ici, ce n'est pas moi qui vous ai envoyé l'invitation d'être là, on est d'accord? [Oui, dit la foule]. Nous, nous sommes là pour une autre mission, on est d'accord ? [Oui, dit la foule]. Mais vous devez savoir, comme vous étiez venus ici, comme vous étiez rentrés ici, comme vous travaillez ici, c'est de la même façon que vous sortirez d'ici si une fois l'ordre est donné d'évacuer le lieu, mais présentement je ne suis pas venu avec cet ordre-là, est-ce que je me fais bien comprendre? [Oui, dit la foule] Je ne veux pas de rumeurs ici et là comme quoi, nous avons des militaires ici, ils font ceci ou cela, nous avons notre mission ici, quant à vous, continuez avec votre travail.

Annex 76

URDPC/CODECO taxation of gold traders and targeted killings by unidentified armed assailants

Taxation des commerçants d'or par l'URDPC/CODECO et assassinats ciblés par des assaillants armés non identifiés

A Mongbwalu resident described how gold traders paid 200,000 CDF weekly to URDPC/CODECO, in addition to responding to *ad hoc* demands for payments, which were often violent, for between 5,000 to 10,000 CDF by the armed men.

The Group reviewed a list of registered gold buyers who were members of *Coopérative des négociants d'or de l'Ituri* (COONORI) and who had been killed in Mongbwalu and gold mining areas around it, such as Pluto and Pilipili, by unidentified armed men during 2020 and 2021. The Group spoke to two gold traders who personally knew three of the traders who had been killed.

Civil society documents, which the Group was unable to authenticate, listed up to 45 gold négociants who were hurt or killed by armed men in the Mongbwalu area, during this period. Official investigations into these deaths were still ongoing as of March 2021, according to Mongbwalu's bourgmestre. The Group noted that URDPC/CODECO were accused of some of the attacks by two members of the private sector and two local residents interviewed by the Group, one trader said the attackers were "bandits" and two other residents and an authority said that some FARDC members belonging to 312th battalion, "Hindu Unité" of Lieutenant-Colonel Joseph Nganzole Olikwa, alias Tipi Ziro Ziro, were involved in attacks.

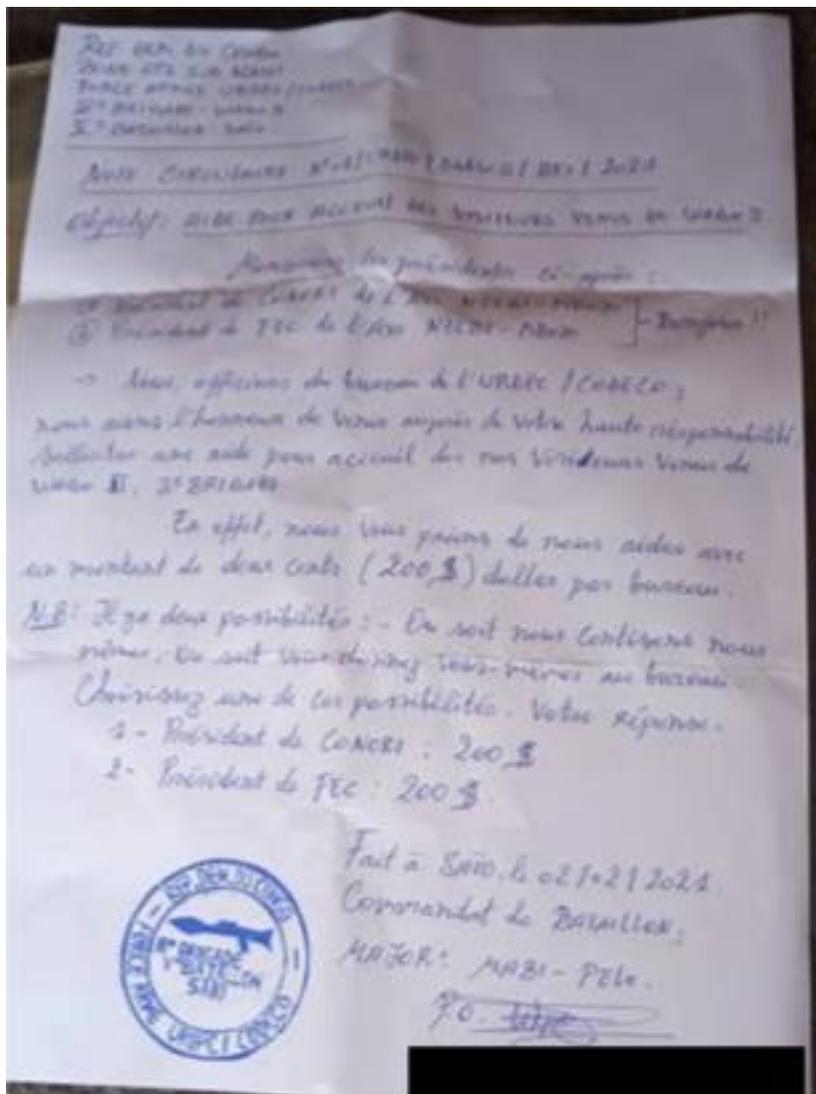
Un habitant de Mongbwalu a décrit comment les négociants d'or versaient chaque semaine 200,000 CDF à URDPC/CODECO, en plus de répondre à des demandes de contribution ponctuelles, souvent violentes, de 5,000 à 10,000 CDF des hommes armés.

Le Groupe a examiné une liste d'acheteurs d'or enregistrés qui étaient membres de la Coopérative des négociants d'or de l'Ituri (COONORI) et qui ont été tués à Mongbwalu et dans les sites miniers d'or autour de celle-ci, telles que Pluto et Pilipili, par des hommes armés non identifiés en 2020 et 2021. Le Groupe s'est entretenu avec deux négociants d'or qui connaissaient personnellement trois des commerçants qui ont été tués.

Certaines listes de la société civile, que le Groupe n'a pas pu authentifier, ont répertorié jusqu'à 45 négociants d'or blessés ou tués par des hommes armés dans la région de Mongbwalu, au cours de cette période. Les enquêtes officielles sur ces décès étaient toujours en cours en mars 2021, selon le bourgmestre de Mongbwalu. Le Groupe a noté que URDPC/CODECO avait été accusé de certaines des attaques par deux membres du secteur privé et deux résidents locaux interrogés par le Groupe, un commerçant a déclaré que les assaillants étaient des « bandits », et deux autres résidents et une autorité ont déclaré que certains membres des FARDC appartenant au 312e bataillon, « Hindu Unité » du Lieutenant-Colonel Joseph Nganzole Olikwa, *alias* Tipi Ziro Ziro, ont été impliqués dans des attaques.

Example of URDPC/CODECO demands on gold traders: a 2 February 2021 letter from URDPC/CODECO "Major" Mabi-Pelo demanding \$200 from the President of the gold negociants' cooperative (CONORI) in Mongbwalu, and the town's President of the business association.

Exemple de demandes de l'URDPC/CODECO aux négociants d'or: une lettre datée du 2 février 2021 du « Major » Mabi-Pelo de l'URDPC/CODECO exigeant \$200 du président d'une coopérative de négociants d'or (CONORI) à Mongbwalu, et du président de la Fédération des entreprises (FEC) de Mongbwalu.



Letter obtained by the Group from several local sources
Lettre obtenue par le Groupe auprès de plusieurs sources locales

Annex 77

Support of “CODECO” by businessmen

Appui de « CODECO » par les hommes d'affaires

The Group spoke to a gold trader, a local authority, two local residents with knowledge of the matter and a former URDPC/CODECO combatant who described how Ndele Bachebandey supported “CODECO”, in particular those digging at Kpangba site, Malanga hill, where Ndele owned a mining area. The ex-URDPC/CODECO combatant told the Group that he had sold gold personally to Ndele, when he had worked in his mine whilst a URDPC/CODECO combatant. During a discussion with the Group, the Bourgmestre told the Group that none of the businessmen in Mongbwalu supported armed elements.

The Group wrote to Ndele, but had not received a response by time of drafting.

The Group also received an audio recording of a local radio interview with a CODECO/URDPC combatant, which mentions Ndele’s support to that group. The transcript of the February 2021 audio is below.

Le Groupe s'est entretenu avec un négociant d'or, une autorité locale, deux résidents locaux connaissant la question et un ex-combattant de URDPC/CODECO qui a décrit comment Ndele Bachebandey soutenait « CODECO », en particulier ceux qui creusaient sur le site de Kpangba, sur la colline de Malanga, où Ndele possédait une zone minière. L'ex-combattant de URDPC/CODECO a déclaré au Groupe qu'il avait personnellement vendu de l'or à Ndele, alors qu'il avait travaillé dans sa mine pendant qu'il était combattant de URDPC/CODECO. Lors d'une discussion avec le Groupe, le bourgmestre a déclaré qu'aucun des hommes d'affaires de Mongbwalu ne soutenait les éléments armés.

Le Groupe a écrit à Ndele, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction du rapport.

Le Groupe a également reçu un enregistrement audio d'une interview avec un combattant URDPC/CODECO, qui mentionne le soutien de Ndele à ce groupe. La transcription de l'audio de février 2021 est ci-dessous.

Q: What news?

URDPC/CODECO combatant: I think you are aware of our case.

Q: Yes, I have been given information that is unreliable, I think you are the person who will tell me the real information in detail and accuracy. What are your demands and wishes for peace to return?

URDPC/CODECO combatant: for your information, you speak with the chief of operations of the Sud macho ya Djugu assailants, General of the Republic. We are part of the process so my young people arrived in Mongbwalu, **our patron Ndele often assists them**. They have opened a site to dig for gold but the company comes and blocks the whole site. So, we are angry, we are going to organize marches so that our decision is carried out which is to liberate the identified site for the benefit of the population of Ituri in general and in particular those of Mongbwalu because the company did not give anything. Nor the government. So where did this company come from. In case the company does not release this place, we will arrive without delay.

Q: Have you contacted the person in charge of the company requesting a hearing to discuss your demands together?

URDPC/CODECO combattant: It's been several times since we asked to meet but they are clever by asking us to wait until tomorrow, sometimes even a week, but without a favorable result for almost a month. We would like to know, why the children of Ituri suffer when they have their land to exploit?

Q: Is that your phone number to stay in touch with you all the time?

URDPC/CODECO combattant: yes! That's my number. Here we are not for ethnic tribalism, if one is Mulendu, Mubira, Mululu, Muhema or whatever. We are for everyone's interest.

Q : Quelle est la nouvelle ?

URDPC/CODECO combattant: je pense que tu es au courant de notre affaire.

Q : Oui, on m'a donné une information qui n'est pas fiable, je pense que toi, tu es la personne qui me diras la vraie information avec détail et exactitude. Quelle est votre revendication et soucis pour que la paix revienne?

URDPC/CODECO combattant: pour ton information, **tu parles avec le chef des opérations du Sud macho ya Djugu ya assaillants**, général de la république. Nous sommes dans le processus, alors mes jeunes arrivaient à Mongbwalu, **notre papa Ndele les assiste souvent**. Ils ont ouvert un site pour creuser de l'or mais la société arrive à boucher tout le site. Alors nous sommes en colère, nous allons organiser des marches pour que notre décision soit exécutée, qui est de libérer le site identifié au profit de la population de l'Ituri en général et en particulier celle de Mongbwalu, car la société n'a rien donné ni le gouvernement. Alors d'où est venue cette société ? Au cas où la société ne libère pas cet endroit, nous allons descendre sans délai.

Q : Est-ce que avez-vous contacté le responsable de la société, demandé l'audience pour discuter ensemble sur vos revendications ?

URDPC/CODECO combattant: Ça fait plusieurs fois que nous avons demandé de nous rencontrer mais ils font les malins en nous demandant d'attendre demain, tantôt après une semaine, mais sans une suite favorable, presque un mois. Nous avons le soucis, pourquoi les enfant de l'Ituri peuvent souffrir au moment où ils ont leur terre à exploiter?

Q : C'est ton numéro de téléphone pour rester en contact permanent avec toi ?

URDPC/CODECO combattant: oui! C'est mon numéro. Ici nous ne sommes pas pour le tribalisme ethnique, qu'un tel est Mulendu, Mubira, Mululu, Muhema ou quoi que ce soit. Nous sommes dans l'intérêt de tout le monde.

Annex 78

Equinox Gold Refinery, Bunia

Raffinerie d'or Equinox, Bunia

The Group found that the construction of Equinox gold refinery was not yet under way. The Group reviewed the 22 July 2019 Memorandum of Understanding between Equinox Holding Limited (see [S/2020/482](#), para. 68) and the provincial government of Ituri, which entered into the agreement via Ituri Holding, a holding company.

In his letter to the Group, Governor Bamanisa of Ituri Province underlined that the Memorandum aimed to establish a legal circuit for the exploitation, commercialisation and refining of gold in Ituri, that would benefit the population and public treasury.

Le Groupe a constaté que la construction de la raffinerie d'or Equinox n'était pas encore en cours. Le Groupe a examiné le protocole d'accord du 22 juillet 2019 entre Equinox Holding Limited (voir [S/2020/482](#), par. 68) et le gouvernement provincial de l'Ituri, qui a conclu l'accord via Ituri Holding, une société holding.

Dans sa lettre au Groupe, le Gouverneur Bamanisa, Gouverneur de la province d'Ituri, a souligné que le mémorandum visait à établir un circuit légal pour l'exploitation, la commercialisation et le raffinage de l'or en Ituri, qui profiterait à la population et au trésor public.

Annex 79

Ugandan gold production and export statistics

Statistiques de production et d'exportation de l'or en Ouganda

Ituri gold production and exports

Production et exportation d'or de l'Ituri

The Group noted that official gold production and exports remained low compared to actual production and volumes of smuggled gold from Ituri, as previously reported (see [S/2020/482](#), annex 16).

Le Groupe a noté que la production et les exportations officielles d'or restaient faibles par rapport à la production réelle et aux volumes d'or de contrebande d'Ituri, comme indiqué précédemment (voir [S/2020/482](#), annexe 16).

	Ituri	
	Production figures/chiffres de production (g)	Export figures/chiffres d'exportation (g)
2020	11,259.51*	14,213.00
2019	47,766.54	24,228.37

*2020 production figures were 4724.45 grams of artisanally produced gold, and 6535.06 grams of gold produced by mining cooperatives/les chiffres de production pour 2020 étaient de 4724,45 grammes d'or de production artisanale et de 6535,06 grammes d'or produits par les coopératives minières

Officially, Mongbwalu area produced just 792.32 grams of gold for 2020, whereas three mining officials and two local analysts estimated an average weekly production of 50 kilograms for Mongbwalu and its surrounding mines, at a conservative estimate.

At the same time, also for 2020, mining authorities recorded 29,337.67 grams of official gold sales by gold negociants, in Ituri. More gold was sold than was officially recorded as production.

Regarding exports, Ituri's three registered gold comptoirs officially exported 14.213 kilograms of gold for 2020.

Officiellement, la région de Mongbwalu n'a produit que 792,32 grammes d'or pour l'année, tandis que trois responsables des mines et deux analystes locaux ont estimé une production hebdomadaire moyenne de 50 kilogrammes pour Mongbwalu et ses environs, selon une estimation prudente.

Dans le même temps, également pour 2020, les autorités minières ont enregistré 29 337,67 grammes de ventes d'or officielles par des négociants d'or, en Ituri. Plus d'or a été vendu que ce qui était officiellement enregistré comme production.

Concernant les exportations, les trois comptoirs d'or enregistrés en l'Ituri ont officiellement exporté 14,213 kilogrammes d'or pour 2020.

Ituri's gold to Uganda

L'or d'Ituri vers l'Ouganda

Based on the Group's interviews with six mining authorities, eight members of the private sector and eight diggers, the Group found that smuggling of large volumes of gold from Ituri to Uganda continued, as previously reported (see [S/2020/482](#), annex 18). Traders and mining authorities in Iga-Barrière, Irumu territory, and in Bunia, consistently described gold smuggling routes to Uganda that they had either used themselves, or had first-hand knowledge of.

The Group reviewed publicly available information on Uganda's gold imports and found that in 2019, Uganda imported gold from 13 countries but did not record any official imports from the DRC.⁹⁰ Comparable import data for 2020 was unavailable at time of drafting.

Publicly available Bank of Uganda data recorded preliminary gold exports from Uganda of almost 36 tonnes of gold for 2020,⁹¹ compared to 27.7 tonnes for 2019 (see also [S/2020/482](#), annex 43), or an increase of 29.4 percent.

	2016	2017	2018	2019	2020
Gold exports/exportations d'or (USD, millions)	339.54	417.92	514.89	1,257.82	1,819.27
Gold exports/exportations d'or (kg)	8,639	10,830	13,216	27,758	35,943

The Group also reviewed Uganda's gold production data and found that this had increased from 712 kilos, recorded in 2019, to 3,210,000 grams (3.21 tonnes) of gold production in 2020, according to the Ministry of Energy and Mineral Development figures. The Group calculates this to be an increase of 450,742 percent in recorded gold production.⁹²

The Group wrote to the Government of Uganda throughout its mandate to request disaggregated gold production data, but had not received a reply at time of drafting.

Sur la base des entretiens du Groupe avec six autorités minières, huit membres du secteur privé et huit creuseurs, le Groupe a constaté que la contrebande de grands volumes d'or d'Ituri vers l'Ouganda se poursuivait, comme indiqué précédemment (voir [S/2020/482](#), annexe 18). Les commerçants et les autorités minières d'Iga-Barrière et ceux dans le territoire d'Irumu et de Bunia ont décrit de façon consistante les routes de contrebande d'or vers l'Ouganda qu'ils avaient eux-mêmes utilisées ou dont ils avaient une connaissance de première main.

Le Groupe a examiné les informations accessibles au public sur les importations d'or de l'Ouganda et a constaté qu'en 2019, l'Ouganda importait de l'or de 13 pays mais n'enregistre aucune importation officielle en provenance de la RDC. Les données d'importation comparables pour 2020 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.

⁹⁰ <https://www.bou.or.ug/bou/bouwebsite/Statistics/Statistics.html> (last accessed 4 April 2021 / dernier accès le 4 avril 2021).

⁹¹ <https://www.bou.or.ug/bou/bouwebsite/Statistics/Statistics.html> (last accessed 4 April 2021 / dernier accès le 4 avril 2021).

⁹² <https://www.ubos.org/explore-statistics/65/> (last accessed 28 April 2021 / dernier accès le 28 avril 2021).

Les données accessibles au public de la banque Bank of Uganda ont enregistré des exportations d'or préliminaires de l'Ouganda de près de 36 tonnes d'or pour 2020, contre 27,7 tonnes pour 2019 (voir également [S/2020/482](#), annexe 43), soit une augmentation de 29,4 pourcent.

	2016	2017	2018	2019	2020
Gold exports/exportations d'or (USD, millions)	339.54	417.92	514.89	1,257.82	1,819.27
Gold exports/exportations d'or (kg)	8,639	10,830	13,216	27,758	35,943

Le Groupe a également examiné les données sur la production d'or de l'Ouganda et a constaté que celle-ci était passée de 712 kilos, enregistrés en 2019, à 3,21 tonnes de production d'or enregistrée pour 2020, selon les chiffres du Ministère de l'énergie et du développement des minéraux. Le Groupe estime qu'il s'agit d'une augmentation de 450,742 pourcent de la production d'or enregistrée.

Le Groupe a écrit au Gouvernement ougandais tout au long de son mandat pour demander les données ventilées sur la production d'or, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction du rapport.

Annex 80

FPIC involvement in gold mining activities

Implication de FPIC dans les activités aurifères

Some FPIC combatants were previously artisanal diggers and continued to dig gold for subsistence, although FPIC did not use gold to fund its movement during the reporting period, according to a member of Irumu territory civil society, two local authorities and two Ituri province mining authorities. Four local and mining authorities noted that members of the Bira community traditionally mined gold around Andisoma, Mobala, Babelbe, Nyakunde, Vututu and along the Talolo river, and that FPIC combatants dug in these areas alongside the population.

The Group did not find evidence that FPIC attacked semi-industrial mining operations directly, during its investigations in Irumu territory. However, semi-industrial mining operations on the Shari river, at less than one kilometre outside of Irumu town, ceased during 2020 in part because of insecurity, according to two local individuals with first-hand knowledge of the matter.

The Irumu town site, photographed below, was operated by Gold Dragon Ressources RDC and, prior, Fаметal Mining et Ressources Holding Group Limited, and comprised a combination of dredging machines and excavators during 2020 and prior, according to a local authority and two local eyewitnesses. All three sources noted that some FARDC members, whom the authority described as “from Bunia, and whose members would rotate”, were stationed at the perimeter of the site. The Group contacted Fаметal Mining et Ressources Holding Group Limited, owned by Wang Bin and Paul Kasembele, and had not received a reply by time of drafting. The Group was unable to contact Gold Dragon Ressources RDC, managed by Wang Bin, directly, despite multiple attempts. See also para. 126.

Certains combattants FPIC étaient auparavant des creuseurs artisanaux et ont continué à creuser de l'or pour leur subsistance, bien que FPIC n'ait pas utilisé d'or pour financer leur mouvement au cours de la période considérée, selon un membre de la société civile du territoire d'Irumu, deux autorités locales et deux autorités minières de la province d'Ituri. Quatre autorités locales et minières ont noté que les membres de la communauté Bira creusaient de l'or souvent autour d'Andisoma, Mobala, Babelbe, Nyakunde, Vututu et le long de la rivière Talolo, et que les combattants FPIC creusaient dans ces zones aux côtés de la population.

Au cours de ses enquêtes dans le territoire d'Irumu, le Groupe n'a pas trouvé de preuve que FPIC ait attaqué directement des opérations minières semi-industrielles. Cependant, les opérations minières semi-industrielles sur la rivière Shari, à moins d'un kilomètre à l'extérieur de la ville d'Irumu, ont cessé en 2020 en partie en raison de l'insécurité, selon deux personnes locales familières avec la question.

Le site de la ville d'Irumu, photographié ci-dessous, était exploité par Gold Dragon Ressources RDC et Fаметal Mining et Ressources Holding Group Limited, et comprenait une combinaison de dragues et d'excavateurs en 2020 et avant, selon une autorité locale et deux témoins oculaires locaux. Les trois sources ont noté que certains membres des FARDC, qu'une autorité locale a décrit comme « de Bunia et dont les membres faisaient des rotations », étaient stationnés sur le périmètre du site. Le Groupe a contacté Fаметal Mining et Ressources Holding Group Limited, propriété de Wang Bin et Paul Kasembele, et n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction du rapport. Le Groupe n'a pas pu contacter directement Gold Dragon Ressources RDC, qui était géré par Wang Bin, malgré de multiples tentatives. Voir aussi par. 126.



Gold dredging and excavation site, Irumu town, Irumu territory

Site d'excavation et de dragues, ville d'Irumu, territoire d'Irumu

Photograph taken by the Group during its site visit to Irumu town, January 2021

Photographie prise par le Groupe lors de sa visite de la ville d'Irumu, janvier 2021

Annex 81

Attacks preceding the attack on Irumu town and damages to the office of the Administrator of the territory in Irumu town

Attaques précédant l'attaque sur la ville d'Irumu et dégâts sur le bureau de l'Administrateur du territoire dans la ville d'Irumu

The attack on Irumu town was preceded by a 16 October 2020 incident at the nearby cattle market during which a Bira individual was injured by Hemas, prompting Biras to revolt. On 17 October, 11 Biras from two households, including one woman and two children, who had been killed by machetes, were found in dwellings located 7-10 kilometres from Irumu town. This discovery caused turmoil, including the erection of barricades by FPIC and exchanges of fire with FARDC and PNC in Irumu town.⁹³

L'attaque sur la ville d'Irumu a été précédée par un incident le 16 octobre au marché de bétail à côté de la ville durant lequel un Bira a été blessé par des Hemas, ce qui a poussé les Biras à se soulever. Le 17 octobre, 11 Biras de deux familles, y compris une femme et deux enfants, tués par machette, ont été découverts dans des habitations à 7-10 kilomètres du centre d'Irumu. Cette découverte a semé des troubles, y compris l'érection de barrages par FPIC et des échanges de tirs avec les FARDC et la PNC dans la ville d'Irumu.⁹⁴

Below, photographs of the office of the Administrator of the territory in Irumu town after the attack

Ci-dessous, photographies du bureau de l'Administrateur du territoire dans la ville d'Irumu après l'attaque



⁹³ Eyewitnesses, four local authorities, two civil society members, MONUSCO sources, DRC official documentation.

⁹⁴ Témoins oculaires, quatre autorités locales, deux membres de la société civile, des sources de la MONUSCO, documentation officielle de la RDC.



Photographs taken by the Group on 25 January 2021
Photographies prises par le Groupe le 25 janvier 2021

Annex 82

Zaire areas of operations and taxation

Zones d'opérations de Zaïre and taxes

Zaire is also referred to as Zaïrois and, on rare occasions, as Front populaire d'autodéfense du Congo (FPAC) or Front populaire d'autodéfense en Ituri.

Areas of operations

Zaire retained two areas of operations, one in Djugu territory and another in Irumu territory. It is unclear if Zaire elements in Djugu territory were closely linked to those in Irumu territory, and what was the nature of their collaboration, if any.

In Djugu territory, in addition to their strongholds in Dala (Mambisa), Mbidjo and Dhego (Bahema Badjere), Zaire elements were in Bule, Fataki, Iga-Barrière, Mabanga, Berunda, Nizi, Nyaka, Akwe, Damas, Lalo, Banana, Nouveau, Lopa, Ngukle, Tuspka, Tsukana, Ndipka, Pili Pili, Lenga, Gali, Lodjo, Lodha and Zengo.⁹⁵

In Irumu territory, in addition to its strongholds in Sota and Shari, Zaire elements were in Badia, Nkunda, and Basiga.⁹⁶

Taxation

Zaire elements continued to impose taxes at roadblocks (see [S/2020/1283](#), para. 49). Pedestrians usually paid between 500 and 1,000 CDF, motorbikes between 1,000 and 2,000 CDF, small vehicles 3,000 CDF, and large vehicles 5,000 CDF. They did not usually give a jeton, but rather put a mark with a pen on motorbikes.⁹⁷ One source also mentioned taxation of markets and shops in Lalo, Banana, Ngukle, Dhego, Dala, Nouveau, Nyaka, Akwe, and Damas.

Le groupe Zaire est aussi appelé Zaïrois et en de rares occasions le Front populaire d'autodéfense du Congo (FPAC) ou le Front populaire d'autodéfense en Ituri.

Zones d'opérations

Zaire a conservé deux zones d'opérations, une dans le territoire de Djugu et une autre dans le territoire d'Irumu. Il n'est pas clair si les éléments de Zaire dans le territoire de Djugu étaient étroitement liés à ceux du territoire d'Irumu, et quelle était la nature de leur collaboration, le cas échéant.

Dans le territoire de Djugu, en plus de leurs bastions de Dala (Mambisa), Mbidjo and Dhego (Bahema Badjere), les éléments Zaire étaient à Bule, Fataki, Iga-Barrière, Mabanga, Berunda, Nizi, Nyaka, Akwe, Damas, Lalo, Banana, Nouveau, Lopa, Ngukle, Tuspka, Tsukana, Ndipka, Pili Pili, Lenga, Gali, Lodjo, Lodha et Zengo.⁹⁸

Dans le territoire d'Irumu, en plus de ses bastions de Sota and Shari, les éléments Zaire étaient à Badia, Nkunda, et Basiga.⁹⁹

⁹⁵ Two local authorities, civil society, one local resident, one FDBC combatant, one NGO, ANR and MONUSCO sources.

⁹⁶ Civil society and MONUSCO sources.

⁹⁷ Two local residents, Zaire ex-element, MONUSCO and ANR sources.

⁹⁸ Deux autorités locales, société civile, un résident local, un combattant de la FDBC, une ONG, des sources de l'ANR et de la MONUSCO.

⁹⁹ Société civile et sources de la MONUSCO.

Taxes

Les éléments Zaïre ont continué d'imposer des taxes aux barrages sur les routes (voir [S/2020/1283](#), par. 49). Les piétons payaient généralement entre 500 et 1 000 CDF, les motos entre 1 000 et 2 000 CDF, les petits véhicules 3 000 CDF et les gros 5 000 CDF. Ils ne donnaient généralement pas de jetons, mais faisaient une marque au marqueur sur les motos.¹⁰⁰ Une source a aussi mentionné qu'ils taxaient les marchés et les boutiques de Lalo, Banana, Ngukle, Dhego, Dala, Nouveau, Nyaka, Akwe, et Damas.

¹⁰⁰ Deux résidents locaux, un ex-élément de Zaïre, des sources de la MONUSCO et l'ANR.

Annex 83

Additional rape cases by DRC security forces

Cas additionnels de viols commis par les forces de sécurité de la RDC

In addition to the rape cases mentioned at paragraph 117, representatives of five NGOs documenting rape cases and/or assisting rape victims and one ANR source told the Group about rapes committed by FARDC, PNC and PMH members throughout Djugu territory in 2020 and 2021, including rapes of children. The Group was able to document the cases below.

In March 2020, three FARDC members raped a 41-year-old Hema IDP woman as she was returning to her fields in Tche to pick up food. They badly beat her on the face, making her lose teeth, and threatened to kill her.

In April 2020, a 22-year-old Hema woman was raped by at least three PNC members patrolling from Nizi, as she was selling fruits in Iga-Barrière. She was badly beaten before they raped her, stole 200,000 CDF from her and destroyed her fruits. She had seen her assailants once before. She knew girls aged 17-18 years raped by PMH members in mines. Rape often occurred in mines and DRC security forces who committed rape were protected by being transferred, according to her. She added that FARDC members also committed rape in mines.

In June 2020, a 24-year-old Hema IDP woman was raped by one FARDC soldier at a roadblock near Kilo at gunpoint. A second FARDC soldier tried to rape her, but she escaped. They threatened her with death if she reported them.

En sus des cas de viols mentionnés au paragraphe 117, les représentants de cinq ONGs qui documentent les cas de viols et/ou assistent les victimes de viol et une source de l'ANR ont mentionné au Groupe des viols commis par des membres des FARDC, de la PNC et de la PMH dans tout le territoire de Djugu en 2020 et 2021, y compris des viols d'enfants. Le Groupe a pu documenter les cas ci-dessous.

En mars 2020, trois membres des FARDC ont violé une femme déplacée interne Hema de 41 ans alors qu'elle retournait à son champ à Tche pour aller chercher de la nourriture. Ils l'ont sérieusement battue au visage, lui faisant perdre des dents, et ont menacé de la tuer.

En avril 2020, une femme Hema de 22 ans a été violée par au moins trois membres de la PNC en patrouille de Nizi, alors qu'elle vendait des fruits à Iga-Barrière. Ils l'ont sérieusement battue avant de la violer, lui ont pris 200 000 CDF et ont détruit ses fruits. Elle avait vu ses assaillants une fois auparavant. Elle connaissait des filles âgées de 17-18 ans violées par des membres de la PMH dans les mines. Les viols se produisaient souvent dans les mines et les forces de sécurité congolaises qui commettaient des viols étaient protégées en étant transférées, d'après elle. Elle a ajouté que des membres des FARDC commettaient aussi des viols dans les mines.

En juin 2020, une femme déplacée interne Hema de 24 ans a été violée par un soldat des FARDC à un barrage routier près de Kilo, sous la menace d'une arme. Un second soldat des FARDC a essayé de la violer, mais elle s'est enfuie. Ils l'ont menacée de mort si elle les dénonçait.

Annex 84

FARDC members abuses in Linga locality

Abus par des membres des FARDC dans la localité de Linga

In Linga locality, FARDC members prevented the Lendu population from accessing the village even after fighting had ended. The population hid in the bush or moved to safer areas, and only started to return with the presidential delegation's arrival to the area in August 2020. While the population had, at least partly, returned to Linga at the time of the Group's visit in early February 2021, its hospital, which had been looted of its material and medication by some FARDC members, was still not operational and its doctors had not returned. This impacted the population's health.

Dans la localité de Linga, des membres des FARDC ont empêché la population lendu d'accéder au village même après les combats. La population a dû se cacher dans la brousse ou aller dans des zones plus sûres, et n'a commencé à revenir qu'avec l'arrivée de la délégation présidentielle dans la zone en août 2020. Bien que la population était, au moins en partie, revenue à Linga au moment de la visite du Groupe début février 2021, son hôpital, qui avait été pillé de son matériel et de ses médicaments par certains membres des FARDC, n'était toujours pas opérationnel et les médecins n'étaient pas revenus. Cela a impacté la santé de la population.

Below, photographs of Linga hospital

Ci-dessous, photographies de l'hôpital de Linga





Photographs taken by the Group on 1 February 2021
Photographies prises par le Groupe le 1^{er} février 2021

Annex 85

Mass arrests in Kotoni and Lengabo

Arrestations de masse à Kotoni et Lengabo

While conducting joint search operations to respond to threats posed by armed groups at the periphery of Bunia, PNC and FARDC members carried out mass arrests in Kotoni and Lengabo,¹⁰¹ including of underage boys, on 19 December 2020 and 7 January 2021, respectively. They arrested 154 people, including 16 children, in Kotoni and 67, including three children, in Lengabo. They only seized a few weapons. A large majority of those arrested was eventually released.¹⁰²

In Kotoni, PNC and FARDC members looted and mistreated those arrested, whom they suspected of belonging to CODECO. One Lendu source explained that FARDC members looted everything in his house, including clothes, \$1,400 and 750,000 CDF. The same source saw FARDC members hit those arrested with the butt of their weapons. Another Lendu source explained that PNC members stole \$250 from him, put him into a truck with other arrested people and walked on his chest. In Bunia, he was questioned about ALC/CODECO and had to pay \$300 to be released. His uncle was badly whipped and had to pay \$400 to be released. A 15-year-old IDP Lendu boy was arrested under suspicion of being a member of ALC/CODECO and badly whipped when detained. His family had to pay 50,000 CDF for his release.

Following the arrests of 67 persons in Lengabo, of whom 52 were quickly released, youths who were suspected of belonging to FPIC, protested leading to armed clashes with FARDC and looting.

The Ituri Provincial Police Commissioner told the Group that both mass arrests were carried out on the basis of search warrants. He denied arrest of any children and any misbehavior by PNC members. FARDC General Yav said he was unaware of these exactions and he would check with his subordinates.

Des membres de la PNC et des FARDC, effectuant une opération conjointe de fouilles pour répondre aux menaces posées par les groupes armés à la périphérie de Bunia, ont conduit des arrestations massives à Kotoni et Lengabo,¹⁰³ y compris de garçons mineurs, les 19 décembre 2020 et 7 Janvier 2021, respectivement. Ils ont arrêté 154 personnes, y compris 16 mineurs, à Kotoni et 67 personnes, y compris trois mineurs, à Lengabo. Ils ont saisi seulement quelques armes. La grande majorité de ceux qui ont été arrêtés ont été finalement relâchés.¹⁰⁴

À Kotoni, des membres de la PNC et des FARDC ont pillé et maltraité ceux arrêtés, les suspectant d'appartenir à CODECO. Une source lendu a expliqué que des membres des FARDC ont tout pillé dans sa maison, y compris des vêtements, \$1 400 et 750,000 CDF. La même source a vu des membres des FARDC frapper ceux arrêtés avec la crosse de leur fusils. Une autre source lendu a expliqué que des membres de la PNC lui avaient volé \$250, l'avaient mis dans un camion avec d'autres personnes arrêtées et leur avaient marché sur le torse. À Bunia, il a été interrogé au sujet de l'ALC/CODECO et il a dû payer \$300 pour être relâché. Son oncle a été sérieusement fouetté et a dû payer \$400 pour être relâché. Un garçon lendu de 15 ans déplacé interne a été arrêté parce que suspecté d'être membre de l'ALC/CODECO et sérieusement fouetté lors de sa détention. Sa famille a dû payer 50 000 CDF pour qu'il soit relâché.

¹⁰¹ DRC security forces also arrested many people in Komanda, after the attacks on the town, and in Tokoto.

¹⁰² Two local authorities, five local residents, NGOs, civil society, PNC and MONUSCO sources. On 20 December 2020, URDPC/CODECO threatened to suspend the ceasefire if the 154 persons were not released.

¹⁰³ Les forces de sécurité de la RDC ont aussi arrêté de nombreuses personnes à Komanda, après les attaques sur la ville, et à Tokoto.

¹⁰⁴ Deux autorités locales, cinq résidents locaux, un représentant d'une ONG, sources de la société civile, PNC et MONUSCO. Le 20 décembre 2020, URDPC/CODECO a menacé de suspendre le cessez-le-feu si les 154 personnes n'étaient pas relâchées.

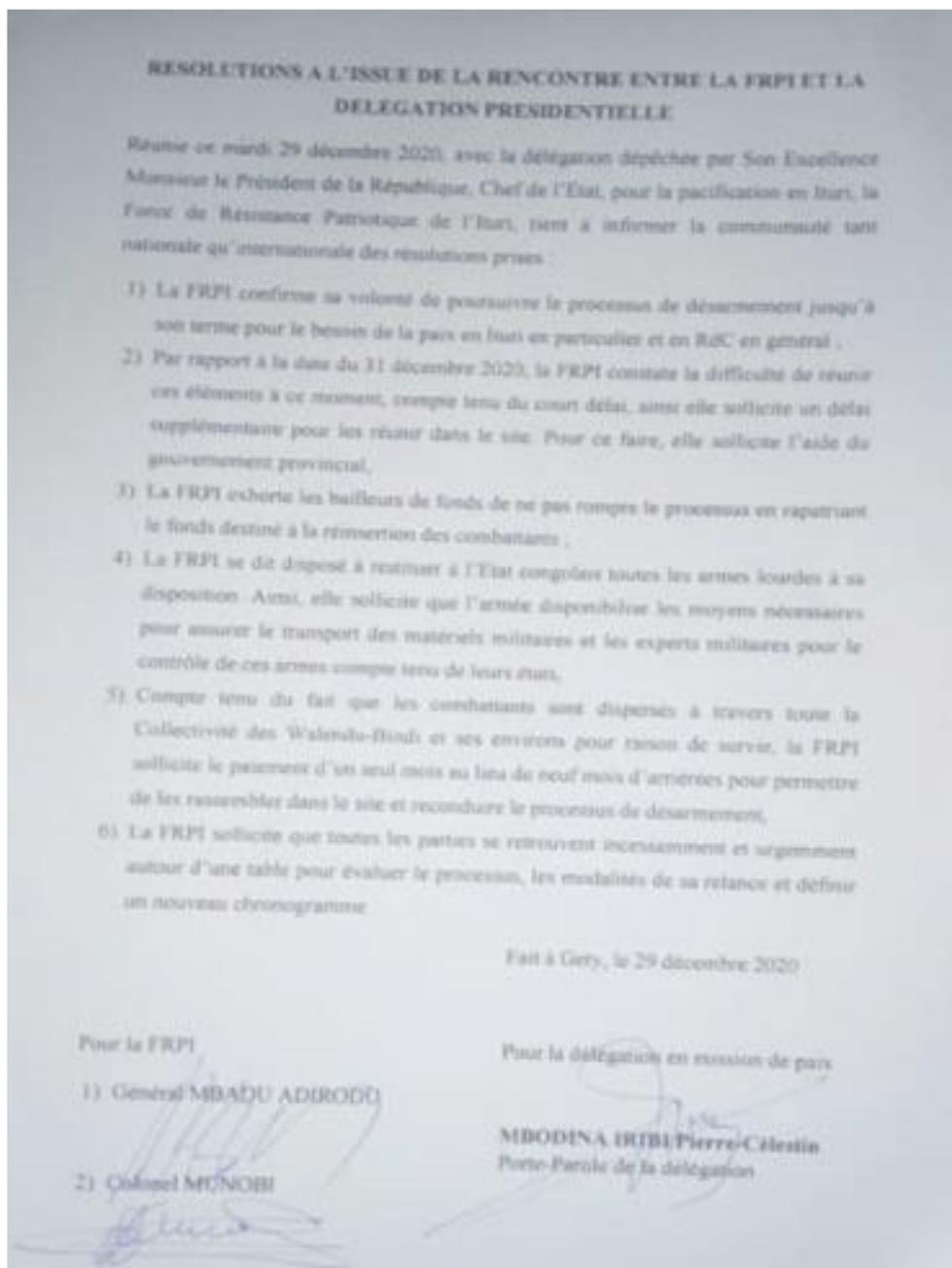
Après les arrestations de 67 personnes à Lengabo, parmi lesquelles 52 ont été rapidement relâchées, des jeunes, suspectés d'appartenir à la FPIC, ont protesté, ce qui a conduit à des affrontements armés avec les FARDC et des pillages.

Le Commissaire Provincial de Police de l'Ituri a dit au Groupe que les deux arrestations de masse avaient été diligentées sur la base de mandats de perquisition. Il a nié l'arrestation de mineurs et toute mauvaise conduite de la part des membres de la PNC. Le Général des FARDC Yav a dit qu'il n'était pas au courant de ces exactions et qu'il vérifierait avec ses subordonnés.

Annex 86

Resolutions signed between FRPI and the presidential delegation on 29 December 2020

Résolutions signées entre la FRPI et la délégation présidentielle le 29 décembre 2020



Document provided to the Group by DDDR stakeholders

Document fourni au Groupe par les parties prenantes au DDDR

Annex 87

List of FRPI members in prison or detention in the DRC

Listes des membres de la FRPI en prison ou en détention en RDC

**LISTE DES PRISONNIERS EMBLEMATIQUES DE L'ITURI ET DE LA FRPI EN PRISON OU EN
DETENTION**

N°	NOM	POSTNOM	PRENOM	GRADE	ADRESSE
1	KATANGA	SIMBA	GERMAIN	GEN BDE	KINSHASA/MAKALA ✓
2	MATATA	BANALOKI	JUSTIN COBRA	COLONEL	KINSHASA/NDOLO
3	ADJIBALE	ZAWADI		COLONEL	KINSHASA/NDOLO
4	PITSU	IRIBI		CIVIL	KINSHASA/NDOLO ✓
5	NZABU			CIVIL	KINSHASA/NDOLO
6	THOMAS	LUBANGA		CIVIL	KINSHASA/MAKALA
7	BAHATI	KANDADHU		MILITAIRE	BUNIA
8	BUKE	TESO	NZETE	MILITAIRE	BUNIA
9	KARIDO	BARAKA		MILITAIRE	BUNIA
10	MASTAKI	AVENYU		MILITAIRE	BUNIA
11	KANDRO	KAYENGA		MILITAIRE	BUNIA
12	WARA	ERIC	MASIRA	MILITAIRE	BUNIA
13	KATALA	FABRICE		MILITAIRE	BUNIA
14	NAZA	NDRUSAMA		MILITAIRE	BUNIA
15	MALOB	BOMERA		MILITAIRE	BUNIA
16	KATALA	KANDIPE		MILITAIRE	BUNIA
17	MASUMBUKO	MBAFELE		MILITAIRE	BUNIA
18	KARADHU	LENGE	BAYO	CIVIL	BUNIA
19	LATSOBI	KAREHEZA		CIVIL	BUNIA
20	ANDROZO	REHEMA		CIVIL	BUNIA
21	MBODJIMA	MUGASA		CIVIL	BUNIA
22	ABIZO	KAZOKO		CIVIL	BUNIA
23	KANDADHU	MBAKAMA		CIVIL	BUNIA
24	NGBAGARU	JEAN BAPTISTE		CIVIL	BUNIA
25	NGABHU	NGULUTCHA		CIVIL	BUNIA
26	BAHATI	OTUKPA		CIVIL	BUNIA
27	KUFA	BANDRUTSE		CIVIL	BUNIA
28	NDODHU	RICHARD		CIVIL	BUNIA
29	MBAFELE	ANDROZO		CIVIL	BUNIA
30	MBODJIMA	ADABHA		CIVIL	BUNIA
31	MBAFELE	MBANGANDA		CIVIL	BUNIA
32	MBAFELE	OZOBA		CIVIL	BUNIA
33	MASUMBUKO	MUGU		CIVIL	BUNIA
34	REHEMA	BARAKA		CIVIL	BUNIA
35	MBAFELE	MUKOMBOZI		CIVIL	BUNIA
36	KAKADO	MUSANGURA		CIVIL	BUNIA
37	MBANGANDA	DUANI		CIVIL	BUNIA
38	MADHU	MATAFU		CIVIL	BUNIA
39	BARAKA	RUMANYIKA		CIVIL	BUNIA

40	MUKOMBOZI	BARAKA		CIVIL	BUNIA
41	BARAKA	BASARA		CIVIL	BUNIA
42	MBAPBIRI	MUKWALE		CIVIL	BUNIA
43	KATALA	MUZIDHU		CIVIL	BUNIA
44	BAHATI	ANDROZO		CIVIL	BUNIA
45	BAHATI	MUZUNGU		CIVIL	BUNIA
46	ANYOMI	KATALA	DAVID JOSPIN	MAJOR	EQUATEUR/ANGENGA
47	AGENONGA	UFOYURU	ABUBAKAR	CAPT	EQUATEUR/ANGENGA
48	MBABHUNA	MBADHU	AWILO	CAPT	EQUATEUR/ANGENGA
49	KANDRO	EPALA	JUSTIN	CAPT	EQUATEUR/ANGENGA
50	ANDROZO	KATALA		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
51	ANDROZO	MASTAKI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
52	KANDADHU	MBAFELE	JEAN	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
53	MUMBÈRÈ	BANGAADJUNA		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
54	MUJAMBI	MUGERA		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
55	BANGAJUNA	ERIC		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
56	OUDO	BAHATI	GELANE	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
57	DUANDRO	MUSANGURA	ADENA	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
58	KAZI	OUKUDO	ALIAS BOYOMA	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
59	OZOBA	EMMANUEL		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
60	ADIRODU	MACHUMU		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
61	NZILA	MICHEL		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
62	NDJANGO	MAKI	ERIC	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
63	LOKANDO	NZINGANI	CHRISTOPHE	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
64	KASEREKA	SIKULI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
65	BAMUNOBA	MUGISA	AMOS	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
66	MATATA	MUSEKO	CLAUDE	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
67	ADJIBA	KABHULI	CHRISTOPHE	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
68	PATRICK	KAFUDJI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
69	ABIZO	MATESO		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
70	MOVE	TAGA	ERIC	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
71	IRINGA	MUGO	SAMUEL	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
72	AVEZU	ANYOMI	HERITIER	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
73	MUKOMBOZI	LAMEKI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
74	BAHATI	NGEMBA	ERIC	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
75	BAHATI	LUMERI	BIENVENU	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
76	BELI	BAKAMBU		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
77	MOVE	KAROLI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
78	GAYA	ANYOTSI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
79	NZILA	NYANZA	CLAUDE	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
80	KANDADHU	MBAFELE	JEAN	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
81	ADIRODU	FANDA		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
82	BAZUNGU	BERNARD		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA

83	BAHATI	MAGO	RICHARD	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
84	MBUKANA	MUNO		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
85	ODUDU	DJARI	CHARLES	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
86	MATESO	NZAKU	JUNIOR	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
87	MUMBERE	BANGAADJUNA	ERIC	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
88	MBODJIMA	ANGAIKA	FLORIBERT	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
89	MATATIZO	ANYOLITO	BLAISE	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
90	MOMVU	KARONA	AUGUSTIN	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
91	KABULI	MONGO	RANZU	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
92	BYALETSU	MATSO	RICHARD	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
93	UWEZO	MUSANGURA		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
94	MBADHU	RANGI	RIGOBERT	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
95	MUKOMBOZI	NORBERT		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
96	ANGAIKA	WARA	HÉRITIÉR	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
97	MUNO	AVEBA	CLAUDE	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
98	DIDO	DJARI	JUSTIN	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
99	BYALETSU	AVEZO	METU	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
100	LONGO	LONGO	JEAN	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
101	CHALIGONZA	MUGISA	STEVEN	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
102	MUGISA	KABAGAMBE		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
103	KAMALE	NAZOBANGE		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
104	SAMY	MWITHO		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
105	UCHIRCAN	HERITIER		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
106	UCAY	ABI	EMMANUEL	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
107	MULAMBA	MUTEBA	SERGE	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
108	ALIMASE	MBOJOWA		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
109	ALAFU	MUSABULI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
110	BALAMUZI	UZILE	TOYABO	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
111	MASUMBUKO	RAGI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
112	UKECHA	JARIEKO		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
113	KAKULE	ALEXIS		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
114	KAKULE	MUTOKAMBAI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
115	KAMBALE	KOMBI		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
116	UKANKER	BOSCO		MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
117	KAYA	LANDA	OMBIA	MILITAIRE	EQUATEUR/ANGENGA
118	BAHATI	KATSO	FREDDY	MILITAIRE	MAMBASA
119	NZILA	AUZO		MILITAIRE	MAMBASA
120	OZOBA	NZILA		MILITAIRE	MAMBASA
121	MAWARA	MBODINA		MILITAIRE	MAMBASA
122	MBAFELE	JACOB		MILITAIRE	MAMBASA
123	PARIKE	NAWI		MILITAIRE	MAMBASA
124	MBAFELE	ADABHA		MILITAIRE	MAMBASA
125	ANYOZO	MICHEL		MILITAIRE	MAMBASA

126	REHEMA	NZILA		MILITAIRE	MAMBASA
127	MBALE	KANDRO		MILITAIRE	MAMBASA
128	JONAS	ANYOMI		MILITAIRE	MAMBASA
129	ANDROZO	MATESO		MILITAIRE	MAMBASA
130	ADIZO	KATSO		MILITAIRE	MAMBASA
131	LONEMA			MILITAIRE	MAMBASA
132	MOVE	JULES		MILITAIRE	MAMBASA
133	ANDROZO	KATSWAKE		MILITAIRE	MAMBASA
134	MUGISA			MILITAIRE	MAMBASA
135	AGENO	JEREMIE		MILITAIRE	MAMBASA
136	BAHATI	MASUMBUKO		MILITAIRE	MAMBASA
137	KULUBA	MAWARA		MILITAIRE	MAMBASA
138	MATSI	NGANDU		MILITAIRE	MAMBASA
139	ADJIBA	KONA		MILITAIRE	MAMBASA
140	LAZO	BEBI		MILITAIRE	MAMBASA
141	BAHATI	RAKA		MILITAIRE	MAMBASA
142	MOTEMA	NYINAZO		MILITAIRE	MAMBASA
143	MAZA	GAYA		MILITAIRE	MAMBASA
144	MBADU	TSUTSU		MILITAIRE	MAMBASA

Fait à GERS....., le 15/05/2020

MBADHU ADIRODU RICHARD
GEN DE BDE


CHÉF D'ÉTAT MAJOR

Document provided to the Group by FRPI

Document fourni au Groupe par la FRPI

Annex 88

FRPI's chain of command, according to FRPI

Chaîne de commandement FRPI, d'après la FRPI

- Chief of Staff: "General" Mbadu Adirodu Richard
 - Intelligence and Security Officer: "Colonel" Mbafial Adirodu Dieudonne
 - Administration officer: "Colonel" Mono Munabi Alberto
 - Operations manager: "Colonel" David Mauselekete
 - Logistics officer: "Colonel" Kakodo Yambe
 - Public relations officer: "Colonel" Dodava Adirodu Augustin
 - Commander 1st Brigade Simba: "Colonel" Ovedo Avego Rolex
 - Commander 2nd Brigade Cobra: "Colonel" Androz Mita Joel
 - Commander 3rd Brigade Ngoyi: "Colonel" Eric Bahati
 - Legal advisor: Maitre Bahati
-
- Chef d'État-major : « Général » Mbadu Adirodu Richard
 - Chargé du renseignement et de la sécurité: « Colonel » Mbafial Adirodu Dieudonne
 - Chargé de l'administration : « Colonel » Mono Munabi Alberto
 - Chargé des opérations : « Colonel » David Mauselekete
 - Chargé de la logistique : « Colonel » Kakodo Yambe
 - Chargé des relations publiques : « Colonel » Dodava Adirodu Augustin
 - Commandant 1^{ère} Brigade Simba : « Colonel » Ovedo Avego Rolex
 - Commandant 2^{ème} Brigade Cobra : « Colonel » Androz Mita Joel
 - Commandant 3^{ème} Brigade Ngoyi : « Colonel » Eric Bahati
 - Conseiller juridique : Maitre Bahati

Annex 89

Report of the Joint Technical Committee of 20 March 2021 meeting on FRPI DDDR

Rapport du Comité technique conjoint sur la réunion du 20 Mars 2021 sur le DDDR FRPI

**RAPPORT SUCCINT DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE
CONJOINT, TENUE A BUNIA LE 20 MARS 2021**

0. INTRODUCTION

Depuis le 01 juin 2020, ACIAR pilote un projet de Dialogue dans le Sud Irumu. Ce projet a été planifié pour accompagner le programme de la Réinsertion et la Réintégration des éléments de la FRPI après leur Désarmement et Démobilisation. Cependant, plus de six mois après le début du projet, il est difficile d'avancer avec les activités du projet telles que prévues étant donné que les opérations de Désarmement et Démobilisation n'ont pas continué après le lancement officiel lors duquel seuls 31 éléments avaient désarmé avec 10 armes le 30 octobre 2020. Ce blocage est dû à l'incompréhension entre la FRPI et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été menées dans le cadre du Projet pour faciliter les parties à se mettre d'accord sur le lancement des opérations de Désarmement et de Démobilisation. Elles ont toutes échoué et le 30 décembre 2020, ACIAR avait décidé de suspendre temporairement ses activités sur le terrain en attendant des orientations nouvelles avant de continuer. Ainsi, des discussions ont été entamées avec les bailleurs des fonds, le Starec et les autres parties prenantes pour voir dans quelle mesure sauver ce processus qui a connu la signature de l'Accord de Paix entre le Gouvernement de la R.D.Congo et la FRPI, le 28 février 2020.

A l'issue de ces discussions, il a été décidé que le projet soit réorienté dans le but d'arriver aux opérations effectives de désarmement et démobilisation de la FRPI. C'est ainsi qu'ACIAR s'est proposé d'organiser en date du 20 mars 2021, à l'Hôtel Kirikou, en ville de Bunia, une réunion du Comité Technique Conjoint, sous la direction de son Président, Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Ituri, afin de faire approuver la nouvelle orientation que doit prendre les actions du projet.

1. Des Objectifs de l'activité et les Résultats attendus

Objectif global : Expliquer et faire approuver par l'a réorientées du projet de Dialogue du Sud Irumu.

Résultats attendus :

- a. Les parties prenantes ont une compréhension des activités qui ont été réalisées de la signature de décembre 2020.
- b. Les parties prenantes ont une compréhension partagée et réorienté de Dialogue du Sud Irumu ;
- c. Les contributions des parties prenantes à la Dialogue du Sud Irumu sont capitalisées.

3. Du déroulement de la réunion

Cette réunion, qui a connu la participation de toutes les parties prenantes au processus FRPI sous la présidence de son Président, son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Ituri, s'est articulée autour de deux principaux moments organisés en fonction des présentations suivies de commentaires, de questions d'éclaircissement ou d'enrichissements des membres :

- Dans un premier moment, les réalisations faites dans le cadre du Processus FRPI depuis la signature de l'Accord au 30 décembre 2020 ainsi que les résultats atteints, les

contraintes et les défis ont été présentés à l'intention des membres du Comité Technique Conjoint.

Cette présentation a démontré que la plus grande contrainte à la poursuite du processus se résume dans les difficultés de mener les opérations de Désarmement et de Démobilisation de la FRPI. Ainsi, toute démarche qui voudrait poursuivre ce processus doit d'abord répondre à cette contrainte.

En réaction à cette présentation, des commentaires ont été faits par les membres du Comité.

De tous les débats ayant entouré ce moment, il convient de retenir que :

- ✓ Le processus FRPI ayant connu beaucoup d'avancés doit être sauvegardé ;
 - ✓ l'Accord de paix signé le 28 février 2020 doit être évalué pour être modéré par rapport au contexte ;
 - ✓ une feuille de route avec un chronogramme clair et des termes précis doit être produit pour avoir des bons résultats : il s'agira de travailler sur le chronogramme qui se retrouve en annexe de l'Accord de paix signé avec l'adhésion de toutes les parties (tous les acteurs et la société civile) pour une appropriation du processus ;
 - ✓ Les leaders d'opinion doivent prendre des positions citoyennes face aux dégâts commis par la FRPI
- La deuxième présentation a été consacrée au projet réorienté de l'ACIAR. Toute la logique d'intervention ainsi que les activités prévues dans le cadre de ce projet ont été expliquées à l'attention des membres du Comité. Il convient de noter que la réorientation du projet se veut de chercher des réponses à la contrainte qui freine l'aboutissement du processus FRPI.

Ainsi, à l'issue des commentaires qui ont enrichi cette présentation, il a été retenu ce qui suit :

- ✓ Tenir compte du volet : **Restauration et respect de l'autorité de l'Etat** pour éviter la cohabitation avec les groupes armés en violation des lois du pays. Les services de sécurité doivent accentuer les mécanismes de cette restauration.
 - ✓ Etre réaliste dans la programmation car la question de Désarmement et Démobilisation ne peut être épuisée dans peu de temps : programmer de démobiliser en groupe de 250 personnes par exemple dans 3 mois et bien les accompagner, avant de passer à un autre groupe ;
 - ✓ Tenir compte de la prise en charge : chercher des solutions au niveau local pour une auto prise en charge et l'indépendance des éléments de la FRPI.
- ✚ Enfin, il a été décidé qu'il y ait un bon engagement des éléments de la FRPI dans toutes les décisions qui sont prises par rapport à ce processus. Pour ce faire, toutes les réunions qui concernent le processus doivent se tenir sur terrain avec la présence des éléments de la FRPI, pas seulement l'Etat-major, mais aussi les plus petits de rang, pour qu'ils soient informés des décisions prises par rapport à leur avenir.
- ✚ La communauté aussi doit participer à ces réunions, pas seulement les chefs mais toutes les couches de la communauté avec la présence des femmes et des jeunes aussi.

Commencé à 10h, la réunion du Comité Technique Conjoint du 20 mars 2021 a pris fin à 13h30 avec l'engagement de l'autorité provinciale à soutenir la poursuite des activités du projet réorienté de Dialogue Démocratique du Sud Irumu.

Fait à Bunia, le 22 mars 2021

Document provided to the Group by DDDR stakeholders
Document fourni au Groupe par les parties prenantes au DDDR

Annex 90

Checkpoint FRPI in Lorobi, between Bunia and Gety

Point de contrôle DE LA FRPI à Lorobi entre Bunia et Gety



Photographs taken by the Group on 8 March 2021

Photographies prises par le Groupe le 8 mars 2021

Annex 91

Illegal presence of FARDC members at mining areas

Présence illégale de membres des FARDC dans les zones minières

The Group interviewed twelve eyewitnesses, including local authorities, members of the private sector and local people who described how, in Djugu, Irumu and Mambasa territories, some FARDC members provided illegal protection at gold mining areas where local cooperatives mined gold with semi-industrial mining companies belonging to Chinese individual investors. The Congolese Mining Code and military regulations forbid FARDC presence at mining sites.

Le Groupe a interrogé douze témoins oculaires, dont des autorités locales, des membres du secteur privé et des populations locales, qui ont décrit comment, dans les territoires de Djugu, d'Irumu et de Mambasa, certains membres des FARDC ont fourni une protection illégale dans les zones d'extraction d'or où des coopératives locales exploitaient l'or avec des entreprises semi-industrielles appartenant à des investisseurs individuels chinois. Le Code minier congolais et la réglementation militaire interdisent la présence des FARDC sur les sites miniers.

Gold Dragon Ressources RDC

Seven eyewitnesses told the Group that they had observed Gold Dragon Ressources RDC, a company that the Group established was managed by Wang Bin, conducting semi-mechanised gold mining in at least Njani river Banyali-Kilo *chefferie*, and at Musuma river Ndo Okebo *chefferie*, Djugu territory and Irumu locality, Irumu territory. One mining official estimated that the company operated more than 30 excavating machines across all sites. In all cases, the eyewitnesses described FARDC presence at the entrance to the mining areas. Three authorities told the Group that some FARDC members positioned at the site entrances prevented them from entering when they wanted to go to the sites to undertake routine checks. Two independent eyewitnesses described the number of FARDC at the Banyali-Kilo sites as “around the same number as a battalion”. The eyewitnesses were unable to identify the FARDC regiments, but two local authorities said that the FARDC members rotated and came from Bunia.

Mining authorities told the Group that Gold Dragon Ressources did not inform them of its gold production, and that the export destination of the gold produced was unknown.

The Group established that Wang Bin also managed Fametal, a company which had previously exploited gold in Irumu territory, according to four authorities.¹⁰⁵ The Group attempted to contact Gold Dragon Ressources via many channels, but without success.

Sept témoins oculaires ont déclaré au Groupe qu'ils avaient observé Gold Dragon Ressources RDC, une société dont le Groupe a établi qu'elle était dirigée par Wang Bin, et qui faisait de l'extraction d'or semi-mécanisée au moins dans la chefferie de Banyali-Kilo sur la rivière Njani et dans la chefferie de Ndo Okebo sur la rivière Musuma, territoire de Djugu, et dans la localité d'Irumu, territoire d'Irumu. Un responsable minier a estimé que l'entreprise exploitait plus de 30 machines d'excavation sur tous les sites. Dans tous les cas, les témoins oculaires ont décrit la présence de FARDC à l'entrée des zones minières. Trois autorités ont déclaré au Groupe que certains membres des FARDC positionnés à l'entrée des sites les avaient empêchés d'entrer, alors qu'ils voulaient se rendre sur les sites pour effectuer des contrôles de service. Deux témoins oculaires indépendants ont décrit le nombre de FARDC sur les sites de Banyali-Kilo comme « à peu près le même nombre qu'un bataillon ». Les témoins oculaires n'ont pas pu identifier les régiments des FARDC, mais deux autorités locales ont déclaré que les membres des FARDC faisaient des rotations et venaient de Bunia.

Les autorités minières ont indiqué au Groupe que Gold Dragon Ressources ne les avait pas informées de sa production d'or et la destination d'exportation de l'or produit leur était inconnue.

¹⁰⁵ See also <https://www.oecd.org/daf/inv/mne/Gold-Baseline-Study-3.pdf> (last accessed 26 April 2021/dernier accès 26 avril 2021).

Le Groupe a établi que Wang Bin dirigeait également Fametal, une société qui avait auparavant exploité de l'or dans le territoire d'Irumu, selon quatre autorités. Le Groupe a tenté de contacter Gold Dragon Ressources via de nombreux canaux, mais sans succès.

Kimia Mining Investment sarl

Six eyewitnesses and two individuals with knowledge of the matter told the Group that Kimia Mining Investment sarl (Kimia Mining) (see [S/2016/1102](#), paras. 69-75), a company that the Group established was managed by Lin Hao, operated at Biondo, a site 35 kilometres southwest of Mambasa town, and at Muchacha, 12 kilometres south of Bandegaido, both in Mambasa territory. In both cases, eyewitnesses described the illegal presence of FARDC members at the mines.

In particular, the Group received over twenty photographs and ten videos of the presence of some FARDC members at Muchacha mine site, which is also known as Muchacha Mining Complex, because of its large scale and semi-industrial nature. Two eyewitnesses confirmed that the FARDC present were members of the 31st regiment. In the photographs and videos that the Group reviewed, which the Group also authenticated, military-style watchtowers are visible at entrances into Muchacha, and some FARDC members are clearly visible guarding sites and digging machines.

According to one eyewitness, in January 2021 Kimia Mining operated at least three large gold dredging machines and 10 excavators. Photographs and documentary evidence seen by the Group indicate that this figure could be higher, although the Group was unable to confirm the exact numbers of excavators, tractors, dredging machines and other semi-industrial equipment at the site by the time of drafting. According to mining authority figures, Kimia Mining Investment sarl produced only 2549.53g of gold during 2020.

The company did not record any exports for 2020, and mining authorities said that the destination of the gold produced was unknown, and that some FARDC members prevented them from accessing the site to conduct routine checks. The Group wrote to Kimia Mining Investment sarl, including to request its supply chain due diligence report, but had not received a reply by time of drafting.

In addition, the Group notes that Muchacha Mining Complex,¹⁰⁶ where Kimia Mining also operated machinery, is located on a mining concession, PE7657, belonging to MCC Resources, owned by Cong Maohuai, according to publicly available company records and the Congolese Mining Cadastre.¹⁰⁷

Finally, the Group found that Muchacha Mining Complex was located inside the perimeter of the Okapi Wildlife Reserve, according to the 1992 legislation that established the Reserve (Arrêté ministériel n° 045/CM/ECN/92 du 2 mai 1992 portant création et délimitation d'une réserve naturelle dénommée « Réserve de faune à okapis »). Mining within the Okapi Wildlife Reserve is illegal, according to the legislation.

The Group consulted relevant authorities in Ituri, and the CAMI website¹⁰⁸ and learned that the boundaries of the Okapi Wildlife Reserve as established by the 1992 legislation were different from those that were demarcated on the map used by the Congolese Mining Cadastre. Specifically, the boundaries on the CAMI website generally mirrored the same contours as those in the 1992 legislation, but sat inside the official limit, by up to 7 kilometers.

The Group wrote to Kimia Mining Investment sarl and MCC Resources and had not received a response by the time of drafting.

Kimia Mining Investment sarl

¹⁰⁶ Voir aussi <https://www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v6/#1.3170631969662452/28.139162063598633/11/4/1/> (last accessed 20 April 2021/dernier accès le 20 avril 2021)

¹⁰⁷ <http://drlicences.cami.cd/fr/> (last accessed 20 April 2021/dernier accès le 20 avril 2021)

¹⁰⁸ *Ibid*

Six témoins oculaires et deux personnes ayant connaissance de l'affaire ont dit au Groupe que Kimia Mining Investment sarl (Kimia Mining) (voir [S/2016/1102](#), par. 69 à 75), une société dont le Groupe a établi qu'elle était dirigée par Lin Hao, exploitait à Biondo, un site à 35 kilomètres au sud-ouest de la ville de Mambasa, et à Muchacha, à 12 kilomètres au sud de Bandegaido, tous deux sur le territoire de Mambasa. Dans les deux cas, des témoins oculaires ont décrit la présence illégale de membres des FARDC dans les mines.

En particulier, le Groupe a reçu plus de vingt photographies et dix vidéos de la présence de certains membres des FARDC sur le site minier de Muchacha, également connu sous le nom de complexe minier de Muchacha, du fait qu'il était à grande échelle et semi-industriel. Deux témoins oculaires ont confirmé que les FARDC présents étaient membres du 31^e régiment. Dans les photographies et vidéos examinées par le Groupe, et que le Groupe a également authentifiées, des tours de guet de style militaire sont visibles aux entrées de Muchacha, et certains membres des FARDC gardant les sites et des machines à creuser étaient clairement visibles.

Selon un témoin oculaire, en janvier 2021, Kimia Mining a exploité au moins trois grandes dragues d'or et 10 excavatrices. Les photographies et les preuves documentaires vues par le Groupe indiquent que ce chiffre pourrait être plus élevé, bien que le Groupe n'ait pas été en mesure de confirmer le nombre exact d'excavatrices, de tracteurs, de dragues et d'autres équipements semi-industriels sur le site, au moment de la rédaction. Selon les chiffres des autorités minières, Kimia Mining Investment sarl n'a produit que 2549,53 g d'or en 2020.

La société n'a enregistré aucune exportation pour 2020 et les autorités minières ont déclaré que la destination de l'or produit était inconnue et que certains membres des FARDC les avaient empêchés d'accéder au site pour effectuer des contrôles de routine. Le Groupe a écrit à Kimia Mining Investment sarl, notamment pour lui demander son rapport de diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction.

En outre, le Groupe note que le complexe minier de Muchacha, où Kimia Mining aussi exploitait des machines, est situé sur une concession minière, PE7657, appartenant à MCC Resources, propriété de Cong Maohuai, selon les registres publics de l'entreprise et le cadastre minier congolais.

Enfin, le Groupe a constaté que le complexe minier de Muchacha était situé à l'intérieur du périmètre de la réserve faunique d'Okapi, conformément à la législation de 1992 établissant la réserve (Arrêté ministériel n° 045/CM/ECN/ 92 du 2 mai 1992 portant création et délimitation d'une réserve naturelle dénommée « Réserve de faune à okapis »). L'exploitation minière dans la Réserve de faune à okapis est illégale, selon la législation.

Le Groupe a consulté les autorités compétentes en Ituri et aussi le site web de la CAMI et a appris que les limites de la Réserve de faune à okapis, telles qu'établies par la législation de 1992, étaient différentes de celles qui étaient délimitées sur la carte utilisée par le cadastre minier congolais. Plus précisément, les limites sur le site web de la CAMI reflétaient généralement les mêmes contours que celles de la législation de 1992, mais se situaient à l'intérieur de la limite officielle, jusqu'à 7 kilomètres.

Le Groupe a écrit à Kimia Mining Investment sarl et MCC Resources et n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction.



Image provided to the Group by an authority in Ituri

Image fournie au Groupe par une autorité de l'Ituri

Annex 92

Command structure of Mai-Mai Yakutumba group

Structure de l'État-major du groupe Mai-Mai Yakutumba

According to two active combatants, three civil society members, three local residents and two journalists, the chain of command of Mai-Mai Yakutumba was as follows at the time of drafting:

- Leader: William Amuri Yakutumba;
- Executive Secretary and Spokesperson: Dalton Waubwela Mwila;
- Operations and investigations officer: Bavon;
- Intelligence Officer "G2": Sengi Albert Alquaida;
- Commander axis 1 Ngandja sector, Fizi territory: "Major" Samba Olanga;
- Commander axis 2 Lulenge Sector, Fizi territory: "Colonel" Kuiniseru;
- Commander axis 3 Milimba, Lulenge Sector: "Colonel" Hassan;
- Commander axis 4 Kipupu, Itombwe sector, Mwenga territory: "Colonel" Zelumumba.

Selon deux combattants actifs, trois membres de la société civile, trois résidents locaux et deux journalistes, la chaîne de commandement de Mai-Mai Yakutumba était la suivante au moment de la rédaction du rapport:

- Dirigeant : William Amuri Yakutumba
- Secrétaire exécutif et porte-parole: Dalton Waubwela Mwila;
- Responsable des opérations et des enquêtes: Bavon;
- Officier du renseignement « G2 »: Sengi Albert Alquaida;
- Commandant axe 1 secteur Ngandja, territoire de Fizi: « Major » Samba Olanga;
- Commandant axe 2 secteur Lulenge, territoire Fizi: « Colonel » Kuiniseru;
- Commandant axe 3 Milimba, secteur Lulenge: « Colonel » Hassan;
- Commandant axe 4 Kipupu, secteur Itombwe, territoire Mwenga: « Colonel » Zelumumba.

Annex 93

Background information on transhumance and cattle looting as root causes and drivers of the conflict in the Hauts-Plateaux

Informations générales sur la transhumance et le pillage de bétail en tant que causes profondes et moteurs du conflit dans les Hauts-Plateaux

According to several sources, transhumance tensions and cattle-looting were root causes and drivers of the violence in the Hauts-Plateaux. Grievances between herders, mainly Banyamulenge, and farmers, who usually belonged to the other communities, because of field destruction by cows on one side and taxes imposed on the cattle on the other, were often used to justify armed mobilization by both sides and cattle-rustling by Mai-Mai groups in particular.¹⁰⁹ The amounts generated by this cattle-looting economy usually disincentivized demobilization efforts and fueled the violence by allowing these groups to further arm themselves (see para. 132).

Selon plusieurs sources, les tensions autour de la transhumance et du pillage de bétail étaient à la fois des causes profondes et des moteurs de la violence dans les Hauts-Plateaux. Les griefs entre les éleveurs principalement banyamulenge et les agriculteurs appartenant habituellement aux autres communautés en raison des destructions des champs par les vaches d'un côté et des taxes imposées au bétail de l'autre, ont souvent été utilisés pour justifier la mobilisation armée des deux côtés et le vol de bétail par les groupes Maï-Maï en particulier.¹¹⁰ Les sommes générées par cette économie de pillage du bétail ont souvent découragé les efforts de démobilisation et alimenté la violence en permettant à ces groupes de s'armer davantage (voir par. 132).

¹⁰⁹ Leadership and (ex-)combatants of Twirwaneho, Gumino, Mai-Mai Ebuela, individuals close to these groups, civil society, IDPs, researchers, local authorities, FARDC and Police officers, UN and diplomatic sources.

¹¹⁰ Dirigeants et (ex-)combattants des Twirwaneho, Gumino, Mai-Mai Ebuela, individus proches de ces groupes, société civile, déplacés internes, chercheurs, autorités locales, FARDC et policiers, sources de l'ONU et diplomatiques.

Annex 94

Background information on Twirwaneho

Information de contexte sur les Twirwaneho

First formed in 2008, the name “Twirwaneho”¹¹¹ referred to a self-defence group created to protect members of the Banyamulenge community against, amongst others, cattle looting by Mai-Mai groups around Minembwe, Hauts-Plateaux.¹¹² Led by Rabani Ndagendererwa Musemakweli, it was initially composed of Banyamulenge civilians, mainly youth, who lived in their villages and mobilized whenever deemed necessary to protect their cattle and property. In 2009, the self-defence group slowly started to dissolve. In 2015, the term Twirwaneho resurfaced with the mobilization of members of the Banyamulenge community under the command of David Muhoza, alias “El Shabaab”, mainly in opposition to abuses committed against civilians, particularly around Bijombo, by Gumino, another armed group mainly composed of Banyamulenge combatants.¹¹³ The self-defence group continued to be periodically mobilized in Bijombo, especially when the cycle of violence which escalated to today’s conflict was set in motion at the end of 2017, and increasing clashes with Mai-Mai groups were reported. For the analysis of Twirwaneho moving from self-defence group into an armed group, see annex 95.

Although there is often a confusion between the Gumino and Twirwaneho groups, both assimilated to the Banyamulenge community, the two armed groups are distinct. The significant transfer of Gumino combatants to Twirwaneho over 2019 and 2020 contributed to this confusion. Albeit distinct, several sources have mentioned that there existed a loose collaboration between Twirwaneho and Gumino, or at least some of their combatants, especially during attacks against the Banyamulenge population by Mai-Mai groups.¹¹⁴ However, in May 2020, Gumino published a communique condemning the resumption of hostilities by Twirwaneho and FARDC in violation of the recently signed ceasefire, which they claimed to respect.

Créé en 2008, le nom « Twirwaneho » faisait référence à un groupe d'autodéfense créé pour protéger les membres de la communauté Banyamulenge contre, entre autres, le pillage du bétail par les groupes Maï-Maï autour de Minembwe, dans les Hauts-Plateaux.¹¹⁵ Dirigé par Rabani Ndagendererwa Musemakweli, il était initialement composé de civils banyamulenge, principalement des jeunes, qui vivaient dans leurs villages et se mobilisaient chaque fois que cela était jugé nécessaire pour protéger leur bétail et leurs biens. En 2009, le groupe d'autodéfense a lentement commencé à se dissoudre. En 2015, le terme Twirwaneho a refait surface avec la mobilisation de membres de la communauté banyamulenge sous le commandement de David Muhoza, alias « El Shabaab », principalement en opposition aux exactions contre les civils, commises notamment autour de Bijombo, par Gumino, un autre groupe armé principalement composé de combattants banyamulenge.¹¹⁶ Le groupe d'autodéfense a continué à être périodiquement mobilisé à Bijombo, en particulier lorsque le cycle de violence qui a dégénéré en conflit aujourd'hui a été enclenché à la fin de 2017 et que des affrontements croissants avec des groupes Maï-Maï ont été signalés. Pour l'analyse de la transition des Twirwaneho d'un groupe d'autodéfense à un groupe armé, voir l'annexe 95.

Bien qu'il y ait souvent une confusion entre les groupes Gumino et Twirwaneho tous deux assimilés à la communauté Banyamulenge, les deux groupes armés sont distincts. Le transfert important de combattants des Gumino aux Twirwaneho en 2019 et 2020 a contribué à cette confusion. Bien que distincts, plusieurs sources ont toutefois mentionné qu'il existe une collaboration lâche entre Twirwaneho et Gumino, ou du moins certains

¹¹¹ Also, sometimes spelled “Twigwaneho”.

¹¹² Twirwaneho leadership and (ex-)combatants, individuals close to the group, civil society, IDPs, researchers, local authorities, FARDC and MONUSCO.

¹¹³ Individuals close to Twirwaneho, researchers, IDPs, civil society, FARDC and MONUSCO sources.

¹¹⁴ Individuals close to Twirwaneho, researchers, IDPs, civil society, FARDC and MONUSCO sources.

¹¹⁵ Dirigeants des Twirwaneho et (ex-)combattants, individus proches du groupe, société civile, déplacés internes, chercheurs, autorités locales, FARDC et MONUSCO.

¹¹⁶ Individus proches du groupe, chercheurs, déplacés internes, société civile, FARDC et MONUSCO.

de leurs combattants, en particulier lors d'attaques contre la population Banyamulenge par des groupes Maï-Maï.¹¹⁷ Cependant, en mai 2020, Gumino avait publié un communiqué condamnant la reprise des hostilités par Twirwaneho et les FARDC en violation du cessez-le-feu récemment signé, qu'ils prétendaient respecter.

¹¹⁷ Individus proches des Twirwaneho, société civile, déplacés internes, chercheurs, autorités locales, FARDC et MONUSCO.

Annex 95

Analysis on the organisation of Twirwaneho as an armed group: Command-and-control structure and Twirwaneho leadership

Analyse sur l'organisation des Twirwaneho comme groupe armé : Structure de commandement et de contrôle et dirigeants des Twirwaneho

The Group's investigations established that Twirwaneho is an organized armed group.¹¹⁸

First, the Group found that Twirwaneho had established a command structure, given the existence of a headquarters, currently based in Nyamara, and of a high command with identifiable ranks and positions, partly mirroring FARDC structure (see below on the leadership and military structure). Makanika was identified as the military leader of the group¹¹⁹ who transmitted and enforced orders. In particular, several ex-combatants confirmed that they saw and/or heard (through the radio) Makanika giving orders and instructions. Twirwaneho also had the capacity to issue political statements, notably through its spokesperson and coordinator, Kamasa Ndakize.¹²⁰

Secondly, they had the operational capacity to conduct operations, in an organized manner and using military tactics. As mentioned in paragraphs 134-136, the arrival of Makanika and other FARDC deserters strengthened Twirwaneho's military capacities, with a resulting increase of attacks and clashes against Mai-Mai and FARDC.¹²¹ The Group also found that Twirwaneho controlled territories and established territorial division into zones of responsibility where commanders had brigades, battalions and companies under their control.

Thirdly, Twirwaneho had high logistical capacities with an increased ability to recruit and train combatants (see annex 96 for further information) and to organize the supply of military weapons and equipment (see paras. 141-145 and annex 102), including to enable communications amongst themselves.

Fourthly, ex-combatants interviewed by the Group mentioned the existence of a code of conduct and an internal disciplinary system. Several ex-combatants explained that Twirwaneho had a prison cell where combatants who did not respect the rules were detained. Corporal punishments were also provided, including for disobeying orders. The ultimate punishment was death for those who tried to escape. Some ex-combatants also mentioned that this was the punishment that was also meted out for rape.

Finally, Twirwaneho had the ability to speak with one voice, notably through Makanika and Kamasa who had the capacity to represent and act on behalf of the group, such as during a meeting with the Group on 25 January 2021 during which Twirwaneho presented their objectives. According to Twirwaneho leadership, their objective is to protect the Banyamulenge community from attacks by other armed groups and militias which are, in Makanika's words, seeking to "exterminate" them. Makanika and Kamasa also reported that they considered that both Congolese authorities and MONUSCO failed to protect them. During the 25 January meeting, Twirwaneho's leadership informed the Group of the three main conditions for their disarmament, as: 1) stolen goods, including cattle, and destroyed properties, to be returned or rehabilitated to the Banyamulenge; 2) protection of the Banyamulenge population and provision of humanitarian aid; 3) the safe return of the Banyamulenge population, and more broadly all displaced populations, to their original homes.

Les enquêtes du Groupe ont établi que les Twirwaneho sont un groupe armé organisé.¹²²

¹¹⁸ The Group notably based its analysis on the main factors established by the case law of international tribunals to assess the organization of an armed group, in particular ICTY, *The Prosecutor v. Boškoski*, 10 July 2008, paras. 199-206.

¹¹⁹ Sources: Twirwaneho (ex-)combatants, individuals close to them, civil society, IDPs, researchers, local authorities, FARDC and MONUSCO sources.

¹²⁰ See in particular their Twitter account "@twirwaneho".

¹²¹ In its January 2020 defection declaration, Makanika had predicted this strengthening: "I have decided to side with civilians with the hope that my military background will equip them with tactical skills to protect themselves and their properties". See: <https://twitter.com/ColMakanika/status/1218061026660237312>

¹²² Le Groupe a notamment fondé son analyse sur les principaux facteurs établis par la jurisprudence des tribunaux internationaux pour apprécier l'organisation d'un groupe armé, en particulier TPIY, *Le Procureur c. Boškoski*, 10 juillet 2008, paras. 199-206.

Premièrement, le Groupe a constaté que les Twirwaneho avaient établi une structure de commandement, compte tenu de l'existence d'un quartier général, actuellement basé à Nyamara, et d'un haut commandement avec des grades et des positions identifiables, reflétant en partie la structure des FARDC (voir ci-dessous sur la direction et la structure militaire). Makanika a été identifié comme le chef militaire du groupe,¹²³ qui transmettait et faisait exécuter les ordres. En particulier, plusieurs ex-combattants ont confirmé avoir vu et/ou entendu (à la radio) Makanika donner des ordres et des instructions. Les Twirwaneho avaient également la capacité d'émettre des déclarations politiques, notamment par l'intermédiaire de son porte-parole et coordinateur, Kamasa Ndakize.¹²⁴

Deuxièmement, ils avaient la capacité opérationnelle de mener des opérations, de manière organisée et en utilisant des tactiques militaires. Comme indiqué aux paragraphes 134-136, l'arrivée de Makanika et d'autres déserteurs des FARDC a renforcé les capacités militaires de Twirwaneho, ce qui a entraîné une augmentation des attaques et des affrontements contre les Maï-Maï et les FARDC.¹²⁵ Le Groupe a également constaté que les Twirwaneho contrôlaient des territoires et avaient établi une division territoriale en zones de responsabilité où les commandants avaient sous leur contrôle des brigades, des bataillons et des compagnies.

Troisièmement, les Twirwaneho avaient des capacités logistiques élevées avec une capacité accrue de recruter et de former des combattants (voir l'annexe 96 pour plus d'informations) et d'organiser l'approvisionnement en armes et matériel militaires (voir par. 141-145 et annexe 102), y compris pour permettre les communications entre eux.

Quatrièmement, les ex-combattants interrogés par le Groupe ont mentionné l'existence d'un code de conduite et d'un système disciplinaire interne. Plusieurs ex-combattants ont expliqué que les Twirwaneho avaient une cellule où les combattants qui ne respectaient pas les règles étaient emprisonnés. Des châtiments corporels étaient également prévus, notamment en cas de désobéissance aux ordres. Le châtiment ultime était la mort pour ceux qui tentaient de s'échapper. Certains ex-combattants ont également mentionné qu'il s'agissait de la punition infligée pour le viol.

Enfin, les Twirwaneho pouvaient parler d'une seule voix, notamment à travers Makanika et Kamasa qui avaient la capacité de représenter et d'agir au nom du groupe, comme lors d'une réunion avec le Groupe le 25 janvier 2021 au cours de laquelle les Twirwaneho ont présenté leurs objectifs. Selon les leaders des Twirwaneho, leur objectif est de protéger la communauté banyamulenge contre les attaques d'autres groupes armés et milices qui, selon les termes de Makanika, cherchent à les « exterminer ». Makanika et Kamasa ont également indiqué qu'ils considéraient que les autorités congolaises et la MONUSCO n'avaient pas réussi à les protéger. Lors de la réunion du 25 janvier, les leaders des Twirwaneho ont informé le Groupe des trois principales conditions de leur désarmement: 1) les biens volés, y compris le bétail, et les biens détruits à restituer ou à réhabiliter aux Banyamulenge ; 2) la protection de la population banyamulenge et la fourniture d'une aide humanitaire; 3) le retour en toute sécurité de la population banyamulenge, et plus largement de toutes les populations déplacées, dans leurs foyers d'origine.

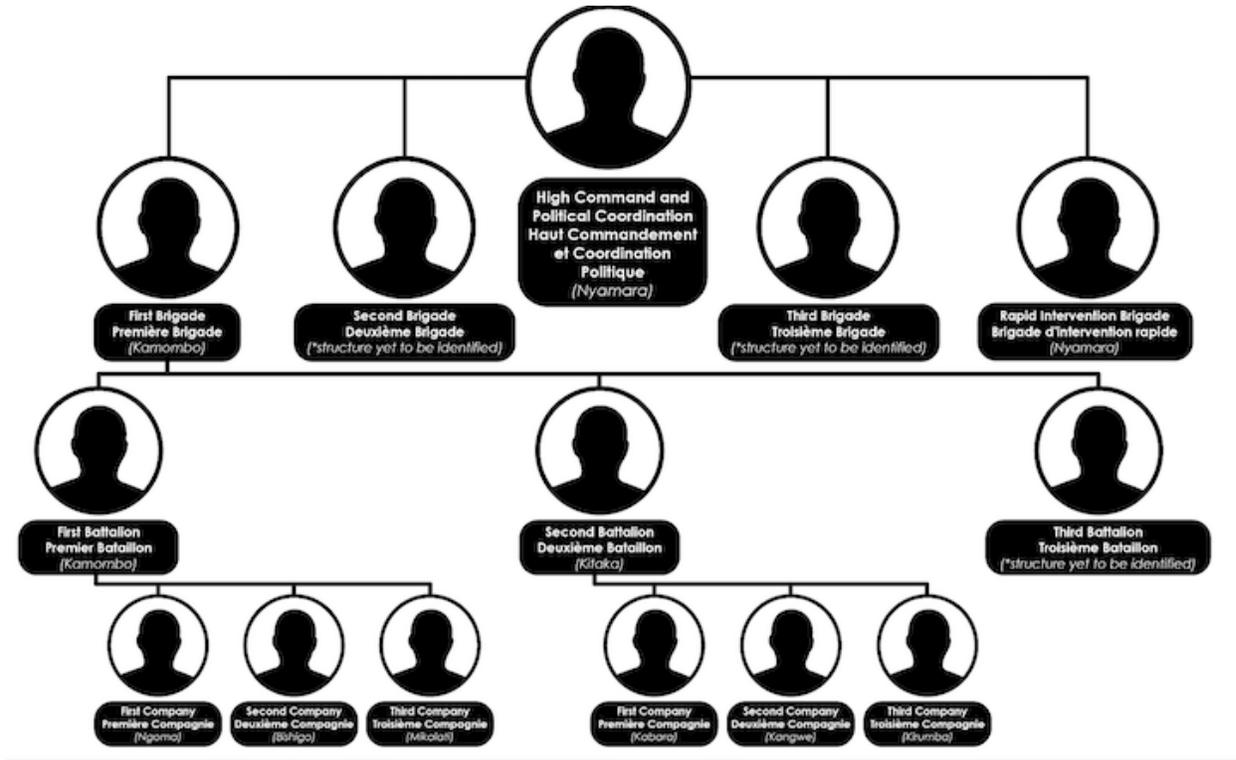
¹²³ Twirwaneho (ex-)combattants, individus proches d'eux, société civile, déplacés internes, chercheurs, autorités locales, sources des FARDC et de la MONUSCO.

¹²⁴ Voir notamment leur compte Twitter « @twirwaneho ».

¹²⁵ Dans sa déclaration de défection de janvier 2020, Makanika avait prédit ce renforcement : « J'ai ainsi décidé de me ranger du côté des civils dans l'espoir que mon expérience militaire leur offrira des compétences tactiques et un savoir-faire ad hoc pour se protéger et protéger leurs biens ». Voir : <https://twitter.com/ColMakanika/status/1218061026660237312>

The Group identified the following command-and-control structure (as at mid-April 2021):

Le Groupe a identifié la structure de commandement et de contrôle suivante (mi-avril 2021):



Leadership and locations identified within the above structure¹²⁶:

General Staff/ High Command – based in Nyamara

- Colonel Michael Rukunda, alias Makanika: Commander and Military leader of Twirwaneho. He was involved in several armed movements in the region since 1998 and defected twice from the FARDC. Makanika declared to the Group and in a letter that his last defection in January 2020 from his unit in Walikale,¹²⁷ was to protect his community that was being attacked in the Hauts-Plateaux. He also declared his willingness to return to FARDC once the conflict in the Hauts-Plateaux ended.
- Colonel Charles Sematama: Commander, Deputy Military leader of Twirwaneho.¹²⁸ He deserted from his FARDC unit in Walikale in February 2021 to join Twirwaneho (see annex 104).
- “Colonel” Gakunzi: Commander and second Deputy Military leader of Twirwaneho. Ex-RCD officer and FARDC deserter, he initially led the “Android” upon their arrival in the Hauts-Plateaux from countries of the region.

¹²⁶ The ranks provided in this structure correspond to those they had in the FARDC, except for those in quotes.

¹²⁷ As confirmed by FARDC on their [Twitter account](#) on 8 January 2020.

¹²⁸ See [S/2010/596](#), paras. 263 and 265, and [S/2020/1283](#), para. 34.

- Charles Gikwerere: Commander, in charge of personnel, logistics and administration (“S1” or “Bureau” 1 as referred internally within Twirwaneho). According to ex-combatants, he was until recently in Canada and is part of the Banyamulenge who returned from overseas (see annex 96).
- Freddy Rushombo: Commander, in charge of intelligence (“S2” or “Bureau 2”).
- “Colonel” Kibangura Sengiyunva or Nsengi Yumba: Commander, in charge of operations (“S3” or “Bureau 3”). FARDC Major, he deserted in 2017.
- Azarias: Commander, in charge of supply (“S4” or “Bureau 4”).

Political Coordination – Based in Nyamara

- Kamasa Ndakize: Coordinator of Twirwaneho.

Rapid Intervention Brigade – Based in Nyamara

- Madawa: Commander.

First Brigade – Based in Kamombo

- “Colonel” Munyamahoro: Commander. FARDC deserter.
- “Colonel” Micho: Commander. FARDC deserter. Ex-combatants identified him as a Hutu from Kalehe, South Kivu, who lured/forcibly recruited Hutus in North and South Kivu (see annex 96) before his defection in January 2021 (see annex 104).
- Rubibi: in charge of supply and logistics (“S4”)

First Battalion of the First Brigade – Based in Kamombo

- Singaye: Commander.
- Ndabagoyi: Deputy Commander. FARDC deserter.

Second Battalion of the First Brigade – Based in Kitaka

- Simba: Commander.
- Issaka: Deputy Commander.

Leadership et lieux identifiés dans la structure ci-dessus¹²⁹:

État-major général / haut commandement - basé à Nyamara

- Colonel Michael Rukunda, alias Makanika: Commandant et chef militaire des Twirwaneho. Il a été impliqué dans plusieurs mouvements armés dans la région depuis 1998 et a fait défection des FARDC à deux reprises.¹³⁰ Makanika a déclaré au Groupe et dans une lettre que sa dernière défection en janvier 2020 de son unité à Walikale, avait pour but de protéger sa communauté attaquée dans les Hauts-Plateaux. Il a également déclaré sa volonté de revenir au sein des FARDC une fois que le conflit dans les Hauts Plateaux prendrait fin.

¹²⁹ Les grades fournis dans cette structure correspondent à ceux qu'ils avaient au sein des FARDC sauf pour ceux entre guillemets.

¹³⁰ Tel que confirmé par les FARDC sur leur [compte Twitter](#) le 8 janvier 2020.

- Colonel Charles Sematama: Commandant, chef militaire adjoint du Twirwaneho.¹³¹ Il a déserté son unité des FARDC à Walikale en février 2021 pour rejoindre les Twirwaneho (voir annexe 104).
- « Colonel » Gakunzi: Commandant et deuxième chef militaire adjoint des Twirwaneho. Ex-officier du RCD et déserteur des FARDC, il a d'abord dirigé les Android à leur arrivée dans les Hauts-Plateaux depuis les pays de la région.
- Charles Gikwerere: Commandant, en charge du personnel, de la logistique et de l'administration (« S1 » ou « Bureau » 1 comme référé en interne au sein des Twirwaneho). Selon d'anciens combattants, il se trouvait jusqu'à récemment au Canada et fait partie des Banyamulenge qui sont revenus d'outre-mer (voir annexe 96).
- Freddy Rushombo: Commandant, en charge du renseignement (« S2 » ou « Bureau 2 »).
- « Colonel » Kibangura Sengiyunva or Nsengi Yumba: Commandant, en charge des opérations (« S3 » ou « Bureau 3 »). Major des FARDC, il a déserté en 2017.
- Azarias: Commandant, en charge du ravitaillement (« S4 » ou « Bureau 4 »).

Coordination politique – Basée à Nyamara

- Kamasa Ndakize: Coordinateur des Twirwaneho.

Brigade d'Intervention Rapide – Basée à Nyamara

- Madawa: Commandant.

Première brigade - Basée à Kamombo

- « Colonel » Munyamahoro: Commandant. Déserteur des FARDC.
- « Colonel » Micho: Commandant adjoint. Déserteur des FARDC. Des ex-combattants l'ont identifié comme étant un Hutu de Kalehe, dans le Sud Kivu, qui a leurré/recruté de force des Hutus au Nord et Sud Kivu (voir annexe 96) avant sa défection des FARDC en janvier 2021 (voir annexe 104).
- Rubibi: En charge de l'approvisionnement et de la logistique (« S4 »)

Premier bataillon de la première brigade - Basé à Kamombo

- Singaye: Commandant.
- Ndabagoyi: Commandant adjoint. Déserteur des FARDC.

Deuxième bataillon de la première brigade - Basé à Kitaha

- Simba: Commandant.
- Issaka: Commandant adjoint.

¹³¹ Voir [S/2010/596](#), par. 263 et 265, et [S/2020/1283](#), par. 34.

Annex 96

Twirwaneho recruitment

Recrutement des Twirwaneho

Since mid-2020, recruitment for Twirwaneho intensified at the local, national, regional and international level, including in Australia, Canada, United States and Europe, mainly within the Banyamulenge community and facilitated by recruiters. In particular, there was also a well-organized recruitment network in the DRC's neighbouring countries, including in refugee camps, mobilizing Banyamulenge youth to return or to go to the Hauts-Plateaux to protect their community,¹³² similar to what was done with the "Android" in 2019. Cases of forced recruitment of Banyamulenge youth in the Hauts-Plateaux were reported to the Group by several sources, at times creating tensions and clashes among Twirwaneho.¹³³

The Group also documented several cases of forced recruitment through deception by Twirwaneho outside of the Hauts-Plateaux. In February and March 2021, at least 14 Twirwaneho combatants surrendered, most of them claiming to have been lured with false promise of work. The Group interviewed six, including two Hutus from Masisi (North Kivu) and four individuals from Kalehe territory belonging to Batembo, Bahavu, Hutu and Bashi communities, who were all recruited between November 2020 and January 2021.

In particular, the individuals from Masisi told the Group that they were recruited in their respective villages by a certain Patrick and/or Colonel Micho, an FARDC officer who recently deserted to join Twirwaneho (see annex 95). They were promised between \$45 and \$100 per month to look after cattle in South Kivu and that their travel would be paid for. The recruits, who often travelled in small groups of 3-6 individuals, passed through Bukavu and Nyangezi in motorbike and then walked at night to the Twirwaneho's training camp in Kageregere, Fizi territory.

All the interviewed ex-combatants mentioned having been trained in military combat techniques in Karegere, where between November and January 2021, they also each found between 15 and 20 other new recruits, including from Bashi, Batembo, Bahavu, Hutu and Banyamulenge communities. Most of these recruits had also been lured to the area to work as herders. They all also mentioned the presence of recruits and combatants under 15 years old (see para. 151). After the training, which lasted between several days to a month and was given by a company commander called Gisekedi or Tshisegedi, they were deployed in different locations, including some in Nyamara, Twirwaneho's headquarters. Four ex-combatants reported that Mekanika or other officers told them that they had been brought to the area to fight against the Mai-Mai.

Depuis mi-2020, le recrutement pour les Twirwaneho s'est intensifié aux niveaux local, national, régional et international, y compris en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Europe, principalement au sein de la communauté Banyamulenge,¹³⁴ facilité par des recruteurs. En particulier, il existait un réseau de recrutement bien organisé dans les pays voisins de la RDC, y compris au sein des camps de réfugiés, mobilisant les jeunes Banyamulenge afin qu'ils retournent ou aillent dans les Hauts-Plateaux pour protéger leur communauté, de façon similaire à ce qui avait été fait avec les « Android » en 2019. Des recrutements forcés de jeunes Banyamulenge dans les Hauts-Plateaux ont été rapportés au Groupe par plusieurs sources, créant parfois des tensions et des affrontements entre les Twirwaneho.¹³⁵

¹³² Twirwaneho (ex-)combatants, individuals close to them, civil society, IDPs, researchers, local authorities, FARDC and MONUSCO sources.

¹³³ Researchers, civil society and MONUSCO.

¹³⁴ Combattants et ex-combatants Twirwaneho, individus proches du groupe, société civile, déplacés internes chercheurs, autorités locales, sources des FARDC et de la MONUSCO.

¹³⁵ Chercheurs, société civile et MONUSCO.

Le Groupe a également documenté plusieurs cas de recrutement forcé par tromperie de la part des Twirwaneho en dehors des Hauts-Plateaux. En février et en mars 2021, au moins 14 combattants Twirwaneho se sont rendus, la plupart affirmant avoir été attirés par une fausse promesse de travail. Le Groupe a interrogé six d'entre eux, dont deux Hutus de Masisi (Nord-Kivu) et quatre individus du territoire de Kalehe, appartenant aux communautés Batembo, Bahavu, Hutu et Bashi, qui ont tous été recrutés entre novembre 2020 et janvier 2021.

En particulier, les individus de Masisi ont déclaré au Groupe qu'ils avaient été recrutés dans leurs villages respectifs par un certain Patrick et/ou le Colonel Micho, un officier des FARDC qui a récemment déserté pour rejoindre les Twirwaneho (voir annexe 95). Des salaires entre 45 et 100 \$ par mois leur avaient été promis pour s'occuper du bétail au Sud Kivu et leur voyage a été payé. Les recrutés, qui voyageaient souvent en petits groupes de trois à six personnes, sont passés à travers Bukavu et Nyangezi en moto, puis ont marché de nuit jusqu'au camp d'entraînement des Twirwaneho à Kageregere, territoire de Fizi.

Tous les ex-combattants interrogés ont mentionné avoir été formés aux techniques de combat militaire à Karegere, où entre novembre et janvier 2021, ils ont également chacun trouvé entre 15 et 20 autres nouvelles recrues, y compris des communautés Bashi, Batembo, Bahavu, Hutu et Banyamulenge. La plupart de ces recrues avaient également été attirées dans la région pour travailler comme éleveurs. Ils ont tous également mentionné la présence de recrues et de combattants de moins de 15 ans (voir par. 151). Après la formation qui a duré de plusieurs jours à un mois, et a été donnée par un commandant de compagnie appelé Gisekedi ou Tshisegedi, ils ont été déployés dans différents endroits, dont certains à Nyamara, le quartier général des Twirwaneho. Quatre ex-combattants ont rapporté que Makanika ou d'autres officiers leur avaient dit qu'ils avaient été amenés dans la région pour lutter contre les Maï-Maï.

Annex 97

Map of main clashes and attack locations in the Hauts-Plateaux since mid-2020

Carte des principaux lieux d'affrontements et d'attaques dans les Hauts-Plateaux depuis mi-2020



Map provided by MONUSCO and edited by the Group

Carte fournie par la MONUSCO et éditée par le Groupe

Annex 98**Main Mai-Mai groups active in the Hauts-Plateaux****Principaux groupes Mai-Mai actifs dans les Hauts-Plateaux**

Some of these groups' headquarters were in the Moyens-Plateaux of Mwenga, Fizi and Uvira, however they are currently allied, collaborating and/or operating in the Hauts-Plateaux. Some of these groups are also in several alliances/coalitions.

Certains des quartiers généraux de ces groupes se trouvaient dans les Moyens-Plateaux de Mwenga, Fizi et Uvira, mais ils sont actuellement alliés, collaborent et/ou opèrent dans les Hauts-Plateaux. Certains de ces groupes font également partie de plusieurs alliances/coalitions.

Name of the armed group Nom du groupe armé	Main Community affiliation Principale affiliation communautaire	Commanders Commandants
Forces Armées Biloze Bishambuke (FABB)	Bafuliiru – Banyindu	<ul style="list-style-type: none"> • Assani Mbakani (Fuliiru); • Jacques Nalugola Jacques • Kasongo • Chochi • Mushombe Muganguzi • Mulumba Hondwa • Kijangala • Nyarugera • Mupasura • Vincent <p>Some of these commanders were also sometimes considered and/or claimed to be leaders of their own independent groups, explaining why they appear twice in this table.</p> <p>Certains de ces commandants étaient également parfois considérés et/ou se présentaient comme les chefs de leurs propres groupes indépendants, expliquant pourquoi ils apparaissent deux fois dans ce tableau.</p>
Mai-Mai Ebuela – FDPC/ML	Babembe	<ul style="list-style-type: none"> • Ebuela Kibukila • Kakobanya Nakalambi • Aoci Katumba
Mai-Mai Ilunga ¹³⁶	Bafuliiru	Ilunga Rusesama

¹³⁶ See [S/2019/469](#), para. 88 and annex 23. Voir [S/2019/469](#), par. 88 et annexe 23.

Mai-Mai Kashumba ¹³⁷	Bafuliiru	Kashumba Musagara
Mai-Mai Kijangala ¹³⁸	Bafuliiru	Kijangala
Mai-Mai Makanaki	Bafuliiru	John Simbira Makanaki
Mai-Mai Mulumba ¹³⁹	Babembe	Mulumba Hondwa
Mai-Mai Mupekenya ¹⁴⁰	Batwa	Kati Malisawa
Mai-Mai Mushombe ¹⁴¹	Bafuliiru and Bavira	Mushombe Muganguzi
Mai-Mai Nyerere ¹⁴²	Bafuliiru	Nyerere Bunane
Mai-Mai René ¹⁴³	Babembe	Rene Itongwa
Mai-Mai Réunion ¹⁴⁴	Babembe	Réunion wa Rusasa
Mai-Mai Yakutumba	Babembe	William Amuri Yakutumba

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ See [S/2019/469](#), paras. 66 and 71-74, 86, 194 and annex 23. Voir [S/2019/469](#), par. 66 et 71-74, 86 et 194, et annexe 23.

¹³⁹ [S/2011/738](#), para. 170 and [S/2018/531](#), para. 49. Voir [S/2011/738](#), par. 170 et [S/2018/531](#), para. 49.

¹⁴⁰ [S/2011/738](#), para. 170. Voir [S/2011/738](#), par. 170

¹⁴¹ See [S/2012/843](#), annex 57; [S/2018/531](#), annex 3; [S/2019/469](#), paras. 85-88 and annex 23. Voir [S/2012/843](#), annex 57; [S/2018/531](#), annex 3 et [S/2019/469](#), par. 85-88 et annexe 23.

¹⁴² [S/2011/738](#), paras. 149 and 170 and [S/2017/672/Rev.1](#), para. 154. Voir [S/2011/738](#), par. 149 et 170; et [S/2017/672/Rev.1](#), par. 154.

¹⁴³ See [S/2019/469](#), annex 23. Voir [S/2019/469](#), annexe 23.

¹⁴⁴ [S/2017/672/Rev.1](#), para. 50. Voir [S/2017/672/Rev.1](#), par. 50.

Annex 99

Mai-Mai Ebuela - Forces des patriotes pour la défense du Congo - Mouvement de libération (FDPC/ML)

“General” Kitungano Kibukila, also known as Ebuela and/or Mtetezi, is a former FARDC officer who deserted to joined Mai-Mai Yakutumba in 2007.¹⁴⁵ He created his own group in 2016, following disagreements with Yakutumba, including related to distribution of gold benefits (see para. 165). His group however continued to be part of Yakutumba’s broader CPNSC coalition, and as such led the attack against Uvira in 2017 (see [S/2018/531](#), para 69). It is unclear whether he was still a CNPSC member at the time of drafting, given contradictory information on the matter. Ebuela’s group operated mainly in Fizi and Mwenga territories and progressively became one of the most powerful Mai-Mai groups in the area, attacking and clashing mainly against Gumino and FARDC while conducting cattle-rustling and illegal taxation activities.¹⁴⁶ Several sources reported regular attacks by Mai-Mai Ebuela against Banyamulenge civilians as well as inflammatory discourse against them by Ebuela,¹⁴⁷ including in videos (see paras. 153-155).

In early 2019, Ebuela announced his surrender, in parallel to Gumino’s leader Semahurungure. However, soon after, in March 2019, Ebuela’s wife was reportedly killed during an FARDC attack on his house, leading him to take up arms again and reinforce his group with the creation of a movement with a political wing, which integrated other small groups or commanders such as Aoci, another former Yakutumba officer (see [S/2014/42](#), annex 24).¹⁴⁸ Although Ebuela rebranded this political-military movement Forces des patriotes pour la défense du Congo-Mouvement de libération (FDPC/ML), with its armed branch “Forces armées Espoir du Congo” (FAEC), it was still commonly referred to as Mai-Mai Ebuela.

The FDPC/ML, which was headquartered in Kipupu,¹⁴⁹ was mainly composed of Babembe, especially at commander level, such as Ebuela’s deputy, Kakobanya. It also comprised Banyindu and Bafuliiru combatants.¹⁵⁰ Some of his commanders were also sometimes considered and/or claiming to be leaders of their own independent groups, including Aoci, Malenga idi Mamba or Ngyalaboto, adding to the confusion about the precise identity of the groups active in the area and making it more difficult to establish command responsibility for human rights and international humanitarian law violations committed by them. This was further reinforced by the various opportunistic alliances and collaborations that Ebuela entered into with other groups or coalitions such as the recent ad hoc coalition with FABB, CNPSC and other groups (see para. 138-140), with the idea of outnumbering the opposite side. Indeed, most of these group’s troops usually comprised some 20-50 combatants. According to several sources, Ebuela was, along with Yakutumba, the main military commander of this coalition against Twirwaneho put in place since early 2021.¹⁵¹

Le « Général » Kitungano Kibukila, également connu sous le nom d'Ebuela et/ou Mtetezi, est un ancien officier des FARDC qui avait déserté pour rejoindre le groupe de Yakutumba en 2007.¹⁵² Il a ensuite créé son propre groupe en 2016, suite à des désaccords avec Yakutumba, notamment en raison de la distribution des bénéfices

¹⁴⁵ FDPC/ML combatants and individuals close to them, civil society, IDPs, researchers, local authorities, FARDC and MONUSCO sources.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Twirwaneho leadership, FDPC/ML combatants and individuals close to them, civil society, IDPs, researchers, local authorities, FARDC and MONUSCO sources.

¹⁴⁸ Civil society, researchers, FARDC and MONUSCO sources.

¹⁴⁹ Ebuela’s place of birth.

¹⁵⁰ FDPC/ML combatants and individuals close to them, civil society, IDPs, researchers, local authorities, FARDC and MONUSCO sources.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² Combattants FDPC/ML et personnes proches du groupe, société civile, déplacés internes, chercheurs, autorités locales, sources des FARDC et de la MONUSCO.

liés à l'exploitation de l'or (voir par. 165). Cependant, son groupe a continué de faire partie de la coalition CPNSC de Yakutumba et, à ce titre, a dirigé l'attaque contre Uvira en 2017 (voir [S/2018/531](#), par. 69). Il n'est pas clair s'il était encore membre de CPNSC au moment de la rédaction du rapport, en raison d'informations contradictoires sur la question. Le groupe d'Ebuela a opéré principalement dans les territoires de Fizi et Mwenga et est progressivement devenu l'un des groupes Mai-Mai les plus puissants de la région, attaquant et affrontant principalement les Gumino et les FARDC, tout en menant des activités de vol de bétail et de taxation illégale.¹⁵³ Plusieurs sources ont signalé des attaques régulières des Mai-Mai Ebuela contre des civils banyamulenge ainsi que des discours incendiaires contre eux par Ebuela,¹⁵⁴ y compris dans plusieurs vidéos (voir par. 153-155).

Début 2019, Ebuela avait annoncé sa reddition, parallèlement au leader des Gumino, Semahurungure. Cependant, peu de temps après, en mars 2019, l'épouse d'Ebuela aurait été tuée lors d'une attaque des FARDC contre sa maison, le conduisant à reprendre les armes et à renforcer son groupe avec la création d'un mouvement doté d'une aile politique, intégrant d'autres petits groupes ou commandants tels qu'Aoci, un autre ancien officier de Yakutumba (voir [S/2014/42](#), annexe 24). Bien qu'Ebuela ait rebaptisé ce mouvement politico-militaire Forces des patriotes pour la défense du Congo-Mouvement de libération (FDPC/ML), avec sa branche armée « Forces armées Espoir du Congo » (FAEC), il était encore communément appelé Mai-Mai Ebuela.

Le FDPC/ML, qui avait actuellement son siège à Kipupu,¹⁵⁵ était principalement composé de Babembe, en particulier au niveau des commandants, comme l'adjoint d'Ebuela, Kakobanya. Il comprenait également des combattants Banyindu et Bafuliiru.¹⁵⁶ Certains de ses commandants étaient également parfois considérés et/ou se disaient être les leaders de leurs propres groupes, notamment Aoci, Malenga idi Mamba ou Ngyalaboto, ajoutant ainsi à la confusion sur l'identité précise des groupes actifs dans la région et compliquant la possibilité d'établir la responsabilité du commandement pour les violations des humains et du droit international humanitaire commises par eux. Cela a encore été renforcé par les diverses alliances et collaborations opportunistes qu'Ebuela a nouées avec d'autres groupes ou coalitions tels que la récente coalition ad hoc avec les FABB, la CNPSC et d'autres groupes (voir par. 138-140), avec l'idée de dépasser en nombre la partie adverse. En effet, la plupart des troupes de ces groupes tournaient généralement autour de 20 à 50 combattants. Selon plusieurs sources, Ebuela était, avec Yakutumba, le principal commandant militaire de cette coalition contre Twirwaneho mise en place depuis début 2021.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ Dirigeants des Twirwaneho, combattants FDPC/ML et individus proches du groupe, société civile, déplacés internes, chercheurs, autorités locales, sources des FARDC et de la MONUSCO.

¹⁵⁵ Société civile, chercheurs, sources des FARDC et de la MONUSCO.

¹⁵⁶ Lieu d'origine d'Ebuela.

Annex 100

Biloze Bishambuke

“Biloze Bishambuke”¹⁵⁷ refers to Bafuliiru and Banyindu self-defence groups operating under its umbrella in the Hauts and Moyens-Plateaux since at least 2012. Since at least 2020, they started calling themselves the “Forces Armées Biloze Bishambuke” (FABB). Initial member groups included those led by Chochi, Mulumba and Kazadi, but progressively encompassed other groups, such as the one led by Assani Mbakani, who was identified as the current main military commander. However, it was unclear exactly which groups were part of Biloze Bishambuke, as these groups were semi-autonomous and composed of combatants and civilians who are not always mobilized in armed action. They also did not have a defined leadership and command-and-control, they mainly coordinated their actions and supported each other in case of attacks. They also collaborated at times with other Bavira groups, such as Mai-Mai Makanaki (see annex 98). Several sources also mentioned the possible collaboration of some Biloze Bishambuke groups with foreign armed groups such as RED-Tabara (see para. 162 and [S/2019/469](#), para. 85 and 88).¹⁵⁸ Biloze Bishambuke groups were often reported to have attacked civilians, particularly from the Banyamulenge community, and regularly clashed against Gumino and Twirwaneho.¹⁵⁹ They are currently part of the larger ad hoc coalition with CNPSC and FDPC/ML (see para. 127).

« Biloze Bishambuke »¹⁶⁰ fait référence aux groupes d'autodéfense Bafuliiru et Banyindu opérant sous son égide dans les Hauts et Moyens-Plateaux depuis au moins 2012. Depuis au moins 2020, ils ont commencé à se faire appeler les « Forces Armées Biloze Bishambuke » (FABB). Les groupes initiaux comprenaient ceux dirigés par Chochi, Mulumba et Kazadi, mais ont progressivement englobé d'autres groupes, comme celui d'Assani Mbakani, identifié comme le principal commandant militaire actuel. Cependant, il était difficile de savoir quels groupes font exactement partie de Biloze Bishambuke, car ces groupes étaient semi-autonomes et composés de combattants et de civils qui ne sont pas toujours mobilisés dans des actions armées. Ils n'avaient pas non plus de leader et de structure de commandement et de contrôle définis, coordonnant principalement leurs actions et se soutenant mutuellement en cas d'attaques. Ils ont également collaboré parfois avec d'autres groupes Bavira, tels que les Mai-Mai Makanaki (voir annexe 98). Plusieurs sources ont également mentionné une possible collaboration de certains groupes des Biloze Bishambuke avec des groupes armés étrangers comme RED Tabara (voir par. 162 and [S/2019/469](#), par. 85 et 88).¹⁶¹ Des groupes des Biloze Bishambuke ont été signalés comme attaquant souvent des civils, en particulier de la communauté Banyamulenge, et se sont régulièrement affrontés contre les Gumino et les Twirwaneho.¹⁶² Ils font actuellement partie de la grande coalition ad hoc avec la CNPSC et le FDPC/ML (voir par. 127).

¹⁵⁷ Which loosely translated means “let’s destroy” in Kifuliiru.

¹⁵⁸ Civil society, IDPs, researchers, FARDC and MONUSCO sources.

¹⁵⁹ Twirwaneho leadership, Biloze Bishambuke combatants and individuals close to them, civil society, IDPs, researchers, local authorities, FARDC and MONUSCO sources.

¹⁶⁰ Traduit librement par « détruisons » en Kifuliiru.

¹⁶¹ Société civile, déplacés internes, chercheurs, sources des FARDC et de la MONUSCO.

¹⁶² Dirigeants des Twirwaneho, combattants des Biloze Bishambuke et personnes proches du groupe, société civile, déplacés internes, chercheurs, autorités locales, sources des FARDC et de la MONUSCO.

Annex 101

Joint Operation Kimbunga Fieka Adui Wa Congo

Opération conjointe Kimbunga Fieka Adui Wa Congo

As mentioned in paragraph 139, a new ad hoc coalition with several Mai-Mai armed groups operating in the Hauts-Plateaux launched joint operations since end-2020, mainly against Twirwaneho. The main operation was called “Kimbunga Fieka Adui Wa Congo”, meaning “chase the enemy away from Congo” and was ongoing at time of drafting. The Group analysed more than 10 videos referring to these operations and posted since end of 2020 on YouTube or circulated on WhatsApp mainly by “La voix du Kivu”, a media outlet close to the Mai-Mai coalition and that released inflammatory anti-Banyamulenge videos (see para. 155 and annex 114).¹⁶³ The videos notably explained that a coalition had formed between several groups, including FDPC/ML and CNPSC for the “Kimbunga Fieka Adui Wa Congo” operations to fight against “foreign armed groups”, as the Mai-Mai were the “patriots” and “autochthones”. The videos also showed the preparations, conduct and aftermath of some of the clashes, mainly led or coordinated by Ebuela himself in December 2020 in the Hauts-Plateaux. Other videos showed or referred to Mai-Mai Makanaki and Mai-Mai René also allied in fighting against Twirwaneho, including one in which Makanaki explicitly claims that they do not even want to “face a Munyamulenge”.

Comme indiqué au paragraphe 139 une nouvelle coalition ad hoc avec plusieurs groupes armés Mai-Mai opérant dans les Hauts-Plateaux a lancé des opérations conjointes depuis fin 2020, principalement contre les Twirwaneho. La plus importante de ces opérations « Kimbunga Fieka Adui Wa Congo », signifiant « chasser l'ennemi du Congo », était encore en cours lors de l'écriture du rapport. Le Groupe a analysé plus de 10 vidéos faisant référence à ces opérations et postées depuis fin 2020 sur YouTube ou diffusées sur WhatsApp principalement à travers « La voix du Kivu », un média proche de la coalition Mai-Mai et qui publiait des vidéos incendiaires contre les Banyamulenge (voit par. 155 et annexe 114).¹⁶⁴ Les vidéos expliquaient notamment qu'une coalition s'était formée entre plusieurs groupes, dont FDPC/ML et CNPSC pour les opérations « Kimbunga Fieka Adui Wa Congo » pour lutter contre les « groupes armés étrangers », les Mai-Mai étant les « patriotes » et les « autochtones ». Les vidéos également montraient les préparatifs, le déroulement et les suites de certains des affrontements, principalement menés ou coordonnés par Ebuela lui-même en décembre 2020 dans les Hauts-Plateaux. D'autres vidéos montraient ou faisaient référence aux Mai-Mai Makanaki et aux Mai-Mai René également alliés pour combattre les Twirwaneho, dont une vidéo dans laquelle Makanaki clame explicitement qu'ils ne veulent même pas faire « face à un Munyamulenge ».

¹⁶³ Coordinated by Remy Mbeleci Alonda.

¹⁶⁴ Coordonné par Remy Mbeleci Alonda.

Examples of videos posted by “La voix du Kivu” on the operations

Exemples de vidéos postées par « La voix du Kivu » sur les opérations

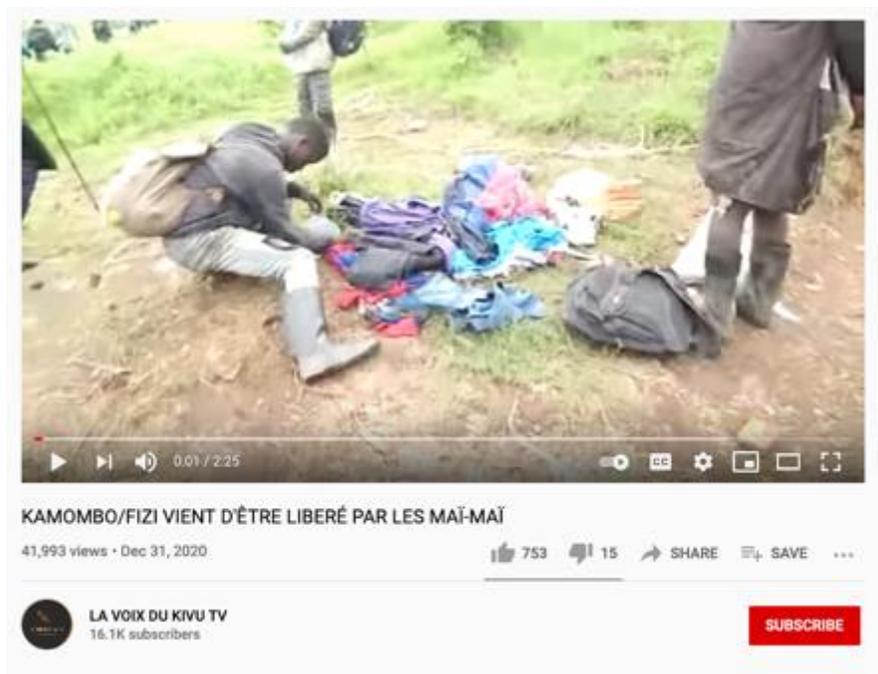


Screenshot of a Youtube video: La Voix du Kivu and Ebuela explaining in English their fight to liberate the DRC.¹⁶⁵

Capture d'écran d'une vidéo Youtube: La Voix du Kivu et Ebuela expliquant en anglais leur combat pour libérer la RDC.¹⁶⁶

¹⁶⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=HA307CX7tHM> (last accessed on 25 April 2021).

¹⁶⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=HA307CX7tHM> (dernier accès le 25 avril 2021).



Screenshot of a YouTube video:¹⁶⁷ Aftermath of operation “Kimbunga fieka adui wa congo” by FDPC and CNPSC in which the Mai-Mai claimed to have liberated Kamombo, a Twirwaneho camp, that they claimed Makanika had proclaimed as the “Republic of Kamambo”.

Capture d'écran d'une vidéo YouTube:¹⁶⁸ Suites de l'opération « Kimbunga fieka adui wa congo » du FDPC et du CNPSC dans laquelle les Mai-Mai affirmaient avoir libéré Kamombo, un camp Twirwaneho, qui selon eux avait été proclamé par Makanika comme la « République de Kamambo ».

¹⁶⁷ <https://youtube.com/Q6sfkQPQRAw>, (last accessed on 25 April 2021).

¹⁶⁸ <https://youtube.com/Q6sfkQPQRAw> (dernier accès le 25 avril 2021).



Screenhot of a YouTube video:¹⁶⁹ Ebuela mobilizing its troops within the context of “Kimbunga fieka adui wa Congo” operations against “foreign armed groups”.

Capture d'écran d'une vidéo YouTube:¹⁷⁰ Ebuela mobilisant ses troupes dans le cadre des opérations de « Kimbunga fieka adui wa Congo » contre des « groupes armés étrangers ».



Screenshot of a YouTube video:¹⁷¹ Mai-Mai troops praying before an operation.
 Capture d'écran d'une vidéo YouTube: ¹⁷²des troupes Maï-Maï priant avant une opération.

¹⁶⁹ <https://youtu.be/BdVbWXhXeqs> (last accessed on 25 April 2021).

¹⁷⁰ <https://youtu.be/BdVbWXhXeqs> (dernier accès le 25 avril 2021).

¹⁷¹ <https://youtu.be/Grhdpeba83I> (last accessed on 25 April 2021).

¹⁷² <https://youtu.be/Grhdpeba83I> (dernier accès le 25 avril 2021).

Annex 102

Twirwaneho and Mai Mai-combatants and their weaponry

L'armement des combattants Twirwaneho et Mai-Mai

When the Group met with Makanika and several Twirwaneho combatants on 25 January 2021, the following weapons and material were observed: two pistols, AK-type assault rifles, light machine guns, rockets and VHF radios. Makanika himself carried a Tokarev TT-33. One combatant carried an OG-7 antipersonnel rocket. The combatants did not wear military attire.

Twirwaneho abductees and ex-combatants, as well as civil society and IDP eyewitnesses of Twirwaneho attacks in, amongst others, Bijombo and Mikenge, confirmed that Twirwaneho and Gumino combatants were well-equipped. Civil society and IDPs in Bijombo were able to intercept radio messages of Twirwaneho local leaders "Khadafi", "Al Shabab" and "Mercenaire", in which they reportedly referred to mortars in their possession.

Several Twirwaneho abductees informed the group they saw Banyamulenge civilians selling AK-type assault rifles to Makanika. They also witnessed how the civilians were compelled to carry bags of ammunition when moving from one location to another.

Lorsque le Groupe a rencontré Makanika ainsi que plusieurs combattants Twirwaneho le 25 janvier 2021, l'armement suivant a pu être observé : deux pistolets, des fusils d'assaut de type AK, des mitrailleuses, des roquettes et des radios VHF. Makanika portait un pistolet Tokarev TT-33. Un combattant portait une roquette anti-personnel OG-7. Les combattants ne portaient pas de tenues militaires.

Plusieurs ex-combattants Twirwaneho ainsi que des membres de la société civile et des déplacés, témoins oculaires des attaques notamment à Bijombo et Mikenge, ont confirmé que les combattants Twirwaneho et Gumino étaient bien équipés. La société civile et les déplacés à Bijombo ont également rapporté au Groupe qu'ils ont pu intercepter des messages radio dans lesquels les chefs locaux Twirwaneho « Kahdafi », « Al Shabab » et « Mercenaire » faisaient état de mortiers en leur possession.

Plusieurs personnes ayant été enlevées par les Twirwaneho ont informé le Groupe avoir vu des civils Banyamulenge vendre des fusils d'assaut type AK à Makanika. Ils ont également rapporté avoir été contraints de porter des sacs de munitions lorsqu'ils changeaient d'endroit.



Photographs of Makanika's pistol taken by the Group on 25 January 2021
Photographies du revolver de Makanika, prise par le Groupe le 25 janvier 2021

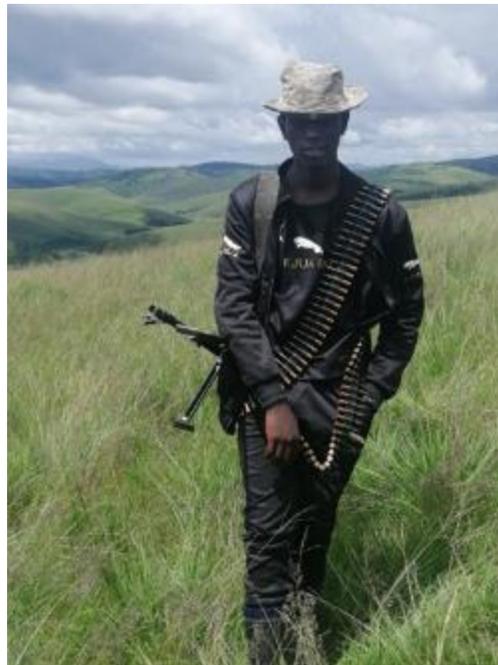


Photographs of a Twirwaneho combatant with OG-7 antipersonnel rocket taken by the Group on 25 January 2021
Photographie d'un combattant Twirwaneho portant une roquette anti-personnel OG-7, prise par le Groupe le 25 janvier 2021



Photographs of Twirwaneho combatants carrying AK-type assault rifle and a light machine gun, and photograph of VHF radio, taken by the Group on 25 January 2021

Photographies de combattants Twirwaneho portant un fusil d'assaut type AK et une mitrailleuse légère, et une photo d'une radio VHF, prises par le Groupe le 25 janvier 2021



Photograph of a Twirwaneho combatant carrying a light machine gun and a belt of ammunition taken by the Group on 25 January 2021

Photographie d'un combattants Twirwaneho portant une mitrailleuse légère et des munitions, prise par le Groupe le 25 janvier 2021



Photographs of Mai-Mai combatants carrying light machine guns provided to the Group in October 2020 by an individual close to Mai-Mai groups

Photographies de combattants Mai-Mai avec des mitrailleuses légères, fournies au Groupe en octobre 2020 par une personne proche des groupes Mai-Mai

Annex 103

Attacks on FARDC positions

Attaques contre des positions FARDC

The Group received several eyewitness accounts of FARDC officers and soldiers, civil society and IDPs, as well as reports from different sources,¹⁷³ regarding attacks on FARDC bases conducted by either Twirwaneho or Mai-Mai combatants in 2020 and 2021.

For example, in June 2020 Twirwaneho attacked FARDC in Kamombo, which resulted in the deaths of two FARDC soldiers, four FARDC soldiers kidnapped and four weapons – three AK-type assault rifles and one 12.7 mm machine gun – being robbed. On 3 July 2020, Twirwaneho combatants attacked FARDC in Tubwe Tubwe, and killed six FARDC soldiers and two civilians. They also robbed 16 AK-type assault rifles, two RPG-7, one PKM, one motorola radio and FARDC uniforms. During the first months of 2021, the trend of attacks by Twirwaneho against FARDC positions continued. For example, in mid-March 2021 Twirwaneho combatants attacked FARDC positions in Kajembwe, Kangwe and Mugeti, three villages in the vicinity of Bijombo.

FARDC sources, civil society, local leaders, IDPs, and individuals close to Mai-Mai groups reported two main channels for Mai Mai groups to obtain weaponry. First, Mai-Mai obtained weapons through attacks against FARDC positions. Second, some FARDC members sold weapons and/or ammunition to Mai-Mai combatants.

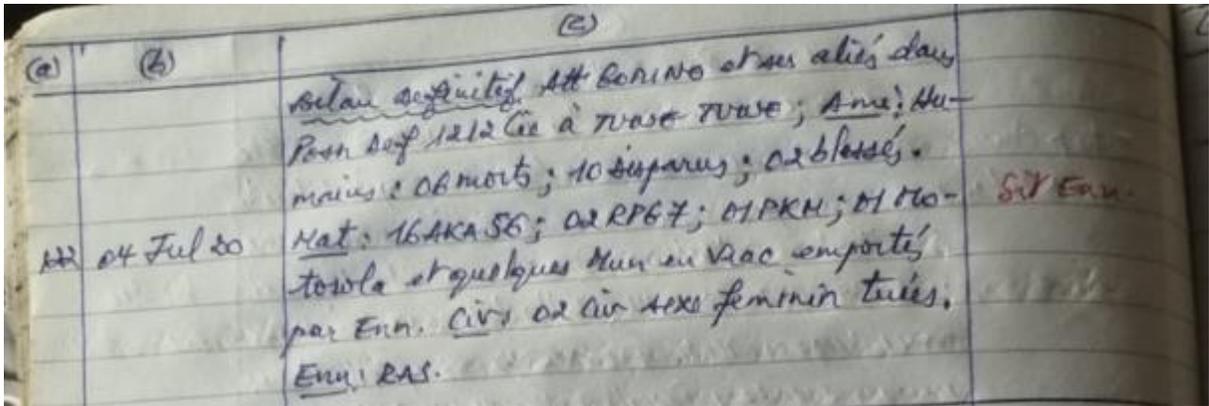
Selon plusieurs récits de témoins directs – officiers et soldats des FARDC, société civile et déplacés – ainsi que selon des rapports de différentes sources,¹⁷⁴ des combattants Twirwaneho et Mai-Mai ont attaqué des bases FARDC à plusieurs reprises en 2020 et 2021.

Par exemple, en juin 2020 les Twirwaneho ont attaqué les FARDC basés à Kamambo. Lors de cette attaque, deux soldats FARDC ont été tués, quatre soldats FARDC ont été enlevés et quatre armes – trois fusils d'assaut de type AK et une mitrailleuse 12.7mm – ont été volés. Le 3 juillet 2020, les combattants Twirwaneho ont attaqué les FARDC à Tubwe Tubwe et tués six FARDC ainsi que deux civils. Ils ont également emportés 16 fusils d'assaut de type AK, deux RPG-7, un PKM, une radio Motorola et des uniformes FARDC. Durant les premiers mois de 2021, les Twirwaneho ont continué d'attaquer les positions FARDC. Notamment, mi-mars 2021 ils ont attaqué les positions FARDC à Kajembwe, Kangwe et Mugeti, trois villages proches de Bijombo.

Des sources FARDC, des sources de la société civile, des chefs locaux, des déplacés, ainsi que des personnes proches des groupes Mai-Mai ont rapporté que les groupes Mai-Mai avaient deux sources principales de ravitaillement. Tout d'abord, les Mai-Mai ont obtenu de l'armement à travers des attaques contre des positions FARDC. Ensuite, certains membres des FARDC ont vendu des armes et/ou des munitions à des combattants Mai-Mai.

¹⁷³ MONUSCO, FARDC, researchers and civil society.

¹⁷⁴ MONUSCO, FARDC, chercheurs et société civile.



Excerpt of FARDC document regarding the attack of 3 July 2020 and listing stolen weaponry,
Photograph taken by the Group in Mikenge on 25 January 2021

Extrait d'un document des FARDC concernant l'attaque du 3 juillet 2020 et listant l'armement dérobé,
Photographie prise par le Groupe à Mikenge le 25 janvier 2021

The Group observed that the weapons storage facilities in several FARDC bases in the Hauts-Plateaux were either missing or very basic, thus facilitating robberies by armed groups.

Lors de ses missions dans les Hauts-Plateaux, le Groupe a observé que dans plusieurs bases des FARDC les dépôts d'armes et de munitions étaient absents ou très élémentaires, facilitant ainsi les vols d'armement par les groupes armés.



Photographs of weapons stored in the FARDC base in Mikenge, taken by the Group on 25 January 2021
Photographies de l'armement au sein de la base des FARDC à Mikenge, prises par le Groupe le 25 janvier 2021

Annex 104

FARDC defectors joining Twirwaneho, Banyamulenge civilians giving weapons to Makanika, and weapons seizures

Défections de membres de FARDC au profit des Twirwaneho, dotations d'armement part des civils Banyamulenge à Makanika, et saisies d'armement

FARDC members defections/défections de membres des FARDC

In late February 2021, Colonel Charles Sematama, of the 3411th FARDC regiment based in Kitchanga and known for his close cooperation with NDC-R Bwira faction in the past (see [S/2020/1283](#), para. 34), deserted FARDC to join Makanika. FARDC sources reported that Sematama left with 13 FARDC soldiers. Several sources reported that Sematama, besides reinforcing Twirwaneho with his military experience, also brought along some weaponry.

Sematama's defection also triggered other defections among Banyamulenge FARDC officers and soldiers. Lieutenant-Colonel Mufoko joined Makanika directly following his release from prison early 2021. In early March 2021, Captain Patrick Mucho and Sergeant Bugoye Aime, both from the 33rd Regiment, also joined Makanika. Several reports refer to the latter having brought some weapons and ammunition to Makanika. In late March and early April 2021, there were new FARDC defections, amongst others in Minembwe, in favour of Makanika. The defectors reportedly took along their weaponry.

Fin février 2021, Colonel Charles Sematama du 3411^{ème} régiment FARDC basé à Kitchanga, connu également pour sa coopération avec la faction Bwira du NDC-R dans le passé (see [S/2020/1283](#), para. 34), a déserté des FARDC afin de rejoindre Makanika. Plusieurs sources FARDC ont rapporté que 13 soldats FARDC avaient quitté FARDC conjointement avec Sematama. Selon plusieurs sources, Sematama, en plus de renforcer les Twirwaneho grâce à son expérience militaire, aurait également apporté de l'armement avec lui.

La défection de Sematama a déclenché d'autres défections au sein des officiers et soldats FARDC de la communauté Banyamulenge. Le Lieutenant-Colonel Mufoko a rejoint Makanika dès sa libération de prison début 2021. Début mars 2021, le Capitaine Patrick Mucho et le Sergent Bugoye Aime du 33^{ème} régiment ont également rejoint Makanika. Selon plusieurs rapports, ce dernier a emporté de l'armement et des munitions chez Makanika. Fin mars et début avril 2021, des nouvelles défections au sein des FARDC en faveur de Makanika ont été rapportées, notamment au sein des FARDC basés à Minembwe. Ces déserteurs auraient également emporté leur armement.

Weaponry from Banyamulenge/Armement de la communauté Banyamulenge

Five FARDC sources, civil society, Banyamulenge leaders and Makanika himself reported that civilians of the Banyamulenge community supported Makanika amongst others by giving the weaponry they kept at home. Banyamulenge leaders claimed that "the entire Banyamulenge population is armed" and that "the Banyamulenge population is precisely the strength of Makanika, as they can all be mobilized". Several abductees informed the Group they saw civilians of the Banyamulenge ethnic group selling AK-type assault rifles to Makanika.

Cinq sources FARDC, des sources au sein de la société civile, des leaders Banyamulenge et Makanika lui-même ont informé le Groupe que des civils de la communauté Banyamulenge ont appuyé Makanika notamment en lui donnant l'armement qu'ils gardaient chez eux. Des chefs Banyamulenge ont affirmé que « toute la population Banyamulenge est armée » et que « la population Banyamulenge constitue précisément la force de Makanika étant donnée qu'elle peut être mobilisée à tout moment ». Plusieurs personnes enlevées par Makanika ont informé le Groupe avoir observé des civils Banyamulenge lorsqu'ils vendaient des fusils d'assaut de type AK à Makanika.

Weapons seizures/Saisies d'armement

FARDC seized weaponry in IDP camps, such as in Mikenge, where on 1 January and 18 July 2020, FARDC found a total of seven AK-type assault rifles, two FAL-type assault rifles, four boxes with conventional ammunition and a bag with 50kg of conventional ammunition, inspected by the Group on 23 January 2021 in Mikenge.

Les FARDC ont saisi de l'armement dans les camps de déplacés, notamment à Mikenge, où ils ont saisi au total sept fusils d'assaut de type AK, deux fusils d'assaut de type FAL, quatre boîtes de munitions et un sac de 50 kg avec des munitions, inspectés par le Groupe à Mikenge le 23 Janvier 2021.



Photographs of FAL-type assault rifles seized by FARDC in Mikenge, taken by the Group on 25 January 2021

Photographies de fusils d'assaut de type FAL saisis par les FARDC à Mikenge, prises par le Groupe le 25 janvier 2021



Photographs of AK-type assault rifles seized by FARDC in Mikenge, taken by the Group on 25 January 2021

Photographies de fusils d'assaut de type AK saisis par les FARDC à Mikenge, prises par le Groupe le 25 janvier 2021



Photograph of 7.62x39mm ammunition seized by FARDC in Mikenge, taken by the Group on 25 January 2021

Photographie de munitions 7.62x39mm saisies par les FARDC à Mikenge, prises par le Groupe le 25 janvier 2021

Annex 105

Makanika's attempted clandestine airstrip

Tentative de piste d'atterrissage de Makanika

From March 2020 onwards, upon instruction of Makanika, the population of the village of Masoro/Mugeti started clearing an area for the opening of a clandestine airstrip at about 15 kilometers northeast of Bijombo. Civil society and FARDC members, researchers and MONUSCO sources reported that the airstrip was intended to import weapons, ammunition and other military material from neighbouring countries. Makanika, by contrast, claimed that the airstrip was built to allow for the arrival of humanitarian aid to enclaves around Mwenga and Fizi. In June 2020, FARDC stopped the construction of the clandestine airstrip.

Aviation experts contacted by the Group assessed that the climatological and geographical conditions of the cleared zone - such as the track gradient of 10 percent, the height of the mountains and unstable airmass - would make the landing and take-off of even small airplanes or helicopters extremely risky, especially if they were loaded.

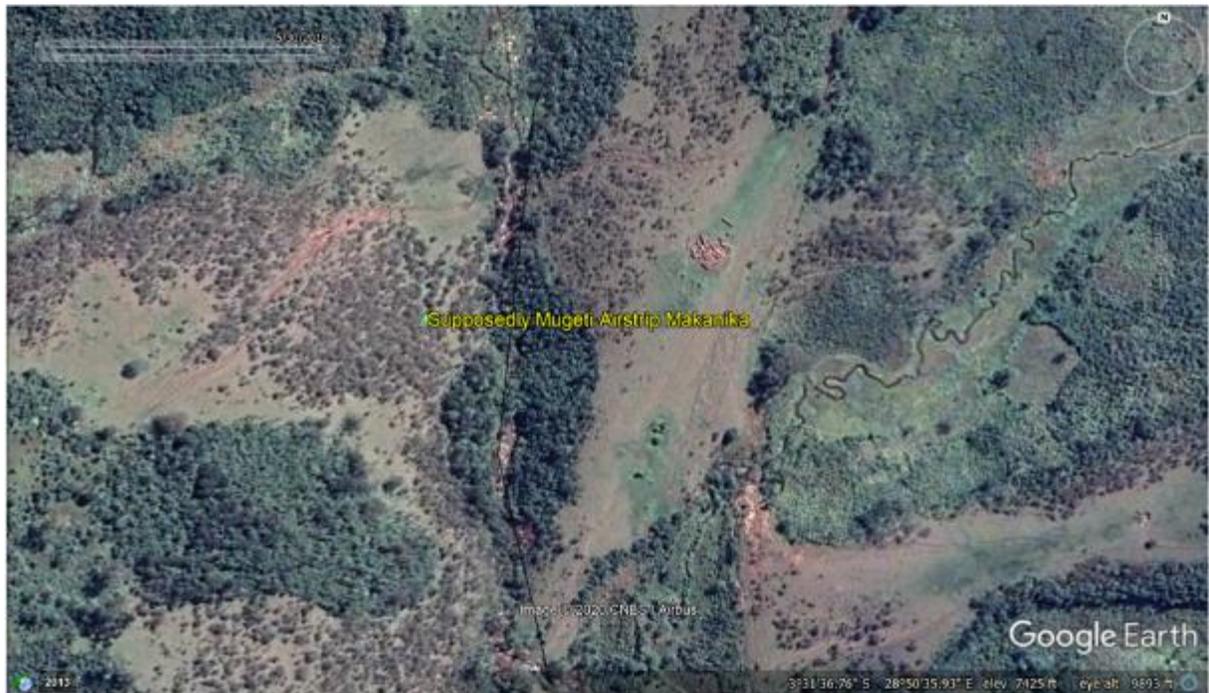
À partir du mois de mars 2021, sur instruction de Makanika, la population du village de Masoro/Mugeti a commencé à nettoyer une zone pour installer une piste d'atterrissage clandestine à environ 15 kilomètres de Bijombo. Selon des membres de la société civile et des FARDC, des chercheurs et des sources de la MONUSCO cette piste était destinée à importer des armes, munitions et d'autres équipements militaires depuis les pays voisins. Selon Makanika, par contre, la piste était construite pour pouvoir faire parvenir de l'aide humanitaire dans les zones enclavées de Mwenga et Fizi. En juin 2020, les FARDC ont interrompu la construction de la piste.

Selon les experts en aviation contactés par le Groupe, les conditions climatologiques et géographiques de la zone nettoyée – tel que le gradient de 10% de la zone, l'altitude et la masse d'air instable – rendraient extrêmement risqué l'atterrissage et le décollage, même s'il s'agissait de petits aéronefs ou d'hélicoptères, plus particulièrement dans le cas où ils seraient chargés.



Screenshot of a 14 June 2020 tweet on the building of the clandestine airstrip

Capture d'écran d'un tweet publié le 14 juin 2020 sur la construction de la piste clandestine



Screenshot of Google Earth showing the location of Mekanika's airstrip, extracted from a document received from a MONUSCO source in mid-October 2020

Capture d'écran de Google Earth indiquant la localisation de la piste de Mekanika, extrait d'un document fourni par une source de la MONUSCO mi-octobre 2020

Annex 106

Diversion of weapons and ammunition by FARDC members

Diversion d'armes et munitions par des membres des FARDC

The Group collected information on the diversion of weapons by some FARDC members in favour of different armed groups fighting for control in Uvira, Mwenga and Fizi territories, thereby contributing to prolonging the conflict in the area. As indicated in the main text, several FARDC soldiers have been arrested since late 2019 for being accused of supplying armed groups with weapons and ammunition. For example, on 26 September 2020, the commander of the 123rd Battalion (12th Brigade), Lieutenant-Colonel Gaby Tchomwe, based in Monyi, 15 kilometers from Minembwe, sold important quantities of ammunition to a Mai-Mai group.¹⁷⁵ At least 12 boxes of ammunition had disappeared from the FARDC store in Monyi. Tchombwe was arrested on 28 September 2020 together with other FARDC soldiers who were either arrested and/or suspended for similar allegations.¹⁷⁶ This case was largely covered in the media.¹⁷⁷ There are also several examples of FARDC members who sold and/or tried to sell weaponry to Twirwaneho. For example, in mid-March 2021, two FARDC officers from the 3301st regiment were arrested in relation to trafficking of ammunition to Twirwaneho combatants in Mugeti, in the vicinity of Bijombo.

The Group notes that the appalling living conditions of some FARDC members in the Hauts-Plateaux and the delays in payment of wages pushed certain FARDC soldiers to sell their weapons, as reported by FARDC sources and researchers. AK-type assault rifles were sold to armed groups for between \$50 and \$100.

Le Groupe a collecté des informations sur la diversion de l'armement par certains membres des FARDC en faveur de différents groupes armés qui se battaient pour le contrôle des territoires d'Uvira, Mwenga et Fizi, contribuant ainsi à faire persister le conflit dans la zone. Tel qu'indiqué dans le texte principal, plusieurs soldats FARDC, accusés de fournir des munitions et des armes aux groupes armés, ont été arrêté depuis fin 2019. Par exemple, le 26 septembre 2020, le commandant du 123^{ième} bataillon (12^{ième} brigade), Lieutenant-Colonel Gaby Tchomwe, alors qu'il était basé à Monyi, à 15 kilomètres de Minembwe, a vendu d'importantes quantités de munitions à un groupe Mai-Mai.¹⁷⁸ Au moins 12 boîtes de munitions avaient disparu de la base FARDC à Monyi. Tchomwe a été arrêté le 28 septembre 2020 avec d'autres militaires FARDC, tous arrêtés et/ou suspendus pour des allégations similaires. Ce cas de trafic a été largement commenté dans la presse.¹⁷⁹ Il y a également plusieurs exemples de membres FARDC qui ont vendu et/ou tenté de vendre de l'armement aux Twirwaneho. Par exemple, mi-mars 2021, deux officiers FARDC du 3301^{ième} régiment ont été arrêtés suite à un trafic de munitions en faveur de combattants Twirwaneho à Mugeti, proche de Bijombo.

Le Groupe note que les conditions de vie déplorables de certains membres des FARDC dans les Hauts-Plateaux ainsi que les délais importants dans le paiement des soldes ont amené certains membres des FARDC à vendre leur armement, tel que rapporté au Groupe par plusieurs sources FARDC et des chercheurs. Un fusil d'assaut était vendu aux groupes armés entre 50 et 100\$.

¹⁷⁵ FARDC sources, judicial sources, MONUSCO sources, researchers, civil society.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ See for example: [mediacongo.net - Actualités - Sud-Kivu : Deux Officiers militaires arrêtés pour avoir collaboré avec les Mai-Mai à Minembwe \(Kivu Security\)](https://www.mediacongo.net/Actualites-Sud-Kivu-Deux-Officiers-militaires-arretes-pour-avoir-collabore-avec-les-Mai-Mai-a-Minembwe-Kivu-Security) (last consulted on 14 April 2021).

Sources des FARDC, sources judiciaires et de la MONUSCO, chercheurs et société civile.

¹⁷⁹ Par exemple, [mediacongo.net - Actualités - Sud-Kivu : Deux Officiers militaires arrêtés pour avoir collaboré avec les Mai-Mai à Minembwe \(Kivu Security\)](https://www.mediacongo.net/Actualites-Sud-Kivu-Deux-Officiers-militaires-arretes-pour-avoir-collabore-avec-les-Mai-Mai-a-Minembwe-Kivu-Security) (dernière consultation le 14 avril 2021).

Annex 107

Collusion by some FARDC members with Mai-Mai armed groups

Collusion de certains membres des FARDC avec des groupes armés Mai-Mai

FARDC sources, civil society, local chiefs, IDPs, Banyamulenge chiefs, researchers, MONUSCO sources and Twirwaneho leaders consistently reported the collusion between some FARDC members and Mai-Mai groups, in particular in and around Bijombo, Mikenge and Minembwe. Amongst others, there were several reports of FARDC soldiers in Kipupu, Fizi territory, cooperating with the Mai-Mai groups, also based in Kipupu, when the latter attacked neighboring villages such as Kamombo, Fizi territory. For example, on 21 December 2020, FARDC members coming from Kipupu and Mai-Mai combatants jointly attacked Twirwaneho in Kamombo. IDPs, Banyamulenge chiefs, researchers, Twirwaneho leaders and MONUSCO sources also reported that repeated cattle rustling by Mai-Mai groups was not stopped and/or prevented by FARDC members operating in the area, and that some FARDC combatants concluded cattle deals with Mai-Mai groups.

According to six FARDC sources, including several high-ranking officers, civil society leaders, Banyamulenge local chiefs, researchers, individuals close to Mai-Mai groups, and MONUSCO sources, General Dieudonné Batenchi Muhima, commander of the 12th Rapid Reaction Brigade in Minembwe since March 2020, regularly supplied Mai-Mai groups with ammunition (see also [S/2015/797](#), para. 81). FARDC officers that opposed Muhima were threatened and/or moved out of the zone of operations.

On several occasions, the collusion between some FARDC members and some Mai-Mai groups was denounced by civil society in the Hauts-Plateaux (see communiqué below).

Des sources FARDC, la société civile, des chefs locaux, des déplacés, des leaders Banyamulenge, des chercheurs, des sources MONUSCO et des leaders Twirwaneho ont rapporté de façon consistante l'existence d'une collusion entre certains membres des FARDC et des groupes Mai-Mai, notamment dans les zones de Bijombo, Mikenge et Minembwe. En particulier, il y a eu plusieurs rapports de membres des FARDC basés à Kipupu, territoire de Fizi, coopérant avec les groupes Mai-Mai également basés à Kipupu, lorsque ceux-ci attaquaient les villages voisins tel que Kamombo, territoire de Fizi. Par exemple, le 21 décembre 2020, des membres des FARDC venant de Kipupu et des combattants Mai-Mai ont conjointement attaqué les Twirwaneho à Kamombo. Les déplacés, les leaders Banyamulenge, les chercheurs, les leaders Twirwaneho et des sources de la MONUSCO ont également fait état de nombreux vols de bétail par les combattants Mai-Mai que les FARDC opérant dans la zone ne stoppaient et/ou ne prévenaient pas, et du fait que certains membres des FARDC ont conclu des accords au sujet du bétail avec les groupes Mai-Mai.

Selon six sources FARDC, dont plusieurs officiers supérieurs, des leaders de la société civile, des chefs locaux Banyamulenge, des chercheurs, des personnes proches des groupes Mai-Mai, et des sources de la MONUSCO, le Général Dieudonné Batenchi Muhima, commandant de la 12^{ième} Brigade Réaction Rapide à Minembwe depuis mars 2020, a régulièrement approvisionné les groupes Mai-Mai en munitions (voir également [S/2015/797](#), par. 81). Des officiers s'opposant à cette pratique ont été menacés et/ou mutés hors de la zone d'opérations.

La société civile dans les Hauts-Plateaux a, à plusieurs reprises, dénoncé la collusion entre certains membres des FARDC et des groupes Mai-Mai (voir le communiqué ci-dessous).

**SOCIÉTÉ CIVILE, NOYAU DE MINEMBWE/FEZI/SUD-KIVU
DÉNONCIATION DE COMPLICITÉ DES FARDC AUX
VIOLENCES ETHNIQUES.**

La société civile noyau de **Micrombe** constatée avec amertume que, malgré ses nombreuses interpellations à l'endroit du commandement de la 12ème brigade qui dirige le général de brigade **Muhima**, Dieudonné à changer son comportement hostile de collaborer avec les miliciens **mainai** qui méprisent la population, les choses ne changent pas malheureusement jusqu'à ce jour.

Nous condamnons une fois de plus la complicité des FARDC avec les miliciens **mainai** observée ce vendredi 9 avril 2021.

Pour rappel, les **mainai** en provenance de la localité de **Kabingo** à plus ou moins 40 kilomètres de **Micrombe**, ont attaqué le village de **Kabingo** situé à une dizaine de kilomètres du centre de **Madaga** où est basé le quartier général de la 12ème brigade des FARDC dirigé par le gén. **Muhima**. Les jeunes d'auto-défense dudit village, accablés par les tirs de ces miliciens **mainai**, décidèrent de quitter via le chemin défilé par les éléments des FARDC situés à 2 kilomètres dudit village. Le jour suivant un conseil de sécurité élargi aux chefs coutumiers locaux convoqué par le Bourgmestre de la commune rurale de **Micrombe**, se tint à **Madaga**, où prennent part le colonel **Elamba** commandant intérimaire de la 12ème brigade, le SI de la brigade et les notables de la place. Les participants décidèrent à l'unanimité que ces notables vont calmer les jeunes **Turukaroko** et que les FARDC s'occupent de repousser les **mainai** hors d'état de nuire. Juste après le conseil, messieurs **Nyiranga** et **Hubbi** respectivement chef du village de **Kabingo** et président des éleveurs de **Micrombe** descendirent sur le terrain pour s'entretenir avec ces jeunes, au retour de leur maison, vers 15h00 les **mainai** attaquent encore de surprendre le même village, les sont en provenance de **Ngunguru** et les autres viennent de **Siaba**. Comme toujours les FARDC ne s'agrippent pas. Repoussés par les jeunes d'auto-défense **Turukaroko**, ces miliciens ne veulent pas obéir et reviennent le mardi 6 avril et cette fois-ci ils sont repoussés un peu plus loin du village attaqué, à **Siaba Inyagishabiro** : c'est ici où vont se poursuivre les affrontements le mercredi. Le jeudi 8 avril en une trêve et le vendredi matin à 5h00 les **mainai** réattaquent et arrivent encore à **Kabingo** et se battront à la même **RESISTANCE** des **Turukaroko** **mutégekoko** morot qui vont les repousser plus loin de leur village et vers 16h00. Cette fois-ci les FARDC se décident d'intervenir au côté de leurs alliés tous connus de tous à **Micrombe**, les **mainai**. Les forces des FARDC qui sont intervenues sont du 12ème bataillon. Les hommes aux en marche sont conduits par le capitaine **Turukole**. Dans

ses affrontements un militaire nommé **MONGA TENDAYE** soigné être classé, du 32ème compagnie du même 12ème bataillon dirigé par le colonel **MUCUBAO**.

Le samedi matin le général **Muhima** Dieudonné arrive à **Micrombe** avec beaucoup d'équipements militaires en provenance de **Butaru** et à sa descente de l'artère il s'écrite le colonel **Elamba** qui était resté à sa place pour le travail abattu c'est-à-dire pour avoir secouru les **mainai** qui étaient malmenés par les **Turukaroko**. Sur les confins à l'Est Pour le général **Muhima** Dieudonné un bon commandant de sa juridiction est celui qui témoigne son amitié contre les civils de **Micrombe** en travaillant en concorde avec les miliciens **mainai**, qui ne poursuivent qu'un seul but : **EXTERMINER LES BANTAMULENGE DANS LES HAUTS ET MOYENS PLATEAUX DE FEZI, MWENGA ET UVIRA**. C'est dans ce cadre qu'un commandant du poste-garade Dieudonné **Kanyinda** se vante d'avoir tué les **Turukaroko** pour donner de l'assurance à leurs alliés **mainai** **Ngugi**. Dans le même ordre d'idée il annonce avoir tué des **barotsi** à **Ikubukobon** moyens plateaux pour avoir poursuivis leur bétail ramené par les **mainai**.

Il sied de rappeler qu'en date du 10 octobre 2020 déjà le **Banemite de Kiva**, une ONG qui fait le monitoring avait dénoncé la livraison des munitions aux **mainai** deux jours avant leur offensive contre les villages de **Kyamba**.

Aujourd'hui dimanche 11 avril 2021 nous sommes allés voir le général **Muhima** Dieudonné pour des entretiens sur la situation qui a prévalu le vendredi dernier, sur place je lui demande de repousser les **mainai** loin hors l'état de nuire, car depuis ce vendredi ils sont visibles sur les collines surplombant **Micrombe** et ce en parfaite collaboration avec les militaires FARDC positionnés au ce lieu. La réponse du général à ma requête est étonnante mais pas surprenante de son part, il dit : « je ne suis pas le commandant des **mainai** ».

La société civile noyau de **Micrombe**, lance un cri d'alarme aux autorités militaires et à notre gouvernement afin d'intervenir en urgence pour assurer les vies humaines en péril et pour ce faire, elle demande que le commandement de 12ème soit immédiatement réajusté.

Fait à **Micrombe**, ce dimanche 11 avril 2021.

Pour le comité de la société civile noyau de **Micrombe**,

Kuruzangura Hubbi Saint-Cadet, président

11 April 2021 communiqué from civil society in Minembwe, provided to the Group on 13 April 2021 by a civil society source

Communiqué du 11 avril 2021 de la société civile à Minembwe fourni au Groupe par une source de la société civile

Annex 108

Ethnicization of geographical space of the Hauts-Plateaux and absence of freedom of movement

Ethnicisation de l'espace géographique des Haut-Plateaux et absence de liberté de mouvement

From February 2019, attacks against villages and armed clashes by both the Mai-Mai coalition and Twirwaneho resulted in the geographical space in the Hauts-Plateaux being divided along ethnic lines. Between May and October 2019 alone, the belligerents burnt at least 72 villages in the Hauts-Plateaux, forcing civilians out. Between May and September 2020, the Hauts-Plateaux registered at least 76,000 IDPs, according to the United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs.¹⁸⁰ The International Organisation for Migration estimated that within the first nine months of 2020, 20,180 IDPs came from Minembwe health zone¹⁸¹ and 15,667 from Itombwe health zone, and that by 14 December 2020, 53% of the population from Minembwe health zone was displaced.¹⁸²

At the time of drafting, the Banyamulenge population was concentrated in two main locations, each protected by UN peacekeepers, at Minembwe locality and Mikenge IDP camp. Both locations hosted many Banyamulenge IDPs from the entire Hauts-Plateaux. Mikenge IDP camp hosted almost exclusively Banyamulenge IDPs who came from about 20 villages, since September and October 2019. The camp was attacked on 28 May 2020 by Mai-Mai, resulting in one civilian and one Mai-Mai killed, and five civilians and one UN peacekeeper injured.¹⁸³ Because both Minembwe and Mikenge were surrounded by Mai-Mai, Banyamulenge living there had a very limited freedom of movement and were *de facto* precluded from leaving the Hauts-Plateaux, except by air. One Banyamulenge inhabitant of Minembwe assessed that Banyamulenge could only safely move within four to seven kilometers from Minembwe centre.

In some areas in the Hauts-Plateaux, the other communities were similarly restricted in their movements. For instance, IDPs who were mainly Babembe and Bafuliiru, could barely leave the IDP camp in Bijombo next to a UN peacekeeper position, without being attacked by Twirwaneho (see paras. 147-148).

The lack of freedom of movement of civilians had a significant impact on their ability to access food and medical care. This situation was further exacerbated by the logistical and security difficulties for humanitarian agencies to bring assistance to the Hauts-Plateaux, which is a mountainous area that is difficult to access.

À partir de février 2019, les attaques contre les villages et les affrontements armés par la coalition Mai-Mai et les Twirwaneho a abouti à une division de l'espace géographique des Hauts-Plateaux suivant des lignes ethniques. Pour la seule période de mai à octobre 2019, les belligérants avaient incendié au moins 72 villages dans les Hauts-Plateaux, forçant les civils à partir. Entre mai et octobre 2020, les Hauts-Plateaux ont enregistré au moins 76 000 déplacés, d'après le Bureau de Coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.¹⁸⁴ L'Organisation internationale des migrations a estimé que pour les neuf premiers mois de 2020, 20 180 déplacés internes venaient de la zone de santé¹⁸⁵ de Minembwe et 15 667 de la zone de santé d'Itombwe, et qu'au 14 décembre 2020, 53% of de la population de la zone de santé de Minembwe était déplacée.¹⁸⁶

¹⁸⁰ See https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/note_dinformations_humanitaires_sud-kivu_maniema_du_21_septembre_au_10_octobre_ok.pdf (last consulted on 30 April 2021).

¹⁸¹ A health zone is a decentralized entity for planification and implementation of strategies for primary healthcare.

¹⁸² https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/20201214_OIM_DTM_RDC_MT_Dashboard_Sud-Kivu_R5.pdf?file=1&type=node&id=10350 (last consulted on 30 April 2021).

¹⁸³ Two IDPs, one local authority, UN sources.

¹⁸⁴ See https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/note_dinformations_humanitaires_sud-kivu_maniema_du_21_septembre_au_10_octobre_ok.pdf (dernière consultation le 30 avril 2021).

¹⁸⁵ Une zone de santé est une entité décentralisée de planification et de mise en œuvre de la stratégie des soins de santé primaires.

¹⁸⁶ https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/20201214_OIM_DTM_RDC_MT_Dashboard_Sud-Kivu_R5.pdf?file=1&type=node&id=10350 (dernière consultation le 30 avril 2021).

Au moment de la rédaction du rapport, la population Banyamulenge était concentrée à deux endroits principaux, chacun protégé par des soldats de la paix de l'ONU, la localité de Minembwe et le camp de déplacés de Mikenge. Ces deux endroits accueillait de nombreux déplacés Banyamulenge des Hauts-Plateaux. Le camp de déplacés de Mikenge hébergeait presque exclusivement des déplacés Banyamulenge venus d'environ 20 villages, depuis septembre et octobre 2019. Le camp a été attaqué le 28 juin 2020 par les Mai-Mai. Au cours de l'attaque, un civil et un Mai-Mai ont été tués, et cinq civils et un soldat de la paix blessés.¹⁸⁷ Comme Minembwe et Mikenge étaient entourés de Mai-Mai, les Banyamulenge vivant là-bas avaient une liberté de mouvement très limitée et étaient *de facto* empêchés de sortir des Hauts-Plateaux, sauf par voie aérienne. Un habitant Banyamulenge de Minembwe a évalué que les Banyamulenge pouvaient seulement se déplacer en sécurité qu'entre quatre et sept kilomètres du centre de Minembwe.

Dans d'autres endroits des Hauts-Plateaux, les autres communautés étaient de manière similaire limitées dans leurs mouvements. En particulier, les déplacés, principalement Babembe et Bafuliiru, pouvaient à peine sortir du camp de déplacés de Bijombo à côté de la position des soldats de la paix de l'ONU, sans être attaqués par les Twirwaneho (voir par. 147-148).

L'absence de liberté de mouvement des civils a eu des impacts significatifs sur leur accès à la nourriture et aux soins médicaux. Cette situation a encore été exacerbée par les difficultés logistiques et sécuritaires rencontrées par les agences humanitaires pour apporter de l'aide dans les Hauts-Plateaux, une zone montagneuse difficile d'accès.

Photograph of the Mikenge IDP camp

Photographie du camp de déplacés de Mikenge



Photograph taken by the Group on 5 March 2021
Photographie prise par le Groupe le 5 mars 2021

¹⁸⁷ Deux déplacés internes, une autorité locale, et des sources de l'ONU.

Annex 109

Conflict-related sexual violence committed by FARDC members

Violence sexuelle liée au conflit commise par des membres des FARDC

Eight NGOs, UN and medical sources mentioned that some FARDC members deployed in the Hauts-Plateaux committed rape, regardless of the victim's ethnicity. The Group documented one of these cases.

In December 2020, FARDC members, wearing balaclavas, raped a 25-year-old Babembe woman and a 10-year-old girl who were collecting wood near Mikenge. Three FARDC members raped the woman, who was pregnant, causing her to lose her baby. A fourth FARDC member raped the girl, severely damaging her genitals. The woman also knew of a 17-year-old girl raped by one FARDC soldier in the same area in February 2021.

The Group documented several other rape cases by armed men but was not able to specifically attribute the rapes to any of the parties to the conflict. The Group notes that rape is particularly taboo in the Hauts-Plateaux, resulting in most women not denouncing their rape and/or not getting medical care, out of fear of stigmatization and/or rejection by their community and/or husband.

Huit sources médicales, issues des ONG ou de l'ONU ont mentionné que certains membres des FARDC déployés dans les Hauts-Plateaux ont commis des viols, indépendamment de l'ethnie de la victime. Le Groupe a documenté un de ces cas.

En décembre 2020, des membres des FARDC, portant des cagoules, ont violé une femme Babembe de 25 ans et une fille de 10 ans qui ramassaient du bois à côté de Mikenge. Trois des FARDC ont violé la femme qui était enceinte, lui faisant perdre son bébé. Un quatrième a violé la fille, déchirant gravement ses organes génitaux. La femme connaissait aussi une fille de 17 ans violée par un soldat des FARDC dans la même zone en février 2021.

Le Groupe a documenté plusieurs autres cas de viols par des hommes armés, mais n'a pas été en mesure de les attribuer spécifiquement à une des parties au conflit. Le Groupe note que le viol est particulièrement tabou dans les Hauts-Plateaux, poussant la plupart des femmes à ne pas dénoncer leur viol ou à ne pas recevoir de soins médicaux, de peur d'être stigmatisées ou rejetées par leur communauté ou leur mari.

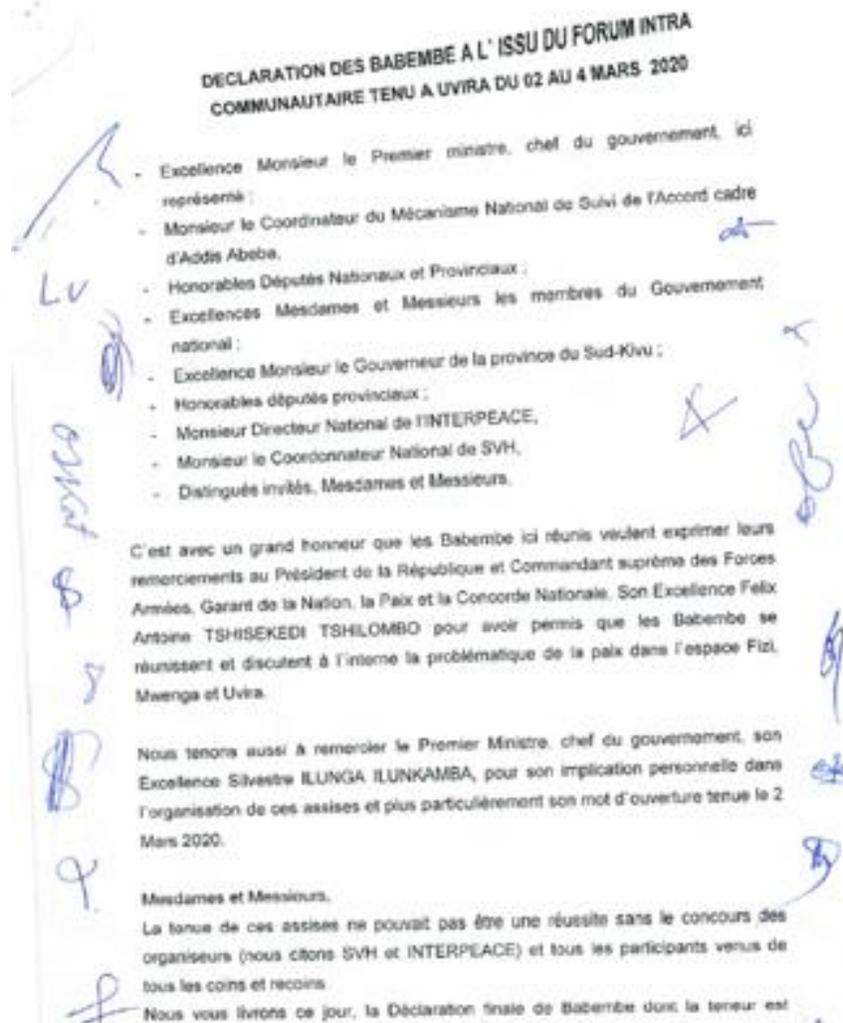
Annex 110

Declaration of representatives of the Babembe community (extracts)

Déclaration de représentants de la communauté Babembe (extraits)

As part of efforts to bring peace, security and development in the Hauts and Moyens Plateaux of Fizi, Mwenga and Uvira, the Babuyu, Banyindu, Barundi, Bavira, Babembe, Bafuliiru et Banyamulenge communities each organized intra-community dialogues. They each submitted a written declaration in which they presented the measures that should be taken, in their views, to move towards this goal. Extracts of the declarations for the Babembe, Banyindu and Bavira are enclosed in this annex and the next two annexes. They show a clear anti-Banyamulenge sentiment.

Parmi les efforts pour amener la paix, la sécurité et le développement dans les Hauts et Moyens Plateaux de Fizi, Mwenga et Uvira, les communautés Babuyu, Banyindu, Barundi, Bavira, Babembe, Bafuliiru et Banyamulenge ont chacune organisé des dialogues intra-communautaires. Elles ont chacune soumis une déclaration écrite dans laquelle elles ont présenté les mesures qui devraient, selon elles, être prises pour avancer vers ce but. Des extraits des déclarations pour les Babembe, Bayindu et Bavira sont insérés dans cette annexe et les deux suivantes. Elles montrent un clair sentiment anti-Banyamulenge.



- Le premier concerne la sécurité, l'administration et la restauration de l'autorité de l'état dans l'espace Fizi Itombwe ;
- Le deuxième porte sur les affaires humanitaires et du développement économique.
- Le troisième volet porte sur la cohabitation pacifique entre les Babembe, la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge;

1. DE LA SECURITE, DE L'ADMINISTRATION ET DE LA RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ÉTAT

Les Babembe notent que les points suivants sont à la base de l'insécurité dans l'espace Fizi-Itombwe :

1. Création frauduleuse et anarchique de la commune de Minembwe ;
2. L'usurpation des fonctions et des pouvoirs coutumier par les membres la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge ;
3. Les conflits de pouvoirs coutumiers et des limites administratives ;
4. Le non-respect de l'autorité établie ;
5. L'impunité et la corruption ;
6. Le non-respect des textes légaux ;
7. Les attaques et assassinat ciblés des chefs et notables bembé par les groupes armés Gumino et Twigwaneho de la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge ;
8. La partialité de certaines agences de la communauté internationale et de certaines autorités publiques.

Sur ce volet, les Babembe ressentent les besoins suivants :

1. La restauration de l'autorité de l'État ;
2. Respect de la constitution ;
3. Le désenclavement de milieu rural (construction et réhabilitation des routes et autres infrastructures).
4. Représentation des ressortissants Bembé dans le Gouvernement, l'armée et la sécurité ;
5. Permutation ailleurs, en dehors de la province du Sud-Kivu, des commandants militaires ressortissant des tribus et communauté en conflit ;

6. Renforcement l'effectivité du pouvoir coutumier et administratif dans le l'espace Fizi-Itombwe ;
7. Démobilisation des groupes armés locaux sans distinction en prenant en compte leurs cahiers de charges;
8. Lutte contre l'impunité ;
9. Traque des groupes armés étrangers ;
10. Mise en place et déploiement des effectifs militaires et policiers dans des zones jadis occupées par les groupes armés.

2. DES AFFAIRES HUMANITAIRES ET DU DEVELOPPE MENT ECONOMIQUE

Sur le volet humanitaire, les Babembe constatent

1. Le déplacement massif et récurrent de la population de l'espace Fizi-Itombwe ;
2. La destruction et incendies de villages et autres infrastructures sociales (écoles, hôpitaux et bureaux administratifs, etc.) ;
3. La surcharge des familles d'accueil des déplacés internes ;
4. Des pertes en vies humaines et autres exactions des paisibles citoyens à la recherche de la survie sur les marchés et champs qui sont tués, violés et ou pillés par les éléments des groupes armés de membres de la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge (Gumino, Twigane et leurs alliés) ;
5. L'inadéquation des assistances humanitaires déployées dans la Zone par rapport aux besoins réels de bénéficiaires ;
6. La non accessibilité des assistances humanitaires dans certains coins suite à l'insécurité et l'insuffisance des infrastructures routières
7. L'opacité dans la gestion de certaines aides destinées aux déplacés, cas de dollars 500,000 octroyés par le gouvernement congolais ;
8. Distribution sélective et discriminatoire de l'assistance humanitaire dont sont victimes les déplacés internes Babembe, Bafuliru, Banyindu et Bavira de la part des certaines ONGs dirigées par les membres de la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge ;
9. Installation des refugies Burundais dans la zone, devenue un problème humanitaire car dans l'espace Fizi-Itombwe sévissent encore de groupes armés étrangers dont certains sont originaires de ce pays. Il y a donc risque

que ces Camps de réfugiés soient militarisés et servent de réservoirs de recrutement de ces groupes armés étrangers ;

10. Installation de ces camps à quelques 45 km de leurs pays d'origine constitue une menace sécuritaire et humanitaire ;
11. Famine généralisée dans l'espace Fizi-Itombwe à la suite de la recrudescence des affrontements ;
12. Une assistance spéciale aux femmes et enfants sinistrés dans l'espace Fizi-Itombwe.

3. DE LA COHABITATION PACIFIQUE ENTRE LES BABEMBE, LA COMMUNAUTE BANYAMULENGE ET LES AUTRES TRIBUS.

a. Aperçu historique

Les Babembe sont situés en RDC, dans la province du Sud-Kivu en territoire de Fizi et dans le secteur d'Itombwe (territoire de Mwenga).

Cet espace des Babembe est constitué de 5 secteurs dont, Tanganyika, Mutambala, Ngadja, Lulenge, Itombwe.

Ces 5 secteurs sont subdivisés à leur tour en 24 groupements. De ces 24 groupements, seuls deux appartiennent respectivement aux Babwari et aux Basikasingo. Les 22 autres appartiennent aux Babembe. Les chefs de groupements sont de garants de terres ancestrales de cet espace Fizi-Itombwe.

L'espace Fizi-Itombwe s'appelait avant la colonie Belge « Ubembe » c.à.d. les « Pays de Babembe ». Avec la colonisation, il a respectivement changé de noms en :

- Territoire de Kalemelembe en 1910, avec 21 chefferies indigènes dont : Basikalangwa, Kabalaka, Kabonga, Kilenge, Kilozo, Kisaoko, Risasi, Lukandamiza, Mwenelubanda, Majaliwa, Milingita, Mulamba, Mshingelwa, Mukuku, Mvano, Mwezi, Nundu, Pole, Sibakwa, Sumahili et Tembele.
- Territoire de Babembe en 1926, par ce qu'il y a eu un décret colonial qui préconisait l'appellation du territoire par les noms des occupants ;
- Territoire de Fizi en 1935 avec 5 secteurs ci-hauts cités.

Le premier janvier 1948, le secteur d'Itombwe a été détaché du territoire de Fizi, pour être attaché au territoire de Mwenga.

Pendant tout ce temps, les Babembe ont eu à cohabiter pacifiquement avec beaucoup d'autres tribus sans aucun problème majeur identifié. C'est le cas des tribus de Bazoba, Bwari, Banyindu, Babuyu, Bafuleru, Bavira, Bashi et les autres.

b. De la cohabitation entre les Babembe et la communauté Banyarwanda soit-disant Banyamulenge

L'espace Fizi-Itombwe a connu dans son histoire plusieurs vagues des réfugiés et qui immigrés sur son sol. C'est le cas des réfugiés rwandais qui sont arrivés d'abord pour des raisons de la famine dans leur pays, puis fuyant la guerre et enfin pour les pâturages de leurs bétails respectivement vers les années 1937-1940-1959-1994.

Depuis ce temps et jusqu'aux années 1990 ces hôtes de Babembe ont bénéficié sans peine aucune, de l'hospitalité légendaire de ce peuple de Fizi et Itombwe. A titre illustratif, ils ont vécu et étudié dans nos maisons, nous les avons évangélisés et intégrés dans toutes activités vitales.

En plus des réfugiés Rwandais, l'espace Fizi-Itombwe a ensuite reçu sur sa terre une autre vague des réfugiés, cette fois-ci des sujets burundais respectivement vers les années 1972 fuyant les massacres contre les Hutu de Burundi, puis en 1993 et en 2015 à la suite de conflits électoraux au Burundi.

Il est important de souligner que depuis tout ce temps, les réfugiés ont vécu en parfaite harmonie avec les Babembe. Mais c'est 1984 lors du recensement scientifique au Zaïre (recensement entendu pour les Zaïrois comme celui voulant connaître qui est Zaïrois et qui ne l'est pas.) qu'au niveau des hauts plateaux de Fizi et Itombwe, les Banyarwanda qui se sont alors surnommés Banyamulenge décidèrent de brûler tous les documents de recensement. C'est à partir de ce moment-là qu'un complot de guerre contre les Babembe a commencé à naître dans le chef de la communauté susdite.

Enfin de compte, tout va éclater à partir de 1996 avec les guerres de l'AFDL et du RCD (1998) pendant lesquelles la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge se sont comportés en vrais conquérants en créant la frustration et désolation ainsi que les conflits cycliques auxquels nous faisons face jusqu'aujourd'hui.

Pendant que les Babembe hébergent paisiblement les déplacés de la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge, les déplacés bembes restés dans les moyens et hauts Plateaux subissent les mauvais traitements de la part de cette communauté.

Ces conflits qui nous sont imposés par la communauté Banyarwanda soit-disant Banyamulenge sont devenus un lot endémique pour notre peuple qui assiste aujourd'hui à des tueries collectives de ses chefs, ses leaders d'opinion et aux massacres des populations civiles innocentes (massacres de Makobola, Abala, Wangúlúbe, Lulinda, Akyúmba, Asangyala, Mboko, Swima, etc).

Comme si ces tueries ne suffisaient pas, la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge s'est lancé à l'insoumission et s'est soustraite à l'autorité coutumière valablement établie, le garant d'ailleurs des pouvoirs et terres ancestraux, en débâtissant nos villages, rivières, collines et montagnes en noms de Kinyarwanda conduisant donc à la falsification pure et simple de notre histoire et celle de l'espace Fizi-Itombwe par la ruse et le mensonge.

Ce comportement va dégénérer jusqu'aux tentatives de création, par les Banyarwanda dits Banyamulenge, des entités coutumières et ce, de façon illégale pour occuper nos terres. Ils arrivent même à rêver de chefferies fictives qui auraient existées, selon eux, depuis le 08 octobre 1883.

Ces manœuvres hégémoniques de la communauté Banyarwanda, soit-disant Banyamulenge (à l'instar de la création du fameux territoire de Minembwe en 1999 pendant la Rébellion du RCD de triste mémoire.

DEMANDE DE BABEMBE

Au regard de ce qui précède, les Babembe demandent :

a. Au gouvernement Congolais

1. Sécuriser toutes les populations de Fizi-Itombwe sans discrimination aucune, les chefs coutumiers et les leaders d'opinion en particulier.
2. Revisiter le décret-loi n° 013/29 du 13 juin 2013 en supprimant l'article créant la Commune rurale de Minembwe
3. Assurer la sécurité dans la zone des déplacements enfin de faciliter le retour de déplacés dans leurs villages d'origine ;
4. Assurer l'assistance humanitaire à tous les déplacés sans discrimination aucune ;
5. Remettre l'autorité de l'État dans tous les coins et les recoins dans l'espace Fizi-Itombwe ;
6. Identifier et poursuivre en justice les présumés auteurs des massacres de Makobola et de ses environs ;

7. Réhabiliter la Route Nationale No 5 et les routes, la route Fizi-Mwenga et les routes de désertes agricoles pour faciliter la relance économique de cette région, l'intervention rapide de forces armées et les forces de l'ordre, relais rapide des assistances humanitaires aux sinistrés et déplacés internes.
8. Construire les ports de Mushimbakye et Kazimia pour permettre le décollage économique de l'espace Fizi-Itombwe ;
9. Electrifier l'espace Fizi-Itombwe à travers le barrage de Force Bendera et Makembe;
10. Éluclider à l'égard de la communauté Banyarwanda soit-disant Banyamulenge l'esprit et la lettre des dispositions des alinéas 2 et 3 de l'Art. 10 de la Constitution Congolaise au regard de l'histoire des ethnies et territoires en RDC ;
11. S'informer sérieusement sur l'espace Fizi-Itombwe, sur son peuple et son histoire. Car nous constatons avec consternation la continuité de la falsification de notre histoire même dans le chef de ceux censés la connaître mieux que quiconque. Il sied de rappeler que le discours du Premier Ministre lu par le Ministre National de la défense a cité Baraka comme un 'territoire' à part entière. Par ailleurs, toutes les fois qu'il citait les noms des territoires, Minembwe et Itombwe apparaissaient au même titre que Fizi, Uvira et Mwenga. De petits lapsus pareils ne peuvent que servir pour de rumeurs, alimenter les théories de complots des tireurs de ficelles et conduire aux conflits non nécessaires.
12. Se référer aux recommandations contenues dans les cahiers des charges de Babembe élaborés à l'issu des assises du 25 au 26 Juin 2019 (tenues à Uvira) , celles contenues dans le Mémoire déposé en mains propres de Son Excellence Monsieur le président de la république, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo au mois d'octobre 2019 à l'occasion de son séjour à Bukavu ainsi que celles ressorties dans la Déclaration finale des participants au 21^e Anniversaire de la commémoration des massacres de Makobola et de ses environs du 29 au 30 Décembre 2019.
13. Veiller à la représentativité des Babembe dans le gouvernement central, l'Armée et dans toutes les institutions de l'Etat ;
14. Encourager l'élevage en stabulation et interdire la transhumance dans l'espace Fizi-Itombwe;
15. Mettre en place une structure de DDDR efficace dans l'espace Fizi-Itombwe ;

16. Respecter les instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux sur le statut des réfugiés.

17. Délocaliser les actuels réfugiés Burundais se trouvant dans l'espace Fizi-Itombwe et au cas échéant les amener à 300 Km loin des frontières de leur pays.

18. Plus jamais des réfugiés dans Fizi-Itombwe pour prévenir que des situations pareilles que nous vivons avec les Banyarwanda soi-disant Banyamulenge ne se reproduisent plus ; 33^e région militaire tous les militaires affectés dans la province du Sud-Kivu ;

19. Se référer aux archives coloniales (1885) pour que la nouvelle revendication de la communauté Banyarwanda soi-disant Banyamulenge (sur la nationalité soit close).

20. Renforcer l'appareil judiciaire par le déploiement de magistrats civils et militaires ainsi que des équipements nécessaires dans l'espace Fizi-Itombwe ;

21. Libérer certains membres de notre tribu arbitrairement arrêtés par ce qu'assimilés aux Mai-Mai et emprisonnés dans les différentes provinces ;

22. Intégration du genre dans le processus de la paix, développement et les actions humanitaire ; région militaire, toutes les unités militaires affectés dans la province du Sud-Kivu ;

23. Que les ministères liés à la terre et à la sécurité (défense, décentralisation et réforme institutionnelle, affaires coutumières, intérieur, affaires foncières) ne soient confiés au Rwandais soi-disant Banyamulenge.

24. Imposer la paix et déclarer l'espace Fizi-Itombwe comme espace sinistré.

A la Communauté Internationale

1. Instituer un Tribunal International pour les massacres commis à l'Est de la RDC;

2. Que la MONUSCO et d'autres agences de Nations Unies œuvrant dans l'espace Fizi-Itombwe jouent convenablement leurs rôles dans la neutralité totale ;

3. Nous rappelons à l'ONU, en particulier le Haut-Commissariat de Nations Unies pour les réfugiés (le HCR), sa lettre/circulaire de 1984 adressée aux Réfugiés Rwandais de Lemera, Mulenge et Katobo leur interdisant de s'impliquer dans la politique au Congo. De ce fait, nous voudrions savoir à

16. Respecter les instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux sur le statut des réfugiés.

17. Délocaliser les actuels réfugiés Burundais se trouvant dans l'espace Fizi-Itombwe et au cas échéant les amener à 300 Km loin des frontières de leur pays.

18. Plus jamais des réfugiés dans Fizi-Itombwe pour prévenir que des situations pareilles que nous vivons avec les Banyarwanda soi-disant Banyamulenge ne se reproduisent plus ; 33^e région militaire tous les militaires affectés dans la province du Sud-Kivu ;

19. Se référer aux archives coloniales (1885) pour que la nouvelle revendication de la communauté Banyarwanda soi-disant Banyamulenge (sur la nationalité soit close).

20. Renforcer l'appareil judiciaire par le déploiement de magistrats civils et militaires ainsi que des équipements nécessaires dans l'espace Fizi-Itombwe ;

21. Libérer certains membres de notre tribu arbitrairement arrêtés par ce qu'assimilés aux Mai-Mai et emprisonnés dans les différentes provinces ;

22. Intégration du genre dans le processus de la paix, développement et les actions humanitaire ; région militaire, toutes les unités militaires affectés dans la province du Sud-Kivu ;

23. Que les ministères liés à la terre et à la sécurité (défense, décentralisation et réforme institutionnelle, affaires coutumières, intérieur, affaires foncières) ne soient confiés au Rwandais soi-disant Banyamulenge.

24. Imposer la paix et déclarer l'espace Fizi-Itombwe comme espace sinistré.

A la Communauté Internationale

1. Instituer un Tribunal International pour les massacres commis à l'Est de la RDC;

2. Que la MONUSCO et d'autres agences de Nations Unies œuvrant dans l'espace Fizi-Itombwe jouent convenablement leurs rôles dans la neutralité totale ;

3. Nous rappelons à l'ONU, en particulier le Haut-Commissariat de Nations Unies pour les réfugiés (le HCR), sa lettre/circulaire de 1984 adressée aux Réfugiés Rwandais de Lemera, Mulenge et Katobo leur interdisant de s'impliquer dans la politique au Congo. De ce fait, nous voudrions savoir à

quel moment ce statut de réfugiés jadis reconnus aux Rwandais dit aujourd'hui Banyamulenge a-t-il cessé d'exister ?

A la communauté Banyarwanda soit-disant Banyamulenge

- D'éviter la falsification de l'histoire de l'espace Fizi-Itombwe et la débatition des villages, des rivières et montagnes en les remplaçant par les noms rwandais ;
- De cesser de recourir aux armes pour prétendre défendre leurs intérêts en RDC ;
- D'arrêter l'approvisionnement de leurs civils en armes par des canaux qui recourent parfois à leurs ressortissants positionnés dans les institutions publiques et membres des anciens mouvements rébels en vue de récupérer la terre de l'espace Fizi-Fitombwe ;
- De demander pardon aux tribus victimes de leurs différents massacres et tueries ciblés.

Engagement des Babembe

- Les Babembe s'engagent à cohabiter pacifiquement avec toutes les populations congolaises et avec tous ceux qui ont choisi de vivre en RDC pour développer ensemble ce beau pays ;
- Ils s'engagent donc à soutenir les efforts du Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo dans sa démarche de pacifier l'espace Fizi-Itombwe, la Province du Sud-Kivu, et la RDC en général.

Fait à Uvira, le 04 mars 2020.

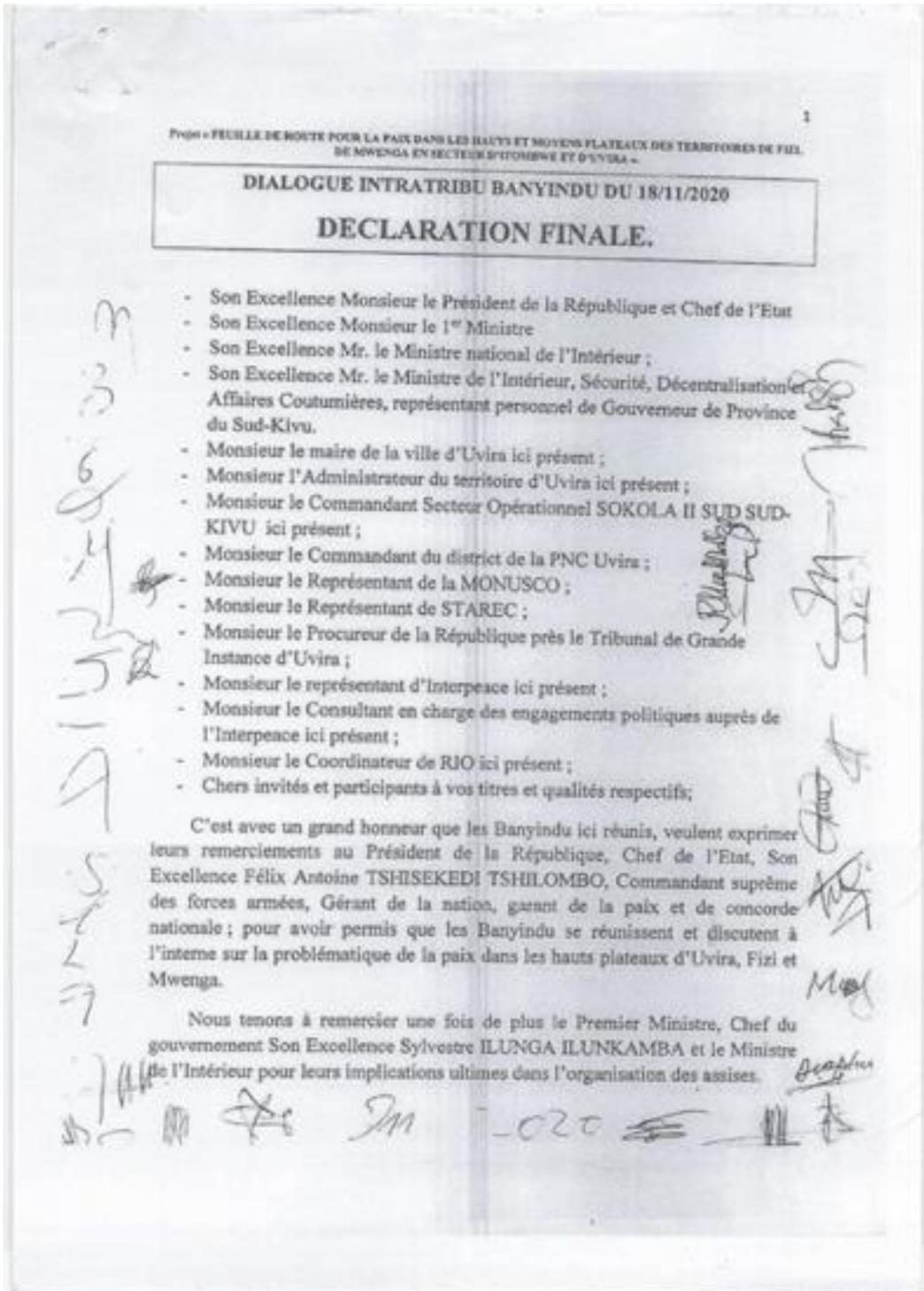
Les Participants

Document provided by the Group by MONUSCO
Document fourni au Groupe par la MONUSCO

Annex 111

Declaration of representatives of the Banyindu community (extracts)

Déclaration de représentants de la communauté Banyindu (extraits)



Mesdames, mesdemoiselles et Messieurs.

La tenue de ces assises ne pouvait pas être une réussite sans les concours des organisateurs à l'occurrence de : Réseau d'Innovation Organisationnelle, RIO en sigle et d'Interpeace ainsi que tous les participants venus de tous les coins et recoins de la RDC et le reste du monde ; tous nous vous remercions.

Nous tribu Banyindu, voulons livrer à ce jour une déclaration finale de la problématique de la paix dans l'espace Fizi, Mwenga et Uvira dont les tenants et les aboutissants sont effilochés en quatre parties y compris les enjeux des solutions.

Dans ces assises nous avons relevés les problèmes inter qui divisent les Banyinduet les problèmes externes qui nous divisent avec d'autres tribus à l'occurrence les Banyamulenge.

A cet effet, nous avons procédé à la contextualisation des conflits et de préciser la progéniture des Banyindu dans la région des grands lacs. Ainsi, nous avons analysé le degré de la paix dans les hauts et moyens plateaux d'Uvira et finir à structurer les problèmes clés ci-après :

- Tentative de l'occupation des terres et la méfiance des pouvoirs coutumiers par les Banyamulenge ;
- Les pillages de nos vaches et d'autres biens de valeur depuis 1996 à nos jours ;
- Tueries et assassinats ciblés des leaders et Chefs coutumiers de tribu Banyindu ;
- La méfiance, mépris, dédain et hypocrisie des Banyarwanda à l'égard de la tribu Banyindu ;
- Création frauduleuse de la commune de Minembwe ;
- Ethnonyme Banyamulenge, une appellation qui est une source de conflit initial ;
- La détention illégale d'arme des guerres.

Eu égard de tous ceux qui précèdent, la tribu Banyindu à proposer des solutions initiales et durables tout en impliquant les acteurs de la mise en œuvre et enfin la tribu Banyindu à proposer des concessions et des codes qui ressortent des enjeux des solutions ci-après :

1. A LA COMMUNAUTE BANYAMULENGE

- Demander pardon à toutes les tribus en conflits, surtout les Banyindu ciblés pour de projet de réclamation à leurs intérêts machiavéliques ;
- Cesser d'être support des confusions utilisés par les politiciens pour la déstabilisation et l'exploitation de la RDC ;
- Cesser avec les tueries et assassinats ciblés à l'égard des membres de la tribu Banyindu et de respecter la loi coutumière.
- Respecter le Chef de groupement à l'intérim de BIJOMBO et les autres Chefs coutumiers partout où ils se trouvent issus de la tribu des Banyindu.
- Mettre fin aux processus de conquêtes de Terre et apprendre à vivre en paix avec toutes les autres tribus.
- Abandonner l'hypocrisie, la haine, la méfiance à l'égard de la tribu Banyindu.
- Dénoncer l'infiltration des personnes armées en provenance des pays voisins (étrangers) et les malfrats au sein de la communauté Banyamulenge.
- Mettre fin à cette appellation de BANYAMULENGE source de contestation allant à l'incompréhension mutuelle.
- Rembourser toutes les vaches pillés et biens de valeur depuis 1996 à nos jours ;
- Cesser des tueries et autres carnages à l'égard de la tribu Banyindu.

2. AU GOUVERNEMENT CONGOLAIS

1. Neutraliser le Colonel déchu MAKANIKA issu des FARDC et le mettre hors d'état de nuire et de le poursuivre en justice pour des crimes commis.
2. Indemniser les familles des victimes des atrocités.

Annex 112

Declaration of representatives of the Bavira community (extracts)

Déclaration de représentants de la communauté Bavira (extraits)

DECLARATION DES BAVIRA A L'ISSU DU DIALOGUE INTRATRIHAL TENU A UVIRA DU 30 NOVEMBRE AU 02 DECEMBRE 2020

Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ici représenté par le Ministre Provincial de la justice et réconciliation ;

Monsieur le Maire de la Ville d'Uvira ;

Monsieur l'Administrateur du Territoire d'Uvira

Monsieur le Kolo des Bavira

Monsieur le Coordonnateur du Mécanisme National de Suivi de l'Accord d'Addis-Abeba ;

Monsieur le Directeur national d'Interpeace ;

Monsieur le Coordonnateur de RIO ici représenté ;

Distingués invités ;

Chers participants ;

Nous, tribu Bavira, venons de réaliser trois jours dans un forum intracommunautaire qui a connu la participation active de nos filles et fils appartenant à plusieurs catégories sociales et venus de différents coins du pays.

Plusieurs points touchant notre vie et notre survie y ont été traités, mais avant de vous en présenter l'économie, permettez que nous puissions dans un premier temps présenter nos remerciements à toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à l'organisation de ces assises.

A tout Seigneur, tout honneur, le Muvira étant un peuple fortement religieux, nos remerciements s'adressent tout d'abord à Taata Leeza Kabezya Mpungu (Dieu, Maître de Temps et de Circonstances) qui, par son souffle de vie, a permis que nous puissions nous réunir.

Ensuite, nous remercions sincèrement Son Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, garant de la nation, pour avoir autorisé la tenue de ce forum historique et à travers lui toutes les autorités politico-administratives qui se sont impliquées dans l'annulation de l'investiture frauduleuse des animateurs de la fameuse commune de Mhembe.

Handwritten signatures and initials in blue ink are scattered throughout the document, corresponding to the names listed above. Some are large and stylized, while others are smaller and more compact. They are placed to the left and right of the printed text.

DECLARATION DES BAVIRA A L'ISSU DU DIALOGUE INTRATRIHAL DU 30 AU 2 DECEMBRE 2020

Benelenge, ainsi que sa notabilité en vue de la désignation du chef de ce nouveau groupement.

A l'issue de cette réunion de concertation, Monsieur TETE MUTIMBUZI Patrice en fut désigné chef (le tout premier). Malheureusement, il se heurta à la méchanceté et à la haine des Banyarwanda qui le combattirent farouchement et, par ce fait, le contraignirent à la démission. Il fut alors remplacé par Monsieur BIKUKO MUSABWA, un autre fils de la famille régnante vira qui, d'ailleurs, est encore en vie et exerce la fonction de président de la chambre de médiation du groupement de Bijombo. Les mêmes menaces pesèrent sur lui aussi, il finit par démissionner comme son prédécesseur. Cette stratégie de menaces et d'intimidations porta ses fruits, car depuis lors aucun chef Muvira n'y a résisté. Tout celui qui était nommé finissait par renoncer à cette fonction suite aux menaces de tout genre des Banyarwanda parce que l'Etat

n'avait pas assuré avec satisfaction leur sécurité. Outre ces deux chefs vira précités d'autres sont MATAYABO NYAMBUZA, FWANGA MAFIZI, LENGHE SHENGELO Eugène, JOGGO WAZIRI, TUNDWA SANGIZA, tous de la famille régnante excepté le dernier. Celui-ci, comme il appartenait à un autre clan vira, il avait seulement été intérimaire.

Il faut signaler que lors de la guerre de 1996, qui avait d'ailleurs coûté à la vie au Kolo (Mwami)

LENGHE III RUGAZA KABALE, la plupart des notables vira avaient fui. Comme la guerre était menée, au premier plan, par les Banyarwanda et leurs alliés ; ceux-ci sont devenus maîtres du terrain. C'est ainsi que l'un d'eux, en la personne d'OBED SEBASONERA Alias

KABARUKU, fut nommé chef de groupement de Bijombo. Plus tard, il sera confirmé chef de groupement ad intérim avec pour mission de calmer la tension qui existaient entre les Banyarwanda et les autres communautés ethniques, l'intérim qui ne tardera pas à être levé. Quelle est maintenant la source des conflits qui secouent cette partie de la chefferie des Bavira ?

Il faudra de prime à bord signaler que ce groupement fut au départ créé sur un fond de supercherie de la part des Banyarwanda. Ces derniers, animés depuis longtemps des velléités de création d'un groupement propre à eux, se bataient toujours à l'opposition farouche et à la résistance des autochtones. Pour eux, ils doivent à tout prix avoir une entité coutumière autonome.

est comme qui dirait : « Trop bon, trop coullon » et le *muvira* de rajouter *we kyeyu wahekele kashama ku mugongo*.

A. Au sujet de la turbulence dans le groupement de Bijombo, les Bavira

déclarent ce qui suit :

DÉCLARATION DES BAVIRA A L'ISSU DU DIALOGUE INTRATRIBAL DU 30 AU 2 DECEMBRE 2013

Handwritten signatures and scribbles in blue ink, including several large, stylized signatures and many smaller ones, some appearing to be initials or names.

Organiser, en dépit du jus soli qui avait été appliqué en 1966, un recensement pour déterminer parmi les Banyarwanda qui ont réellement bénéficié de la nationalité congolaise par ce principe ;

- Reconnaitre l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire, notamment faire face à l'auto-prise en charge communautaire et à la résurgence des groupes armés. Pour ce faire, il faudra dissoudre tous les groupes armés.
- Affirmer la neutralité de l'armée et des organisations internationales et locales œuvrant à Bujumbura ;
- Désenclaver les hauts-plateaux afin de promouvoir le développement ;
- Appuyer et sécuriser l'autorité légalement et coutumièrement établie ;
- Faire participer le Mwira dans les institutions tant au niveau national que provincial. Sous réserve de droit, le Mwira continue à constater son exclusion dans plusieurs gouvernements provinciaux du Sud-Kivu : de Marcelin Cizamba à Thin Ngalwile en passant par Claude Nyamugabo et Ndindindwa ;
- Assurer effectivement la sécurité des personnes et de leurs biens dans la ville, le territoire d'Uvira en général et dans la chefferie et le groupement de Bujumbura en particulier ;
- D'interdire, dans l'immédiat, le projet de construction de l'aérodrome à Kajembwe dans le groupement de Bujumbura par l'organisation UCVO de Méthodiste Libre ;
- D'interdire l'atterrissage frauduleux des avions des pays étrangers qui approvisionnent les groupes armés des Banyarwanda à Misongho ;

Aux Banyarwanda et Hafakura

- Cesser de falsifier l'histoire ;
- De cesser d'entretenir les liens négatifs étrangers qu'ils ont implantés dans notre unité dont FOREBU, FNL1, FNL2, SNRD, RED TABARA, Imbonerakure et de cesser de tuer les Bavis à travers leurs groupes armés locaux (Gumiro et Twigwancha, Bikore bishambake, Andoisi, etc) ;
- Accepter de vivre en paix et dans la concorde avec tout le monde sur les terres ancestrales des Bavis ;

2. A Interpeace

DÉCLARATION DES BAVIS A L'EGARD DE LA SITUATION EN CONGO-KINSHASA DU 30 AU 2 DECEMBRE 2008

Document provided by the Group by MONUSCO
Document fourni au Groupe par la MONUSCO

Annex 113

Increased inflammatory speech following the temporary installation of the Minembwe Commune

Augmentation des discours incendiaires suite à l'installation temporaire de la Commune de Minembwe

Immediately following the announcement of the installation of the Minembwe *Bourgmestre*, anti-Banyamulenge inflammatory speeches spread rapidly in the DRC via political speeches, classical media and social media, including messages, video and audio recordings. Demonstrations were organised in several locations of the DRC, including in the capital Kinshasa and in South Kivu province, such as in Uvira and Baraka towns.¹⁸⁸ The Group provides several examples of these inflammatory speeches below.

Immédiatement après l'annonce de l'installation du Bourgmestre de Minembwe, des discours incendiaires anti-Banyamulenge se sont rapidement répandus en RDC par le biais de discours politiques, des médias classiques et des médias sociaux, y compris des messages, des vidéos et des enregistrements audio. Des manifestations ont été organisées dans plusieurs endroits de la RDC, y compris dans la capitale Kinshasa et dans la province du Sud Kivu, notamment dans les villes de Uvira et Baraka.¹⁸⁹ Le Groupe fournit plusieurs exemples de ces discours incendiaires ci-dessous.

Temporary installation of the Minembwe *Bourgmestre*

On 28 September 2020, a delegation, comprising the then Minister of Defence Aimé Ngoy Mukena, the then national Minister of Decentralisation Azarias Mukena, member of the Senate Moïse Nyarugabo, national deputies, as well as several FARDC senior Officers, visited Minembwe. During the visit, Gad Mukiza, a Banyamulenge who had been serving unofficially as the *Bourgmestre* of Minembwe since 2019, was officially installed. The installation of the *Bourgmestre* was based on a 13 June 2013 Decree creating new communes, including the Commune of Minembwe.

On 7 October 2020, President Tshisekedi announced the suspension of the installation of the Minembwe *Bourgmestre* given the very tense situation and the creation of a special commission of non-native experts to advise him on this issue.

Le 28 septembre 2020, une délégation, composée du Ministre de la défense de l'époque Aimé Ngoy Mukena, du Ministre national de la décentralisation de l'époque Azarias Mukena, du sénateur Moïse Nyarugabo, de députés nationaux et de plusieurs officiers de haut rang des FARDC, a visité Minembwe. Pendant la visite, Gad Mukiza, un Banyamulenge qui servait comme le Bourgmestre de Minembwe depuis 2019, a officiellement été investi. L'installation du Bourgmestre reposait sur un décret du 13 juin 2013 créant, entre autres nouvelles communes, la Commune de Minembwe.

Le 7 octobre, le Président Tshisekedi a annoncé la suspension de l'installation du Bourgmestre de Minembwe, compte tenu de la situation très tendue, ainsi que la création d'une commission spéciale d'experts non-autochtones pour le conseiller sur cette question.

¹⁸⁸ See also

https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/report_on_hate_speech_and_incitement_to_hostility_in_the_democratic_republic_of_the_congo_-_march_2021.pdf, para. 59, and also paras. 53-54, 58, 63-64, and 76 (last consulted on 30 April 2021).

¹⁸⁹ Voir aussi

https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/bcnuhdh_rapport_sur_les_messages_et_discours_incitatifs_a_la_haine_en_rdc.pdf, par. 59, et aussi par. 53-54, 58, 63-64, et 76 (dernière consultation le 30 avril 2021).

Inflammatory speeches by politicians

Discours incendiaires par des hommes politiques

9 October 2020 Press release (extracts) by Martin Fayulu, former candidate of the Lamuka coalition at the 2018 presidential elections, comparing the Bourgmestre installation to the materialization of the DRC occupation.

Communiqué de presse (extraits) de Martin Fayulu, ancien candidat de la coalition Lamuka à l'élection présidentielle de 2018, comparant l'installation du Bourgmestre de Minembwe à la matérialisation de l'occupation de la RDC.



Conférence de presse

Très chers amis de la presse,

Parlons maintenant de Minembwe.

L'installation tapageuse de Minembwe en Commune rurale doit être comprise comme une tentative d'officialisation de la matérialisation de l'occupation de notre pays et donc le début du processus de sa balkanisation physique.

Ce n'est pas un hasard que cet acte se passe maintenant. C'est certainement parce que le « Pacte ou Deal Joseph Kabila-Félix Tshisekedi » a donné à ce dernier le mandat de mise en œuvre, par défi, du plan de balkanisation de notre pays. Comme peuple, nous n'accepterons pas cette humiliation et nous allons nous y opposer énergiquement.

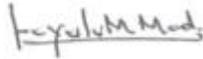
C'est ainsi que je lance aujourd'hui un vibrant appel aux mouvements citoyens, aux partis et regroupements politiques, aux associations, aux syndicats, aux églises et à tous les citoyens congolais à dépasser les enjeux sectoriels et partisans, pour faire barrage, ensemble et par tous les moyens, à cette tentative insidieuse de renforcement de l'occupation et du processus de balkanisation de notre pays. *M.F.*

A tous les Congolais attachés à l'unité et à l'inviolabilité de l'intégrité territoriale de la patrie congolaise, marchons tous le 14 octobre pour dire, à l'unissons :

- Non à la balkanisation de notre pays ;
- Non à l'occupation de la patrie de Lumumba ;
- Non au pacte de la destruction de notre pays que Joseph Kabila a signé avec Félix Tshisekedi.
- Oui, à la Création d'un Tribunal Pénal International pour la RDC

Je vous remercie.

Kinshasa, le 09 octobre 2020



<https://twitter.com/MartinFayulu/status/1314828294932529154/photo/1>

(last consulted 30 April 2021/dernière consultation le 30 avril 2021)

Declarations of Justin Bitakwira, former Minister of Rural Development, to Top Congo FM radio on 2 October 2020

Déclarations de Justin Bitakwira, ancien Ministre du développement rural, à la radio Top Congo FM le 2 octobre 2020

“I was myself very, very surprised to see such a big delegation, as if we had changed capital. Now, Kinshasa is not the capital anymore. Now, the DRC capital has become Minembwe, as if we were going to install a chief of state of a country like Lesotho. Personally, I said, and I can address this to the Defense Minister, the act he took in one corner of this country looks like treason. Why treason? The Defense Minister is responsible for the army of the Republic [...] In the part of the country where he went, there is a senior military officer, Mekanika, who deserted the army and became like a rebel. I thought that he could only have gone to Minembwe to take this insurgent from the Congolese army. Unfortunately, it was to install a rural *bourgmestre*. This part of the Republic has become like the former Yugoslavia. There is no more State authority there. Like a peace ceremony, we see them laugh, dance... Where is my country going?”. Bitakwira then continued by criticizing the limits of the Commune of Minembwe (transcription of the audio by the Group).

« J'étais moi-même très, très surpris de voir une forte délégation comme si on a changé de capitale. Ce n'est plus Kinshasa maintenant la capitale. Maintenant la capitale de la RDC est devenue Minembwe, comme si on allait installer un Chef d'état d'un pays comme le Lesotho. Personnellement j'ai dit et je peux m'adresser au Ministre de la défense, ce qu'il a posé comme acte dans ce coin de ce pays ressemble à une trahison. Pourquoi une trahison? Le Ministre de la Défense, c'est lui qui est responsable de l'armée de la République. [...] Dans cette partie du pays où il a été, il y a un officier supérieur militaire, Mekanika, qui a déserté l'armée et il est devenu comme un rebelle. Je pensais qu'il ne pouvait se rendre à Minembwe que pour aller cueillir cet insurgé de l'armée congolaise. Malheureusement, c'était pour aller installer un bourgmestre rural. Cette partie de la République est devenue comme l'ancienne Yougoslavie. Il n'y a plus d'autorité de l'État, là. Comme si on était dans une cérémonie de paix, on les voit en train de rigoler, de danser... Où va mon pays? ». Bitakwira a continué en critiquant les limites de la Commune de Minembwe (transcription de l'audio par le Groupe).

In another speech, Bitakwira denied that Banyamulenge were DRC citizens yet. He also accused them, *inter alia*, of wanting to dominate the DRC and having forgotten their crimes, and warned that history would take its revenge and Banyamulenge be removed without knowing where to go if they did not stop lying and they did not repent.

Dans un autre discours, Bitakwira a nié que les Banyamulenge soient déjà des citoyens congolais. Il a, entre autres, accusé les Banyamulenge de vouloir dominer la RDC et d'avoir oublié leurs crimes, les mettant en garde que l'histoire prendrait sa revanche et que les Banyamulenge seraient « enlevés sans savoir où [aller] », s'ils n'arrêtaient pas de mentir et s'ils ne se repentaient pas



<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=HlXBuxKWOLI#menu>
(last consulted on 30 April 2021/dernière consultation le 30 avril 2021)

On 15 November 2020, Bitakwira was mandated by President Tshisekedi for a peace and pacific cohabitation mission in the Hauts-Plateaux.

Le 15 novembre 2020, Bitakwira a été mandaté, par le président Tshisekedi, pour une mission de paix et de cohabitation pacifique dans les Hauts-Plateaux

Inflammatory speeches circulating on social medias

Discours incendiaires circulant sur les médias sociaux

Tweet calling Banyamulenge “Rwandan Tutsi genocidaires”

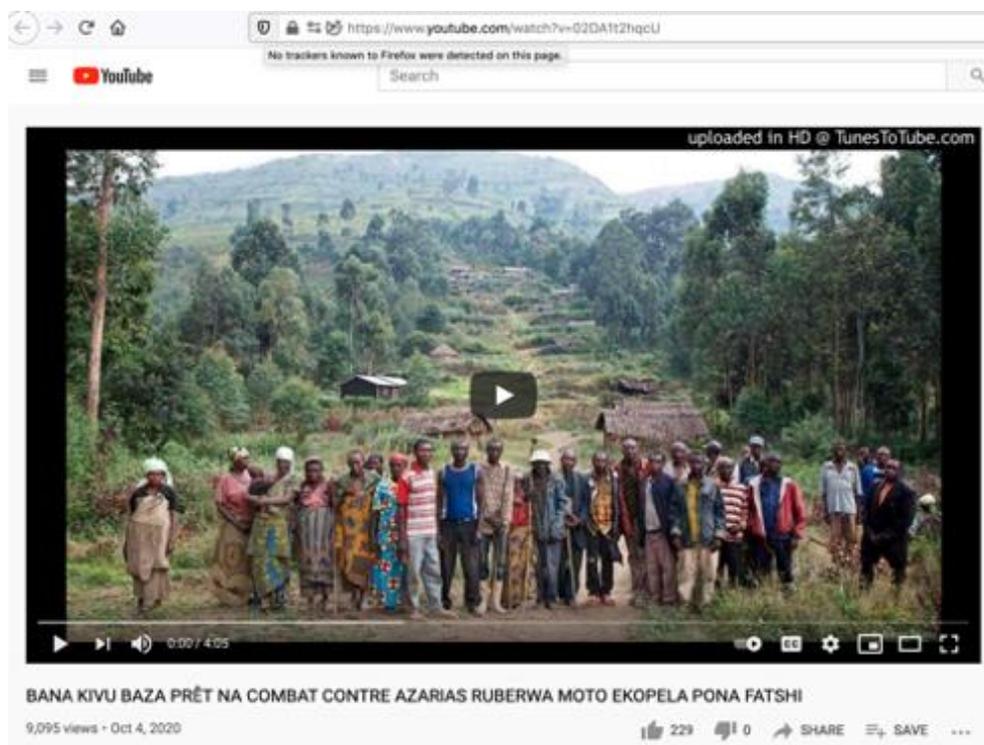
Tweet appelant les Banyamulenge “génocidaires Tutsi Rwandais”



<https://twitter.com/sandokanda/status/1311695309416865793?s=24>
(last consulted on 30 April 2021/dernière consultation le 30 avril 2021)

Song posted on YouTube on 4 October 2020 by an unknown person and calling Congolese to react against the Banyamulenge occupation of Minembwe

Chanson postée sur YouTube le 4 octobre par une personne inconnue et appelant les Congolais à réagir contre l'occupation de Minembwe par les Banyamulenge



<https://www.youtube.com/watch?v=02DA1t2hqcU>

(last consulted on 30 April 2021/dernière consultation le 30 avril 2020)

(transcription and translation by the Group/transcription et traduction par le Groupe)

“The children of Kivu are ready for the fight against Azarias Ruberwa. The fire will burn on Fatshi.¹⁹⁰ The Bafuliiru, Babembe, Banyindu, Baregas, Bashi, militaries, Mai-Mai, open your eyes. The deputies, generals, majors, captains, soldiers and Mai-Mai, where are you? See how Banyarwandans occupy slowly our country. Look how Azarias and Moïse Nyarugabo, two persons, are creating troubles in our country which has over 80 000 000 people, including licensed individuals and doctors. They argue and think because of these two people. Where are you? Why do you accept corruption? The deputies, Bafuliiru, Babembe, Banyindu, Baregas, Bashi,... 400 ethnicities in the DRC.

Look at how Congo is going. The enemies of Congo, whom Mzee Laurent Désiré spoke about, just rise against us. Where are you, Congolese youth? This is the time to fight for your country. They want to make Minembwe the capital of their country they tried to create. Soon Rwanda will be free to land its planes in Minembwe.

Look how the commune of Minembwe was just given to “General” Mekanika, to thank him for the killings committed in Kipupu, Makobola and Uvira in South Kivu. My brothers, the real Congolese, « General » Yakutumba... Where are you? Wake up! It is time to do our work. Thanks, because you all see how things happen in our country. I beg you Congolese to open your eyes to see.”

« Les enfants du Kivu sont prêts pour le combat contre Azarias Ruberwa. Le feu va brûler Fatshi.¹⁹¹ Les Bafuliiru, les Babembe, les Banyindu, les Barega, les Bashi, les militaires, les Mai-Mai, ouvrez les yeux. Les députés, généraux, majors, capitaines, soldats de rang et les Mai-Mai, vous êtes où? Voyez comment les Banyarwandais occupent notre pays petit à petit. Regardez comment Azarias et Moïse Nyarugabo, deux

¹⁹⁰ Fatshi usually refers to President Tshisekedi.

¹⁹¹ Fatshi renvoie généralement au Président Tshisekedi.

personnes qui sont en train de troubler notre pays qui a plus de 80 000 000 de population, dont des licenciés et docteurs. Ils se prennent la tête et réfléchissent à cause de ces deux personnes. Vous êtes où? Pourquoi vous acceptez la corruption ? Les députés, Bafuliiru, les Babembe, les Banyindu, les Barega, les Bashi... 400 ethnies en RDC.

Regardez comment le Congo est en train de partir. Les ennemis du Congo dont Mzee Laurent Désiré avait parlé, viennent de se soulever contre nous. Vous êtes où les jeunes congolais? Il est temps de combattre pour notre pays. Ils veulent faire de Minembwe la capitale de leur pays qu'ils cherchent à créer. D'ici peu le Rwanda sera libre d'atterrir avec ses avions à Minembwe.

Regardez comment on vient de donner au « Général » Makanika la commune de Minembwe comme remerciement des tueries commises à Kipupu, Makobola et Uvira au Sud-Kivu. Mes frères, les vrais Congolais, « Général » Yakutumba ... Vous êtes où ? Réveillons-nous il est temps de faire notre travail. Merci parce que vous voyez tous comment les choses se passent dans notre pays. Je vous prie, les Congolais, d'ouvrir les yeux pour voir. »

Article dated 24 February 2020 calling the Babembe to annul the Decree creating Minembwe Commune themselves

Article du 24 février 2020 appelant les Babembe à annuler le décret créant la Commune de Minembwe eux-mêmes

Although dated prior to the temporary installation of the Minembwe *Bourguemestre*, the Group notes that an inflammatory article was published online by a certain Philibert Bilombele on 24 February 2020, stating that only annulation of the Decree creating Minembwe Commune could bring back peace, and that should the DRC Government not annul it, “Babembe would do it themselves”. See screenshot below and <https://fizimedia.com/2020/02/rdc-les-pretendues-chefferies-des-soi-disant-banyamulenge-nexistent-pas-au-congo/> (last consulted 25 April 2021).

Bien que daté d'avant l'installation temporaire du Bourgmestre de Minembwe, le Groupe note la publication en ligne d'un article incendiaire par un certain Philbert Bilombele le 24 février 2020, déclarant que seule l'annulation du Décret créant la Commune de Minembwe pourrait ramener la paix et que si les pouvoirs publics ne le font pas, « les Babembe le feront eux-mêmes. » Voir capture d'écran ci-dessous et <https://fizimedia.com/2020/02/rdc-les-pretendues-chefferies-des-soi-disant-banyamulenge-nexistent-pas-au-congo/> (dernière consultation le 25 Avril 2021).

https://fizimedia.com/2020/02/rdc-les-pretendues-chefferies-des-soi-disant-banyamulenge-nexistent-pas-au-
STARS DE FIZI PODCASTS VIDÉOS ÉVÉNEMENTS SHOWS PALMARÈS MUSICAUX ÉC

par naturalisation.

Conclusion.

Que les choses soient suffisamment claires pour les Banyarwanda dits « Banyamulenge » : si à Sun City ils ont imposé l'abrogation de la loi de 1981 sur la nationalité congolaise sous la menace des armes, ils ne pourront plus croire qu'ils agiront toujours de la sorte pour revendiquer et obtenir un droit indu : l'indu est sujet à répétition et la fraude corrompt tout, *fraus omnia corrumpit* dit-on en droit. Les terres des Babembe ne sont pas négociables.

De la même manière les Babembe avaient courageusement affronté les esclavagistes arabes et les colonialistes belges, de la même manière ils opposeront la plus farouche des résistances à l'occupant rwandais.

Il n'y a qu'une seule solution à la crise créée par l'érection frauduleuse de Minembwe en commune rurale : il s'agit d'une partie de l'Ubumbe, pays des Babembe.

Or, les Babembe n'ont jamais demandé que cette partie de leur terre soit érigée, sans en remplir les conditions légales et réglementaires d'ailleurs – en commune rurale. Seule l'annulation pure et simple du décret créant la commune de Minembwe est susceptible de ramener la paix. A défaut par les pouvoirs publics de le faire, les Babembe le feront, eux-mêmes.

Il est bien évident que la MONUSCO qui opère aux côtés des Banyarwanda dits « Banyamulenge » ne restera pas au Congo *ad vitam aeternam*. Le Rwanda et son armée n'impressionnent pas les Babembe.

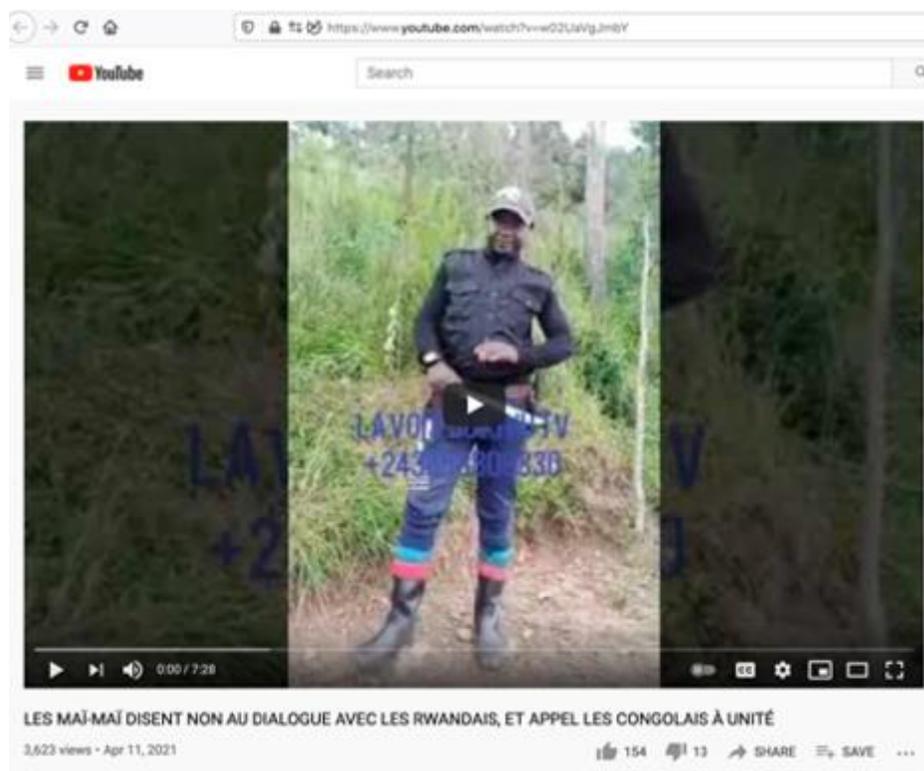
Annex 114

Declaration of John Kasimbira, alias Makanaki, posted on 11 April 2021 on YouTube by la “Voix du Kivu”

Déclaration de John Kasimbira, alias Makanaki, postée le 11 avril 2021 sur YouTube par la « Voix du Kivu »

In a video posted online by pro Mai-Mai media la “Voix du Kivu” on 11 April 2021, John Kasimbira, alias Makanaki, leader of Mai-Mai Makanaki, promised to “crush” all Banyamulenge and those allying with them (see also annex 101).

Dans une vidéo postée en ligne par le media pro Mai-Mai la “Voix du Kivu” le 11 avril 2021, John Kasimbira, alias Makanaki, dirigeant de Mai-Mai Makanaki, promet d’ « écraser » tous les Banyamulenge et ceux qui s’allient à eux (voir aussi annexe 101).



<https://www.youtube.com/watch?v=w02UaVgJmbY>

(last consulted on 30 April 2021/dernière consultation le 30 avril 2021)

(Transcription and translation by the Group with MONUSCO assistance/Transcription et traduction par le Groupe avec l’assistance de la MONUSCO)

“We are in the areas of operations in Kageregere, in all the mountainous areas and in all the Hauts-Plateaux. We are hunting down the enemy. And if the enemy has come to Masango, it's like a man playing with a knife. Instead of playing with the handle of the knife, the enemy played with the point and the sharp side, the knife will cut you. Now, they played with the sharp part of the knife. They put their finger in Madam Turtle's anus. So, we are going to hunt them down everywhere. We will fight until the end. Let them reunite if they reach a thousand or two thousand, let them transform to twenty thousand. We continue to hunt them down with guns and other means until the end.

The important thing I want to tell you about the obscure meetings, stop the obscure meetings. We do not want secret meetings that plunge the Congolese into problems. Those who continue to sell the heads of the people, continue, continue that trade, those who would like to continue to trade the heads of the Congolese and the heads of the Congolese soldiers, the heads of Mai-Mai, continue to do this business, but their day will come. Because they have already taken our heads like packages to sell.

We no longer want political meetings aimed at selling our country. Whoever wants to be a lawyer for the Banyarwandans, let him quickly join them where they are and quickly take the path to join them. There are some stupid, unconscious and mad Congolese who ignore themselves and who do not know where to be. Those who are unconscious are in the different tribes: the Bavira, Bafuliiru, Banyindu, Babembe, Bashi, Barega ... Do you have no intelligence? You are ashamed of your repeated failures.

So, I, “General” Makanaki Kasimbira John, commander of operations in the Uvira area, inform and ask all Congolese to open their eyes and give themselves to defend their country. And whoever continues to unite with the Tutsis or the Banyarwandans will be crushed until the end, as corn is crushed at a mill.

We thank the Lord who allowed us to find the enemy, because he is hiding strongly. We, we thank God. Because they are visible, we find a breach there to track them down and crush them wherever they are. Praise be to God for nothing is above Him.

I ask the Congolese from the areas of Fizi, Uvira and all of Congo to stop tribalism. If you are in the military, know that you are fighting for your country and not for your tribe. Likewise, for politicians, you work for the whole country and not for your tribes, Barega, Bashi, Banyindu, Bafuliiru, Baluba, Kasaians ... no; you work and serve the Congo as a country; you have to defend the Congo.

Do not make statements to sell the heads of the compatriots, no. Let us be united, side by side, until the liberation of Minembwe. We'll get there. I know all the entities here: Mashuba, Marungu, Mandegu, Katobo, Muravia ... In a few days we will be cleaning up everywhere. I firmly believe in it, we will clean up, but not me but God. We are going to clean up, because all war belongs to God. This God [...] whom we all know, whom we pray with faith, he will free us, he will defend us. He will remove the shame from our faces.

Banyarwandans glorify themselves, they sing, it is all vanity. Let them remember the prophecy that Malliamu told them, let them know that it is fulfilled. That they go up, that they descend, it is fulfilled. In a short time, we will descend to Uvira to crush all the Banyarwandans who are in Kanyamabenge, Malaki, Kalimabenge, Mulongwe, Kasenga, in all the entities we are going to hunt them down. Even in the plain, wherever they find themselves we will hunt them down. The time has come.

Those who think that Banyarwandans are rising up in this way to do something, they are wrong. Even Mekanika who makes claims that he is a civilian, this is not true. You left the army with which demobilization card? You are wrong, do your politics, but the end will come. He is Mekanika and I am "General" Makanaki. We know how we are going to fight and, in the end, they are going to agree. Whether they go up, whether they go down, they will accept without negotiations. No negotiations, they will accept. They will feel.

Thank you, I thank God because the operations are going well. Congolese, let's unite and abandon tribalism, reject the stupid affairs of darkness, and fight to the end. Whoever preaches tribalism is a trafficker. We want the Congolese to sacrifice themselves for their country, to defend their country.

Today there are some people who are not Congolese, who claim to be Congolese... but are not Bavira, nor Congolese. They disguise themselves as Bavira to create conflicts, there are people who are not Congolese and are far from Bafuliiru, there are people who are not Barega and are not Congolese and introduce conflicts between Barega and Bashi and

Bavira ... These people are traitors. These people are visitors and are starting to assimilate into other tribes and it is they who maintain the tribalism.

Let those who practice politics see far, let the old sages of these entities see far. Lubunga from Kifuliiru, from Kishi, from Kinyindu, from Kivira, that they sit down together and seek solutions for our country. We sacrifice, if we have to die we accept it for our Congo. We sacrifice ourselves to liberate our country. We are from the seed of this country, the Congo. I, "General Makanaki", you will never see me take a motorbike, a bicycle, a vehicle, a boat or a plane to go to South Africa, Zimbabwe or Angola. This is a lie. I am of the seed of Congo. I will fight for my country until the end. Let us unite, fighters: Nyerere, Kashumba, Ilunga, Mushombe, and all the others, and all the authorities, René, Yakutumba, Kibukila. Let us all unite to fight for our country and as quickly as possible. May God bless us for the victory. Hand in hand, shoulder to shoulder. Thank you."

« Nous sommes dans les zones d'opérations à Kageregere, dans toutes les zones montagneuses et dans tous les Hauts-Plateaux. Nous sommes en train de traquer l'ennemi. Et si l'ennemi est arrivé à Masango, c'est comme un homme qui a joué avec un couteau. Au lieu de jouer avec le manche du couteau, l'ennemi a joué avec la pointe et le côté tranchant, le couteau va te couper. Maintenant, eux ils jouaient avec la partie tranchante du couteau. Ils ont mis leur doigt dans l'anus de madame la tortue. Ainsi, nous allons les traquer partout. Nous allons nous battre jusqu'à la fin. Qu'ils se réunissent, qu'ils atteignent mille ou deux mille, qu'ils se transforment jusqu'à vingt mille. Nous continuons à les traquer par les armes et autres moyens jusqu'au bout.

L'important, j'aimerais vous dire des obscures réunions, cessez les obscures réunions. Nous ne voulons pas de réunions secrètes qui font plonger les Congolais dans les problèmes. Ceux-là qui continuent à vendre les têtes des gens qu'ils continuent, qu'ils continuent à faire ce commerce, ceux-là qui aimeraient continuer à faire le commerce des têtes des Congolais et des têtes des militaires congolais, des têtes des Mai-Mai, qu'ils continuent à faire ce commerce, mais leur jour viendra. Parce qu'ils ont déjà pris nos têtes comme des colis à vendre.

Nous ne voulons plus de réunions politiques qui ont comme objectifs de vendre notre pays. Celui qui veut être avocat des Banyarwandais, qu'il aille vite les rejoindre là où ils sont et qu'il prenne vite le chemin pour se rallier à eux. Il y a certains Congolais idiots, inconscients et fous qui s'ignorent et qui ne savent pas où se situer. Ces inconscients sont dans les différentes tribus : les Bavira, Bafuliiru, Banyindu, Babembe, Bashi, Barega... Est-ce que vous n'avez pas d'intelligence? Vous avez la honte de vos échecs à répétition.

Alors moi, « Général » **Makanaki Kasimbira John, commandant des opérations dans la zone d'Uvira, informe et demande à tous les Congolais d'ouvrir les yeux et de se donner pour défendre leur pays. Et celui qui continue de s'unir aux Tutsis ou aux Banyarwandais sera écrasé jusqu'à la fin, comme on écrase les maïs au moulin.**

Nous remercions le Seigneur qui nous a permis de dénicher l'ennemi, car il se cache fortement. Nous, nous remercions Dieu, car le fait qu'il se fasse voir, nous y trouvons une brèche **pour les traquer et les écraser partout où ils sont.** Dieu soit loué car, rien n'est au-dessus de Lui.

Je demande au Congolais des zones de Fizi, d'Uvira et de tout le Congo de cesser le tribalisme. Si tu es militaire, sais que tu combats pour ton pays et non pour ta tribu. De même pour les politiciens vous travaillez pour tout le pays et non pour vos tribus, Barega, Bashi, Banyindu, Bafuliiru, Baluba, Kasaiens... non ; tu travailles et sers le Congo comme pays ; tu dois défendre le Congo.

Ne faisons pas des déclarations pour vendre les têtes des compatriotes, non. **Soyons unis, les uns côte à côte, jusqu'à la libération de Minembwe.** Nous y arriverons. Je connais toutes les entités d'ici: Mashuba, Marungu, Mandegu, Katobo, Muravia... **Dans peu de jours nous allons nettoyer partout. J'y crois fermement, nous allons nettoyer, mais pas moi mais Dieu. Nous allons nettoyer, car toute guerre appartient à Dieu.** Ce Dieu (...) que nous connaissons tous, que nous prions avec foi, il va nous libérer, il va nous défendre. Il enlèvera la honte de nos visages.

Que les Banyarwandais se glorifient, qu'ils chantent, tout est vanité. Qu'ils se rappellent la prophétie que Malliamu leur avait dite, qu'ils sachent qu'elle s'accomplit, qu'ils montent, qu'ils descendent, elle s'accomplit. Dans peu de temps nous allons descendre jusqu'à Uvira pour écraser tous les Banyarwandais qui sont à Kanyamabenge, Malaki, Kalimabenge, Mulongwe, Kasenga, dans toutes les entités nous allons les traquer. Jusque dans la plaine, partout où ils se retrouvent nous les traquerons. Le temps est venu.

Ceux qui pense que les Banyarwandais se soulèvent ainsi pour faire quelque chose, ils se trompent. Même Makanika qui fait des déclarations qu'il est civil, c'est faux. Tu as quitté l'armée avec quelle carte de démobilisation ? Tu te trompes, fais ta politique, mais la fin viendra. Lui c'est Makanika et moi le « Général » Makanaki. Nous savons comment nous allons en découdre et à la fin, ils vont accepter. Qu'il monte, qu'il descende, ils vont accepter sans négociations. **Pas des négociations, ils accepteront. Ils vont sentir.**

Merci, je remercie Dieu car, les opérations continuent bien. Congolais, unissons-nous et abandonnons le tribalisme, rejetons les affaires stupides des ténèbres, et luttons jusqu'au bout. Celui qui prêche le tribalisme est trafiquant. Nous voulons que les Congolais se sacrifient pour leur pays, défendent leur pays.

Aujourd'hui, il y a certaines personnes qui ne sont pas Congolais, qui prétendent être Congolais... mais ne sont pas Bavira, ni congolais. Ils se déguisent en Bavira pour créer des conflits, il y a des gens qui ne sont pas congolais et sont loin d'être Bafuliiru, il y a des gens qui ne sont pas Barega et ne sont pas congolais et introduisent les conflits entre Barega et les Bashi et les Bavira... Ces gens sont des traîtres. Ces gens sont des visiteurs et commencent à s'assimiler dans d'autres tribus et ce sont eux qui entretiennent le tribalisme.

Que ceux qui font de la politique regardent loin, que les vieux sages de ces entités voient loin. Lubunga de Kifuliiru, de Kishi, de Kinyindu, Kivira qu'ils s'asseyent ensemble et cherchent des solutions pour notre pays. Nous, nous sacrifions, s'il faut mourir nous l'acceptons pour notre Congo. Nous nous sacrifions pour libérer notre pays. Nous sommes de la semence de ce pays, le Congo. Moi, « Général Makanaki », vous ne me verrez jamais prendre une moto, un vélo, un véhicule, un bateau ou un avion pour aller en Afrique du Sud, au Zimbabwe ou en Angola. Ça c'est du mensonge. Je suis de la semence du Congo. Je me battrais pour mon pays jusqu'à la fin. Unissons-nous, combattants: Nyerere, Kashumba, Ilunga, Mushombe, et tous les autres, et toutes les autorités, René, Yakutumba, Kibukila. Tous, unissons-nous pour nous battre en faveur de notre pays et au plus vite. Que Dieu nous bénisse pour la victoire. Main dans la main, épaules contre épaules. Merci. »

Annex 115

Mundus (or Mundis) Munanga Babuyu, Mai-Mai Apa Na Pale leader

Mundus (ou Mundis) Munanga Babuyu, chef de Mai-Mai Apa Na Pale



Photograph provided by a MONUSCO source
Photographie fournie par une source de la MONUSCO

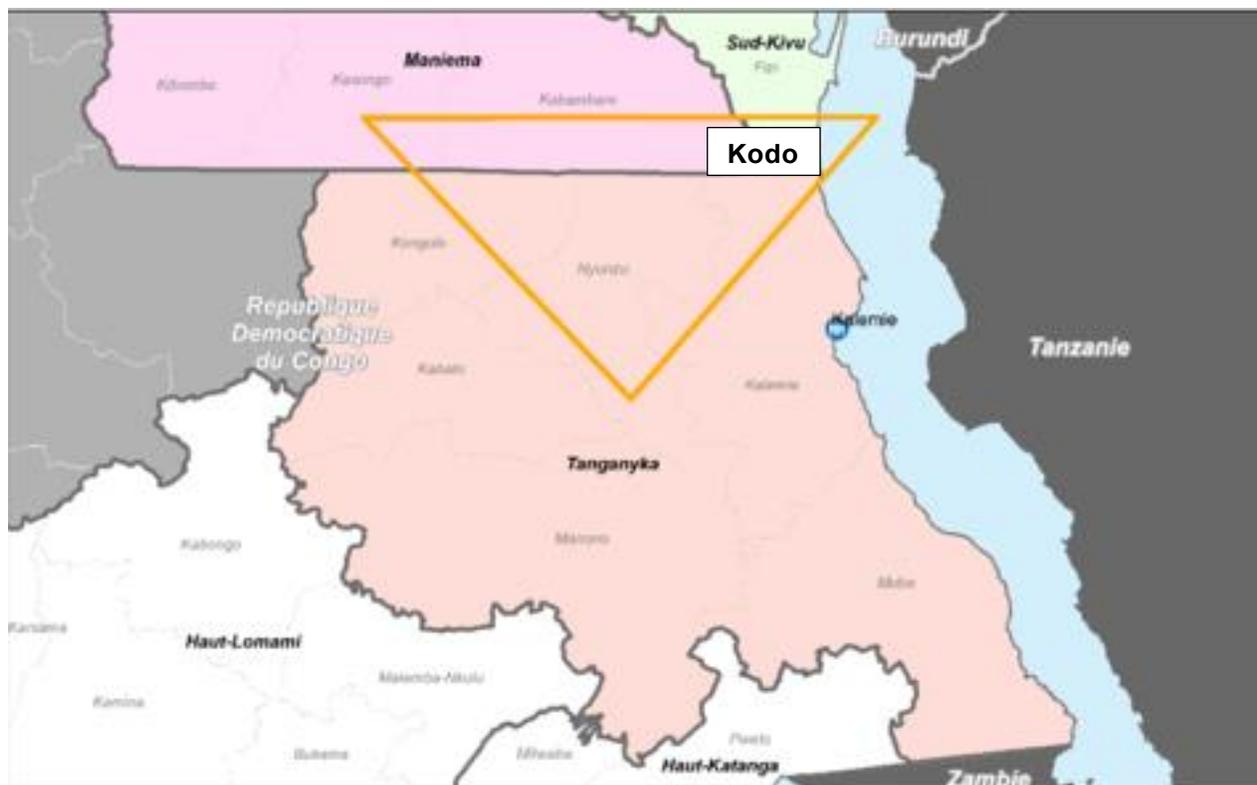
Mundus was a Twa militiaman of the Perci Moto Moto militia. Demobilized in 2006, he joined FARDC with the rank of lieutenant. In 2016, 10 years later, with the rank of major, he deserted from the 1st FARDC Brigade based in Kalemie, to form his armed group called Apa na Pale located north of Nyunzu (182 km west of Kalemie), within his Twa community.

Mundus était un milicien twa de la milice Perci Moto Moto. Démobilisé en 2006, il a rejoint les FARDC avec le grade de lieutenant. En 2016, 10 ans plus tard, avec le grade de major, il a déserté de la 1^{ère} brigade FARDC basée à Kalemie, pour former son groupe armé Apa na Pale situé au nord de Nyunzu (182 km à l'ouest de Kalemie), au sein de sa communauté twa.

Annex 116**Mai-Mai Apa Na Pale area of operations****Zone d'opérations de Mai-Mai Apa Na Pale**

Mai-Mai Apa na Pale area of operations, with Kodo as headquarters, delimited in yellow

Zone d'opérations de Mai-Mai Apa na Pale, avec Kodo comme quartier général, délimitée en jaune



Map from UN, annotated by the Group

Carte fournie par l' ONU, annotée par le Groupe

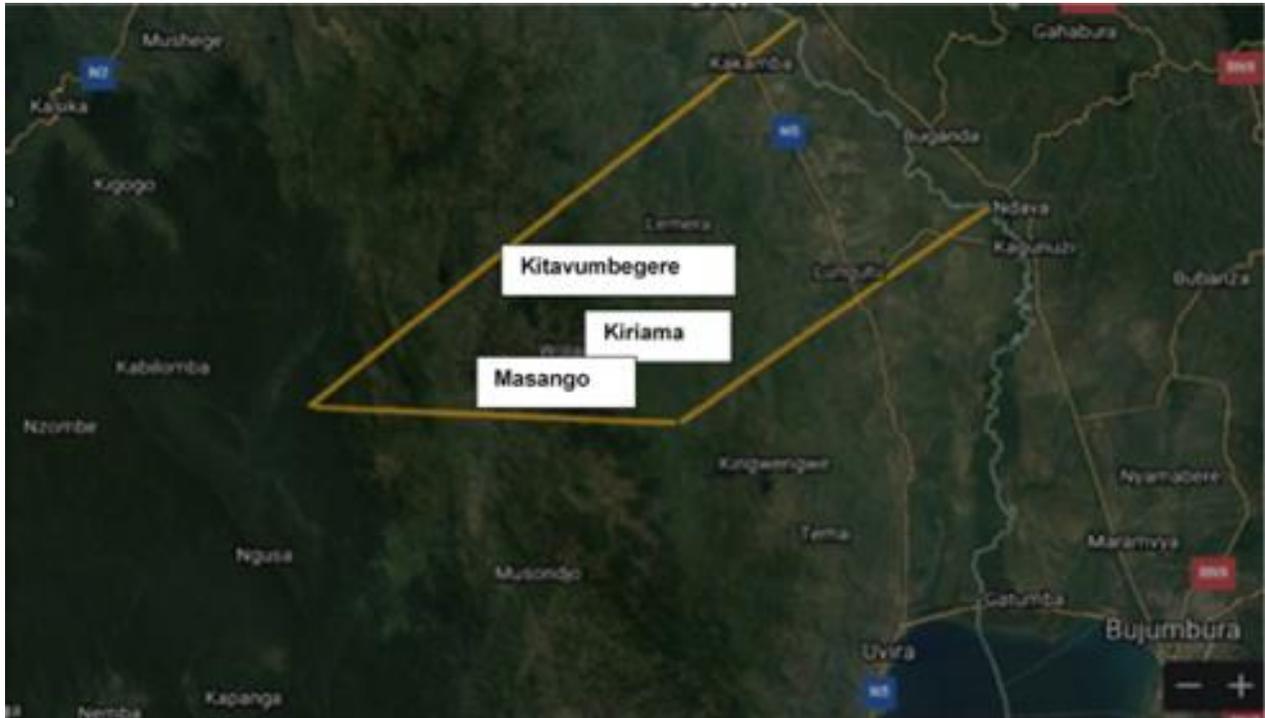
Annex 117

RED-Tabara area of operations

Zone d'opérations de RED Tabara

RED-Tabara area of operations delimited in yellow

Zone d'opérations des RED Tabara délimitée en jaune



Map from Google Earth, annotated by the Group

Carte fournie par Google Earth, annotée par le Groupe

Annex 118**FNL area of operations****Zone d'opérations des FNL**

FNL area of operations delimited in yellow

Zone d'opérations des FNL délimitée en jaune



Map from Google Earth, annotated by the Group

Carte fournie par Google Earth, annotée par le Groupe

Annex 119

FNL recruitment and composition

Recrutement par les FNL et composition

Two ex-combatants, two local residents and two civil society members told the Group that most of the FNL combatants were deserters from Burundian Forces de défense nationale (FDN). Many civilians were also recruited in Burundi after the 2015 demonstrations against late President Nkurunziza's government.

One ex-combatant who left FNL in October 2020 told the Group that he had been promised a well-paid job and that once in the DRC, he was forced to join the armed group in April 2018. Another ex-combatant, who left FNL on 7 December 2020, explained that he had joined FNL on his own in January 2017, after being wanted by the Burundian police, following a 2015 demonstration.

The same sources said that the group had four women were among the 300 FNL combatants. Their names were:

- "Captain" Aicha
- "Lieutenant" Marie-Claire
- "Sergeant" Micheline
- "Corporal" Sylvanie.

Deux anciens combattants, deux résidents locaux et deux membres de la société civile ont affirmé au Groupe que la plupart des combattants FNL étaient des déserteurs des Forces de défense nationales (FDN) burundaises. Beaucoup de civils ont aussi été recrutés au Burundi après les manifestations de 2015 contre le gouvernement du Président Nkurunziza, maintenant décédé.

Un ancien combattant qui a quitté FNL en octobre 2020 a déclaré au Groupe qu'on lui avait promis un emploi bien rémunéré et qu'une fois en RDC, il avait été contraint de rejoindre le groupe armé en avril 2018. Un autre ex-combattant, qui a quitté FNL le 7 décembre 2020, a expliqué qu'il a rejoint seul les FNL en janvier 2017, alors qu'il était recherché par la police burundaise à la suite de la manifestation de 2015.

Les mêmes sources ont dit que le groupe comptait quatre femmes parmi les 300 combattants FNL et qui s'appelaient:

- « Capitaine » Aicha
- « Lieutenant » Marie-Claire
- « Sergent » Micheline
- « Caporal » Sylvanie.

Annex 120**FNL punishment for “desertion”****Punition des FNL pour « désertion »**

Two ex-combatants witnessed the executions of seven FNL combatants, by Meltos, on the orders of Nzabapema during 2019 in Naombe headquarters, Mwenga territory, five of whom were executed for wanting to sleep with the women of the group, and two for “desertion”. The combatants were executed in front of the whole group.

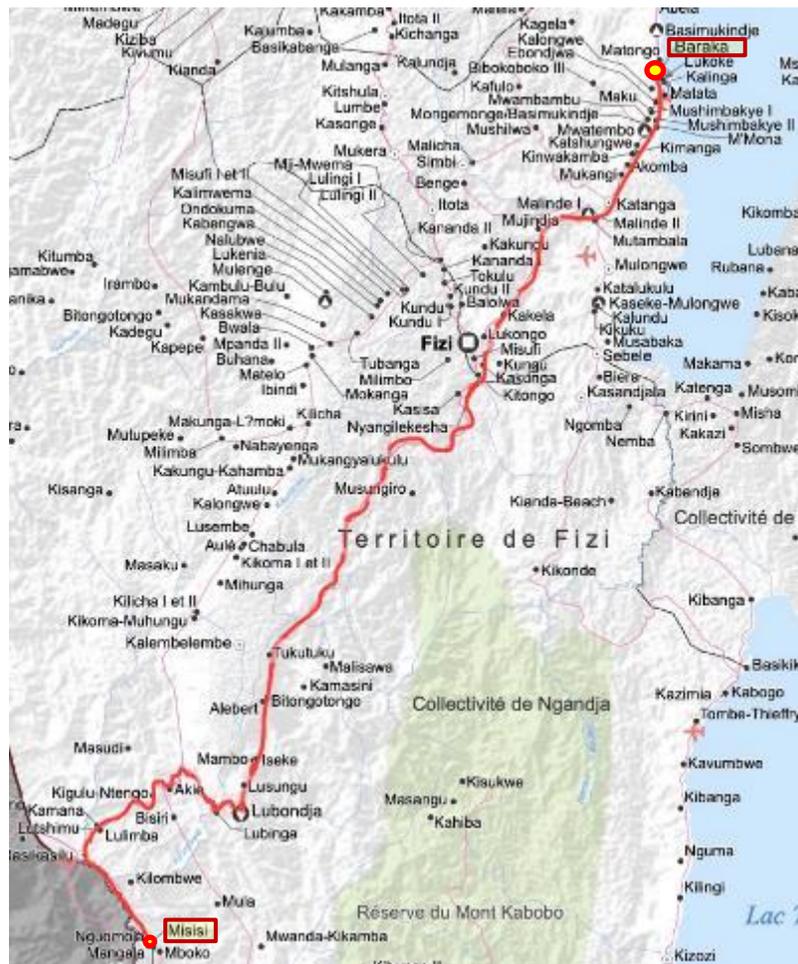
Deux ex-combattants ont assisté à l'exécution de sept combattants FNL, par Meltos, sur ordre de Nzabapema en 2019 au quartier général de Naombe, territoire de Mwenga, dont cinq pour avoir voulu coucher avec les femmes du groupe, et deux pour « désertion ». Les combattants ont été exécutés devant tout le groupe.

Annex 121

Mai-Mai Yakutumba taxation of mine sites around Misisi as well as the Misisi-Baraka route**Taxation par les Mai-Mai Yakutumba des sites miniers autour de Misisi ainsi que sur la route Misisi-Baraka**

Below is a section of the map of Fizi territory showing the route linking Baraka and Misisi towns. Mai-Mai Yakutumba taxed mine sites such as Mitondo, Makungu and Kuwa at Nyange, and at Kachanga Hill, all located near Misisi town, and also gold traders plying the Misisi-Baraka route.

Ci-dessous, une section de la carte du territoire de Fizi montrant l'itinéraire reliant les villes de Baraka et de Misisi. Mai-Mai Yakutumba ont taxé des sites miniers tels que Mitondo, Makungu et Kuwa à Nyange et à Kachanga Hill, tous situés près de la ville Misisi, ainsi que des négociants en or empruntant la route Misisi-Baraka.



Map provided to the Group by UN
Carte fournie au Groupe par l'ONU

Annex 122

Copies of ICGLR export certificates

Copies des certificats d'exportation de la CIRGL

Copies of ICGLR certificates confirming the export of 4.795 kilograms of gold from KMC Sarl to Gold Fun Corporation Ltd in Hong Kong via RwandAir, and 5.103 kilograms of gold from Avanish SARL to Al-Hallaq Jewellery LLC in Dubai via Rwanda, respectively.

Copies des certificats CIRGL confirmant l'exportation de 4,795 kilogrammes d'or de KMC Sarl vers Gold Fun Corporation Ltd à Hong Kong via RwandAir, et de 5,103 kilogrammes d'or d'Avanish SARL à Al-Hallaq Jewellery LLC à Dubaï via le Rwanda, respectivement.

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO
MINISTÈRE DES MINES
MINISTRY OF MINES
 CENTRE D'EXPERTISE, D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

CERTIFICAT DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LA REGION DES GRANDS LACS
CERTIFICATE OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION

PRODUIT (PRODUCT): OR

Nous certifions que le chargement de 4.795 kg d'OR dans la province de RUKAVU a été extrait, commercialisé et transporté en accord avec les exigences de la CIRGL.

Nom et adresse de l'exportateur: KMC Sarl / AVENUE WALINDU N° 62, C. BRANDA

Nom et adresse de l'importateur: GOLD FUN CORPORATION, LUN PLAZA 100 100, PENINSULA SQUARE, 10 JANG, HONG KONG

Minerals	Minéraux	symbole chimique	Poids net (kg)	Teneur (%)	Métal contenu	Valeur (USD)
Or	Or	Au	4.881	97.200 %	Au	280 047,00
Argent	Argent	Ag		2.810 %	Ag	0,00
Total	Total		4.881			280 047,00

MINISTÈRE DES MINES de son Délégué
 LUSULA SIKAFULU Simba

Annex 123

Gold production in Baraka town

Production d'or dans la ville de Baraka

Information accessible to the Group showed that the three gold trading cooperatives in Baraka, namely Coopérative minière de traitement des déchets (COMITRAID), Coopérative minière de Kimbi (COOMIKI), and Coopérative d'exploitation minière et de recyclage des régions aurifères (CEMIRERA) exported a total of 8.6 kilograms of gold in 2020. The three were located in Baraka town, which is part of Mutambala sector. However, the whole of Mutambala mining sector reported only a total production of 3.987 kilograms of gold for 2020, as shown in the table below. As noted below, most gold traders were reluctant to reveal the volume of their real gold exports out of fear that armed groups and criminal networks would attack and rob them, but also to allow them to smuggle gold to Burundi and Tanzania to get better prices.

Les informations accessibles au Groupe montrent que les trois coopératives de négoce d'or de Baraka, à savoir la Coopérative minière de traitement des déchets (COMITRAID), la Coopérative minière de Kimbi (COOMIKI) and la Coopérative d'exploitation minière et de recyclage des régions aurifères (CEMIRERA) ont exporté au total 8,6 kilogrammes d'or en 2020. Les trois coopératives étaient situées dans la ville de Baraka, qui fait partie du secteur de Mutambala. Cependant, l'ensemble du secteur minier de Mutambala n'a rapporté qu'une production totale de 3,987 kilogrammes d'or pour 2020, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Comme indiqué ci-dessous, la plupart des négociants en or cachaient les réels volumes de leurs exportations d'or de peur que des groupes armés et des réseaux criminels les attaquent et les volent, mais aussi pour qu'ils puissent passer l'or en contrebande au Burundi et en Tanzanie à de meilleurs prix.

N°	ANTENNE MINIERE	STATISTIQUE DE PRODUCTION ARTISANALE PAR QUANTITE EN GRAMME	STATISTIQUE DE COMMERCIALISATION PAR QUANTITE EN GRAMME	OBSERVATION
01	MISISI	3.739 grs 3.195,2 grs 2.617,73 grs 21.857 grs	26.790 ,92 grs 4.136,31 grs	Source : AMISI MUKANDAMA Benoit ; Labo CENTRADA-SCOOPS DIRINDWA MUIINDWA Calvin ; Labo COOMIKI-CA BISIMWA CHISHUGI, Superviseur au point de vente de Misasi Production-Commercialisation : Secteur minier de Nyunge Rapport COOMINGA
02	MUTAMBALA	3.798,5 grs (Baraka)	85 grs	Source : KOMBOZI MUSEBENGI, Labos de Baraka Rapport Secteur de Mukera
03	MINEMBWE	-	-	
04	UVIRA			Source : Rapport du Chef d'Antenne minière d'Uvira
		Or : 0 gr	0 gr	
		Coltan : 2.195 kgs	2.195 kgs	
		Cassitérite : 65.000 kgs	65.000 kgs	
		Matériaux de construction : -	-	
		Calcaire : 600.000m ³	600.000m ³	
	TOTAL GENERAL	Or : 35.207,43 grs Coltan : 2.195 kgs Cassitérite : 65.000 kgs Calcaire : 600.000 m ³	Or : 30.927,23 grs Coltan : 2.195 kgs Cassitérite : 65.000 kgs Calcaire : 600.000 m ³	

Commentaire : Pour le secteur minier de Nyunge dans l'Antenne minière de Misisi les statistiques de 21.857 grs d'or ont été fournies par la coopérative COOMINGA et comportent selon celle-ci la quantité produite par les exploitants depuis janvier jusqu'à novembre 2020.

Nous fustignons ici le comportement de certains agents qui continuent toujours à combattre l'applicabilité des registres de déclaration des statistiques de production et de commercialisation pourtant ces deux outils sont d'une importance capitale et permettent une bonne détermination des statistiques de commercialisation et de production. Par voie de conséquence, nous remarquons que les opérateurs une fois sensibilisés à cette cause ne déclarent plus leurs statistiques de production que de commercialisation, ce qui du jour au jour ou d'année en année réduit la quantité des statistiques déclarées. A ceci s'ajoute le manque d'honnêteté du côté des opérateurs qui déclarent des quantités réduites par crainte de ne pas s'exposer aux dangers liés à l'insécurité, avancent-ils.

Document provided to the Group by South Kivu Mining authorities
Documents fournis au Groupe par les autorités minières du Sud Kivu

Below a sectional view of CEMIRERA gold separation machine and sacks of crushed rocks from which gold has been extracted.

Ci-dessous une vue en coupe de la machine de séparation de l'or de CEMIRERA et des sacs de roches concassées dont l'or a été extrait.



Photographs taken by the Group in March 2021

Photographies prises par le Groupe en mars 2021

Annex 124

Gold bars intercepted by Congolese authorities at the border with Rwanda

Lingots d'or interceptés par les autorités congolaises à la frontière avec le Rwanda

Below is a photograph of the gold bars intercepted by Congolese authorities at the Rwanda-DRC border in Bukavu on 17 March 2021. The gold weighed total of 8 kilograms, and originated from the Mai-Mai Yakutumba controlled areas of Nyange and Kachanga Hills, Fizi territory. The gold bars were melted in Misisi, according to the Congolese authorities who investigated the case.

Ci-dessous, une photographie des lingots d'or interceptés par les autorités congolaises à la frontière entre le Rwanda et la RDC à Bukavu le 17 mars 2021. L'or pesait au total 8 kilogrammes et provenait des zones contrôlées par les Maï-Maï Yakutumba à Nyange et Kachanga Hills, dans le territoire de Fizi. Les lingots d'or ont été fondus à Misisi, selon les autorités congolaises qui ont enquêté sur l'affaire.



Photograph provided to the Group by Congolese authorities in South Kivu on 17 March 2021

Photographie fournie au Groupe par les autorités congolaises au Sud-Kivu le 17 mars 2021

The Group sought to establish Rwanda's gold exports in 2020 from publicly available sources and found that, consistent with the Group's previous reporting (see [S/2020/482](#), para. 91), Rwanda did not publicly report its gold production statistics. However, the Group reviewed the 2019-2020 National Bank of Rwanda annual report, which indicated that gold exports had increased by 754.6 per cent on the preceding year (see: <https://www.bnr.rw/news-publications/publications/annual-reports/>).

Le Groupe a cherché à établir les exportations d'or du Rwanda en 2020 à partir de sources accessibles au public et a constaté que, conformément aux précédents rapports du Groupe (voir [S/2020/482](#), par. 91), le Rwanda n'avait pas rendu publiques ses statistiques de production d'or. Cependant, le Groupe a examiné le rapport annuel de 2019-2020 de la Banque nationale du Rwanda, qui indiquait que les exportations d'or avaient augmenté de 754,6% (voir: <https://www.bnr.rw/news-publications/publications/annual-reports/>).

Annex 125**Congo Gold Raffinerie** under construction in Bukavu, South Kivu**Congo Gold Raffinerie en construction à Bukavu, Sud Kivu**

Photograph taken by the Group in February 2021

Photographie prise par le Groupe en février 2021

Congo Gold Raffinerie was still under construction, according to Group observations. The Group confirmed Lui Zhigang, CGR representative and direct share-holder of Global Investment Congo (see [S/2020/482](#), annex 41) was also, and independently, manager of Frontier Services Group, owned by Erik Prince, an individual who violated the United Nations arms embargo in Libya in 2021, according to the Panel of Experts on Libya (see [S/2021/229](#), para. 87). The Group was unable to contact Lui Zhigang, despite multiple attempts, by time of drafting.

La Congo Gold Raffinerie était toujours en construction, selon les observations du Groupe. Le Groupe a confirmé que Lui Zhigang, représentant de CGR et actionnaire direct de Global Investment Congo (voir [S/2020/482](#), annexe 41) était également, et indépendamment, directeur de Frontier Services Group, détenu par Erik Prince, un individu qui a violé l'embargo sur les armes des Nations Unies en Libye en 2021, selon le Groupe d'experts sur la Libye (voir [S/2021/229](#), par. 87). Le Groupe n'avait pas pu contacter Lui Zhigang, malgré de multiples tentatives, au moment de la rédaction du rapport.

Annex 126

Extract of the South Kivu Governor's letter dated 1 March 2021 ordering FARDC, PNC and PMH members to vacate Luhihi mine sites in Kabare territory

Extrait de la lettre du Gouverneur du Sud Kivu datée du 1^{er} mars 2021 ordonnant aux membres des FARDC, de la PNC et de la PMH de quitter les sites miniers de Luhihi dans le territoire de Kabare





Le Gouverneur

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU



**ARRETE PROVINCIAL N°21/025/GP/YSK DU 01/03/2021 PORTANT MESURE DE
SUSPENSION DES ACTIVITES MINIERES DANS LES SITES MINIERES DE LUHIHI
ET SES ENVIRONS EN TERRITOIRE DE KABARE**

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi N° 11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 Février 2006, spécialement en ses articles 3, 195, 198, 203 point 16 et 204 points 19 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces ;

Vu la Loi n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces ;

Vu la Loi N°18/001 du 09 Mars 2018 modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n° 19/034 du 29 avril 2019 portant investiture du Gouverneur et Vice-gouverneur de la Province du Sud Kivu;

Vu le Décret n°18/024 du 24 Juin 2018 modifiant et complétant le décret n° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement minier ;

Vu l'Arrêté Provincial n°13/033/GP/YSK du 27/11/2013 modifiant et complétant l'Arrêté Provincial n°10/054/GP/YSK du 13/10/2010 modifiant et complétant l'Arrêté Provincial n°05/002/GP/YSK du 21/06/2008 portant attributions des Ministères Provinciaux et du Secrétariat Exécutif du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n°18/017/GP/YSK du 06/06/2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu, spécialement en son article 1^{er} point 7 ;

Vu l'arrêt RCE 001/2019/GP/PRD du 20 avril 2019 de la Cour d'Appel de Bukavu portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 10/054/GP/YSK du 13 octobre 2010 modifiant et complétant l'Arrêté n°08/022/ du 21 juin 2008 portant attribution des Ministères Provinciaux et du Secrétariat Exécutif du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;



Bivé, P.E. Lumumba-La Soto, Commune Orimbata, Bukavu / Sud Kivu B.P.1728
Site Internet: www.sudkivu.cd, E-mail: info@gouvernement@sudkivu.cd

Vu la motion portant approbation du programme de Gouvernement Provincial du Sud-Kivu et investiture des Ministres Provinciaux ;

Attendu que dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 février 2021, une situation tumultueuse perpétrée par les éléments FARDC, de la PNC et autres inciviques, a été observée dans les sites miniers de Luhihi entraînant ainsi des pertes énormes en biens matériels ;

Considérant le rapport de la mission mixte effectuée à Luhihi, en Territoire de Kabare, en date du 23 au 24 février 2021, par les délégués de quelques services de l'Etat commis à cet effet ;

Attendu que les services étatiques habilités à exercer dans les sites miniers ne savent plus remplir correctement leurs missions suite au désordre occasionné par les militaires et policiers présents dans les sites miniers de LUHIHI ;

Considérant la nécessité de remettre de l'ordre dans l'exploitation minière à LUHIHI et ses environs pour préserver non seulement les vies humaines, mais aussi la traçabilité de la production de ces sites conformément à la loi et aux autres instruments juridiques en vigueur en la matière ;

Sur proposition du Ministre Provincial des Mines, énergies et environnement du Sud-Kivu ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les activités minières dans les sites miniers de LUHIHI et ses environs, en Territoire de Kabare, Province du Sud-Kivu, sont suspendues et ce, jusqu'à nouvel ordre.

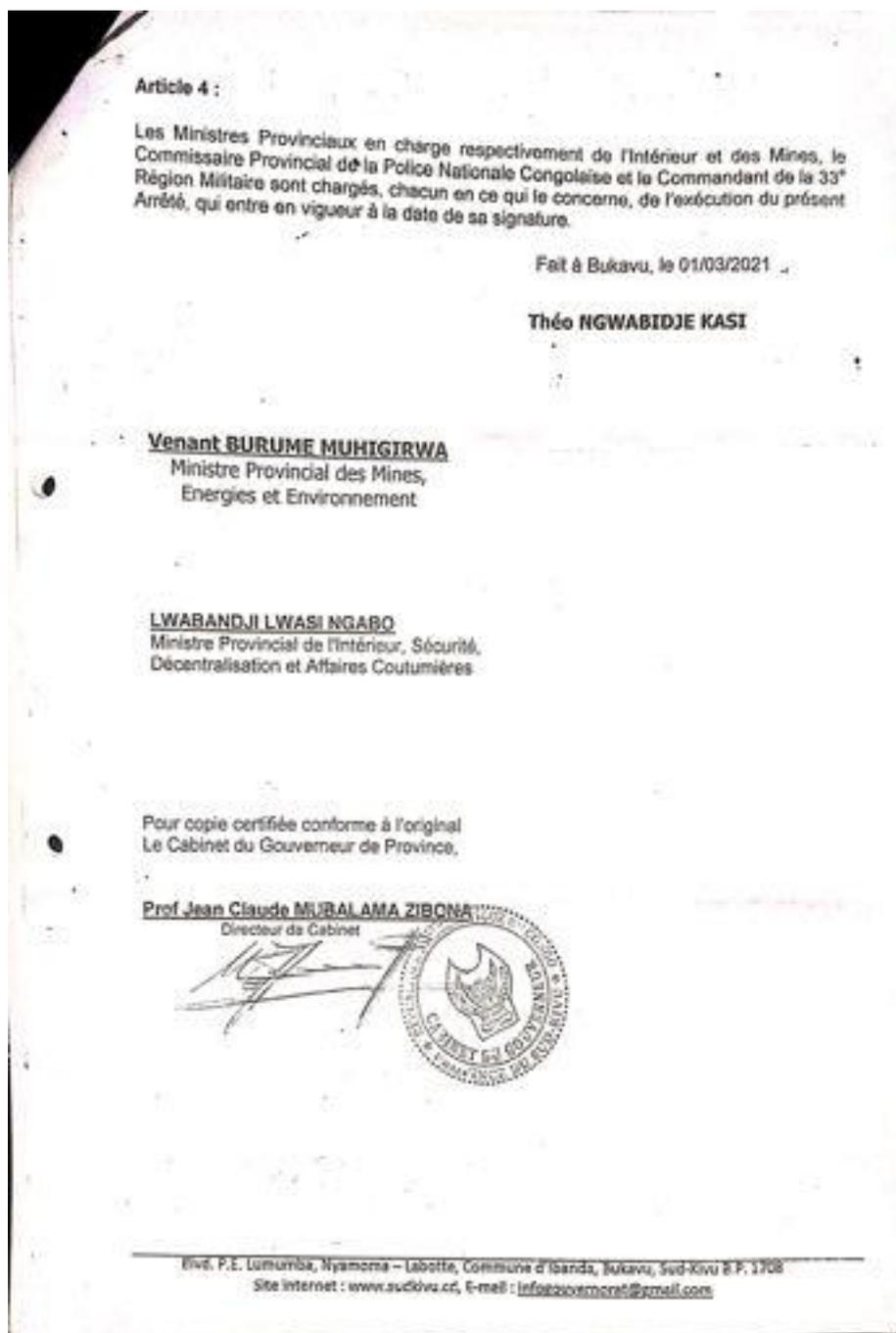
Article 2 :

Tous les exploitants miniers (Membres des Coopératives Minières, Propriétaires des Puits, Creuseurs, etc), les négociants, les éléments des Force Armées de République Démocratique du Congo et les éléments de la Police Nationale Congolaise autres que ceux de la Police des Mines sont tenus de quitter les sites miniers de LUHIHI et ses environs dans les vingt quatre heures qui suivent la signature du présent arrêté.

Articles 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.





Document provided to the Group by South Kivu authorities in March 2021

Document fourni au Groupe par les autorités du Sud Kivu en mars 2021

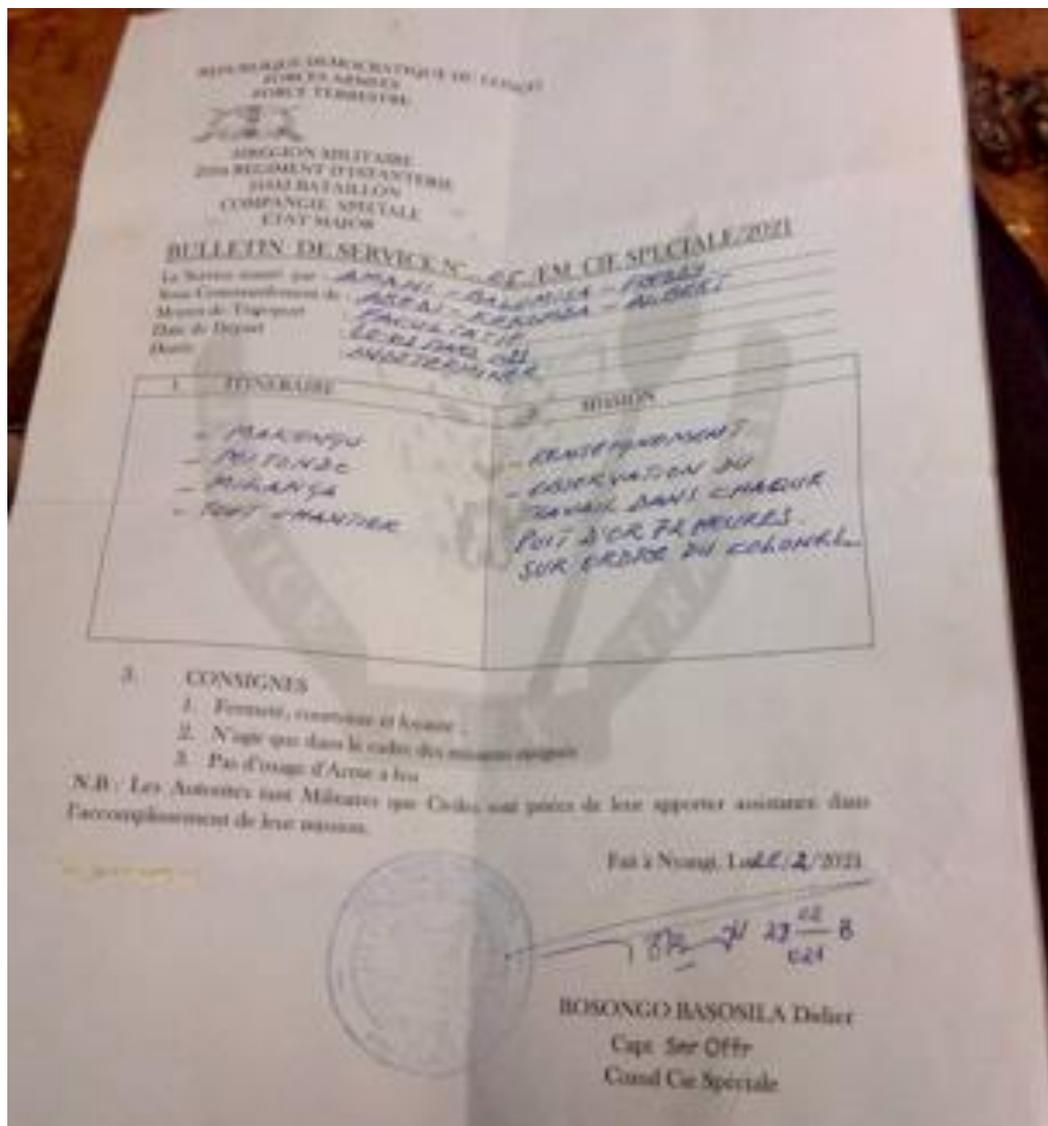
Annex 127

A document ordering FARDC members to supervise mine sites

Un document ordonnant à des membres des FARDC de superviser des sites miniers

Document dated 28 February 2021, signed on the order of FARDC Colonel Manassé, ordering two FARDC members under his command to undertake a 72-hour observation in the mine sites of Makungu, Mitindo, Milanga and others

Document daté du 28 février 2021, signé sur ordre du Colonel Manassé des FARDC, ordonnant à deux membres des FARDC sous son commandement d'effectuer 72 heures d'observation dans les sites miniers de Makungu, Mitindo, Milanga et autres.



Document provided to the Group by a source with the knowledge of the matter

Document fourni au Groupe par une source connaissant le sujet

Annex 128

Photographs of redwood planks stocked by unlicensed dealers in Uvira town

Photographies de planches de séquoia stockées par des revendeurs non agréés dans la ville d'Uvira

The planks were often sold to licensed timber exporters.

Les planches étaient souvent vendues à des exportateurs de bois agréés.



Photographs taken by the Group in Uvira in December 2020

Photographies prises par le Groupe à Uvira en décembre 2020

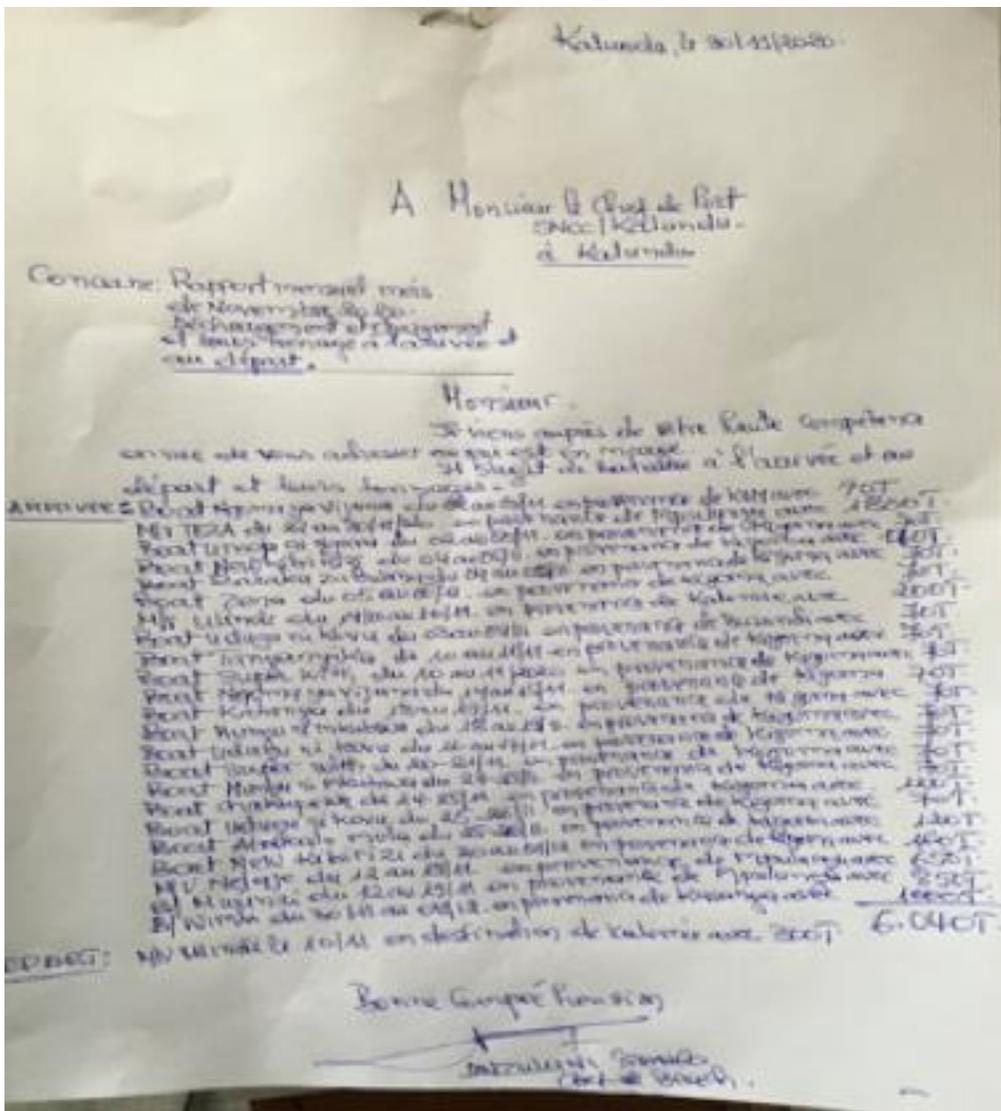
Annex 129

Boat manifest from the Port of Kalundu

Manifeste des bateaux au départ du Port de Kalundu

The below manifest of boats that operated from the port of Kalundu in November 2020 shows that most of the 24 boats documented plied between the Port of Kalundu and Kigoma in Tanzania. The boats carried foodstuffs and other goods including redwood from unlicensed dealers in South Kivu, to Kigoma in Tanzania.

Le manifeste, ci-dessous, des bateaux qui opéraient depuis le port de Kalundu en novembre 2020 montre que la plupart des 24 bateaux documentés faisaient la navette entre le port de Kalundu et Kigoma en Tanzanie. Les bateaux transportaient des denrées alimentaires et d'autres marchandises, y compris du séquoia de marchands non autorisés du Sud Kivu à Kigoma, en Tanzanie.



Document provided to the Group by the Port of Kalundu authorities in December 2020

Document remis au Groupe par les autorités du port de Kalundu en décembre 2020

Annex 131

Shipping of redwood from Ngandja forest reserve

Expédition de séquoias de la réserve forestière de Ngandja

During its visit to five unregistered redwood stores in Uvira town, the Group obtained a number of export declaration documents, and confirmation that Acrep Transit, a company suspected of previous involvement in wildlife trafficking (see: http://www.robindesbois.org/wp-content/uploads/ON_THE_TRAIL_14.pdf), was one of the main shipping agents for redwood.

Lors de la visite du Groupe dans cinq magasins de séquoias non enregistrés de la ville d'Uvira, le Groupe a obtenu un certain nombre de documents de déclarations d'exportation et la confirmation qu'Acrep Transit, une société suspectée d'avoir été impliquée auparavant dans le trafic d'espèces sauvages (voir: http://www.robindesbois.org/wp-content/uploads/ON_THE_TRAIL_14.pdf), était l'un des principaux agents d'expédition pour le séquoia.

Annex 132

Copy of a bank transaction related to redwood

Copie d'une transaction bancaire liée au séquoia

A copy of a bank transaction document showing a transfer of \$50,000 by Jiangsu Animal By-Product Import and Export Group Corporation to Global Web International Corporation in respect of redwood supplied by Global Web International Corporation. As indicated on the document, the redwood was shipped from Baraka, South Kivu.

Une copie d'un document de transaction bancaire montrant un transfert de \$50 000 par Jiangsu Animal By-Product Import and Export Group Corporation à Global Web International Corporation pour le séquoia fourni par Global Web International Corporation. Comme indiqué dans le document, le séquoia a été expédié de Baraka, au Sud Kivu.

MODEL - ED	Carte type déclarations	EN																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Registration of Exportation des Biens	Banque et Validation	Rawbank																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
	Source type d'opération	DECC884026-4227D-ED																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
GLOBAL WEB INTERNATIONAL CORPORATION 258, rue Colonel MICHELBA, Crépeland, Villekhias République Démocratique du Congo Tel: +243 999 751 287 - email: globalweb@globalweb.com RCCM: LD19N2RDCM15-B-21473 - ID NAT: 21473-050589 2019-2020: Organisation des Biens (Bios) à exporter et à importer au RDC																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td>Provenance</td> <td>BARAKA</td> <td>À exporter vers le destination</td> </tr> <tr> <td>Provenance de l'origine</td> <td>CHINE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provenance de l'origine</td> <td>CHINE JIANGSU</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provenance de l'origine</td> <td>JIANGSU ANIMAL BY PRODUCT IMPORT & EXPORT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° de licence</td> <td>4812200013475388</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Code</td> <td>258100000000000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pro</td> <td>00 99264E</td> <td></td> </tr> <tr> <td>USD - US Dollar</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.1</td> <td>50000 USD</td> <td>50000 USD</td> </tr> <tr> <td>11.1.1.2</td> <td>500 USD - US Dollar</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.3</td> <td>1000 USD - US Dollar</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.4</td> <td>500 USD - US Dollar</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.5</td> <td>500 USD - US Dollar</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.6</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.7</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.8</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.9</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.10</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.11</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.12</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.13</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.14</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.15</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.16</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.17</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.18</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.19</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.20</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.21</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.22</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.23</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.24</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.25</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.26</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.27</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.28</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.29</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.30</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.31</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.32</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.33</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.34</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.35</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.36</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.37</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.38</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.39</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.40</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.41</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.42</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.43</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.44</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.45</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.46</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.47</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.48</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.49</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.50</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.51</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.52</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.53</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.54</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.55</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.56</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.57</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.58</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.59</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.60</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.61</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.62</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.63</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.64</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.65</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.66</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.67</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.68</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.69</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.70</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.71</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.72</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.73</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.74</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.75</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.76</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.77</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.78</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.79</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.80</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.81</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.82</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.83</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.84</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.85</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.86</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.87</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.88</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.89</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.90</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.91</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.92</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.93</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.94</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.95</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.96</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.97</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.98</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.99</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>11.1.1.100</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Provenance	BARAKA	À exporter vers le destination	Provenance de l'origine	CHINE		Provenance de l'origine	CHINE JIANGSU		Provenance de l'origine	JIANGSU ANIMAL BY PRODUCT IMPORT & EXPORT		N° de licence	4812200013475388		Code	258100000000000000		Pro	00 99264E		USD - US Dollar			11.1.1.1	50000 USD	50000 USD	11.1.1.2	500 USD - US Dollar		11.1.1.3	1000 USD - US Dollar		11.1.1.4	500 USD - US Dollar		11.1.1.5	500 USD - US Dollar		11.1.1.6			11.1.1.7			11.1.1.8			11.1.1.9			11.1.1.10			11.1.1.11			11.1.1.12			11.1.1.13			11.1.1.14			11.1.1.15			11.1.1.16			11.1.1.17			11.1.1.18			11.1.1.19			11.1.1.20			11.1.1.21			11.1.1.22			11.1.1.23			11.1.1.24			11.1.1.25			11.1.1.26			11.1.1.27			11.1.1.28			11.1.1.29			11.1.1.30			11.1.1.31			11.1.1.32			11.1.1.33			11.1.1.34			11.1.1.35			11.1.1.36			11.1.1.37			11.1.1.38			11.1.1.39			11.1.1.40			11.1.1.41			11.1.1.42			11.1.1.43			11.1.1.44			11.1.1.45			11.1.1.46			11.1.1.47			11.1.1.48			11.1.1.49			11.1.1.50			11.1.1.51			11.1.1.52			11.1.1.53			11.1.1.54			11.1.1.55			11.1.1.56			11.1.1.57			11.1.1.58			11.1.1.59			11.1.1.60			11.1.1.61			11.1.1.62			11.1.1.63			11.1.1.64			11.1.1.65			11.1.1.66			11.1.1.67			11.1.1.68			11.1.1.69			11.1.1.70			11.1.1.71			11.1.1.72			11.1.1.73			11.1.1.74			11.1.1.75			11.1.1.76			11.1.1.77			11.1.1.78			11.1.1.79			11.1.1.80			11.1.1.81			11.1.1.82			11.1.1.83			11.1.1.84			11.1.1.85			11.1.1.86			11.1.1.87			11.1.1.88			11.1.1.89			11.1.1.90			11.1.1.91			11.1.1.92			11.1.1.93			11.1.1.94			11.1.1.95			11.1.1.96			11.1.1.97			11.1.1.98			11.1.1.99			11.1.1.100		
Provenance	BARAKA	À exporter vers le destination																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Provenance de l'origine	CHINE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Provenance de l'origine	CHINE JIANGSU																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Provenance de l'origine	JIANGSU ANIMAL BY PRODUCT IMPORT & EXPORT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
N° de licence	4812200013475388																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Code	258100000000000000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Pro	00 99264E																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
USD - US Dollar																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.1	50000 USD	50000 USD																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
11.1.1.2	500 USD - US Dollar																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
11.1.1.3	1000 USD - US Dollar																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
11.1.1.4	500 USD - US Dollar																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
11.1.1.5	500 USD - US Dollar																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
11.1.1.6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.10																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.11																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.12																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.13																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.14																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.15																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.16																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.17																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.18																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.19																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.20																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.21																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.22																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.23																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.26																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.27																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.28																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.30																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.33																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.34																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.36																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.37																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.38																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.39																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.41																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.42																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.43																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.45																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.46																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.47																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.48																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.49																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.51																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.53																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.54																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.55																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.56																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.57																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.58																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.59																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.61																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.62																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.63																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.64																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.65																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.66																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.67																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.68																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.69																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.70																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.71																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.72																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.73																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.74																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.75																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.76																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.77																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.78																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.79																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.80																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.81																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.82																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.83																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.84																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.85																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.86																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.87																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.88																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.89																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.90																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.91																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.92																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.93																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.94																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.95																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.96																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.97																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.98																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.99																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
11.1.1.100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">VALIDATION</td> </tr> <tr> <td colspan="2">RAWBANK-BURAVU</td> </tr> </table>			VALIDATION		RAWBANK-BURAVU																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
VALIDATION																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
RAWBANK-BURAVU																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td>Quantité</td> <td>Unité</td> <td>Montant</td> <td>Monnaie</td> <td>Provenance</td> <td>Destinataire</td> </tr> <tr> <td>50000</td> <td>USD</td> <td>50000</td> <td>USD</td> <td>CHINE</td> <td>JIANGSU ANIMAL BY PRODUCT IMPORT & EXPORT</td> </tr> </table>			Quantité	Unité	Montant	Monnaie	Provenance	Destinataire	50000	USD	50000	USD	CHINE	JIANGSU ANIMAL BY PRODUCT IMPORT & EXPORT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Quantité	Unité	Montant	Monnaie	Provenance	Destinataire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
50000	USD	50000	USD	CHINE	JIANGSU ANIMAL BY PRODUCT IMPORT & EXPORT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
CATEGORIE : LICENCE PREFINANCEE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

Document provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Document fourni au Groupe par une source connaissant le sujet

Annex 133

Origin and route taken by redwood from Ngandja forest reserve

Origine et itinéraire emprunté par le séquoia de la réserve forestière de Ngandja

The Group spoke to a South Kivu environmental officer, a Baraka-based forest officer and two redwood traders. The traders stated that for most traders to operate in Baraka and surrounding areas, they had to comply with Yakutumba's orders. The two stated that whenever a consignment of redwood belonging to Yakutumba was ready to be ferried to Baraka, Yakutumba's emissaries would call them (the two traders) and many others in the timber industry, to go and collect the timber from Ngandja forest to take it to Baraka for sale.

These sources further stated that the payment of \$50,000 to Global Web International Corporation was for consignments of redwood that was harvested from Ngandja forest of South Kivu between July and September 2020. These sources, including a port authority at Mushimbaki Port in Baraka who witnessed the shipping of the redwood, added that Global Web International Corporation shipped the redwood from Baraka through Lake Tanganyika to the port of Bujumbura, from where it was transported by land to Uganda via Mutukula border between Tanzania and Uganda, and delivered to Skyfat Tannery Co. Ltd in Jinja, Uganda. Skyfat Tannery Co. Ltd. undertook the shipment of the redwood from Jinja to Jiangsu Animal By Product Import and Export Group Corporation in China, via the port of Mombasa, Kenya.

Le Groupe s'est entretenu avec un agent de l'environnement du Sud Kivu, un agent forestier basé à Baraka et deux négociants en séquoia. Les commerçants ont déclaré que la plupart des commerçants devaient se conformer aux ordres de Yakutumba pour opérer à Baraka et dans les environs. Ils ont aussi déclaré que chaque fois qu'un envoi de séquoia appartenant à Yakutumba était prêt à être transporté à Baraka, les émissaires de Yakutumba les appelaient (les deux commerçants) ainsi que d'autres dans l'industrie du bois, pour aller chercher le bois à la forêt de Ngandja et l'emmener à Baraka pour le vendre.

Ces sources ont en outre affirmé que le paiement de \$50 000 à Global Web International Corporation concernait des envois de séquoias provenant de la forêt de Ngandja au Sud Kivu entre juillet et septembre 2020. Ces sources, y compris une autorité portuaire du port de Mushimbaki à Baraka qui a été témoin de l'expédition du séquoia, ont ajouté que Global Web International Corporation a expédié le séquoia de Baraka via le Lac Tanganyika jusqu'au port de Bujumbura, d'où il a été transporté par voie terrestre en Ouganda via la frontière de Mutukula entre la Tanzanie et l'Ouganda, et livré à Skyfat Tannery Co. Ltd à Jinja. Skyfat Tannery Co. Ltd. s'est chargée de l'expédition du séquoia de Jinja à Jiangsu Animal By Product Import and Export Group Corporation en Chine via le port de Mombasa, au Kenya.

Annex 134

A CITES certificate for redwood exported by Global Web International Corporation**Un certificat CITES pour le séquoia exporté par Global Web International Corporation**

A CITES export certificate dated 19 February 2020 relating to the sale of 20 cubic meters of redwood by Global Web International Corporation to Jiangsu Corporation. The redwood was harvested by criminal networks of unregistered loggers from south Irumu territory, an area occupied by armed groups.

Un certificat d'exportation CITES du 19 février 2020 relatif à la vente de 20 mètres cubes de séquoia par Global Web International Corporation à Jiangsu Corporation. Le séquoia a été récolté par des réseaux criminels de bûcherons non enregistrés du sud du territoire d'Irumu, une zone occupée par des groupes armés.

The image shows a CITES export certificate for redwood. The document is on a grid background and contains text in both English and French. It includes the CITES logo, the Convention title, and specific details about the export of 20 cubic meters of redwood (Sequoia sempervirens) from the Democratic Republic of Congo to Jiangsu Corporation. The certificate is dated 19/02/2020 and is signed by the Director General of CITES. A large, colorful logo of a trophy is visible in the center of the document.

Document provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Document fourni au Groupe par une source connaissant le sujet

Annex 135

Copy of the bill of landing for redwood exported to Impex Potra

Copie de la facture de débarquement pour le séquoia exporté vers Impex Potra

Copy of a bill of landing dated 4 November 2020 relating to an export by Global Web International Corporation, for 18 tonnes of redwood to Impex Potra, in Belgium.

Copie d'une facture de débarquement en date du 4 novembre 2020 relative à une exportation par Global Web International Corporation de 18 tonnes de séquoia vers Impex Potra, en Belgique.

MAERSK LINE BILL OF LADING FOR OCEAN TRANSPORT OR MULTIMODAL TRANSPORT

Bill No: MAEU 20201104

Bill No: 20201104

Shipped on board: 2020-11-04

Particulars furnished by shipper:

Particulars	Weight	Measurement
1 Container Seal to contain 200 Timber	18000.000 KGS	18.000 CBM
XX02 Container 204 8015 SCIES 18,000 M3 18000 T LIC DECC051619-87557558-FR		
PKU03623748 40-CCS48446 20 DRY 576 209 Timber 18000.000 KGS 18.000 CBM		

Customer Seal: REDWOOD
SHIPPER'S LOAD, STOW, WEIGHT AND COUNT
FREIGHT COLLECT
CY/CY

Signature: [Handwritten Signature]
Stamp: DJIANG CONDO REC S.A. SERVICE CLIENTELE

Document provided to the Group by a source with knowledge of the matter

Document fourni au Groupe par une source connaissant le sujet